This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

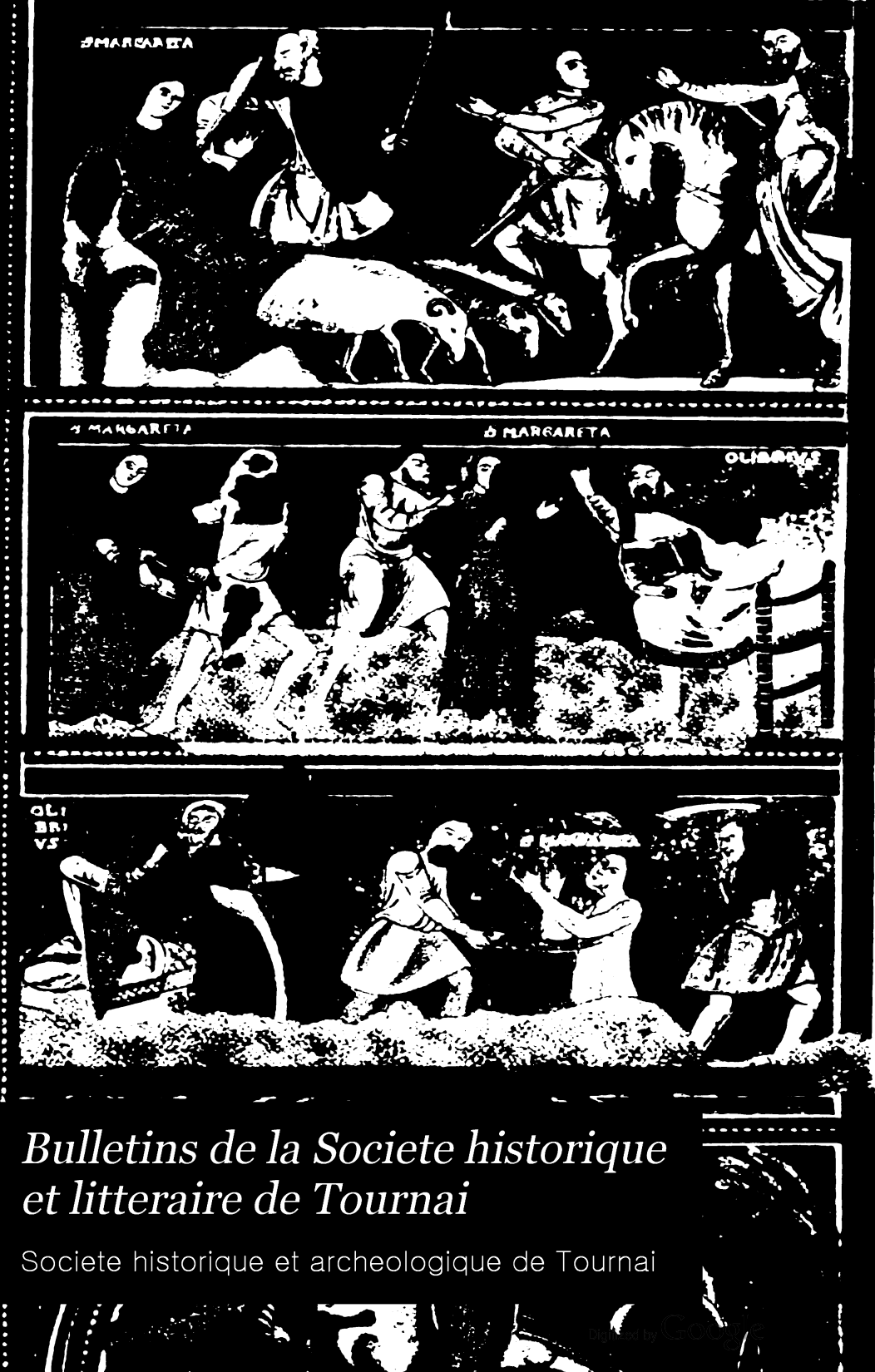


# *Bulletins de la Societe historique et litteraire de Tournai*

Societe historique et archeologique de Tournai

Digitized by Google

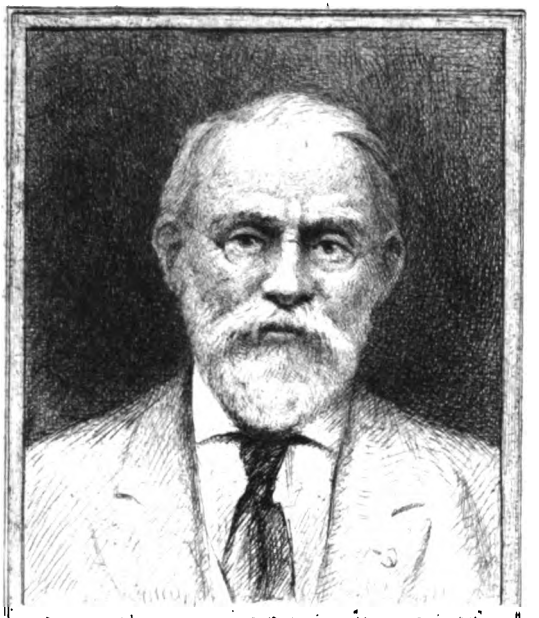

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DA
81
.T
S6

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI

TOME 21.

TOURNAI

TYPOGRAPHIE Vve H. CASTERMAN

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

archéologique

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI

TOME 21.

TOURNAI

TYPOGRAPHIE Vve H. CASTERMAN

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

1-4. [illegible]
[illegible]
7-17-31
2+372

## DE TOURNAI

---

## SÉANCE DU 17 JANVIER 1884.

---

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

---

Le procès-verbal de la réunion de décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1. Rapport de la Smithsonian institution, pour 1881.

2. Mémoires de la Société d'Emulation. Tome VI, 1879-1882.

3. Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Tome XVIII, 1882-1883.

4. Bulletin d'Histoire ecclésiastique, etc., de Valence. 3e année, 4e, 5e, 6e livraisons.

5. Bulletin de la Société hispano-portugaise de Toulouse, tome III, 1882, n° 4; et tome IV, 1883, n° 2.

6. Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, 52e année, 3e série, tome VI, nos 9 et 10.

Digitized by Google

7. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin hist., nos 126 et 127.

8. Société d'Agriculture de Valenciennes. Revue. 35e année, t. XXXVI, nos 10 et 11.

9. Mémoires de l'Académie d'Arras. 2e série, tome XIV, 1883.

MM. le général Daubresse et Maquest s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. de la Grange, le baron de Rasse et Soil, présentent comme membres titulaires : MM. le général de Formanoir et Amédée van de Kerchove, propriétaire, tous deux demeurants à Tournai.

Le Bureau rend compte de la démarche faite auprès du nouveau bourgmestre, M. Carbonnelle, pour le féliciter de sa nomination, et lui offrir le titre de membre d'honneur.

Un membre rappelle que ce même titre a été conféré, de tous temps, à l'évêque de Tournai, comme au bourgmestre, et demande que semblable démarche soit faite auprès de lui. M. Desmazières fait observer que Mgr Du Roussaux reçoit déjà les publications de la Société, en cette qualité. Il n'y a donc pas lieu de faire la démarche proposée, ce qui est adopté.

M. Cloquet communique plusieurs photographies très intéressantes des manuscrits dits de Ferry de Cluny dont il a été question aux précédentes séances.

M. Huguet dépose le manuscrit d'une notice sur les médecins tournaisiens due à M. le docteur Philippart. La Société décide son impression dans le tome XX des

Digitized by Google

Mémoires à la suite des autres notices actuellement déposées.

M. le Trésorier rend compte de l'état de la caisse, et de sa gestion en 1883. Elle est approuvée après l'examen des pièces à l'appui.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1884.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la réunion de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1. Le messager des sciences historiques. 1883, 4e livraison.
2. Institut archéologique Liégeois. Tome XVII, 2e liv. 1883.
3. Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1883, n° 6.
4. Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique. 3e série, tome VI, n° 11, 1883.
5. Mémoires de la Société des sciences, etc., du Hainaut. 1883.
6. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.

Il est procédé au vote sur la présentation de MM. le général de Formanoir et Amédée van de Kerchove en qualité de membres titulaires. Ils sont tous deux proclamés membres.

M. Cloquet communique deux reproductions de miniatures, l'une de Roger van der Weyden, (on la lui conteste cependant aujourd'hui), l'autre du manuscrit de Ferry de Cluny, conservé en Ecosse, et dont il a été question dans les précédentes séances.

Digitized by Google

M. de la Grange, à propos d'un article de M. Pinchart, qui se trouve inséré dans le tome xv des Bulletins de la société, relatif à Roger van der Weyden, et à son maître Robert Campin, cite deux articles de comptes conservés aux archives, qui donnent la date de la naissance et de la mort de ce dernier.

---

## ROBERT CAMPIN.

M. Alex. Pinchart ayant publié dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* une notice sur Roger Van der Weyden, la termine par quelques mots relatifs à Robert Campin, le maître du grand artiste tournaisien. Renvoyant de plus amples détails à un travail actuellement en préparation, je me bornerai à relever deux faits qui avaient échappé au savant historien de Roger Van der Weyden, et que j'ai découverts dans nos archives communales.

Je lis au cartulaire des rentes viagères de 1422 : *A maistre Robert Campin, aux vies de lui qui estoit de xlvij ans d'eage, et de demisielle Ysabiel de Scoquain, se femme, de liiij ans d'eage ou environ...* On trouvera peut-être là la raison, sinon l'excuse, de la conduite scandaleuse de Robert, que signale M. Pinchart. Disons, en second lieu, que Robert Campin mourut le 26 avril 1444, comme le signale le *Compte général* de cette année, qui s'exprime ainsi : *Par le trespas maistre Robert Campin est rescheu à le ville xx couronnes qu'il avoit de rente à se vie sur icelle..., lequel trespassa le xxvj^e jour d'avril l'an xliiij.*

Digitized by Google

Le même membre donne lecture d'articles de comptes de 1413 relatifs à un tableau sculpté et peint sur lequel les divers corps de la magistrature tournaisienne prétaient serment dans les circonstances solennelles.

On en décide l'impression avec une planche représentant un tableau de ce genre, propriété de M. le comte du Mortier, qui a bien voulu en autoriser la reproduction.

---

## LES TABLEAUX POUR LES PRESTATIONS DE SERMENT.

De tout temps, le serment fut considéré comme un acte religieux. Dans les circonstances solennelles, il se prêtait la main posée sur le livre des Evangiles; nous avons eu lieu de citer, dans nos *Entrées de souverains,* le serment fait en cette forme par les Archiducs Albert et Isabelle. Mais l'usage le plus habituel à Tournai était d'user pour cet acte d'un tableau en bois sculpté et enluminé, au bas duquel était écrit sur une feuille de parchemin le commencement de l'Evangile de S. Jean. Chaque consistoire de la magistrature possédait un de ces tableaux; et leur fréquent usage forçait à les renouveler souvent, comme nous avons eu lieu de le constater au cours de nos recherches dans les comptes communaux.

Nous avons rencontré, dans les *Comptes d'ouvrages* de 1413, un chapitre relatif à l'un de ces tableaux, et qui peut tenir lieu d'une description complète.

*Mises faittes et payées par les recepveurs, du commandement et par l'ordonnance desdits Consaulx, pour et ad cause de un certain tavelet ymaginé, paint et doré, servant au siège des eschevins de Tournay pour faire les sermens et jurer sur le corps de Nostre Seigneur,*

Digitized by Google

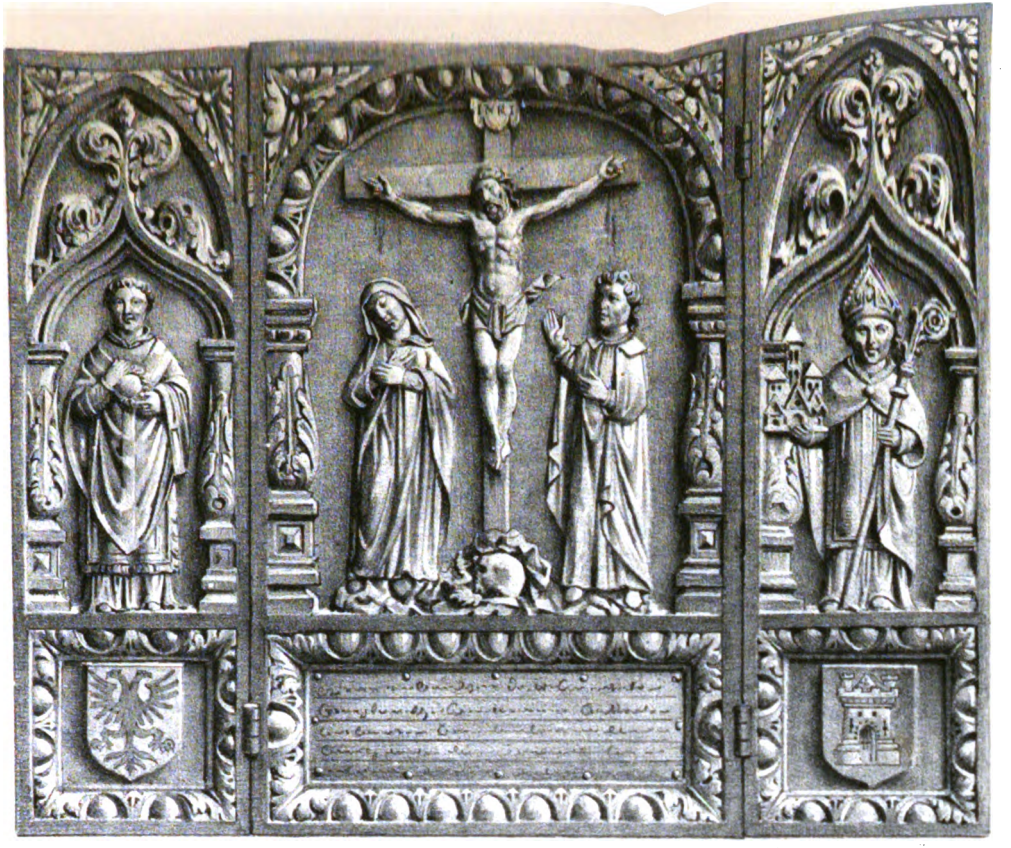

TABLEAU À PRÊTER SERMENT

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

*dont la ramembrance y est entaillié, ceulx qui ont à jurer devant lesdits eschevins, ainsi que chy après sera plus ad plain déclaré, c'est assavoir :*

*A Symon Monnart, tailleur d'ymages, pour son salaire et déserte de avoir taillié ledit tabliel ouquel a un Cruchefit et les ymages de Nostre Dame et de Saint Jehan l'Evangéliste, d'ouvrage eslevé, à deux huisseries èsquelles a deux ymages eslevéez de Saint Pyat et de Saint Lehire, servant audit siège des eschevins, comme dit est dessus, par marchié à lui fait,* xxj s. j d.

*A Huart de Puille, pour son sallaire de avoir fait et ordonné pentures de fer pour ledit tavelet, et un piet faisant estapliel à manière d'arcques, auquel ouvrage a convenu grant cop de l'image bien menuement ouvré, pour ce par marchiet à lui fait semblablement,* x s.

*A maistre Jehan Semont, alumineur, pour son sallaire de avoir escript oudit tavelet l'évangille de Saint Jehan, et ycelle enluminée, pour ce* iij s. iiij d.

*A Evrart, le voirier, pour avoir laditte évangille couverte et affulée de voire, pour ce* iij s. iiij d.

*A maistre Henry le Quien, pointre, pour son sallaire de avoir point et doré ledit tavelet et tous les ymages qui y sont, de fin or, et y fait armoyeries, pour tout ce, par marchiet à lui fait en tasque,* xlviij s.

Plusieurs tableaux de ce genre existent encore : citons celui de M^me^ H. Casterman, que le moulage a vulgarisé, et celui de M. le comte du Mortier, pour lequel semble faite la description qui précède.

---

M. Huguet demande des renseignements sur un peintre tournaisien du XVIII^e^ siècle, Théobald Michaux, plusieurs membres lui en promettent.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 13 MARS 1884.

M. le chanoine Huguet, *Vice-Président, occupe le fauteuil.*

M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Amédée van de Kerchove, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres, et regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

Le même membre dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 50e année.

2. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire. 4e série, tome XI, 4e Bulletin.

3. Bulletin de l'Académie..... 52e année, 3e série, tome VI, n° 12 (1883).

4. Mémoires.... de la Société des sciences des arts et des lettres du Hainaut, année 1880. 4e série, tome VI, Mons, 1883.

M. Desmazières offre, au nom de l'auteur, une *notice sur la commune de Momignies*, par M. Théodore Bernier. — Remercîments.

Le même membre communique une note lue à l'Académie royale de Belgique, et insérée dans son Bulletin

Digitized by Google

de décembre 1883, par laquelle M. Rivier en présentant l'ouvrage de M. Jules Vuy intitulé : *Le réformateur Florent et sa première femme* (Marie d'Ennetières) donne des renseignements très curieux sur cette tournaisienne et son Epître contre les Turcs, juifs infidèles, dont il a été parlé dans le Bulletin de la Société historique, tome XVII, page 346.

M. Desmazières donne lecture d'un relevé qu'il a fait de livres de liturgie concernant le diocèse de Tournai, qui ont été imprimés au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

On en vote l'impression.

---

## ANCIENS LIVRES DE LITURGIE CONCERNANT LE DIOCÈSE DE TOURNAI.

Les livres de liturgie, principalement les livres d'heures dont les pages sont encadrées de belles bordures où se voient des animaux, des fleurs, des insectes et des arabesques et qui contiennent des figures représentant l'histoire de Joseph, celle de Suzanne ou tout autre sujet tiré de l'Ecriture-Sainte sont, surtout depuis quelques années, très recherchés des amateurs et obtiennent, dans les ventes, des prix très élevés.

Nous donnons ci-dessus les titres de quelques livres de liturgie concernant le diocèse de Tournai, qui ont été imprimés au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

1489. Missale Insignis Ecclesie Tornacensis. *A la fin :* Est impressum Parisius (sumptib. honesti viri Anthonii du Rieu, commorantis ibidem prope portam sancte Marie ante curiam domini episcopi) finemq

Digitized by Google

sumpsit anno domini millesimo quigentesimo nono, XXI octobris in fol.

Voir sur ce livre, la bibliographie tournaisienne, insérée dans le tome XVIII des Bulletins, page 124.

1497. Breviarium D. Tornacensis, petit in-8 sans lieu ni date imprimé en deux colonnes, en caractères noires et rouges. Le calendrier commence en 1497.

Un exemplaire se trouve à la bibliothèque de Tournai où il est catalogué sous le n° 846.

1498. Missale insignis ecclesie Tornacesis : optimis caracteribus (vt patet exaratu) hoc vno cetera excellit : q'officia que in ceteris sola annotatione (atqz ob hoc no sine magno pleruq in exquiredo labore) designata sunt : in eo ad plenum descributur. adiunctis ipsius ecclesie costitutionibus atqs cosuetudinibus : singulisqz festiuitatib' cum suis prosis (etsi aberat) adiectis ac suu ad locu appositis : r titulis numeris r mensibus coci-liatis vt semp ad cosimiles numeros numerus cosimilis respodeat : vt facile celebrare voletibus singula occurrant. De emedatio ne vero ac impressione aliis iudicandu derelinquo : id vnu tamen rogo ne ipsum opus danent : nisi prius singula diligeter inspiciat antea q iudicent : Cu nil tram resonu cui no obmur muret eger. Semper in alterius felici liuor honore. (Au-dessous de ce titre, qui est en rouge, une gravure : la *Messe de S. Grégoire,* et un distique : au bas de la 2e col. du dern. f. en rouge : *Absolutu in Parhiseo Académia diligentia Johanis Higmani. Impesis vero honesti viri vuillhelmi houtmart. Anno dni mccccxcviij* (1498) *die vero vicesima octobris.* In fol. goth. a 2 col. de 8 ff prel n. ch et CLV ff ch ; CXXVII ff ch. et 8 ff n. ch ; fig. s. bois ;

Digitized by Google

Nous donnons le titre ci-dessus d'après le catalogue Didot, juin 1882 ou ce livre a été vendu 150 fr. rel. ais de bois recouverts de peau de truie estampée (rel. du temps). Il avait été acheté en 1840 à la vente Paelinck pour 38 francs.

L'exemplaire annoncé dans le catalogue Didot est suivi de la mention suivante : Précieux Missel de l'église de Tournay, d'une belle impression en rouge et noir. Le *Manuel* ne signale aucun Missel à l'usage de cette église. Le même imprimeur avait exécuté l'année précédente un beau Missel à l'usage d'Utrecht, aux frais de Wolgang Hopyl, et la réclame qu'il se fait au titre de celui-ci est assez singulière dans un livre sacré.

Cet exemplaire a dû appartenir à l'une des églises du diocèse de Tournay, car il a encore tous ses sinets, etc., en parchemin et en cuir. Au bas du 9e f. on a peint ces armoiries : *d'argent au chevron d'azur*. Le volume est couvert de beaucoup d'annotations manuscrites. Les feuillets 137 à 145 de la première partie, comprenant le Canon de la Messe, ont été remplacés par des feuillets manuscrits sur *Velin*, ce qui a lieu d'habitude dans les Missels sur papier. Le verso du f. 148 est occupé par une *grande miniature* représentant *Jésus en croix*, entourée, de même que la page en regard, d'une bordure de fleurs. Le plain-chant noté se trouve dans cette portion manuscrite.

Un second exemplaire se trouve à la bibliothèque de Tournai n° 841 du catalogue.

1502. Les presentes heures a lusaige de Tournay ont este faictes pour Symon Vostre, libraire demeurât a Paris à la rue Neufve Nostre Dame a l'enseigne sainct Jehan levangeliste. (*Marque de Philippe Pigouchet*) sans date in-8, goth. de 11 cahiers signés a-l et marqués du repêre *t* ; 2° de trois autres cahiers signés a-e-i longs sans repère, suivant l'usage ; 3° de 1 cahier, signé d'un croix, donnant un *office des morts* qui n'appartient pas à l'édition. Almanach pour 20 ans de 1502 à 1520. Dans les figures et encadrements, on trouve l'*histoire de Joseph*, celles de *Suzanne* et de l'*enfant prodigue*, avec explications en français ; la *danse des morts*, dont il y a deux suites, l'une de 82 sujets et l'autre de 48, accompagnant, en supplément des heures, l'*office des morts*.

Digitized by Google

Ce livre se trouve décrit par M. Anatole Ales, dans le catalogue des livres de liturgie faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Charles-Louis de Bourbon, (Paris 1878, in-8.) Il termine comme suit l'analyse qu'il en donne : d'accord avec les bibliographes qui ont parlé des livres d'heures, nous pensons que la table pascale, la même pour tous les livres de la première et de la seconde série des heures de Simon Vostre, cache la véritable date de l'impression de chacun de ces manuels de liturgie. Malgré l'incertitude, on peut aisément affirmer que Simon Vostre les a éditées de 1502 à 1506, puisque la troisième série se présente avec un almanach nouveau qui part de 1507.

L'exemplaire de Vanderhelle qui était sur velin, relié en maroquin noir avec fermoirs et qui portait sur les plats la marque d'Henri II, a été vendu à la vente de cet amateur 1650 francs sans les frais ; un autre exemplaire a été adjugé, à la vente de la bibliothèque Slade, qui a eu lieu en 1868 à Londres 1265 francs ; enfin un troisième exemplaire relié en maroquin olive ayant appartenu à la reine Marguerite, première femme de Henri IV, portant sur les plats l'emblême favori de cette princesse consistant en *deux marguerites* et le *cœur ardent*, enchassés dans un écu chevronné et au dos de la reliure la même fleur (la marguerite) répétée cinq fois a été vendu 2000 francs sans les frais en 1875, à la vente Capron.

Brunet cite un quatrième exemplaire imprimé sur *velin*, avec initiales peintes en or et en couleur, relié en mar. v. fleurdelisé, vendu 200 francs, chez Bourdillon, en 1847.

1509. Presens Breviarium fuit per deputatos Reverendi in Rpo patris et dni Karoli Tornacensis episcopi ac etia venerabiliu et circuspectoru viroru domino decani et capti ecclesie Tornacensis emendatti et accurata cu diligentia scdm verum usum ecclesie et diocesis Tornacensis correctu. In quo officia nono festoru ac nonulle misse particulares cum certis collectis suffragiis et orationibus distincte : et ad longum continentur : Missa de sancta trinitate. Missa de sancta cruce. Missa de beata virgine. Missa pro defunctis. Officia aque bndicte cu plurib. collectis suffragijs e otonib. *A la fin*. Parrhisiis in vico Judæ juxta Carmelitas, expensis honesti viri Anthonii de Rieu librarii

Digitized by Google

commorantis Tornaco anno domini 1509. 2 vol. petit in-8, car. goth. lettres rouges et noires. *Au bas du titre la marque d'Antoine du Rieu.*

Cet ouvrage appartient à la bibliothèque publique de Tournai, le premier volume qui porte la date de 1059 par suite d'une transposition typographique, contient 8 ff pour titre et calendrier, xcvi ff chiffrés, 16 ff pour la messe de la S. Trinité et 44 ff pour le propre des Saints du mois de novembre à avril. — Le second volume est le même bréviaire, seulement le propre des Saints, qui comprend les mois de mai à novembre, contient 124 ff.

1512. Ces psentes heures a lusaige de Tournay au long sans reqrir auec les figures de lapocalipse : la vie de tobie : les hystoires de Judic : les accides de lhome : le triuphe de César : les miracles de nostre Dame et plusieurs autres hystoires : ont esté faictes à Paris pour Simo Vostre demourat en la rue neufue nre dame. (Calendrier de 1512 à 1530,) in 8 de 144 ff.

Un magnifique exemplaire sur vélin a été vendu en 1869 (Bibliothèque de M. de Meyer de Gand) 540 francs. Il contenait 20 grandes gravures et 30 petites (non comprises celles de l'almanach) en or et en couleur. Les bordures comprenant l'histoire de Joseph, les miracles de N.-D., la danse macabre, etc., étaient en noir. Ce livre provenait de la vente Vandevelde, 1833, où il avait été vendu 451 francs.

1524. Breviarium sacre Tornacen Ecclesie adamussim denuo recognitum atqv castigatum. *Au bas.* 1524. Venudatur Antuerpiæ iuxta portam camere : sub intersignio pinguis galline. 2 vol. pet. in-8 à 2 colon. caract. rouges et noires. *A la fin :* Breuiariu isignis ecclesie Tornacensis... ex pensis honesti mercarotis francisci Berkman ne eriis co boniensis Anno ab incarnatione verbi super mille quingentos vigeumo quarto prensis martij die veri xij. Bibl, ty, 848.



Digitized by Google

1528. Heures a lusaige de Tournay toutes au long sans rien requérir, avec les gras suffraiges et plusieurs belles histoires tat au kaledrier, aux heures de Nostre Dame, aux heures de la Croix, aux heures du sainct Esperit, aux sept pseaulmes que aux Vigiles. — On les vend à Paris et à Rouen. *A la fin.* Nouvellement imprimés a Rouen pour François Regnault, in-8.

Le catalogue de la vente Vanderhelle ou un exemplaire sur papier relié en veau antique a été adjugé pour 340 francs, contient la note suivante : Ces heures nous paraissent avoir été imprimées par François Regnault, deuxième du nom. Le texte comprend 136 feuillets, il est enrichi de 59 grandes et de 19 petites figures sur bois de *Jean Mounier*. Au bas de la plus grande partie des figures à pleines, on lit un quatrain en français ; on remarque aussi, dans le cours de ces belles heures, un grand nombre de prières, oraisons et *pétitions* en français, ainsi que plusieurs oraisons en *couplets*.

Ce livre d'heures provenait de la vente Vandevelde où il avait été vendu 50 francs.

1540. Missale ad usum insignis ecclesie Tornacensis nuper per eiusde ecclesie phatos ac diuini verbi tritos viros auctu et recognitu etc. *Au bas.* Uenundatur Antuerpie apud Michaelem Hilleniu. *A la fin :* Explicit missale ad usum insignis ecclesie Tornacen... et sic prelo excusum impesis Michaelis Hillenii Anno salutis nre MCCCCCXL die vero XXIIIJ mesis Martij in-fol. à 2 colonnes. Bibl. de Tournai, n° 843.

1591. Manvale pastorum ad vniformem administrationem sacramentorvm aliorvmqve officiorum Ecclesiasticorum, per Ciuitatem et Diœcesim Tornacensem. — Lovanii, excudebat Joannes Masius, Typographus Juratus. *Prostant Tornaci apud Nicolaum Laurentium Bibliopolam, sub Biblijs aureis* MDXCI in-4 de 2 ff. pour

Digitized by Google

titre et mandement. 220 pages caract. rouges et noires. Au milieu du titre les armes de l'évêque Venduille.

Premier rituel composé pour le diocèse de Tournai. Voir bibliogr. tournaisienne, n° 8.

Hier Volghe onser liever vrauwen Ghetijde naer tbisscopdom van dornicke al int. laghe met vele bedinghe... *A la fin. Ghepret te Parijs alsoot vorseidt es bij Thielman Kerver (int iaer onsheere vijftienhondert)* in-8 goth. avec de grandes figures sur bois non coloriées et des bordures (vis-à-vis des grandes figures) enluminées.

Un exemplaire imprimé sur papier vélin, avec ancienne reliure, dorée sur les plats, ornement du milieu en tr. dor. a été adjugé à la vente Vergauwen (1884) pour 450 francs.

L'ouvrage renferme 185 feuillets. Le texte est imprimé en rouge et en noir.

---

M. de la Grange fait part de l'intention qu'il a de rechercher, de concert avec M. d'Herbomez, le texte primitif de l'Histoire de Tournai, par Heriman, et de l'éditer.

La Société l'engage à faire cette recherche, à laquelle elle applaudit vivement.

M. le chanoine Huguet entretient l'assemblée d'un livre liturgique que possède l'évêché, relié par Anthonius de Gavere dont il porte la devise : Ob laudem Christi librum hunc rectè ligavi.

La prochaine séance est fixée au 8 mai.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 MAI 1884.

M. le général de Formanoir, *occupe le fauteuil.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et approuvé.

Le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion,

1. Société royale belge de Géographie, Bulletin, 8e année, n° 1.

2. Revue agricole, etc., de l'arrondissement de Valenciennes, tome XXXVI, 1883. — Id, 36e année, 1884.

3. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 22e année, 7 à 12, 1883.

4. Société archéologique de Namur. Bibliographie namuroise, 1er partie, 1er livraison, 1884.

5. Cercle hutois des sciences et des beaux-arts. Annales, tome V, 4e livraison.

6. Revue belge de Numismatique, 1884, 2e livraison.

7. Crahay et Bormans. Coutumes du pays de Liège, tome III, 1884.

8. Rapport sur l'institut (liégeois), 1878-83, 1884.

9. Messager des sciences historiques, 1884, 1er livraison.

10. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, tome, VII, nos 1, 2, 3.

11. Commission royale d'histoire, tome XI, 5e Bulletin, 1884.

Digitized by Google

M. de la Grange donne lecture de quelques passages de ses recherches sur les entrées de souverains à Tournai. (Voir Mémoires, tome XIX.)

M. Cloquet lit des fragments d'un travail qu'il prépare sur les artistes tournaisiens du moyen âge. Il annonce qu'il se propose d'entreprendre, avec M. de la Grange, une histoire de l'art dans cette ville.

M. Maquest dépose de la part de l'auteur, M. Rouyer, une brochure intitulée : *Quelques anciens méreaux de Tournai et souvenirs qui s'y rattachent.* — Remerciments à l'auteur.

M. de la Grange lit une notice sur les cérémonies des funérailles de la reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, en 1683. L'impression en est votée.

---

## FUNÉRAILLES DE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (1683.)

Le 30 juillet 1683 mourut à Versailles Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre. La nouvelle de cette mort fut aussitôt transmise dans tout le royaume, et dès le 7 août, Jean-François Le Louchier, écuyer, seigneur de Popuelles, grand prévôt de Tournai, réunit les consaux et leur représenta *que le sujet de la présente assemblée est à l'occasion de la mort de la Reine, convenant de délibérer sur les préparatifs à faire.* On résolut *de porter le dœuil long et de préparer ce qui est nécessaire pour les service et funérailles.*

Le deuil pour les magistrats, en pareille circons-

Digitized by Google

tance, se faisait aux frais de la ville, et nous verrons plus loin que ce n'était pas là une mince dépense. Une délibération du 27 octobre 1665 avait en effet fixé les droits de chaque membre de la magistrature à 72 florins; en 1683 ils s'attribuèrent à chacun 100 florins, accordant des sommes moindres à leurs officiers, concierges, sergents, etc.

Mais on n'était pas parfaitement fixé, à ce qu'il paraît, sur ceux des fonctionnaires qui avaient droit à cette rémunération, car le 17 août 1683 *Henry Maloteau, seigneur de Millevoye, greffier de Sa Majesté en son bailliage de Tournay et Tournésis et du nouveau pouvoir uny à ladite ville,* présenta requête, *disant que à toutes les morts des Roys, Reynes et de tous Princes Souverains qui ont commandé en ces pays, il a tousjours esté honnoré d'en porter le dueil et d'obtenir un habit à cest effect, que le reçeveur des domaines du Roy a tousjours payé; mais depuis ce changement d'estat et de souverain, il a pleu à Sa Majesté de laisser suivre ses revenus à des fermiers particuliers et de démembrer le Tournésis par l'augmentation dudit pouvoir; et comme iceux sont en faulte de satisfaire à cette obligation, laquelle le remonstrant peut prétendre de deux chefs, en sa qualité tant de greffier dudit bailliage que de vos seigneuries,* etc.; il serait étrange, ajoute-t-il, qu'il n'obtint pas de vêtement de deuil, *puisqu'un corps ne peut, en ce rencontre, souffrir des membres de divers couleurs, qui chocqueroient d'ailleurs par trop monsieur le Gouverneur et tous autres supérieurs.* Cette requête ne dût pas être accueillie favorablement, car nous n'avons pas rencontré le nom du sieur Maloteau parmi ceux des officiers de magistrature qui obtinrent une indemnité de deuil. Peut-être fut-il renvoyé aux Etats du Tournésis, dont il était greffier; nous n'avons pu

Digitized by Google

nous en assurer, les registres aux délibérations des Etats présentant ici une lacune.

Quant aux cérémonies mêmes des funérailles, les consaux, dans leur séance du 17 août 1683, décidèrent de s'en rapporter à ce qui s'était passé autrefois, dans les circonstances analogues; ils renvoient aux obsèques de Philippe IV, en 1665. Ici nouveau renvoi à l'année 1644, puis à 1641, à l'occasion de la mort du Cardinal-Infant, l'archiduc Ferdinand : or à cette époque nous ne trouvons rien aux registres des consaux. Le compte spécial aux funérailles de la reine Marie-Thérèse d'Autriche se trouve heureusement conservé : nous l'analyserons plus loin. Mais avant d'en venir là, nous indiquerons quelques détails que nous avons pu recueillir dans les collections des archives et dans nos manuscrits.

La cérémonie fut fixée au 20 août 1683; elle eut lieu dans le chœur de l'église cathédrale, en présence de tout le clergé, du magistrat de la ville et des membres du Parlement. Ce fut l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul-Praslin, qui prononça l'oraison funèbre. L'orateur fut-il éloquent? Nous n'oserions l'affirmer; mais il fut à coup sûr prolixe, car au retour du service un chapelain de la cathédrale écrivait, non sans une pointe de malice, sur la garde d'un livre : *Le Révérendissime Evesque prononça l'oraison funèbre quy dura une heure et le quart pour le moins.*

L'ordre des funérailles avait été réglé, nous l'avons dit, dès qu'était parvenue à Tournai la nouvelle de la mort de la Reine : ce fut le conseiller de Surmont qui s'en occupa d'accord avec les députés du Chapitre. Mais le Gouverneur de la ville trouva bon d'innover, et de demander qu'on plaçât *des cierges au-dessus des formes des chanoines pour les allumer pendant qu'on chantera les obsecques et funérailles.*

Digitized by Google

Informés de ce désir, les consaux, dans leur séance du 19 août 1683, décidèrent de *députer messieurs les chefs et conseil vers mondit seigneur le Gouverneur, pour luy représenter que l'on a fait ce que de coustume, et qu'au surplus pour tout expédient il seroit à propos d'en faire mettre* (des cierges) *aux despens de celle des parties qu'il appertiendra; et attendu que ceux du Chapitre en ont de prestes, d'insister qu'ils les advancent par provision.*

En vertu d'une délibération des consaux du 14 août, on avait ordonné *aux égliseurs de S. Piat, de S. Jacques, de S. Quentin et de S. Brixe de faire sonner trois fois, à six heures du matin, du soir et à midy,* le jour du service.

Une cérémonie, actuellement encore en usage, semble n'avoir pas été accomplie aux funérailles de Marie-Thérèse : c'est celle de l'*offrande*. Du moins n'en est-il pas question dans le compte que nous avons vu, bien qu'elle eût eu lieu dans les services précédents de souverains. Nous voyons en effet qu'en 1665, aux obsèques de Philippe IV, on fit *l'offrande d'une piéche d'or vaillable dix-neuf livres et quattre sols, mis dans une blanche chandeille, le jour dudit service.*

Diverses ordonnances de police furent rendues par le magistrat, à l'occasion de ces funérailles; le registre aux publications de 1683 en mentionne deux que nous transcrivons :

*On fait scavoir, par messieurs les consaux de la ville et cité de Tournay, qu'estans advertys de la part de Monseigneur le comte de Maulevrier, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur des ville et citadelle de Tournay, qu'à l'occasion de la perte que toute la France a faict par la mort de la Reyne (que Dieu ait en sa gloire), tous les habitans du royaume sont en*

Digitized by Google

*debvoir de prier pour son âme; et comme, pendant ce, il seroit malséant de souffrir les dances et autres pareils divertissemens publiques et particuliers, lesquels il y a ordre de Sa Majesté de faire cesser pendant quarante jours, nous avons bien expressément défendu et deffendons lesdites dances et pareils divertissemens, interdisans à tous manans et habitans de cette ville et pouvoir d'icelle, tant ancien que nouveau, d'en user et pratiquer durant ledit temps, à peine de douze livres d'amende ou autre punition arbitraire à la charge de chacun contrevenant, dont pères et mères, maistres et maistresses respondront pour leurs enffans, valets et domestiques. Fait le xiiij aoust 1683.*

*On fait scavoir, par messieurs les consaux de la ville et cité de Tournay, que comme ainsy soit que demain xx^e du présent mois d'aoust, on ait résolu de célébrer en l'église cathédrale de cette ville les obsecques et funérailles de feue de glorieuse mémoire Marie-Théresse d'Austrice, reyne de France, ils ont ordonné et ordonnent à tous bourgeois marchands de cette ditte ville et autres, de tenir leurs boutiques et ouvroirs serréz pendant tout ledit jour, à péril d'amende arbitraire, exhortant à un chacun de prier pour le repos de son âme. Fait ce xix^e d'aoust 1683.*

Nous avons dit plus haut que nos archives communales possèdent le compte des funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche. Nous extrayons de ce document les passages les plus intéressants.

*Compte et estat des mises et déboursemens faits, payé et soustenu par Guillaume du Rieu, rejecteur des finances de laditte ville et cité de Tournay, pour les obsecques et funérailles célébré le vingtiesme d'aoust seize cent quattre vingt trois, pour l'âme de feue d'heureuse mémoire Marie-Théresse d'Autrice, reine de France et de Na-*

Digitized by Google

Aux révérends pères Récollettes, pour avoir, par ordre de messieurs les prévost et jurés de cette ville, deschargé quarante messes pour le repos de l'âme de la Reyne, le vingt cincquiesme de septembre, a esté payé la somme de vingt quattre livres, icy xxiiij lb.

Aux Carmes Déchaussés de Tournay, pour avoir, par ordre de messieurs, deschargé quarante messes pour l'âme de la Reine de France, le vingt cincquiesme septembre 1683, a esté payé icy xxiiij lb.

Aux révérends pères Dominicaincqs de la ville de Tournay, pour avoir, au mois d'aoust 1683, célébré quarante messes pour l'âme de la Reine de France défuncte, a esté payé la somme de vingt quattre livres, icy xxiiij lb.

Aux révérends pères Augustins de Tournay, pour avoir deschargé, par ordre de messieurs les prévost et jurés, quarante messes pour le repos de l'âme de la Reine, le vingt cincquiesme septembre 1683, a esté payé la somme de xxiiij lb.

A Anthoine de Berlemont, maistre peintre, pour avoir, pour les funérailles de la Reine de France, le trentiesme de jullet mille six cent quattre vingt trois, par ordre de monsieur de Lusseignies, mayeur des finances, pour avoir livré, pour le service de laditte Reyne, faict à la Cathédralle de Nostre-Dame le xx^e^ d'aoust dudit an, le nombre de deux cents et quarante huict blasons des armes du Roy et de laditte Reine en deux ovalles avecq la couronne au-dessus, pour garnir le grand authel, le tour du cœur et la chapelle ardante, à huict pattars la pièce, porte j^c^ iiij^xx^ xviij lb, viijs.; — item, pour avoir livré le nombre de soixante deux chifres couronnés, à quattre pattars la pièche, porte vingt quattre livres seize sols; — item, pour avoir livré pour ledit service le nombre de trente trois

Digitized by Google

testes de mort aussy couronnées, à quattre pattars la pièce, porte treize livres et quattre sols; — item, pour avoir livré nœuf grands blasons carrés pour mettre dans le cadre, des mesmes armes du Roy et de la Reine avecq la couronne, et noircy ledit cadre à six livres la pièce, porte cincquante quattre livres; — item, pour avoir peint encoire les mesmes armes au pied de cincq grands morts avecq la couronne, à six livres chacun, porte trente livres; — item, pour avoir peint huict festons des ossements de mort pour mettre à chacun pans de laditte chapelle ardante, porte douze livres; — item, pour avoir livré nœuf petits blasons desdittes armes du Roy et de la Reyne, doré et argenté deux testes de mort pour mettre sur les chandeilles sur la grande authel et aux enfants revestus, porte douze livres douze sols; — item pour avoir peint et doré de fin or les susdits armes avec la couronne sur ung grand blason de bois pour menner le dœuille, avecq le cadre doré, porte quarante quattre livres; — item, pour avoir peint noir à la colle tous les bois, chandeliers et piramide de la chapelle ardante, depuis le haut jusques en bas, et peint tout autour des balustres blans et forme de gry, porte vingt quattre livres; — toutes lesquelles parties portent ensemble la somme de quattre cents et treize livres, et par modération icy iiij^c lb.

A Jean Hovinne, maistre futailleur, pour avoir livré pour le service de la ville, le tout par ordre de monsieur de Lusseignies, mayeur des finances, pour le tombeau de la Reyne de France, au mois d'aoust 1683, livré septante deux platteaux à cincq liars la piéche porte huict livres quinze sols; — pour avoir raccommodé la couronne et autres pièces, porte trente sols; — pour l'interret de perches avoir livré pour tendre les drappes,

Digitized by Google

porte vingt sols; — toutes lesquelles parties portent ensemble la somme de onze livres cincq sols, et par modération a esté payé xj lb.

A la veuve Eleuther le Ricq, pour les funérails de la Reyne de France, livré, par ordre de monsieur le mayeur, quarante flambeaux jaunes, dix chandeilles de deux livres la piéche, quattre d'une livre, deux cent quattre vingt chandeilles de demy-livre de cire jaune, pesants tous ensemble trois cents dix huict livres, dont ils sont frain cent dix nœuf livres et demy, à seize sols et deux liars la livre, porte iiij$^{xx}$ xviij florins onze pattars trois deniers; — item, pour le change de cent quattre vingt dix huict livres et demy, à deux sols et deux liars la livre, porte vingt quattre florins; — le tout, de convention faict par ledit sieur mayeur des finances, a esté payé la somme de deux cents quarante six livres seize sols, icy ij$^{c}$ xlvj lb. xvj s.

Aux clomands de l'église cathédralle, pour avoir mis les bancqs, trois fois, le premier à le végile de la Reyne de France, et le jour du service, a esté payé trois livres douze sols, icy iij lb. xij s.

Aux seiziesme sergeant bastonnier, dix septiesme sergeant et celuy des ruissots de cette ville, leur avons accordé, pour nous avoir conduicts en corps en l'église cathédralle de cette ditte ville, pour adsister aux service et funérailles que l'on a célébrés pour le repos de l'âme de la Reyne de France, faict le vingtiesme d'aoust 1683, a esté payé xviij lb.

A Pierre Masquelier, marchand drappier, pour avoir, par ordre de messieurs les prévost et jurés de cette ville, fait ce que s'ensuite, scavoir : le xx$^{e}$ d'aoust 1683, pour le service et funéraille de Marie-Théresse d'Autriche, Reine de France, pour avoir tendu de

Digitized by Google

dueil le cœur de l'église cathédralle, à la haulteur des armoiries des princes du pays (1), et tout le dehors dudit cœur jusques au pied du Christ, et une bende de velour autour dudit cœur ; — couvert l'autel de velour et les six pilliers (2) à costé dudit autel aussy couvert de velour, une bende de velour dessous le pied du Christ, le tout montant à deux cent et nœuf aulnes, y comprins la chaisse Monseigneur l'Evesque ; — pour avoir orné et embelly un poille de velour que les Révérends Pères Dominicains ont presté, d'une hermaine toute blanche d'une demy aulne de largeur autour dudit poille, et mis sur ledit poisle une croix de toille d'argent ; — de plus, avoir fait un carreau de velour noir enrichi d'une frange d'argent avecq quattre grand trouppes (3) d'argent aux quattre coins dudit carreau, sur lequel estoit posé la couronne royale, laquelle estoit couvert de crep cler ; — avoir faict un daix, en forme de pavillon, de crep double, par hault de toille d'argent, autour duquel une grande frange d'argent, relevéz à huict pans avecq des cordons d'argent ; — item, avoir couvert deux douzaines de carreaux, tant de velour que de drappe noir, pour monseigneur l'évesque, monsieur le gouverneur, madame la gouvernante et les dames de sa suite ; — enfin avoir tendu la belle salle de messieurs à quinze chaises, de noir ; — le tout ce que dessus, pour la somme de deux cent et cinc-

(1) Il s'agit ici des blasons des chevaliers de la Toison-d'Or, qui étaient restés appendus à la cathédrale depuis le Chapitre général qu'y avait tenu Charles-Quint, en 1531.

(2) Le compte des funérailles de Philippe IV, en 1665, mentionne qu'on tendit de noir *les six pilliers de cuivre qui sont à costé de l'autel.* Cette expression me porterait à croire qu'il est question des montants de cuivre auxquels était attachée la courtine qui enveloppait autrefois l'autel.

(3) *Trouppes.* Faute du copiste qui a sans doute voulu écrire *houppes.*

Digitized by Google

quante florins, selon la convention faicte avecq monsieur de la Hamayde, seigneur de Lusseignies, mayeur des finances ; — de plus, pour avoir couvert de draps noir et velour noire la chaise sur laquelle Monseigneur a fait l'oraison funèbre, luy a esté payé, ensuite de l'accord faict par messieurs les prévost et jurés, la somme de v^c lb.

*Sur l'ordre du gouverneur, Pierre Masquelier tendit aussi* la neffe de l'église cathédralle jusques au portail, et la chapelle de messieurs, *et reçût, de ce chef,* lx lb.

*Le magistrat répartit entre ses membres et les officiers de magistrature, pour frais de robes de deuil, la somme de* v^m ix^c xxxiij lb. vj s. viij d.

A Gille Roland, pour avoir livré à Jean Parent, du clicant pour faire la couronne sur le tombeau de la Reyne de France, dix-huict fœuillets à quattre pattars, a esté payé la somme de sept livres et quattre sols, icy vij lb. iiij s.

A Hiesrosme Dumoutier, maistre escrinier, pour les parties d'ouvraiges de son stil par luy faictes par ordre de monsieur de Lusseignies, mayeur des finances, pour les funérailles de la Reine, nœuf faux chassis de deux pieds carréz et nœuf chassis de molleur, a esté payé, ensuitte de son billiet, la somme de douze livres, icy xij lb.

*On employa 1200 aulnes de crêpe noir pour tendre la cathédrale, le prix, en y comprenant la couture, la pose et l'enlèvement, fut de* j^c xx lb.

A Jean Duchesne et trois autres brodeurs, pour avoir brodéz les armes de la Reyne sur deux ovalles, garny et couvert d'une couronne d'or, en nombre de quattre, de fin or et argent, pour le service de la Reyne, a esté payé, ensuitte de marché faict par

Digitized by Google

messieurs les prévost et jurés, la somme de cent quinze livres quattre sols, icy j^c xv lb. iiij s.

A Jean Allegrin, doreur, pour avoir, par ordre de monsieur de Lusseignies, mayeur des finances, doré la couronne de fer blan pour mettre desur le coussin de velour de la tombe de la chapelle ardante faite pour le service de Marie-Théresse d'Autriche, reine de France, pour la somme de viij lb. x s.

A Jean Parent, pour avoir accommodé la couronne de dessus de la chapelle ardante, et mis en leur plache des fleurs de lys, et la garnir de clicquant d'or, pour le service de la Reyne, a esté payé xxx s.

A Hugues Chasse, quincailleur, pour avoir faict une couronne, cincq fleurs de lys de fer blan, a esté payé vingt quattre sols, icy xxiiij s.

*La dépense totale des funérailles fut de* viij^m iij^c xlij lb. viij s. viij d.



Digitized by Google

## SÉANCE DU 19 JUIN 1884.

M. le chanoine Huguet, *Vice-président*, occupe le fauteuil.

M. de la Grange, *remplit les fonctions de Secrétaire.*

M. Soil, empêché d'assister à la séance, prie la compagnie de l'excuser. En son absence, la lecture du procès-verbal de la réunion précédente est remise à la séance du mois de juillet.

M. le général Daubresse s'excuse de même.

Sur le bureau sont déposés les ouvrages reçus par le Secrétaire depuis la dernière réunion.

1. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 1884, n° 1 et 2.

2. Société royale belge de géographie, Bulletin, 1884, n° 2.

3. Biographie nationale, tome VIII, 2e fascicule.

4. Bulletin d'histoire.... du diocèse de Valence, 4e année, 1re 2e et 3e livraisons. (19, 20 et 21.).

5. Société franco-hispano-portugaise, tome IV, nos 3 et 4.

6. Société franco-hispano-portugaise, statuts et règlements.

7. Société des antiquaires de la Morinie, 32e année, 128e livraison et 33e année, 129e livraison.

8. Id. table des Bulletins et des Mémoires publiés par la Société.

Digitized by Google

9. Bulletin de l'Académie royale..... de Belgique, tome VII, n° 4.

10. Annales du cercle archéologique de Mons. Tome XVIII.

M. Cloquet offre à la Société un exemplaire de son *Guide de Tournai*, et une brochure sur *les Jubés de Tournai*, dont il est l'auteur. Remercîments.

M. Huguet présente une pyxide émaillée, appartenant à la Cathédrale, qu'on suppose être des premières années du XIII^e siècle. On admire la finesse des rinceaux et la conservation de l'émail.

Le même membre fait passer sous les yeux de ses collègues un petit coffret appartenant aussi à la Cathédrale. Ce coffret en bois, fort remarquable, semble appartenir aux dernières années du XIV^e siècle. Il était recouvert d'une étoffe dont quelques débris restent encore fixés dans les jointures. Les garnitures en cuivre sont dans un état parfait de conservation et on admire la ciselure des quatre lions qui forment les pieds de ce coffret.

---

## COFFRET-ÉCRIN (XV^e SIÈCLE).

Dimensions : H. 0^m,087 (0^m,10 compris le support). Long 0^m,155, (avec la manicle.) Larg. 0^m,10 (le bois seulement).

Dans la séance du 20 mars 1880 *(20^e volume du Bulletin, p. 140 et suiv.)*, je vous ai présenté la description d'un coffret en ivoire, style roman, récemment entré au *Trésor de la Cathédrale*.

Les saints personnages qui le décorent sur toutes les faces lui assignaient une destination évidemment religieuse et nul doute que ce soit un reliquaire ou plutôt une petite châsse, comme il y en a de nombreux

Digitized by Google

exemples à cette époque et surtout dans la période ogivale (1).

Aujourd'hui j'ai la chance de vous exhiber un autre coffret, appartenant aussi à la Cathédrale, de mêmes dimensions à peu près que notre ivoire, mais d'une époque bien moins reculée, le XV^e siècle, d'une composition assez simple, hormis la garniture de serrure qui est des plus gracieuses et mérite de fixer l'attention des archéologues et des artistes.

Aucun caractère sacré n'accuse ici un objet ayant servi au culte, et c'est vraisemblablement un de ces écrins à bijoux, si communs à cette époque de l'art.

Vu l'intérêt que cet écrin peut offrir pour la reproduction par l'art industriel, nous avons cru utile de le faire dessiner et d'en composer une planche pour le présent volume, en regard du coffret roman (2). En voici la description que l'on pourra suivre avec plus d'intérêt sur la gravure.

L'arche est en bois, tellement vermoulu, qu'il se résout en poussière au moindre contact et nous nous préparons à le faire remonter complètement à neuf; cela est plus qu'urgent. Ces ais n'ont jamais été peints, mais des débris de tissu restés engagés dans les encoignures et sous les clous, à l'intérieur comme à l'extérieur, prouvent que jadis ils étaient recouverts d'une étoffe précieuse.

(1) Notre collègue, M. L. Cloquet, a rencontré postérieurement à notre description, au Musée de Clugny, une châsse de plus grandes dimensions, provenant de Soissons, et dont le travail et la composition ont avec notre ivoire une grande similitude.

(2) Le coffret roman a été reproduit dans l'*Art Ancien* à l'Exposition de Bruxelles, mais la gravure est de trop petites dimensions pour qu'on puisse exactement juger de l'objet.

Digitized by Google

Quatre lions accroupis, en cuivre, servent de pieds au coffret ; les faces inférieure et supérieure, ainsi que celle qui sert de couvercle, sont bordées de lames de cuivre, rugueuses avec encadrement poli ; cette bordure est plus large à la face extérieure du fond et ornementé d'une succession de lignes parallèles inclinées, alternativement polies et dépolies.

Les quatre faces verticales de l'arche sont reliées entre elles par une double attache à rosettes terminales. La manicle, adaptée à la face supérieure, ne présente absolument rien de remarquable ; elle a même un cachet vulgaire qui n'est atténué que par les rosettes qui reçoivent les clous à l'intérieur comme à l'extérieur. Mais nous l'avons dit, c'est à la garniture de la serrure qu'il faut chercher le cachet vraiment artistique qui donne à ce système de serrure tout son agrément et sa valeur. C'est une simple plaque carrée, à la surface dépolie avec encadrement brillant, ses bords sont décorés d'un feston ajourée d'une délicatesse charmante, interrompu aux angles par une fleur de lys très étoffée et très saillante ; au centre est percée l'ouverture carrée, également encadrée d'une bande polie, où pénètre le bouton du fermoir ; ce bouton est un lion, semblable aux pédicules, mais plus petit et très gracieux.

Telle est la description de cet objet dans toutes ses parties. Composé d'éléments tout simples et assez communs, il tire tout son mérite de l'agencement de ses parties et surtout de ce beau fermoir qui ne déparerait pas le plus riche écrin en matières plus précieuses.

Ce sont les lions qui servent de pédicules et de bouton au fermoir, mais surtout le dessin du feston qui encadre la plaque de la serrure, qui nous ont fait assigner à notre coffret la date du XV$^{e}$ siècle, quoique

Digitized by Google

le travail et l'ornementation des bandes de cuivre sentent déjà la renaissance.

---

M. Cloquet signale une brochure de M. Loriquet, archiviste à Arras, relative à une croix de fer, dite de S. Bernard, qui ornait la place Saint-Vaast, à Arras, et qui était due à des artistes tournaisiens du XV^e siècle.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 10 JUILLET 1884.

M. le comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Les procès-verbaux des séances de mai et juin sont lus et adoptés.

M. le général Daubresse excuse son absence à la réunion.

M. Cloquet signale, dans diverses publications, des noms d'artistes flamands.

M. le chanoine Huguet revient sur des notes qu'il a données concernant Hennequin, peintre tournaisien, et les complète (1).

M. de la Grange donne lecture de divers extraits faits par lui, dans les *comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, publiés par le cercle archéologique de Mons. Ces extraits concernent Tournai. On vote l'impression de cette communication à la suite du procès-verbal.

(1) Videb. infra.

Digitized by Google

## EXTRAITS DES COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DE L'ANCIEN COMTÉ DE HAINAUT.

Le *Cercle archéologique de Mons* a entrepris, en 1871, la publication de nombreux articles extraits des comptes de la recette générale du Hainaut, reposant aux archives départementales de Lille. Le plus ancien de ces comptes remonte à l'année 1334, et la série se poursuit jusqu'en 1684. On comprend aisément l'intérêt qui peut s'attacher à de pareils documents. Bien que Tournai n'appartint pas alors au Hainaut, nous avons rencontré dans le premier volume de la publication du Cercle Montois un certain nombre d'articles qui concernent incidemment Tournai ou des Tournaisiens. On y constate soit la présence en notre ville des comtes de Hainaut et les fêtes qu'ils y donnèrent, soit les entrevues dans nos murs d'envoyés destinés à ramener la paix avec le duc de Bourgogne. Un article même rappelle le siège de Tournai en 1340. Peut-être paraîtra-t-il intéressant pour notre histoire locale de réunir en quelques pages ceux de ces extraits qui nous concernent spécialement. Nous mentionnerons donc, avec la date des comptes, les titres modernes sous lesquels M. Desplanque, archiviste du département du Nord, avait cru devoir classer les divers articles extraits des registres confiés à sa garde. Quant aux articles mêmes, nous en respecterons l'orthographe et le texte, tels qu'ils ont paru dans le volume du Cercle archéologique.

Compte partiel commençant au 9 février 1335. — *Affaires d'état.* — Pour despens de vi kevaus et iiij varlés ki amenèrent j tonniel de vin, de Tournai à Lessines, le mardi apriès le mi-quaresme l'an xxxv,

Digitized by Google

pour le Conssel mons^r, ki fu là contre les gens mons^r de Flandres xx s.

9 février 1340 — 9 février 1341. — *Guerres et batailles.* — Par lettres mons^r données ou siège devant Tournay, le merquedi apriès le Nostre-Dame en miaoust, l'an XL, pour les frais dou karoit ki menèrent pourvances d'Ath oudit siège, depuis le commencement dou siège dessusdit jusques au jour de la datte de ces lettres, et pour eskuelles qu'il avoit là livrées LVIII lib. XII d.

Compte général du 23 juin 1356 au 1^er juillet 1357. — *Subside accordé au duc.* — De l'ospitail des Marviz de Tournay, pour le subvention de le chevallerie mons^r le duc Loys XI lib. XV s.

1^er juillet 1357 au 1^er juillet 1358. — *Messages.* — A Jehan Darras, pour aler à Tournay, à Chierve, et à Graulmont, le jour saint Thumas, pour dénonchier l'accort dou cés et del entredit fait encontre le pays de Haynnau et les canonnes de Cambray qui devoit fallir et cesser par tout le pays au Noël XXV s.

Du 1^er mai au 24 décembre 1364. — *Prêts faits au duc Aubert.* — Del église Saint Martin de Tournay, CIIII^xx VII lib. X s.; — del église de Saint Nicolay de Tournay, LXXV lb.; — dou capitle de Leuse, II^c LXV lib.; — dou capitle d'Anthoing, XXXIX lib. XV s.

Du 2 octobre 1367 au 15 juin 1368. — *Affaires d'état.* — Pour les frais dou Recheveur fais au Castiel en Cambrésis, le joedi XXI^e jour d'octembre, là où furent messire Jehans de le Pouelle, adont baillius de Haynnaul, messire de Rumont, prouvost le conte en Valenchiennes, messire Gilles d'Escaussines, prouvost dou Quesnoit, Jakemart dou Mortier, Jehan Craspourvient, et si fu avoec yaulx, dou conseil monsigneur, li prouvoz del église Nostre-Dame de Tournay, liquel

Digitized by Google

dessusdit parlementèrent à mons^r de Cambray des besoingnes mons^r toukans contre capitele

VI lib. XX s.

Du 31 mai 1370 au 15 août 1371. — *Prise du reçeveur Colart Dango.* — Pour frais fais par Jakemart de Miertinez et Hanin Ghelet, à Tournay, le XXI^e jour d'avril, qu'il furent là envoyet pour savoir se chil d'Esclaibez y estoient XXV s.

Du 1^er juillet 1372 au 1^er juillet 1373. — *Messages et affaires d'état.* — Pour les frais Jaquemon du Mortier fais à Ath le mierquedi apriès Noël, qu'il estoit là venus pour lendemain aler à Tournay par devierz l'abet de S. Martin, pour avoir coppies d'aucunes chartres qui pooient toukier à mons^r pour cause de le tière de Lessinnez XIII s.

Pour les frais doudit Jakemon, Jehan Le Louchier, Jehan de Cugnamont, fais à Tournay le joedi et venredi enssuiwant toute jour, qu'il furent à le dicte abbeye de S. Martin là u il fissent coppyer pluseurs chartres de lattin en rommanch X lib. XIIII s. VI d.

Du 1^er août 1373 au 1^er août 1374. — *Affaires d'état.* — A maistre Jehan Seresimon, de Tournay, procureur à monsigneur, pour le plait contre le cardinal de Genèvre devant le doyen de Saint Donas de Bruges, délivret, le jour Sainte-Crois en septembre, pour ses frais et escriptures qu'il fist en alant tenir journée pour monsigneur XIIII lib. VIII s.

Du 1^er août 1375 au 1^er août 1376. — *Affaires d'état.* — Pour les fraiz monsigneur le Sénescal, monsigneur Daniel de le Marewede, et monsigneur le doyen de Cambray fais pour une journée qui assignée fu à Audenarde et tenue à Tournay despuis le samedi VIII^e jour de march jusquez au lundi ensuiwant au disner, alencontre dou conseil le ducq de Bourgoigne

Digitized by Google

et le conte de Flandrez, pour le cause d'un mariage
LXIX lib. VIII s.

Pour lez frais monsigneur de Biaumont, monsigneur le Sénescal, monsigneur de Morialmeis, mons^r d'Escaussines, monsigneur le doyen de Cambray et leurs gens à IIII^xx VI chevalz, fais à Tournay le III^e et IIII^e jour d'avril qu'il y furent envoyet de par monsigneur le ducq alencontre dou conseil le ducq de Bourghoigne, pour aucun traitiet de mariage
LXXIX lib. XII s. VI d.

Du 8 juillet 1390 au 8 juillet 1391. — *Affaires d'état.* — Pour les frais dou recheveur (Colars Haingnés) fais en alant de Mons au Kesnoit le samedi XXIIII^e jour de septembre, au commant monseigneur, par ses lettres envoyés de Hollande pour ordener que medame d'Ostrevant alast à Tournay, par deviers mons^r et madame de Bourgoingne, à le Saint Mikiel enssuiwant, et delà en ala li recevères à Valenchiennes, pour savoir se trouver y poroit mise et finance pour mons^r qui aler en devoit en Engletière. Se revint de Valenchiennes à Mons pour faire relacion à mons^r le baillius de ce que fait avoit, u il trouva mons^r d'Ostrevant qui revenoit de Hollande XL s. VI d.

Le samedi VIII^e jour d'octembre au nuit, vint li recevères à giste à Tournay, pour y estre lendemain avoecq mons^r li baillius et mons^r Rasse de Montegny à une journée que on y avoit contre le Conseil mons^r de Bourgoingne VII s.

Du 2 décembre 1391 au 2 décembre 1392. — *Présents, gratifications.* — Item, le XIIII^e jour de septembre, quant mons^r et medame devoient aler voler en Tiéraisse, donnet à IIII compaignons de Tournay, qui juèrent I jeu de partures devant mons^r et medame
LV s. VI d.

Digitized by Google

Item, adont, donnet à II compaignons qui juèrent devant monsigneur d'un choor et d'une vielle

XXXVII s.

Item, le XXIII^e jour d'avril à Tournay, donnet à I falconnier mons^r de Bourgongne, qui présenta à mons^r I falcon de par mons^r de Bourgongne

LXXIIII s.

Du 8 juillet 1392 au 23 juin 1393. — *Affaires d'état.* — Pour les frais ledit recheveur, Jaquème Barret, Jehan Seuwart et leurs gens, fais à Tournay, qu'il y furent contre le Consel mons^r de Bourgongne, à cause des questions qui sont sour les marches de Flandres et de Haynnau, et adont furent mises outre les tréplicques faites par mons^r sur ses escrips et raison, et fu adont prise journée pour aler sur les lieus contenscieus, demorèrent par le terme de II jours demi acomplis le XV^e jour de septembre

XIII lib. XVIII s. IX d.

Pour les frais ledit mons^r Rasse de Montigni fais à Saint-Amant, le jour de closes pasques, au disner, qu'il en aloit à Tournai, à une journée qui là devoit y estre tenue contre le Consel mons^r de Bourgongne, liquelle fu contremandée XXV s. VI d.

A Mahieu Piérissiel, lequel li rechevères envoïa de Mons à Saint-Amant, le jour de closes pasques, pardeviers monsigneur Rasse de Montigni, qui là estoit, dire qu'il n'alast point à Tournai, car li journée, qui y estre y devoit contre les gens monsigneur de Bourgoingne, estoit contremandée VIII s.

A I messagé de Tournai, qui porta lettres, de par maistre Jaque Barret, à Lille, as consilliers et commis de mons^r de Bourgoingne, seneffiant que continuer volsissent le journée que tenir devoient à Tournai, au behourdick jusques as closes pasques, pour les lieus

Digitized by Google

contenscieus entre Haynnau et Flandres, pour ce que li rechevères n'i pooit y estre par ciertaine besongne, et de là revint lidis messagiers à Mons, qui rapporta lettres de ledicte continuation et eut mout de painnes à che faire, pour ce que li jours estoit briefs XXII s.

Du 1er décembre 1392 au 1er décembre 1393. — *Voyages et séjours des princes.* — Rechut de signeur Jehan de Jeumont, bailliu de Haynnau, par lettres de monsigneur données à Tournay le IIII^e jour de jullet II^c LV lib.

Item, le II^e jour de jullet, vint mons^r à Tournay au giste et amena avoec lui mons^r le bailliu de Haynnau, mesire Guy de Monchiaus, maistre Jaque Barré et autres de sen Conseil IIII^xx IX lib. VII s. VI d.

*Présents et gratifications.* — Item, le III^e jour de jullet, à Tournay, donnet as ménestrels le comte d'Eu, par le commant mons^r XII lib. XV s.

Item, à che jour, donnet as ménestrels de le cité de Tournay V lib. II s.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1884.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale... de Belgique. Bruxelles, 1884, tome VII, n° 5.

2. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire. Bruxelles, 1884, 4e série, tome XII, 1er Bulletin, 2e Id.

3. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 83e année. Nouvelle série, 130e livraison.

4. Revue agricole de l'Arrondissement de Valenciennes, avril et mai 1884.

5. Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, tome III, 2e livraison, 1884.

6. Cercle histor. des sciences, etc., tome VI, 1re livraison, 1884.

7. Messager des sciences historiques, 1884. 2e livraison.

8. Bulletin de la Société royale belge de Géographie.

9. Bulletin de la Société franco-hispano-portugaise de Toulouse. Tome V, 1884, n° 3 et n° 4.

10. Revue belge de numismatique, 1884, 4e livraison.

Digitized by Google

11. Bulletin mensuel de numismatique, par M. R. Serrure, tome III, 1883-84.

Il est donné lecture d'une circulaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, annonçant à la Société qu'elle se propose de réunir à Anvers, en septembre 1885, un congrès archéologique. On décide d'adhérer à cette proposition.

M. de la Grange rappelle un article du règlement, aux termes duquel l'auteur d'une notice renonce à la propriété de ce travail, et ne peut obtenir que 50 exemplaires tirés à part. On décide de se tenir au règlement et de n'accorder un tirage supplémentaire que dans des cas exceptionnels et après délibération.

M. le comte de Nédonchel présente à l'examen de la compagnie deux manuscrits relatifs au prieuré de Notre-Dame de Sion à Tournai, savoir :

Constitutions du monastère de Notre-Dame de Sion de l'ordre des religieuses de Saint-Augustin 1640, un volume in-18.

Chronique du monastère de Notre-Dame de Sion de l'ordre des religieuses régulières de Saint-Augustin.... composées l'an 1644, un volume, in-4.

Ces volumes sont fort intéressants tant au point de vue de l'histoire locale que des généalogies tournaisiennes.

L'honorable membre promet d'analyser ces manuscrits, et de communiquer à l'assemblée le résultat de son travail.

M. Soil donne lecture d'une notice sur Poutrain, historien de Tournai. On en décide l'impression au Bulletin.

Digitized by Google

## POUTRAIN.

Poutrain (Joseph-Alexis), historien de Tournai, naquit fortuitement à Templeuve, et fut aussitôt transporté à Bailleul, où habitaient ses parents. C'est là qu'il fut baptisé le 31 août 1684 (1).

Il était fils de Philippe Poutrain qui, veuf de Jeanne Lemaire dont il eut quatre enfants, épousa en secondes noces Marie-Madeleine Rasson en 1683. Celle-ci lui donna trois enfants, dont Joseph-Alexis est l'aîné.

« Je suis entré, dit-il (2), dans la vallée de misère au » mois d'aout 1688 (c'est 1684, qu'il faut lire) et ma » naissance fut accompagnée d'une circonstance assez » remarquable. Je viens au monde à Rumé (3) grosse » ferme de Templeuve du coté de Ramignies, le jour » de la dédicace de ce premier village, ou qui en étoit » du moins une fête particulière. Les parents de ma » mère qui habitoient cette ferme l'avoient mariée dans » celle de Sotru à Bailleul, et s'étant trouvée ce jour-» là chez eux, la hasard voulut qu'elle y accouchât de

(1) Eadem die (ultima augusti) baptisatus est Josephus Alexius, filius Philippi Poutrain et Mariæ-Magdalinæ Rasson, quem susceperunt Michael Delval et Jolsada Lezur. — Registre aux archives de Bailleul, intitulé : Hoc libello continentur nomina baptizatorum, confirmatorum... in ecclesia parochiali de Bailleul, ab anno 1676... F° 9, v° anno : 1684.

(2) Manuscrit Waucquier, tome XIV, folio 31, verso. Ce manuscrit est l'un des 28 volumes in-folio qui constituent l'œuvre du chanoine Waucquier, grand pénitencier de la cathédrale, mort à Tournay, le 22 août 1761. Il contient la copie de la correspondance de Poutrain avec Waucquier, une biographie de Poutrain écrite par lui-même, une autre, assez incomplète, écrite par Waucquier, et la copie des préfaces de divers ouvrages de Poutrain. — Ces volumes sont déposés aujourd'hui aux archives de la ville.

(3) On écrit plus communément Rhumez.

Digitized by Google

» moi. Il y eût une dispute assez sérieuse entre le curé » de Templeuve et celui de Bailleul, à qui me bapti- » seroit, et ma mère trancha le différens en me rap- » portant à Bailleul. »

Trois ans plus tard, sa mère ayant eu un second fils, envoya le futur historien de Tournai chez sa grand-mère et ses tantes, qui habitaient Baisieux. Dès l'âge de cinq ans l'enfant fut mis en pension chez le chapelain de Templeuve, où il apprit son catéchisme.

Alors déjà, son intelligence et sa mémoire étaient très développées, à ce qu'il nous apprend lui-même (1).

A sept ans, on le conduisit à Tournai, où il fut mis en pension chez le chapelain de Saint-Quentin, puis chez les pères Jésuites, où il fit de très bonnes études, et obtint de grands succès (2). On l'envoya ensuite à Douay, faire sa philosophie.

« J'y trouvoi un écueil, dit-il (3). J'avois à l'abbaye » des prez cinq cousines germaines de mon père; trois » du nom de Linselles, sœurs entr'elles, et deux » Poutrain, aussi sœurs. L'une de mes tantes vint me » présenter à ces dames qui me firent aller au collège » de Saint-Wast, sous un professeur de leurs amis. » Il me fit son fiscq, sans charge d'aucun compte. » J'étois plein d'argent. Je me laissai entraîner avec » des écoliers plus âgés que moi, qui m'apprirent à » boire..... »

Ses tantes le destinaient à l'Eglise, mais comme il montrait une vocation toute contraire, elles cessèrent de s'occuper de lui.

Poutrain revint alors chez sa mère, qui étant devenue

(1) Ms. Waucquier, l. c.
(2) Le même, f° 1 et 31 v°.
(3) Le même, f° 31 v°.



Digitized by Google

veuve, avait épousé en secondes noces Nicolas Delrue. Celui-ci plaça le jeune homme chez Pierre Delrue, procureur du chapitre de Tournai, où il demeura pendant quatre ou cinq ans, se disposant à embrasser la carrière du barreau, et s'y préparant avec ardeur. Puis, subitement, il se rendit à Lille, où il tint l'étude d'un oncle, procureur, qui venait de mourir. Il y resta un an et contracta, pendant son séjour en cette ville, une maladie qui lui fit perdre l'usage de la main droite, en même temps qu'elle attaqua son imagination et sa mémoire.

Laissons parler notre historien (1). « J'étois toujours » tyrannisée de la passion d'apprendre. J'entrepris de » repasser tous les vieux procès qui étoient dans » l'étude de mon oncle et d'en faire des recueils; j'y » trouvai de belles affaires, de belles questions divine- » ment bien traitées, en un mot des richesses inépui- » sables qui m'attachoient de plus en plus, et qui » m'attachèrent si bien qu'il m'en couta un épuisement » des esprits vitaux. C'est du moins ainsi que les » médecins appelèrent une retraction ou un roidis- » sement des doits et de la main, qui me vint peu à peu » en écrivant, et qui fit qu'en moins de trois ou quatre » mois que ce mal me prit je ne sçus plus former deux » lettres de suite; ce qu'ils attribuèrent à une paralisie » de certains fivres procédans du cerveau qui servent » au mouvement que la main et les doits se donnent » pour écrire, la même flexibilité leur étant demeurée » pour toute autre opération que celle-là; excepté que » la main et le bras en sont un peu plus faibles et plus » froids. Et du côté de l'esprit, je m'aperçus que le mal « avait attaqué l'imagination et la mémoire, qui en

(1) Le même, f° 32.

Digitized by Google

» devinrent plus pesantes, sans qu'il me parût que le » jugement en eût recu d'atteinte (1). »

En quittant Lille, Poutrain se retira de nouveau à Bailleul, chez sa mère, qui était devenue veuve pour la seconde fois, et il y demeura pendant neuf ans, plongé dans la lecture, à laquelle il consacrait jusque douze ou quinze heures par jour. Dans l'entretemps il ne négligeait aucun remède pour guérir son infirmité, mais sans succès. Il y renonça enfin et se décida à écrire de la main gauche.

(1) Le chanoine Waucquier rapporte le même fait, mais avec de légères variantes. Nous transcrivons ici son récit, tant à cause de l'intérêt que présentent les détails qu'il donne, que pour la réflexion finale de l'écrivain.

« J'oubliais de dire qu'il écrit de la main gauche, m'ayant conté qu'il » a perdu de pouvoir écrire de la droite depuis un gros hyver, pendant » lequel, en sa jeunesse, qu'il était chez le sieur Lemaire, fameux pro- » cureur de Lille, il dût, parce que cet oncle le voulait, écrire trop » longtemps sans feu; que cette extrémité lui fit perdre le mouvement » et l'agilité requise pour écrire, qu'ensuite de ce facheux accident, il » fit tant de dépense pour se rétablir dans ce premier avantage qu'en » celà seul il dépensa quelque chose d'assez bon qu'il avoit de patri- » moine : Il alla aux Eaux en divers endroits, jusqu'à celles d'Aix-la- » Chapelle ; qu'entr'autres choses, et par conseil et pour remède, il mit » le bras dans la gueule de quelque bœuf, etc., mais que ce qu'il put » tenter ou éprouver ne lui fit pas revenir l'usage perdu. A ce sujet, je » me souviens, et je crois que ce fut au même hiver, à la violente gelée » de 1708 à ce qu'il pense lui-même, que je me risquay donc à perdre » ce qu'il déplore en lui, car notre professeur, le sieur Lengrand, si » longtemps professeur de philosophie, homme sans miséricorde à cet » égard, ne voulut jamais rien retrancher de l'ordinaire l'écriture en » classe, mais nous dicta toujours impitoyablement pendant une heure » entière, de sorte que souvent il m'est arrivé, quelque soin que je » prises d'échauffer l'encre par le souffle, avant apliquer la plume sur » le papier, que l'encre s'y gelait, et la plume s'atachait au papier. De » tout tems il y eut des durs, et ce n'est point moy seul qui en ai fait » l'épreuve en cette occasion, d'autres comme moy eurent ce malhûreux » sort, et quoique ce ne fut que gelée, le mal était insurportable, et » faisait murmurer bien haut. »

Digitized by Google

Il résida ensuite à Tourcoing où il tint le greffe de ce bourg, pendant la minorité du fils de l'ancien greffier, puis de nouveau il s'établit à Lille où il fut admis à plaider devant la juridiction des consuls, nouvellement établie. Frappé des avantages de cette juridiction, il écrivit, et fit imprimer en cette ville un volume intitulé : *Traité des juridictions consulaires, où l'on fait voir quel est le caractère de ces juridictions et leur utilité pour le public, et où l'on examine quelques objections qu'on leur fait dans la province de Flandres. A Lille, chez G. Pourchez 1737.* (1) — « Ce » livre n'eut pas de vogue. Tous les connaisseurs de » Lille le trouvèrent bon, dit l'auteur, cependant il est » tombé, et n'a eu aucun cours. Tel est le sort des » auteurs et de leurs livres. Le mauvais succès de » mon livre acheva de me dégoûter de la juridiction » consulaire (f° 33). »

Cet esprit changeant quitta une fois encore la ville pour la campagne; il se fixa au village de Lomme, à une lieu de Lille, chez un laboureur nommé Loridan à qui il payait une pension de cent florins. Il avait, peu de temps auparavant, fait une succession de deux mille florins, qui avait été bien venue, car il était à cette époque assez besogneux. « Cet honnête homme, écrit » le chanoine Waucquier, parait n'avoir pas sur lui » pour cinq écus d'habits, ayant en cela le sort des » lettrés, de n'être point fort favorisé de dame fortune : » j'avoue, dit-il, que je devais, avant de m'attacher aux » lettres, songer à mon établissement, et ce dont il » convient si bonnement, parait ne pas l'affliger beau- » coup, parce qu'il a tout l'air de se contenter de peu.

(1) Ms. Waucquier, f° 33 et 56, 57, où sont reproduits la dédicace, signé J. A. P. et la Préface.

Digitized by Google

« Il joint à un corps assez grand et un peu maigre, « une bonne physionomie[1]; teint vif, l'esprit l'étant bien « plus, quoique déjà âgé à ce qu'il parait, de soixante « ans environ, parlant fort haut parce qu'il est sourd : « attendant sans fin et sans impatience des successions « de deux tantes, qui, quoiqu'extrêmement vieilles, ne « se pressent guère de partir, le reliquat desquelles « pourtant, viendrait le mettre à l'aise, parce qu'il est « en efet de parents qui l'étaient tous. »

C'est dans la solitude de Lomme que Poutrain traça le plan de projets d'histoires pour Tournai, Lille et Valenciennes. Il s'arrêta à celle de Tournai qui lui parut la plus favorable pour exercer une bonne plume, comme il le dit lui-même, et commença à écrire cette histoire, l'œuvre capitale de son existence, vers 1740.

Il vint se fixer à Tournai, pour puiser les documents de son histoire aux sources, mais il n'éprouva partout que des rebuffades. Les bibliothèques publiques et privées lui furent fermées : loin de le laisser consulter les manuscrits, on ne lui prêtait même pas les livres imprimés.

Il s'opiniâtra, néanmoins, et en 1745, quand Louis XV vint assiéger Tournai, il lui présenta le manuscrit de son histoire. Il fut bien accueilli du roi, qui l'autorisa à le faire éditer, aux frais de la cassette royale, à l'imprimerie du Louvre.

Poutrain, plein d'espoir, s'en fut à Paris; mais, après bien des pourparlers, le directeur de l'imprimerie du Louvre finit par lui déclarer qu'il ne pouvait imprimer son histoire à raison du mauvais état des finances, ruinées par les guerres.

Cette circonstance, fâcheuse pour l'auteur, eut cepen-

(1) Ms. Waucquier, f° 1 v°.

Digitized by Google

dant une très heureuse influence sur la valeur de son œuvre, en ce qu'elle lui permit de la revoir, de la compléter et de la corriger au moyen des documents qu'il obtint plus tard de consulter.

Vers le milieu de 1746 Poutrain confia son manuscrit à Joveneau, imprimeur-éditeur à Tournai. Celui-ci l'accepta, mais il mit à l'imprimer aussi peu de zèle, qu'il avait mis de hâte à s'en charger. Poutrain lui écrivit lettre sur lettre, menaces sur menaces, rien n'y fit.

En ce moment, il réussit à intéresser à son œuvre le chanoine Waucquier, pénitencier du chapitre de la cathédrale. Celui-ci devint tout à la fois son protecteur et son collaborateur. Poutrain lui soumettait son ouvrage feuille à feuille, avant de la remettre à l'imprimeur. « Je me donnais la peine, de tems en tems » dit Waucquier « d'en voir avant quelques-unes, de dire » ma pensée, et quelquefois de donner avis. Je blamais, » je reprenais, je corrigais tant que souvent il m'a dit, » quoiqu'avec actions de graces qu'il me trouvait plus » difficile à contenter que Messieurs même de l'aca- » démie française (f° 3.). »

A partir de ce moment Poutrain ne fit rien sans le consulter, il demandait son avis sur les moindres détails et lui soumettait encore les épreuves, au fur et à mesure qu'il les recevait de l'imprimeur. En même temps, il faisait de nouvelles démarches pour obtenir l'accès des archives de Tournai. Mal accueilli par les magistrats communaux, il s'adressa au chancelier de France, pour qu'il les lui fit ouvrir. Il en reçut, le 11 mai 1748, une réponse ainsi conçue :

(1) Id. f° 29.

Digitized by Google

A Versailles, le 11 de mai 1748.

« J'ai parlé à deux députés du magistrat de Tournay, » qui étoient en ce pays-ci, monsieur, pour les engager » à vous procurer les secours dont vous avez besoin » pour votre ouvrage et ils m'ont paru fort disposés à » le faire. Mais ils trouvent beaucoup de difficulté par » le peu d'ordre, où sont les archives de cette ville. » C'est à vous de voir si vous pouvé trouver le moyen » de surmonter cette difficulté, par les indications qui » facilitent les recherches qu'il faudroit faire ou par » d'autre voye. »

Je suis Monsieur entièrement à vous.

*Signé,* Daguesseau.

Sa première démarche avait cependant porté des fruits; on en trouve la preuve dans une délibération des *Consaux* du 30 avril 1748, où il est décidé qu'on se prêtera, en tout ce qui sera possible, à lui procurer des documents. Le 2 juillet, une autre délibération nomma une commission de trois membres pour lui communiquer les archives de la ville, mais chargée en même temps d'examiner le livre avant qu'il soit imprimé, ce qui devait causer au pauvre historien bien des tracas, dont nous parlerons plus loin (1).

L'impression de l'*Histoire de Tournay* n'avançait pas. Poutrain dût encore recourir à l'autorité de son

(1) Hennebert, dans ses mélanges sur Tournai et le Tournaisis, tome I. page 6, rapporte les deux décisions des Consaux dont nous parlons, ainsi qu'une lettre de Poutrain à M. de Milendorf, conseiller pensionnaire des consaux, qu'il a copiés aux archives de la ville.

Digitized by Google

protecteur pour forcer Joveneau à se hâter. Il craignait la concurrence que menaçaient de lui faire deux autres histoires de Tournay dont on annonçait la publication prochaine; celle de M. de Malenguehem, chanoine de la cathédrale de Beauvais, et celle de M. Givaire. Joveneau, secrètement gagné, peut-être, par les adversaires de l'auteur, faisait la sourde oreille, et n'imprimait que de loin en loin une feuille; fatigué d'attendre, Poutrain sentit se réveiller son vieux sang de procureur. Il menaça son imprimeur de poursuites, et le 25 février 1747, rédigea un projet d'exploit qu'il déclarait vouloir lui faire signifier, s'il ne se décidait enfin à le servir promptement. Le voici dans toute sa teneur : (3)

« A la requête de Joseph Alexis Poutrain, demeu-
» rant présentement en cette ville, le premier officier
» de justice se transportera au domicile de Nicolas
» Joveneau, libraire et imprimeur, sur la place, et
» parlant à sa personne, lui notifiera que, pour le tort
» immense qu'il fait au réquérant, par la lenteur qu'il
» semble affecter de gaieté de cœur, et contre ses pro-
» pres intérêts par une bizarrerie d'esprit inconcevable,
» dans le cours de l'impression d'un certain ouvrage
» qu'il a entrepris pour le requérant depuis plus de
» sept mois, à son appaisement, avec promesse d'accé-
» lérer jusqu'à y faire passer des nuits à ses ouvriers,
» pour une tant plus prompte expédition, ce qu'il a si
» peu exécuté, que quoi qu'il manquât d'ouvriers, il
» n'a pas daigné en prendre deux qui se présentaient
» heureusement dans la cornette blanche de cavalerie
» qui est venue en garnison dans cette ville dès le
» mi-octobre dernier; de sorte que sa presse n'a encore

(3) Ms. Waucquier, f° 27.

Digitized by Google

» produit en sept mois ce qu'il eût pu facilement fournir
» en six semaines pour peu qu'il eût eu de soin de
» s'acquitter de son engagement, n'ayant aucun égard
» aux plaintes et aux gémissements du requérant dont
» toutes les espérances sont renfermées dans cet ou-
» vrage, ni en particulier aux remontrances qu'il a
» faites sur le préjudice qu'ils souffriraient l'un et
» l'autre, s'il arrivait qu'ils fussent prévenus par un
» autre pareil ouvrage, qui se prépare selon de bons
» avis, réitérés, que le requérant en a reçus, et ne
» voulant point être si malheureusement la victime de
» l'indolence et du caprice de cet homme, c'est pour ces
» raisons et autres à déclarer plus amplement en temps
» et lieu, qu'il proteste à sa charge de tous dommages
» et intérêts qu'il souffre, et qu'il pourra encore souffrir
» par la suite, d'une conduite si déraisonnable, et de
» se pourvoir où il appartiendra, pour en avoir raison,
» dont le présent acte lui sera signifié à ce qu'il n'en
» ignore.

» Fait à Tournay, ce 25 février 1747. »

Il ne paraît pas que cette menace produisit grand résultat, car Joveneau encouragé secrètement par de hautes influences, continua à mettre la plus désolante lenteur à l'impression de notre histoire.

Le livre fut achevé vers le milieu de 1749 et Poutrain sollicita l'autorisation de le mettre en vente. Il eut même voulu le dédier au Prince de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, et obtenir un octroi du souverain pour la vente de l'ouvrage. Cette malheureuse demande fut pour lui une source de tracas et de tribulations, car elle soumettait le livre à la censure du gouvernement, censure justifiée d'ailleurs, en l'espèce, puisque l'octroi du souverain emportait une sorte d'approbation de l'ouvrage, et lui donnait, comme s'exprime

Digitized by Google

M. de Neny, *les dehors avantageux d'un livre approuvé.*

M. de Neny, membre du conseil privé, fut chargé d'examiner le livre; en même temps, et par la trahison de l'éditeur, le baillage de Tournai, en ayant eu en mains un exemplaire, fit parvenir au gouvernement une foule d'objections à sa publication.

L'Histoire de Tournai, disait-on, est une œuvre peu sérieuse, elle n'a pas été puisée aux sources, elle est erronée sur plusieurs points; en particulier, l'auteur ne parle pas avec assez d'égard du baillage, cour de justice, qui représentait le souverain, et il ne lui assigne pas le rang et la dignité qu'elle devrait occuper dans l'histoire de la ville. Enfin Poutrain exalte tout ce qui s'est fait sous la domination française, au grand détriment de la dynastie actuellement régnante (1).

Le Baillage affichait en outre la prétention de pouvoir interdire la vente du livre, envers et contre le gouverneur lui-même. Il fallut plusieurs décrets pour l'y faire renoncer.

Poutrain apporta à sa publication les modifications qui lui furent prescrites par le délégué du gouvernement, mais en ce qui concerne le baillage, il se montra intraitable, et s'appliqua à réfuter ses objections et ses prétentions.

Tel est le but de la lettre suivante, dont on ne connaît pas la date, relatée dans le manuscrit du chanoine Waucquier (2), et qu'il adressa à M. de Neny.

(1) On sait. en effet, que Tournai, conquis par la France en 1715, retomba sous la domination autrichienne le 30 juillet 1749.

(2) F° 39. V°.

Digitized by Google

Monsieur,

« Après avoir pris tant de fois la liberté de vous écrire au sujet de mon histoire de Tournai, je crains que vous ne vous rebutiez de tant d'importunes sollicitations au milieu des affaires les plus importantes qui vous occupent dans le sanctuaire de la justice. Je suis heureux que vous l'aimez et que vous vous faites un plaisir de la protéger en toute occasion. Par la réponce (*sic*) dont vous m'avés honoré aux plaintes que je vous avais portées de ce que le baillage nous voulait inquiéter, vous m'avés fait savoir de la manière la plus obligeante que jusque là vous vous aperceviez que ce siège ne voulait qu'examiner mon livre, mais que si je soufrais d'ultérieures molestations, je pouvais vous en informer et que vous y porteriés remède. Ces termes ne sont pas équivoques ; leurs sens naturel est que, jusqu'à ce que vous m'eussiés du moins entendu de nouveau, vous n'avez pas voulu m'engager, après avoir porté votre censure sur mon livre, à l'humiliante démarche de le soumettre à celle de ce corps de justice. En effet, outre qu'il n'est par aucun endroit juge compétent, et qu'il peut encore bien moins l'être après vous, Monsieur, qu'est-ce que cette soumission sinon faire timpaniser *(sic)* le livre d'avance dans le public et le rendre, avec son auteur, le jouet d'un petit nombre de gens de mérite, à la vérité, dans leur profession respectable, mais peu connaisseurs, peut-être, ou sans goût, en cette sorte de choses, comme tant d'autres savants, et toujours guindés sur le rang et l'autorité de leur tribunal, toujours prêts à affecter de faire valoir ce rang et cette autorité, aux moindres occasions. Celle-ci en étoit une d'autant plus propre pour celà, qu'elle était

Digitized by Google

d'un genre tout nouveau ; ils y joignent sans doute la crainte qu'il n'y eût dans ce livre quelque chose qui les blessat, et dès là si je tombais une fois entre leurs mains, c'était pour moi un labirinthe de difficultés et d'embarras. Je concevais parfaitement tout celà, aussi ne craignais-je rien tant qu'un travers si disgracieux, qui vient cependant d'arriver je ne scai comment.

Vous verrés Monsieur ma prédiction arriver, et que tout les blessera jusqu'à un rien. Comme je n'écrivais pas l'histoire du Tournaisis ni de son baillage je n'ai parlé qu'incidemment de ce siège royal, et je n'en ai parlé qu'avec tout l'honneur qui lui est dû comme je vous supplie de la remarquer aux pages 361-463, et quelques autres endroits qui ne me tombent pas sous la main. Il est vrai, Monsieur, que dans l'exemplaire tenant lieu de copie, que vous avez retenu, on y voit, à la page 361 l. 27, ces mots *au-dessous des quatre chefs de la ville,* à l'entrée des archiducs Albert et Isabelle ; mais c'est sur la foi des registres de l'hotel de ville dans un manuscrit de M. Schinkele ancien mayeur de Tournai, à la description de l'entrée du prince d'Espagne avec l'empereur Charles-Quint son père, que M. Schinkele a copiée tout au long dans ces registres, et que je rapporte à la page 329 en ces termes : *après, venaient les quatre chefs de la ville et les plus prochains du prince, après M. le Gouverneur.* Jugés s'il vous plait la dessus, Monsieur, si je n'ai pas eu raison de dire ce que je dis dans le récit de l'entrée des archiducs 61 ans après celle du prince d'Espagne, et d'y employer le mot *dessous*, pour la plus exacte vérité de l'histoire. Cependant voyés jusqu'où est allée ma complaisance pour le baillage, ou plutôt celle du sieur Jouveneau mon imprimeur, mais dont je me suis rendu complice par la plus lâche trahison qu'on puisse

Digitized by Google

commettre contre la fidélité de l'histoire, en lui permettant de gratter dans tous les exemplaires le mot *dessous*, pour y substituer celui de *rang*. Après celà, que Messieurs du baillage se fassent illusion tant qu'il leur plaira, pour me molester sur des bagatelles, telles que le sont bien des choses qu'ils laissent transpirer, et qui ne leur sont que des prétextes à se dépiquer de je ne sais quoi dont leur délicatesse s'offense, mais que leur critique trouve bon de taire, comme ce qu'ils disent que je n'ai point parlé assez honorablement de M. le grand Bailli, ce qui est très faux; que j'ai mis leur premier établissement à Maire, et que j'ajoute qu'ils eurent bien de la peine à l'introduire dans la ville, ce qui est très vrai. Ce que je dis, que le parlement y éclairait autrefois les cours subalternes; et autres petites vérités qui ne leur plaisent pas. Que serait-ce si j'avais rapporté l'arrêt de ce parlement qui leur a adjugé le pas sur le magistrat, à la procession annuelle; si j'y avais fait mes réflexions, par une petite dissertation que le sujet méritait bien, et que j'en eusse dit mon sentiment sans partialité? le conseil privé le trouverait-il mauvais? et si ces Messieurs étaient jaloux d'un si bel avantage attaché à la qualité d'historien de pouvoir dire publiquement toute chose de cette nature avec discrétion, ne serait-on pas en droit de leur répondre qu'ils sont libres de s'ériger sur le même pied?

J'ai dit que je ne savais comment mon livre était tombé dans leurs mains. En effet, ce n'est que de la voix publique que j'ai appris bien tard qu'ils en ballotaient un exemplaire entr'eux, que le S^r^ Joveneau avait eu par certaines vues, la complaisance de leur laisser suivre à mon insçu. Ce procédé inouï d'un imprimeur flétrit mon livre et m'enlève le mérite attaché au présent que je devais en faire à un petit nombre de

Digitized by Google

personnes de distinction; qui était presque l'unique fruit que je me proposais de mes peines et de mes veilles. Etant une chose faite, je vous suplie très humblement Monsieur, de me prêter votre protection dans ce détroit où mon imprimeur m'a engagé et d'ordonner aux officiers du baillage qui tiennent mon livre depuis près de six semaines de me le remettre dans un temps préfixe, avec leurs notes et corrections auxquelles je me ferais un devoir essentiel de déférer, en ce qu'il sera des règles de rétablir dans l'exactitude, et la fidélité de l'histoire. Je suis avec toutes sortes de soumission et de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J.-A. P.

En réponse à cette lettre, M. de Neny écrivit, le 2 janvier 1751, au Président du baillage (1), pour lui dire que le gouvernement avait pris toutes les mesures utiles à l'égard de l'Histoire de Tournai, que sa publication ne pouvait compromettre les droits et prérogatives de personne, et que par conséquent il n'y avait pas lieu d'en interdire plus longtemps la vente :

« Le sieur Poutrain, auteur d'une histoire de Tour-
» nay, s'est adressé à moi depuis plusieurs semaines,
» pour se plaindre de l'examen que messieurs du bail-
» lage font de son ouvrage, et du délai qu'ils apportent
» à rendre à son imprimeur l'exemplaire qu'ils ont entre
» les mains.

» Je dois avoir l'honneur de vous informer, Monsieur,
» que le sieur Poutrain ayant supplié son altesse
» roïale au mois d'octobre 1749 de lui accorder un
» octroi pour le débit de son ouvrage imprimé à Tour-

(1) Hennebert, l. c., p. 9.

Digitized by Google

» nay, pendant que cette ville était occupée par la
» France, et ayant même demandé la permission de
» pouvoir la dédier à ce prince, j'ai été chargé d'exa-
» miner cette Histoire, et sur mon avis, l'une et l'autre
» demande lui a été refusée. Cependant comme l'im-
» pression était déjà entièrement achevée, et que la
» suppression de l'ouvrage aurait pu causer des dom-
» mages considérables tant à l'auteur qu'à l'imprimeur,
» des considérations de charité ont engagé à avoir des
» égards pour eux. Dans cette vue j'ai déclaré au sieur
» Poutrain que je voulais bien prendre sur moi de faire
» en sorte que l'on fermerait les yeux sur le débit qu'il
» pourrait en faire, pourvu que l'ouvrage ne parut
» point comme imprimé à Tournay, mais sous le nom
» de quelque ville d'Allemagne ou de Hollande, après
» qu'il m'aurait proposé cette ville et après qu'il m'au-
» rait fait conster d'avoir exécuté quelques autres con-
» ditions que je lui prescrivais.

» Ce sont les termes de ma lettre que j'écrivis au
» sieur Poutrain le 24 novembre 1749. Vous jugez
» bien, Monsieur, que je n'ai pas pris sur moi cette
» tolérance sans y avoir été autorisé, mais on a voulu
» éviter de lacher la moindre écriture, dont l'autheur
» ou le public auraient pu inférer un tolérance ouverte
» et tacite de la part du gouvernement, et prévenir en
» un mot que cette histoire composée sans avoir con-
» sulté les magistrats ne pût paraître avec les dehors
» avantageux d'un livre approuvé. J'ai même poussé
» la délicatesse si loin, que le sieur Poutrain m'aiant
» demandé la permission de mettre au bas du titre : *et*
» *se vend chez Nicolas Joveneau, imprimeur à Tour-*
» *nay*, je la lui ai refusée tout court par ma lettre du
» 2 août 1750.

» Vous conviendrez, Monsieur, que l'on ne saurait

Digitized by Google

» emploier plus de précautions pour que cet ouvrage ne
» puisse dans aucun temps faire quelque préjudice soit
» aux droits du souverain, ou aux droits, prérogatives
» et préeminences de ses sujets et vassaux. J'en ai
» informé de vive voix Messieurs des états et du ma-
» gistrat, lorsque j'ai eu l'occasion de voir quelques
» uns d'entre eux, et je suis charmé de pouvoir aujour-
» d'hui vous donner la même explication. Je me
» persuade qu'elle lèvera tout scrupule de la part de
» Messieurs du baillage. Mais si, après celà, il restait
» encore quelque difficulté importante, j'ai ordre de
» vous requérir, Monsieur, de faire en sorte que j'en
» sois instruit sans délay, afin qu'il puisse ensuite y
» être disposé comme il appartiendra.

» J'ai l'honneur d'être.... NENY »

Poutrain eut connaissance de cette lettre. Il y répondit très longuement dans une épître adressée à M. de Neny, rapportée par Waucquier (f° 40 v°) et par une note, non moins longue, conservée aux archives de la ville et que M. Hennebert a reproduite dans ses *Mélanges sur Tournai*. Leur dimension ne permet pas de les donner ici (1).

(1) Voici cependant le commencement de la lettre de M. de Neny.

« .... Messieurs du baillage poussent la persécution bien loin. Je ne
» serais pas surpris que par une affectation de sagesse et d'autorité
» dont ils se parent volontiers, ils n'eussent formé le dessein de faire
» supprimer le livre. Ils le déchirent du moins étrangement. Après
» l'avoir fait passer par toutes leurs mains et que chacun d'eux y a fait
» ses remarques particulières, ils dirent publiquement trois choses.
» 1° du moins équivalemment que ce n'est rien de bon qu'à jeter au feu;
» 2° que c'était à eux de l'examiner pour en permettre ou pour en refuser
» l'impression; 3° que dans la permission que j'ai obtenu de vous, Mon-
» sieur, sous les conditions que vous m'avez imposées, permission que
» mon imprimeur leur a vérifiée par quelques-unes des lettres que vous
» m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous n'avez parlé et agi que de
» votre chef.... »

Digitized by Google

Il rencontre tous les reproches que l'on faisait à son livre, discute les objections du baillage et supplie qu'on permette la vente du livre.

Par décret du 2 mars 1751, le prince Charles de Lorraine ordonne aux membres du baillage de remettre à l'auteur le livre qu'ils détiennent depuis trois mois, et de le laisser vendre librement.

Le baillage y répond le 10 mars en exposant les raisons pour lesquelles il veut empêcher le débit de l'*Histoire de Tournay* : l'histoire n'avait pas été puisée aux véritables sources, — l'auteur y exalte tout ce qui s'est fait sous la domination française, — enfin il ne parle pas avec assez de considération du baillage.

Le gouverneur ne s'arrêta pas à ces observations déjà présentées et réfutées plusieurs fois, et un nouveau décret du 15 mars ordonne qu'à sa réception, l'exemplaire de l'histoire de Tournay qui était entre les mains du bailli serait remis à l'imprimeur. Enfin il était défendu audit bailli de se mêler ultérieurement de cette affaire.

Ces trois dernières lettres sont reproduites dans l'ouvrage cité d'Hennebert. Elles se trouvent résumées dans le passage suivant extrait du manuscrit Waucquier (1).

« Dix jours après cette dernière lettre écrite, il y eut » un décret du Conseil privé qui enjoignait aux officiers » du baillage de remettre dans la huitaine, à l'impri- » meur du livre, l'exemplaire qu'il leur avait délivré » le 3 de décembre 1750. Ils attendirent le dernier jour » de la huitaine, non pour remettre le livre, mais pour » envoyer au conseil une longue liste de corrections, » qui furent examinées et rejettées par un nouveau » décret qui leur ordonne de remettre le livre sans

(1) F° 41.



Digitized by Google

» délai, et d'en certifier incessamment le conseil, et » le livre fut remis à l'imprimeur sous son récépissé » le.... de mars 1751. Un procédé aussi injuste méri- » tait bien que le public en fût informé... »

Une dernière obligation avait été imposée à Poutrain, celle de publier son livre sous le nom d'un éditeur étranger; de la sorte, disait-on, l'ouvrage ne pourrait en aucune façon paraître approuvé, mais on aurait plutôt l'air de le laisser vendre par tolérance. L'auteur s'y soumit encore et le livre porte la mention : *à La Haye, etc., Moetjens, libraire 1750.*

Joveneau mit aussitôt en vente l'histoire de Tournay; le 30 mars 1751, il en offrait un exemplaire aux Consaux.

L'ouvrage forme un beau volume in-quarto de 804 pages, en deux tomes; l'impression en est soignée, la lecture facile, le style est un peu lent et diffus, comme les lettres de l'auteur, rapportées plus haut, le font pressentir.

Quant à son mérite historique, il a été nié, mais à tort, par Hoverlant (1); pour lui, le livre n'est qu'une lourde et inexacte histoire, pillée dans Cousin, Catulle et Hoverlant de la Guerinière sans les citer. Il est scandaleusement partial en faveur de la France..., l'histoire des Chatelains est remplie d'ignardes absurdités; c'est une indigeste compilation, insipide et mensongère. L'auteur n'est pas mieux traité que le livre. Hoverlant l'appelle un petit paysan; ailleurs, un orphelin, élevé aux frais de la ville.... Verbiageur.... plume vendue à la France, plume infidèle et incorrecte, etc., etc.

Certes Poutrain n'a pas toujours eu recours aux

(1) Essai chronologique.

Digitized by Google

documents originaux, surtout dans les premiers temps qu'il écrivit son histoire ; on les lui refusa avec hauteur et dédain ; mais il obtint plus tard, communication des archives de la ville et plusieurs passages du livre prouvent qu'il les a utilisées (1). En outre, dans les suppléments qui accompagnent le volume, il corrige les erreurs que l'absence des titres authentiques lui avait fait commettre et rectifie les données obscures ou incomplètes de son ouvrage.

Enfin, Poutrain a le mérite d'avoir écrit la première histoire civile de Tournai, et elle n'est certes pas dépourvue de valeur. Il suit la marche des évènements dans le cours des temps, et ainsi qu'il l'annonce lui-même, il ne touche qu'accessoirement à l'histoire des Institutions, et quand il en parle, ces matières sont traitées sommairement : magistrats, châtelains, avoués, etc.; langage, histoire ecclésiastique, etc. L'histoire du Tournaisis est tout à fait négligée. Poutrain avait le projet d'en faire un livre distinct.

Son ouvrage a un autre mérite, celui d'être à la fois historique et critique. Parfois il interrompt le récit par des dissertations, souvent longues et diffuses (malheureusement) sur l'un ou l'autre point contesté.

S'il est vrai qu'une bonne histoire de Tournai soit encore à faire, Poutrain reste avec Cousin le meilleur historien actuel de cette antique et illustre cité (2).

Poutrain avait à peine terminé ses démêlés avec le baillage pour la publication de son œuvre, qu'il entra

(1) Elles étaient, paraît-il, dans le plus grand désordre et leur conservation laissait beaucoup à désirer. Poutrain (page 778) les dit en noir « à la pourriture et aux vers. »

(2) Hoverlant dit quelque part que le livre de Poutrain se vend, avec peine, un ou deux francs. Sa valeur vénale aujourd'hui est bien supérieure ; un bon exemplaire se vend facilement 15 et 20 francs.

Digitized by Google

dans de nouvelles chicanes avec son éditeur pour le règlement de leurs intérêts pécuniaires.

De guerre lasse le différend fut soumis à l'arbitrage de M. de Milendorf, qui commit pour le représenter, l'abbé de Saint-Marc ; il fut tranché en faveur de l'imprimeur et Poutrain ne se fit pas faute de maudire son juge, il s'en plaignit amèrement dans diverses lettres écrites au chanoine Waucquier (f° 36) et à M. de Neny, qui, à ce qu'il paraît, ne purent rien pour lui en cette occasion.

Le malheureux livre, objet de tant de recherches, de tracas, de contestations, ne fit pas la fortune de l'écrivain. Celui-ci, qui avait été besogneux toute sa vie, se trouva réduit à la misère ou peu s'en faut, dans sa vieillesse. En effet, il avait autrefois rempli des fonctions assez lucratives, mais il n'avait persévéré dans aucune des professions qu'il embrassa et arrivé à un âge où il était devenu incapable de travailler, il se trouva sans ressources.

Cette gêne perce en maints endroits de sa correspondance. Vers 1752, c'est-à-dire à l'âge de 68 ans, il écrivait au chanoine Waucquier :

« Il y a huit mois que je n'ai pas eu l'honneur de vous rendre mes devoirs. C'est la crainte que j'ai de passer chès vous depuis ce temps là pour un escros de pistoles, qui en est la cause cependant vous protesteriez bien vous même que je ne suis rien moins, et même que vous ne connutes, peut-être jamais personne qui vous eut paru plus éloigné de ce caractère. Depuis vous m'eutes donné dix pistoles en dix mois de votre propre mouvement, sans qu'il m'en eut couté un mot à vous le demander, vous vous lassates, il est vrai, on se lasserait à moins, mais les hommes ne peuvent étoufer leur naturel bon ou mauvais. »

Digitized by Google

Dans une autre lettre, il demande quelqu'aide, il sollicite un emploi quelconque, et expose le projet d'écrire une histoire de Lille, qui doit faire sa fortune (1).

« Au nom de Dieu, Monsieur, et de tout ce que votre biblioteque renferme de plus pur et de plus noble en fait de principes et de maximes pour une belle âme, ne m'abandonnès pas pour un moment ; quand je vis que je ne pouvais espérer aucune occupation de votre part. Je me tournai du côté de M. Patou conseiller des états à Lille l'oracle des beaux esprit de cette ville, qui m'a toujours considéré et je lui proposai que j'étais dans le dessein de faire une histoire de la chatelenie de Lille, il m'écouta dans le récit que je lui fis de mon plan et dit que je fisse ce discours, et que je lui aportasse, j'y travaille depuis quinze jours, et le voilà, Monsieur, je vous suplie instamment de me faire la grâce de l'examiner de près pour être en état de m'en dire votre pensée ce sera une étude pour vous. Prenès s'il vous plait cette peine pour moi, il m'importe infiniment que la pièce soit au goût de M. Patout, qui me faisait dans ce cas là obtenir de Messieurs des états qui sont gens d'un vrai mérite toute sorte de facilité et de faveur, si je suis avoué de ce côté là, j'ai déjà mon imprimeur à Lille, homme aisé, qui me soutiendra. Au pis aller je sçai travailler dans les affaires de toute nature, ma ressource sera d'aller faire l'avocat à Douai où je suis connu de plusieurs procureurs, peut-être même aurais-je dû prendre ce parti depuis longtemps, si quelques unes des neuf sœurs n'avaient aliéné mon goût pour la chicane. Je saurai bien me raprocher d'elle, s'il le faut, mais Monsieur j'implore votre première amitiée pour moi, conservès-moi en quelques restes dans le

(1) Ms. Waucquier, f° 37.

Digitized by Google

pas où la malice de mes ennemis m'a insensiblement engagé ; vous en êtes témoin j'ay remarqué la manière dont vous m'avés donné ce que vous aviès dans votre poche, il y aura lundi trois semaines et Dieu m'est témoin qu'il m'en a couté des larmes en sortant de chès vous. Je n'ai pas abusé de ce que vous m'avès donné ; car sans mon voiage de Lille j'en aurais encore un reste. Il est vrai que je ne mange que du pain de seigle avec des feves sans apret. Mais le cœur et l'esprit assaisonnent la nourriture et y suppleent, *nunc si male est, non sic semper erit,* dit Liorac dans une ode. Si Messieurs des états de Lille approuvent mon projet, c'est un coup de parti pour moi, et je compte ma petite fortune faite pour le reste de ma vie, ne dites point Monsieur que c'est encore là un effet de la vivacité de mon imagination ou du moins attendés à le dire que vous aiés lu mon écrit, mais lisés le s'il vous plait avec attention.

« Pénétré de la plus tendre et de la plus sincère reconnaissance, je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

J.-A. Poutrain.

Dans une autre lettre, adressée à Messieurs Mallet frères, chapelains des hautes formes de la cathédrale, il se plaint de la ladrerie du chapitre de la cathédrale, qui ne lui a donné que deux pistoles pour le remercier de l'hommage qu'il lui a fait de son *histoire*. Il espérait qu'on en joindrait une troisième, et enfin il se décide à empocher la modique somme mise à sa disposition. Il se blâme lui-même, cependant, d'accepter un présent si peu en rapport avec son mérite, mais le besoin ne lui permet pas de le refuser. *Necessitas non habet legem.* Vous savez bien, ajoute-t-il, que je ne suis pas un

Digitized by Google

mercenaire, et que le plaisir du travail joint à un peu de pain, et quelquefois un peu de vin, fait tout mon objet (1).

On ne sait ce que devint Poutrain après la publication de son histoire de Tournai, et la mort de son protecteur, le chanoine Waucquier, arrivée en 1761.

On a cru qu'il se fixa définitivement à Tournai, d'après un passage des registres des Consaux, du 27 octobre 1762, mais rien ne permet de le présumer, car cette mention s'applique à un Philippe Poutrain, tandis que l'historien s'appelait Joseph-Alexis. D'autre part, les registres d'état-civil ne mentionnent pas son décès dans cette ville (2).

Hoverlant l'avait déjà constaté dans son *Essai chronologique* : « Poutrain a fait si peu de bruit, après que » son histoire parut, que je n'ai pu découvrir ce qu'il » est devenu depuis, ni où et à quelle époque il » mourut. »

Il ne paraît pas qu'il ait été marié, bien qu'il ait eu, comme il aime à s'en vanter lui-même, dans une de ses lettres, les occasions les plus favorables. Il n'avait, ajoute-t-il, pas de penchant pour cet état.

## ŒUVRES DE POUTRAIN.

On n'en connaît que deux qui aient été imprimées : *l'Histoire de Tournai*, publiée en 1750, — et le *Traité des Juridictions consulaires*, édité en 1737.

Poutrain forma encore le projet d'écrire une histoire

(1) Ms. Waucquier, f° 50.

(2) On rencontre beaucoup de Poutrain à Tournai aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Digitized by Google

de Lille, mais le plan seulement en fut composé ; il n'a pas été conservé.

Waucquier rapporte qu'il écrivit aussi une histoire de Valenciennes ; il n'en est pas resté trace.

Poutrain commença enfin une histoire ecclésiastique de Tournai, qui devait compléter l'histoire civile de cette ville. Pour la rendre plus intéressante, il voulait la rattacher à celle des douze églises composant l'ancienne province de Reims. Dans ce but, il se rendit à Reims, où il fut fort bien accueilli. Ce chapitre lui fit prendre « gratis » ses grades et l'encouragea dans son entreprise ; mais le premier feu passé, notre historien renonça à son projet. « Je me regardai, dit-il, comme un homme qui veut prendre la lune avec ses dents, et je perdis de vue l'histoire parallèle. » Les vastes proportions du sujet l'avaient effrayé.

Enfin il fit une traduction française du traité d'Heriman : *Narratio restaurationis abbatiæ sancti Martini*. Le chanoine Waucquier déclare en avoir le manuscrit dans sa bibliothèque (1) et une lettre de Poutrain nous apprend que ce travail était terminé le 3 janvier 1747 ; (2) mais il présentait peu d'utilité, ayant déjà été fait par un moine de Saint-Martin.

(1) F° 25 et 60.
(2) F° 25.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1884.

M. le comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 1884 est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Messager des sciences historiques. 1884, 3e livraison.

2. Bulletin de l'Académie royale... de Belgique. 1884, nos 7 et 8.

3. Annales de la Société archéologique de Namur. Tome XIII, 2me livraison, 1884.

4. Bulletin de l'institut archéologique liégeois. Tome XVII, 3me livraison.

5. Smithsonian Report for the year. 1882.

6. Revue agricole.... de l'arrondissement de Valenciennes. T. XXXVII, nos 6, 7, et 8.

7. Bulletin d'Histoire ecclésiastique du diocèse de Valence. 4e année, 4e, 5e, 6e, 7e livraisons.

8. Mémoire de l'Académie de Stanislas. 1883.

5. Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise. T. V, 1884, no 2.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre à M. Leu-

Digitized by Google

ridan, demandant 50 exemplaires supplémentaires de la notice sur la Royère. Accordé, à la condition que l'auteur supportera les frais supplémentaires d'impression et le septième de tous les frais relatifs aux planches.

M. Desmazières dépose, de la part de l'auteur, M. Auguste Scheler, bibliothécaire du roi à Bruxelles, une *étude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit*. — Remercîments à l'auteur, qui, sur la présentation du même membre, sera inscrit au nombre des membres honoraires.

M. Maquest signale encore une notice sur *Nicolas Castellin* de *Tournai* réfugié à Genève (1564-1576), auteur d'un recueil de gravures historiques connu sous le nom de Perissin et Tortorel, publié à Genève en 1570. Ce travail de M. Henri Bordier a paru dans le tome III de la revue intitulée : *La France protestante*.

M. Cloquet, ayant obtenu la parole, donne lecture d'une inscription funéraire qu'il a relevée dans la chapelle de Notre-Dame à Moustiers-lez-Frasnes, relative à Guillaume de Croy, archevêque de Tolède. L'honorable membre s'exprime comme suit :

Dans une visite faite à la chapelle de Notre-Dame de Moustier-lez-Frasnes en compagnie de M. Lefebvre-Conestabile, membre honoraire de notre Société, nous avons eu l'occasion de relever, avec l'aide de M. le baron Id. du Sart, une inscription commémorative d'un certain intérêt. Une statue du XVI^e siècle, représentant un chevalier armé, est soutenue par une console en bois sculptée avec art, dans le style de la même époque, et polychromée. Elle est ornée de deux écus, et d'un phy-

Digitized by Google

lactère portant cette inscription, tracée en caractères gothiques : *Guillelmus de Croy miseratione divina et sancte Marie in Aquiro S. R. E. presbyter cardinalis (1) archiepiscopus Toletanus, hispanorum primas, regnorum Castelle major cancellarius, administrator monasterii sancti Petri Afflighemensis ordinis sancti benedicti, et abbatie sancti Petri Altimontinensis commendatorius perpetuus et abbatie Sancti Petri Gandavensis coadjutor..., obiit* XV° XXI.

L'un des écus porte les armes de Harchies ; l'autre, plus grand et surmonté d'un chapeau cardinalice, est aux armes de Croy, écartelé de Renty.

M. le baron du Sart nous a fait connaître, en effet, que Guillaume, seigneur de Croy et d'Araynes, ayant épousé, en 1354, demoiselle Isabelle de Renty, fille unique et héritière de André, baron de Renty, seigneur de Senighem, et de Marie de Brimen, à condition que le fils aîné issu de ce mariage écartellerait ses armes de Croy et de Renty, en mémoire perpétuelle de cette alliance (2).

---

Le même membre rappelle la récente découverte qu'il a faite dans l'église de la Madeleine à Tournai, de la pierre tombale des *de Clermais* et qui a fait l'objet d'une notice, insérée dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Tournai, numéro du 23 août 1884. Il cite le

(1) Il y a ici une erreur : Guillaume de Croy était cardinal *diacre*, créé en 1517. Il était fils d'Henri de Croy, comte de Porcéan, et frère de Philippe, premier duc d'Arschot. D'abord abbé d'Afflighem, évêque de Cambrai en 1516 (à 18 ans), archevêque de Tolède, primat d'Espagne (1517), chancelier de Castille, il mourut à Worms en 1521, et fut inhumé aux Célestines de Louvain.

(2) Voir p. 132 du supplément au nobilaire des Pays-Bas, 1420-1555.

Digitized by Google

passage suivant du cartulaire de l'église, relatif à cette famille :

Pour l'obit fondé par Wille de Clermais fil de seignr Wille de Clermais pour les ames de luy et de demiselle Maigne Weltin fille de seignr Jehan Wettin sa femme duquel obit les vegilles se cantet le jour de le Magdelaine en fin de complie. Et lendemain le messe en le cappelle de Clermais... pour lequel obit aura le cure etc. (1)

M. de la Grange cite des extraits de l'ouvrage du bibliophile Jacob : « Curiosités de l'histoire de France relatives à quelques procès portés par des tournaisiens devant le Parlement de Paris de 1364 à 1369. »

On vote l'impression de cette communication à la suite du procès-verbal.

---

## EXTRAITS DES REGISTRES DU PARLEMENT DE PARIS.

Le Bibliophile Jacob, dans ses *Curiosités de l'histoire de France*, a consacré un chapitre à l'analyse des anciens *Registres du Parlement de Paris, de 1364 à 1369*. J'y ai rencontré quelques procès relatifs à Tournai et à des Tournaisiens. Bien que résumés brièvement, il ne sera peut-être pas sans intérêt de les reproduire tels qu'on les lit dans l'ouvrage cité plus haut.

Le 29 novembre 1364, on plaida une cause de la ville de Tournai ressortissant au Parlement de Paris. Arnoul de Catre et sa femme, *pauvres gens* qui

(1) Cartulaire de la Magdeleine, fol. 100.

Digitized by Google

demeuraient dans une maison du Chapitre de Tournai, louée par eux, s'en allèrent un jour, *sans saluer leur hôte (hospite insalutato)* : le prévôt et les échevins ordonnèrent l'ouverture de l'hôtel, afin de savoir l'état des biens sur lesquels on payerait le *louage* au Chapitre. On entra dans la maison *par une fenêtre, pour éviter que l'huis ne fût rompu*, et « là furent trouvés « aucuns petits biens qui furent appréciés par Colin « Tournier, juré priseur, à douze écus, et en fut payé » le Chapitre de sa dette. » Peu de temps après, le nommé Guillaume de Cave, qui avait fait l'exploit, « rencontra la femme, vers Mortagne, qui portait un » gros bâton, et tantôt commença-t-elle crier *à la mort*, » et dire que Guillaume la voulait tuer. » Les deux *mariés* intentèrent une action en garantie contre le Chapitre de Tournai, et déclarèrent « qu'ils avaient « l'hôtel à vie et bien payé tous les termes, excepté un » qui échut entre ceux qu'ils allèrent hors. » La Cour se fit exhiber l'exploit et l'inventaire avant de prononcer son arrêt, qui n'influença pas sans doute la puissance locale du riche Chapitre de Tournai.

Le mardi, 28 juin 1365, « fut plaidoyée, en la pré- » sence du Roi, la cause d'entre ceux qui furent de la » loi de Tournay, et le commun de ladite ville. » Jacques Mouton et douze autres, qui avaient eu longtemps part au maniement des finances de Tournai, furent accusés de malversations et emprisonnés, pendant que leurs biens étaient séquestrés, et *des mangeurs mis dans leurs maisons*; ils en appelèrent au Parlement de Paris, et le gouverneur de Tournai vint en personne représenter la communauté de la ville, dans cette cause, en requérant que les obligations contractées par lesdits prisonniers, au nom de la *loi*, fussent déclarées nulles, ainsi que les rentes à vie qu'ils avaient vendues

Digitized by Google

sur la ville; qu'ils eussent à rendre compte de leur gouvernement et à restituer les deniers de la ville; qu'ils demeurâssent indignes de tout office royal, et qu'ils payassent une amende de deux cent mille livres. Les prisonniers, ruinés et opprimés par cette affaire, ne demandaient pas moins d'un million de dommages et intérêts. Le Roi ordonna donc, avant toute chose, que les prisonniers seraient libres dans Paris, que les *mangeurs* (garnisaires) seraient ôtés hors de leurs maisons, et que le gouverneur de Tournai, qui s'était permis de dire d'*injurieuses paroles* à maître Jean Desmarets, conseiller, et plus tard avocat général, *amenderait au Roi et à partie*. La Cour ordonna que des mémoires écrits par les avocats seraient mis sous les yeux du Roi. Nous ne savons malheureusement pas comment se termina cette affaire.

Le mercredi, 13 août de la même année, le conseiller Pierre d'Orgemont, qui n'était pas encore Chancelier de France, réclama *au gouvernement et à la loi de Tournay sept vingts et huit livres pour cause de ses gages et son salaire déservis en une commission où il avait été à leur requête*; ce qui lui fut accordé, sans préjudice de la cause. Le Parlement ne répugnait pas alors à traiter en pleine audience la question du *salaire* de ses membres.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1884.

M. le chanoine Huguet, *Vice-Président, occupe le fauteuil.*

M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de la Société belge de géographie. 1884, n° 5.
2. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 1884, n°s 9 et 10.
3. Revue agricole de Valenciennes. Sept. et oct. 1884.
4. Annales de l'Institut arch. du Luxembourg. Tome XVI, 1884.

Le même membre dépose sur le bureau le tome XX des Bulletins, paru il y a quelques jours. Il comprend les procès-verbaux des séances du 14 décembre 1876 au 13 décembre 1883, et diverses notices.

M. Maquest demande que lors de l'impression des prochains volumes de Mémoires et de Bulletins, la correction des épreuves soit faite par les auteurs des notices, et que les tables des matières soient plus développées.

Digitized by Google

M. le baron de Rasse s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. de Formanoir fait hommage à la Société d'une *notice sur quatre tableaux de Holbein, Velasquez, Pantoja de la Cruz,* qu'il possède. Liège 1877.

Le même membre communique la photographie de deux montants de cheminée provenant de l'abbaye de St-Martin, représentant des lions en pierre sculptée (milieu du XVII^e siècle). Ces montants lui appartiennent.

M. Soil donne lecture d'une notice sur les tableaux des Van Oost conservés à Tournai, et sur une querelle entre Dominique-Joseph Van Oost et les peintres de Tournai, en 1720. — On en vote l'impression.

---

## D. J. VAN OOST

### ET LES PEINTRES DE TOURNAI EN 1720.

Tournai posséda autrefois beaucoup d'œuvres de Jacques Van Oost, un des grands maîtres de l'école brugeoise († 1671) et de ses fils (1).

Le plus fameux de ceux-ci fut Jacques le jeune, qui habita longtemps Lille; un autre, Dominique-Joseph,

(1) On en compte aujourd'hui encore dix, conservés à l'hôtel de ville et dans différentes églises. Les plus remarquables sont : à l'hôtel de ville, l'adoration des bergers, par Jacques Van Oost; à l'église Saint-Piat, le Christ en croix, par le même; — on l'attribue aussi à Vandyck, (il provient de l'ancienne chapelle de la citadelle;) à l'église Saint-Brice, une belle descente de croix, tableau de grandes dimensions, par Van Oost, père; à l'église de la Madeleine, le Christ apparaissant à sainte Madeleine, attribué au même.

Digitized by Google

qui habitait la même ville, fut appelé à Tournai, vers 1720, par les magistrats, qui lui commandèrent le portrait de l'empereur Charles VI destiné à la salle des plaids des mayeurs et eschevins (1), et celui du prince Eugène, à l'occasion de l'inauguration de l'empereur (2). Ces commandes mirent le peintre en vue, et nombre de particuliers lui demandèrent leur portrait.

On conserve à l'hôpital Notre-Dame, le portrait en pied, dans de grandes dimensions, d'un chanoine hotelier, signé D. J. Van Oost, et daté 1720 (3).

Un autre portrait dû à son pinceau, et qui fut l'occasion d'une querelle célèbre dont nos archives ont conservé la trace, est celui de M. Van Rode, abbé de Saint-Martin à Tournai (4).

Ces succès et les commandes nombreuses qui en furent la suite, soulevèrent contre Van Oost la corporation des peintres de Tournai qui le traduisirent devant les Prévost et Jurés, l'un des corps judiciaires de la ville, pour qu'il lui soit fait défense de continuer les

(1) « Au nommé Van Ost pour avoir peint le portraict de l'empereur pour appliquer à la place des plaids de Messieurs les mayeurs et eschevins de cette villle de Tournay et le portrait du prince Eugène pour l'inauguration de Sa Majesté Impérialle et Catholique, luy a esté payé par quittance en date du douze du mois d'avril mil sept cent et vingt. la somme de 362 livres flandres. » (Extrait du *compte de feu de joie*, relatif à l'inauguration de l'empereur Charles VI.) — Je dois cette communication à l'obligeance de M. de la Grange, à qui j'adresse ici mes sincères remerciments.

(2) Que sont devenus ces portraits?

(3) Il se pourrait que ce soit celui du chanoine de Boulogne ou du chanoine de la Hamaide, tous deux hôteliers et bienfaiteurs insignes de l'hôpital, qui décédèrent quelques années auparavant. (Voir : Ad. Delannoy. *Notice historique sur les divers hospices de la ville de Tournai*, page 18-21.

(4) Il est aujourd'hui la propriété de Madame la douairière Tirant, sa parente.



Digitized by Google

portraits qu'il avait commencés, et d'en entreprendre de nouveaux à l'avenir (1); l'artiste lillois, de son côté, prit son recours auprès des Consaux, et obtint d'eux une sentence qui l'autorisait à achever les portraits commencés, « sans préjudice, y est-il dit, aux privilèges » competans aux peintres de cette ville et sans tirér à » conséquence. »

Cette requête de Van Oost, doublement intéressante tant au point de vue des mœurs artistiques du temps, qu'à celui du talent du peintre flamand, et de ses émules tournaisiens, est reprise en entier au registre des délibérations des Consaux du 23 janvier 1720, (volume 240 f° 40).

*du 23 de janvier 1720.*

« De la requête de *Dominique-Joseph Vanhoost* (sic) » disant que comme expert peintre et notament au fait » des portraits il at esté retenu en cette ville pour faire » celuy de l'Empereur et roy nostre Sire, a cause que » nul maistre de Tournay n'est en estat de le faire en » sa perfection; la science et expérience du suppliant » estante parvenue en la connaissance de diverses per- » sonnes de distinction, il at esté requis de travailler à » leurs portraits, ce qu'il a commencé et empris de » faire, mais il se trouve empêché de les achever par » les peintres de cette ville, qui quoy qu'incapables » d'accommoder le public et de faire aucun portrait en » sa perfection le menacent d'enlever ceux qu'il a com- » mencés, même aucun achevés ce qui est contraire à » toute justice et équité, puisque le suppliant ne leur » fait aucun tort, ne faisant que ce qu'ils ne sçauroient

(1) Les archives de ce corps ne gardent pas trace de cette décision.

Digitized by Google

» faire jusque-là que l'un ny l'autre ne sçauroit apro-
» cher la force et perfection de son travail au vingtième
» degrés; et comme en toute ville bien policée, tous
» estrangers sçachant quelqu'art ou métier en perfec-
» tion, y est receu sans difficulté, même à pension ou
» autre récompense de la ville, notament lorsqu'il ne
» s'y trouve personne capable qui ait cette perfection,
» le suppliant ne croit pas que lesdits peintres soient
» en droit de luy empescher de supleer à leur deffaut
» pour la satisfaction du public, puisque pareil cas est
» arrivé dans le corps des fondeurs de cette ville, qui
» ont esté déclaré non fondés par sentence confirmée au
» conseil à Gand, pourquoy il a recours à Vous Nos-
» seigneurs, à ce qu'il vous plaise par provision faire
» deffense auxdits peintres de l'inquiéter ny troubler,
» et au principal authoriser le supliant de faire et tra-
» vailler tous portraits en cette ville, tels que lesdits
» maîtres peintres de Tournay ne sçavent faire, à
» quoy il déclare de se borner et de ne vouloir em-
» prendre sur eux sans qu'ils puissent l'en empescher.
» Ce faisant, etc. »

Cette requête, soumise à l'examen des Chef et conseil, reçut d'eux un accueil favorable, et sur leur rapport présenté à l'assemblée des Consaux du 13 février 1720, on accorda à Van Oost, comme on l'a vu plus haut :
« la faculté d'achever les portraits par luy commencés,
» sans préjudice aux privilèges compétans aux peintres
» de cette ville, et sans tirer à conséquence. »

Van Oost triompha bruyamment de ses rivaux et prétendit user de la tolérance qu'on lui accordait comme d'un droit définitif.

Aussi souleva-t-il bientôt de nouvelles réclamations de la corporation des peintres qui cette fois porta ses doléances jusqu'à l'assemblée des Consaux.

Digitized by Google

Les peintres tournaisiens protestèrent au nom de leur talent méconnu et ne se firent pas faute d'égratigner leur outrecuidant rival. Ecoutons-les plutôt : (même recueil f° 147, v.)

Du 9 de juillet 1720.

« De la requeste des maistres peintres de cette ville, » disant qu'ils se trouvent grevés autant qu'on puisse » l'être par le nommé Vanost *(sic)* de Lille, qui se » vante en tous lieux avoir obtenu une permission de » Messieurs les chefs et Conseil d'achever ce qu'il » avoit commencé lors, et que cette permission l'afran- » chy des Loix, au sujet qu'il dira d'icy à dix ans avoir » dessiné dans ce temps ce qu'il travaillera alors, à » quoy adjoutant le mépris qu'il fait d'eux, il semble » affecter de les insulter en toute manière, luy qui » auparavant leur achetait quelquefois dans Lille des » pièces de leur travail pour en faire négoce et se » vanter peut-être de les avoir fait a cause que son » talent est renfermé à savoir faire un portrait, lorsque » les gens ont la patience de le voir recommencer » quattre fois, et le temps de se tenir devant luy aussi » longtemps qu'a fait mons^r le prélat de St-Martin, » ce qui fait avouer qu'un homme qui a bonne mine » et qui se donne carrière au-dessus de son estat peut » imposer beaucoup à cause que la nouveauté plaist, » et qu'à l'ombre d'un nom qui est révéré entre les » connaisseurs de l'art, ledit Vanost se berce à ce qu'il » paroit à son aise, affectant de dire les belles qualités » qu'avoit son père et l'estime que l'on en fait partout, » en quoy il fait certes fort bien, mais s'il sçavoit » l'imiter mieux qu'il ne fait, on luy pardonneroit » volontiers une partie de ce qu'il fait paraistre d'extra-

Digitized by Google

» vagance, mais comme l'on sçait qu'il est et qu'il se
» rend tout à fait insupportable par ses manières
» audacieuses, et que son insolence est allée jusqu'au
» point de dire, estant accusé par leur office, en pré-
» sence de Messieurs les Prévost et Jurés qu'il avoit
» dit d'eux tous, des choses que l'honnesteté et les
» loix ne permettent pas que des portefaix se disent,
» sans en estre punis, et qu'il n'a point eu la crainte
» de se répéter en leur présence, comme il s'en vante
» partout, se faisant gloire de son peu de respect vers
» tout le monde et s'imaginant que toutes les loix sont
» renversées pour luy, ils vous supplient messeigneurs
» de considérer que cette ville a eu des peintres fameux
» que ledit Vanost ne joindra jamais de fort près, qui
» n'ont pas esté exempts des loix, et qu'ils ont passé
» maistre Lucas François disciple de Van Dicq *(sic)*
» et qui passe souvent pour luy dans ses œuvres,
» Letoit, Me Ladam, Cuvelier, Bouillon, Serin, etc.,
» n'ont pas pensé rien faire contre leur gloire de se
» ranger parmi eux, se soumettant de bonne grâce aux
» Loix establies par les souverains, comme a fait luy-
» même ledit Vanoost à Lille et Valenciennes, où il ne
» se seroit pas bien trouvé de faire paraistre autant
» d'insolence qu'il en fait paraistre icy, et comme il y
» a desjà six mois qu'ils souffrent à leur grand regret
» de voir renverser leurs ordonnances et qu'ils ont juré
» solennellement de les maintenir autant qu'il leur sera
» possible, ils se retirent vers vous, Messeigneurs,
» supliant avec tout le respect qu'ils vous doivent pour
» les avoir toujours protégés vigoureusement, ce qu'ils
» prient de continuer en leur faveur, en déclarant que
» ledit Vanost sera à l'avenir poursuivable par toute
» la rigueur des Loix, à l'égard de tout ce qu'il pourra
» faire en cette ville, n'ayant que trop abusé de vos

Digitized by Google

» bontés, le prétexte de pièce commencée estant tout
» a fait finy, quoy faisant ce seroit couper le fil à ce
» qu'il pourroit imposer comme il n'a déjà que trop
» fait, et comme il se vante que lorsque vous aurez
» cette bonté pour eux, à quoy il s'attend bien, qu'il
» travaillera dans saint Martin, où il sera franc de
» course, ils vous supplient M. S. de déclarer qu'ils
» seront fondés d'agir par arrest saisies et autres ma-
» nières qu'ils trouveront convenir tant vers sa per-
» sonne que contre ceux des bourgeois qui le feront
» travailler dans cette abbaye ou autres lieux amortis.
» C'est la justice et la grâce qu'ils espèrent de V. S. »

Comme la première fois, cette requête fut envoyée à l'examen des Chef et Conseil, qui remplissait dans l'organisation municipale d'alors des fonctions analogues à celles de notre collège échevinal, mais ceux-ci ne furent pas appelés à donner leur avis.

La requête demeura-t-elle sans suite, l'affaire s'arrangea-t-elle? — On l'ignore, les archives administratives ou judiciaires, comme celles des corps de métiers sont muettes sur les conséquences de ce débat, qui menaçait de prendre de grandes proportions, car ce n'était pas en vain que l'on touchait aux privilèges des corporations, et les plus minces contestations donnaient souvent lieu à des procès longs et coûteux, où l'on épuisait toutes les juridictions avant de s'avouer vaincu.

Il est permis de supposer que Van Oost, ayant dans l'intervalle satisfait à toutes les commandes qui lui avaient été faites, quitta la ville, où il n'avait du reste séjourné qu'accidentellement, et laissa ainsi sans objet le débat soulevé contre lui par les peintres tournaisiens.

« Et le combat finit faute de combattants. »

E. S.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 JANVIER 1885.

M. le comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre 1884 est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose un volume reçu depuis la dernière réunion.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. n° 11, 1884.

Le même membre fait part de la mort de M. Jules Bertin, inspecteur des forêts à Boulogne-sur-Mer, membre correspondant.

M. le chanoine Huguet signale, dans le tome XVII des Annales du cercle archéologique de Mons, p. 114, un article de M. F. Hachez, intitulé : « Dessin des châ- » teaux du Tournaisis, recueillis par Antoine Sanderus » au XVII^e siècle, et relatif au manuscrit et aux dessins » destinés au Tornacum de cet auteur. » Ce manuscrit et ces dessins reposent à la bibliothèque de la ville.

M. Desmazières donne lecture d'une lettre de M. E. Matthieu, avocat à Enghien, relative à une confrérie de charité à Tournai en 1760. Elle est reproduite ci-après.

Digitized by Google

## CONFRÉRIE DE CHARITÉ A TOURNAI EN 1760.

Nous croyons devoir signaler à l'attention de la Société historique et littéraire de Tournai, l'établissement en cette ville d'une confrérie de charité pour la visite des malades indigents à domicile.

Ce fut Gabriel-Joseph de Courtrai, curé de Notre Dame, qui prit l'initiative de cette œuvre. Il exposa au gouvernement que le soin des malades pauvres n'était pas bien organisé, que les secours n'étaient pas repartis d'une manière convenable et efficace. Pour remédier à cette situation, il proposait d'ériger une confrérie de charité à l'exemple de celle établie par saint Vincent de Paul dans le but de visiter à domicile les malades pauvres.

Le 30 juin 1760, l'Impératrice Reine, sur l'avis des vicaires-généraux de Tournai, autorisa la constitution de cette association de bienfaisance.

On trouve dans les documents du Conseil privé, aux archives générales du royaume, carton n° 1046, le dossier qui a servi à l'instruction faite préalablement à l'autorisation, le règlement de l'œuvre y est joint.

Nous nous bornons à signaler ces renseignements qui ont leur importance pour l'histoire de la bienfaisance à Tournai. Nous ferons remarquer seulement que l'association fondée par le curé de Notre-Dame a été inspirée par l'exemple de saint Vincent de Paul et qu'à ce titre elle pourrait être considérée comme le premier germe de ces nombreuses conférences de Saint-Vincent-de-Paul qui, de nos jours, se sont multipliées dans toute l'Europe.

---

Digitized by Google

M. de la Grange donne lecture d'un contrat de société conclu entre diverses personnes en 1505 pour la représentation de *mystères* à Tournai. Ce document paraît être le plus ancien que l'on connaisse.

L'assemblée décide son impression à la suite du procès-verbal.

---

## UN CONTRAT POUR LA REPRÉSENTATION D'UN MYSTÈRE, EN 1505.

Le théâtre fut, de tout temps, une des distractions favorites à Tournai. Dès le XIV° siècle des *Confréries du Puy*, fondées dans presque toutes les paroisses de la ville, célébraient par des *esbatemens en jeux de personnages* les solennités religieuses : et les sujets de leurs *histoires* étaient d'ordinaire puisés dans l'Ancien ou le Nouveau Testament. Aussi s'explique-t-on l'obligation dans laquelle se trouvaient les confrères de soumettre les *Mystères* qu'ils voulaient représenter, à la censure de l'Officialité. Ce contrôle amena parfois des conflits entre le magistrat de la ville et le pouvoir épiscopal : et l'autorité du Souverain dût intervenir pour appaiser ces différends.

On pourrait croire, en voyant les subsides accordés par les Consaux aux *Chambres de Rhétorique* pour la représentation des Mystères, qu'on ne voyait là qu'une distraction pour le public en même temps qu'un encouragement à la culture des Lettres. Il dut en être souvent ainsi; mais il arrivait pourtant aussi que ces représentations se transformaient en spéculation. Nous avons en effet trouvé au *Journal des Prévosts et Jurés*, (Reg. n° 3328 de l'inv. des Arch.) qu'en 1505 une réunion

Digitized by Google

d'amateurs se constituait pour représenter le *Mystère de la Passion*. Ils se présentèrent devant le Prévôt et là firent, pour ainsi dire, enregistrer un contrat de société. Tout y est prévu : les répétitions, le partage des bénéfices, même un dédit pour ceux des sociétaires qui manqueraient à leur engagement. Il ne paraît pas qu'il y ait eu un *impressario* à cette troupe, car les bénéfices devaient se partager *à quantité*. Voici ce contrat, le plus ancien du genre que nous ayons rencontré :

*Le xx^e jour de novembre l'an mil cincq cens et cincq, pardevant Jehan de Beaumont, juré de ladite ville et commis à ce par sire Jehan Liebart, prévost, comparurent Jehan de Bléharies, Jehan du Bos, Jehan Leclercq, Simon Cardon, Piérart Collemer, Piérart du Bos, Jennin Glorieulx, Jehan de Lille, Bertran Navare, Andrieu Norghet, Jacques de le Haye, Anthonne Lombart, Geromme de Bléharies et Christoffle Coyer, lesquels déclarent qu'ils avoient intention, à Pasques prochain venant, et en ensuivant la grace qu'ilz avoient de Messeigneurs de Chappitre, de jouer au lieu de le Monnoye* (1) *de ceste ville par personnaiges l'istoire de la Passion Nostre-Seigneur Jhésus. A l'occasion de quoy falloit soustenir de grans despens pour icelle achever : craignans iceulx comparans que quant icelle sera encommenchié et aucuns despens faiz, ils ou aucuns d'eulx se volzissent depporter de jouer à ladite Passion et faire leur personnaige, et que par ce ilz ne volzissent payer leur part à proportion de ladite despence ne contribuer à icelle, iceulx comparans et chacun d'eulx ont promis et enconviennent de contribuer à ladite despence, et tellement que celluy ou ceulx qui seront deffaillans de jouer leurs*

(1) Maintenant le *Vaux-Hall*, connu autrefois sous le nom de *Fort-Rouge*.

Digitized by Google

*personnaiges et le reffuseront, seront tenus de payer aux autres faisans ladite hystoire chacun la somme de une livre de gros pour distribuer entre eulx. Tous les prouffis venant d'icelle histoire et Passion se partageront entre eulx à quantité, à condition aussy que tous les dessusnommez ont promis de venir recorder et communiquer ladite Passion ensemble, toutes et quantes fois que on leur fera savoir.*

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1885.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Messager des sciences historiques, 1884, 4e livraison.
2. Bulletin de la Société de géographie belge, 1884, n° 6.
3. Bull. des Comm. royales d'art et d'archéologie, 1884, 7 et 8.
4. Séances de la Comm. royale d'hist., tome XII, 3e Bulletin.

M. de la Grange donne lecture de notes qu'il a recueillies sur la construction du puits de la Grand'Place en 1552. On décide leur impression avec une planche représentant ce puits, si l'on peut en trouver un dessin assez exact.

Digitized by Google

## LE PUITS DU GRAND MARCHÉ.

Dans la séance du 14 octobre 1880 (1), nous avons communiqué le passage d'un ancien manuscrit, relatif à un accident survenu à un des magistrats de Tournai pendant les travaux nécessités par la reconstruction du puits du Grand Marché, en 1552. Trompé par quelques expressions de cette citation, nous avions supposé que le puits entier avait été construit à cette époque. De nouvelles recherches nous permettent de rectifier aujourd'hui l'erreur que nous avions commise alors.

Les substructions datent bien de l'année 1552; mais là s'arrêtèrent pour le moment les travaux, et ce ne fut que onze ans plus tard qu'on prit la résolution de les terminer. A cette occasion intervint le contrat suivant, que nous extrayons du *Journal des Prévost et Jurés* (2) :

*Le xxvj^e^ jour de novembre xv^e^ soixante trois, les maïeur et commis aux finances avecq Jacques Hennebert* (3), *rejecteur de la ville et cité de Tournay, par charge et ordonnance de messieurs les prévostz et juréz de ladite ville, se sont trouvéz d'accord avecq Jehan de le Sille, marchant demourant à Mafle près d'Ath, pour la livraison des pierres d'Escausines* (4) *ou d'Ath, et érection des apas* (5) *et escourceulx* (6) *du puich estant*

(1) Bulletin de la Société historique. Tome xx, p. 161.

(2) Archives de Tournai, n° 3336 de l'inv.

(3) On lui paya 15 liv. 10 sols pour son salaire d'avoir cherché un entrepreneur. (C. d'ouv. de 1565.)

(4) C'était cette sorte de pierre qu'on employait de préférence dans les constructions publiques de Tournai.

(5) *Apas*, c. à d. marche d'escalier, degrés qui servaient de base à la construction.

(6) *Escourceulx*, c. à d. tablier. C'étaient les parements des six faces du puits.

Digitized by Google

*sur le Grand Marchié de ladite ville et cité, selon le patron monstré audit de le Sille et que sera cy après déclaré, tant pour la livraison desdites pieres et de la sorte cy après mentionnée, que pour avoir l'œuvre faicte et parfaicte pour le pris endedens le temps et comme il s'ensuyt.*

*Premiers, ledit de le Sille sera tenu de livrer douze pas* (1) *de ung pied et demy de large et de sept poch d'espès, ayant chacun pas quatre piedz et demy de long, sans le simaige* (2).

*Item, six aultres pas de trois piedz deux poch de large et sept piedz et demy de longesse, et de l'espesseur des dessusnommés; lesquels derniers pas auront, endesoubz les escourcheulx et piedz d'estade, demy poch de haulteur, et toutes jointures desdits pas desoubz les pieds d'estade.*

*Six pieds d'estade de deux piedz carés et de trois piedz et ung poch de haulteur; et sur lesdits pilliers d'estade, torque* (3) *pour y asseoir pilliers de fer.*

*Six escourchœulx de trois piedz et ung quart de largheur, et trois piedz et ung poch de haulteur, et sept poch d'espès.*

*Toutes lesquelles sortes de pierres ledit Jehan de le Sille a promis de livrer ou faire livrer en ceste ville et cité de Tournay, de la sorte que s'ensuyt, asscavoir : lesdits pas symaigés par dessoubz et les piedz d'estade dorique portans teste de léon* (4), *aux escourchœulx armoiries de nostre Roy ou aultres teles qu'il plaira à*

(1) *Pas.* Ce mot a la même valeur que *apas.*

(2) *Simaige.* La *cymaise* est une moulure en partie concave et en partie convexe, employée dans l'ordre dorique.

(3) *Torque.* Nous n'avons pas trouvé ce terme dans les lexiques spéciaux; mais il doit signifier *trou taillé dans la pierre.*

(4) *Testes de léons,* c. à d. têtes de lions.

Digitized by Google

*messieurs, avec capeaulx de triomphe à chacun escourceulx, et le tout de boine pierre sans nul masticquement; aussy de faire asseoir toutes icelles pieres bien et suffissamment, le tout à ses despens, endedens la fin du mois d'aoust prochain venant, an xv^e soixante quatre. Quant aux chimens, plombs et ferrailles requises audit œuvre, ilz se livreront aux despens de la ville. Moyennant lequel œuvre suffissamment livré faict et eschevé en la sorte que dessus, sera furny audit de le Sille la somme de deux cens quarante florins carolus, de vingt pattars piéche, oultre et par dessus l'escot* (1) *faict et soustenu faisant ledit marché, porte xviij livres flandres, qui demeura en la charge de la ville.*

*Bien entendu toutesfois que mesdits seigneurs de la ville seront tenus indempner icellui de le Sille vers tous ouvriers de cestedite ville, en cas que pour faire et asseoir ledit œuvre, il amenast aulcuns ouvriers estrangiers.*

Cette dernière clause était motivée par le privilège qu'avaient les ouvriers tournaisiens de travailler seuls, dans l'étendue du pouvoir de la ville. Nous avons déjà eu lieu, en parlant de la corporation des tailleurs de pierre, de faire allusion à ce monopole. Dans le cas qui nous occupe, la ville s'engage donc à indemniser l'entrepreneur étranger de toute réclamation élevée contre lui.

Le contrat ainsi dressé, on se mit à l'œuvre; les comptes d'ouvrages de l'année 1565 nous font suivre la progression des travaux. D'abord Nicolas Mido, roquetier, reçût sept sols et six deniers, pour avoir *agrappé durant demy jour les vieux bois du puich du Marchié.* Puis ce fut le maçon, Jean Martin, qui

(1) *L'escot* était la dépense de bouche faite à l'occasion d'un marché.

Digitized by Google

besogna des travaux de son stil, au prix de 13 sols par jour. Il avait mis en œuvre les matériaux fournis par l'entrepreneur, et qui sont mentionnés en ces termes au compte du rejecteur pour le mois de septembre 1565 : *A Jehan de le Sille, marchant rocquetier, pour avoir livré les pieres convenables au puich du Marché, si comme douze appas, six pieds de pierre d'estadde, et six escourchœulx portant les armoiries du Roy, nostre sire, avec chappeau de triomphe et compartimens, le tout faict de pierre d'Acht, a esté payé par marchié faict, iiij^c iiij^xx lb.*

Là s'arrêtait le travail entrepris par Jean de le Sille; mais pour avoir une œuvre complète, il fallait procéder au couronnement de l'édifice. Le plan en fut conçu par Jehan Bedet, roquetier, qui reçût de ce chef 16 livres, et reporté sur le papier par le peintre Gilles Le Grand, qui employa cinq jours *pour comprendre le patron de la couronne du puich du Grand Marchié.*

Ce plan consistait en six colonnes rondes dressées sur le six *pieds d'estadde* et supportant un dôme de maçonnerie. Ce travail fut entrepris par un maître tournaisien; nous lisons à ce sujet dans les comptes de la ville : *A Franchois Ghiselin, marchant rocquetier, pour avoir faict et livré les pieres du couronnement dudit puich, depuis les escourchœulx puis naguères faictes, aussy par marchié faict, vij^c lb.* (1).

Chacun des piliers était surmonté d'une statue; une septième était posée au faîte du couronnement. Ces

(1) Ce couronnement en pierre fut restauré en 1600, lors de l'entrée des Archiducs, par Clément de l'Ecluse et Pierre Taverne, tailleurs de pierres, qui reçurent pour ce travail 24 liv. 12 sols. (Arch. de Tournai, n° 2775 de l'inv.).

Digitized by Google

statues représentaient les sept vertus et furent payées 91 livres à Jean Ternois, tailleur d'images. Elles étaient scellées au plomb, car nous trouvons cette mention : *A Pierre Gaurin, plombmier, pour avoir livré vingt huict livres de plomb battu pour les imaiges dressés sur le puich du Grand Marchié, à cincq solz la livre, payé vij lb.*

Selon l'usage de l'époque, ces statues durent être polychromées : pourtant nous ne voyons pas que ce travail fut exécuté dès les premiers temps. Les comptes d'ouvrages de 1565 ne mentionnent aucune dépense faite à ce sujet. Mais un peu plus tard, lorsqu'en 1600 la ville de Tournai se disposait à reçevoir dans ses murs les archiducs Albert et Isabelle, on voulut remettre en état les monuments de la ville (1), et nous lisons dans les comptes généraux de cette année : *A Jacques van den Steene, painctre, pour avoir repainct les sept imaiges estans les sept vertus sur le puich du Grand Marchié de ceste ville, luy a esté accordé, par marchié faict, la somme de iiij$^{xx}$iiij lb.* (2).

Sous le dôme de maçonnerie dont nous avons parlé plus haut, se développait un couronnement en fer, dont

(1) Le puits de la Grand'Place notamment exigea quelques réparations. Nous lisons à ce sujet dans le *Compte de feu de joye* de l'année 1600 : *A Nicolas Blarset, tailleur d'imaiges, pour avoir faict des mains et aultres menuitéz aux imaiges représentans les sept vertus, posés desseure le puich du Grand Marchié, a esté payé xl s.*

(2) On dût bientôt renouveler ce travail. On lit, en effet, dans les *Comptes d'ouvrages* de 1629 : *A Lucq Ségart, peintre, pour avoir peint et agensy sept imaiges estantes sur le puich du Grand Marché, représentans les sept vertus, le tout faict en forme d'albastre et à l'huille, payé 63 livres.* — Ces statues, du reste, venaient d'être renouvelées, car les *Comptes généraux* de la même année mentionnent : *A Abraham Taverne, tailleur d'imaiges, pour avoir livré les sept imaiges nouvelles pour estre posées sur le puich du Grand Marché, 126 livres.*



Digitized by Google

malheureusement les dessins que l'on a conservés du puits ne fournissent pas les contours; mais on sait combien au XVI^e siècle on apportait de soin aux travaux de ferronerie, et le poste porté au compte d'ouvrage de 1565 nous permet d'apprécier la richesse de l'œuvre. Nous lisons en effet : *A Liévin de Glas, febvre et serrurier, pour avoir livré le couronnement de fer et aultres ferrailles du puich estant sur le Grand Marchié de cestedite ville, pesans ensemble quatre mil cent quarante deux livres, payé x^e xxxv lb. xs.*

Un dernier détail, puisé à la même source, mérite d'être signalé. Nous voyons en effet que les seaux employés aux puits publics étaient en cuir : le puits du Grand Marché en possédait quatre qui furent fournis par Jean Mannart, gorelier, au prix de 21 livres 6 sols.

---

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Général Cocheteux, offrant à la Société une note sur la monnaie de Tournai, qui pourrait être insérée dans nos Bulletins.

Cette communication est accueillie avec grand plaisir et M. le Président est chargé d'en informer l'auteur.

Il dépose sur le bureau une brochure du même auteur dont il fait hommage à la Société « de l'enchaînement des systèmes monétaires romains, mérovingiens et carlovingiens. » (Extrait de la *Revue belge de numismatique* 1884).

M. Maquest parlant de la reconstruction actuelle de la Halle aux Draps, sur la Grand'Place, dit que les constatations faites par l'entrepreneur, M. Vandeghem, semblent donner raison à l'accusation de malversation

Digitized by Google

portée par Philippe de Hurghes, contre les entrepreneurs de 1609.

Le même membre donne lecture des devis et du cahier des charges pour la construction de la maison voisine de la Halle aux Draps, bâtie en 1612 et qu'on reconstruit actuellement aussi.

Un extrait de ces actes sera inséré au Bulletin, à la suite de la séance de ce jour.

M. de la Grange signale de même le cahier de charges pour la construction de la Halle échevinale de Saint-Brice, rue de Pont, élevée en 1563, et donne lecture d'une courte notice reproduite à la suite du procès-verbal.

La Société désigne pour examiner le travail de M. le docteur Philippart, qui doit paraître dans les prochains Mémoires, une commission composée de MM. Huguet, de la Grange et Soil.

---

## TRAVAUX A LA HALLE DE SAINT-BRICE.

La rive droite de l'Escaut posséda longtemps un échevinage distinct de celui de la rive gauche; le lieu de réunion des échevins était situé rue de Pont, à l'angle du quai moderne. Cette Halle fort ancienne, puisqu'il en est question dans les comptes communaux de 1405, fut en partie reconstruite et modernisée au XVI^e siècle. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal des Prévôsts et Jurés*, sous la date du 29 mars 1563 : *On vous faict asscavoir, de par messeigneurs les Consaulx de ceste ville et cité de Tournay, que l'on expose pour passer en*

Digitized by Google

*raval l'édiffice que messeigneurs ont ordonné de faire faire en la Halle des eschevins de St-Brixe et du Bruille, tant pour l'usaige et commodité desdits eschevins de St-Brixe comme pour le conchierge de ladite Halle, asscavoir une chambre de retraicte, salette par bas, cave, boutellerye, montée à vis, grenier, comptoir et aultres choses, selon la forme et manière exprimée au long au recœl des devises dudit marchié.*

Il ne s'agit ici que d'une restauration et le côté artistique du contrat ne présente rien de bien saillant. Nous remarquons pourtant que l'encadrement des fenêtres devait être *de pierres de taille entresemée de bricques.* L'escalier ou *montée à vys, assis sur ung pas de pierre*, était placé dans une tourelle à l'angle intérieur de la cour.

La partie la plus curieuse de notre acte consiste dans les conditions d'adjudication de l'œuvre. Cette adjudication se faisait au rabais et par soumissions écrites; la forme en était la même, mais en sens inverse, que celle de nos ventes actuelles avec paumées. Le plus bas soumissionnaire était déclaré adjudicataire provisoire; durant huit jours, tout entrepreneur pouvait sous-enchérir en lançant des paumées. Mais ces paumées devant être offertes par écrit, il pouvait arriver à plusieurs concurrents de se rencontrer à une même offre; aussi notre contrat prévoit que *s'il advenoit qu'il y eubt deux ou plus à ung meisme pris, se partiront* les fractions de paumées attribuées au metteur.

Le travail à faire à la Halle de Saint-Brice fut adjugé à Jean Martin, maçon, pour 2170 livres tournois.

L'échevinage de Saint-Brice ayant été réuni, en 1666, à celui de la ville, les constructions dont nous venons de parler n'eurent plus d'utilité publique : aussi les Consaulx décidèrent-ils de mettre ces bâtiments en

Digitized by Google

vente. Cette opération présenta de grandes difficultés, faute d'amateurs ; et après une première tentative inutile, on procéda à de nouveaux essais les 13 mars et 25 août 1668.

L'aspect de la Halle des échevins de Saint-Brice a perdu son caractère primitif, et le *Registre des commis aux bâtiments* nous apprend qu'en 1750 on commença à moderniser les maisons à pignon : cette œuvre de dégradation n'a fait depuis que s'accentuer.

---

## LA MAISON ATTENANTE A L'ANCIENNE GRAND'GARDE.

Le Registre-Journal des Prévots et Jurés de 1562 à 1617 renferme un document qu'il sera peut-être intéressant de signaler ici. C'est le cahier des charges pour l'adjudication, en mars 1612, de la construction de la maison qui se trouvait entre l'ancienne Grand'Garde et le local actuel de la société Littéraire. On est précisément en train de la reconstruire. Le document dont il s'agit offre donc à l'heure présente un certain intérêt d'actualité.

Voici comment il débute : « On vous fait scavoir que Messeigneurs les chiefs des Consaulx de la ville et cité de Tournai exposent et mont au raval l'érection de certaine maison et édiffice publicque, sur le grand marchié de cette ville, joindant le nouvel édiffice de la Halle dudit lieu, suyvant le model, plan, devises et conditions couchée par escript, et dont se fera présentement lecture pour passer, le jour de demain, entre les deux à trois heures de l'après-disner, au mort de la chandeille alumée. »

Suivent « le model, plan, devises et conditions »

Digitized by Google

dont il est parlé. — Le premier chapitre est consacré à la façade, au mur mitoyen à élever du côté de la Littéraire actuelle, qui était alors affectée à la demeure du greffier du Fief, et aux murs devant faire séparations à l'intérieur. On y voit que le plan primitif comportait un pignon selon la mode du temps. Ce pignon aura probablement disparu à une époque intermédiaire, par suite de vétusté ou d'accident, puisque notre siècle ne l'a jamais connu, et qu'il n'en existait plus de trace lors de la démolition récente de la façade qu'il couronnait. Voici le passage qui le concernait :

« Item se fera ung pignon aussy de ladicte pierre d'escauchines, avec volust, deux fenestres croisiez et deux bastardes, y aient deux miroirs, deux compartimens, ung oval en desoubz la timpane, trois cours de corniche, deux couppes timpane, piedz de stal avecq boulle par dessus, le tout conformément au model pour ce dressé. »

On donnait, on le voit, la préférence à la pierre d'Ecaussines sur celle de Tournai. C'était elle, d'ailleurs, qui devait figurer sur tout le développement de la façade donnant sur la Grand'Place. Déjà alors, la pierre de Tournai était reléguée à l'arrière-plan : dans le cas présent, on n'en stipulait l'emploi que pour « les devantures » du quartier de derrière.

Viennent ensuite un chapitre, ou « devise », pour le « carpentaige» du premier corps de logis, celui à front de la place; un autre « pour le deuxième corps de logis, » à faire sur le derrière; un autre pour le « carpentaige dudit logis. » On y précise les matériaux à employer, les dimensions à donner aux diffférentes parties de l'œuvre; les moindres détails de la maçonnerie et de la serrurerie y sont prévus et réglés. Toutes les fournitures en résultant sont mises à la

Digitized by Google

charge de l'entrepreneur. Et celui-ci est tenu « de tout faire, parfaire, achever bien et deuement, en conformité du plan terrest et patron de relief pour ce dressé. »

Les délais pour l'achèvement de la construction étaient fixés comme suit. On devait mettre la main à l'œuvre le 15 de mars 1612. Le quartier de derrière et le mur mitoyen du côté de la maison du Fief devaient être construits pour le 4 octobre suivant. Quant à la maison même, elle devait être entièrement achevée, un an, jour pour jour, après cette dernière date. Faute de satisfaire à ces conditions, l'entrepreneur était tenu de verser au profit de la ville une somme de « six cens florins carolus, de vingt patars pièche. »

Le mode de soumissionner était ainsi établi :

« L'on ne polra ravaler, (faire de rabais sur le devis proposé dont nous n'avons pas trouvé trace), moins de vingt florins, tels que dessus, (à savoir des carolus de vingt patars pièche), tant que le marché soit entasmé, et après l'entasmement, (c'est-à-dire la première soumission), chacun raval ou paulmée de raval vauldra douze florins, les deux tiers au proffit de la ville, et l'aultre tierch au profit de cescun qui ravalera, que lui sera paié par la Ville. »

La première offre donc ne pouvait être moindre de 20 florins sur le prix d'estimation. Quant aux autres *paulmées de raval*, suivant les termes employés dans le texte, elles pouvaient n'être que de douze florins.

L'adjudicataire définitif devait « donner caution suffisante, endedens trois jours, à l'apaisement de Mes seigneurs les Consaux. » S'il ne le faisait pas, le marché devait être remis « à nouvelles criées et raval à ses périls et fortunes. » En cas de perte sur son entreprise, il ne pouvait « prétendre, ne demander aulcune récompense. »

Digitized by Google

L'adjudication se fit en deux recours. Le premier, le 9 mars 1612, et le second, le lendemain. « Le IXe jour de mars mil VI cens douze, dit le document que nous analysons, [fut] entasmé et mis à prix, à Isaac Hideux, fils de Abraham, pour la somme de cinq mil huit cens livres tournois, de vingt patars pièche. » Et le lendemain, « estant la chandeille alumée et estainte, » le marché fut définitivement acquis au même Isaac Hideux, pour ladite somme de 5,800 livres tournois.

Les Hideux, père et fils, qui figurent ici, ne sont pas tout à fait des inconnus pour nous. Abraham, le père, était tailleur d'images. Isaac, son fils, était tailleur de pierres. M. Cloquet, dans son *Guide de Tournai et du Tournaisis,* attribue au premier le grand retable qui fut placé au maître-autel de l'église Saint-Jacques, en 1600. M. de la Grange, au cours de ses vastes et patientes recherches sur nos anciens artistes, a rencontré le second comme auteur d'un travail concernant sa profession effectué à la chapelle des doyens et sous-doyens des Métiers, dans la Halle du Magistrat, pendant l'année 1614.

La maison bâtie par Isaac Hideux est restée propriété de la ville. Dans les derniers temps, elle servait d'installation aux Académies de musique et de peinture. Lors de l'écroulement inopiné de la Grand'Garde, en mai 1881, elle fut fortement ébranlée et en grande partie ébréchée; il parut dès lors indispensable de la démolir entièrement. Souhaitons à la construction qui va la remplacer d'aussi longs jours que ceux de son aînée! Souhaitons-lui surtout de disparaître dans des conditions moins étranges et moins fâcheuses!

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 MARS 1885.

M. le comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Annuaire de l'Académie royale royale de Belgique, 1885.

2. Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique, 53e année, 3e série, tome, VIII, n° 12.

3. Id. 54e année, 3e série, tome IX, n° 1, 1885.

4. Bulletin de l'institut arch. liégeois, tome XVIII, 1re liv., 1885.

5. Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1884, 1re 2e et 3e livraison.

6. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, 2e série, tome III, (19 de la collection) 3e livraison.

7. Revue agricole.... de l'arrondissement de Valenciennes, tome XXXVII, 1884.

8. Bulletin.... de la Société des antiquaires de la Morinie, 33e année, 131e livraison, 1884.

9. Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin 59e année, 4e série, tome V, 1884.

Digitized by Google

10. Comité archéologique de Senlis, 2e série, tome VIII, 1882-83.

11. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome X, 1883.

12. Revue belge de numismatique, 1885, 1re livraison.

13. Annales du cercle archéologique de Mons, tome XVII, 1884.

MM. de Formanoir, van de Kerchove et de Rasse, présentent, comme membre titulaire, M. Goffin, curé de Saint-Nicolas, à Tournai. Il sera statué sur son admission, à la prochaine réunion.

M. le Trésorier rend compte de sa gestion pour l'année 1884. Il lui en est donné décharge.

M. de la Grange donne lecture d'une notice relative à un cuivre gravé, déposé aux archives de l'église Saint-Nicolas, relatant une candidature officielle au XVe siècle, et destiné aux *monuments anciens*, de Saint-Genois. Ce cuivre reproduit une lettre de Charles VIII, datée du 25 janvier 1487, demandant aux eswardeurs d'élire Nicolas de Saint-Genois, chevalier, aux fonctions de Grand Prévôt. — On en ordonne l'impression.

---

## UNE CANDIDATURE OFFICIELLE EN 1488.

M. L. Cloquet ayant communiqué à la Société une plaque de cuivre sur laquelle était gravée une lettre de Charles VIII, roi de France, adressée aux Eswardeurs de Tournai, des doutes furent émis sur l'authenticité de cette pièce. Des recherches auxquelles se

Digitized by Google

Copie de par le Roy

Chers et bien aymez nous sommes adverti que le xxe de febvrier prochainement venant vous recevez la Cy de nre ville de tournay et pource que voulons estre servis pour aulcuns affaires de nre dite et bien aymez Nicolas de Saintgermain Chr nous confiant en son bon sens et prudhommie vous estrinons enfin que lesdits soundrain ingre de nre dite ville de tournay et vous prions que en ce nous faulte et dont nous serez service tres agreable donné a Lordres le xxe iour de Janvier. Soubscript et signe Gobserwarl et pour subscription a nos chers et bien aymez les Eschevins nomdans ceux de nre ville de dite de tournay

Digitized by Google

livra M. P. Maquest, il résulta que l'on se trouvait en face d'un document pour le moins fort douteux; ce qui lui fit renoncer à l'idée de s'en occuper plus longuement. Tout en partageant l'opinion de notre collègue quant à la non authenticité de la lettre, les renseignements fournis par le *Registre aux délibérations des Consaux*, et qui, au premier abord, semblaient établir l'exactitude du document, nous ont paru de nature à intéresser le lecteur.

Nous y trouverons, expliqué dans tous ses détails, le mécanisme de l'élection des magistrats de Tournai; nous verrons la candidature officielle essayer de s'introduire dans cette élection; mais nous constaterons également l'énergie des Consaux à maintenir les anciens privilèges de la cité.

Le cuivre dont nous nous occupons appartient à la fabrique de l'église de Saint-Nicolas. Il fut exécuté sur l'ordre du comte Joseph de St-Genois, pour servir à ses *Monuments Anciens*, et figure au tome 1er, 2e partie, page MXXVII de quelques exemplaires de cet ouvrage; la place destinée à la reproduction de cette lettre est restée en blanc dans un grand nombre d'autres exemplaires. Remarquons en passant que notre cuivre a été gravé, non pas d'après la pièce originale, mais sur une copie faite sans doute au XVIIe siècle, autant qu'on en peut juger d'après le caractère de l'écriture, et que nulle signature ne vient attester l'exactitude de cette copie. Voici le texte même de la lettre : *Chers et bien aymé, Nous sommes advertis que, le xix^e de féburier prochainement venant, vous recréez la Loy de nostre ville de Tournay, et pour ce que voulons estre servy pour aulcuns affaires de nostre Cher et bien Aymé Nicolas de Saint-Genois, chevalier, nous confians en son bon sens et preudhommie, vous escrivons au fin que*

Digitized by Google

*l'eslisés Souverain juge de nostre ditte ville de Tournay, et vous prions que en ce n'eusse faulte; et vous nous ferez service très-agréable. Donné à Loches, le xxv^e jour de janvier.*

Avant de discuter l'authenticité de cette lettre, voyons ce qui se passait aux Consaux du 19 février 1488 (N. S.). Nous pensons devoir transcrire intégralement la relation consignée parmi les délibérations de nos anciens magistrats. On nous pardonnera la longueur de la citation, en raison des détails curieux qu'elle renferme.

*Le xix^e de février l'an mil cccc iiij^xx et sept, après et durant que les esgardeurs nouveaulx fais et créez la matinée furent enclos et besongnans en la haulte halle de ladite ville pour la rénovation de la loy d'icelle, furent assambléz, en la halle des doyens et soubzdoyens des mestiers de ladite ville, messieurs les prévosts, jurés et les eschevins avec lesdits doyens et soubzdoyens et les anchiens esgardeurs d'icelle ville, qui encoires estoient pour ladite journée, faisans ensemble les quatre consaulx de ladite cité. Auxquelz tous ensemble fut remonstré et dit par messieurs les chiefs, comment ung se disant hérault du Roy, nostre sire, surnommé Artois, après la création desdits esvardeurs nouveaulx et que desjà ils estoient enclos comme dit est, estoit venu devers lesdits prévosts et leur avoit dit avoir lettres de par le Roy, nostredit sire, adreschans auxdits esgardeurs nouveaulx, et chargé de les leur présenter et non à aultres, et d'estre présent à l'ouverture et lecture d'icelles, et de attendre tant que ladite loy fust recréé, pour savoir leur responce, sans toutesvoyes avoir voulu exbiber ne monstrer lesdites lettres auxdits prévosts.*

*Sur laquelle remonstrance, tous lesdits quatre consaulx débatirent entre eulx ladite matière qui leur*

Digitized by Google

*sambla une nouvellité non jamais veue, et chose de très-périlleuse conséquence pour le bien universel de la cité, préjudiciable et de tout déroghant aux drois anchiens, prévilèges, francises et ottroys par les Roys de France, nos seigneurs, de grant anchienneté, et par le Roy, nostre sire de présent, approuvéz et conferméz ; à la destruction aussy de la sainte et loable observance gardée en icelle ville de tout temps, telle que nul, depuis lesdits esgardeurs enclos, ne pooit à eulx parler pour faire requestes ne pryères, ne porter lettres pour l'avancement de personne ou autrement, tant que leur recréacion fust faicte, qui faisoit bon à entretenir et observer affin qu'ilz peussent demorer en leur francise et liberté de aquitter leurs sermens à eslire gens preudhommes et léaulx au Roy et à la ville, ydoines et propices pour le gouvernement d'icelle, sans acception de personne, selon les chartes d'icelle cité; et que, se telles ouvertures estoient tollérées, pluiseurs, pour parvenir audit gouvernement et ès plus-haulx estats et offices, s'avanceroient obtenir lettres de princes et seigneurs pour y estre esleus, lesquels peut-être ne seroient aggréables ne sceurs pour le bien de ladite ville, du Roy, ne du Royaume, dont grants maulx, périlz et dangiers pourroient advenir. Pour ces causes et aultres, lesdits consaulx délibérèrent mander ledit hérault pour oyr de rechief sondit propos et requeste, ce qui fut fait. Auquel mandement lequel hérault comparu devers lesdits consaulx en ladite halle, accompaignié de Bernard Oudry, tabellion royal en icelle ville; et illecq dist, comme paravant fait avoit auxdits prévosts, qu'il avoit lettres de par le Roy adreschant aux nouveaulx esgardeurs, et chargié de leur prier avant qu'ilz procédassent à leur commission, requérant pooir parler à eulx, disant que nulle aultre crédance n'avoit sur lui, sans vouloir, sur ce requis,*

Digitized by Google

*dire ne déclarer la cause, ne lesdites lettres exhiber. A quoy, par lesdits quatre consaulx désirans, selon leurs sermens et conscience, garder à leur pooir lesdits prévilèges, libertéz, coustumes et usaiges en leur entier et d'estre oys pardevant le Roy, nostredit seigneur, se mestier estoit, avant que, par simples lettres closes dont on ne leur voloit faire ostencion, telle ne si grant lézion fust faicte à ladite ville et communaulté d'icelle, fut, d'un commun accord et assens d'entre eulx, faicte et baillié audit hérault la responce en la forme que s'ensuit.*

*Pour responce fut dit audit hérault que lesdits Consaulx ont esté estonné, et sur toutes choses désiroient estre les vrays bons et obéissans subgés du Roy et accomplir ses bons plaisirs et volentéz, remonstrans que par prévilèges, coustumes et usaiges conferméz par le Roy, nostre sire à présent régnant, la loy d'icelle ville se faisoit et recréoit par le consentement et délibération du peuple à ce propos deuement assamblé, lesquels eslisoient trente esgardeurs pour avoir regard aux plus propices eslisibles en cestedite ville; et pour mieulx et saintement besongner à la matière, font lesdits esleus serment sollempnel pardevant ledit peuple que, postposées faveur, amityé et hayne, ilz ne esliront synon gens qu'ilz saront estre léaulx et féaulx au Roy et à la ville, utilles à la chose publique et conservacion des prévilèges ottroyéz à icelle.*

*Fut en oultre déclaré que, par anchiennes ordonnances et coustumes, en ensuivant leursdits prévilèges, lesdits esgardeurs ne pooient et ne devoient, après leur institucion oudit office, reçevoir pryères, requestes, supplicacions, lettres missives ne autres.*

*Item, incontinent leur institucion faicte, sont enferméz de deux ou trois huys, sans permettre que personne entre en leur lieu et conclave, synon quatre*

Digitized by Google

*officiers à ladite ville, qui leur administrent vivres, jusqu'à ce qu'ilz aient dénomméz ceulx qui doivent exerser, chacun en son endroit, la justice et policye de ladite ville.*

*Item, qu'estant la nouvellité non oye ne veue tele que prétendoit faire ledit hérault, seroit en venant directement contre leurs sermens, les franchises, prévilèges et usaiges de ladite ville et cité, conferméz par le Roy, nostredit sire; par quoy fut requis audit hérault qu'il voulsist surséir et différer ung peu la présentacion des lettres qu'il disoit avoir, jusques à ce que lesdits esgardeurs aroient besongnié au parfait de la commission à eulx baillié et chargié par tout le peuple d'icelle ville, et que la manière de faire pourroit estre cause de grant mal, trouble et inconvénient apparant au préjudice des principaulx prévilèges et libertéz de ladite ville, auxquelz lesdits Consaulx ne oseroient déroghier sans premiers sur ce advertir le Roy, nostredit sire, et toute la communaulté de ladite ville, en ensuevant le serment qu'ilz ont fait au Roy et à icelle ville.*

*Remonstrans oultre que, de tout le propos dudit hérault, il ne apportoit auxdits Consaulx lettres de crédence ne autre enseignement par quoy foy lui deust estre adjoustée, et que, veu les dessusdits prévilèges, coustumes anchiennes et les sermens sur ce fais, ilz ne pooient empeschier ne perturber lesdits esgardeurs estans ainsi enclos, de besongnier au parfait de leur commission.*

*Requérans audit hérault, pour ce que tant précipitoit lesdits Consaulx, que, s'il savoit, présumoit ou conjecturast, en quelque fachon que ce fust, que le Roy, nostredit sire, fuist adverty d'aucuns inconvéniens apparans à sadite ville de Tournay, ou que lesdites lettres contenissent chose préjudiciable au Roy ou au*

Digitized by Google

*Royaume, qu'il le déclarast ; offrans lesdits Consaulx pourvéir de tout leur pooir et puissance à la garde, tuicion et deffence de cestedite ville, à l'onneur du Roy ; déclarans expressément et protestans à l'encontre dudit hérault que, se cy-après estoit sceu ou trouvé qu'il sceuist chose préjudiciable au Roy et à sadite ville et qu'il ne voulsist déclarer, et aussi contre sinistres rappors que lui ou autres porroient faire touchant cette matière, informer le Roy et son très noble conseil de toute vérité.*

*Item, à laquelle response advoée par lesdits Consaulx, ledit hérault respondy que, quant on apportoit lettres du duc d'Austrice, on les reçevoit bien, et que on refusoit les siennes ; et que le Belfroy n'estoit point l'éritaige des Consaulx, et que en brief tamps on s'en porroit perchevoir et plus tost que on ne pensoit. Sur quoy, par lesdits Consaulx fut intéroghié s'il avoit charge de par le Roy user des parolles dessusdites. A quoy il respondy que non, requérant audit tabellion d'avoir les noms et soubznoms de ceulx qui faisoient ladite responce. Et à ce fut respondu que c'estoient les quatre Consaulx de ladite ville, en nombre de sept vings personnes ou plus, représentans le corps et communaulté de ladite ville. Et sur ce se party ledit hérault. Et par lesdits Consaulx fut requis de tout avoir lettres, lesquelles ledit tabellion leur accorda pour valoir, en temps et lieu, ce que de raison.*

Avant d'aller plus loin, disons que la conduite des Consaux fut approuvée par leurs successeurs, qui pourtant envoyèrent excuser leur procédé au Roi et au maréchal d'Esquerdes ; ceux-ci se déclarèrent satisfaits.

De tout ce que nous venons de raconter, il résulte qu'une lettre fut adressée par Charles VIII ou en son nom, aux eswardeurs de Tournai ; mais il résulte aussi que cette lettre ne leur fut pas remise, et que le choix

Digitized by Google

qui fut fait de Nicolas de St-Genois comme Grand Prévôt en 1488 ne put être le résultat de cette missive. Il nous reste à examiner si le texte donné dans les *Monuments Anciens* est bien celui de la lettre envoyée, mais non parvenue, aux eswardeurs.

Nous n'hésitons pas à dire que, si on veut l'attribuer à l'initiative du Roi, cette lettre n'a pu exister. A l'appui de notre affirmation, nous nous bornerons à reproduire un extrait de l'Itinéraire de Charles VIII, dressé sur titres authentiques par M. P. Pélicier, archiviste du département de la Marne (1). Cet itinéraire nous montre le Roy à Poissy, les 20, 25 et 26 décembre 1487; à Vincennes, le 5 janvier 1488; à Paris, les 12, 14, 15, 22, 23, 25, 26 et 28 du même mois; à Poissy, le 2 février; à Paris, le 11; à Charenton, le 25 (2). Or notre lettre est datée de Loches le 25 janvier; il n'est donc pas possible qu'elle soit l'œuvre directe de Charles VIII.

Une seule hypothèse resterait admissible : la lettre que reproduit notre planche porte en tête *De par le Roy*; et elle est signée, non pas Charles, mais *Serearl*. Cet en-tête et cette signature montrent que son auteur véritable (?) fut un membre de la chancellerie royale. Mais est-il probable que cette chancellerie résidât à Loches, alors que le Roi était à Paris ou dans les environs? Or Charles VIII arriva en Touraine seulement au mois de mars : il était le 7 à Amboise et le 8 à Tours. Il n'est guère admissible que les bureaux de sa chancellerie l'aient devancé de si longtemps.

Disons pourtant que certaines lettres furent expédiées

(1) P. Pélicier. — *Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu* (1483-1491), page 298.

(2) Toutes ces dates sont ramenées au stil nouveau.



Digitized by Google

au nom du Roi, à l'époque où nous nous trouvons, d'un lieu autre que celui de la résidence effective du souverain. Nous lisons en effet dans l'*Art de vérifier les dates*(1). « On trouve à la Cathédrale de Montauban » des Lettres Royaux de Charles VIII, données en » faveur du Chapitre de St Etienne de Trescou-lès- » Montauban, et datées du 25 septembre 1484. Cepen- » dant il est prouvé qu'il était à Montargis vers la fin » de septembre et au commencement d'octobre de » cette année. Aussi ces lettres sont-elles données par » ceux qui composaient le conseil de la Chancellerie » du Parlement de Toulouse. »

De tout cela, il résulte pour nous que le texte publié dans les *Monuments Anciens* n'a pas l'origine qu'on a voulu lui supposer. Si l'on veut y voir autre chose qu'un document destiné à établir la qualité de *Chevalier* (2), attribuée à Nicolas de St-Genois, on peut tout au plus y trouver le service rendu à ce personnage par un ami qui semble avoir abusé de sa situation officielle pour exercer une pression sur les Eswardeurs de Tournai.

---

M. Cloquet communique deux notices, la première sur un coffret d'ivoire du musée de Cluny (n° 1052 du catalogue), présentant la plus étroite analogie avec un coffret en os conservé à la cathédrale de Tournai, et dont il est fait mention dans le tome xx des Bulletins de la Société.

(1) Edition de 1770. — Page 569, col 2.

(2) Ce titre est attribué pour la première fois à Nicolas de Saint-Genois, en février 1490. *(Comte P. A. du Chastel de la Howardries.* — Gén. tourn. Tome III, p. 426, en note.)

Digitized by Google

La seconde sur des sculptures de Jacques du Brœucq, sculpteur montois, retrouvées dans les souterrains de l'église Sainte-Waudru, de Mons.

On décide leur impression à la suite du procès-verbal.

M. Desmazières signale, dans la *France protestante*, éditée à Paris en 1884, les biographies de Marie d'Ennetières dont il a été parlé plusieurs fois dans nos Bulletins, et Louis Desmaseure, poète tournaisien.

La prochaine séance est fixée au troisième jeudi d'avril.

---

Visitant cet hiver le musée de Cluny à Paris, je me suis arrêté devant un des objets les plus remarquables qui s'y trouvent exposés, frappé de sa ressemblance avec une des pièces du trésor de la cathédrale de Tournai. Il s'agit de la grande châsse en ivoire de l'abbaye de Saint-Yve à Braine-en-Soissonnais, véritable monument d'ivoire sculpté, classé sous le n° 1052 du catalogue.

Sa décoration consiste en une série d'arcatures abritant des personnages. Le style de ceux-ci, et les détails de l'architecture, ainsi que les charnières en bronze qui garnissent la chasse, offrent une ressemblance précise avec les parties similaires de la modeste boîte dont M. le chanoine Huguet a donné la description dans le tome xx de nos Bulletins. J'ai fait devant l'objet le croquis d'une travée des arcatures du pourtour, ainsi que des pentures. Ces pentures elles-mêmes sont du même type que celles du coffret persan contenant les reliques de saint Tudual, à Laval (1). En rapprochant

(1) Voir *Bulletin monumental*, 1885, p. 456.

Digitized by Google

ce croquis de l'objet conservé à la cathédrale, la ressemblance est telle, que le dessin fait à Paris pouvait être donné pour la copie fidèle du même détail de la boîte de Tournai. Même similitude pour les caractères formant les noms des personnages ; toutefois, à Paris, ceux-ci se portent inscrits sur des phylactères, tandis qu'à Tournai, ils sont tracés sur la frise et dans les arcatures surmontant les colonnes. Les deux objets, l'un magnifique et vraiment monumental ; l'autre, modeste et fait de fragments mal assortis, sortent évidemment de la même fabrique. M. du Sommerard date le premier du XII^e siècle ; nous avons donc un point de comparaison pour fixer l'époque du nôtre, qui acquiert en même temps plus d'intérêt, par ses traits de parenté avec l'un des joyaux d'un des premiers musées du monde. L. C.

---

Lors d'une récente visite à l'église de Sainte-Waudru à Mons, M. le vicaire J. Soupart, m'a montré une intéressante trouvaille qu'il a faite dans les souterrains de la collégiale. Il s'agit de quatre statuettes d'albâtre, du style de la Renaissance, sculptées avec la correction de formes, l'élégance de type et d'attitude, et la noblesse d'expression qui caractérisent les œuvres de Jacques du Breucq, le grand sculpteur montois.

Deux de ces statuettes sont bien conservées ; elles forment un groupe aisé à reconnaître : celui de l'*Annonciation*. Les deux autres, malheureusement détériorées, représentent : l'une, un guerrier ; l'autre, un grand-prêtre de l'ancienne loi, tenant de la main droite une amphore, et ayant perdu la main gauche. M. Soupart n'a pas hésité à y voir *Melchisédech* offrant le pain et le vin à Abraham vainqueur.

Digitized by Google

Il n'y a, pensons-nous, aucun doute, que cette interprétation ne soit exacte. Cette scène était très usitée au moyen âge comme figure symbolique de l'Eucharistie. Il y est fait plusieurs fois allusion dans l'office du Saint-Sacrement; la même scène se retrouve, entr'autres exemples, parmi les peintures de la chapelle du Saint-Corporal d'Arvieto, avec cette épigraphe : *Rex salem Melchisedech obtulit Abræ panem et vinum : erat enim sacerdos Dei Altissimis* (1).

Nul doute non plus, que ces deux groupes ne fassent parties respectivement de deux séries parallèles de sculptures historiées, figurant les scènes de l'ancien et du nouveau testament relatives à la sainte Eucharistie, lesquels auront orné quelque retable d'autel.

Des recherches faites sur place permettront peut-être de reconstituer par la pensée l'œuvre dont nous avons eu sous les yeux un fragment, superbe dans son genre.

L. C.

(1) V. *Bolsene-Orvieto*, par Mgr Barbier de Montault. *(Règne de Jésus-Christ. Janvier, 1885.)*

Digitized by Google

## SÉANCE DU 17 AVRIL 1885.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-président, occupe le fauteuil.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

1. Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie. 23e année, nos 11 et 12. 1884.

2. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 54e année, no 2. Bruxelles, 1885.

3. Société royale de géographie. 9e année, no 1, 1885.

4. Revue belge de Numismatique. 41e année, 2e liv. 1885.

5. Coutume des pays et comté de Flandre. Tome III, 1885.

6. Revue agricole... de Valenciennes. 37e année, nos 1 et 2.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. Pierre Goffin, curé de Saint-Nicolas ; il est proclamé membre titulaire.

M. Cloquet signale dans le magasin pittoresque,

Digitized by Google

année 1885, n° 6, un article de M. de Linas, relatif au reliquaire de la Sainte Croix, conservé à la cathédrale de Tournai. L'auteur le croit du VII° siècle et d'origine bysantine.

M. de la Grange donne lecture d'une notice sur le mobilier de la chapelle Saint-Jacques, en l'église Saint-Piat à Tournai, au XV° siècle.

On décide l'impression de ce curieux inventaire à la suite du procès-verbal de la séance.

Le même membre donne encore lecture d'une note sur la pierre tumulaire de Jehan Cambry en l'église Saint-Quentin, œuvre de Martin Darret et de Rogier de Hostelz, en 1506. — L'impression en est votée.

---

## MOBILIER DE LA CHAPELLE SAINT-JACQUES, EN L'ÉGLISE SAINT-PIAT.

Au cours des recherches auxquelles je me livre touchant les anciens artistes tournaisiens, il m'arrive parfois de mettre la main sur des documents qu'il est bon de signaler. De ce nombre est un acte que je trouve dans le *Journal des Prévosts et Jurés* (1); il renferme un inventaire des ornements et autres objets qui, à la fin du XV° siècle, appartenaient à la chapelle de Saint-Jacques, en l'église Saint-Piat.

Le chanoine Cousin, dans son *Histoire de Tournai* (2), énumérant les chapelles fondées en cette église, écrit :

(1) Archives de Tournai, n° 3325 de l'inventaire.
(2) Cousin. — Tome I, p. 109.

Digitized by Google

« Les huitiesme et neufviesme [ont été fondées] aux » autels de Saint-Piat et de Saint-Jacques, lesquelles » sont unies et affectées à résidence personnelle, à » charge de deux messes la sepmaine; l'une à raison » de l'une des deux chappelles, et l'autre messe à cause » de l'autre chappelle. » Un certain Gilles Piédavaine (1) paraît en être, sinon le fondateur, du moins l'un des bienfaiteurs. Nous lisons en effet dans son testament, qui repose aux archives communales : *Item, je voel et ordonne que trois ans continuelz prochains après mon trespas, mesdits exécuteurs, aux despens de mes biens, pour les ames de my et de tous mes bienfaitteurs, fachent canter et célébrer chascun jour en laditte cappelle Saint-Jaques en laditte église Saint-Piat une messe, et à chascune messe, en le fin, dire par ledit cappellain* Miserere mei, Deus, *et* De profundis *pour les ames des trespasséz... Item, je voel et ordonne que en le cappelle Monsigneur Saint-Jaques, qui est en ladite église Saint-Piat en Tournay, soient dictes et célébrées chacune sepmaine de l'an perpétuellement et à tousiours quattre messes, lesquelles seront et deveront estre dictes et célébrées devant le clocque des ouvriers du matin, et voel que le cappellain, qui lesdites messes dira, ait pour sa paine de chascune messe deux solz parisis... Item voel et ordonne que, en le cappelle dessus dicte, ou bachin qui y est, soit mis une candeille pesant trois livres laquelle y soit alumée toutes les fois que on alume le luminaire de l'église. Item, voel et ordonne que, sur*

(1) Dans son testament, il s'intitule *merchier et paroissien de Saint-Piat*. Il occupait également les fonctions de Maître de l'hôpital Saint-Lehire, et fut remplacé, le 13 novembre 1432, par Jacques du Casteler et Jehan Gargate. (*Registre des Consaux*, n° 162 de l'inv.). Ce dernier avait déjà rempli les mêmes fonctions en 1424. (Ad. Delannoy. *Notices historiques des divers hospices de Tournai*, p. 71, en note.)

Digitized by Google

*l'enclosure de ladicte cappelle, soient mises huit chandeilles sur les candelers d'icelle enclosure.* A la suite de ces diverses fondations, Gilles Piédavaine énumère les objets mobiliers qu'il lègue à la chapelle de Saint-Jacques et que nous retrouverons plus loin. Grâce à ces bienfaits, il obtint d'avoir en cette chapelle sa sépulture ainsi que celle de sa famille. Le manuscrit n° 227 de la bibliothèque de la ville mentionne au f° 156, deux plaques de cuivre, l'une dans le pavement portant la représentation de quatre personnages accompagnés de leurs blasons, et l'autre appliquée contre le mur de la chapelle de Saint-Jacques avec les mêmes armoiries et cette inscription : *Cy gist Gilles Piédavaine, bourgois de Tournay, qui trespassa le 30e jour d'octobre 1432. Priés pour l'ame de ly. Cy gist Catherine Caulet, sa femme, qui trespassa l'an 1437 le 8e jour du mois de jullet. Priés pour s'ame.* Les deux autres personnages étaient la fille et le gendre de Gilles, Marie Piédavaine et Michel de Hornut.

Notre inventaire, après avoir signalé les argenteries, cuivres et ornements qui appartenaient à la chapelle de Saint-Jacques, et qui, presque tous, provenaient de la libéralité de Gilles Piédavaine, mentionne encore deux catégories d'objets qu'il est curieux de remarquer au point de vue des usages liturgiques : ce sont les *gourdines* qui entouraient l'autel et les *paremens* qu'on plaçait au-devant de celui-ci. Voici du reste le texte complet de l'acte qui nous occupe :

*Le xxije jour de juing audit an* (1486), *pardevant sire Jacques Savary, prévost, est comparu sire Nicole Cuignet, prestre, chapelain de la chappelle de Monseigneur Sainct Jacques fondée en l'église Sainct Piat en ceste ville et cité de Tournay, où gist le corps de deffunct Gilles Piedavaine, lequel comparant, de sa bonne vo-*

Digitized by Google

*lonté, sans constrainte, congnut avoir receu de sire Simon de Clermes et Gillart Marchant, gliseurs de ladite église, tous les aournemens servans à ladite chappelle, dont la déclaration s'ensuit. Et premiers, ung calixe d'argent doré armoyé, avec le platine et le louchette, pesant deux mars sept onches dix estrelins; — item, une casure* (1) *de drap d'or, avec estolle, fanon* (2), *custode de corporal à* (3) *le casure dessusdite; — item, deux plas d'argent, armoyés aux fons des armes dudit Gilles* (4), *avec deux ampolles aussy d'argent, pesant tout ensemble trois mars cincq onches et quinze estrelins* (5); *— item, ung missel complet, enluminé d'or et d'asur* (6); *— item, une autre casure de noire toille, estolle, fanon et le charte* (7) *servant à icelle, et une bourse de corporal; — item, une aube parée de drap d'or* (8) *et fringiée de couleurs de soye, pareille à le bonne casure; — item, deux autres aubes à deux ames* (9); *— item, une nappe servant audit autel, parée*

(1) *Casure*, c. à d. chasuble.

(2) *Fanon*. C'est ce qu'on appelle actuellement *manipule*.

(3) *Custode de corporal à*, c. à d. bourse semblable à.

(4) Ces armes étaient : *De... à la croix de... cantonnée de quatre gerbes d'avoine de....* (Bozière. *Armorial de Tournai et du Tournésis.)*

(5) On lit à ce sujet, dans le testament de Gilles : *Item, voel et ordonne que deux plas d'argent et deux pochons d'argent soient et demeurent à ladite cappelle S. Jacques et point autre part, pour servir aux messes.*

(6) Il était orné de *cloans d'argent doré*. (Test. de Gilles Piédavaine).

(7) *Charte*, d'après le Dictionnaire de Trévoux, serait synonyme de *châsse*, boîte à renfermer l'ornement.

(8) La *parure* était une garniture d'étoffe qui s'ajoutait au bas de l'aube et à l'extrémité des manches.

(9) Cette expression restait pour nous inexpliquée. Mais la lecture du testament de Gilles Piédavaine nous a prouvé que c'était une faute du scribe. Le texte de la donation porte en effet *deux aubes et deux amis*. Il s'agit donc de l'*amict*, vêtement sacerdotal.

Digitized by Google

*de drap d'or et fringié de pluiseurs couleurs de soye, — item, trois autres nappes sans parure et sept touellettes* (1); *— item, deux couvertures de toilles servant au messel; — item, ung coffre de cuer* (2) *couvert de fer, qui sert à mectre les aournements dessus déclaréz; — item, deux candelers de laitton servans audit autel; — item, ung bénitoir, ung petit plat de keuvre et deux pochons d'estain à mectre le vin et l'eauwe; — item, ung grant candeler de fer pendant devant l'autel; — item, deux gourdines* (3) *de soye, barrées de vermeil et de verd; — item, deux autres gourdines de toille servans à tous les jours; — item, une couverture servant devant l'autel à mectre en temps de Quaresme, où il y a au millieu une noire crois; — item, ung drap pers* (4), *semé de fleurs de lis d'or, servant devant l'autel; — item, ung grant drap de gourdine de blancque toille servant à couvrir les trois ymages; — item, une pais de cipre* (5) *à trois ymages d'ivoire; — item, une autre pays servant à tous les jours; — item, trois cappiaulx de soye à mectre sur les dessusdites ymages. Tous lesquels aournemens et choses dessus déclarées ledit sire Nicole Cuignet* (6), *comparant, a promis et enconvient loyaulment rendre et restituer toutes fois que, par lesdits gliseurs ou autres aïans le gouvernement de ladite*

(1) *Touellettes*, c. à d. petits linges, serviettes. C'étaient les *corporaux* ou les *purificatoires*.

(2) *Coffre de cuer*, c. à d. coffre de cuir; c'était une sorte de *coffre-fort*.

(3) Les *gourdines* étaient des rideaux appendus à des tringles de métal et destinés à cacher la vue de l'autel.

(4) *Drap pers*, c. à d. drap bleu.

(5) *Cipre*, c. à d. cuivre, en latin *cuprum*.

(6) Nicolas Cuignet mourut en 1519. Au nombre de ses exécuteurs testamentaires se trouvait Philippe Truffin, un des plus illustres peintres de l'école tournaisienne du XVe siècle. (L. Cloquet. *Notice sur l'église paroissiale de Saint-Nicolas, p. 9, en note.)*

Digitized by Google

*église, en sera requis, soubz l'obligation de tous les biens de son temporel, et sur encourre en x sols de peine et revendication. Et avec ce est avec lui comparu, pardevant ledit prévost, Josse de Thideghem, grant clerc de ladite paroische, lequel, pour plus grant sceureté, a fait caution pour ledit sire Nicole jusques à la somme de cent livres tournois et endesoubz, ou cas que icelui sire Nicole seroit deffaillant de rendre et restituer les aournemens et autres choses dessusdites ou aucunes d'icelles, soubz autel peine, obligation et revendication que dessus.*

---

## PIERRE TUMULAIRE DE JEHAN CAMBRY, EN L'ÉGLISE SAINT-QUENTIN.

Nous lisons au *Registre des Bourgeois :* « Jehan » Cambry, fils de Guillaume, a relevé sa bourgeoisie » comme fils de bourgeois, et en a fait le serment en » tel cas introduit. Fait le xj^e^ jour du mois de aoust, » l'an mil iiij^c^ et lxxiiij. » Jehan Cambry avait épousé Jeanne Fournier, fille de Jean et de Marie de la Croix, dont il eut vingt-cinq enfants, quinze fils et dix filles.

Qu'était ce Jehan Cambry? les opinions diffèrent à ce sujet; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il occupait un rang élevé dans la bourgeoisie de Tournai. Il figure en effet, en 1503, parmi les membres de la *Confrérie des Damoiseaux :* or on sait que ces confrères se recrutaient dans les familles patriciennes de la ville.

Jehan Cambry était paroissien de Saint-Quentin; il voulut préparer, de son vivant, le lieu de sa sépulture en cette église. Pour cela, il s'adressa à l'un des plus habiles sculpteurs tournaisiens, Martin Daret, que l'on employait d'ordinaire dans les travaux d'art religieux.

Digitized by Google

La pierre tumulaire qu'on lui commanda et qui devait être encastrée dans les murs de l'église Saint-Quentin, formait une sorte de triptyque dans le goût de l'époque. Le modèle ou *patron* en fut dressé par Rogier de Hostels, peintre tournaisien dont le nom se retrouve fréquemment dans les comptes de la ville. Le choix de pareils artistes nous confirme dans l'opinion que nous avons émise de la haute situation de Jehan Cambry.

Nous avons retrouvé au *Journal des Prévosts et Jurés* le texte du contrat qui intervint au sujet de l'exécution de ce monument funéraire. Voici ce contrat :

*Le xvij^e jour de septembre l'an mil v^c et vj, pardevant sire Guillaume de Landas, prévost, et en la présence de Loys Saint-Genois, demoiselle Marie de le Crois vesve de feu Jehan Fournier, Rogier de Hostes et Michel Cambry, Jehan Cambry, bourgois demorant à Tournay, a marchandé à Martin Daret, tailleur de ymaiges aussy demorant en Tournay, lequel a entreprins faire et taillier ung épitaphe en bonne pierre de Advennes, contenant les personnaiges de le Résurrection, ensemble les personnaiges dudit Jehan Cambry, sa femme et ses enffans, le tout selon le contenu de certain patron fait à ce proppos par Rogier de Hostes, et mieulx se faire se peult; lequel épitaphe doit estre de cincq pieds quaret sans l'escripture de dessoubz, et sans le piet que ledit Daret doit livrer tailliés en telle pierre que dessus, le tout selon certain patron fait à ce proppos par icelluy Daret et délivré audit Cambry; lequel épitaphe ledit Daret a promis livrer parfait, furny de pentures et huisseries, endedens le Chandeler prochain venant, en l'église de St Quentin en Tournay, et illec aiddier à asseoir en ladite église, en tel lieu qu'il plaira audit Jehan Cambry; et ce pour le pris et somme de cincq livres de gros, monnoie de Flandres.*

Digitized by Google

Ce monument disparut en 1566, sans doute détruit par les briseurs d'images qui saccagèrent alors toutes les églises de Tournai. Dix ans plus tard, la famille de Cambry fit apposer, un nouveau tableau sur bois, relatant les nombreuses donations et fondations faites par Jean Cambry en faveur de l'église Saint-Quentin et des pauvres de cette paroisse. Ce tableau disparut à son tour et fut remplacé, en 1768, par celui qu'on voit actuellement, dont l'inscription a été publiée par F. V. Gœthals dans son *Dictionnaire généalogique,* et plus récemment par le comte P. A. du Chastel de la Howardries dans son *Choix d'épitaphes actuelles de Tournai*.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 21 MAI 1885.

M. le chanoine Huguet, *Vice-président*, occupe le fauteuil.

M. de la Grange, *remplit les fonctions de Secrétaire.*

La lecture du procès-verbal de la séance d'avril est renvoyée à la séance du mois de juin.

M. de la Grange communique une lettre de M. le Secrétaire qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Sur le bureau se trouvent déposés les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière réunion :

1. Mémoires de la Société des sciences... du Hainaut. 4e série, tome VIII.

2. Bulletin de l'Académie royale...de Belgique. 3e série, tome IX, n° 3. 1885.

3. Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. T. XVI. 1884.

4. Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. 33e ann. 132e liv.

5. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. T. XIX, 1884.

6. Bulletin de la Société franco-hispano-portugaise de Toulouse. Tome V, n° 3.

Digitized by Google

7. Annuaire de la même société. 1884-85.

8. Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome VI.

9. Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas, règne de Charles-Quint. 1506-1555. Bruxelles, 1885.

La société des aquarellistes et des aquafortistes se proposant d'ouvrir une exposition d'art, prie la Société historique d'y prendre part. Pris pour communication.

M. le chanoine Huguet met la Société au courant des recherches auxquelles il se livre pour compléter la série des portraits des anciens évêques de Tournai.

Il vient de retrouver celui de Maximilien Morillon qui figure au musée de Louvain dans un tryptique de Michel Coxie. Il ne reste plus que deux vides à remplir entr'autres celui de Gilbert d'Oignies.

La famille de ce prélat ayant des alliances dans le nord de la France, on charge M. le Secrétaire d'écrire à la Commission historique du Nord, à Lille, pour prier ses membres de fournir les renseignements qu'ils posséderaient.

M. Cloquet signale un portrait de Roger de le Pasture, qui a été publié dans le dernier numéro du magasin pittoresque. Il annonce qu'il a acquis cette planche dudit journal.

Le même membre analyse un article de Mgr Barbier de Montault, paru dans le Bulletin monumental, qui explique la signification symbolique du dyptique d'ivoire de la cathédrale de Tournai.

M. de la Grange communique une remarque qu'il a été amené à faire dans une récente visite au trésor de la cathédrale, au sujet du Quignon des Damoiseaux.

Digitized by Google

Cet objet lui a paru formé de fragments appartenant à différentes époques. Le blason de la ville de Tournai est en effet le blason ancien antérieur à la charte de 1427, tandis que le reste de la pièce porte le caractère du XVI^e siècle. Il y a sans doute eu réfection du quignon et utilisation d'une partie ancienne.

Le même membre signale les nombreux et intéressants documents qu'il a rencontrés dans les registres des Consaux, relatifs à la possession de l'évêché de Tournai, de 1436 à 1440. Il exprime le vœu que des recherches soient faites dans les archives de l'évêché sur ce curieux litige et offre de mettre à la disposition de la Société les renseignements qu'il a recueillis.



Digitized by Google

## SÉANCE DU 11 JUIN 1885.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Les procès-verbaux des séances d'avril et de mai, sont lus et adoptés.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, n° 4, 54e année 1885.

2. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 24e année, nos 1 et 2, 1885.

3. Quatre planches se rapportant à l'article, *les Diptiques consulaires de Liège*, publié dans le tome XXIII du même recueil, 1884.

4. Messager des sciences historiques. Gand, 1885, 1er livraison.

5. Annales de la Société archéologique de Namur, tome XVI, 3e livraison, 1885.

6. Société royale belge de géographie. Bulletin, 9e année, n° 2, 1885.

7. Revue agricole de Valenciennes. Tome XXXVIII, n° 3 et 4, 1885.

M. Cloquet donne lecture d'une notice sur quelques anciens usages liturgiques observés dans l'Eglise de Tournai, extraits pour la plupart des archives de

Digitized by Google

diverses paroisses de cette ville. On décide l'impression de cet intéressant travail dans le volume XIX des *Mémoires* en cours de publication.

M. de la Grange dépose le relevé qu'il a fait des matrices de sceaux d'administrations publiques, et de corporations, existant aux archives ou dans les musées de la ville, et qu'il a enrichi de notes. On en vote l'impression au Bulletin.

M. Maquest offre à l'examen de la compagnie la matrice en fer d'une monnaie tournaisienne, de Philippe IV d'Espagne, trouvée par un employé des archives, dans un tas de vieilles ferrailles.

Cette pièce présente d'autant plus d'intérêt que les coins des monnaies frappées à Tournai, ont été emportés à Lille, lors du transfert de l'atelier monétaire de notre ville dans celle-ci, sous Louis XIV de France.

---

## DESCRIPTION SOMMAIRE DE QUELQUES MATRICES DE SCEAUX.

« Les armoiries, se demande Bozière dans la préface » de son *Armorial de Tournai et du Tournésis*, n'étaient-» elles pas indispensables dans les transactions poli-» tiques ou d'intérêt privé, aux membres des classes » aristocratiques auxquels elles tenaient lieu de signa-» ture, et qui déclaraient orgueilleusement, en apposant » leurs scels, ne savoir pas écrire vu leur qualité de » gentilshommes? »

Nous avouons n'avoir jamais rencontré au bas d'aucun acte cette formule à laquelle a donné cours un esprit

Digitized by Google

de parti, et que nous aurions trouvée avec moins de surprise, dans une amplification de débutant sortant des bancs de l'école, que sous la plume d'un homme sérieux. Sans vouloir discuter ici une question de ce genre, nous nous bornerons à remarquer que l'emploi du scel était général ; il ne formait pas l'apanage d'une caste : nobles et bourgeois en usaient, aussi bien que les administrations et les communautés tant civiles que religieuses. Si l'emploi du scel eût été ce que semble vouloir insinuer l'auteur que nous avons cité, on ne s'expliquerait guère son usage dans les abbayes qu'on ne tentera pas, pensons-nous, de faire passer pour les foyers de l'ignorance au moyen âge.

Cela dit, nous adhérons entièrement à la première partie de l'assertion de Bozière. L'apposition du scel donnait en effet aux actes publics et privés, leur pleine et entière valeur : c'était le *testimonium veritatis*, comme le disait la légende de certains contre-sceaux. Aussi l'étude de la sigillographie est-elle essentielle pour le contrôle des actes anciens, dont elle révèle parfois l'auteur véritable ; et la connaissance des sceaux peut décider de l'authenticité de pièces que l'habileté d'un faussaire eût fait sans cela passer pour vraies.

La ville de Tournai, grâce surtout au legs Fauquez, possède un nombre assez considérable de sceaux-matrices, qui n'ont pas été étudiés jusqu'à ce jour. Ils peuvent être divisés en deux grandes classes, les sceaux publics ou de corporations et ceux des particuliers. Laissant de côté cette seconde catégorie, nous ne voulons nous occuper, en ce moment, que de la première, et en dresser une sorte d'inventaire sommaire qui permette de se rendre compte de la richesse en même temps que de la variété de cette collection. Nous y joindrons pourtant trois ou quatre sceaux de par-

Digitized by Google

ticuliers, en raison des fonctions qu'ont remplies leurs possesseurs, et qui en font presque des sceaux administratifs.

L'initiale D désignera, dans nos descriptions, le diamètre du sceau orbiculaire; pour les sceaux ogivaux, le grand axe sera représenté par H, et le petit axe par L. Le classement que nous avons adopté est le suivant : 1° sceaux de villes ou d'administrations publiques; — 2° sceaux de corporations; — 3° sceaux ecclésiastiques. La première et la troisième classe se subdiviseront en sceaux tournaisiens et étrangers.

## I. Sceaux de villes ou d'administrations.

### A. TOURNAISIENS.

1° Sceau orbiculaire en argent. D=0,077. — Sur un semis de fleurs de lis, le Beffroi muni de ses contreforts, galeries crénelées, campanile flanqué de tourelles, la flèche sommée d'un dragon ailé. Le monument s'élève au centre d'une enceinte de ville fortifiée de six tours. Au sommet de chacune de ces tours et de celles du campanile, un étendard portant alternativement une fleur de lis et une tour. — Légende : † SIGILLUM : COMMUNIE : CIVITATIS : ET : VILLE : TORNACENSIS :

Ce sceau a été reproduit par Bozière, en tête de la planche XXVIII de son *Tournai ancien et moderne*; mais le graveur a, par erreur, mis une fleur de lis sur chacun des drapeaux qui sont au sommet des tourelles.

2° Sceau orbiculaire en argent. D=0,029. — Sur un champ semé de fleurs de lis, une porte de ville flanquée de deux tours crénelées. — Légende : † CONTRA. SIGILLUM. COMMUNIE DE. TORNACHO.

Digitized by Google

On trouve, dès la fin du XIVe siècle, des empreintes du scel et du contre-scel de la ville, identiques à la description que nous venons de donner. Mais les deux matrices que nous avons décrites furent réfectionnées en 1551. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les Comptes généraux de la ville pour cette année : *A Jehan Gabry, le josne, orphèvre, pour avoir refait les grant et petit seaulx d'argent des Mayeur et Eschevins de ladite ville, a esté payé par ordonnance xv lb.*

3° Sceau orbiculaire. D=0,07. — Un château à trois donjons crénelés. Légende : † : S : JURATORUM : ET : SCABINORVM : VILLE : DE : BRILE : *

4° Sceau orbiculaire (Contre-scel du Bruile). D=0,03. — Ecusson triangulaire à la croix, qui constitue les armoiries des anciens *Châtelains de Tournai*. — Légende : CONTRA. SIGILLUM. DE. BRILE.

5° Sceau orbiculaire. D=0,039. — Un écusson de gueules à la tour ouverte d'argent, donjonnée de trois tours de même, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or. L'écu posé sur deux palmes est surmonté d'une couronne de roses et accosté des lettres S et B. — Légende : CACHET DE LÉCHEVINAGE DE TOURNAY. 1793.

6° Sceau oval. H=0,032, L=0,026. — Liberté debout, la main gauche appuyée sur un faisceau avec la hache, et tenant de la droite une pique surmontée du bonnet phrygien. — Légende : MAGISTRAT DE LA VILLE DE TOURNAY. — 2 exemplaires.

7° Sceau semblable au précédent. — Légende : MUNICIPALITÉ DE TOURNAY. — 2 exempl.

8° Sceau oval. H=0,031, L=0,025. — Un œil dans un triangle environné de rayons. — Légende : COMITÉ DE SURVEILLANCE DE TOURNAY.

Digitized by Google

9° Sceau oval. H=0,035, L=0,03. — Aigle couronnée, tenant un tonnerre dans ses serres. — Légende : MAIRIE DE LA VILLE DE TOURNAY. JEMMAPPE.

10° Sceau orbiculaire. D=0,028. — Aigle impérial de France reposant sur le manteau impérial. L'écu entouré du collier de la Légion d'honneur est sommé de la couronne. Légende : MAIRIE DE LA VILLE DE TOURNAY. JEMMAPE.

10° Sceau orbiculaire. D=0,03. — Un écusson de gueules chargé d'un château d'argent donjonné de trois tours de même, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or. — Légende : ADMINISTRATION DE LA VILLE DE TOURNAY.

12° Sceau orbiculaire. D=0,032. — Deux bâtons noueux posés en croix de Bourgogne, chargés d'un fusil (1) que surmonte une flamme. — Légende : SIG : OFF : FISC : CONC : PRO : TORN.

13° Sceau orbiculaire. D=0,06. — Sur champ de gueules, une tour ouverte crénelée, surmontée d'un donjon crénelé couvert d'un toit pyramidal imbriqué; la tour est accostée de deux fusils d'argent. — Légende : SIGILLUM BALLIVATUS TORNACI ET TORNACENSIS.

14° Sceau orbiculaire. D=0,029. — Une tour ouverte sur un semis de fleurs de lys, la tour accostée de deux figures difficiles à déchiffrer, mais sans doute des fusils. — Légende : SIGILLUM. BALLIVATUS. TORNACI. ET TORNACESII.

15° Sceau orbiculaire. D=0,0275. — Armes impériales de France, sur le manteau. — Légende : SOUS-PRÉFECTURE DE TOURNAY. JEMMAPE.

16° Sceau oval. H=0,04, L=0,031. — Justice debout, un bandeau sur les yeux, tenant d'une main la

(1) *Fusil*, terme de blason, qui signifie *briquet*.

Digitized by Google

balance et de l'autre un rameau. — Légende : SCEL DU JUGE DE PAIX DE LA 2e SECTION DE TOURNAY.

17° Sceau oval. H=0,035, L=0,028. — Liberté debout, appuyée de la main gauche sur un faisceau de licteur, et tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien. — Légende : SERVce D'ADMon DE L'HOPl MILre DE TOURNAY.

18° Sceau orbiculaire. D=0,037. — Les armes de la ville de Tournay, surmontées d'une couronne à cinq fleurons. — Légende : SCHUTTERY DER STAD DOORNIK.

B. ETRANGERS.

1° Sceau orbiculaire. D=0,035. — Une main tenant une balance. — Légende : SCEL DU BAILL. ET COUR FÉODAL DE St AMAND.

2° Sceau orbiculaire. D=0,029. — Aigle impériale couronnée. — Légende : MAIRIE DE St OMER.

3° Sceau orbiculaire. D=0,043. — St Michel terrassant le diable. — Légende : SIG : JUST : DE WALCOURT ET CREYNHEM IN ANDERLECHT.

4° Sceau oval. H=0,04, L=0,035. — Un écusson de gueules au lion rampant d'argent; l'écu timbré d'un casque taré de profil avec ses lambrequins; pour cimier, le lion des armes. — Légende : SIGILLUM AD CAUSAS D. WOLFSVELDE.

5° Sceau oval. H=0,029, L=0,025. — Liberté debout et coiffée d'un casque, la main gauche appuyée sur un faisceau et tenant de la droite une pique surmontée du bonnet phrygien. Sur le socle qui lui sert de base : REPUBLIQUE FRANCAISE. — Légende : DISTRICT DE CARPENTRAS.

6° Sceau oval. H=0,035, L=0,03. — Ecusson de

Digitized by Google

France avec la couronne royale et les colliers de l'ordre. — Légende : SEEL. ROYAL. DU. SIEGE. PR. DE. LA. VIL. DE. CHASTILLON.

7° Sceau orbiculaire. D=0,029. — Une porte de ville accostée de deux tours et surmontée de l'écu royal de France, couronné. — Légende : SEEL DU TRIBUNAL DE POILVACHE.

8° Sceau oval. H=0,032, L=0,026. — Liberté debout, semblable à celle du district de Carpentras. Sur le socle : JUGE DE PAIX. — Légende : JUSTICE DE PAIX DE CHAMBLY.

9° Sceau orbiculaire. D=0,029. — L'aigle impériale couronnée. — Légende : PROCUREUR IMP. TRIB. 1re INST. A EECLOO. ESCAUT.

10° Sceau oval. H=0,022, L=0,02. — Ecusson portant ces mots : LA LOI ET LE ROI. — Légende : RÉGIE NATIONALE DES DOUANES.

11° Sceau orbiculaire. D=0,023. — Aigle couronnée. — Légende : ADMINIST^on DES DROITS RÉUNIS.

12° Sceau orbiculaire. D=0,024. — Aigle couronnée ; au-dessous D. B. — Légende : DROITS RÉUNIS.

13° Sceau oval. H=0,03, L=0,026. — Aigle couronnée. — Légende : ENTREPOT PP^al DU TABAC DU DÉP^t DE LA MANCHE.

14° Sceau oval. H=0,02, L=0,018. — Ecu de France avec la couronne royale, entouré des colliers de St Michel et de St Louis. — Légende : POUDRES. ET. SALPESTRES. DE. FRANCE.

15° Sceau oval. H=0,028, L=0,024. — Liberté debout portant la couronne murale, la main gauche appuyée sur un faisceau de licteur, et tenant de la droite une pique surmontée du bonnet phrygien. Sur le socle de la statue : REP. FRANC. — Légende : ADMINIST : DES HOPITAUX MILITAIRES.

Digitized by Google

16° Sceau orbiculaire. D=0,034. — Ecusson écartelé : aux 1 et 4, d'azur, semé de billettes d'or, au lion couronné de même, tenant de la dextre une épée nue, de la sénestre un faisceau de flèches d'or (qui est *Hollande moderne);* aux 2 et 3, contre-écartelé de gueules à la bande d'or (qui est *de Chalons)* et d'or, au cor de chasse d'azur, virolé et lié de gueules (qui est *d'Orange),* sur le tout un écusson chargé de cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur (qui est *de Genève);* et sur le tout du tout, d'azur semé de billettes d'or, au lion de même lampassé de gueules (qui est *Nassau).* L'écu sommé de la couronne royale. — Légende : RAAD VAN ADMINIST^ie VAN HET BAT^n NATIONALE MILITIE N 40.

17° Sceau oval. H=0,042, L=0,037. — Liberté debout, semblable à celle des hôpitaux militaires. — Legende : CONSEIL D'AD^on DE LA GEND^rie NAT^le DU DÉP^t DE LA LYS, 16^e DIV^on 31^e ESCAD^on.

18° Sceau oval. H=0,025, L=0,021. — Même type que le précédent. — Légende : GÉNÉRAL DE DIVISION.

19° Sceau oval. H=0,026, L=0,022. — Sur un trophée d'armes et de drapeaux, un écusson oval portant ces mots : LIEUT. QUART. M. MENNINGH. L'écusson est surmonté d'un faisceau de licteur conronné d'un chapeau. — Légende hollandaise. — Ce cachet était celui du lieutenant quartier-maître du 3^e bataillon de la 16^e brigade des volontaires belges.

### II. Sceaux de corporations.

1° Sceau orbiculaire. D=0,045. — Sainte Ursule couvrant de son manteau les onze mille vierges. Sur

Digitized by Google

un listel au-dessous : S. VRSVL — Légende : MARCHANDS CHAUSTIERS.

2° Sceau orbiculaire. D=0,032. — Un marteau couronné posé en pal, le manche accosté de deux fers de cheval. — Légende illisible.

3° Sceau oval. H=0,025, L=0,02. — Armes de France avec la couronne royale et les colliers de Saint Michel et de Saint Louis. — Légende : MINES DE CHARBON DANZIN.

4° Sceau orbiculaire. D=0,036. — Un squelette posé horizontalement ; au-dessous une croix de Lorraine et trois fleurs de lis. — Légende : SCEAU DU COLL : ROYAL. DE MEDIC : ET CHIRUR : DE LA. VILLE DE NANCY.

5° Sceau orbiculaire. D=0,036. — Un ange, vêtu de la robe et du bonnet de docteur, sonne de la trompette et tient de la main droite un livre ouvert. Il est debout sur une table, ayant auprès de lui un encrier dans lequel plonge une plume. — Légende : SN. ADM. R. E. RGLMI. ALBERTI. ENGELHARD. C. P. A. O. S. N. A. E. N. C. P.

6° Sceau oval. H=0,04, L=0,035. — Un soleil éclairant la campagne. Au-dessus, sur un listel : REFICIT. NEC. DEFICIT. — Au-dessous : HILARITATI CONSOCIATA REGVLARITAS. — Légende : SIGILLUM. SUPREMI. MAGIST. ORDINIS. EQUIT. S. HILARII.

Digitized by Google

## III. Sceaux ecclésiastiques.

### A. TOURNAISIENS.

1° Sceau ogival. H=0,05, L=0,03. — Buste d'évêque avec la mitre. — Légende : † SIGILLUM SEDIS TORNACENSIS.

2° Sceau ogival. H=0,07, L=0,042. — Saint Nicolas, assis à l'entrée d'un temple gothique, revêtu des habits pontificaux avec la mitre et la crosse, bénit de la main droite, dont deux doigts sont ouverts. — Légende : SIGILLV. ECCLIE. SCI NICHOLAI. JVX. TORN.

3° Sceau ogival. H=0,06, L=0,034. — Dans un tabernacle gothique, une Vierge debout, couronnée, tenant l'Enfant Jésus assis sur le bras droit. — Légende : S. COUENTUS. BTI. MARIE. DE. PRATIS. IUXTA. TORNACUM.

4° Sceau orbiculaire. D=0,034. — Ecusson bandé d'argent et de gueules de 6 pièces ; couronne de marquis ; deux lions pour supports. Sous l'écu pend la croix canoniale du Chapitre de Tournai. — Légende : SIGILL : R : D : THESAURARII : CATH : TORNAC :

Ces armes sont celles de la famille *de Roisin;* et le sceau, celui d'Adrien-François de Roisin, chanoine de Tournai le 8 décembre 1758 et trésorier de la Cathédrale, fils de Baudry-François-Nicolas, seigneur de Rongy et de Celles, et de Marie-Anne-Françoise-Josèphe de Maisières.

Digitized by Google

B. ÉTRANGERS.

1° Sceau elliptique. H=0,022, L=0,018. — Une croix portant les clous et les instruments de la Passion ; au-dessus un os posé horizontalement et surmonté d'une tête de mort accostée de deux C. Sur un listel, au-dessous : IN. CRVCE. SALVS.

2° Sceau elliptique. H=0,028, L=0,022. — La Vierge nimbée et saint Joseph tenant une branche de lys; au-dessus, le Saint-Esprit dans une gloire. Au-dessous du groupe, un écu de sable chapé arrondi par le bas d'argent à trois étoiles à six rais, deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre ; sur le tout de l'écu, une croix pattée d'or surmontant la pointe du sable. — Légende : DEF. PRO. CAR. DIS. SAN. MARIE. ET. JOSEPH.

3° Sceau elliptique. H=0,0325, L=0,028. — Ecusson aux mêmes armes que le précédent, surmonté d'une couronne de marquis et de sept étoiles. — Légende : VISITATOR GENERALIS CARM DISCAL *

4° Sceau elliptique. H=0,025, L=0,022. — Ecusson semblable au précédent avec la couronne et les étoiles. — Légende : PROVIN^e CARM. DIS^e PRO^v GALLO. BELG.

5° Sceau ogival. H=0,061, L=0,039. — La Vierge, couronnée à l'antique avec un nimbe étoilé, tient l'Enfant Jésus dans ses bras; près d'elle, saint Joseph tenant la branche de lis; au-dessus, le Saint-Esprit dans une gloire. — Légende : SIGILLUM. CARMEL. DISCALC. CONVENTUS. NAMURC.

6° Sceau orbiculaire. D=0,038. Un buste sans emblème; la tête est barbue, et les cheveux courts et frisés. — Légende : † S. CAPITLI. CASTRI. NAMVRCEN. AD. CAS.

Digitized by Google

7° Sceau orbiculaire. D=0,041. — Buste de saint Pierre, avec la clef. — Légende : † SIGLL † CAPLI † S † PETRI † CASTRI † NAMVR † AD † CAVSAS.

8° Sceau orbiculaire. D=0,038. — Sur un fond quadrillé et semé de croisettes, la Vierge debout tenant l'Enfant Jésus. Deux personnages en costume religieux sont agenouillés à ses côtés, sous les plis de son manteau. — Légende illisible, se terminant par NAMVRCO.

9° Sceau ogival. H=0,055. L=0,033. — Sous un dais gothique, trois religieuses assises devant une table sur laquelle sont un gobelet et un couteau. (Peut-être faut-il y voir les disciples d'Emmaüs). — Légende : †S. CONVENTVS. SANCTE. CLARE. GANDENSIS.

10° Sceau ogival. H=0,054, L=0,034. — Sur un fond quadrillé semé de croisettes, la Vierge assise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus qui bénit un personnage agenouillé devant lui, et auprès duquel se tient sainte Aldegonde en costume d'abbesse la crosse en main. Sous ce groupe, un écusson en losange, d'hermines à la croix de gueules chargée de cinq quintefeuilles d'or. — Légende : S : DOMUS : VALLIS : SCE : ALDEGONDIS : ORDIS : CARTUSIENS :

Ce sceau est celui de la Chartreuse du Val-Sainte-Aldegonde, près de Saint-Omer, fondée en 1298 par Jean de Sainte-Aldegonde.

11° Sceau ogival. H=0,055, L=0,044. — Un écusson écartelé : aux 1 et 4, fascé d'argent et de sinople de 8 pièces, au lion rampant de gueules, couronné de même, brochant ; aux 2 et 3, d'argent à 3 fusées de gueules, posées en fasce. L'écu timbré d'un casque de face, avec ses lambrequins. Cimier, le lion couronné des armes. — Légende : SIGILL. ADRIANI. FLERONTINI. PREPOSITI. SANTI. QVINTINI. MALBODIENSIS.

Digitized by Google

Ce prévôt de Saint-Quentin de Maubeuge n'est pas cité par Le Glay dans son *Cameracum christianum*.

12° Sceau ogival. H=0,032, L=0,024. — Un abbé debout avec la mitre et la crosse. — Légende : S. DE. LE VICONGNE.

13° Sceau elliptique. H=0,031, L=0,026. — Une Vierge nimbée, entourée d'anges les ailes déployées. — Légende : SIGILLVM † EREMITORV † MORMAL †

14° Sceau elliptique. H=0,026, L=0,022. — Ecusson aux armes de l'ancienne province d'Artois; supports, un lion et un lévrier ; couronne comtale ; cimiers la crosse et la mitre, accostées de deux casques. Sur un bandeau autour de l'écu : REGIE GENERALE DARTOIS.

15° Sceau ogival. H=0,065, L=0,042. — Sur un fond orné de rinceaux, Dieu bénissant, les pieds posés sur le globe terrestre. — Légende : † LE SEL : DE L HOSTEL : DIEV : S$^{t}$ : GERVAIS : DE : SOISSON

16° Sceau orbiculaire. D=0,043. — Sur un fond garni de rinceaux, un personnage debout enveloppé d'un manteau, tient de la main gauche un étendard, et de la droite trois épis de blé ; sous cette main est un petit écusson au lion rampant. — Légende : S. OFICIALIVM. BLAOI. CIVITATIS. SENARVM. † (1)

17° Sceau orbiculaire. D=0,046. — Fond quadrillé à treize lobes, semé d'étoiles; Saint Servais en costume d'évêque avec la mitre et la crosse, tient une clef dans sa main gauche. — Légende : † S. ECCLIE : BEATI : SERVATII : TRAIECTENSIS : AD : CAVSAS :

18° Sceau elliptique. H=0,028, L=0,025. — Vierge

(1) La *Civitas Senarum* est Sienne, ville d'Italie.

Digitized by Google

debout, vêtue d'un large manteau, une couronne entourée de rayons sur la tête. Sur le socle qui lui sert de support : ROMA. -- Légende : N. S. DE. LA. SOLED. DE. S. C. D. M.

19° Sceau orbiculaire. D=0,03. — Un *Agnus Dei*. — Légende : † AVE MARIA. GRA PLENA.

20° Sceau ogival. H=0,043, L=0,026. — Une branche d'arbre garnie de feuilles, sur laquelle reposent deux oiseaux. — Légende : S. ALARDI : LESTOC. DE BELLONOMOTE.

21° Sceau ogival. H=0,044, L=0,029. — Personnage, accosté de deux étoiles, assis dans un quatre-lobes; autour les emblèmes des quatre évangélistes; au-dessus un croissant. — Légende : † CIST SEAVS EST DAMT RENAVT DE CVNI.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 16 JUILLET 1885.

M. le comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, savoir :

1. Annales du cercle Hutois des sciences et beaux-arts, tome VII, 2e livraison, 1885.

2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, tome III, 4e livraison.

3. Bulletin des antiquaires de la morinie, 34e année, 133e livraison, 1885.

4. Bulletin d'histoire exclésiastique des diocèses de Valence, etc., 5e année, 26e, 27e, 28e, 29e livraisons, 1884-85.

5. Bulletin de la Société franco-hispano-portugaise, tome V, n° 4, tome VI, n° 1.

6. Comptes rendus du comité archéologique de Senlis, 2e série, tome IX, 1884.

Le même membre fait part de la mort de M. Isidore Diegerick, archiviste d'Ypres, ancien membre correspondant. Pris pour notification.



Digitized by Google

M. le Président communique une circulaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers, relative à l'organisation d'un congrès archéologique, et demandant à la Société de déléguer un de ses membres qui sera chargé de la représenter audit congrès.

On délègue en cette qualité M. Eugène Soil, Secrétaire de la Société.

M. de la Grange soumet à l'examen de la Société divers actes provenant des archives de la ville, récemment retrouvés et communiqués par M. Maquest. On remarque particulièrement la couverture en parchemin d'un volume in-folio, daté 1634, relatif aux conventions entre les états du Tournaisis et les Consaux de Tournai. Les enluminures de cette couverture représentent deux mains unies, entre des palmes, avec le mot *union*. C'est très probablement une œuvre tournaisienne.

Le même membre signale dans le Bulletin de la Commission historique du Département du Nord, tome x, de très curieux Mémoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV, publiés par A. Desplanque, archiviste départemental.

Un chapitre spécial est consacré à la ville de Tournai, et un autre au Tournaisis. Dans chacun de ces deux Mémoires qui renferment les instructions de Le Pelletier de Souzy à M. de Breteuil, son successeur, en décembre 1683, et le rapport de Du Gué de Bagnols, intendant de la Flandre wallonne, en 1693.

Il signale encore divers articles des anciens comptes de la ville de Tournai, qu'il étudie, entr'autres celui-ci : « A Simon Carson pour avoir montré et fait

Digitized by Google

« ostension de plusieurs imaiges composées de chire, « représentant la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-« Christ, soixante sols (compte général de 1607). » — Voilà un ancêtre tout trouvé pour madame Tussaud et le musée Castan.

Un autre article porte une somme en paiement de Vierges de chêne faites en mémoire d'un miracle, c'était en 1606, et le compte parle de Notre-Dame de *Siguem*. C'est précisément l'année où l'on en faisait à Bonsecours. Y aurait-il identité?

Enfin plusieurs sont relatifs à des encouragements donnés aux belles-lettres, en la personne de Jean Cousin, Sanderus, Gautran etc. (Voir à la suite du procès-verbal).

M. Soil attire l'attention de la Société sur les peintures murales du XII^e siècle récemment découvertes à la cathédrale. Elles représentent la légende de Sainte-Marguerite dont le premier tableau a été décrit par M. Voisin, dans le tome x de nos Bulletins. Les autres tableaux, au nombre de sept, sans compter les peintures accessoires, mais non moins intéressantes, viennent d'être remis au jour par la démolition du gigantesque autel de Saint-André dans le transept Nord. Ces peintures, dont certaines parties sont admirablement conservées, offrent le plus grand intérêt. Il croit savoir que notre collègue M. Cloquet, qui a visité ces peintures, se propose d'en faire la description détaillée, pour nos Bulletins. La Commission royale des monuments doit aussi les visiter prochainement.

M. Desmazières qui donne ses soins à un nouveau classement de la bibliothèque de la Société est autorisé à vendre les volumes qu'il trouvera en double, pour,

Digitized by Google

avec le prix à provenir de cette vente, acheter les volumes manquants aux collections.

La prochaine séance est fixée au 1er jeudi d'août.

---

## ENCOURAGEMENTS AUX BELLES-LETTRES.

En étudiant les anciens comptes de la ville de Tournai, nous avons eu fréquemment l'occasion de constater les dépenses ordonnées par les Consaux pour encourager la culture des Lettres. Chaque auteur présentant un ouvrage nouveau reçevait soit une pièce d'argenterie, soit un subside en argent pour l'aider aux frais d'impression de son livre. Nous ne ferons pas le relevé de ces dépenses, les noms des auteurs et des écrivains tournaisiens se trouvant dans le Recueil Waucquier. Nous nous bornerons à donner celles de ces indications qui ont un intérêt particulier pour notre ville.

Le chanoine Cousin ayant dédié sa Chronique de l'Evêché de Tournai aux magistrats de cette ville, ceux-ci, pour lui en témoigner leur reconnaissance, lui firent un riche présent. A peine le premier volume eut-il paru chez la veuve Marc Wion, en 1619, qu'il en offrit des exemplaires aux Consaux; et le compte général de cette année mentionne : *A monsieur maistre Jean Cousin, prestre, licencié en la Sainte Théologie, chanoisne de Tournai, pour une vasselle qui luy a esté accordé au respect et considération des traveilz et labeurs par luy prins d'avoir composé certain livre qu'il at dédié au Magistrat, contenant les cronicques et déclaration de ceulx qui ont parvenu aux Eveschéz dudit Tournay, dont il leur a délivré des exemplaires, iiij^e lb.*

Digitized by Google

L'année suivante, après la publication des trois derniers livres de son Histoire, Cousin en offrit de nouveau aux Magistrats ; cette fois, il reçût 1200 livres.

Nous lisons au Compte général de 1645 : *A monsieur Sanderes, chasnoine et escolatre d'Ypre, luy at esté accordé, en l'an 1642, à l'advanchement des frays qu'il avoit exposés à faire tirer en taille doulce la scituation de ceste ville et des places principalles d'icelle pour les comprendre en son traité qu'il doibt mettre en lumière touchant l'Histoire de Flandre, xl lb.*

On sait que le troisième volume de la *Flandria illustrata* de Sandérus, qui devait contenir l'histoire de Tournai, ne vit jamais le jour. Le manuscrit en existe dans notre bibliothèque communale ; quant aux planches qui devaient illustrer cet ouvrage, elles appartiennent à la bibliothèque royale de Bruxelles ; des copies en sont actuellement jointes au manuscrit de Tournai.

On lit encore au Compte général de 1658 : *Au R. P. Gautran, jésuite, pour subvenir en partie aux frays de l'impression de certain livre contenant l'origine de ceste ville de Tournay, dédié à messeigneurs les consaulx d'icelle, ij^c lb.* — Cet ouvrage est resté inédit ; mais on en connaît plusieurs copies.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 6 AOUT 1885.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du mois de juillet est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose les ouvrages parvenus depuis la dernière réunion.

1. Société d'émulation de Bruges. 4e Livraison. 1884.

2. Société royale belge de géographie.

Le même membre dépose sur le bureau le tome XIX des *Mémoires*, récemment édité. Il contient : les Entrées de souverains à Tournai, par M. de la Grange. Notice sur les médecins de Tournai, par M. A. Philippart. Notes sur quelques anciens usages liturgiques des églises de Tournai, par M. L. Cloquet.

M. Soil entretient l'assemblée de la peste de 1668, une des plus meurtrières qui aient sévi à Tournai. Il cite d'après les registres aux publications, les délibérations des Consaux et les comptes de la ville, les mesures prises pour arrêter le fléau ou atténuer ses effets.

Digitized by Google

M. Cloquet donne lecture du passage de la légende dorée relatif à l'histoire de sainte Marguerite, ainsi que d'une intéressante étude sur les peintures de la cathédrale qui rappellent l'histoire de la sainte, et communique le dessin de ces peintures.

M. Goffin, curé de Saint-Nicolas, remercie la Société qui l'a élu membre titulaire. Il donne lecture de quelques notes relatives à la restauration de cette église et en particulier à la découverte de pierres tombales remarquables de la famille d'Henin, seigneur de Fontaine.

L'assemblée décide l'impression de ces différentes communications.

---

## LA PESTE DE 1668 A TOURNAI.

Le choléra, qui a fait tant de victimes dans le midi de la France en 1884 et dévaste actuellement l'Espagne, semble nous menacer de sa terrible visite. Les médecins se sont préoccupés du traitement à suivre pour le guérir et plus encore pour en prévenir l'invasion, et le congrès médical qui doit se réunir prochainement à Anvers a porté cette question au programme de ses délibérations.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, dans ces circonstances, de rechercher les mesures prises par nos ancêtres pour préserver la ville du terrible fléau. Certaines de ces mesures étaient bonnes; d'autres feront sourire. Nous nous contenterons de les exposer, aux hommes compétents de juger!

Digitized by Google

* * *

Tournai, fut maintes fois visité par la peste. Hoverlant en cite les fréquentes invasions, dont les plus importantes paraissent avoir été au point de vue historique la peste de 1092, illustrée par le magique pinceau de notre concitoyen Gallait, et au point de vue de la mortalité, celle de 1668. La dernière seule fera l'objet de cette notice.

Hoverlant en parle en ces termes :

Au mois d'août 1669 un marchand de Marseille logé au cabaret dit le Petit Saint-Georges sur la Grand'Place de Tournai, y apporta la peste; près du cinquième de la population en fut victime.

Elle fit ses ravages ensuite dans la Belgique.

Poutrain, qui écrivait avant 1750, et put consulter les vieillards qui avaient été témoins du fléau, dit qu'il emporta le quart au moins de la population, et se répandit ensuite dans tous les pays voisins.

*Premiers cas de peste, en février 1668.*

Relevons d'abord une erreur. Ce n'est pas en 1669 que la peste régna à Tournai, mais bien en 1668, et non vers le mois d'août, comme le disent tous les historiens, mais dès les premiers jours de l'année. Il résulte en effet d'une délibération des magistrats, en date du 29 février 1668, qu'à cette époque tous les habitants de l'hôtellerie Saint-Georges étaient déjà morts de la peste (1).

*Forte nourriture.*

Le péril était imminent, le mal menaçait de se répandre en ville; les médecins furent consultés, et comme on était proche du carême, qui en ce temps était encore

(1) Registres aux délibérations des Consaux. Vol. 218, f° 316.

Digitized by Google

fort rigoureux, leur attention se porta tout d'abord sur l'alimentation. Ils déclarèrent donc que « la nour- » riture du poisson estoit subjecte à putréfaction et qu'il » rendoit les corps plus perceptibles dudit mal, en sorte » qu'il estoit expédient de manger de la viande et œufs » pour s'en garantir. » Suivant l'usage du temps, les magistrats s'adressèrent aussitôt à l'Evêque demandant l'autorisation de manger de la viande et des œufs, en carême, les dimanches, lundis, mardis et jeudis, comme cela se pratiquait dans le diocèse de Cambray, dont faisait partie la rive droite de l'Escaut. Il ne fut accordé de dispense que pour lès œufs seulement.

*Enlèvement des immondices.*

En même temps, on prenait des mesures pour tenir la ville propre et en faire disparaître promptement les immondices (1). Ce soin avait été confié jusque-là aux laboureurs, mais ne pouvant plus s'en charger, à cause des travaux des champs qui les réclamaient, ils proposèrent de livrer à leurs frais six tombereaux, la ville en fournirait autant, et tous, « sans intermission parcoureroient tous les quartiers de la ville et enmèneroient les immondices. »

L'offre fut acceptée et l'on décida que les frais à résulter de ce service seraient mis à charge des connétablies, « sans en excepter aucun manant ecclésiastiques ou autres, tel privilégié qu'il fut. »

*Mesures préventives.*

Le 23 février 1668, les prévôts et jurés firent publier une ordonnance invitant les connétables (2) à se trouver le lendemain à la maison de ville, à huit heures du matin pardevant Messieurs les commis à la santé, pour y entendre et recevoir les ordres qui leur seront donnés

(1) Consaux. Vol. 218, f° 331 v.

(2) On appelait ainsi ceux qui étaient chargés de la police d'une rue.

Digitized by Google

pour préserver la ville de la contagion dont elle est menacée (1).

Quel était ce mal, quels étaient les effets de cette peste, dont le seul nom remplissait d'effroi la population? Nos historiens ne le disent pas; mais on le trouve décrits en quelques mots énergiques par l'historien de la peste de Mons en 1615 (2) « la médecine était impuis- » sante pour combattre ce mal, le corps des malades » se gonflait, la peau se couvrait de taches noires et la » mort arrivait bientôt. »

Les mesures de prudence se succèdent à quelques jours d'intervalle. Le 2 mars, ordre aux mêmes connétables de faire enlever régulièrement les ordures et débris de tout genre, et de contraindre ceux qui tiennent porcs, lapins et « aultres bestes puantes » contrairement aux règlements, de s'en défaire, et de faire nettoyer leurs maisons.

Le 8 mars, ordre aux vagabonds, mendiants et gens sans aveu, hommes et femmes, de quitter la ville sur-le-champ, à péril de fustigation pour eux et de bannissement pour ceux qui les logeraient.

Le 21 mars on publie un règlement pour le nettoyage de la ville et l'enlèvement des immondices; plusieurs publications faites à tous les carrefours de la ville, rappellent aux habitants cette obligation (3).

Au mois d'avril suivant, la garnison de Lille devant venir à Tournai, on décide de la loger hors ville, dans des baraques qu'on élèvera près de la porte Valenciennes, pour éviter la contagion (4).

(1) Registres aux publications.

(2) Félix Hachez, Mons, 1853.

(3) Le 16 mai, il est défendu de « faire ses aisemens es lieux et places publicques » à péril de trente patars d'amende. Ibid.

(4) Consaux. 218-343 v.

Digitized by Google

*Défense de vendre vieux habits.*

Défense est faite aux vieuwariers d'acheter les nippes des soldats ou autres personnes suspectées de contagion, sous peine de fustigation, bannissement et autre peine à l'arbitrage des prévôts et jurés, et en outre à péril de « confiscation et bruslement de leurs boutiques, esquels tels habits, linges et autres semblables se trouveront ou seront vérifiés avoir été. » 2 mai 1668 (1).

*Ordonnance générale touchant la peste.*

Enfin les magistrats décidèrent de faire publier les anciennes ordonnances relatives aux mesures à prendre pour arrêter les progrès du fléau, et d'y ajouter les observations que l'expérience suggérerait.

Ils consacrèrent plusieurs séances à les discuter. Elles furent ensuite soumises au gouverneur, à l'avis des médecins, chirurgiens et chambre de santé et enfin promulguées au son de la trompette, aux carrefours et lieux accoutumés de la ville le 14 juin 1668 (2).

La première concerne particulièrement les pestiférés qui étaient demeurés en ville; la seconde règle la conduite de ceux qui avaient été transportés dans les baraques élevés sur les prés de Maire (3). Toutes deux ont été imprimées chez la veuve Adrien Quinqué, et se trouvent mentionnées dans la bibliographie tournaisienne de M. Desmazières, sous les n$^{os}$ 278 et 279.

En voici le résumé, d'après les originaux transcrits dans les registres aux publications, volume 356, f$^{os}$ 103, v$^{o}$ à 118.

1. Il est défendu aux pestiférés de se trouver avec

(1) Publications, f$^{o}$ 90.

(2) Un article des comptes communaux relatif aux pestiférés porte à cent trois livres, les honoraires payés aux « clers et trompettes de la ville pour avoir publié aux carrefours les ordonnances touchant la contagion. »

(3) Consaux. Vol. 218, f$^{os}$ 349 et 355.

Digitized by Google

ceux qui sont sains, et d'avoir avec eux quelque rapport que ce soit, à peine de correction, bannissement, et de voir fermer leurs boutiques.

2. Défense de sortir de leurs maisons, d'en tenir les portes ou les fenêtres ouvertes, à peine d'amende, emprisonnement, « estre pilorés (1) et fustigés » bannissement, etc.

Ces châtiments corporels furent appliqués avec sévérité ainsi qu'on le voit par un article des comptes relatifs à l'infection, dont voici la teneur : « à Jean Berth, » faisant office des haultes œuvres, pour punir les » pestiférés contrevenans aux ordonnances et pollices » de la contagion, at esté payé a ratte de 24 patars » chaque jour, la somme de 427 livres 4 sous. »

3. Défense à tous boutiquiers de vendre aux pestiférés quoi que ce soit. Ceux-ci seront servis en temps et lieu par les fonctionnaires à ce commis.

4. Défense de laisser divaguer les chiens.

5. Ordre de jeter à la rivière les chiens et chats des pestiférés.

6. Défense leur est faite de jeter quelque chose dans la rue.

7. Défense aux pestiférés guéris de tenir boutique dans la maison où ils ont gagné le mal, si ce n'est trois semaines après leur parfaite guérison.

8. Toute maison où mourra un pestiféré sera cadenassée, condamnée et barrée d'une barre blanche, à travers la porte, pendant l'espace de six semaines. — Les habitants pourront y demeurer s'ils le veulent, mais avec défense d'en sortir.

9. Sinon, ils seront transportés dans les baraques sur les prés.

(1) C. à d. exposés au pilori.

Digitized by Google

11. Ordre d'informer les magistrats sur-le-champ, dès qu'un homme tombe malade.

12. Si quelqu'un meurt moins de vingt-quatre heures après avoir quitté sa maison, cette maison sera cadenassée et barrée d'une barre verte à travers la porte, pendant trois semaines.

13. Défense de faire disparaître, peindre ou noircir les dites barres.

21. Défense de transporter les meubles venant d'une maison infectée.

22. Si quelqu'un se sent malade, défense à tous ceux de sa maison de sortir pendant trois semaines.

23. Tous ceux qui habitent la même maison, même en des quartiers distincts, sont censés ne faire qu'une famille, à l'égard des mesures ci-dessus.

26. Défense de recevoir quelqu'argent, de la main à la main des pestiférés, sans l'avoir auparavant fait passer à l'eau.

27. Défense d'assister « à la visitation des corps morts, pestiférés, ou de ce suspectés. »

28. Ordre d'informer le grand prévost ou le second procureur, en cas de mort ou de maladie.

29. Ordre d'airier (1) les maisons infectées.

31. Défense de louer les maisons « ayant esté pestiférées » sans la permission des prévost et jurés.

Le § 33 indique les précautions à prendre pour l'enlèvement des immondices.

35. Défense de garder dans les maisons « pourchaus, oisons, canards, avettes (2), coulons (3), lièvres ou lapins, » sous peine de confiscation.

(1) Aérer.
(2) Abeilles.
(3) Pigeons.

Digitized by Google

39. Défense aux paysans d'introduire en ville, et à tous de vendre gringues (1), gacoignes (2), pierrecques, (3) concombres, cabuts, prunes, sauf celles nommées Altèzes et de Damas.

40. Défense de vendre vieux vêtements et vieux meubles, sans autorisation.

42. Défense aux pestiférès ou suspectés de l'être, de mettre leurs habits au mont de piété.

45. Ordre aux sergents batonniers (4), commis des infectés, sergents tant de verd que de rouge baton (5), de veiller à la stricte exécution du règlement ci-dessus.

*Ordonnance relative aux pestiférés transportés dans les baraques.*

La seconde ordonnance relative aux pestiférés logés dans les baraques établies sur les prés de Maire, peut se résumer dans les points suivants :

Celui qui se croit atteint de la peste doit se présenter au grand prévost qui le fait visiter par un chirurgien, et l'adresse « au rouge baton » pour être reçu sur les prés. Si le rouge baton le trouve en manifeste danger de mort, il le fait transporter à l'hôpital : s'il y a espoir de guérison on le reçoit en baraque sur les prés.

Mais on doit bien veiller à ce qu'il ne meure pas là, et si l'on remarque en lui quelque fâcheux symptôme, on le transportera aussitôt à l'hôpital. — Sous aucun prétexte, les surveillants ne permettront que quelqu'un meure dans lesdites baraques.

Après un séjour de six semaines aux baraques, on

(1) Cerises aigres.
(2) Grosses cerises noires.
(3) Cerises à gros noyaux.
(4) Agents de la police.
(5) On appelait ainsi ceux qui étaient chargés de la police des pestiférés. Ils portaient une longue baguette rouge ou verte, comme insigne de leurs fonctions.

Digitized by Google

envoie le malade ailleurs, dans les baraques dites *de dix jours*, pour s'y purifier. Défense leur est faite de communiquer pendant ce temps, avec les malades ni avec les bien portants.

Les malades reçoivent chaque jour leur prébende, c'est-à-dire une ration de vivres.

On ne peut recevoir à l'hôpital que ceux dont l'état est désespéré, et si par hasard ils cessent d'être en péril de mort, on doit les renvoyer dès qu'ils peuvent marcher, dans les baraques.

Ordre de jeter tous les immondices provenant des pestiférés à la rivière.

Défense à ceux-ci d'approcher des portes de la ville, de faire des pèlerinages au mont de la Trinité ou à Notre-Dame de la Tombe, de passer la rivière, de blanchir leurs linges sur les prés.

Défense de laisser paître les animaux ou divaguer les chiens sur les prés de Maire. Les touleurs (1) transportent les malades hors de la ville sous la garde d'un verd baston ; ils ne peuvent cemmuniquer avec personne qui n'est pas malade de la peste. — Enfin l'ordonnance trace les devoirs des chirurgiens et sages-femmes chargés du soin des pestiférés.

Comme on le voit par les règlements qui précèdent, l'ensemble des mesures prises à l'égard des pestiférés, avait surtout pour but de les isoler, de prévenir tout contact entr'eux et la population demeurée saine, et de préserver celle-ci de la contagion.

Ceux qui le voulaient, pouvaient demeurer chez eux, mais toute communication avec le dehors leur était interdite. Les autres étaient transportés dans des baraques qui occupaient tous les prés de Maire.

(1) Ceux qui portaient les malades et les morts ; du latin, tollere.

Digitized by Google

*Ambulances*

C'était un singulier choix que cet endroit humide et malsain ; on eut sans doute plus d'égard aux facilités qu'offrait le terrain, qu'aux défauts qu'il présentait au point de vue hygiénique.

Un service d'ambulance complet y fut établi, à chers deniers, ainsi qu'il résulte des comptes communaux (1). Mais la charité publique et privée firent assaut de générosité pour couvrir les dépenses énormes qu'occasionna cette peste qui dura pendant deux ans. Magistrats, religieux, médecins et beaucoup de particuliers rivalisèrent de zèle et couvrirent par leur dévouement les actes honteux de certains mercenaires, qui profitèrent du fleau pour dévaliser les malades et se livrer aux plus honteux pillages (2).

Les prés de Maire étaient entièrement occupés par les baraques et leurs dépendances, qui y furent installées vers les mois de juillet et d'aout 1668. On en éleva probablement treize, c'est au moins le nombre le plus élevé que signalent les comptes relatifs à la peste. Quatre d'entr'elles servaient de baraques ordinaires, les autres ne devaient être utilisées qu'en cas de nécessité (3).

Ces baraques, construites par des charpentiers (Abel Martin), étaient formées de poteaux de bois, platrées et blanchies à l'intérieur ; couvertes de paille, et établies sur des fondations en briques.

Les baraques destinées à la garnison étaient situées à l'extrémité de l'avenue de Maire. Les soldats qui ne purent y trouver place furent transportés dans le châ-

(1) La nourriture des malades et des officiers commis à leurs soin coûta seule 34,693 liv. 17 sous. Arch. de Tournay, n° 3783.

(2) Poutrain. Histoire de Tournai.

(3) « A Michel Du Bus et Catherine Daudrenie, sa femme, servant de gardes aux malades placés dans les quattre baraques ordinaires et destinées pour ceux n'estant pas désespérés de garison, 184 livres.

Digitized by Google

teau de M. Dousye, à Froyennes. Une palissade défendait l'accès des baraques qui étaient encore protégées par une garde de sergents armés de demi-piques (1).

D'autres ambulances furent établies aux Follets, (faubourg de Morelle) à la rue Frinoise et à la rue Tranchant. C'est dans cette dernière que se trouvait la maison affectée aux médecins, officiers de santé et aux aumôniers, dont il sera parlé plus loin.

Les malades étaient transportés aux lazarets dans une chaise tendue de toile verte. Les morts étaient couverts d'une toile verte ou d'un pal noir avec une grande croix rouge.

Les vivres, provisions de toute sorte, médicaments, soins, ensevelissement, luiseaux (2) étaient aux frais de la ville.

*Police des rassemblements.*

Les magistrats ayant prié le Chapitre qu'il ne soit plus mis d'eau bénite dans les bénitiers des églises, et que toutes les prédications et autres solennités qui attirent le concours du peuple soient suspendues pendant un mois, celui-ci s'empressa de transmettre à toutes les paroisses ces recommandations (3) et y joignit l'ordre de dénoncer immédiatement ceux qui étaient atteints du fléau, pour qu'il soit pourvu aussitôt aux secours spirituels et temporels.

*Obligation de dénoncer les malades et les «mal dispos.»*

Cette obligation de dénoncer les malades est une de celles sur lesquelles les règlements insistent le plus. Une publication du 10 juillet ordonne à tous bourgeois et manans de faire prompt rapport de tous ceux qui tomberont malades chez eux et de ceux « qu'ils verront

(1) A Luc, armoyeur, qui fournit demy-piques aux sergents pour écarter les garçons qui venoient troubler les pestiférés aux baraques des follets.

(2) Cercueils.

(3) Cloquet. Monographie de Saint-Jacques, p. 323.



Digitized by Google

estre mal dispos dans leur voisinage » « à péril que ceux par devant les maisons desquels les militaires et autres se seront arrêtés et seront gisans encourront l'amende (1). »

Cette sorte de lois des suspects devait donner froid à ceux qui ne se trouvaient pas bonne mine le matin. Il suffisait de rencontrer un voisin peureux ou méfiant pour se voir qualifié de « mal dispos » et envoyé aussitôt au lazaret.

Cette panique s'explique d'ailleurs, car depuis quelque temps, d'après les termes d'une ordonnance, « il semble que la maladie contagieuse avait pris pied en la ville. »

*Défense de pêcher.*

Le 15 juin défense, de « pescher carpettes et poisson blan, parce que la contagion s'y est glissée. » Cela n'avait rien d'étonnant, si l'on se rappelle que les règlements ordonnaient de jeter dans la rivière les choses les plus dégoûtantes.

Le 1er septembre, défense de vendre des moules.

*Police des étrangers.*

Plusieurs ordonnances enjoignent à tous, de faire connaître aux magistrats les noms des étrangers qui logent chez eux, ainsi que la durée présumée de leur séjour en la ville.

*Billets de santé.*

On rappelle aux bourgeois qu'ils doivent se munir d'un billet de santé s'ils veulent se rendre dans les villes voisines, et que ce même billet sera exigé des étrangers venant en ville.

Les moyens spirituels pour écarter le fléau n'étaient pas non plus négligés.

*Messes à saint Roch.*

Les Consaux firent célébrer des messes en l'honneur

(1) Publications, f° 121.

Digitized by Google

de saint Roch, patron contre la peste. Ces messes furent dites dans les églises paroissiales de Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Quentin, Saint-Piat, Saint-Pierre, Sainte-Catherine, Saint-Nicaise, Sainte-Marguerite, Saint-Brice, Saint-Jean, Saint-Nicolas ; à la cathédrale, aux abbayes de Saint-Martin et de Saint-Marc, chez les Augustins, les Récollets, les Capucins, les Dominicains, les Carmes, les Croisiers et les Jésuites.

Saint Eloy, saint Charles Borromée, saint Nicolas de Tollentin et saint Ignace furent invoqués en même temps que saint Roch.

*Offrande d'un ex-voto.*

Des citoyens zélés voulant offrir au Saint un cierge *(soingnie)* qui devait avoir la longueur du tour de la ville, firent des quêtes pour réunir les fonds nécessaires à l'achat du cierge. Il fallait pour cela 300 florins, n'ayant pu les obtenir, ils remplacèrent le cierge par un ex-voto en argent représentant la cité, et quelques chandelles. Le tout fut porté processionnellement à la porte Saint-Martin, et de là, on fit avec solennité le pèlerinage à saint Roch (1) dans la cathédrale.

*Défense de porter des dominos.*

Mais plusieurs femmes couvertes de failles dites dominos, s'étant mêlées à la foule des fidèles et rendues dans les églises et autres lieux publics « bien qu'entaschées de contagion, ce qu'on ne pouvait remarquer, à cause dudit domino, et ce qui peut avoir de fâcheuses suites, » on défendit à l'avenir le port de ces vêtements (2).

C'était au mois d'août, et malgré toutes les précautions prises contre lui, le fléau sévissait avec violence. De nouvelles mesures préventives furent prises.

(1) Consaux, vol. 219, f° 20.
(2) Publications, f° 132.

Digitized by Google

*Ordre de tuer chats et chiens*

La première (ordonnance du 23 juillet 1668) (1), ordonne aux voisins des maisons où il y a eu des pestiférés, jusques à la douzième, de tuer leurs chiens et chats et de les jeter à la rivière. Elle porte à six semaines le délai que devront observer avant de sortir, les personnes qui ont eu des pestiférés chez elles. — Enfin elle ordonne de purger les maisons contaminées, au moyen de fumigations.

*Fermeture des maisons.*

*Fumigations.*

*Traitement des pestiférés à domicile.*

La seconde, du 16 septembre est relative au traitement des pestiférés qui étaient demeurés en leur maison (2).

Il est défendu à toute personne saine de communiquer avec les pestiférés, à peine de bannissement. — Les malades qui n'auront pas voulu être transportés aux prés pourront demeurer en leur maison, mais à leurs frais et périls. — Ils ne pourront sortir de chez eux, et ne pourront communiquer avec le public, mais ils devront désigner une seule personne, parent ou ami, qui se chargera de leur fournir tout ce dont ils auront besoin.

La personne choisie ne pourra s'acquitter de cette charge que deux fois par jour, à une heure fixée, savoir le matin de six heures et demie à sept heures et demie, et le soir de cinq heures et demie à six heures et demie. — Elle déposera les objets demandés, vivres ou boisson près des portes ou fenêtres de la maison, qui devront être soigneusement fermées, puis se retirera à une juste distance. Alors seulement le malade pourra ouvrir sa porte ou sa fenêtre pour prendre l'objet. — Il la refermera aussitôt.

(1) Imprimé chez Quinqué. Desmazières, n° 276.
(2) Publications, f° 141.

Digitized by Google

Défense aux malades d'ouvrir leurs fenêtres basses en tout autre temps, ou de communiquer avec les gens sains, à péril « d'estre envoyés es prets pour y estre » pilorisés, et autrement punis, comme de raison, après » qu'ils auront achevé leux six sepmaines. » Des patrouilles faites jour et nuit veilleront à l'observation de cette ordonnance.

*Patrouilles.*

« La contagion du mal contagieux va augmentant » d'un jour à l'autre, (lit-on dans une délibération des » Consaux (1) emportant grand nombre de manans, » et on attribue la violence du mal à l'inobservation des règlements. Les magistrats insistent donc sur la nécessité de les faire respecter « chacun y prestant sa propre personne ; » ils organisent des patrouilles qui circuleront jour et nuit, et avec une générosité à laquelle tous les historiens ont rendu hommage ; ils se partagent la ville par quartiers, en prennent chacun un sous leur surveillance spéciale, et parcourent la cité, à la tête des patrouilles, « pour admonester ung chacun d'observer les ordonnances. » Ces patrouilles étaient faites par six sergents militaires et dix sergents bâtonniers.

*Maisons marquées d'une croix rouge.*

Une délibération du 23 octobre ordonne de marquer d'une croix rouge les maisons où il y a des pestiférés. Elle est publiée à son de trompette, le même jour (2).

*Bâton blanc aux mains des convalescents.*

Une autre ordonne aux pestiférés convalescents ou guéris, de ne sortir qu'avec un bâton blanc pour qu'on les distingue des gens sains.

(1) Consaux, vol. 219, f° 35 et 67.

(2) A Antoine Berlaymont pour avoir peint en rouge un cent de croix de bois, pour attacher là où il y a des pestiférés. Archives de Tournay, n° 2784 de l'inventaire.

Digitized by Google

Ces bâtons leur étaient fournis par la ville. Un article des comptes relate le prix payé pour les peindre, à Antoine Berlaymont.

Les médecins portaient un bâton rouge vermillon, les autres officiers de santé, un bâton vert, les pères Jésuites, aumôniers des pestiférés, portaient une croix rouge, les employés du rang inférieur étaient munis de bâtons rouges ou verts. Plusieurs articles des comptes sont relatifs aux *sergents tant de rouge que de vert bâton*.

Parmi les médecins et chirurgiens qui donnèrent leurs soins aux pestiférés, on trouve mentionnés : Louis de la Porte, Lefebvre, Michel Seppa, médecins; Antoine de Bie, Louis de la Court, Guillaume Vanderblar, chirurgiens (1).

Ce dernier, notamment, reçut 1756 livres pour avoir soigné, depuis le 13 juin 1668 jusqu'au dernier de mars 1669, quatre cent trente-neuf personnes qui furent guéries (2).

*Arrivée du P. Léon.*

Louis XIV s'émut des maux qui frappaient son peuple, et voulant y porter remède, il envoya à Tournai, le R. Père Léon, religieux qui s'était rendu illustre par sa science, son ardente charité, et une expérience de plus de 40 ans. C'était un prêtre de l'ordre des Hermites déchaussés de Saint-Augustin qui avait exercé son ministère à Toulon, Calais, Gravelines, Dunkerque, et récemment à Lille. Il visitait les pestiférés et les oignait, eux et leurs maisons, d'un parfum qu'il avait composé.

Il fut d'abord mal accueilli en ville; les gens du

(1) Arch. de Tournay. Invent. 2783.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

peuple ne voulaient pas se soumettre à ses prescriptions, ils entravaient sa mission et manquaient même au respect qu'ils devaient à son caractère et à la mission bienfaisante qu'il remplissait. Les magistrats s'émurent de cette situation, et « ne voulant pas que le » bien public souffre de la malice de ces malveillans » peu soucieux de leur propre bien, » ils ordonnèrent de laisser le Père Léon vaquer librement à sa mission et de satisfaire à toutes ses réquisitions et à celles de ses gens, à péril d'amende, d'être battu de verges et d'être banni de la ville. — En même temps ils réduirent à vingt-quatre jours, au lieu de six semaines, la durée du sequestre pour les personnes et les maisons parfumées (1).

*Fumigation des pestiférés et de leurs maisons. Parfums.*

Les Consaux ne s'étaient d'ailleurs remis entre les mains du Père Léon qu'après s'être assurés « de l'efficacité de ses remèdes, de sa capacité et de sa charité. » Ils avaient réuni les médecins et les chirurgiens de la ville et leur avaient soumis la formule des drogues composant le parfum; ceux-ci, après l'avoir examinée, furent d'avis, à la pluralité des voix, que « quoiqu'aucun des ingrédiens fussent assez violents » on en pouvait user, « pourvu que ce fut quatre ou cinq jours après la mort d'ung pestiféré, afin que pendant ce temps la corruption et venin puisse s'attacher et se fixer quelque part. »

En outre, ils s'étaient renseignés auprès des magistrats de Lille, d'où venait le Père Léon, et ceux-ci le leur avaient recommandé, ajoutant qu'ils avaient ordonné à tous ceux qui étaient atteints du mal, de se faire parfumer eux et leurs demeures, par le Père Léon ou l'un de ses commis, du parfum composé par lui, et

(1) Publications, f° 165.

Digitized by Google

que les médecins avaient été appelés à examiner (1).

Le père Léon séjourna à Tournai jusque vers la fin de novembre 1668, un article des comptes communaux en fait foi : le Procureur fiscal a remontré d'avoir payé à huit parfumeurs ayant aidé le R. P. Léon, trois desquels ont servi quarante-cinq jours, deux autres onze jours, et les autres trois, vingt-cinq jours, jusqu'au 29 de novembre dernier : trois cent nonante-sept livres seize deniers. Il y revint le 12 février 1669 et y demeura jusqu'au 6 juin suivant (2).

Le fléau restait stationnaire, faisant toujours de nombreuses victimes, « le mal extermine, d'un jour à l'autre, plusieurs habitants. »

*Défense de communiquer.*

On renouvela les ordonnances, en les augmentant : Défense aux pestiférés de paraître aux portes ou aux fenêtres de leur maison, si ce n'est à l'heure règlementaire et pour y recevoir les vivres. — Défense aux personnes saines de communiquer avec les malades. — Défense à tous les habitants de sortir après neuf heures du soir.

*Défense de sortir après neuf heures du soir.*

Peu après comme on crut s'apercevoir que les habitants ne tenaient pas compte de la défense de communiquer, nouvelle ordonnance, plus sévère que les précédentes (3), et toujours les mesures sont prises contre les malheureux malades et en vue de préserver, les bien portants de la contagion.

*Ordre de barricader les portes et fenêtres.*

1. Les portes des maisons où se trouvent les pestiférés, seront cadenassées et la clef en sera remise au

(1) Consaux. Vol. 219, f° 70 v°.

(2) Comptes d'infection. Inventaire, n° 2783.

(3) Publications, f° 174 et 200. On fit venir à Lille des parfums, pour le prix de 272 livres, 8 sous. Comptes d'infection, n° 2783.

Digitized by Google

religieux chargé de leur consolation. — 2. Les fenêtres seront barricadées avec des planches, et défense d'en ouvrir une seule, sous peine d'être conduit sur les prés. — 3. Les vivres nécessaires aux malades, leur seront remis dans une corbeille qu'ils descendront au moyen d'une corde de l'étage supérieur ou des toitures. — 4. Défense de rien jeter hors des maisons, les malades devront brûler ou enterrer chez eux les objets contaminés.

On renouvelle la publication des ordonnances relatives à la propreté des maisons, la vente des vieux meubles, la police des étrangers, la vente des fruits, etc.

Au commencement de 1669 l'épidémie prit une force nouvelle et le nombre des victimes s'accrut considérablement.

*Suspension des cours dans les écoles publiques.*

On ferma le collège des Jésuites où les cours ne furent repris que cinq mois plus tard, et encore avec cette précaution qu'ils ne pourraient durer qu'une heure le matin et une heure le soir.

*Jésuites.*

Les Pères de la Compagnie de Jésus prirent une large part à l'administration spirituelle et temporelle des pestiférés.

Les magistrats ayant demandé au chapitre de commettre des aumôniers pour assister les malades, celui-ci les désigna, sans doute, car c'est toujours eux qu'on rencontre auprès des pestiférés.

Cette mission fut particulièrement confiée aux pères Motteau et Genelle, auxquels furent adjoints plusieurs pères dont les noms n'ont pas été conservés.

Dès l'instant où ils furent chargés de ce soin, les religieux furent considérés eux-mêmes comme des infectés auxquels il n'était plus permis de communiquer avec le reste de la population, et pour les désigner à

Digitized by Google

l'attention de tous, on leur fit porter une croix de bois peinte en rouge.

Ils furent logés dans une maison affectée à leur usage, « en la rue Tranchant, proche des arches, » c'est-à-dire près des prairies où se trouvaient les lazarets. Ils habitaient là avec les médecins, chirurgiens, toulleurs et « sage-dames restant dans l'infection » (1).

Une chapelle y fut aménagée, à l'usage des pestiférés, et une palissade en bois en défendit l'accès.

Les objets de ménage nécessaires, le feu et les vivres, leur furent fournis à tous aux frais du trésor public.

Comme les médecins et autres officiers de santé, ils reçurent de la ville une rémunération pour les services qu'ils avaient rendus et dans leur séance du 2 juillet 1669, les Consaux leur votèrent des remercîments publics (2).

*Défense de changer de maison.*

Ayant observé que beaucoup de cas de maladie provenaient de ce que des personnes étaient venues habiter des maisons où il y avait eu des pestiférés et qui n'avaient pas été désinfectées, les magistrats défendent de changer de maison sans en avoir obtenu la permission de la chambre de santé; et toujours imbus de cette idée que le point essentiel est d'assainir les habitations, ils édictent, avec les concours des médecins, chirurgiens, et de la chambre de santé, un règlement « touchant l'expurgation, parfum et fumigation des maisons pestiférées. »

*Assainissement des maisons.*

Le voici en son entier :

« Dans une maison entaschée de peste, sitôt le

(1) Il résulte d'un extrait des comptes que vingt-trois femmes accouchèrent sur les prés. Inventaire, n° 2783.

(2) Consaux. Vol. 219, f^os 9, 22, 216, vol. 220, f° 4 et 20.

Digitized by Google

» transport du corps, en fera portant du feu notam-
» ment dans la chambre du mort, qui sera bien lavée,
» et nettoyée, et lesdits meubles transportés aux cham-
» bres hautes, les linges au préalable mis en l'eau
» chaude.

» Puis conviendra esteindre de la chaux vive en
» toutes les places avecq eau et vinaigre de vin, du
» dernier le plus que se pourra, tenant les portes et
» fenestres fermées, jusques à l'entière évaporation des
» fumées, et lors nettoyer de nouveau lesdites places,
» les laver et frotter et blanchir les murailles avec
» ladite chaux ce qu'on pourra continuer et réitérer
» une fois par chacune sepmaine. Au bout de quinze
» jours on parfumera ladicte maison avecq le parfum
» suivant :

| | |
|---|---|
| » Deux livres de souffre | » chacun 2 onches |
| » une d'encens | » Camphre 2 dragmes |
| » une de poix raisine | » deux poinsgnées de sel |
| » Rosmarin et laurier pul- | » gros. |
| » vérisé | |

» Bien pulvérisés et meslés en jectant deux cuillers
» dans trois à quatre brazières de charbon qu'on allu-
» mera à cet effect dans chacune chambre dont on
» fermera les fenestres et portes pendant sept ou huit
» heures, au bout desquelles on les ouvrira pour
» prendre ung air nouveau en y bruslant un peu de
» genoivre et rosmarin sec.

» Puis trois à quattre jours après, on y fera le
» second parfum quy consistera

» En quelque quantité de poudre à canon dont on
» fera une fusée détrempée de vinaigre de vin amorcée
» de poudre sèche.

» Qu'on disposera en trois ou quattre platteaux
» de terre en chacune chambre, qu'on allumera fer-

Digitized by Google

» mant portes et fenestres en la forme que dessus.

» Le troisième parfum se fera trois ou quatre jours » après le second.

» Il sera composé de grains de genoivre, rosmarin » sec, grains de laurier, lavende et mente, le tout légè- » rement concascé et mis en des foyers sur charbons en » la forme dite, qu'on pourra réitérer plusieurs fois.

» Et pour les maisons vides on commanchera seule- » ment lesdits parfums au bout de quinze jours.

» Il faut toujours commencher à parfumer par les » places basses et aller d'ung étage à l'autre jusques » aux plus haultes (1). »

En cette même année, à cause de la maladie, il n'y eut pas de foire (mai).

Toutefois, vers le milieu de l'année, le mal commença à décroître, et dès le 6 août on put prévoir l'époque où il n'y aurait plus de malades dans les baraques élevées aux prés de maire.

*Fin de la peste.*

La peste allait en diminuant; elle portait ses ravages ailleurs dans les Pays-Bas, mais elle ne cessa complètement à Tournai que vers la fin de l'année.

*Messes d'actions de grâces. Processions.*

A l'assemblée des Consaux du 24 décembre 1669, le Procureur fiscal prononça ces paroles qui furent comme le chant de la délivrance et trouvèrent un joyeux écho dans le cœur de tous les habitants de la malheureuse ville si éprouvée par le fléau : « Il a pleu » à la bonté divine de délivrer entièrement cette ville » de la contagion, en sorte que mardi prochain la » dernière maison sera totalement purgée! »

Les magistrats décident aussitôt qu'une procession solennelle d'actions de grâces aura lieu le premier jour

(1) Consaux. Vol. 219, f° 224 v. — 16 juillet 1669.

Digitized by Google

Digitized by Google

Peintures murales

Digitized by Google

Fig. 2.

Fig. 1.

Legende
ainte Marguerite

à la Cathédrale de Tournai.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

de l'an qui va s'ouvrir, et le gouverneur se charge de s'entendre à cet effet avec messieurs du chapitre.

Il y aura messe, procession; chacun y sera invité, et on priera tous ceux possèdant reliques et corps saints d'y assister (1).

Le son de la trompette retentit de nouveau aux carrefours de la ville, mais elle ne proclame plus le péril, la maladie, la mort, elle annonce la fin de ces calamités : *Dimanche on célèbrera une messe solennelle en chaque église de la ville, à l'intercession de saint Roch, patron contre la peste, et pour le repos des âmes de ceux qui sont morts de la contagion, ensuite il y aura procession. Nous vous exhortons d'y assister, chacun en sa paroisse avec un flambeau!* (2)

LAUS DEO.

---

## PEINTURES MURALES ROMANES A LA CATHÉDRALE DE TOURNAI.

Feu Mgr Voisin, de vénérée mémoire, publiait, dès l'année 1865, une remarquable étude sur les anciennes peintures murales, qui ornaient autrefois la cathédrale de Tournai (3); il y faisait connaître deux fragments de fresques romanes, et en donnait la reproduction en chromolithographie.

(1) **Consaux**. Vol. 220, f. 14, v. 16.
(2) **Publications**. Vol. 357, f. 42.
(3) **Bulletin de la** Commission royale d'art et d'archéologie de Belgique, t. IV.

Digitized by Google

Ces peintures se voyaient au-dessus des gigantesques autels de Saint-André et de Sainte-Anne, dont on a débarrassé, en juillet 1885, les splendides bras de transept de notre basilique. Elles ne sont que plus apparentes aujourd'hui. Celle du transept méridional représente, dans l'enceinte d'une Jérusalem céleste, une phalange de la milice angélique, ayant à sa tête les archanges Michel et Gabriel. L'autre, offre le premier épisode de la légende de sainte Marguerite.

Grande a été la joie des vrais amis de l'art chrétien, de voir disparaître ces autels si lourds, si froids et si disgracieux, legs malencontreux du dernier siècle; grande aussi était la curiosité des archéologues, au sujet des découvertes prévues que devaient amener leur démolition. Les présomptions assez fondées de l'éminent prélat nommé plus haut, nous promettaient de voir mettre au jour, du côté du Sud, la scène solennelle du *Jugement dernier*, à laquelle l'iconographie chrétienne a coutume de donner les anges pour témoins, dans les hauteurs du ciel. Hélas! les mains qui édifièrent les monuments de marbre tombés cette année sous la réprobation du bon goût, furent les mêmes qui firent disparaître au préalable cette grande page de peinture; car elle subsistait encore, quand on entreprit la construction des autels, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1).

Derrière l'autel de Sainte-Anne, on n'a plus retrouvé trace des fresques dont un beau fragment subsiste au haut de la muraille, et qui étaient si riches, qu'un instant les chanoines du siècle dernier, édificateurs de l'autel, hésitèrent à le sacrifier. On a seulement retrouvé, dans la région inférieure de la travée, jadis

(1) Revue de l'art chrétien, octobre 1885.

Digitized by Google

masquée par une montagne de marbre, des peintures en grisailles fort détériorées.

Mais on a été plus heureux en travaillant à la démolition de l'autel de Saint-André. On s'est trouvé en présence d'un rare ensemble de peintures, faisant suite au tableau décrit par Mgr Voisin. De plus, la partie inférieure de la muraille portait encore les traces assez visibles d'une vaste grisaille du XVI^e siècle, exécutée sans doute vers 1513 pour servir de fond à l'autel qu'à cette époque le roi Henri VIII fit élever en l'honneur de saint Georges de Cappadoce. Ce saint lui-même y est représenté en chevalier du temps, luttant contre le dragon; les murs crénelés et les tours d'un château, forment le fond du paysage; à l'avant-plan, la jeune princesse de Lydie, Cléodolinde, qui devra sa liberté à l'héroïsme du saint chevalier, se tient à genoux, les mains jointes, comme pour implorer son secours. Raphael a peint le même sujet dans un dispositif à peu près identique. Il n'est plus possible d'établir l'identité de deux saints personnages de taille gigantesque dont l'image occupait les deux côtés de ce tableau, exécuté avec une certaine grandeur et une grande correction de dessin.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici combien la légende de saint Georges, était populaire en nos contrées. On la trouve reproduite sur une belle reliure en cuivre gauffré du XV^e siècle, qu'à publiée Pinchart dans ses *archives des arts* (1). Le *lumeçon*, que l'on représente encore chaque année sur la Grand'place de Mons, n'est que la continuation d'un naïf mystère du moyen âge où le saint emprunte les traits de l'illustre Gilles de Chin. Notre confrère, A. Piret, nous a fait

(1) T. I, p. 63.

Digitized by Google

voir autrefois un objet d'antiquité fort intéressant, contemporain de notre grisaille. C'est une brique décorative de terre cuite offrant en relief la même scène, traitée d'une manière identique. Nous avons eu soin d'en prendre une photographie, dont nous déposons un exemplaire dans les archives de la Société. (1)

Mais revenons-en à l'antique fresque, qui est le seul spécimen notable de peinture romane en Belgique. L'histoire de sainte Marguerite s'y développe en sept panneaux, et se suit à partir du sommet vers le bas. Pour en déchiffrer les sujets, nous devons recourir aux antiques légendes. Nous en trouvons d'abord une intéressante version dans une séquence en l'honneur de la jeune martyre d'Antioche, que contient un missel de Mayence, imprimé en 1513 (2). Nous la transcrivons ici.

DE SANCTA MARGARETHA.

Margaretham preciosam
Sponsam Christi generosam
Veneremur hodie.

A gêtili (gentili) nata :
Fide Christo desponsata :
Christi regis glorie (gloriæ).

Rectam fidem dum sectatur :
Domo patris propulsatur :
Nutrici se contulit.

(1) La légende de Saint-Georges, popularisée par la *Légende dorée*, a été étudiée par le P. Martin dans son ouvrage : le *Bâton pastoral*, par le baron de Saint-Genois, dans le *Messager des sciences* de Gand (1846), par le comte de Bastard, dans le *Bull. du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1857), et, tout récemment, par M. Hans Hildebrand, dans la *Revue archéologique de Suède*. (1885, n° 49.)

(2) Bibliothèque de la maison de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Tournai. Nous en devons l'obligeante communication à M. l'abbé Puissant.

Digitized by Google

Generose oves pavit.
Quam prefectus (præfectus) adamavit.
Sed hec (hæc) Christum pretulit (prætulit).

Ad tribunal præsentatur :
Et exucta flagellatur :
Fluunt rivi sanguinis.

Ridens gaudet passione :
Confortata in agone :
Nutu sancti flaminis.

Ex contemptu provocatur
Judex aqua preparatur (præparatur) :
In vas virgo mergitur.

Tyrannus videns illesam (illœsam) :
Claudit antro virgis cesam (cœsam) :
Demon terreus sternitur.

Ad mucronem cervix tensa
Orat voce cum immensa :
Pro se venerantibus.

Max spospondit (spopondit) regnum celi (cœli) :
Promisso pacto fideli :
Cunctis se laudantibus.

Mais une version plus explicite nous est fournie par le bel exemplaire de la Légende dorée, datant du XIVe siècle, que possède la bibliothèque communale de la ville. A l'aide de ces deux documents, et de quelques renseignements empruntés au P. Cahier et aux Bollandistes, nous allons tâcher d'expliquer chacun des sept tableaux.

Sainte Marguerite naquit à Antioche, en Pisidie, au VIIe siècle. Elle était fille de Théodose, prêtre des Gentils. Quand elle eut l'âge de raison, elle reçut le baptême. Chassée de chez son père, elle se réfugia



Digitized by Google

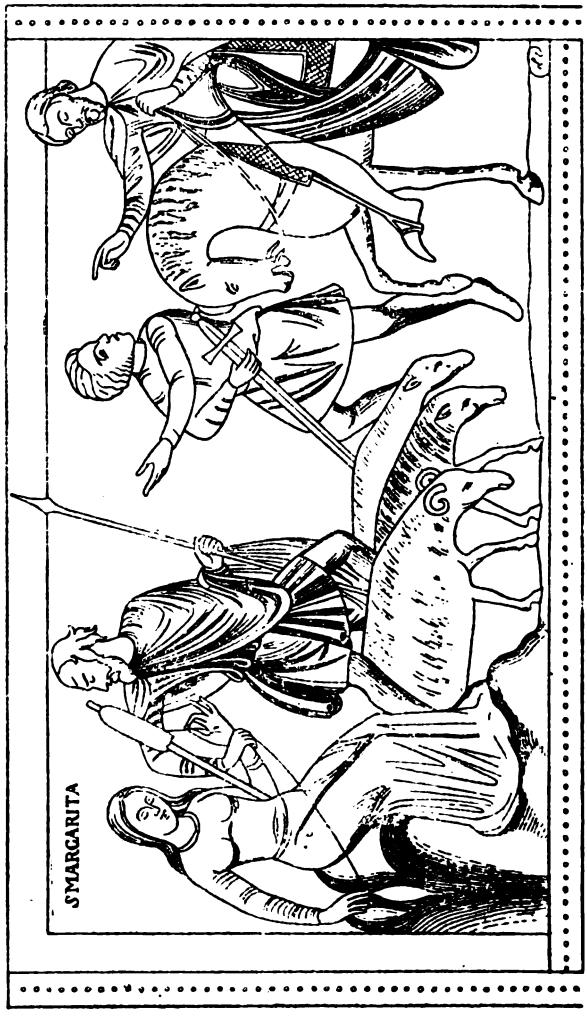


Digitized by Google

chez sa nourrice, qui l'éleva dans la foi chrétienne. Elle avait quinze ans, et gardait aux champs les brebis de celle-ci, quand le gouverneur Olibrius la vit et fut frappé de sa beauté; il conçut pour elle une grande passion, et il dit à ses esclaves : « Allez et emmenez cette fille, afin que, si elle est libre, j'en fasse mon épouse, et, si elle est esclave, je la prenne pour concubine. »

C'est le sujet du tableau supérieur, dont la gravure ci-après reproduit le trait, et qu'il est superflu de détailler davantage. (V. p. 178.)

Par un dualisme, familier à cette époque naïve, dans la scène suivante, la sainte figure deux fois. (V. p. 180.) A gauche du tableau, on la voit amenée par le sbire, et plus loin, elle est brutalement poussée devant le tyran. Olibrius est assis sur un fauteuil en bois peint, aux montants tournés et décorés d'anneaux, comme on en rencontre en grand nombre à partir du X^e siècle.

Nous abrégeons le touchant dialogue qui se tint entre le tyran et la vierge héroïque. Non seulement celle-ci refusa de trahir son Dieu; mais encore elle reprocha à son persécuteur son impiété, et proclama la divinité du Christ en des termes sublimes. Alors elle fut livrée aux tourments, son corps fut criblé de blessures, et finalement elle eut la tête tranchée.

Le troisième tableau (V. p. 181) nous montre son martyr. Olibrius est à gauche, assis cette fois sur un tabouret. Il donne l'ordre du supplice, que transmet un officier, vêtu d'une tunique longue et d'un manteau. A droite, on voit un bourreau brandissant le glaive qui va trancher la tête de Marguerite; un autre sbire tient des deux mains les liens de sa prisonnière; la sainte, sur la tête de laquelle s'étend la main bénissante du

Digitized by Google

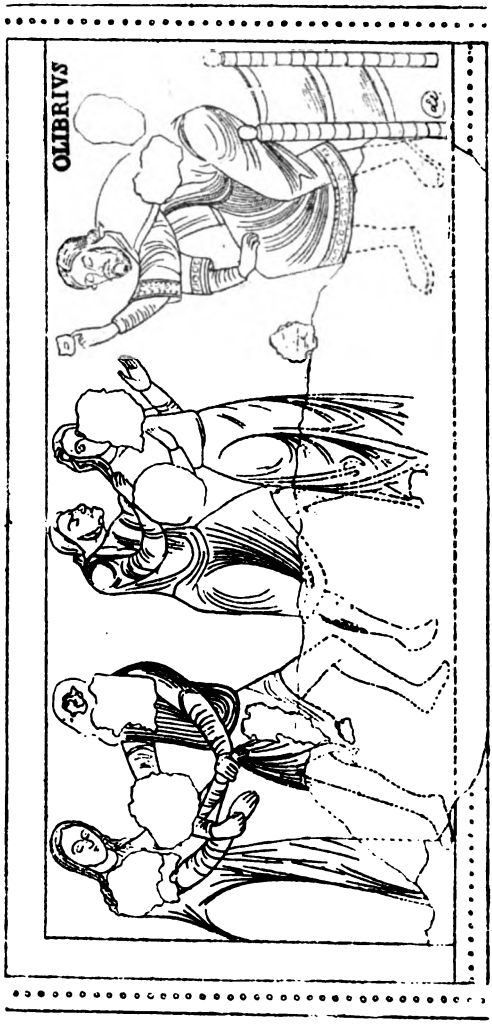


Digitized by Google

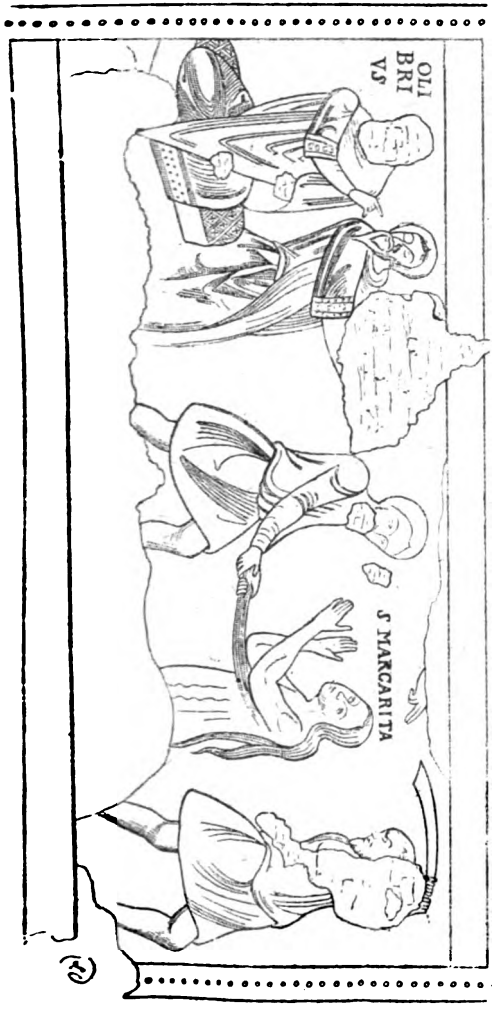


Digitized by Google

Père éternel, est représentée les mains levées au ciel, dépouillée de son vêtement.

Ici finit le thème historique; les tableaux qui suivent ont trait à des épisodes merveilleux ou à des scènes symboliques. Comme nous l'avons expliqué dans un autre travail (1), il faut y voir le culte et le triomphe de la jeune vierge soutenue par la grâce divine contre le démon, lutte figurée sous des traits saisissants, mais conventionnels, dans cette langue poétique du symbolisme, si familière à nos aïeux.

Au niveau où commence la seconde série du sujet, apparaît dans la maçonnerie un arcade aveugle. Sous le plein cintre se dresse un des plus fiers dragons qu'aient inventés les peintres d'Occident, si ingénieux à créer des monstres fantastiques. Il déroule majestueusement les anneaux de sa queue, tandis que sa gueule béante engloutit le corps de la sainte. (Voir p. 183.)

Voici l'explication de cette scène étrange :

Le tyran ayant trouvé la jeune fille inébranlable dans sa foi, la renvoya dans son cachot qu'elle trouva resplendissant de lumière. Là elle pria Jésus-Christ de lui faire voir de ses yeux celui qui s'acharnait contre elle. Alors un grand dragon apparut, qui s'avança pour la dévorer; mais en faisant le signe de la croix, elle le dompta. D'autres disent, ajoute la *Légende dorée*, que le monstre la dévora, et que quand il l'eut engloutie, et qu'il la croyait morte, la vierge fit le signe de la croix; alors le dragon s'ouvrit en deux et Marguerite en sortit sans blessures.

L'abbé Pascal (2) cite un autre manuscrit contem-

(1) V. *Revue de l'art chrétien*. Oct., 1885.
(2) *Institution de l'art chrétien*, t. II, p. 59.

Digitized by Google

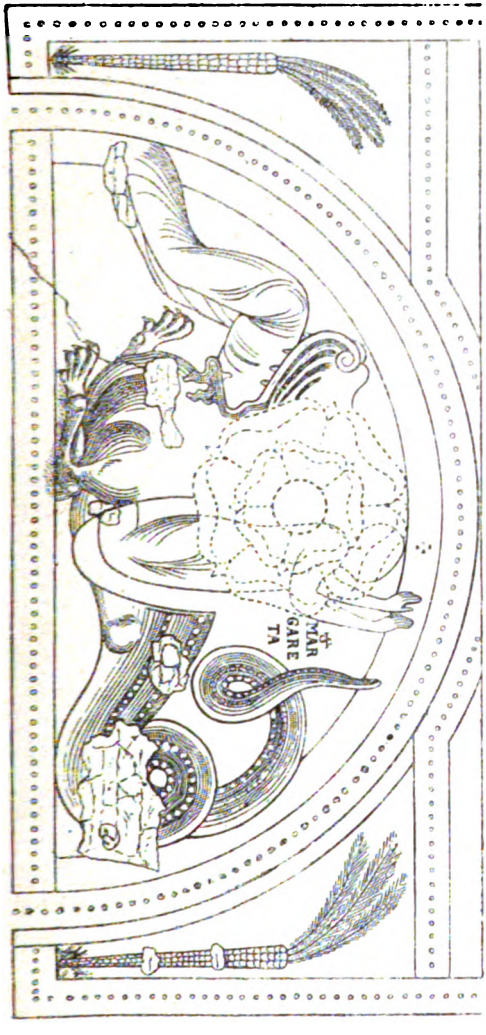


Digitized by Google

porain du nôtre, où il est dit aussi que le dragon infernal engloutit sainte Marguerite.

*Et cil a trait la langue hors*
*A uny souspir la engloutie*
*Mais la croix dont estoit seignie*
*Porte force et victoire tant*
*Que parmi creva le Serpent.*

En effet, des flancs entr'ouverts du monstre, on voit sortir Marguerite, dans l'attitude d'une orante; une petite croix blanche est peinte au-dessus d'elle.

Il est d'usage, en effet, en iconographie chrétienne, de représenter sainte Marguerite hissant des flancs d'un dragon, ou du moins accompagnée du monstre;

Digitized by Google

nous en citerons seulement trois exemples, empruntés à notre pays.

Le musée de Bruxelles possédait autrefois un tableau de Raphaël représentant sainte Marguerite enlacée par le monstre, qui périt à l'instant où la jeune Vierge forme sur lui le signe de la croix; ce tableau est actuellement à Vienne (1).

L'église de Sainte-Gertrude, de Nivelles, possède une magnifique lame tumulaire en cuivre gravé, où l'on voit cette sainte, suivie du dragon, tenant dans sa gueule les plis traînants de sa robe. Dans notre ville même, à l'église Saint-Jacques, le mausolée reproduit ci-contre de Jacques d'Avesnes († 1404) offre au bord droit, la figure de la jeune martyre d'Antioche, accompagnée de son monstre légendaire.

Toute la légende de sainte Marguerite se trouve peinte sur une voûte en bardeaux du XV^e siècle à N.-D. du Tertre de Chatelandrun (Côtes du Nord) (2).

Les Bollandistes (3) nous apprennent un autre épisode de la légende. *Le démon apparut de nouveau à*

(1) V. Abbé Pascal, ouv. cité.

(2) Le projet de restauration de cette belle peinture décorative a été exposée à Anvers, (Exposition de beaux-arts, section de monuments français, numéro 656.)

(3) Voici, d'après les Bollandistes, quelques autres manières de représenter la sainte.

Selon Thomas Luytens, l'usage, en Belgique, était autrefois de le peindre accompagnée du dragon, vêtue princièrement; en France, dans un costume de bergère, paissant des moutons, les cheveux pendants; ou bien encore sous les traits d'une humble jeune fille posant le pied sur le monstre, tenant une croix de la main gauche, et étendant la droite. On lui fait, dans certaines représentations, porter la palme du martyr. Quelquefois, à ses pieds, figure un vase; c'est une allusion à certains propos étranges, qu'aurait tenue à la sainte, selon les fables antiques, cet homme noir sous lequel se cachait le démon dans la seconde apparition, et que les Bollandistes rapportent en ces termes : Salomon in vita sua conclusit nos in uno vase : sed post mortem ejus ignem mitteba-

Digitized by Google

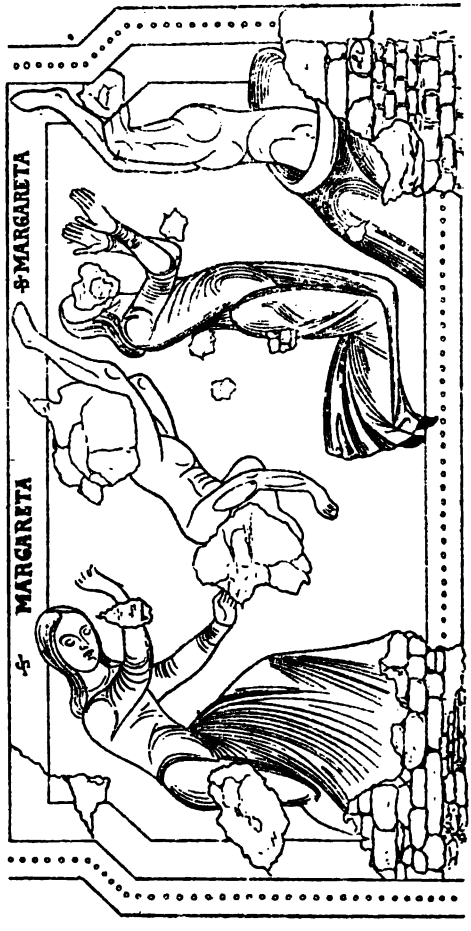


Digitized by Google

*la sainte sous la figure d'un homme noir.* Marguerite prit le Malin par la tête et le terrassa, et à sa prière il disparut. On la voit, en effet, dans nos peintures (v. p. 186) précipiter l'homme noir qu'elle appréhende sans doute par les cheveux. Par le même ubiquisme que tantôt, on reconnaît à côté la sainte à genoux, les mains ouvertes levées au ciel, tandis que le diable s'engouffre dans un soupirail de l'enfer, qui a la forme d'un cratère de volcan au sommet d'un monticule.

La scène suivante (v. p. 188) est difficile à expliquer entièrement. Sur la droite on a peint un épisode du supplice : Marguerite, dépouillée de ses vêtements, est livrée à deux bourreaux. Le lendemain de l'apparition merveilleuse Olibrius fit comparaître Marguerite devant lui, et lui dit qu'elle eût pitié de sa beauté et qu'elle sacrifiât aux dieux. Sur son refus, elle fut dépouillée de ses habits et brûlée avec des platines de fer rougies, et chacun s'émerveillait, qu'elle pût endurer tant de souffrances. Pour augmenter ses tourments, on la lia et la plongea dans une cuve d'eau froide. Soudain la terre trembla, chacun eut grand'peur et la sainte se releva sans blessures. Alors « bien cinq mille personnes se convertirent et souffrirent le martyre. » Ce que voyant, le tyran craignit un plus grand nombre encore de conversions, et ordonna que la jeune fille fût décapitée.

Nous avons omis dans ce rapide récit, pour la mettre en évidence, une circonstance qui explique peut-être le rôle des deux autres personnages de notre tableau.

La sainte fut livrée aux tourments d'une manière si cruelle, que le sang ruisselait de son corps et coulait

mus ex ipso vase, et venientes homines Babyloniæ putaverunt aurum invenire et fregerunt ipsa vasa, et tunc nos laxati implevimus orbem tenarum.

Digitized by Google

Digitized by Google

comme d'une source. En vain les assistants l'adjuraient-ils « d'avoir pitié de sa beauté » ; elle leur répliquait, que la cruauté même de son supplice était son salut, et elle déclarait au tyran qu'il avait pouvoir sur sa chair, mais que Dieu garde l'esprit. *Celui-ci se couvrait les yeux de son manteau, ne pouvant voir le sang couler*. La draperie qu'un subalterne semble étendre devant les yeux d'Olibrius comme pour leur cacher la martyre, ne rendrait-elle pas, avec une légère variante, ce dernier trait si émouvant, et si propre à faire ressortir la cruauté du supplice?

Le passage que nous venons de citer nous donnera peut-être aussi la clef du dernier sujet. (V. p. 190.) Pourquoi reproduire une seconde fois l'épisode de la décollation, en regard de l'apothéose, (car le lecteur aura déjà reconnu ces deux épisodes dans notre dernière gravure)? C'est peut-être pour traduire en image cette sublime réponse de la vierge : *Vous avez pouvoir sur ma chair, mais Dieu garde l'esprit*. La peinture est, d'après nous, la paraphrase de ce texte.

Le tyran *a pouvoir sur la chair*; ce pouvoir est exprimé, et par le soldat dont le glaive va trancher la tête de Marguerite, et par cet autre, semblant encore tenir le lien qui enchaîne sa dépouille terrestre restée au pouvoir du persécuteur. *Mais Dieu garde l'esprit*. C'est sous l'égide et la garde de l'ange de Dieu, que la patiente attend le coup du glaive. Cet ange est beau, dans son attitude protectrice, bénissant de la droite et tenant de la gauche le globe qui symbolise sa puissance. Dieu garde l'esprit, c'est-à-dire l'âme qu'un autre ange enlève au ciel : c'est l'apothéose (1) de la sainte. Jusqu'ici,

(1) Qu'on nous passe cette expression, qui est théologiquement inexacte, mais sur la portée de laquelle personne ne se méprendra.

Digitized by Google

Digitized by Google

sa tête n'était point nimbée; le nimbe apparaît, même dans la dépouille sans vie, dès l'instant que le sacrifice consommé a ouvert le ciel à l'âme bienheureuse. Celle-ci est figurée par un petit corps nu, suivant l'usage traditionnel, dont nous retrouvons, à l'autre bout du moyen âge, au XV^e siècle, un charmant exemple dans un mausolée de l'église abbatiale de Cambron. L'âme a la tête couronnée d'un bandeau royal, et l'ange qui l'enlève portée dans les plis d'une draperie, la présente au Tout-Puissant, dont la main bénit à la manière latine.

Telle est, à grands traits, l'histoire de la sainte, et notre interprétation de ces intéressantes fresques. En ce qui concerne leur époque, nous nous bornerons à rappeler ici l'opinion que nous avons développée dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* et dans *la Revue de l'art chrétien*. Les caractères de l'œuvre permettent de fixer l'époque de l'exécution à la fin du XII^e siècle; des ressemblances frappantes la rapprochent des fresques découvertes en 1873 dans l'antique chapelle castrale des comtes de Hainaut à Mons, que M. L. Dosveld a dégagées et décrites d'une manière consciencieuse. (1) Avec monseigneur Voisin et M. le chan. E. Reusens, nous attribuons le grand travail de décoration dont les restes viennent d'être mis au jour à la munificence de la fille du comte de Flandre, Marguerite d'Alsace, mariée en 1167 au comte de Hainaut, Baudouin le Courageux.

L. Cloquet.

(1) *Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut, à Mons.* — Mons, 1873.

Digitized by Google

## RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI, SUR UNE PIERRE FUNÉRAIRE, RETROUVÉE EN L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Dans un manuscrit, n° 226, communiqué par notre laborieux et infatigable collègue, M. Amaury de la Grange, et intitulé : *Sépultures et épitaphes, vitres, etc... des églises de Tournai, etc., par Ferdinand-Ignace Malotau,* on lit :

« Eglise du Château. — Dans le chœur, en dedans » la balustrade, sur la muraille a droite du grand » autel, la sainte Vierge assise tenant sur son giron » le petit Jésus, et de la main gauche un livre; est à » costé d'elle un homme revêtu de sa coste d'armes » priant à genoux, assisté à costé de luy son patron; » et, de l'aultre costé la sainte Vierge, une dame » priante à genoux, assistée de sa patronne; le tout » de pierre noire polie. »

Ce manuscrit remonte à 1743, ce qui permet de fixer la disparition de la pierre vers le commencement de la seconde moitié du XVIII^e siècle. C'est aussi à cette époque qu'un travail du plus mauvais goût métamorphosa complètement cette belle église et rendit méconnaissable son beau chœur roman. Heureusement, aujourd'hui, une restauration intelligente, exécutée sous l'habile direction de M. l'architecte Carpentier, restitue son cachet primitif à ce monument, qui promet d'être l'une des plus belles églises de Tournai. L'engouement du siècle dernier pour les autels avec grand retable de style dit classique, que l'on retrouve dans toutes nos églises, avait amené nos ancêtres à boucher toutes les fenêtres du chœur et à leur substituer une unique mais haute et large fenêtre pour projeter le jour

Digitized by Google

sur cet immense meuble d'autel, d'un effet le plus disgracieux; et poussant l'amour des surfaces planes à leurs dernières limites, ils avaient brisé les colonnettes annelées qui ornaient les angles de l'abside du chœur, ainsi que leur chapiteau, comme aussi le tambour et le chapiteau de la colonne, marquant l'entrée du sanctuaire. Les superbes arcades romanes avaient été dissimulées par un remplissage en briques. C'est sous ce remplissage que l'on vient de découvrir, à sa place primitive, la pierre funéraire de Baudouin de Hennin, seigneur de Fontaine et de Mélent; et de Catherine de Melunt ou Meleum son épouse. Essayons d'en donner une description, un peu plus complète que celle de Malotau.

Bien que quelque peu détériorée, cette pierre funéraire laisse assez de traces de peinture pour permettre de la reconstituer telle qu'elle est sortie des mains des artistes, il y a plus de quatre siècles.

Cette pierre, en haut-relief, est entièrement polychromée. Elle mesure 1$^{m}$20 de longueur sur 0,90 de hauteur. Encadrée d'une élégante moulure à plates-bandes rouges, gorge profonde, d'un bleu assez foncé, garnie de fines rosettes or, d'un effet charmant. Aux angles quatre médaillons, représentant les symboles ailés des quatre Evangélistes. Ces médaillons en quatre feuilles sont d'or comme le fond de la pierre funéraire.

On voit au centre, la sainte Vierge assise sur un trône d'or, portant la couronne royale, et vêtue d'une robe dont le corsage est serrant, retenue au col par une cordelière. Le bas de la robe est amplement drapé. La diaprure de ce vêtement est or sur fond vert, formant des losanges avec des trèfles au milieu. Un manteau or avec revers blanc, couvre la tête, descend sur les épaules et, jeté élégamment un peu



Digitized by Google

en arrière, recouvre le reste du corps, laissant toutefois les bras libres ainsi que le devant du corps. Un livre, à tranches d'or, est ouvert sur le genou gauche de la sainte Vierge; et, posant la main gauche étendue sur le livre, de la main droite elle tient l'Enfant Jésus, qui semble se reposer sur le genou droit de sa divine mère, tenant, lui aussi, un livre ouvert aux tranches dorées.

Les pieds de la sainte Vierge sont chaussés or.

Le divin Enfant Jésus est vêtu d'une robe longue diaprée d'or sur fond bleu tendre. Nous ne pouvons malheureusement en décrire la physionomie, la partie antérieure de la tête a été enlevée.

A droite de la sainte Vierge, l'on voit un chevalier agenouillé dans l'attitude de la prière, les mains jointes. Il se fait présenter à la Mère de Dieu par saint Antoine, son patron. Il est tout armé, sauf qu'il ne porte point de casque. Une tunique couvre la cotte de mailles, dont on aperçoit les extrémités, dépassant la tunique au collet et au bas, vers les pliants des genoux. La cotte de mailles est retenue au haut du col par une boucle; le tout en or. La tunique est attachée au haut du col par un émail carré; et retenue au corps par une ceinture d'or. Elle semble diaprée or sur fond rouge. Le manteau paraît adhérent vers le haut à la tunique, dont il s'écarte aux épaules, et descend jusqu'aux armures des jambes. Il est diapré de bandes horizontales, larges de sept millimètres, alternant or et rouge, à revers teinte verdâtre. A la ceinture pend, du côté droit, un poignard; du côté gauche, une épée.

Saint Antoine, sous l'égide duquel le chevalier s'est placé, est en costume d'ermite, froc à capuchon élégant, barbe longue. La diaprure du vêtement semble être or sur fond bleu à bordure d'or. Il tient en main

Digitized by Google

un livre ouvert et une sonnette. A ses pieds l'artiste a mis le compagnon bien connu et très reconnaissable du saint.

A gauche de la sainte Vierge, se trouve la noble dame du chevalier, sous la protection de sainte Catherine. Elle est vêtue du bliaut, serré au menton. Les couleurs de la robe ont entièrement disparu. Le manteau est or à revers blanc. Le voile, retombant sur les épaules, prend naissance au front, et est retenu au sommet de la tête par une grosse épingle en or. Les cheveux sont ramenés sur les côtés, vers les tempes, en forme de cornes, soulevant le voile. La noble dame est aussi à genoux, les mains jointes, sainte Catherine, sa patronne, la présente à la sainte Mère de Dieu. La sainte porte une couronne d'or sur la tête; elle est debout, tenant à la main droite la palme des martyrs et posant la main gauche sur la roue, instrument de son supplice. Le bliaut ou robe de la sainte est diapré, or sur bleu. Le manteau, or à revers blanc, est attaché au col par une broche en losange, et ramené gracieusement des épaules sur le devant.

Au-dessus de la tête du chevalier se trouve son écusson, en relief, soutenu par deux anges, aux ailes déployées en peinture plate sur le fond du bas-relief. Il est écartelé : 1 et 4 de gueules à la bande d'or, 2 et 3 d'argent au lion de gueules (Luxembourg) armé et couronné d'or. Le haume et le cimier sont couronnés.

Au-dessus de la noble dame, sont appendues, à un crochet, ses armoiries. Deux anges aux ailes déployées et d'une peinture des plus riches, se détachant sur le fond du relief, soutiennent ces armoiries, blasonnées de cette manière : Parti au 1er écartelé de Hennin et de Luxembourg; au 2e écartelé de Melun, azur à 7 besans

Digitized by Google

d'or posés 3, 3 et 1, au chef d'or, et de Beaussart de Wingles azur à l'écusson d'argent au bâton engrelé de gueules; car la dame Catherine de Melun serait fille de Hugues et de Beatrix de Beaussart (branche Wavrin), d'après une note que notre obligeant collègue, M. Amaury de la Grange, a bien voulu me communiquer. Avec la permission de son auteur, il ne sera pas sans intérêt de consigner cette note dans ce rapport. Elle servira de notice généalogique qui complètera heureusement, me semble-t-il, ce petit travail. La voici :

« Un certain Bauduin de Hennin, (tige de la famille » de Hennin-Liétard, qu'il ne faut pas confondre avec » les de Haynin), épousa Mahaut de Luxembourg. Il » portait pour armes : de gueules à la bande d'or. Les » descendants écartelèrent ce blason avec celui de » Luxembourg : D'argent au lion de gueules, armé et » couronné. C'est bien là le blason de notre pierre » tumulaire.

» Le petit-fils ou arrière petit-fils (l'auteur ne pour- » rait préciser) de ce mariage fut notre Bauduin, che- » valier, seigneur de Fontaine et de Mélent (au pays » de Liège). Il fut marié deux fois, comme il le dit » dans son testament; mais il ne cite que sa seconde » femme Catherine de Meleun, qui était veuve d'un de » Roisin. Il n'eut pas d'enfant de ses deux mariages » et n'eut qu'une fille bâtarde, Marie de Hennin. Les » généalogistes MM. Gœthals et comte Paul du Chastel » donnent à Catherine de Melun le nom de La Bou- » vrie, ce que je crois être inexact.

» Baudouin de Hennin testa en 1416 et mourut le » 20 février 1420. Son testament fut présenté aux » échevins de Tournai le 7 mars suivant et empris à » cette date par ses exécuteurs testamentaires, Cathe-

Digitized by Google

« rine de Meleun, Eulart des Aubeaux, chanoine de « Tournai, et Jehan Midavaine. M. le comte du Chastel, « qui n'ayant pas lu le testament entier, donne d'autres « exécuteurs qui, d'abord désignés, ne purent exercer « leur mission, étant morts avant le testateur. Voici « deux passages intéressants et textuels de ce docu- « ment, qui existe encore aux archives de Tournai. »

*Elisons et requérons à avoir nostre sépulture pour nostredit corps mettre et gézir en terre sainte en l'église Nostre-Dame sainte Waudrut, de Mons en Hainau, ou cas que nous trespasseriesmes en celi ville; se nous trespassiens au dehors, nous vollons et ordonnons que nous soyesmes mis en terres en la parosche où nous seriesmes trespassés.* (Voilà pour la sépulture à Saint-Nicolas).... *Item, vollons nous que au-dessus du lieu là ou nous girons soit mis une lamme et tombe là où il ait seulement une crois et quatre escuchons de nos armes et que mes noms y soit escripts autour; et en oultre que au mur à l'encontre dou lieu où nous girons, se que dit est, ait ung tabliel de pière là où nous soyons à genouls devant l'image Nostre-Dame; et que sains Anthones nous y présente.* Voilà bien pour la pierre trouvée. Quant à la lame dont il est parlé, on a retrouvé un morceau de fer oxydé ne laissant aucune trace d'inscription. Vis-à-vis cette pierre funéraire, au-dessus du second pavement, les ouvriers ont mis à découvert deux cranes encore parfaitement conservés et quelques ossements bien distincts. Ces restes, placés les uns près des autres, indiquent une sépulture commune aux nobles personnages dont nous nous sommes occupés.

Cette pierre funéraire a un intérêt particulier pour l'église Saint-Nicolas : elle fait retrouver le bienfaiteur qui, sur le prolongement d'un des bras du transept opposé à celui formé sous la tour, éleva la chapelle

Digitized by Google

de la sainte Vierge dite *de Fontaine* (1). Cette chapelle, d'un style ogival très fleuri, est des plus gracieuse. L'on est ainsi fixé sur l'époque de la transformation de cette partie droite du transept, qui antérieurement était romane. Il est en effet évident que la grande fenêtre ogivale, donnant le jour dans la petite nef de droite, a été pratiquée dans une fenêtre primitivement romane; ce qui est rendu manifeste par la partie inférieure de cette fenêtre. C'est dans cette embrasure qu'on avait placé un relief en pierre blanche polychromé représentant une descente de croix dont on ne voit plus aujourd'hui que des débris.

Au bas de cette pierre tombale on lit en lettres gothiques, parfaitement conservée, cette inscription :

**CHI DEVANT GISENT HAVTS et nobles monss baulduins de Henin chls a sen taps sires de fontaines et de melent qui tspassa le jeudi XXe jo du mois de fevrier lan de grce mil cccc et XXe et haulte et noble dame medame Katerine de Meleum sen epse quitrspassa lan mil cccc XXVe XIXe jours en octobre.**

(1) C'est aux patientes recherches de M. Louis Cloquet, dans les archives de la paroisse Saint-Nicolas, qu'est due la découverte du surnom de la chapelle de la sainte Vierge, ou de Fontaine.

Il était inconnu avant la description de cette église, faite dans la très intéressante notice que lui a consacrée M. Cloquet, au tome XVII des Mémoires de la Société historique, p. 333.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1885.

M. le comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale.... de Belgique, 54e année, 3e série, tome IX, nos 5, 6, 7, 1885.

2. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 24e année, nos, 3 et 4, 1885.

3. Bulletin de la Société royale belge de Géographie, IXe année, 1885, no 4.

4. Messager des sciences historiques, 1885, 2e livraison.

5. Bulletin de l'institut archéologique liégeois, tome XVIII, 2e livraison.

6. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. Tome III, 1re livraison.

7. Annales du cercle archéologique d'Enghien, tome II, 3e livraison.

8. Société archéologique de Namur : Rapport sur la situation de la Société en 1884.

9. Bibliographie namuroise, par M. Doyen, 1re partie, 2e livr.

10. Mémoire de l'Académie d'Arras, IIe série, tome XV.

11. Bulletin des antiquaires de la Morinie, 34e année, 134e livraison, 1885.

Digitized by Google

12. Revue agricole.... de l'arrondissement de Valenciennes.... 37e année, tome XXXVIII, nos 5 à 8.

Le même membre dépose, hommage de l'auteur : *le dialecte de Tournai, au moyen âge*, par M. Wilmotte. Remercîments.

M. le Président entretient l'assemblée du congrès d'archéologie qui s'est réuni à Anvers le 27 septembre dernier et auquel la Société a adhéré. Six de ses membres la représentaient. M. le Secrétaire donne lecture d'un court rapport sur les travaux du congrès.

M. Soil informe la Société que Mlle Voisin a mis à sa disposition les deux pièces de tapisserie qui lui ont été léguées par Mgr Voisin. Ces magnifiques panneaux sont destinés au musée de la Société. On décide d'adresser à la généreuse donatrice une lettre de remercîments.

Un membre fait observer que le moment serait opportun pour demander à l'administration communale, des locaux pour installer notre bibliothèque et notre musée ; la reconstruction de l'ancienne Halle aux draps touche à sa fin et le moment est proche où on y transportera les musées de la ville. Des promesses faites autrefois à la Société, lui assurent un local convenable dans le nouvel édifice.

M. Soil présente un projet de pétition à adresser au collège des Bourgmestre et Échevins, pour obtenir les locaux nécessaires aux installations projetées. Ce projet est adopté et son envoi est décidé.

M. le Chanoine Huguet entretient la Société du

Digitized by Google

nouveau vitrail œuvre de J.-B. Capronnier, placé à l'église Notre-Dame. Cette verrière est jusqu'à un certain point la reproduction de celle qui fut donnée à l'église au XVI^e siècle, par le chanoine Courouble.

Il promet de résumer ses notes et d'en faire l'objet d'une communication destinée au Bulletin.

---

Le congrès d'archéologie et d'histoire a tenu, les 27, 28, 29 et 30 septembre dernier, à Anvers, sa première session, sous la présidence de M. le chanoine Reusens, président de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Deux cent vingt-quatre membres, représentant dix-neuf sociétés belges, une société hollandaise, et quatre sociétés appartenant au nord de la France, avaient adhéré au congrès. Les séances générales comptaient une bonne centaine de membres présents.

Chaque matin, de neuf heures et demie à onze heures, les sections, au nombre de cinq, se sont réunies. A onze heures avaient lieu les séances générales; le Bulletin du congrès rendra compte des délibérations des unes et des autres. Disons toutefois que très peu de mémoires ont été lus cette année, et que les sections se sont bornées à émettre des vœux concernant les études préhistoriques, les publications archéologiques, la conservation des monuments anciens, la création de recueils de dessins et l'établissement de musées locaux, le développement des études historiques, la bonne tenue des archives, la publication d'inventaires, etc., etc.

La plupart de ces vœux ont ensuite été adoptés en séance générale. L'assemblée a en outre proposé plu-

Digitized by Google

sieurs sujets qui seront mis en discussion à la prochaine session.

Le congrès a voté ses statuts et son règlement. Sans entrer dans les détails, constatons que la fédération, tout en groupant les travailleurs pour rendre leurs efforts plus fructueux, a proclamé la parfaite indépendance des sociétés adhérentes. Pour l'affirmer, elle a rejeté la proposition qui avait été faite, de créer un bureau permanent, et décidé que le comité organisateur se renouvellera chaque année.

Il est désigné annuellement par celle des sociétés fédérées chargée d'organiser le congrès; celui-ci se réunit annuellement aussi, dans une des villes de Belgique.

C'est à Namur que la fédération tiendra sa session en 1886.

La visite des monuments et des musées d'Anvers, un banquet de soixante couverts, ont clôturé les travaux du congrès.

Ajoutons que notre Société était représentée par six de ses membres qui ont assisté aux travaux des sections et pris part aux séances générales : M. le comte de Nédonchel, président, MM. Bruyenne, Daubresse, de la Grange, Cloquet et Soil. Trois de nos membres qui avaient adhéré au congrès n'y ont pas assisté : MM. de Rasse, Peeters et Maquest.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1885.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre dernier, est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages qui lui sont parvenus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale.... de Belgique, 54e année, 3e série, tome x, n° 8.

2. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, 4e série, tome XII, 4e Bulletin.

3. Biographie nationale, tome VIII, 3e fascicule.

4. Messager des sciences historiques.... 1885, 3e livraison.

5. Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique, tomes IX et X.

6. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, nos I, II, III IV.

7. Revue agricole.... de l'arrondissement ds Valenciennes, 37e année, tome XXXVIII, n° 9.

M. Cloquet fait hommage à la Société d'un tiré à part de sa notice sur les *Peintures murales de la cathédrale de Tournai,* parue dans la Revue de l'art chrétien. — Remercîments.

Digitized by Google

MM. Daubresse et Desmazières excusent leur absence à la réunion.

M. de la Grange signale, de la part de ce dernier, un article paru dans la revue de Belgique, 16e année, tome IV, sur la pierre Brunehaut, par le Dr V. Godineau.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de MM. les bourgmestre et échevins de Tournai, en réponse à la demande d'un local pour y établir le musée de la Société, dont il est parlé à la précédente séance. Cette lettre promet d'examiner favorablement la requête de la Société, à l'époque où le Collège donnera une affectation aux différentes salles de l'ancienne Halle aux draps.

M. le comte de Nédonchel donne lecture d'une note sur les manuscrits de l'ancien prieuré de Notre-Dame de Sion qu'il possède, et dont il a été question à la séance du 9 octobre 1884.

L'assemblée en décide l'impression.

M. de la Grange communique une notice sur la capitulation de Tournai, en 1667. On en vote l'impression.

M. Maquest donne quelques indications intéressantes sur la fabrication du vin à Tournai, au moyen âge et les mesures prises pour empêcher les falsifications.

Il promet d'en faire l'objet d'un travail destiné au Bulletin.

M. Soil entretient l'assemblée d'une curieuse tapisserie du XVe siècle, récemment retrouvée à l'église Saint-Brice. On décide d'insérer sa communication au Bulletin.

Digitized by Google

## CHRONIQUES DU MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DE SION DE L'ORDRE DES RELIGIEUSES RÉGULIÈRES DE SAINT-AUGUSTIN, A TOURNAY.

Nous avons été assez heureux pour retrouver un cartulaire d'un couvent de Tournai qui sans dater d'une bien ancienne origine a cependant tenu sa place d'une manière honorable et utile dans notre ville pendant plus de deux siècles. Nos anciens auteurs n'en font qu'une brève mention ou n'en parlent pas, étant eux-mêmes contemporains ou venus avant l'établissement de la fondation des religieuses Augustines dites de Notre-Dame de Sion.

La Chronique dont nous nous occupons a été commencée par un religieux, le frère Jacques de la Porte, jadis prieur du couvent des Pères Augustins à Tournai ; elle a été rédigée l'an 1644 à la requête de la Révérende Dame Claude de Boulogne très digne Prieure dudit monastère, et est revêtue d'une approbation toute spéciale du Révérendissime Evêque Maximilien De Gand, et Villain qui a signé de sa main et y a apposé son cachet. « Après les avoir leu et meurement examiné » comme il le dit au commencement.

On retrouve dans ce manuscrit précieux pour l'histoire ecclésiastique de Tournai, tous les détails des évènements concernant l'origine, puis l'établissement et la fondation du couvent ; les élections des dignitaires, les dates et mentions des fondations qui s'y rattachent, les faveurs, dons et visites honorables que reçut la communauté, les constructions et agrandissements qui donnèrent plus d'importance à la maison, premier asile des dévotes qui, dans l'origine, formèrent le noyau de l'institution.

Digitized by Google

Notre but en mentionnant ce cartulaire a été aussi d'attirer l'attention sur nos établissements religieux dont il a été fait peu de mention jusqu'ici, et qui cependant furent bien utiles par les services incontestables qu'ils ont rendus. L'historien Cousin, dont le récit est plutôt ecclésiastique que profane, s'est attaché principalement à nous faire connaître ce qui a mérité d'être mentionné sous les Evêques depuis les premiers temps de l'établissement de la religion chrétienne; il indique à l'année 1610, l'institution canonique des religieuses de Notre-Dame de Sion.

« Ce fut, dit-il, la surveille de l'Ascension, que l'Evêque de Tournay d'auctorité apostolique donna à trois filles l'habit de religion pour instituer le monastère de Nostre-Dame de Sion en la rue dicte *Del gaine* sur l'autre rang des sœurs repenties, soub la règle de Sainct-Augustin, à la poursuite de Maistre Jacques Bosquillon prestre licentié es droits, autrefois curé de Fretin, et Doyen de chrétienté, de présent administrateur de l'hospital de Marvis, fondateur dudit monastère, auquel il a donné tous ses biens. »

Naturellement l'histoire du chanoine Cousin qui parut peu après ne pouvait donner aucun autre renseignement. Poutrain, quoique venu postérieurement et ayant écrit son ouvrage plus d'un siècle après son devancier, n'en fait aucune mention; les dignes sœurs hospitalières n'auraient occupé d'ailleurs qu'une place secondaire dans les évènements qu'il relate.

Le cartulaire qui nous occupe, car c'est la véritable désignation que nous devons lui donner, commence sa narration en 1609, c'est du moins l'époque de la fondation, par laquelle il consigne les premiers faits qu'il continue ensuite lui et ses successeurs jusqu'à la suppression des nonnes de Sion. Il fut continué par le même

Digitized by Google

religieux sans interruption jusqu'à l'an 1646, avec quelques notes cependant écrites d'une autre main et c'est la même écriture qui reprend et continue tous les faits qui y sont mentionnés concernant la communauté. Plusieurs personnes collaborèrent au manuscrit lequel a été continué jusqu'aux évènements et à la perturbation qu'amena dans notre ville l'invasion des français et la destruction de tous les établissements religieux que Joseph II avait commencée, mais n'avait pas encore entièrement réalisée.

Une feuille ajoutée au corps du manuscrit, termine les renseignements qui y sont contenus, en ces termes :

Le 6 avril 1792, fut élue pour la troisième fois comme prieure, Félixe Delhaye. La cérémonie en fut faite par M. le chanoine Van Asseldonck, vicaire-général et théologal de S. A. monseigneur l'évêque et nommé par lui pour tenir lieu de supérieur. Il fut assisté de M. l'abbé de Séjourné. Fut nommée sous-prieure pour la première fois sœur Augustine Colosse, et procuratrice sœur Marie Thérèse Heurteux. Puis, sur le revers de la feuille :

La première chose remarquable fut une guerre cruelle que notre souverain, joint à la Prusse et à d'autres puissances, eut à soutenir contre la France. Tous les prêtres, religieux et religieuses de France, furent chassés de leur pays sans pension, excepté ceux qui consentaient à renoncer aux prescriptions de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Le 21 janvier 1793, l'assemblée nationale a fait mourir d'une mort cruelle le roi de France Louis XVI, parce qu'il ne voulut pas consentir à sanctionner les décrets de l'assemblée condamnés par le Saint-Siège.

Les Français sont entrés à Tournai le 7 novembre 1792. Des citoyens commissaires ont mis le cachet

Digitized by Google

(les scelés) chez nous le 8 février 1793. Ils ont commencé à faire l'inventaire de nos meubles le 20 dudit mois. Ils sont revenus ôter les cachets le 29 mars.

Nos Autrichiens sont rentrés à Tournai le 1er avril 1793.

Le cartulaire se termine à la page 542, par la mort de la mère prieure dont il fait l'éloge en quelques lignes; c'était probablement le directeur de la communauté qui avait la charge de tenir le registre des religieuses et qui partageait leurs impressions et leurs peines : « Le 21 mars, 1793, y est-il dit, le Seigneur nous affligea douloureusement, en retirant de ce monde notre chère sœur Félixe Delhaye, prieure, âgée de 57 ans, professe de 31 années, après avoir été administrée de tous les sacrements. Elle rendit de grands services à la communauté, ayant exercé pendant plusieurs années l'office d'infirmière avec beaucoup de charité, de douceur et de patience. Elle fut procuratrice, sous-prieure, et était prieure pour la troisième fois. On eut toujours occasion de remarquer sa grande régularité, car elle avait un grand zèle pour assister aux exercices du chœur et portée aux chants de l'Eglise. On a pu remarquer en outre sa grande dévotion à la sainte Vierge, aux saints Anges, à saint Joseph et à saint Jean-Baptiste et avait aussi le culte des âmes du Purgatoire. Quoique d'un caractère fort vif, elle eut toujours beaucoup de compassion pour les misères et les infirmités de ses consœurs, s'occupant avec grands soins du bien-être de la communauté. Toutes ces belles vertus chrétiennes nous font espérer que le Seigneur lui a fait miséricorde après la belle et sainte mort qu'elle a faite. »

Vers la fin du manuscrit se trouve un catalogue complet et sans aucune lacune, de toutes les religieuses

Digitized by Google

du monastère de Sion depuis sa première érection à Tournai, avec le lieu de leur naissance, la date de leur profession et de leur trépas, ainsi que le nom des supérieurs qui étaient les évêques du diocèse, sauf pendant les vacances du trône épiscopal. On y retrouve les noms de beaucoup de familles de la ville et des lieux voisins. En les parcourant, nous y avons rencontré ceux de Wignacourt, de Lannoy, de Waudripont, de Bernemicourt de Polinchove, La Chapelle de Laval, de Formanoir, de Colins, de Monelle, Lefebvre, Vandergracht, etc., etc.

Nous pensons que ce cartulaire pourrait être publié avec utilité et intérêt, et si la Société le jugeait à propos, il serait peut-être nécessaire d'en écarter les parties inutiles et retrancher les longueurs; ce qu'on ferait paraître satisferait suffisamment la curiosité des lecteurs. Il serait au moins à désirer qu'on en fit des extraits qui auraient ce semble un véritable intérêt pour les nombreuses familles du pays qui y retrouveraient, avec leurs noms, des notions sur leurs proches, ce qu'elles ne rencontreraient pas ailleurs.

Il existe encore un autre manuscrit concernant la même communauté où sont transcrites les règles et les constitutions religieuses, on y trouverait des renseignements qui compléteraient l'histoire de ces religieuses Augustines dans notre ville.

---

## LA CAPITULATION DE TOURNAI, EN 1667.

Le 7 novembre 1659, fut signé le *Traité des Pyrénées* qui assurait à la France le Roussillon, l'Alsace, la Flandre et la plus grande partie de l'Artois. Il



Digitized by Google

y avait certes là de quoi satisfaire l'ambition de Louis XIV; mais cela ne suffisait pas à ce monarque. La mort du roi d'Espagne, Philippe IV, arrivée le 17 septembre 1665, fournit prétexte à de nouvelles conquêtes. La campagne de 1667 ne fut qu'un enchaînement de rapides succès : Bergues, Furnes, Courtrai, Armentières, Charleroi et Ath succombèrent en peu de jours; et le 20 juin, l'armée française vint mettre le siège devant Tournai.

Gilles-Otto, marquis de Trazegnies, baron de Silly, vicomte de Bilstein et d'Arnemude (1), avait été pourvu du gouvernement de cette place (2). Malgré l'imminence du danger, on avait laissé la ville presqu'entièrement dégarnie de troupes. Le baron de Vuoerden, dans ses *Mémoires*, dit que la garnison se composait des 250 Irlandais de la compagnie du mestre de camp Murphy; et l'on sait comment l'hôte de l'auberge Saint-Christophe dût les faire marcher aux remparts. Il y avait, de plus, 150 cavaliers des compagnies du baron de Silly, du comte de Vertain et du sieur Acosta.

Les Consaux, il est vrai, après avoir augmenté l'effectif des quatre compagnies bourgeoises, avaient encore levé quatre compagnies de jeunes gens, comme le montre l'article 43 de la capitulation de la ville, qui prononce leur licenciement (3).

Avec d'aussi faibles ressources, on n'était sans doute pas en droit d'exiger beaucoup; mais du moins pouvait-on attendre plus qu'il ne fut fait. Au bout de trois

(1) Fils de Charles, baron de Silly, et d'Adrienne de Gâvre.

(2) Dès le mois de mars 1649. Il avait fait son entrée à Tournai, le 6 juin suivant.

(3) Art. 43 de la capitulation : Les capitaines, officiers et soldats des compagnies de jeunesse élus, nouvellement levés à l'occasion de ce siège, seront licenciés, et iceux quittes de l'obligation militaire.

Digitized by Google

jours de siège la ville se rendit (1); et le gouverneur, retiré avec ses troupes dans la citadelle, capitula lui-même le lendemain. Pour pallier cette prompte soumission, on publia à Liège, l'année suivante, une lettre justificative que reproduit Hoverlant aux pages 178 et suivantes du tome LXXII de son *Essai chronologique*.

D'après l'auteur de cette lettre, la faute entière de la capitulation retomberait sur le Gouverneur général des Pays-Bas, qui aurait négligé de pourvoir aux besoins de la défense malgré les instantes réclamations du marquis de Trazegnies. Telle ne fut pas pourtant l'opinion unanime; et il nous a paru curieux d'opposer à cette lettre les considérations, peut-être un peu trop virulentes, d'un contemporain qui résidait à Tournai durant le siège. Il résume en 42 paragraphes les griefs qu'on imputait au marquis de Trazegnies, et semble vouloir justifier ses compatriotes de certains reproches qu'on leur adressait.

Nous transcrivons textuellement cette pièce, dont le manuscrit fait partie de notre bibliothèque, en ayant soin d'en rapprocher quelques passages de la lettre publiée par Hoverlant.

***Relation véritable et sommière de la rendition de la ville et Chasteau de Tournay, laquelle peut servir de charge et de descharge.***

1. — Primes, est véritable que le sieur Gilion-Otto, marquis de Trazegnies, gouverneur des Ville et Chasteau de Tournay, estant informé que l'ennemy François estoit du costé d'Arras, et du depuis n'at

(1) Cette prise est représentée dans un des médaillons qui ornent le dos de l'armure offerte en 1668, par la ville de Venise, à Louis XIV, et qui fait actuellement partie du *Musée des Souverains*, à Paris. Elle fut ciselée à Brescia, par Garbagnani.

Digitized by Google

sceu s'empescher, en touttes compagnies, de dire et déclarer que sy l'ennemy venoit à Tournay l'espée à la main, il forceroit la contrescarpe et emporteroit la ville d'emblée, et que l'on estoit pas en estat de la deffendre;

2. — Disant en oultre beaucoup de choses des ministres principaux, et donnant des mauvaises impressions du gouvernement et signament de la première personne (1).

3. — Ce qu'il auroit continué jusques au jour et point de la capitulation, après que le peuple estoit allé persuadé qu'il n'y avoit moyen de se deffendre, et que la terreur y estoit mise par son moyen.

4. — Qu'il est aussy véritable que les magistrats de laditte ville, et estats du Tournésis (l'ennemy s'estant approché) n'ont sceu tirer dudit sieur marquis aucune résolution, ou apprendre les dispositions à se bien deffendre;

5. — Ledit sieur marquis demeurant comme mort et muet, sans aucune action;

6. — Se jettant et tenant presque continuellement, durant le siège, sur la table de la magistrature, comme un morfondu et sans courage, étendu aussy long qu'il estoit, pour la plus part du temps, et sans parler.

7. — Qu'estant question de faire travailler des gens du plat pays aux fortifications de la ville, il fut supplié par les Estats ou leurs députés de vouloir mettre ordre à ce que le travail fut achevé, y commettan des gens à ce entendus pour accélérer les ouvrages, ou bien mesme de monter à cheval, luy mettant au devant qu'il alloit de la bienséance et convenance publicque; que les ducqs d'Arschot et comtes de Bruay en usoient de la sorte.

(1) Sans doute le gouverneur général, marquis de Castel-Rodrigo.

Digitized by Google

8. — Que nonobstant ce, il s'est toujours excusé, tant soubz prétexte d'un catarre et de fluxion, que sur le mauvais temps.

9. — Aussy est-il véritable qu'il n'a jamais animé le peuple ou, de sa part, apporté quelques motifs ou considérations pour les esmouvoir à quelque deffence.

10. — Saulf qu'estant ainsy requis, il y comparut du soir, lorsque les païsans s'estoient rethiréz de l'ouvraige, ce qui obligea aucuns des députéz des Estats de luy insinuer qu'il venoit à tard.

11. — Et pour toutte satisfaction fut par luy respondu qu'il falloit traitier ces païsans à coups de barre, se tenant pour la plus part enveloppé toujours deans son manteau.

12. — Et lorsqu'il fut question de lever des Esleuz, sa première application fut de fomenter une dissention et mésintelligence entre les corps de la Ville et des Estats du Tournésis, comme aussy ceux du Chapitre, par des irrésolutions continuelles.

13. — Ce qui fut tant plus aggravant qu'à chacque rencontre ou députation qui fut vers luy fait de la part du magistrat de la ville ou de ceux des Estats du Tournésis, il traicta les députés d'une manière la plus estonnante et désobligeante que faire se peut, sans aucun subject ny apparance de raison.

14. — Ainsy en a-t-il usé au regard de l'Abbé de St Marcq (1), le bailly de Mortaigne, les pensionnaires de la Ville et Estats, les renvoyant et injuriant, déclarants à leur retour qu'ilz n'approcheroient plus ledit sieur marquis.

15. — De manière que touttes les affaires se recu-

(1) C'était Jean de Warignies, élu en 1657, mort le 23 juin 1673. (*Mém. de la Société historique*. T. XI, p. 254.)

Digitized by Google

loient autant qu'elles advanchoient; et le dégoust et la terreur se glissoient parmy le peuple, voiant leur gouverneur en agir de la sorte, après avoir tiré des sommes si considérables de son gouvernement.

16. — Et quoyque chacun ayt contribué (1), tant y a que luy, quoy que très aisé et aïant profité, comme dit est, n'at donné aucun exemple de libéralité, que des parolles et sans fruict.

17. — Et pour dix huict hommes qu'il a fait mine de travailler à la citadelle, il at eu la dextérité et mesnagerie de faire retomber la charge sur les Estats et la Ville.

18. — Ce que néantmoins il eut bien peu faire en considération des imposts qu'il tiroit tant au Chasteau, de sept à huict mille florins (par an), qu'aultrement.

19. — Le lundy 19 juing 1667, l'on eut nouvelles que les ennemys françois approchoient la ville; et le lendemain au matin parurent à la veue d'icelle. Et comme chacun se rendit aux contrescarpes, le chanoine vicomte de Bilstein, filz dudit sieur marquis, s'y trouva et fit entendre aux bourgeois et aultres qu'il venoit d'apprendre que la ville d'Audenarde estoit prinse, chose aggréable et bien discrète en ceste conjoncture.

20. — Il arriva aussy en mesme temps que les bourgeois demandèrent audit sieur marquis quel poste et en quelle manière ils se devroient poster ès dittes contrescarpes; à quoy il respondist : Comme vous

(1) « On fit une taxation considérable pour les palissades : la ville » fournit à cet effet quatre cents corps de chênes, et tous les magistrats » établirent une contribution volontaire, commençant par eux-mêmes ; » ceux du Chapitre et des Etats et les abbés, firent la même chose ; les » bourgeois aisés suivirent cet exemple. Il se fit un autre fond pour la » levée de cinq cents élus. »

Digitized by Google

voulez (1). Et sans parler davantaige, ny les animer, retourna par les constrescarpes en laditte ville.

21. — Pendant le siège ne parut aux ramparts que fort peu, aux contrescarpes encore mieulx, et marchoit par les chemins couverts tousjours sans parolles ou discours.

22. — Sy est-il aussy véritable qu'il laissa les bourgeois aux contrescarpes et murailles à portes ouvertes (2), sans les changer ny soulager, depuis le lundy jusques à ce qu'il jugea qu'il falloit retirer lesdits bourgeois des contrescarpes (3) et les abandonner, à la réserve de celles qui couvroient les portes, en couppant les chemins couverts allendroit de chacune courtine, contrefaisant néantmoins et faisant semblant de les tenir et occuper pendant le jour (4).

(1) « Le gouverneur désigna deux ou trois gentilshommes à chacune « des portes, et les autres se portèrent selon que le zèle au service et « l'ardeur de se signaler à la défense de la patrie les fesoit agir. »

(2) « La nuit étant survenue, on voulut fermer la porte; mais les « bourgeois, qui étoient à la défense de l'ouvrage, craignant d'être em- « portés, comme ils pouvoient l'être, s'y opposèrent, disant que c'estoit « les exposer à la boucherie que les exclure des portes, qu'ils regar- « doient comme une retraite. Il fallut de nécessité laisser la porte ouverte « toute la nuit, pour ne point cabrer ces gens, qui le voulurent ainsi. »

(3) « On avait trouvé bon de garnir tous les endroits de la ville; et « pour cela il avoit fallu, de nécessité, faire monter sur la muraille « toutes les compagnies bourgeoises, à la réserve de celle qui tint le « Marché; et lorsqu'on crut de changer de postes les compagnies qui « gardoient ceux qui leur avoient été assignés, elles ne purent être « persuadées de les quitter, par la raison qu'elles alléguèrent qu'il y « alloit de leur honneur et de leur devoir, de ne les point abandonner; « et pour ce que d'ailleurs il y avoit du danger partout, il se trouvoit « de l'inconvénient de dégarnir aucun endroit. Voilà l'obstacle qui se « trouva à la succession alternative des gardes. »

(4) On lit dans la lettre justificative que « pour donner de l'ombrage « aux attaquants, il fut dit qu'on borderoit la contrescarpe pendant le « jour, ce qui leur pourroit faire croire (comme il arriva) qu'on voulut

Digitized by Google

23. — Il est aussy vray que, nonobstant cette résolution, ledit sieur gouverneur et militaires trouvèrent bon que le magistrat feroit assembler les capitaines bourgeois et de la jeunesse pour scavoir s'ils ne voudroient entreprendre de les garder pendant la nuict, les portes estantes serrées ; sur laquelle proposition ils ont persistés nonobstant les raisons au contraires et assé palpables (1), alléguant ledit sieur gouverneur et militaires que le refus que lesdits capitaines pourroient faire serviroit à la descharge de la communaulté.

24. — Tout cela ne buttant que pour tirer un refus et servir d'excuse audit gouverneur et militaires, si l'on considère que le sieur de Murphy, voïant quelques inclinations, ès personnes des capitaines, de sortir, leur répéta deux à trois fois qu'on les advertissoit que les portes devroient estre serrées après eulx, pendant qu'ils seroient deans les contrescarpes.

25. — Cependant il est vray que pendant le siège il n'y a eu un seul militaire à la pointe de l'attaque, le sieur marquis ayant tiré dèz le commencement deans son Chasteau la plus grande partie de tous les militaires, voires des esleuz et générallement tous les paysans qui s'estoient condemnéz de venir au premier coup de canon :

26. — Lesquelz paysans eussent esté ung plus grand

» la défendre pendant la nuit. » C'était donc là une ruse destinée à tromper les ennemis et à soulager les bourgeois.

(1) « Il est constant, et les généraux françois l'ont confirmé, que s'ils » eussent eu le moindre avis de l'ouverture des portes et de la consti- » tution des défenses et des défenseurs, ils eussent pu emporter d'assaut » les ouvrages foibles, et entrer pêle-mêle avec eux dans la ville, comme » il s'est pratiqué tant de fois en semblables occasions. » On a vu plus haut que l'ouverture des portes avait été exigée par les bourgeois. Notre anonyme a donc tort d'en faire un grief contre le gouverneur.

Digitized by Google

nombre, sy ledit sieur marquis n'eust bruslé ou rédimé pluiseurs villaiges en considération de quelque recognoissance, et entre aultres les villaiges de Rumegies et Saméon, chose bien esloingné du service royal.

27. — Il est aussy arrivé que pendant le siège les clefs des portes furent esgarées, les ayant confiées à des cocquins et gens de néant, sans touttesfois (si qu'il disoit) se ressouvenir à qui; ce qui mit ceulx de la ville en altération et telle qu'on peut juger deans une pareille occurrence et nécessité.

28. — Il fut aussy jugé qu'il falloit faire une sortie, et qu'il falloit à ces fins avoir quelque somme de deniers.

29. — La ville en fit capitation pour trouver mil pattagons; et quoyqu'ils fussent délivrés, lorsqu'il fut question de la sortie, l'on n'y trouva ny allebarde ny haches pour faire ouverture à la palissade, ou aultres instrumens ou dispositions nécessaires pour faire laditte sortie, nonobstant que la bourgeoisie s'eschauffoit pour la faire (1).

30. — Ceste capitation estoit faite à cause que la ville estoit espuisée de deniers, tant par le furnissement de unze mil florins qu'ilz avoient furny franchement à Paul Wits, que cincq mille florins payés au

(1) Voici ce que nous lisons au sujet de cette sortie, dans la lettre justificative : « Tout fut préparé et très bien disposé en suite; et raisonnablement on en attendoit un bon effet. Mais comme il arrive souvent en ces sortes de factions, un signal donné à contretems fit sortir quarante Irlandois (ils n'étaient donc pas tous dans le Château, comme le prétend ailleurs notre anonyme), qui devoient sortir du côté de la porte Saint-Martin, et qui firent généreusement leur décharge à la tête de la tranchée des assiégeans; et comme le gros de la troupe ne put sortir aussitôt du côté de la porte de Valenciennes, parce qu'au temps du signal ils n'étoient point encore en état, la sortie n'eut point tout le succes souhaité, et, l'alarme étant donnée partout, il fut impossible d'exécuter en après de semblables desseins. »

Digitized by Google

recepveur général du Roy pour en partie de l'aide, desquels ledit sieur marquis, gouverneur, peu avant le siège ou durant icelluy, avoit touché trois mil florins, oultre deux mil et cent aultres florins, pour une livrance de sa compagnie ordinaire.

31. — Et comme sur tout de ce que dessus et du péril qu'il y pouvoit avoir, l'on tint diverses conférences et communications, l'on ne sceult tirer aucunes résolutions que des paroles générales à se bien deffendre, après que ledit sieur gouverneur avoit recognu que, par ses discours précédens, il avoit imprimé assé de terreur et d'espouvante pour faire appréhender au peuple le péril qu'il y pouroit avoir, et, par cette dernière bravade, mettre à couvert et à l'abry de toutes charges, ainsy qu'il at faict courir le bruit tant par ses lettres qu'aultrement, et signament par un escript notarial, duquel seul l'on peut mesme recognoitre ses deffaults.

32. — Aussy le succé du Chasteau a démonstré assé la manière qu'il avoit agy pour la deffence d'icelle ville;

33. — Puisqu'il est très constant et véritable qu'il avoit déans son Chasteau toutte la cavaillerie, infanterie, esleuz et paysans appelléz au premier coup de canon, pardessus sa compagnie qui devoit estre plaine, comme bien payé et souldoyée, laquelle coustoit au Roy vingt huict cens florins par mois.

34. — Secundement que, par le traicté de la capitulation, avoit esté conditionné et accordé que le

(1) « On pria le gouverneur de déclarer s'il avoit quelque espoir fondé « du secours, pour porter dans cette vue les choses à l'extrémité. Il « répondit qu'il n'en avoit point d'avis ; mais que nonobstant il falloit « bien espérer. »

Digitized by Google

Chasteau ne s'attaqueroit par la ville, et qu'ainsy il n'avoit que un tiers du Chasteau à deffendre, asçavoir au dehors, fortifié d'une bonne contrescarpe, demies lunes, une tour de douze pieds de large et presque inexpugnable, avec un grand pasté couvrant la porte, aussy revestu de pierre, flancquant ladite porte d'un costé et de l'aultre, le rampart dudit Chasteau regardant la campagne et, pardessus ce, laditte place bien munie de provisions et de bons canons.

35. — Il y avoit encore cette circonstance que, pendant la capitulation, son devoir estoit de rompre les tenures d'eaues et l'emboucheure de la rivière, par lesquels ils eust mis tout le bas de la ville en eaue, et telle que l'on n'eut peu approcher par dedens la ville, et les fossets de dehors du Chasteau bien remplys d'eaue et à cours violent, et plus de la moitié de la campagne regardant le dehors dudit Chasteau inondé, ainsy qu'at esté praticqué et espreuvé ès dernières guerres en la présence du prince de Condé, que lors l'eaue emporta ce qu'il y avoit jusques à Constantin et le bois de Breuze.

36. — Cependant il est arrivé que nonobstant ledit traicté qu'il luy estoit advantageux, il tira sur la ville quelque mousqueterie (1), et blessa le serviteur du chanoine du Chambge, nommé Baltazart Lœllier, à la jambe derrière, qui obligea le marquis de Louvois de dire qu'il auroit à bien deffendre son Chasteau au dehors regardant la campagne, sans se donner de la peine du costé de la ville.

(1) « Le gouverneur, marquis de Trazegnies, se retira avec son petit « corps de troupes dans le Château, où il étoit déterminé à se défendre ; « il menaça même les bourgeois de battre leurs maisons en ruine, parce « qu'ils ne s'étoient pas défendus plus longtemps. » De là, peut-être, le mécontentement de notre anonyme.

Digitized by Google

37. — Et quoy que le nombre de sept à huict cents hommes estoit plus capable de deffendre ceste place entière, qui n'est que la dixiesme partie de la ville, si est-il que le sergent major du Ponchel, sortant du Chasteau pour parler à un trompette venant de la part du marquis de Louvois, et entrant deans une maison vis-à-vis du Chasteau pour l'aboucher, auroit, après avoir fait rethirer la femme de la maison, dit que le marquis estoit un bon vieillard et très humble serviteur du Roy; et moyennant que le Roy luy fit la grâce de lascher quelques coups de canon, qu'il luy rendroit la place, ainsy qu'est arrivé après deux heures d'attaque.

38. — Voilà l'issue de ceste belle deffence qu'a obligé la nation françoise de le faire passer pour un lasche, tel qu'en leur royaulme la terre couvriroit la faulte à l'instant.

39. — Aussy après ceste rendition, le chanoisne archidiacre Boulloigne (1) s'estant rendu au Chasteau vers ledit sieur marquis couché deans un lict de chambre sans tencture de lict, tout abatu et comme désespéré, dit : Ah! monsieur de Bouloigne, l'on me couppera le col; répétant ces paroles souventesfois, persistant ledit sieur marquis nonobstant la consolation des discours alleivans que ledit chanoisne luy tenoit.

40. — A la parfin ledit marquis luy demanda s'il donneroit bien attestation qu'il n'avoit mal agy; sur quoy ledit chanoisne dit qu'il donneroit bien attestation, et qu'il ne croioit point qu'il avoit si mal agy pour en venir à cette extrémité.

41. — Mais comme ledit chanoisne minuta l'attes-

(1) C'était Philippe de Boulogne, créé Archidiacre de Flandre vers 1650, Doyen du Chapitre le 10 juillet 1671, mort le 5 novembre 1674. (*Mémoires de la Société historique de Tournai*. T. XVI, p. 46.)

Digitized by Google

tation avecq quelques circonstances non touttesfois exonérantes, le chanoisne vicomte de Bilstein (1) se mit en colère et appella ledit chanoisne cocquin, chicaneur et faussaire ; et luy respondit qu'il estoit homme d'honneur et de bien, et qu'il estoit bien cognu.

42. — A tout cela il convient de joindre les meschantes praticques qu'il at continuellement exercé pour fomenter les dissentions et mésintelligences, et, par ces moyens illicites, tirer ses intérests particulières, comme aussy les sommes immenses qu'il a tiré par corruption, vénalité d'offices et concussions, tant sur les manans d'icelle ville que du plat pays; de tout quoy un recœuil particulier est prest et à la main.

---

## TAPISSERIE DU XVe SIÈCLE A L'ÉGLISE SAINT-BRICE.

On vient de replacer, dans l'église Saint-Brice, un intéressant panneau de tapisserie, soie et laine, dont l'origine, comme l'usage ancien, ne sont pas connus (2), et que quelques accrocs avaient fait remiser, depuis de longues années, dans une armoire de la sacristie.

Elle semble dater des dernières années du XVe siècle, mais rien ne permet de présumer la fabrique qui la produisit; les inventaires et les archives de l'église sont muets à son égard.

Cette tenture mesure deux mètres quarante centi-

(1) C'était Albert-François de Trazegnies, prévôt de la Collégiale de Sainte-Gertrude de Nivelles et chanoine de Tournai, deuxième fils de Gilles-Otto et de Jacqueline de Lalaing.

(2) On croit cependant qu'il a servi de dessus à un dais destiné à recouvrir le Saint-Sacrement dans les processions.

Digitized by Google

mètres de coté. Elle se compose d'un panneau central (1), représentant la sainte famille au pied d'un arbre chargé de fruits. La sainte Vierge, assise au pied de l'arbre, compose un bouquet, des fleurs qu'elle prend dans une corbeille posée à ses pieds; saint Joseph, debout près d'elle, reçoit les fruits que lui avance un ange placé dans l'arbre; il les offre à l'Enfant Jésus. Plusieurs anges cueillent les fleurs dont la prairie est émaillée. Des animaux de tout genre et des oiseaux, animent le paysage. A gauche un berger garde ses moutons; dans le fond coule une rivière.

Ce sujet est très rarement représenté au moyen âge; c'est peut-être le seul tableau représentant la sainte famille et appartenant au XV^e siècle, qui soit connu. Il est plein de grâce et de poésie. Dix-huit petits sujets formant autant de tableaux distincts, et mesurant trente-sept centimètres de hauteur, sur une largeur moyenne de trente à trente-cinq centimètres, l'entourent et lui servent d'encadrement. Au centre, en haut, le crucifiement; immédiatement en dessous, dans la bordure du bas, Adam et Eve sous l'arbre du paradis terrestre — figurant la rédemption et la faute; — dans le haut, l'annonciation et la visitation, qui caractérisent la nature humaine de l'Enfant Jésus; dans le bas, l'adoration des mages et l'adoration des bergers, qui proclament sa nature divine.

Aux quatre angles, les quatre évangélistes, saint Jean, saint Luc, saint Marc et saint Mathieu.

Enfin d'un coté : le sacrifice d'Abraham — sainte Agnès — Suzanne au bain — sainte Marie-Madeleine.

De l'autre, saint François d'Assises — un roi ayant

(1) Il mesure 1 mètre 38 centimètres de largeur, sur 1 mètre 49 de hauteur.

Digitized by Google

une lyre à ses pieds, agenouillé devant le Christ en croix (David?) — Sainte Catherine — l'échelle de Jacob. Ces huit derniers tableaux forment un singulier mélange, qu'il paraît bien difficile d'expliquer.

Ces sujets, comme celui du panneau central, sont exécutés avec beaucoup de finesse, le dessin en est bon, les attitudes élégantes, le coloris d'une grande richesse de tons, dans une gamme très harmonieuse, et d'une conservation parfaite.

*
* *

La même église possède un autre fragment de tapisserie, non moins remarquable, mais qui paraît d'une époque un peu moins ancienne et appartient au XVI^e siècle.

Sa destination primitive n'est pas plus connue que celle de la tenture précédente. Cette tapisserie forme une bande longue de 3 mètres 70 centimètres, et haute de 48 centimètres; elle présente six tableaux que séparent seulement des arbres au riche feuillage, chargés de fruits. Au premier plan, une prairie émaillée de fleurs, animée par des animaux de tous genres, moutons, singes, chiens, lézards, écureuils, grenouilles, couleuvres, papillons, oiseaux divers.

Le premier tableau représente Adam et Eve dans le paradis terrestre; Eve reçoit du serpent la pomme qu'elle offre à Adam. Le père du genre humain est assis auprès d'un poirier dans les branches duquel se tient un paon, juste au-dessus de sa tête. Un superbe lion couché au pied de l'arbre de la science du bien et du mal, semble le garder. — Le fond du tableau se compose d'arbres au feuillage varié; des animaux de toutes sortes peuplent le paradis terrestre.

Digitized by Google

Deuxième tableau : Loth et ses filles, fuient de Sodôme; derrière eux, la femme de Loth se retourne pour contempler l'incendie; dans le fond du tableau, la ville en feu.

Troisième tableau : les disciples d'Emmaüs ; ils sont assis à table, avec le Sauveur, celui-ci adossé à un chêne étend les mains sur un pain qui est placé en face de lui ; un serviteur apporte un plat; derrière eux, l'hôtellerie; dans le fond, un cours d'eau animé par des barquettes.

Quatrième tableau : Moïse sauvée des eaux. La fille de Pharaon, accompagnée de trois suivantes, prend le berceau de Moïse, flottant sur une rivière, entouré de cygnes; dans le fond, un château fort.

Cinquième tableau : Joseph descendu dans un puits, par ses frères.

Sixième tableau : l'ânesse de Balaam. Le prophète, monté sur l'ânesse, lève son bâton pour la frapper ; celle-ci tourne la tête et semble lui parler ; derrière le prophète, marchent deux disciples. Au premier plan, et en face de lui, un ange tire le glaive du fourreau, et semble vouloir barrer la route.

La tapisserie est faite au petit point, soie et laine, la soie réservée pour les tons clairs ; le dessin est assez correct, le coloris superbe et d'une conservation parfaite.

Cette tenture a été réparée à une époque déjà ancienne; elle a depuis subi de nouveaux accrocs, peu importants d'ailleurs et se trouve relativement dans un excellent état de conservation.

La même église possède encore quelques tapisseries d'Audenaerde, d'un intérêt moindre, dont il a été parlé au tome xx des Bulletins, page 245.

E. S.

Digitized by Google

## PHILIPPE-AUGUSTE HENNEQUIN (1763-1833).

Le nom d'Hennequin est désormais inséparable de celui de Gallait, dont il fut le premier et principal maître, et à ce titre sa biographie doit avoir sa place marquée dans l'histoire artistique de notre cité.

Peintre de grande réputation, professeur de talent et initiateur puissant d'une pléiade de disciples, dont quelques-uns sont devenus des illustrations, il fut apprécié à sa juste valeur par nos pères, ses contemporains; mais, il faut en convenir, son étoile avait pâli pour la génération actuelle, qui ne l'a pas connu et n'avait guère en évidence, en ville, pour le juger, que les tableaux de la vie de saint Hubert, à l'église de Saint-Piat. Or ces toiles, si le dessin en est correct et le coloris brillant, manquent d'inspiration et de sentiment, et certaines parties même, entre autres les anges apparaissant au Saint, nous paraissent tenir plus du décor que de la peinture (1).

Du reste, il faut le dire, pas plus que Louis David son maître, Hennequin, par ses idées païennes en fait d'art et par ses opinions philosophiques, n'était de trempe à aborder les sujets religieux.

De là sont nées chez beaucoup de nos contemporains

(1) Un document, qui émane des archives de Saint-Piat, nous apprend que quatre de ces tableaux ont été *réparés* par Equennez, restaurateur peu scrupuleux, en 1837. La somme de deux cents francs, réclamée par le *réparateur*, fait supposer des retouches assez importantes. Nous sommes heureux de constater ce fait à la décharge d'Hennequin. Voici du reste la pièce en question.

« *Note pour ouvrages faits*, par les ordres de M. le comte de Dudzeele, « concernant une réparation, faite aux tableaux de la chapelle de saint « Hubert, peints par Aug. Philippe Hennequin en 1823 et suivant laditte



Digitized by Google

ces préventions et cette indifférence, qui nous rendaient injustes à l'égard d'un maître, qui s'est illustré par des chefs-d'œuvre, et qui occupe dans l'Ecole Française du commencement de ce siècle, une place remarquable, à côté des David et des Gros.

Le moment semble venu de réparer cette injustice, par quelques détails biographiques sur ce peintre éminent; nous acquitterons en même temps une dette de reconnaissance à l'égard du maître fécond, à qui Tournai est redevable d'une génération d'artistes, qui ont porté si haut la gloire de leur ville natale.

La vie d'Hennequin se trouve résumée, en quelques lignes, dans un ouvrage récent de MM. Réveil et Ménard, intitulé : *Musée de Peinture et de Sculpture, Paris, Morel, 1872.* Nous allons citer ce texte, sauf à le rectifier dans quelques assertions erronées, et nous le complèterons ensuite par les renseignements inédits, que nous avons pu nous procurer sur la personne et les œuvres de notre artiste.

« *Philippe-Auguste Hennequin est né en 1763 à Lyon, où il a appris les premiers principes de son art; il vint ensuite à Paris, où après avoir étudié sous différents artistes, il entra à l'atelier de David, où il devint un de ses meilleurs élèves. Il était à Rome, quand la Révo-*

» réparation faite par Hipp. Equennez, peintre en cette ville, en date du
» 5 septembre mil huit cent trente sept, en francs et centimes, savoir :
» Pour avoir nettoyé, *réparé*, et verni quatre tableaux représentant.
» 1° Saint Hubert priant au tombeau de saint Lambert.
» 2° Saint Hubert faisant creuser sa tombe.
» 3° Les anges apportant l'étole à saint Hubert.
» 4° Saint Hubert engageant un prince à se réconcilier avec son épouse
» L'ouvrage fait aux quatre tableaux ci-dessus s'élève à la somme de
» deux cents francs. »
» Reçu le présent état le 16 octobre 1837.
« Pour acquit. PHIPP. EQUENNEZ. »

Digitized by Google

*lution Française éclata et ses opinions politiques le firent poursuivre par le gouvernement Pontifical* (1). *De retour en France* (2), *il fut incarcéré à Lyon après la chûte de Robespierre (27 juillet 1794), et eut le bonheur de pouvoir échapper de sa prison, peu de jours avant le massacre des détenus. Arrêté de nouveau à Paris, où il se cachait, il ne dut son salut qu'à la protection du Ministre* (3). *Après les événements de 1814, il se retira à Liège et vint ensuite habiter Tournai, dont il dirigea l'Académie de dessin jusqu'à sa mort (1833). Les tableaux d'Hennequin ont figuré aux salons de 1798, 1799, 1800, 1804, 1806 et 1814.* »

L'auteur de cette note la fait suivre, dans le texte explicatif des planches, d'une description sommaire du tableau : les *Remords d'Oreste,* l'œuvre capitale d'Hennequin, reproduite à l'eau-forte dans la collection du volume; nous donnerons plus loin cette citation, dans notre énumération des œuvres d'Hennequin.

Nous signalerons immédiatement deux inexactitudes, qui se sont glissées dans ce résumé biographique. D'abord, ce n'est pas à la suite des événements de 1814 qu'il se fixa en Belgique, mais après l'année 1806, où nous venons de remarquer une interruption jusqu'en 1814, dans sa participation aux expositions du Salon. Nous avons recueilli d'un de ses anciens élèves, M. B. Pollet, qu'Hennequin, protégé par le roi Louis

(1) Larousse dit qu'il prit part à Rome à quelques émeutes populaires, et fut conduit à la frontière. La nuance est à noter.

(2) Il revint à Paris où il séjourna quelques années avant de retourner à Lyon.

(3) Cette seconde incarcération eut lieu trois ans après, en 1797. Larousse dit qu'il fut compromis dans le complot de Babœuf contre le Directoire, et emprisonné au Temple. Le ministre qui le sauva et dont il est ici question, était le comte François de Neufchâteau, zélé protecteur des lettres et des arts à cette époque.

Digitized by Google

de Hollande, fut attiré à la cour de ce Prince, où il resta vraisemblablement de 1807 à 1810, année de l'abdication de ce frère de l'Empereur. D'autre part nous verrons plus loin, que le troisième de ses fils, Auguste, naquit à Bruxelles avant 1814. C'est donc dans cette ville qu'il se retira à son retour de Hollande, et ce ne fut que quelques années après, vers 1814 ou 1815, qu'il transporta à Liège ses pénates, jusqu'au commencement de 1821, où il vint résider en notre ville. C'est du reste ce qu'il affirme lui-même, dans une lettre au conseil de Régence de Tournai, du 19 juin 1827, où il dit en propres termes : « *J'habite la Belgique depuis plus de vingt ans.* » (1)

Une autre erreur à rectifier ici, c'est qu'il n'a pas fini ses jours à Tournai, mais à Leuze, où il s'était retiré à la fin de 1832, année qui précéda son décès. Nous reviendrons également plus loin, sur ce détail.

En 1819, la place de professeur de peinture, à l'Académie de notre ville, était vacante et un de nos concitoyens, dont le nom nous est inconnu, fit la rencontre d'Hennequin, à Malmédy près de Spa ; il l'engagea à venir chez nous recueillir la succession de Sauvage, mort depuis deux ans à peine et dont le remplaçant immédiat, Van Bogard, avait dû déjà se démettre pour cause d'incapacité. Des négociations s'en suivirent avec l'autorité communale au commencement de l'année 1820 ; des propositions furent même faites à Hennequin et on paraissait d'accord de part et d'autre, quand un revirement subit se produisit dans les dispositions de

(1) Nous donnerons intégralement à l'Appendice (Annexe II) cette lettre, intéressante encore par d'autres particularités qu'elle révèle, et dont nous parlerons plus loin.

Digitized by Google

notre municipalité. On nomma à sa place un concurrent qu'on avait fait surgir à l'improviste, M. Cels, protégé de la famille Lefebvre, alors toute-puissante à Tournai (1). Ce fut une déconvenue très mortifiante pour Hennequin, dont l'épouse avait déjà fait la location d'un immeuble, où elle se proposait d'établir une institution de jeunes filles. Il ne crut donc pas pouvoir reculer et les époux vinrent quand même s'établir chez nous, au début de l'année 1821, comme il conste par leur inscription au registre de la population, à l'Hôtel de Ville. Ce ne fut que près de sept ans plus tard, le 6 septembre 1827, après le départ de M. Cels, qu'Hennequin fut enfin nommé professeur de peinture de notre Académie, au traitement de mille six cents francs (2). L'année suivante, le 5 mai 1828, on le gratifia en sus d'une indemnité de deux cents florins annuellement pour recevoir dans son atelier particulier, un certain nombre de sujets, six au plus, agréés par l'administration. On l'autorise cependant à dépasser ce chiffre, et il eut jusqu'à quinze élèves inscrits.

Après nous être occupé d'Hennequin, jusqu'au jour où il fut enfin installé comme professeur de peinture, à l'Académie de cette ville, il convient que nous parlions de sa famille, et ici nous avons pu recourir à une source autorisée, M. Edouard Hennequin, son petit-fils, contrôleur à l'administration des Chemins de fer, qui réside actuellement à Tournai.

La femme de notre peintre était également originaire de Lyon; elle avait de l'instruction, se fit connaître par quelques romans, dont nous n'avons pu retrouver la trace, et se voua à la profession d'institutrice, tant

(1) Voir Annexe I, page 245.
(2) Voir Annexe II, page 249.

Digitized by Google

par goût que par nécessité, car les époux Hennequin ne connurent jamais la fortune.

Le pensionnat de jeunes filles, avec externat, tenu par madame Hennequin, était installé au haut de la rue des Jésuites, dans la maison, occupée jusque dans ces derniers temps par M. Darras de Naghin. C'est là que le peintre avait également son atelier particulier (1), dans le corps de logis, qui a entrée par la rue des Panniers.

A la mort de son mari, en 1833, sa veuve se retira à Jemeppe, près de Liège, où elle entreprit un nouvel établissement d'instruction. Hennequin avait une haute idée de sa femme et l'affectionnait beaucoup; c'est ainsi que dans ses causeries intimes avec ses élèves, quand il entendait quelque mot spirituel, il avait l'habitude de dire : *Nous rapporterons cela à madame Hennequin*. Ils eurent quatre enfants, une fille nommée Clélie, sur laquelle nous n'avons aucun détail, et trois fils que nous connaissons mieux. L'aîné Apollodore né à Lyon en 1794, fut instituteur à Huy, et devint ensuite chef de bureau au Ministère des Travaux Publics; il laissa un grand nombre d'enfants, parmi lesquels M. le contrôleur Edouard Hennequin, de qui nous tenons ces renseignements sur sa famille. Le second avait nom Néoclès, né à Paris et en son temps avocat distingué du barreau de Liège; son fils auteur dramatique habite actuellement Paris. Enfin Auguste, né à Bruxelles, est mort il y a quelques années, colonel d'artillerie : son fils Emile est aujourd'hui directeur de l'institut cartographique à l'Ecole Militaire.

(1) Ce local étant trop exigu, Hennequin obtint de l'administration quand il fut professeur, l'autorisation de s'installer à l'hôtel de ville, dans les salons de l'étage, qui servent actuellement de Musée de tableaux.

Digitized by Google

Nous avons laissé madame Hennequin, ouvrant à Tournai en 1821, son établissement de jeunes demoiselles, qui eut dès le début une certaine vogue. Son mari, qui avait été déçu dans son espoir d'arriver à notre Académie, chercha à travailler résolument de son art, et nous le voyons gratifié dès cette époque de la commande de cinq grands tableaux pour la chapelle des dames Bernardines d'Esquermes-lez-Lille, dont le pensionnat prenait alors de l'importance. Il cherchait à se faire connaître en ville en exposant au public, à l'hôtel de ville, une gravure de son fameux tableau d'Oreste, comme il appert par une demande d'autorisation à cet effet. (1)

Dès ce moment il avait rencontré ici de nombreuses sympathies. C'est en effet en cette même année 1823, qu'il eut la commande des tableaux de la chapelle de saint Hubert à Saint-Piat. L'année suivante, grâce à la protection de M. Cuvelier, procureur du roi et membre de la Commission des hospices, il fut chargé du tableau du maître-autel à la chapelle des Sœurs de la Charité.

Ce fut à cette époque de sa vie qu'il s'adonna à la

(1) M. Léopold Michel, notre sympathique bibliothécaire, possède l'authographe de cette requête que nous reproduisons ici :

Monsieur le bourgmestre,

Je viens d'achever les retouches de la gravure de mon tableau d'Oreste. J'ai pensé, Monsieur, que les amateurs de cette ville seraient peut-être flattés de voir cette production, que je vais faire transporter ailleurs. J'ai l'honneur de vous offrir de l'exposer deux ou trois jours dans une des salles de la Régence, si vous jugez que cela puisse faire quelque plaisir aux amis des arts.

Veuillez, Monsieur le bourgmestre, avoir la bonté de m'honorer d'un mot de réponse et recevez l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

HENNEQUIN.

Tournay, le 14 août 1823.

Digitized by Google

lithographie, invention assez récente alors et qui venait de s'implanter en Belgique. Bruxelles avait ouvert récemment un atelier lithographique et il s'en créa un second, peu de temps après également à Tournai, par l'initiative de Florent Decraene, associé à Louis Haghe, à Dewasme et à Dagobert, ils eurent aussi comme collaborateur un français, résidant alors à Tournai, M. le Chevalier de la Barrière.

Hennequin s'adjoignit à eux et édita en 1825 un album de cinquante planches, dont les sujets étaient tirés de son portefeuille et qu'il lithographia en partie de sa propre main. Cette modeste association d'amateurs devait conduire quelques-uns d'entre eux à la renommée et à la fortune. Decraene alla s'établir à Madrid où il collabora à la reproduction de la galerie de l'Escurial. Dagobert se fixa plus tard à Bruxelles où il publia l'œuvre de Madou. Enfin Louis Haghe et son frère Charles acquirent à Londres l'illustration que l'on sait.

Hennequin avait donné des leçons de dessin et de peinture dès son arrivée à Tournai, mais sa carrière officielle comme professeur ne commença qu'avec l'année scolaire 1827-1828, pour se terminer dans le courant de 1832. Elle fut donc de courte durée, mais elle fut féconde en résultats par le nombre et la qualité des élèves qu'elle produisit.

Parmi eux il faut citer, hors pair, notre Gallait; après lui atteignirent également à la renommée Charles Haghe, Florent Houzé et parmi les autres également estimables, Amé Pez, Lecocq, Louis Guisler et enfin Mouton enlevé prématurément à l'art, à Paris, où il était allé se perfectionner. Nous nommerons encore les excellents dessinateurs, B. Pollet, qui fut longtemps professeur distingué à notre Académie et Lesoing qui

Digitized by Google

contribua par son crayon au succès de notre Manufacture Royale de tapis. M. Charles de Bourgogne suivit également son cours à l'Académie; Hennequin donnait aussi des leçons particulières et il compta, parmi ses élèves en ville, deux autres noms aristocratiques, le fils de M. de Bonstetten, famille suisse, résidant alors à Tournai et alliée aux Bonaert (1) et la fille de M. le comte de Nédonchel, aujourd'hui marquise douairière de Courtébourne, et sœur de notre honorable président.

Dans son enseignement Hennequin ne se bornait pas à inculquer sèchement à ses élèves les règles du dessin et de la peinture, mais enthousiaste de son art, il visait à un but plus élevé, celui d'éveiller en eux la flamme du génie et de les initier aux manifestations sensibles du beau, dans les merveilles de la nature et dans les chefs-d'œuvre du génie humain. C'est à cette fin, qu'outre un cours théorique sur l'histoire des peintres célèbres et leurs principaux ouvrages, il se plaisait fréquemment à lire à ses élèves les passages sublimes de la Bible, les grandes scènes d'Homère, de Virgile et autres grands poètes. Lui-même, pendant que ses élèves étaient au travail, était continuellement occupé à écrire un manuscrit, qui semblait l'absorber tout entier. Il serait peut-être intéressant de s'enquérir de ce que sont devenues ces pages, qui doivent être restées en la possession de l'un ou l'autre de ses parents. Il s'était passionné dans sa jeunesse, pour les idées révolutionnaires et avait lui-même été agent et victime des tristes événements de cette période tourmentée. Mais au soir de la vie, quand on le connut à Tournai, instruit à

(1) Voir Mgr Voisin, Vitraux légendaires de la cathédrale, pp. 42 et 43.

Digitized by Google

l'école du malheur et de l'expérience, il s'était bien modifié et sut conquérir l'estime des personnes les plus honorables de la cité.

Enfant d'une génération qui avait proscrit la religion et ne l'avait connue que par les pamphlets de Voltaire et des philosophes, Hennequin ne fit pas ostentation d'irréligion; au contraire il aimait à montrer à ses élèves l'existence de Dieu comme une vérité s'imposant à la raison, et ne parlait jamais qu'avec respect de l'Eglise et des pratiques de son culte. En 1825 lors d'un jubilé et d'une procession qui se célébrèrent à Saint-Piat, sa paroisse, avec une grande pompe, il fit vis-à-vis de sa demeure un arc de triomphe dont la composition, tirée de souvenirs bibliques, fut remarquée. On y vit un témoignage public de participation à la solennité religieuse.

Bon et affectueux envers ses élèves, il aimait à causer familièrement avec eux; il suivait leurs progrès avec sollicitude et continuait même à s'intéresser à eux quand il ne les avait plus sous sa direction. Témoin les deux lettres suivantes qui révèlent bien la sollicitude du maître pour ses disciples et une affection toute paternelle à leur égard.

La première était adressée à Pollet, récemment arrivé à Paris, où il avait trouvé son condisciple Mouton tombé dangereusement malade.

*Tournai, le 4 juillet 1830.*

*Mon cher Pollet* (1),

*Nous avons tous connu ici la grave maladie qui accable M. Mouton, et il n'est personne, à Tournai, qui*

(1) M. B. Pollet a conservé l'autographe de cette lettre, qu'il a bien voulu me communiquer.

Digitized by Google

*n'y soit sensible, et pour ma part je vous assure en être vivement pénétré.*

*Vous méritez, mon cher Pollet, tous les éloges qu'on vous fait pour les soins assidus et constants que vous prodiguez à l'amitié et au devoir qu'ils imposent à toute âme aimante et sensible, et, comme on espère encore la guérison, nous nous reposons sur l'espérance. Sans doute que ce fâcheux malheur arrivé à votre ami a du ralentir et paralyser vos occupations et froisser vos intérêts, mais vous avez le bonheur d'appartenir à de si dignes parents, que vous n'avez rien à craindre sur les sentiments qui les guident et qu'ils sont assurés que vous motiverez toujours.*

*Gallait fait un bon tableau, Guisler grave et commence assez bien à manier le burin; Houzé va très bien aussi. La souscription marche et apportera, je le pense, d'utiles résultats pour l'Académie.*

*Adieu, mon cher Pollet, l'heure me talonne pour porter ma lettre à Monsieur votre père, écrivez-moi et croyez à toute l'amitié que je vous ai toujours portée.*

HENNEQUIN.

La seconde est une réclamation envoyée au comité administratif de l'Académie.

*Monsieur le Président* (1),

*Trois de mes élèves, Messieurs Galez, surtout, Guisler et Houzé, ont besoin de voir quelquefois le groupe de Laocoon et autres figures, afin d'utiliser sur leurs ouvrages les résultats de leurs observations sur ces figures.*

*Veuillez avoir la bonté de donner des ordres au con-*

(1) M. De Hulst.

Digitized by Google

*cierge de l'académie qui a refusé de donner à ces Messieurs l'entrée de la galerie des plâtres, afin qu'ils puissent s'y présenter, ces objets d'art devant être particulièrement à l'usage des élèves avancés et capables d'en profiter.*

*J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus profonde considération, votre très humble serviteur.*

HENNEQUIN.

*Tournai, ce 27 mai 1830.*

L'influence d'Hennequin, pendant la période de 1821 à 1832 qu'il résida parmi nous, ne fut pas concentrée dans les limites de sa classe de peinture, mais elle s'étendit au dehors et l'on vit alors à Tournai un mouvement artistique et littéraire qu'on ne se rappelait pas avoir connu et dont nous n'avons plus été témoins depuis lors. Nous avons nommé déjà le chevalier de la Barrière, Français d'origine comme Hennequin; il fut le premier maître de dessin de Louis Haghe et sut attirer à lui une foule de jeunes gens que passionnait le goût du beau; il faisait avec eux des promenades artistiques, dont un souvenir nous est resté dans un recueil lithographié des plus belles vues des environs de Tournai, prises et dessinées sous sa direction. Monsieur et madame Ducange, français également et auteurs de productions littéraires, ouvraient leur salon aux amateurs des lettres. C'était l'époque également où professaient à notre collège les Raoul et les Roulez, et où M. Gachard inaugurait à nos archives communales la brillante carrière, qu'il a parcourue depuis avec tant d'éclat et de profit pour les études historiques.

Mais revenons à notre peintre, qui allait entrer dans une phase de sa vie pleine de mécomptes et d'amers chagrins. La division qui avait existé jadis entre Cels

Digitized by Google

et Bruno Renard, au sujet de la méthode d'enseignement du dessin, se renouvela plus vive et plus éclatante entre ce dernier et Hennequin. Celui-ci, contrairement aux idées de Renard, ne voulait pas baser dans son cours sa méthode sur le dessin linéaire; mais il prétendait laisser l'élève à la reproduction spontanée des objets, et négligeait même de s'étendre sur les principes théoriques de la perspective. De là des sarcasmes et des taquineries journalières de part et d'autre, même en présence des élèves. Il est à croire aussi qu'il y avait entre ces deux hommes, supérieurs l'un et l'autre, une rivalité qui fomentait leur antipathie réciproque. Après la Révolution de 1830, la situation financière de la ville était très précaire; on dut songer à faire des économies, et parmi celles que l'on réalisa, la suppression du cours de peinture à l'Académie fut décrétée. Hennequin reçut son congé qu'on s'efforça d'adoucir par une gratification de neuf cents florins (1). Ce désagrément lui arrivait au moment où sa femme était forcée de fermer son établissement, qui depuis quelques années déjà était en pleine décadence. Aussi les dettes s'étaient-elles accumulées, et l'on se trouvait dans l'impossibilité d'y faire face. C'est dans cette douloureuse situation, que son mari déjà avancé en âge, rêvait de reprendre son pinceau, et de s'adonner encore à la grande peinture, comme aux jours de sa jeunesse et de son énergie. Il ne pouvait se faire à l'idée de devenir un débiteur insolvable, et croyait encore pouvoir courir après la fortune. Mais hélas! ses forces le trahirent, et il résolut d'aller chercher l'isolement dans une localité obscure, à Leuze, où personne ne le connaissait.

(1) Voir Annexes III, IV, V et VI, pag. 251 et suiv.

Digitized by Google

Nous sommes portés à croire que madame Hennequin y trouva pour subsister, elle et son mari, une modeste place de régente, dans un pensionnat laïque qui venait de s'établir à Leuze, précisément à cette époque. Hennequin avait quitté Tournai à la fin de 1832 et c'est quelques mois après, le 12 mai 1833, qu'il mourut dans sa nouvelle résidence. Ses principaux élèves se firent un devoir de venir assister à ses funérailles, et se trouvant presque seuls à cette triste cérémonie, ils purent, au début de leur carrière artistique, méditer sur la vanité du talent et de la renommée! La reconnaissance leur fit élever sur la tombe de leur maître une modeste croix de pierre.

### L'OEUVRE D'HENNEQUIN.

Il y a deux périodes bien distinctes, dans la vie artistique d'Hennequin, celle de sa jeunesse que nous prolongerons jusqu'à son arrivée parmi nous, et celle de sa vieillesse de 1821 jusqu'à sa mort. C'est dans la première période, quand sous l'impression des grands souvenirs de l'antiquité classique et mêlé lui-même aux scènes émouvantes de la Révolution, il peignait son *Serment de la Fédération*, son *Oreste*, les *Batailles de Nazareth et des Pyramides*, qu'il faut le juger et l'admirer. Voici en quels termes il est apprécié par un critique (1), qui n'a guère eu sous les yeux pour le juger que ses grandes toiles, restées dans les musées français.

« *Hennequin*, dit-il, *dessinait avec une grande pureté, ses figures sont bien étudiées et ses compositions pleines de vie, mais on lui reproche avec raison de l'exagération*,

(1) Dictionnaire de Larousse.

Digitized by Google

*un coloris forcé et criard et le manque de gradation dans les lumières.* » Ce jugement, qui laisse une belle part à l'éloge, nous semble exact et nous devons dire que ces défauts pour le ton et le coloris se sont encore accentués dans les œuvres de sa seconde époque, hormis cependant pour ses portraits qui, pour nous, sont ses chefs-d'œuvre. Quant à la pureté du dessin, il a toujours excellé; mais dans les sujets religieux qui ont absorbé presque exclusivement sa vieillesse, il faut convenir que la vie, le mouvement, l'inspiration surtout, laissent à désirer.

Quoiqu'il en soit, à travers ces imperfections que nous signalons, le cachet du génie brille toujours sur toutes ses compositions, et aucune n'est indigne du maître qui a jeté sur notre ville, sa patrie d'adoption, un si vif éclat. Nous allons énumérer dans leur ordre à peu près chronologique les œuvres du maître, dont nous avons pu avoir connaissance.

*Tableaux de la première époque.*

1° *La Fédération du 14 juillet au champ de Mars ou le Serment des fédérés.*

C'est en 1793 à son retour de Rome, qu'il dut exécuter ce sujet, l'une des grandes scènes qui marquèrent les débuts de la Révolution.

2° Il dut peindre vers le même temps son tableau : *Le 10 août ou le Triomphe du peuple français.*

3° En 1794 il revint à Lyon, et c'est alors qu'il ébaucha vraisemblablement, sur un plafond de l'hôtel de ville, la vaste composition dont parlent ses biographes.

4° *La Bataille des Pyramides* se livra en 1798, et c'est l'année suivante qu'il dut confier à la toile ce grand événement patriotique.

Digitized by Google

5° En 1800, *le Combat de Nazareth* était mis au concours ; il en fit une esquisse très remarquable, mais celle de Gros son concurrent lui fut préférée.

6° Au salon de 1800 parurent les *Remords d'Oreste*, son œuvre qui eut le plus de retentissement. Elle est dessinée dans la collection de Réveil et Ménard, avec cette description : *Ce tableau est au musée du Louvre, larg. 5m 18, haut 3m 80. Oreste, le bras appuyé sur sa sœur Electre, est poursuivi par les Furies ; l'une d'elles lui montre sa mère avec le poignard encore plongé dans le sein ; Pylade, placé derrière Oreste, se cache le visage. Ce tableau exposé en 1800, obtint un prix d'encouragement et fut un de ceux qui furent désignés pour le concours des prix décennaux. Gravé par Pigeot.*

Larousse dit que ce tableau est plein de vigueur, de mouvement, plein d'un véritable sentiment dramatique, et la meilleure œuvre du peintre.

Du reste cette scène venait à son heure, au lendemain des crimes de la Révolution et à l'aurore d'un ère réparatrice. Il était opportun et habile de montrer le remords, qui finit toujours par atteindre les grands coupables. C'est ce qui explique, outre son mérite intrinsèque, la faveur avec laquelle il fut accueilli.

7° C'est peu après qu'il dût être gratifié de la commande du plafond qu'il a peint au Louvre.

8° Il faut reporter vers 1805, la reproduction d'une scène de courage civique, dont notre collègue, M. Desmazières, possède la gravure, avec légende comme suit :

*Au mois du Vendenaire, an XII, (7 octobre 1804,) dans un gros temps, un bâteau de la flotille, poursuivi par des bâtiments anglais, cherchait à la pointe du jour l'entrée du port de Cherbourg. Le pilote trompé par des lueurs incertaines était au moment de se perdre sur*

Digitized by Google

*des rochers. Le citoyen Salmon, chef de bataillon de la 24e demi-brigade légère, pénétré du malheur que ce serait pour son corps, si le drapeau tombait entre les mains des ennemis, le ceint autour de lui, afin, dit-il, que si nous devenons le jouet des vagues, l'ennemi voie que les soldats français n'abandonnent jamais leur drapeau.* PH.-AUG. HENNEQUIN.

Elle est purement et simplement signée Hennequin sans préciser si cette esquisse fut réalisée en peinture; il est mentionné qu'elle fait partie de la *collection calchographique du musée du Louvre. Catalogue n° 974, haut. 0,m35, 0,m33. Larg. 0,m44.*

9° On doit rapporter également à la première époque, sans pouvoir préciser davantage, le Christ au tombeau que possède notre musée. Cette toile fut trouvée roulée, dans une ville du Midi de la France, dans un voyage de vacances de MM. Louis et Charles Haghe; ils en firent l'acquisition, et s'associèrent à Gallait et à quelques autres élèves d'Hennequin pour en gratifier leur ville natale. C'est l'œuvre la plus marquante d'Hennequin que nous ayons en ville; dans cette toile où à côté d'éminentes qualités, se vérifient le plus sensiblement les réserves du critique, cité plus haut, concernant les tons et le coloris; le corps lumineux du Christ qui éclaire d'en bas les personnages qui l'entourent produit un clair-obscur un peu forcé, et les teintes bleuâtres prodiguées dans les vêtements, ont quelque chose de dur et de peu flatteur pour l'œil.

10° Il est vraisemblable que c'est pendant son séjour à Liège, qu'il peignit le *Dévouement des six cents Franchimontois*, l'un des épisodes les plus glorieux de l'histoire de cette cité.



Digitized by Google

*Tableaux de la seconde époque. (1821-1832.)*

11° *La mort de Socrate.* C'est au début de cette période qu'il dut utiliser ses loisirs à peindre cette toile qu'il vendit, vers 1830, dix mille francs à M. Rollée, confiseur enrichi de Lille, son ami et son protecteur. Il est probable que ce Mécène fit cet achat pour aider Hennequin à sortir de ses embarras financiers.

12° En 1822-23, il peint les cinq tableaux de la chapelle d'Esquermes représentant, à l'autel l'Annonciation, et sur les faces lattérales, deux scènes de la vie de saint Benoît et deux de la vie de saint Bernard. Ces tableaux sont lithographiés dans l'album dont nous avons parlé plus haut.

13° En 1823 également, il fit les quatre premiers tableaux de la vie de saint Hubert; le cinquième, qui orne le maître-autel et représente l'apparition du cerf miraculeux, ne fut fait qu'en 1832. Il surpasse de beaucoup les quatre autres par la vie et le paysage. Voici en quels termes M. de Dudzeele exprime sa satisfaction :

*Le soussigné chargé de surveiller l'exécution du tableau, confié à M. Hennequin, s'est rendu ce jour à son atelier, et affirme avoir vu ledit tableau entièrement composé et esquissé; son effet est tel qu'il surpassera l'attente de Messieurs les souscripteurs; pour son compte particulier, il témoigne toute sa satisfaction à M. Hennequin, et l'invite à se présenter, muni des présentes, chez M. Vranx du Lelieux, à l'effet de toucher le deuxieme à-compte de deux cents francs.*

*Tournay, le 10 novembre 1832.*

ERREMBAULT DE DUDZEELE.

Digitized by Google

Ces cinq tableaux, commandés par souscription, ne furent payés que deux mille francs. Nous avons émis ci-dessus nos craintes que les quatre premiers n'aient été retouchés par Equennez.

14° De 1821 à 1832, il fit un assez bon nombre de portraits, dont nous pouvons signaler quelques-uns :

(A) celui de *M. Cuvelier*, qui se trouve chez son neveu M. l'avocat Goblet ; il nous a paru fort beau.

(B) Celui de *Charles d'Ath*, resté chez sa petite nièce madame veuve Théry-Pollet, peut-être un peu trop réaliste, comme on dit maintenant. L'artiste a consenti à le peindre dans le débraillé du costume de nuit, au moment où il vient de se laver. Hennequin a triomphé de la difficulté du sujet et s'est surpassé.

(C) Celui de *Louis Haghe père*, dont son fils Charles vient de gratifier notre musée communal. Ce portrait a une grande analogie avec le précédent, pour la manière. M. Haghe, qui était architecte et en même temps maître-charpentier, est peint dans son costume de travail ; ici rien de trivial comme dans l'accoutrement de Charles d'Ath ; figure fine et spirituelle, joviale, peut-être un peu goguenarde ; tout cela se lit sur ce portrait qui sera une des meilleures toiles du Musée que l'on songe dit-on, à installer sous peu dans un local plus convenable.

M. Charles Haghe a fait là un beau cadeau à sa ville natale, qui lui en sera reconnaissante.

(D) Le portrait de *Madame Oock*, anglaise, habitant alors Tournai, nous a été signalée comme ayant fait en ville une grande sensation ; nous ne savons ce qu'il est devenu.

(E) Enfin nous avons trouvé, à la suite des œuvres originales, deux copies, l'une du *portrait d'Hennequin peint* par lui-même, exécutée par M. Pollet ; l'autre du

Digitized by Google

*portrait du curé de Saint-Piat, M. Bonnier*, au musée communal, faite par Lecocq.

15° Nous ajouterons à cette nomenclature, les trois exquisses qui se trouvent au musée ; elles représentent *la Princesse d'Espinoy*, une réduction des *Remords d'Oreste* et *un Paysage*.

16° 1831. Nous plaçons à cette date les représentations en buste du Christ et de la sainte Vierge. Le premier est à l'église de Saint-Quentin, vis-à-vis de la chaire de vérité, avec cette inscription : *Ex dono Caroli d'Ath 1831*. Le second est au secrétariat du Bureau de Bienfaisance, et devait faire le pendant au précédent. Ce doit être aussi un don de M. d'Ath qui était receveur de cette Administration.

17° C'est la même année qu'il s'occupait d'une grande toile, qui devait figurer à l'exposition de Paris, nous n'avons pu savoir quel en était le sujet, mais il n'y a aucun doute sur son exécution comme le prouve l'intéressante lettre suivante au collège de Régence (1).

*Messieurs,*

*Je m'occupe, depuis deux mois, d'un ouvrage de concours pour lequel le terme de rigueur est fixé à la fin du présent mois de janvier. Obligé de conduire moi-même mon tableau à Paris, je viens vous demander, non une interruption aux études de la classe que je dirige mais de vouloir bien, Messieurs, m'accorder la possibilité de m'absenter une quinzaine de jours.*

*Mes premiers élèves MM. Gallait, Guisler et Houzé tous trois premiers médaillistes, jeunes artistes rangés et studieux seront chargés en mon absence de surveiller*

(1) Aux Archives du secrétariat de l'hôtel de ville.

Digitized by Google

*les études de leurs condisciples et de maintenir le bon ordre habituel.*

*Je prie Messieurs les membres du conseil académique de vouloir bien quelquefois visiter les élèves de cette classe, qui marche très bien.*

*Je prie Messieurs les membres du collège de Régence de vouloir bien recevoir et agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être leur dévoué serviteur.*

HENNEQUIN.

*Tournay, le 20 janvier 1831.*

Digitized by Google

# APPENDICE (*).

## ANNEXE I.

### PROJET NON RÉALISÉ DE NOMMER HENNEQUIN PROFESSEUR EN 1820.

*Séance du Conseil Commmunal du 17 janvier 1820.* — Le conseil est convoqué extraordinairement pour donner son avis sur le choix d'un premier professeur, par suite de propositions faites au collège de Régence.

M. l'Echevin délégué lui rappelle la communication qu'il lui a donnée, en séance du 20 décembre dernier, d'un particulier de cette ville proposant à l'administration d'y attirer un professeur fameux, pour diriger son académie de dessin. Cette lettre n'étant conçue qu'en termes vagues, il n'y avait été fait aucune réponse; mais le même particulier, lui en ayant adressé deux nouvelles, l'une, sous la date du 11 courant, l'autre sous celle d'hier, cette dernière, accompagnée de documents authentiques, le Collège de Régence avait cru devoir les prendre en sérieuse considération et soumettre préalablement à l'avis du Conseil d'administration et les propositions qui lui sont faites et le mérite de l'artiste qui en est l'objet.

Cet artiste est Monsieur Hennequin, français de naissance, résidant à Liège, auteur de plusieurs compositions savantes notamment des *Remords d'Oreste, de la Bataille des Pyramides* des *Franchimontois*, etc. Il est âgé de 50 et quelques années : il réunit, disent les documents ci-dessus désignés, à une expérience consommée dans la direction des écoles de dessin, un génie brûlant et inspirateur et un amour des beaux-arts, qui ne connait pas de bornes.

L'avis du Conseil est unanime sur le mérite de M. Hennequin; sa conviction à cet égard se corrobore par les documents originaux dont il est parlé ci-dessus. Le premier est une lettre du

(*) C'est à l'obligeance de M. Léop. Michel, que nous devons les communications des annexes ci-après, tirées des archives de l'hôtel de ville.

Digitized by Google

Ministre de l'Instruction Publique, M. Falcq, elle est conçue en ces termes : « La Haye, le 9 avril 1818. Monsieur, j'ai trouvé dans « le porte feuille de mon prédécesseur l'appointement favorable « de Sa Majesté, en date du 18 juillet 1817, sur la requête que « vous lui avez présentée pour être chargé de quelques travaux « de peinture, soit à fresque soit sur la toile. Sa Majesté a voulu « que dans les premiers tableaux de ce genre à exécuter dans l'un « des Palais Royaux, ou dans quelque édifice public, vous fussiez « appelé en concurrence avec les artistes nés dans le Royaume. « En vous communiquant cette disposition de Sa Majesté, je « vous assure que je me ferai toujours un plaisir de vous recom- « mander à ceux qui auront la surveillance directe des travaux « à exécuter. Le ministre de l'instruction publique, etc. Signé « A. R. Falcq. »

L'autre est le certificat à lui délivré par l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, dont teneur suit :

« Le conseil d'administration de l'Académie Royale des Beaux « Arts d'Anvers, sur la demande à lui faite par M. Hennequin « peintre d'histoire, demeurant à Liège, d'un certificat de capa- « cité, à l'effet d'obtenir la place de 1er professeur à l'école de « dessin de cette ville, vu l'article 3 de l'arrêté royal sur l'orga- « nisation de l'enseignement des beaux arts du 13 avril 1817, « déclare avec plaisir et comme un hommage qu'il se plait à « rendre à ses talents, que M. Hennequin, peintre d'histoire, « ancien directeur de l'athénée des Arts, à Liège, auteur du « tableau des Remords d'Oreste, exposé dans la galerie du « Luxembourg à Paris, de celui de la Bataille des Pyramides et « de plusieurs autres grands ouvrages, a tout le talent nécessaire, « pour être professeur ou directeur d'une école ou académie de « dessin. En foi de quoi nous lui avons délivré la présente, « sous le sceau de notre académie, pour lui servir et valoir par- « tout ou besoin sera. Anvers, le 2 août 1819. » *(Suivent les signatures).*

Le conseil est d'avis qu'il est éminemment dans l'intérêt de nos arts et de nos fabriques d'attirer en cette ville M. Hennequin, pourvu toutefois que ses qualités morales répondent à ses talents et à sa réputation; que vu son désir de résider à Tournay, désir en quelque sorte manifesté par sa dépossession des deux pièces, dont il est parlé plus haut, et autres circonstances, on lui proposera un traitement de 3000 francs, sauf à l'élever à 3600.

*Séance du 25 janvier 1820.* — M. l'Echevin délégué fait part au conseil que d'après sa délibération du 17 de ce mois, le collège de Régence a fait indirectement des propositions à M. Hennequin; mais qu'il lui avait paru, d'après nouvelles communications,

Digitized by Google

qu'il était plus convenable de traiter directement avec lui, et que l'objet spécial de cette convocation était l'examen de cette proposition . . . . . .

La délibération est ramenée sur la question préalable : *Est-il convenable de traiter de suite et directement avec M. Hennequin ?*

Avant de passer à cette discussion, un membre dit qu'il pourrait se charger de prendre à Liège des renseignements sur M. Hennequin, et que si le conseil veut s'ajourner il les lui communiquera. Le conseil partage cet avis à l'unanimité : il estime que l'on ne doit faire aucune démarche définitive, avant plus ample information.

*Séance du 7 février 1820.* — M. l'Echevin délégué porte à la connaissance de l'assemblée les renseignements transmis de Liège sur M. Hennequin, en suite de la proposition faite à la dernière séance. Ces renseignements, lui étant favorables sous le double rapport de la moralité et du talent, le Conseil estime que rien ne s'oppose plus à ce que, dès à présent, on traite directement avec lui.

M. l'Echevin délégué ajoute qu'il paraitrait que M. Hennequin est satisfait des avantages qui lui ont été offerts, savoir 3800 de traitement et la place de professeur-directeur de l'Académie. Il pense que ces avantages pourraient lui être réitérés purement et simplement ; que pour ce qui concerne le titre de membre du conseil (1), cette prérogative, comme il l'a été observé à la dernière séance, pourrait lui être présentée dans la suite, comme un témoignage particulier de la satisfaction de l'administration. Le Conseil partage l'opinion de M. l'Echevin délégué.

*Extrait de la résolution du Conseil de Régence du 9 février 1820.* — M. le Président donne communication des propositions faites au Conseil d'administration des Écoles de dessin par un particulier de cette ville, en faveur d'un artiste résidant à Liège, pour la place vacante de premier professeur. Il expose les titres et suffrages que ce peintre d'Histoire réunit, les avantages que le Conseil des écoles serait d'avis que l'administration lui fît, et les motifs d'intérêt public qui ont dirigé son opinion.

Avant de correspondre directement avec lui, il exprime le désir du Collège de Régence que les bases du traité, qui pourrait lui être proposé, sous le rapport des émoluments soient fixées.

L'assemblée est bien d'avis que le Collège de Régence ouvre des relations directes ; mais au lieu de faire des offres, elle croit qu'il vaut mieux demander au candidat dont il s'agit, dans le cas où

(1) Le conseil d'Administration des Ecoles de dessin.

Digitized by Google

il aurait réellement le projet de venir se fixer à Tournay, pour la place de premier professeur des écoles de dessin, de vouloir faire connaître à quelles conditions il en subordonne l'exécution.

Entre temps, il pourra encore être pris des renseignements sur ses talents, comme maître de dessin.

*Séance du 8 avril 1820.* — Monsieur l'échevin délégué pour l'instruction publique, après avoir rappelé la résolution prise en la séance du 9 février, pour la nomination à la place vacante de premier professeur des écoles de dessin, fait part de nouvelles explications obtenues par le Collège de Régence, relativement à l'artiste pour qui cette place lui a été demandée. Il paraît que ses prétentions seraient maintenant fixées à un traitement de 3,800 francs.

La délibération est appelée d'abord sur le taux de ce traitement et la possibilité de le réaliser; ensuite sur la convenance aux écoles de dessin de cette ville, d'un grand talent étranger.

Une dépense de 3,800 francs n'est pas jugée exhorbitante, eu égard au mérite du candidat; mais quelques membres observent que, par la suite, un talent moins distingué pourrait prétendre aussi à cette indemnité; que ce serait paraître le juger défavorablement, que de ne pas la lui accorder, et que l'administration serait peut-être dans l'obligation de la maintenir, pour se procurer même un professeur ordinaire. Alors le sacrifice serait trop élevé. Au surplus, l'on se demande si un grand talent se pliera à l'enseignement des premiers principes; s'il remplira le but réel de l'institution de nos écoles, lequel est moins de fournir des peintres, que de former des élèves dans l'application de l'art du dessin aux arts mécaniques, et s'il n'aspirera pas bientôt à un autre emploi plus approprié à son génie. A la plupart de ces questions, Monsieur le rapporteur répond par la communication de la correspondance parvenue au collège de régence, et de la délibération du conseil d'administration des écoles du 17 janvier. Il insiste principalement sur les grands développements que donnerait à ces écoles un maître d'un tel mérite; et sur l'influence qu'il exercerait dans tous les établissements relativement aux arts en général.

La discussion amène l'examen des qualités personnelles du candidat. Plusieurs membres craignent qu'étant étranger, et aucun appel n'ayant été fait aux artistes du royaume, sa nomination ne soit pas parfaitement accueillie par tout le monde. D'autre part, on apprend que des documents publics, qui à la vérité remontent à des temps d'erreur, mais qui n'en produisent pas moins une impression fâcheuse, ne s'accordent pas avec les renseignements particuliers obtenus par le Collège de Régence.

Digitized by Google

A cet égard, la généralité paraît d'avis qu'il serait convenable dans tous les cas, de prendre d'ultérieures informations.

Après une discussion sur les divers points qui précèdent, et après avoir surtout considéré que si l'allocation d'un traitement de 3,800 francs n'était pas trop élevé pour la place de premier professeur des écoles de dessin, remplie par l'artiste qui lui est présenté, elle pourrait devenir, après lui, hors de proportion avec l'avantage que l'on en retirerait; que l'Ecole Flamande, qui a aussi une réputation de premier ordre, fournirait peut-être un professeur également distingué; qu'il est encore incertain qu'un talent trop supérieur justifierait le choix de l'administration, sous le rapport de l'enseignement élémentaire, et que, pour ce qui concerne le candidat actuel, elle n'est point entièrement apaisée à son égard, l'assemblée est appelée à voter sur la proposition suivante : *L'état financier de la ville et la nature de l'institution des écoles de dessin, permettent-ils d'affecter à la place de premier professeur un traitement supérieur à 2,000 ou 2,400 francs.*

Cette proposition est résolue négativement. L'on met ensuite aux voix, s'*il y a lieu maintenant d'entrer en ultérieures négociations, pour la nomination projetée.*

L'assemblée se prononce également pour la négative.

## ANNEXE II.

### REQUÊTE D'HENNEQUIN EN 1827 POUR DEMANDER A REMPLACER M. CELS.

*A Messieurs les honorables seigneurs les bourguemestre et échevins de la ville de Tournay.*

Tournay, le 19 juin 1827.

J'habite la Belgique depuis plus de vingt ans et j'étais à Liège au mois de décembre 1819, lorsqu'une personne de votre ville. que j'avais rencontrée à Malmedy, près de Spa, m'apprit que la place de professeur à l'Académie de Tournay était vacante. Cet individu dont je ne connaissais ni le caractère ni la manière d'être, m'écrivit plusieurs fois. Je n'entrerai point dans les détails singuliers d'une correspondance qui dura plus de trois mois, à laquelle je n'avais mis d'abord que très peu d'importance et qui ne me semblait en mériter, que lorsque la Régance m'écrivit elle-même, en me témoignant le désir que j'acceptasse la place dont

Digitized by Google

on m'avait parlé. Elle ajoutait dans une de ses lettres, que les sacrifices qu'elle était disposée, à faire lui donnait l'espoir de parvenir a me décider de venir à Tournay.

Aussi flatté qu'honoré de la demande directe de l'administration, ce dont on peut se convaincre par ce que j'y répondis, mes lettres devant être dans les archives, je formais le projet de sortir des limites fixées jusqu'alors à votre école et comptais honorer votre choix en consacrant à votre ville un talent connu dans les arts par de nombreuses productions.

On me désigna un traitement que je n'avais point voulu fixer, malgré les demandes réitérées de la Régance; j'acceptai celui qui m'était offert ainsi qu'un atelier et dès lors tous mes sentiments, toutes mes facultés s'étaient identifiées avec les hommes recommandables de la nouvelle ville que j'allais habiter. Mon épouse se préparait a y former un établissement, qu'elle y a formé en effet et qui depuis est devenu important pour la ville de Tournay, lorsque tout à coup et dans le moment où je me disposais à quiter Liège, je reçus une dernière lettre de la Régance qui annullait et détruisait ce qu'elle m'avait offert et ce que j'avais accepté!

Je dus être étonné, Messieurs, d'un changement aussi rapide qu'imprévu et me décidai à ne point venir joindre mon épouse qui déjà s'était liée par des engagements relatifs à son pensionnat, engagements qui nous pèsent encore, puisque je fus privé du seul moyen qui les eût allégés. Ce ne fut que près d'un an après la dernière lettre de la régance que je me décidai à venir à Tournay où je crois avoir acquis l'estime de ceux qui ont observé ma conduite et mon caractère et l'amitié de ceux qui me connaissent particulièrement.

Je me retrouve aujourd'hui dans la même position où j'étais il y a sept ans, par la démission que vous a donnée volontairement l'artiste distingué que vous choisites à cette époque et je demande à remplir la place de professeur de peinture et de dessin à Tournay dans laquelle j'assure pouvoir obtenir d'heureux résultats pour la gloire et l'industrie nationale. Cette ville possède tous les éléments qui peuvent la rendre fertile en talents mais il faut savoir cultiver ce champ précieux; c'est un talent à part de la science et même du savoir et que tout le monde ne possède pas.

Je prie Messieurs les honorables seigneurs, échevins et bourguemestre vouloir bien recevoir et agréer l'assurance du respectueux dévouement de leur très humble serviteur.

HENNEQUIN.

Digitized by Google

## ANNEXE III.

Tournay, le 6 juillet 1831.

*A Messieurs les bourgmestre et échevins de la ville de Tournay.*

Messieurs,

Nous venons d'apprendre avec peine et surprise, que les mandats des professeurs de l'Académie n'avaient pas été délivrés et nous nous empressons de les réclamer près de vous.

Votre arrêté du 26 janvier dernier dit bien que *nous ne serons plus payés sur le pied actuel et que nos traitements seront ultérieurement fixés;* mais cela ne veux pas dire, que nous serons privés pour un temps, de nos pensions; car nous sommes toujours à la disposition de l'Administration.

Nous vous prions donc, Messieurs, d'avoir égard à notre juste demande (surtout dans un moment aussi difficile et si peu favorable pour les arts,) et nous nous confions trop en votre justice, pour ne pas espérer qu'elle sera accueillie.

Croyez, Messieurs, qu'on ne saurait être avec plus de respect et de dévouement,

Vos très humbles serviteurs.

PAUL DUMORTIER. B. RENARD. HENNEQUIN.

## ANNEXE IV.

10 octobre 1831.

*A Monsieur Hennequin, peintre d'Histoire.*

Monsieur,

Vous savez comme nous que les avantages que la ville retirait de l'organisation de son académie de dessin, n'étaient point en rapport avec ses sacrifices, et que depuis le commencement de l'année l'Administration est obligée d'introduire successivement des économies dans tous ses établissements. Ces considérations ont fait supprimer la première classe de l'académie et l'emploi que vous y preniez. Ce n'est pas sans regrets que le conseil de ville s'est vu dans cette fâcheuse nécessité. Aussi, Monsieur, ne vous remercie-t-il pas de vos services purement et simplement : il vous alloue l'indemnité annuelle de 300 florins, qui vous sera payée pendant trois ans par le sécrétaire municipal.

Veuillez, monsieur, recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

LE BOURGMESTRE.

Digitized by Google

## ANNEXE V.

*A Messieurs les bourgmestre et échevins de la ville de Tournay.*

20 octobre 1831.

Messieurs,

Vous n'avez pas supprimé la classe du modèle vivant à l'Académie de cette ville, dirigée par M. Hennequin, sans lui accorder un dédommagement, que d'impérieuses nécessités sans doute ne vous ont pas permis de rendre plus considérable.

M. Hennequin cependant, quoique à l'approche de la vieillesse, se sent encore capable, de nourrir en ce moment l'espoir de produire sur la toile une œuvre capitale digne de rappeler l'attention sur l'auteur de ces belles et grandes compositions, qui ont depuis longtemps mis le sceau à sa réputation.

Mais il a besoin pour réussir de cette tranquillité d'esprit qu'il ne peut espérer, si ce n'est dans une position à l'abri des besoins alimentaires et des regrets, nés de l'impuissance de se procurer même le matériel nécessaire à une grande production.

Conçue et achevée à Tournay, cette production, espère-t-il, n'y ferait point pâlir ce reflet que vous attribuez d'une manière si flatteuse à son talent; il se propose d'ailleurs d'en consacrer le produit aux créanciers de l'établissement dirigé par son épouse, car il ne veut point quitter cette ville, sans avoir rempli envers eux tous ses engagements.

Je viens donc, Messieurs, vous prier d'ordonner que la moitié de l'indemnité de 900 florins, ou tout au moins le tiers, soit payée de suite et par anticipation à M. Hennequin, par le trésorier de la ville.

La mesure que vous avez prise en sa faveur a été conçue dans le but de lui assûrer de la manière la plus solide, et en même temps la plus fructueuse, cette indemnité et vous ne voudriez point sans doute que votre bienveillante attention tournât contre lui, en ce sens que, si contre toute attente, les besoins municipaux ne permettaient pas de lui faire de telles avances, au fur et mesure de ses besoins, il se trouvât, à cause des termes, ajoutés à votre arrêté, hors d'état de réaliser à volonté ce petit capital.

Il vous prie donc, Messieurs, qu'en complétant vos intentions, par une résolution ultérieure, il soit expliqué que l'indemnité accordée est une provision de neuf cents florins une fois, qui lui sera payée au fur et mesure de ses besoins, sur ses quittances à

Digitized by Google

valoir sur les retenues indiquées ; — Qu'au moins, et si cela ne se pouvait ainsi que les expressions « *provision alimentaire* » soient rayées de l'arrêté.

C'est avec confiance que je vous adresse pour lui cette supplique, persuadé que je suis que vous accueillerez favorablement l'occasion d'adoucir la rigueur de la mesure que vous avez été forcé de prendre envers un homme digne d'un sort meilleur.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur.

CH. DE BLOIS AV.

Tournay, le 20 octobre 1831.

## ANNEXE VI.

27 octobre 1831.

(Minute. — Lettres individuelles à écrire *à M. Renard, professeur à l'académie ; à M. Dumortier, id. ; à M. Hennequin, ancien professeur de l'académie.*)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaitre en réponse à votre lettre du 18 de ce mois (1) que le Conseil vous alloue une indemnité de 150 fl. pour la vacance qui a existé à l'académie de dessin depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre. Cette somme vous sera payée incessamment.

Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

LE BOURGMESTRE.

*(A ajouter pour M. Hennequin.)*

Vous allez aussi recevoir, Monsieur, en vertu d'une résolution du Conseil, par anticipation, les trois annuités de la ville, d'après une lettre que M. de Blois nous a écrite pour vous.

Mais en vous annonçant cet avantage, nous éprouvons le regret de devoir vous informer que l'administration a besoin immédiatement de l'ancienne classe de Nature pour les cours de bosse, plastique et de géométrie descriptive et nous vous prions de la mettre à notre disposition.

LE BOURGMESTRE.

(1) Lettre collective de rappel à la lettre du 6 juillet 1831. (Annexe III.)

Digitized by Google

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1885.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, nos 9 et 10; 1885.

2. Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1885, no 5.

3. Cercle hutois des sciences et des beaux-arts, tome VI, 3e liv. 1885.

M. le comte de Nédonchel donne lecture d'une communication de M. le général Cocheteux, sur la valeur relative de l'*artésien* et du *parisis*, vers la fin du XIIIe siècle. — L'assemblée vote des remercîments à l'auteur, et ordonne l'impression du mémoire.

M. Cloquet entretient l'assemblée du dyptique de Saint-Nicaise, conservé à la cathédrale, dont il a été question à la séance du 21 mai 1885, et cite sur cet intéressant ivoire l'opinion de M. de Linas.

M. Soil communique plusieurs passages de ses re-

Digitized by Google

cherches sur les *Potiers et les Faïenciers tournaisiens.* — On vote l'impression de ce travail, et on remet à plus tard de statuer sur le nombre de planches qui l'accompagneront.

---

## VALEUR RELATIVE DE L'ARTÉSIEN ET DU PARISIS VERS LA FIN DU XIII^e SIÈCLE.

### 1. — Exposé de la question.

Dans le tome XX des bulletins de la Société histotorique et littéraire de Tournai, on trouve, (inséré à la page 202,) un extrait du registre de cuir noir des archives de la ville, communiqué par M. de la Grange et relatif à des rentes dues au clergé.

Bien que ce document ne soit pas daté, M. de la Grange pense, d'après le caractère de l'écriture, pouvoir le faire remonter aux premières années du XIV^e siècle. Je n'ai point vu le manuscrit, mais l'étude que j'ai faite de la partie publiée m'engage à partager cette opinion, et par suite à reporter au dernier quart du XIII^e siècle l'époque à laquelle furent constituées ces rentes.

Ce qui me confirme encore dans cette opinion, c'est que, dans l'extrait du registre de cuir noir, toutes les sommes sont stipulées en livres, sous et deniers ; tantôt parisis, tantôt tournois ou lonisiens et surtout en artésiens ; et que les rapports de valeur coursable établis entre ces différentes monnaies, caractérisent la fin du XIII^e et le commencement du XIV^e siècle.

Cet état de rentes dues au clergé se terminant par la réduction d'une somme d'*artésiens* en la somme corres-

Digitized by Google

pondante en monnaie *parisis*, j'ai cherché à contrôler cette réduction. J'ai ainsi été amené à trouver un nouvel argument, — indirect il est vrai, — pour légitimer l'attribution aux Robert de Flandre, des deniers que feu De Coster et MM. Serrure leur accordent, en se basant sur l'histoire et sur les caractères archéologiques des pièces ; tandis que mes regrettés confrères et correspondants, Hermand et De Wismes les maintiennent aux comtes Robert d'Artois.

Ce résultat de mon contrôle m'a paru assez intéressant pour être publié et je suis heureux de pouvoir faire hommage de ce petit travail à la Société historique de Tournai, dont je suis, je pense, le plus ancien membre survivant.

### 2. — Rapport de valeur réelle entre l'artésien et le denier parisis

Revenons au document dans lequel l'énumération de rentes constituées en *artéziens* se termine par cette phrase :

« Somme de ces sommes d'artiziens : vij lb. d'art. et j den. par., ki valent en parisis : vj lb. ix s. et ij den. par. »

Il résulte de ce passage qu'au commencement du XIV^e siècle, 7 livres d'artésiens valaient 6 livres, 9 sous 1 denier parisis, soit :

$$7 \times 20 \times 12 \text{ den : art.} = (6 \times 20 \times 12 + 9 \times 12 + 1) \text{ d. par.}$$

$$1680 \text{ den. art.} = 1549 \text{ den. par.}$$

Soit enfin :

1 denier artésien = 0,922 denier parisis.



Digitized by Google

### 3. — Valeur réelle ou contenance en argent du denier parisis.

On sait qu'à cette époque le denier parisis était de 221 en taille au marc de Paris et à l'aloi de $\frac{5}{8}$.

Nous aurons donc pour le poids de ce denier :

$$\frac{4608}{221} = 20\frac{17}{20} \text{ grains de Paris} = 1^{gm},112.$$

et pour sa contenance en argent :

$$20\frac{17}{20} \times \frac{5}{8} = 7\frac{41}{50} \text{ grains} = 0{,}417 \text{ gramme.}$$

Si maintenant nous appliquons à cette contenance argent du denier parisis, le coefficient 0,922, indiquant le rapport de valeur trouvé ci-dessus § 2 de l'artésien au parisis, nous aurons pour la contenance en argent de l'artésien dont il est question dans le document :

$$7\frac{41}{50} \times 0{,}922 = 7\frac{24}{100} \text{ grains} = 0{,}3845 \text{ gramme.}$$

Il s'agit actuellement de retrouver l'artésien possédant cette contenance en argent et d'en déterminer le poids et le type, et pour cela je ne puis mieux faire que de recourir à « *l'histoire monétaire d'Artois*, que M. Herman a publié en 1843 et qui restera toujours la source principale pour les érudits qui voudront s'occuper de la numismatique de cette province. »

(De Wismes, catalogue raisonné.)

Je lui emprunte donc le diplôme monétaire de 1286 qui appartient à l'époque dont je suis occupé à scruter le monnayage.

### 4. — Analyse du titre des lettres patentes de 1286 attribué à l'historiographe Denis Godefroy.

Les « *lettres patentes* » que je vais analyser renferment diverses erreurs et « sont pleines de ratures —

Digitized by Google

dit Hermand — ce qui fait croire que c'est la minute. » Je suis de cet avis, mais les erreurs que j'aurai à signaler sont si évidentes et en même temps si faciles à corriger, que j'espère faire partager à mes lecteurs la conviction qui m'anime, que je puis utilement me servir de ces « *lettres patentes* » corrigées.

Hermand donne en ces termes, page 516, le titre de ces lettres d'après l'inventaire de Godefroy, t. I, page 605, n° 884.

« Miles de Nangis, Bailly d'Artois, donne à Bertran » de Creuze, bourgeois de Rochemadour, la permission » de faire en Artois de la monnaie pendant deux ans, » savoir : des Artiziens à la marque du comte d'Artois, » à commencer à la prochaine fête de Saint-Michel : lui » permet de gagner deux deniers *parisis* [a] par marc, à » condition que le dit Bertran sera tenu de lui donner » douze (lisez deuze pour deux) [b] livres parisis (lisez *de la* » *dite monnaie artésienne*) [c] par chaque mile (lisez *même* » *ou petit*) [d] marc (ajoutez *d'argent*) [e] qu'il emploiera. »

Les erreurs de ce titre en font le plus curieux casse-tête qui fut oncques, c'est pourquoi il importe de les corriger sans retard, sous la réserve de démontrer dans la suite la réalité des données dont je vais faire emploi d'après les littera *a, b, c, d, e.*

*a)* Parisis ou artésien, car d'après le texte des lettres, ces deux deniers doivent avoir la même valeur coursable.

*b)* Deux livres ou 480 deniers.

*c)* Le mot parisis est ici une erreur commise par l'auteur du titre, car dans le texte des lettres on lit : « *de la dite monnaie artésienne.* » Toutefois cette erreur n'a pas de gravité tant que l'on n'analyse point la contenance argent des deux deniers, attendu qu'*ils ont la même valeur coursable.*

Digitized by Google

*d) Mile* pour *même* ou *petit*. — Ici l'erreur est des plus apparentes, car en admettant même la redevance de 12 livres par mille marcs, il en résulterait que chaque denier artésien devrait contenir plus de $\frac{1}{5}$ de marc en argent ($\frac{1000}{12 \times 240}$) ce qui est absurde. Cette erreur d'ailleurs ne m'a point étonné ayant eu plusieurs fois l'occasion d'en rectifier de semblables. C'est ainsi qu'en reproduisant les « lettres de confirmation » adressées en 1286 par Philippe-le-Bel aux magistrats de Tournai, tous les auteurs écrivent, en parlant de la monnaie des évêques « *dont li doi denier vauront vij parisis!* » Erreur manifeste s'il en fut; et en en effet, en recourant aux manuscrits des archives de l'Etat, je n'ai rencontré partout que le mot *un*, écrit tantôt sous cette forme *vn* ou sous cette autre *ung* (1).

*e*) Dans le cas présent la correction n'est pas aussi apparente, aussi tangible; mais l'étude de tous les éléments de la question prouvera, à la dernière évidence, qu'il ne s'agit ici que de *un* marc et que ce marc est le petit marc de Flandre de 128 esterlings (2).

Ces explications si simples, si naturelles, montrent combien l'historiographe Godefroy — ou plus vraisemblablement son copiste — s'est trompé; et par conséquent avec quelle prudence il faut analyser et interpréter les textes des anciennes chartes qui présentent des anomalies.

(1) Le mot un, écrit de cette façon ung, a aussi parfois été traduit à tort par le nombre cinq.

(2) Cet esterling est du poids de 27 grains français, soit 30 grains de Cologne ou 22 $\frac{1}{2}$ grains anglais, j'achève en ce moment une étude sur ces différents *marcs* on *livres troy*.

Digitized by Google

**5. — Texte utile des lettres de monnayage en Artois de 1286. — Son interprétation.**

Voici la partie, — utile à mon travail, — du texte des lettres octroyant le monnayage à Bertrand de Creuze, extraite de l'histoire monétaire de la province d'Artois, par Alexandre Hermand, page 514, n° 6 des annexes.

« A tous chiaus ki ces présentes letres verront u
« orront, Miles de Nangis, Baillieus d'Artois salut.
« Sacent tout ke nous avons donné et baillié à faire la
« monnoie que nostre chiers Sires li Cuens d'Artois
« doit et puet faire de droit et de ancesserie, à Bertran
« de Creuze, bourgois de Rochemadour, c'est assavoir
« artiziens ki seront dou non et del ensaigne nostre
« chier Signeur le Conte d'Artois, lesquels il doit de
« XXXIIII sols II deniers jusques à XXXIIII sols II deniers
« du pois au petit marc de X sols et VIII deniers et les
« doit faire à VIII esterlins près, d'aussi boin argent
« comme gros tornois sont, ke li Rois de France fait
« faire. Et doit commenchier à ouvrer quand il li
« plaira, dedens le feste Saint-Michiel prochaine à venir
« en l'an de grasse mil deus cens quatre-vins et sis, et
« de cele feste Saint-Michiel jusques à deus ans conti-
« nuels après ensiévans. Et doit ouvrer quankes il
« porra, en l'espasse de ces deus ans, par son saire-
« ment, en manière k'il puisse gaaigner deus deniers
« parisis pour chascun marc. Et nous doit rendre,
« pour chascuns mile marc d'argent k'il metera en
« œvre, douze livres de la dite monnoie ; c'est assavoir
« au petit marc, sans autre enchérissement ke nous li
« puissons faire, le terme durant lesquels il nous doit
« paiier à nostre volonté, à le mesure ke il enverra ; et

Digitized by Google

» lesquels artisiens devant dis nous devons faire prendre
» pour 1 denier parisis chascun, par toute le terre
» nostre chier Signeur le conte d'Artois. Et devons
» faire commandement sour le paine que nous establi-
» rons par toutes les viles d'Artois, ke on les prenge
» en tous paiemens en tous marchiés et à touttes denr-
» rées pour 1 parisis chascuns. Et devons deffendre
» toute autres monnoies par toute le terre d'Ar.....
» *(déchiré)* .....la monnoie nostre chier Signeur le Roy
» de Franche. »

*Nota.* — Ce qui suit ne regarde plus la réglementation de la frappe et ne renferme que des prescriptions d'ordre, de garantie d'aloi et de liquidation de compte.

Il résulte du texte reproduit ci-dessus :

1° *Type.* — Que Bertrand de Creuze doit frapper des *artésiens* qui seront du *nom* et de *l'enseigne* du comte d'Artois.

2° *Taille.* — Que ces artésiens seront en taille de 35 sous 2 den : à 34 sous 2 den :

Nous verrons bientôt qu'il y a ici une erreur et que la taille était de 35 sous 10 den: à 36 sous.

3° *Poids de l'étalon.* — Que le poids de l'étalon monétaire sera le petit marc de 10 sols 8 den: sous-entendu *sterlings*.

4° *Aloi.* — Que l'alliage sera, à 8 esterlings près, d'aussi bon argent que les gros tournois que les rois de France font faire.

5° *Valeur coursable.* — Que ces deniers artésiens auront cours pour un parisis.

6° *Salaire et redevance.* — Enfin que le monnayeur aura 2 deniers parisis ou artésiens par chaque marc d'argent monnayé, tandis que le comte recevra 2 livres (480 deniers) des nouveaux artésiens.

Je vais maintenant analyser ces diverses prescrip-

Digitized by Google

tions; mais pour procéder avec méthode, en allant du connu à l'indéterminé, je suivrai l'ordre ci-dessous, réservant pour la fin l'examen du type qui donne lieu à discussion.

Etalon poids.
Aloi.
Salaire et redevance.
Taille.
Valeur réelle.
Type.

### 6. — Poids de l'étalon monétaire.

Le bail monétaire fixe le nombre de sols et de deniers à l'étalon suivant.... « *au petit marc de x sols et viii deniers...* » soit au petit marc de 128 den : esterlings. Or sous Edouard I^er^ (1272 à 1307) l'esterling pesait $22\frac{1}{2}$ grains anglais ou $22\frac{1}{2} \times 0{,}064$ gramme $= 1{,}^{gm}440$ et par conséquent le petit marc pesait $184{,}^{gm}320$, c'est-à-dire 3456 grains de Paris ; par conséquent l'étalon était bien ici le petit marc de Flandre, que j'ai déterminé dans un autre mémoire.

### 7. — Aloi.

« .... *et les doit faire* (les deniers artésiens) *à viii esterlins près, d'aussi boin argent comme gros tournois sont, ke li rois de France fait faire.* »

Les gros tournois des rois Philippe III et IV sont au titre de 11 den: 12 gr: ou $\frac{23}{24}$; notons ensuite que huit esterlings valent $\frac{1}{16}$ du marc étalon ; par conséquent l'aloi de nos artésiens sera :

$$\left(1 - \frac{1}{24} - \frac{1}{16}\right) = \frac{43}{48}.$$

Digitized by Google

### 8. — Salaire et redevance.

« .... *Et doit ouvrer....*, *en manière qu'il puisse* » *gaaigner deus deniers parisis pour chascun marc.* »

La modicité de ce salaire indique bien qu'il ne peut s'appliquer qu'au monnayage de *chascun marc* et tend ainsi à faire admettre que, dans la phrase suivante, il n'est aussi question que d'un seul et *même petit* marc, et nullement de « *mile marcs d'argent;* » sinon Bertrand de Creuze aurait gagné 2000 deniers parisis (2 × 1000) après avoir fabriqué 5760 deniers artésiens (12 × 480)! !

« *Et doit nous rendre pour chascun mile (même* ou » *petit) marc d'argent k'il mettra en œvre, douze* (deuze) » *livres de la dite monnoie; c'est assavoir au petit* » *marc,* .... »

Il résulte de ce passage convenablement corrigé, que Bertrand de Creuze devait retirer 480 den: art: du *petit marc d'argent* et par conséquent que chaque denier devait contenir $\frac{5456}{480} = 7\frac{1}{3}$ grains d'argent ou 0,384 gramme.

Si le salaire et la redevance doivent provenir tous deux de *chascun marc d'argent,* la contenance argent de l'artésien serait alors de :

$$\frac{5456}{482} = 7\frac{41}{241} \text{ grains} = 0,^{\text{gm}}3824.$$

### 9. — Taille.

La contenance argent du denier que je viens de déterminer, multipliée par le rapport inverse de l'aloi, doit donner le poids de ce même denier, soit :

$$7\frac{1}{3} \times \frac{48}{45} = 8\frac{16}{45} \text{ grains} = 0,^{\text{gm}}42865.$$

ou

$$7_{241} \times \frac{48}{45} = 8\frac{1}{250} \text{ grains} = 0,42688.$$

Digitized by Google

Le petit marc de Flandre divisé par ces poids du denier donnera pour la taille soit 432 deniers ou 36 sols, soit 428 deniers ou 35 sols 8 deniers, et en aucun cas 35 sols 2 den : ou 34 sols 2 den : comme le porte le texte du bail.

On obtiendrait évidemment les mêmes résultats en transformant le *petit marc d'argent* en un bloc d'alliage au titre déterminé de $\frac{15}{48}$ (ou 10 den: 18 grains) et en divisant le poids ainsi obtenu par 482 (1).

### 10. — Valeur réelle.

Nous venons de voir que la contenance argent de notre artésien est de $0,^{gm}384$ ; et au § 3 nous avons déterminé celle du denier parisis égale à $0,^{gm}417$, par conséquent le rapport de valeur de ces deux deniers sera

$$\frac{0,384}{0,417} = 0,921.$$

Cette quantité ne diffère que de $\frac{1}{1000}$ de celle déterminée au § 2, en nous appuyant sur la transformation en deniers parisis de la somme de 7 livres d'artésiens dont il est question dans le document concernant les rentes dues au clergé ; elle vient donc confirmer tout à la fois et nos corrections et nos calculs.

Il est bien vrai que le diplôme porte « *lesquels artésiens devant dis nous devons faire prendre pour 1 denier parisis chascun, par toute le terre nostre chier signeur le conte d'Artois* » et qu'il insiste sur ce point, tandis que la valeur réelle du denier artésien est inférieure de $\frac{1}{12}$ à celle du denier de Paris ; mais cela est conforme à la pratique de l'époque. Le contraire seul aurait lieu d'étonner dans un monnayage seigneu-

(1) $3456 \times \frac{48}{45} = 3858$ gr. poids du petit marc d'argent porté au degré d'alliage prescrit, $\frac{3858}{482} = 8\frac{1}{241}$ grains, poids du denier artésien de 1286.

Digitized by Google

rial et alors seulement, pour me servir d'une expression empruntée à l'art héraldique : *il y aurait lieu d'enquérir*.

**11. — Type.**

.... des artésiens « ki seront dou non et del ensaigne » nostre chier signeur le conte d'Artois. »

Pris à la lettre ce passage impliquerait l'obligation de retrouver sur les artésiens de Bertrand de Creuze le nom de Robert; mais si l'on veut bien se rappeler qu'à cette époque le titre était fréquemment joint au nom, ou même souvent employé seul pour désigner un seigneur suzerain, que de plus Robert II était encore enfant lorsqu'il hérita du comté (1250) dont l'administration fut confiée à sa mère Marguerite jusqu'en 1267; qu'il fut généralement absent de son comté; qu'en 1286 il gouvernait le royaume de Sicile, etc., on voudra bien admettre que Marguerite (ou son époux) a pu prescrire au graveur de substituer le nom de la capitale du comté A-R-A-S; à celui du comte. Au surplus nous verrons bientôt qu'en agissant ainsi, le monnayeur n'aurait fait qu'imiter un type précédent, puisqu'il existe des artésiens du même type du poids de 9 grains = 0,$^{gm}$480.

Les instructions concernant le type prescrivent encore que « *le denier sera de l'ensaigne* » c'est-à-dire portera les armoiries du comte, lesquelles sont *les armes de France, brisées en chef d'un lambel d'argent à trois pendants, chargés chacun de trois tours d'or ou châteaux de Castille*.

Hermand prétend que le mot *ensaigne* ne veut pas dire armoiries, mais qu'il signifie tout simplement *marque*, type; et il cite pour exemple les mots : *deniers de novelle ensengne* employés dans un accord

Digitized by Google

monétaire fait en 1299, entre Robert de Béthune, comte de Flandre et Jean II duc de Brabant. Il perd de vue que la désignation ensaigne, restée vague dans sa citation, est parfaitement définie dans les lettres de 1286 disant : *que le denier sera de l'ensaigne du comte*.

En déterminant la contenance argent du parisis et de notre artésien et en démontrant leur quasi égalité, j'ai réduit à néant la seconde objection d'Hermand que « les artésiens de Robert II d'Artois pour valoir un » parisis devaient être plus grands, plus pesants que » les petits deniers aux armoiries; » d'où son attribution erronnée des grands deniers au nom de Robert, pesant 10 $\frac{2}{3}$ grains = 0,568 gramme, à Robert II d'Artois, tandis qu'ils appartiennent aux Robert de Flandre.

Enfin j'ajouterai encore que j'espère être bientôt à même de démontrer que les grands deniers qu'Hermand et Dewismes donnent à Robert II d'Artois ont une contenance en argent supérieure de plus de $\frac{1}{3}$ à celle des deniers parisis de la fin du XIII$^e$ siècle ou du commencement du XIV$^e$ et que, par conséquent, on ne peut les considérer comme provenant de la frappe prescrite par les lettres patentes de 1286.

### 12 — Conclusions.

Il résulte de l'examen auquel je viens de me livrer sur les deniers artésiens frappés en vertu des lettres patentes de 1286 :

1° Qu'ils doivent peser 8 grains ou 0,426 gramme.

2° Qu'ils sont au titre de $\frac{13}{16}$ argent fin ou $\frac{15}{16}$ argent le roy (0,896 Ar. fin, ou 0,9375 Ar. le roy.) C'est ce qu'il sera facile de vérifier par une analyse chimique.

Digitized by Google

3° Qu'ils doivent porter l'écu armorié des comtes d'Artois de la famille de Saint-Louis.

4° Que sur ces deniers le nom de la capitale du comté a dû remplacer celui du comte absent et en tenir lieu.

De tout quoi je conclus que les deniers n^os 70 à 75 inclus publiés par Dewismes (1) et que ce numismate donne au seul Robert I d'Artois, appartiennent aux deux comtes Robert ou, avec plus de vraisemblance, au seul Robert II ; la pièce la plus pesante (0,^gm480) — (n° 119 du catalogue) — et la suivante, — (laquelle bien que rognée pèse encore 0,^gm400), — appartiendraient à Robert I ou seraient du commencement du règne de Robert II.

En nous en rapportant exclusivement au poids, les artésiens de la seconde moitié du XIII^e siècle et ceux du commencement du XIV^e offrent une série décroissante régulière qu'il est intéressant de signaler :

9 grains ou 0,^gm480 pour Robert I ou le commencement du règne de Robert II ;

8 grains ou 0,^gm426 pour Robert II ; tout au moins en 1286 ;

7 ½ grains ou 0,^gm380 pour Mahaut ; (2)

répondant aux tailles 32—36 et 40 sols au petit marc de Flandre.

Mais il me reste à présenter une dernière observation, non moins intéressante que la précédente.

Dewismes en reproduisant les 6 monnaies déjà citées, les classe en trois groupes qui diffèrent entre eux par les croix du revers.

(1) Planche v du catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois.

(2) Cette série continue ne permettrait guère d'y introduire les deniers de 0^gm550 qu'il faut définitivement, avec feu Decoster et MM. C. et R. Serrure, faire remonter aux comtes Robert de Flandre.

Digitized by Google

Disons de suite que, dans les trois groupes, la seconde pièce ne diffère de la première que par des trèfles qui accostent les trois côtés de l'écu triangulaire du droit.

Après examen je crois pouvoir conclure que ce signe ne peut constituer ici l'indice d'une seconde émission de la première pièce du groupe, mais qu'il doit caractériser les pièces d'un second atelier.

Dans les groupes, la croix du revers du denier que je considère comme le plus ancien, à cause du poids, a ses branches doublement losangées.

Celui que je classe le second offre deux branches fleuronnées et les deux autres doublement losangées.

Enfin le troisième groupe a deux branches de la croix fleuronnées et deux autres fleurdelisées.

Si la classification que je viens d'établir était admise; il en résulterait que la croix à branches doublement losangées florissait au milieu du XIII$^{e}$ siècle et qu'elle tendait déjà à disparaître dans la période d'existence que lui assigne Lelewel (1280-1300).

Les petits deniers de Mahaut peuvent être considérés comme marquant la fin des artésiens, ainsi que la cessation de l'emploi du petit marc de Flandre comme poids étalon monétaire.

A partir du XIV$^{e}$ siècle, et déjà sous Marguerite de Constantinople pour la forte monnaie, l'étalon poids monétaire pour toutes nos provinces y compris la Flandre fut le marc de Cologne ou le marc-troy dont on fit plus tard le marc de Troyes. Il se décomposait en 8 onces, l'once en 20 esterlings et l'esterling en 32 aes. Ce marc comprenait donc à l'origine 5120 aes et comme l'aes valait 0,$^{gm}$048, le marc de Cologne pesait 245$^{gm}$760 comme celui de Paris. Pendant les XII et XIII$^{e}$ siècles il était déjà en usage dans les

Digitized by Google

provinces belges qui ressortissaient de l'empire : telles que le Limbourg, Liége, le Luxembourg et Namur ainsi que dans le Brabant, le marquisat d'Anvers et le Hainaut.

La Flandre, l'Artois et le Tournaisis faisaient usage du petit marc de Flandre. Ce petit marc subdivisé primitivement en grains français (3456) pesant chacun $0,^{gm}0533$, subit vers le commencement du XIII$^{e}$ siècle une transformation divisionnaire qui l'assimilait en quelque sorte au marc de Cologne, car il fut partagé en 128 esterlings de 30 aes chacun.

Je compte revenir plus longuement sur ce sujet en traitant du marc de Cologne et de la livre troy anglaise.

Une dernière observation pour finir.

On possède des documents qui permettent d'établir les variations de taille, — et par conséquent de poids, — des deniers artésiens pendant un siècle environ, voici le tableau qui les résume :

1° 1192. — T. = 32 sols = 384 deniers, P. du den: = 9 grains = $0^{gm}480$.
1196

2° 1197. — T. 33 sols 4 d. = 400 d., P. du den: = 8 $\frac{16}{25}$ » = $0^{gm}4608$.
1203 id.
1227 id.
1248 id.

3° 1257. — T. = 34 sols = 408 d., P. du den: = 8 $\frac{24}{51}$ » = 0,4517

4° 1286. — T. = 36 sols = 432 d., P. du den: = 8 » = 0,4266.

5° Le poids des artésiens de Mahaut semble ensuite venir compléter la série, en la clôturant par la taille de 38 sols.

Ce tableau m'avait conduit à classer à la fin du

Digitized by Google

XII^e siècle le petit denier blanc de Bruges, au guerrier de profil avec casque surmonté d'une petite croix, portant un écu gironné et des éperons. En effet ce petit denier quoique fruste pesait encore 0^gm,4504 et par conséquent devait, fleur de coin, se rattacher à la taille de 32 sous.

Cependant le revers de cette pièce classée par Lelewel aux années (1280-1300), me laissait de grands doutes, qui se trahissent dans l'exposé qui suit l'analyse du petit denier de Gand, en montrant que primitivement j'avais classé le denier de Bruges à la première moitié du XIII^e siècle.

L'artésien attribué à Robert I^er d'Artois dans la présente étude viendrait confirmer cette première attribution mais renverserait la série décroissante du tableau des tailles. En attendant que d'assez nombreuses analyses soient effectuées pour contrôler la valeur réelle de ce denier, je puis déjà faire remarquer que les artésiens des Robert d'Artois sont d'un titre plus élevé que celui des deniers frappés antérieurement; en rapprochant alors ce fait de cet autre, le poids supérieur du plus ancien denier des Robert, je fus forcément amené à conclure qu'il y eut dans la seconde moitié du XIII^e siècle un surhaussement de la monnaie artésienne et que ce surhaussement devait se rattacher au relèvement monétaire opéré par Louis IX après son retour de la croisade (1256-1260).

De là cette première conséquence que tous les Robert donnés par De Wismes à Robert I^er d'Artois appartiendraient à Robert II; et cette autre que l'usage de la croix à branches doublement losangées se renferme à peu d'années près dans les limites fixées par Lelewel.

Ch. Cocheteux
Général du génie retraité.

Digitized by Google

## LE DIPTYQUE DE LA CATHÉDRALE.

Nous signalions récemment (mai 1885) les lignes consacrées par Mgr Barbier de Montault dans le *Bulletin monumental*, (nos 1-2, année 1885), aux deux feuillets de reliure en ivoire conservés dans la cathédrale de Tournai. L'érudit prélat, interprétant les trois sujets du *feuillet* droit, y voyait une allusion iconographique aux vertus théologales. A son tour, monsieur Charles de Linas vient de publier, dans la *Gazette archéologique* (nos 9-10, année 1885), une magnifique reproduction de ce précieux diptyque, qu'il nomme avec raison diptyque de Saint-Nicaise, et qu'il considère comme un monument de la toreutique tournaisienne de la fin du XIe siècle. Il rappelle que saint Nicaise, évêque de Reims, martyrisé en 407, devait être l'objet d'un culte spécial dans les diocèses rattachés à cette métropole, et qu'en effet, une portion des reliques du saint martyr fut donnée par le clergé de celle-ci à la cathédrale de Tournai, portion si notable, qu'elle fut qualifiée de *corpus integrum ;* et que les livres liturgiques de la cathédrale renfermaient autrefois l'office de saint Nicaise, office réduit à une simple mention au XVIIe siècle, et supprimé au XIXe. Il aurait pu ajouter, qu'une chapelle de Saint-Nicaise existe encore dans la cathédrale et qu'une des anciennes paroisses de la ville avait ce saint pour patron.

Nous ne reproduirons pas la description, si remarquable par sa précision scientifique, que l'auteur fait de cet objet. — Notons seulement que, selon lui, le médaillon ou figure saint Nicaise représente l'*Ite missa est*. « Je n'ai jamais, ajoute-t-il, rencontré ailleurs la clôture des fonctions liturgiques peinte ou sculptée. -

Digitized by Google

# POTIERS

ET

# FAÏENCIERS

## TOURNAISIENS

PAR

EUGÈNE SOIL
MEMBRE TITULAIRE

Digitized by Google

# AVANT-PROPOS

Faire l'histoire de l'Art de Terre à Tournai et dans le Tournaisis, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, tel était notre plan; mais nous ne pouvons nous dissimuler que, malgré nos patientes recherches, cette histoire présente encore bien des obscurités et des lacunes.

Nous espérons, cependant, qu'elle ne sera pas sans intérêt pour l'étude de la Céramique et pour l'histoire de notre ville.

Nos *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*, ont traité de la plus brillante période de la fabrication tournaisienne : nous offrons aujourd'hui au lecteur, l'histoire des potiers et des faïenciers, précurseurs de Peterinck.

Tournai fut, de tout temps, un centre céramique important; aussitôt après la conquête, les Romains y ont fabriqué des poteries de tout genre; sous les Francs et pendant le haut moyen âge, cette ville fut un centre industriel considérable; dès le XII^e et le XIII^e siècle, elle devient l'une des villes les plus

Digitized by Google

peuplées et les plus commerçantes de la région, et en particulier au point de vue de la fabrication des poteries, nos industriels se montrèrent actifs; le sol de la ville et des villages environnants leur fournissait, d'ailleurs, une terre particulièrement propre à cette industrie.

Un quartier de Tournai s'appelait *la Poterie;* une rue, un marché, une porte de la ville portaient ce nom. Enfin, quand la faïence détrôna la poterie grossière, Tournai fut une des premières villes de la contrée où on en fabriqua.

Caluez, Simon et Beghin, fondateurs de la première grande usine, Fauquez et plus tard Peterinck, sont des noms glorieux dans les Annales de l'industrie aux Pays-Bas.

Notre étude se divise en cinq parties :

I. La période romaine et franque.

II. Celle du haut moyen âge.

III. L'histoire des potiers au moyen-âge et dans les temps modernes, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

IV. Celle des faïenciers au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Enfin, dans la V^e partie, nous donnons quelques notes sur la fabrication des pipes à fumer, à partir du milieu du XVII^e siècle, le commerce des grès, et les premiers essais de porcelaines, à Tournai.

Les actes d'intérêt public ou privé conservés au riche dépôt d'archives de la ville de Tournai, sont à peu près, les seules sources où nous avons puisé les éléments de cette étude; nous croyons donc inutile de mentionner

Digitized by Google

chaque fois l'origine des documents que nous analyserons, et nous ne le ferons que pour les actes provenant d'autres sources.

Nous prions M. le comte de Nédonchel, Président de la Société historique et littéraire de Tournai, à la générosité de qui nous devons la plupart des planches qui illustrent ce volume, MM. Maquest, conservateur des archives, et Dubois son aide, dont la parfaite obligeance et le concours dévoué nous ont été d'un grand secours, d'agréer tous nos remercîments (1).

Décembre 1885.

(1) Nous devons aussi nos sincères remercîments à M. de la Grange, dont nous avons mis maintes fois la science et l'obligeance à contribution; MM. du Chastel et de le Vingne, hôtes assidus des archives, qui ont bien voulu nous communiquer nombre de documents, qu'ils avaient rencontrés au cours de leurs laborieuses recherches.

Digitized by Google

## CHAPITRE I.

### ÉPOQUE GAULOISE, GALLO-ROMAINE ET FRANQUE.

Les seules archives de la poterie de ces temps reculés, reposent dans le sein de la terre, et elles nous fournissent d'abondants documents.

Tournay, ville très ancienne, est particulièrement riche en débris des époques romaine et franque ; on ne peut pour ainsi dire remuer la terre sans en extraire ; mais l'absence de fouilles faites avec ordre et méthode, par des personnes préparées à ce genre de recherches, n'a pas permis jusqu'ici de réunir et de classer les poteries qui ont été recueillies.

Nous nous bornerons donc à relater les découvertes dues au hasard et à résumer les éléments qu'elles ont fournis pour l'étude de l'antiquité à Tournai.

D'après M. Bruno Renard, c'est sur la rive gauche de l'Escaut que fut établie la première enceinte de cette ville ; dirigeons donc d'abord nos recherches de ce côté.

En 1821, sur la Grand'Place, on trouva différents débris de poterie, et en particulier, une urne de terre

Digitized by Google

grise, entourée de grandes tuiles en forme de sarcophage, et une urne en terre rouge contenant des ossements brûlés. L'urne était close par une jatte en terre grise (1). Ces poteries doivent appartenir à l'époque romaine, d'après le dessin qui accompagne la notice de Renard ; elles n'ont pas été conservées.

A la même date, on trouva encore sous le sol de la Grand'Place, du côté de l'église Saint-Quentin, des poteries de toutes sortes appartenant aux deux époques, romaine et franque : urne en terre grise contenant des ossements calcinés, urne en terre rouge, recouverte d'une jatte grise ; vase lacrymatoire en verre ; vase en terre rouge, plateau, vase et jatte en terre blanche, urne cinéraire en terre, marquée en blanc des lettres D. A. M. L ; jatte de terre chargée d'ornements en relief peu prononcés et très fins ; petite urne rouge ornée de blanc (contenant onze médailles quinaires) ; dix-neuf pastilles en pâte de verre, onze bleues et huit blanches ; plat de terre noire, jatte en terre sigillée, beaucoup d'autre vases ; un vase en verre sur la base duquel on lit *Frontin MM.* ; urne en terre noire avec son couvercle, pleine d'ossements calcinés ; un vase étrusque (?), grande urne cinéraire en terre noire, couverte d'une autre, plus petite, et entourée de tuiles (2), les monnaies qui accompagnaient ces vases appartiennent aux empereurs César, Aurelius († 169), Postume

(1) B. Renard. *Essai historique sur la première enceinte de Tournai.* Nous donnons ci-dessus le croquis d'un des vases dont il parle.

(2) Bozière. *Tournai, ancien et moderne,* p. 12 ; et B. Renard, *Notice explicative sur des antiquités gauloises et romaines,* trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la Grand'Place de Tournai en 1821.

Digitized by Google

Faustine, Adrien († 136), Gordien († 244), Domitien († 96), Philippe père et fils († 249), Constantin († 337), Probus († 282), Tetricus, Tacitus († 275), Gallien († 268).

Rue Perdue, des fouilles furent faites à diverses époques, et chaque fois elles mirent au jour de nombreuses antiquités provenant d'un cimetière gallo-romain et franc qui y avait été établi.

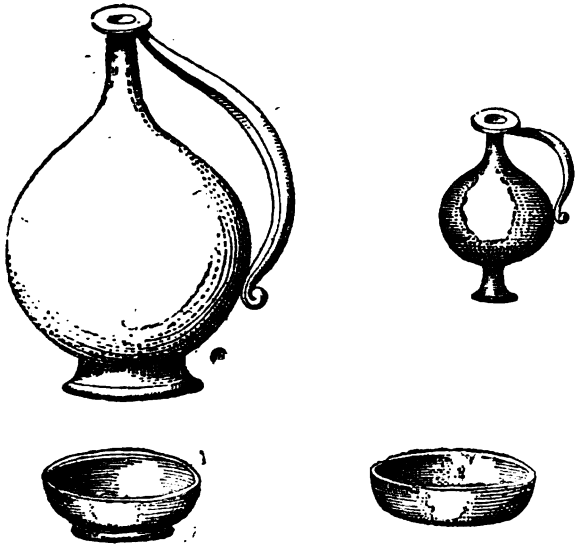

En 1616, on y trouva à la profondeur de dix pieds sous terre, un vase en verre, des vases en terre rouge et noire, sans anses, de diverses dimensions, des cruches à anses, en terre rouge, des plateaux ronds en terre noire, une médaille de Probus († 282) et des ossements humains (1).

(1) Cousin. *Histoire de Tournai*, l. iv, p. 366. Nous reproduisons ci-dessus les dessins donnés par Cousin.

Digitized by Google

En 1802, on y trouve de nouveaux vases, avec des médailles de Néron, († 68) Aurélius, Probus et Constance Chlore († 306).

Mais les fouilles les plus importantes eurent lieu en 1853, lors de la reconstruction du théâtre, et les résultats en ont été fixés par l'architecte du théâtre, M. Bourla (1), qui a fait le dessin des sépultures découvertes et des vases qui en ont été retirés, en même temps qu'il les décrivait dans la *Feuille de Tournai* (2).

Ces tombes se trouvaient à quatre mètres quatre-vingt-dix centimètres de profondeur, sous le pavement actuel de la rue ; elles comprenaient des sépultures à incinération et d'autres où les corps avaient été simplement inhumés ; on se trouve donc en présence d'un cimetière de l'époque de transition romano-franque.

Les monnaies romaines trouvées dans ces tombes et qui ont pu être reconnues, appartiennent aux empereurs Antonin le Pieux († 161), Aurelius Verus († 169), Probus († 282), Hélèna Augusta, femme de Constance Chlore ; Constantin († 337) ; — on y a trouvé aussi des monnaies du moyen âge et des temps modernes, à différentes profondeurs du terrain (3).

Ces mêmes découvertes ont été décrites par M. Devergnies, au tome IV des Bulletins de la Société historique (p. 94) ; mais l'auteur, de même que M. Bourla d'ailleurs, ne songe pas à distinguer les tombes romaines des tombes franques, qui s'y trouvaient mêlées. Celles-ci présentent cependant un grand intérêt pour notre histoire locale, et leur présence est absolument établie

(1) Voir le dessin de M. Bourla, au musée de la ville.
(2) Voir les numéros des 8, 10 et 17 novembre 1853.
(3) *Bulletin de la Société historique et littéraire*, t. IV, p. 100.

Digitized by Google

par les dessins même de Bourla. Nous les décrirons donc après celles de l'époque romaine, d'après ces documents, et nous restituerons ensuite à chaque époque, pour autant que cela sera possible, les poteries qui lui sont propres.

Le caractère mixte de ce champ de repos se trouve nettement caractérisé par la présence de tombes à incinération, et de tombes où les corps étaient conservés entiers, ainsi que par le mobilier de chacune d'elles.

La plus grande partie du cimetière date de l'époque romaine ; les Francs semblent s'être confinés (à l'exception de la tombe n° 9) dans la partie sud, beaucoup moins étendue que l'autre; enfin il paraît qu'à un moment donné, les deux races confondirent leurs cendres, car on rencontre des tombes franques empruntant aux tombes romaines, une partie de leur clôture de tuiles (tombes n° 1 et n° 2).

En règle générale, les tombes romaines étaient creusées dans le sol, et leur mobilier directement confié à la terre, sans qu'il soit protégé, sur les côtés ou au dessus, par des tuiles. Elles sont disséminées irrégulièrement; on en trouva huit (1) dont le mobilier encore complet, était demeuré aggloméré; une grande quantité de vases de tout genre jonchait les terres avoisinantes.

A. (n° 1 du plan dressé par Bourla). La première tombe, renfermée par quatre tuiles de grand modèle (2) et couverte par deux autres, mesurait quarante-deux centimètres de longueur, trente-huit centimètres de largeur, et trente-sept centimètres de hauteur; elle

(1) Nos 1, 3, 4, 5, 6, 7, 10 et 11 du plan dressé par Bourla.
(2) Avec rebords saillants de six à huit centimètres.

Digitized by Google

contenait une urne en terre gris foncé de vingt centimètres de diamètre, avec couvercle à bouton, pleine d'ossements calcinés. Cette urne était entourée de quatre cruches à deux anses en terre rouge, de diamètre varié, hautes de treize centimètres, et d'une petite urne en terre noire remplie aussi d'ossements brûlés.

B. n° 3. La seconde avait son mobilier funéraire directement déposé dans le sol. Il consistait en une grande urne en terre jaune roussâtre, de forme ovoïde sorte de grès très dur (1) remplie d'ossements ; elle porte dans le haut une large rainure paraissant destinée à recevoir un couvercle devant fermer hermétiquement ; une cruche à anse, en terre rouge, qui paraissait avoir été peinte en jaune clair, et portait sur le haut du ventre, deux filets rouges ; deux cruches à anse en terre rouge, dont l'une offrait un goulot particulièrement large, aplati du côté du bec (2).

C. n° 4. Le mobilier de la troisième, comprenait une urne en terre noire de forme évasée, de vingt-cinq centimètres de diamètre, avec ossements calcinés, deux urnes plus petites de même forme l'une en terre grise, l'autre en terre noire ; deux urnes en terre grise à goulots, avec bourrelet au goulot ; le fond d'un vase en terre rouge et un vase de forme élégante, en terre grise, très fine de pate, et d'un travail très léger.

D. n° 5. Urne cinéraire en terre noire, semblable à la précédente, de vingt-cinq centimètres de diamètre sur dix-sept de hauteur, deux urnes en terre grise, de

(1) Trente-quatre centimètres de hauteur sur vingt-huit centimètres de diamètre, d'après la description de M. Devergnies.

(2) Voir (1), pour les tombes 3, 4, 5, 6 et 7, la description donnée par Bourla, dans le numéro du 17 novembre 1853, de la *Feuille de Tournai*.

Digitized by Google

forme plus élancée, et variée; un fond de soucoupe en terre rouge et des débris informes en fer.

E. n° 6. Urne cinéraire, terre noire avec couvercle surmonté d'un bouton rond à moulures, elle a dix-huit centimètres de hauteur sur dix-neuf de diamètre; sur l'épaulement du vase sont deux filets d'ornements avec de petits dessins enlevés dans la pate et formant un guillochis (1); cruche en terre rouge, à deux anses, petite cruche en terre noire, pot de forme sphérique, à large goulot, avec anse, en terre noire — débris en fer oxydé.

F. n° 7. Deux vases seulement, une urne en terre noire, très basse, de forme peu commune, avec bords ronds retroussés dans l'intérieur, contenant des ossements, et une sorte de jatte en terre de forme demi-sphérique, avec un bord rond à gorge, d'une extrême finesse.

G. n° 10. Urne cinéraire, en terre noire de la forme de celle qu'on trouve dans la tombe n° 4. — Urne de la forme de celle qui est décrite au numéro précédent, mais plus petite, contenant également des ossements, trois urnes très élégantes en verre semblables de forme à celles de la tombe n° 5, une petite fiole à goulot étroit, également de verre; enfin l'anse et le goulot en verre d'un vase dont la forme doit avoir été fort belle. Les tombes qui ont donné des verres sont rares, celle-ci était sous ce rapport d'une richesse exceptionnelle. (Voir pl. IV.)

H. n° 11. Une grande urne et deux urnes plus petites en terre noire, cruche à deux anses en terre

(1) Ce vase est sans doute celui qui est reproduit à la planche I, sous le n° 34, dessiné d'après nature; et à la planche III, sous le n° 38, d'après le dessin de Bourla.

Digitized by Google

rouge, un vase à goulot étroit et à pied de forme évasée, un pot à anse, et un gobelet, également à anse tous trois en verre; des débris en fer oxydé.

Quatre tombes franques sont nettement déterminées; elles sont garnies sur les côtés, de tuiles romaines et de pierres plates, recouvertes par des dalles de pierre, et sont orientées. Il en est une cinquième, qui ne présente pas les mêmes caractères, mais dont le mobilier est incontestablement de l'époque franque. Quant aux poteries extraites de ces tombes, elles diffèrent peu de celles qui ont été trouvées dans les tombes romaines, ce qui prouve la contemporanéité des tombes des deux peuples, ou qui établit du moins que les Francs ont succédé immédiatement aux Romains, dans ce cimetière — on peut enfin y voir un indice des bonnes relations qui s'établirent entre les deux peuples. Les Francs, en effet, avaient adopté en partie les mœurs et la civilisation des Romains (1).

A. n° 2 du plan. La première tombe renferme les restes d'un guerrier : sur la poitrine il porte une fibule; à sa droite la francisque (2), à sa gauche la framée et les couteaux. Autour de la tête, deux fonds de vases en terre rouge, qui paraissent brisés intentionnellement, une grande soucoupe rouge, qui paraît en terre sigillée; une cruche à deux anses en terre rouge.

Cette tombe est garnie, du côté de la tête, jusqu'à

(1) On distingue ces Francs romanisés, les Ripuaires, des Francs-Saliens, qui vécurent toujours en hostilité avec les Romains, jusqu'au jour où ils les vainquirent. Chez les premiers, la céramique avait tous les caractères de celle des Romains. Voir A Bequet, *Nos fouilles en 1883*.

(2) Le dessin de Bourla est assez inexact, mais nous avons pu voir, au musée de la ville, les armes extraites de cette tombe, encore numerotées.

Digitized by Google

hauteur de la ceinture, de tuiles et de pierres plates, elle était aussi recouverte en pierres plates.

B. n° 8. La deuxième tombe fut aussi celle d'un guerrier, ayant à sa gauche la framée ; autour de la tête sont rangés trois vases et deux petites plaques de marbre blanc et noir. Deux de ces vases ont la forme d'urne, la plus grande en terre grise, l'autre en terre noire; une cruche à deux anses en terre rouge. La tombe, du côté de la tête est protégée par trois pierres plates. Une grande dalle la recouvrait. -- Dans les environs, on trouva deux fragments de grossière poterie noire, ornée d'un décor barbare taillé dans la pâte.

C. n° 9. Dans cette tombe, il ne restait plus trace des ossements qui avaient été déposés dans le sol, sans aucun ouvrage destiné à les protéger. On y trouve deux urnes de forme élancée, l'une en terre grise, l'autre en terre noire et deux cruches à anse, à goulot court et large, en terre noire claire.

D. n° 12. Tout différent est le caractère de l'autre tombe. Elle est fermée, d'un seul côté, par cinq tuiles romaines juxtaposées avec soin, et renferme trois urnes en terre noire, de forme légèrement variée, deux urnes de forme élancée, en terre grisâtre, une cruche à anse, en terre rouge, et des débris de forme peu distincte, où l'on peut cependant reconnaître une sorte de bouteille (1).

(1) Notre description est faite d'après le dessin de Bourla; elle diffère assez de celle de l'auteur, que nous croyons, pour ce motif, devoir donner ici : .... Elle se compose d'un coffre formé de tuiles romaines sur trois côtés seulement; ces tuiles étaient en partie cassées et je n'ai pu me rendre compte de l'ensemble de cette sépulture, que par les fragments. Au milieu, se trouvait un vase en terre rouge, de pâte très fine ; le col en est long et droit, dans le genre des vases étrusques, et sur le

Digitized by Google

E. n° 13. Cette tombe, soigneusement clôturée, mais du côté de la tête seulement, par des dalles de pierre, renfermait un crâne et des ossements, que n'accompagnait aucune arme. Autour de la tête, rangés en cercle, se trouvaient sept vases divers : quatre urnes élancées, en terre grise, noire et rouge, une soucoupe en terre rouge, une fiole en verre, à goulot allongé, et le goulot d'un vase en terre rouge.

Un grand nombre d'autres vases, en terre rouge, et en terre noire, gisaient épars. Nous les décrirons plus loin, en restituant à chacune des deux époques les vases qui paraissent lui être propres.

Vers 1870, dans cette même rue Perdue (sous la maison n° 13, propriété de M. Soyer) on trouva des débris de poterie samienne, des vases en terre rouge et en terre noire, avec sigles, appartenant tous à l'époque romaine.

En 1849, rue des Augustins, en creusant les fon-

bas étaient peintes en blanc de longues perles; sur le ventre du vase, on remarque le premier jambage de la lettre V. A proximité de celui-ci, on trouva les débris d'un vase en terre rouge avec col évasé et une seule anse, ainsi que les fragments de plusieurs autres pièces en terre noire, groupés autour d'un grand vase, de même couleur, assez grossièrement travaillé et ayant vingt-cinq centimètres de diamètre sur seize centimètres de hauteur. On découvrit encore, en cet endroit, deux vases de terre grise claire, d'une forme élégante, de quinze centimètres de diamètre sur dix-huit centimètres de hauteur avec large ouverture, bords ronds et filets en dessous. Plus loin, on rencontra un bouton rond provenant d'un couvercle, des fragments de poteries en terre rose, d'une finesse extrême, et ayant appartenu à un vase dont je n'ai pu retrouver que quelques parties, mais qui m'ont cependant suffi pour constater qu'il y avait des baguettes en canelure, sur le bord du ventre.

Dans les ossements de cette sépulture, on a remarqué une mâchoire inférieure garnie de dents, et divers fragments de poteries roses d'une très grande finesse. Sur l'une des tuiles romaines était l'empreinte de la patte d'un chien.

Digitized by Google

dations de l'église du Collège des Jésuites, on trouva des fragments d'un vase en terre grise, de médiocre grandeur, des morceaux de tuiles romaines, et des vases offrant une grande analogie, avec ceux qui sont dessinés dans l'histoire de Tournai, par Cousin, et dont nous avons parlé plus haut (1).

Vers 1870, à l'entrée du Boulevard Bara, lors de la démolition des remparts, on trouva à un mètre cinquante centimètres environ, en contrebas des fortifications, une urne en terre noire, de l'époque franque.

A l'entrée de la rue d'Epinoy, vers la place du Parc, on découvrit des sépultures de l'époque romaine, contenant des ossements humains, des poteries, et en particulier une coupe en terre grise, et un vase en terre noire ; une fiole lacrymatoire en verre, des monnaies de Faustine, femme de Marc Aurèle († 180), Vespasien († 179), et Constantin († 337) (2).

Non loin de là, à la rue de Paris, près de la belle maison gothique, on trouva aussi des poteries de l'époque romaine.

En 1672, sur le terrain de la citadelle, on rencontra des tombeaux de la même époque, qui contenaient en particulier des lampes (3).

En 1830, au même endroit, on trouva des urnes, des fioles lacrymatoires en verre, et des médailles de Constantin (4).

Enfin en 1882, en construisant sur les terrains de la citadelle, le nouvel hospice des aliénés, on mit au

(1) *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome v, p. 277.

(2) Bozière. l. c., p. 8.

(3) Hoverlant. *Essai chronologique.*

(4) Bozière. p. 9.

Digitized by Google

jour de nombreuses sépultures, riches en débris de tout genre : produits céramiques, vases en verre, armes et objets de parure, qui, malheureusement, ont été, pour la plupart dispersés, et dont quelques-uns ont été envoyés au musée de Bruxelles, à ce qui nous a été dit. Quelques poteries seulement ont été conservées à Tournai, elles sont du même genre que celles qui ont été trouvées dans les fouilles précédentes ; nous décrirons plus loin celles que nous avons pu réunir.

Ces découvertes répétées sur le même emplacement, dénotent l'existence d'un cimetière très étendu, et exclusivement romain. Il était d'ailleurs disposé d'après les règles tracées par le peuple conquérant ; situé sur une colline, du côté du midi ; et il longeait la voie romaine allant de Tournai à Douai, par Willemeau.

Enfin à l'extrémité du quai Taille-Pierres, en face du couvent des Clairisses, on trouva des sépultures romaines ou franques, (nous n'avons pu être exactement renseigné à cet égard.)

Le sol de la rive droite de l'Escaut, n'est pas moins riche en antiquités, mais jusqu'à présent elles ont été presque toutes trouvées au même endroit, dans les environs de l'église Saint-Brice.

En 1842, à la rue Barre Saint-Brice, on exhume des débris de poteries romaines, fragments de vases en terre et en verre, tuiles, etc. (1).

En 1653, on découvre, près de l'église Saint-Brice, le tombeau de Childéric, roi des Francs, mort en 481. On y signale quantité d'objets précieux, mais on ne parle pas des vases en terre ou en verre, qui, d'après la pratique constante de ce temps, doivent cependant

(1) Bozière. p. 275.

Digitized by Google

s'être trouvés dans le tombeau ; on les aura sans doute trouvés trop dépourvus de valeur, pour mériter une mention.

Toutefois, des fouilles faites sur les mêmes lieux en 1857, par M. le comte de Nédonchel, amenèrent au jour « des fragments de poteries antiques..... Neuf » perles en verre, dont deux petites en verre blanc, » quatre en verre noir, et trois autres en verre blanc, » ornées de zigzags en émail, ou sim- » plement de points en pâte jaune, » entourés d'un cercle blanc absolu- » ment comme des yeux..... Un vase » en terre noire épais de 3 à 4 milli- » mètres, haut de 13 centimètres et » large de 14. Ce vase, sans pied ni » anse, ressemble beaucoup, quant à » la terre et la forme, aux vases du » Bas-Empire ou à ceux de l'époque mérovingienne (1). »

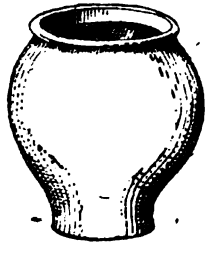

Près de là, de 1875 à 1879, rue Childéric, rue de Monnel, et rue Royale, les fouilles nécessitées par la construction du nouveau quartier, révélèrent la présence d'un cimetière franc, qui paraît avoir été très important par ses dimensions, et de fours de potier de l'époque romaine.

Mais ces fouilles, faites sans aucune préoccupation archéologique, et sans qu'il ait été possible d'en contrôler les résultats au moment même du travail, n'apportèrent guère de données utiles à l'archéologie.

Le terrain était semé de débris de vases en terre rouge commune et en terre sigillée.

Rue de Monnel, sous la cure et les vicairies de Saint-Brice, on découvrit des sépultures franques,

(1) Cochet. *Tombeau de Childéric*, p. 28.



Digitized by Google

orientées, dans lesquelles se trouvaient diverses poteries qui, d'après le témoignage des ouvriers, présentaient les formes que voici :

Urnes en terre noire, à surface unie ; cruches à deux et à une anse, en terre rouge ; l'une de ces cruches

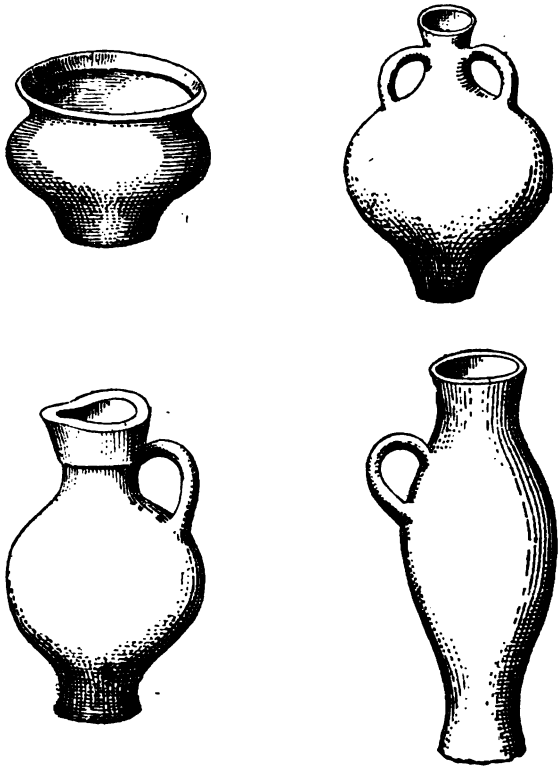

présentait une forme assez particulière, le bec très large étant tout à fait aplati. Enfin on signale un vase en terre noire, en forme de tonnelet, renflé au centre, et avec une anse, posée à la moitié de sa hauteur (1).

(1) On en a trouvé de même forme dans les fouilles de la rue Perdue.

Digitized by Google

Un peu plus loin, dans la direction de la rue Childéric, on rencontra les traces non équivoques de fours à poteries. Des parties de voûte existaient encore, elles étaient formées d'argile cuite. L'aire, en forme de cercle, était noire et brûlée; aux alentours gisaient de nombreux débris de vases de toutes formes, sur un sol couvert de poussière rouge de terre cuite. On n'y observa pas de traces de briques qui auraient servi à édifier les fours (1).

Aux limites du territoire de la ville, hameau d'Allain, le long du vieux chemin de Mons, et dans un terrain appartenant à M. O. Dapsens, on trouva, en ouvrant une carrière, de nombreuses poteries; elles meublaient des tombes à incinération et des tombes à inhumation de l'époque romaine. Nous décrirons plus loin les principales.

Parlons enfin de diverses poteries, attribuées à la fabrication tournaisienne, mais dont on ne connaît ni la date ni le lieu de la découverte.

La plus illustre est certes le vase gallo-romain conservé au musée du Louvre à Paris, sur lequel on

(1) Un four à potier, découvert à Froid-Fontaine, et décrit par M. Bequet, au tome XVI des *Annales de la Société archéologique de Namur*, présente les mêmes caractères. Sa voûte était faite en terre battue, dont les débris, annonçant le contact d'un feu violent, ont été retrouvés en quantité dans le terrain.

Dans les Annales de la même Société, tome III, M. Del Marmol décrit un four de tuilier romain, découvert à Temploux en 1852. Au tome IV,

Digitized by Google

lit une inscription gravée à la pointe que l'on considère comme une dédicace, *au génie tutélaire des Tournaisiens* (1).

GENIO TVRNACESIV

M. de Longperier, conservateur du Musée du Louvre le décrit comme suit : C'est un vase de terre très fine, revêtu d'une belle couverte rouge, et décoré d'une guirlande de lierre qui se détache en relief sur la panse. Le col porte une inscription circulaire tracée à la pointe : GENIO TURNACESIU. Cette inscription est indubitablement antique, ajoute M. de Longperier, qui invoque l'opinion de MM. de Witte, Lenormant et le duc de Luynes à qui il l'a soumise ; et enfin celle de M. Blüme, savant antiquaire allemand, à qui il a fait part des objections soulevées par certains savants. « Le résultat de cet examen a été pour » M. Blüme la conviction que ce vase est l'un des plus » curieux et des plus précieux monuments qu'il ait » maniés dans sa longue carrière d'archéologue. » — Il assigne comme date, au vase, le Ier siècle de l'ère chrétienne, et signale cette particularité que c'est le plus ancien document relatif à Tournai, que l'on ait retrouvé jusqu'ici.

L'authenticité du vase, ou plutôt celle de l'inscription, a cependant été mise en doute, et combattue très vive-

p. 161, M. Stulbaut, mentionne la découverte de deux fours de potiers de la même époque, à Froid-Fontaine ; mais ici les murs et la toiture des fours existaient encore en partie.

(1) Voir le *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome III, p. 205 et les deux planches. Ce vase, avant d'être acquis par le Louvre, avait fait partie de la collection Durand, mais on ne connaît pas le lieu de sa provenance.

Digitized by Google

ment par M. le président Schuermans(1); après avoir énuméré ses objections, l'érudit écrivain conclut comme suit : « En résumé, il n'est pas absolument impossible » que l'inscription du Louvre ait été faite ancienne- » ment, mais il y a lieu d'en douter sérieusement et » de ne pas accueillir définitivement cette inscription » comme un document authentique pour l'histoire de » notre pays. » Entre ces deux opinions, nous n'aurons garde de nous prononcer, mais nous croyons du moins pouvoir, jusqu'à nouvel examen, conserver à la poterie tournaisienne ce vase particulièrement intéressant.

M. le comte de Nédonchel possède deux petites lampes romaines, en terre blanche, qui n'offrent, par elles-mêmes, rien de bien particulier, mais dont tout l'intérêt réside dans l'inscription qu'elles portent sous le pied, savoir : la première TORNA O la seconde TORN O ACO toutes deux imprimées en creux, au moyen d'un cachet.

Le lieu de provenance de ces deux lampes n'est pas plus connu que celui du vase précédent; elles ont été achetées il y a quelque trente ans, à Gand, à la vente d'une collection particulière. Ces lampes ont-elles été fabriquées à Tournai, ou par un potier portant le nom de Tournai, en latin Tornacum?

L'absence d'autres pièces analogues ne permet pas de trancher la question.

MM. Schuermans et Thys, à qui elles ont été soumises, doutent de leur authenticité, et si elles sont véritables, ils ajoutent que les inscriptions que nous avons relatées seraient le nom du fabricant, plutôt que celui

(1) Voir le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome x, p. 70.

Digitized by Google

du lieu de fabrication; car, ajoutent-ils, il n'y a pas d'exemples certains d'inscriptions de ce genre indiquant une localité. Les lampes romaines étaient fabriquées en Italie, et de là, exportées dans le monde entier... Qu'il s'agisse d'un nom d'homme ou d'un nom de lieu, ces inscriptions présentent un grand intérêt, et nous n'avons pu nous dispenser de les mentionner; des découvertes nouvelles peuvent élucider cette question importante pour l'histoire industrielle de Tournai. Les circonstances dans lesquelles M. le comte de Nédonchel est devenu propriétaire des deux lampes, éloignent toute idée de supercherie de la part de celui de qui il les tient; la question d'authenticité semble donc devoir être réservée.

Le musée Fauquez, à Tournai, renferme un assez grand nombre de vases romains et francs, qui, très probablement, ont été trouvés à Tournai. Le catalogue ne mentionne pas, il est vrai, cette origine, mais un des vases, une amphore apode à deux anses en terre rouge, haute de quatre-vingt centimètres, porte cette inscription en écriture de la fin du XVIII^e siècle : *Vases antiques trouvés près de Tournai.* — Cette indication collective montre qu'il s'agit de tout un groupe de vases, qui, malheureusement, ont depuis lors été déplacés, de sorte que l'on ne peut plus avoir la certitude que les vases qui se trouvent aujourd'hui en musée, et ceux qui ont fait l'objet de cette mention, sont bien les mêmes.

Enfin à Willemeau, près de Tournai, on trouva, en 1866, des antiquités romaines très remarquables, accompagnées de débris de vases en poterie (1).

En résumant et coordonnant les éléments certains

(1) *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome XII, page 16.

Digitized by Google

des diverses découvertes relatées ci-dessus, nous pouvons dresser le catalogue des poteries fabriquées à Tournai (puisqu'on y a retrouvé un four de potier) ou du moins en usage dans cette localité, mais nous ne ferons entrer dans cette description que les pièces que nous avons pu voir, ou dont les dessins présentaient une exactitude suffisante. Une nomenclature plus étendue eut certes été plus brillante, mais elle risquait d'égarer les recherches par l'incertitude que laissent sur la composition de la pâte et le décor des pièces, les descriptions laconiques que nous ont laissées la plupart de nos devanciers.

## I. — ÉPOQUE ROMAINE.

### A. — Poteries fines, en terre rouge, à couverte rouge dites poteries samiennes, ou sigillées.

1. Vase à panse arrondie, portant en relief une guirlande de lierre, col allongé, sur lequel se trouve l'inscription gravée à la pointe : *genio turnacesiu*. — Hauteur 95 millimètres, diamètre 85 millimètres ; conservé au Musée du Louvre à Paris (1).

2. Grand bol, de 22 centimètres de diamètre, sur 10 centimètres de hauteur, orné sur la panse de deux

(1) Voir page 291.

Digitized by Google

rangées superposées de cercles renfermant une étoile ou des cercles concentriques; dans le bas, sous le décor, mais non sous le pied, on voit une inscription en relief, qui semble être de la marque d'un potier, mais qu'il nous est impossible de lire; elle devait être tracée dans le moule et se trouvait, par conséquent, reproduite lors de la coulée du bol en même temps que le décor. — Trouvée en 1853 dans les fouilles de la rue Perdue et déposée au Musée de la ville. Pl. I, n° 2.

3. Fragment de bol, portant un décor en relief sur trois zones. La première, formée d'oves; la seconde, de traits droits et courbes, terminés par une boule; la troisième, d'animaux poursuivis par des chiens. — Trouvé en 1870, à la rue Perdue. Pl. I, n° 3.

4. Très petite coupe sur pied de forme droite, bourrelet au bord et à la base de la coupe. Hauteur : 28 millimètres, diamètre 6 centimètres; pâte très fine et très mince. — Trouvé en 1853 à la rue Perdue. Pl. I, n° 4.

5. Fond d'une coupe portant le sigle ANDF (1). — Même provenance que le numéro précédent.

6. Fragment de vase portant le sigle ALBINIOF. — Trouvé en 1870 à la rue Perdue.

7....

**B. — Poterie ordinaire, terre rouge, à vernis rouge.**

8. Plateau en terre rouge recouvert d'un vernis rouge, bords larges et plats; hauteur, 6 centimètres; diamètre, 28 centimètres. — Même provenance que le n° 4. Pl. I, n° 8.

(1) Voir Schuermans. Sigles figulins, n° 309 et autres.

Digitized by Google

9. **Tête de lion**, en relief, avec petit conduit pour l'écoulement des eaux, provenant du rebord d'une tèle. Même pâte que le numéro précédent. — Trouvée, rue Perdue, en 1870. Pl. I, n° 9.

10. Bol, de forme légèrement évasée, avec bourrelet au bord, et portant, sur la partie inférieure, un léger décor de petits traits tracés à la pointe et entre-croisés; belle terre rouge, recouverte d'un vernis rouge foncé. Diamètre, 15 1/2 centimètres; hauteur, 7 3/4 centimètres. Pl. IV, n° 10. -- Trouvé à Allain.

11. Petite coupe de forme sphérique, à bord très évasé, même terre; diamètre 9 centimètres, hauteur 5 centimètres. Pl. IV, n° 11. — Même provenance.

12. Vase de forme élevée, à pied droit, corps renflé vers le bas et de forme conique vers le haut, bord garni d'un bourrelet; vers le haut, deux traits circulaires en creux; même terre. Hauteur, 10 centimètres. Pl. IV, n° 12. — Même provenance.

13....

### C. — Poterie ordinaire, en terre rouge.

14. Cruche à deux anses, à panse sphérique, col étroit et allongé, en belle terre rouge. Pl. II, n° 14. — On en a trouvé de nombreux exemplaires dans les tombes découvertes à la rue Perdue en 1853. (Voir les dessins de Bourla, déposés au Musée de la ville.)

15. Cruche à une anse, à panse sphérique, goulot court et à demi large, gros bourrelet au bord. Nombreux exemplaires, légèrement variés, trouvés, rue Perdue, en 1853. — (Dessin de Bourla, déposé au Musée de la ville) (1). Pl. II, n° 15.

(1) On en a trouvé de même forme à l'Hospice des aliénés. (Ancienne citadelle).

Digitized by Google

16. Cruche de même forme, mais le bord du goulot très épais est aplati sur les côtés et terminé en bec. — Même provenance. Pl. II, n° 16.

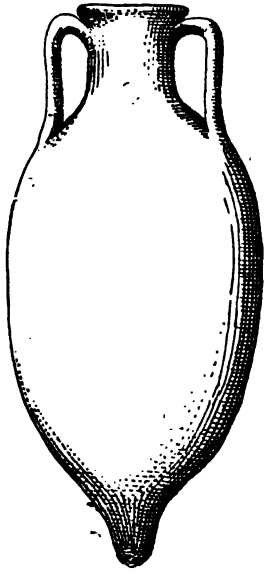

N° 19.

17. Cruche de même forme, mais de moindre dimension. — Même provenance.

18. Cruche à une anse, panse de forme très allongée, le goulot garni de plusieurs cercles. — Même provenance, (dessin de Bourla). Pl. III, n° 18.

19. Amphore à deux anses, pied terminé en pointe; terre rouge, hauteur 80 centimètres. — Au Musée Fauquez.

20. Cruche à panse piriforme, goulot étroit garni d'un bourrelet à anse. — Fouilles de la rue Perdue (d'après le dessin de Bourla). Pl. III, n° 20.

21. Urne cinéraire en terre rouge, portant quatre lettres traçées en couleur blanche DAML. — Trouvée Grand'Place, en 1821. (M. B. Renard.)

22. Petite urne en terre rouge avec des ornements blancs. — Même provenance.

23. Cruche à panse sphérique un peu allongée, goulot étranglé, évasé dans la partie supérieure, à anse; terre rouge de très belle qualité. Hauteur 22 centimètres, diamètre 15 centimètres. — Fouilles à l'Hospice des aliénés en 1883. Voir pl. III, n° 23.

Digitized by Google

### D. — Poterie rouge grossière.

24. Urne de forme sphérique, portant un bourrelet à l'ouverture, terre rouge mal cuite et mal composée; provient des fouilles de la rue Perdue en 1853 (?). Au Musée de la ville.

25. Vase à panse sphérique, col très élevé et très évasé, le pied manque; hauteur, 12 centimètres; diamètre, 9 centimètres. — Même provenance. Pl. I, n° 25.

26...

### E. — Poterie fine, noire ou grise, lustrée.

27. Fragment de plateau très plat, orné dans le fond de cercles concentriques, chargés de menus traits formant une sorte de résille. Marqué dans le décor du sigle MEDI (D barré); sous la base, un petit rebord, dit *colombin*; terre irrégulièrement blanche et noire, très compacte. Beau lustre noir (1). — Provient des fouilles faites, en 1853, rue Perdue. (Déposé au Musée de la ville.) Pl. III et pl. IV, n° 27.

28. Plateau à bords arrondis, un peu recourbés vers l'intérieur; le fond décoré comme celui du numéro précédent, mais d'un dessin grossier, et portant au fond le sigle XIA. Même terre, plus lourde; superbe lustre noir. Contrefaçon grossière du numéro précédent. Diamètre, 19 centimètres; hauteur, 4 centimètres. — Trouvé rue Perdue en 1870.

29. Vase élégant, panse de forme ovoïde, ornée de dépressions concaves, goulot large, très élevé, pied

(1) Voir une pièce analogue : Van Bastelaer, *Cimetière de Strée*, pl. VII, n° 9. — Schuermans : *Sigles figulins*, n°s 3475, 3486.

Digitized by Google

droit. Terre grise couverte d'un lustre gris ardoisé, très brillant; hauteur, 20 centimètres. Voir pl. IV, n° 29. — Trouvé au hameau d'Allain (1).

30. Vase à deux renflements séparés par un cercle en relief, large ouverture, bord en forme de bourrelet, base allongée; hauteur, 125 millimètres; diamètre, 110 millimètres. Terre grise très fine. — Trouvé rue Perdue. Pl. I, n° 30.

31. Même vase plus petit, hauteur, 9 centimètres; diamètre, 8 centimètres. — Provient des fouilles faites à l'Hospice des aliénés en 1882.

32. Vase, panse de forme conique à côtes larges très peu accentuées, goulot large avec rebord peu saillant, pied cylindrique étroit et plein. Hauteur, 165 millimètres; diamètre, 10 centimètres. Terre noire recouverte d'un lustre marron-foncé. — Fouilles de 1853. (Déposé au Musée de la ville.) Pl. II, n° 32.

33. Vase à panse sphérique s'allongeant vers la base, col large, élevé, à rebord légèrement saillant; terre noire, fine, recouverte d'un lustre brillant. — Même provenance.

34. Urne cinéraire (forme d'olla) à large ouverture, bord peu élevé légèrement saillant au dehors, elle porte au sommet de la panse deux lignes d'ornements faits à la pointe. Hauteur, 19 centimètres; diamètre, 28 centimètres. Terre noire légère, lustrée. — Même provenance. (Déposé au Musée de la ville.) Pl. I, n° 34.

35. Fragment de plateau, décoré comme le n° 27; même fabrication, portant le sigle ANDIICOU. — Même provenance. Pl. III et pl. IV, n° 35.

36. Fragments de deux plateaux de même fabrica-

(1) Cette forme est rare; nous n'en avons rencontré qu'un seul vase, trouvé à Tournai.

Digitized by Google

tion, décor légèrement varié, sans sigles. — Même provenance.

37....

**F. — Poterie en terre noire ou grise, fine, sans lustre.**

38. Grandes urnes cinéraires, forme basse, à bords élevés et large ouverture, portant un couvercle avec bouton; terre noire et grise, fine. L'une d'elles est décorée de deux filets guillochés sur l'épaulement. — Fouilles de 1853, rue Perdue. (D'après le dessin de Bourla, tombes n^os^ 1 et 6.) Pl. II et III, n° 38.

39. Vase en forme d'urne, l'ouverture se rétrécissant en forme de goulot avec bourrelet au rebord; terre grise. — Même provenance, (tombe n° 4.) Pl. II, n° 39.

40. Urne, forme basse à ouverture très large; terre grise. — Même provenance, (tombe n° 4.)

41. Urne, de même forme, mais s'allongeant vers la base; même terre. — Même provenance, (tombe n° 5.) Pl. II, n° 41.

42. Vase en forme de petit bol, avec bourrelet à l'ouverture; terre grise. — Même provenance.

43. Petite jatte à anse, ouverture garnie d'un bourrelet plat; terre grise. — Même provenance.

44. Vase à panse sphérique, très allongée vers la base, col large, droit, assez élevé, terminé par un léger rebord; deux traits sur la partie la plus large de la panse. Hauteur, 17 centimètres; diamètre, 135 millimètres; terre noire fine. — Fouilles à l'Hospice des aliénés. Pl. III, n° 44.

45. Vase de même forme, mais à bord uni et évasé; terre grise. Hauteur, 115 millimètres; diamètre, 80 millimètres. — Fouilles de la rue Perdue, 1853. (Déposé au Musée de la ville.)

46...

Digitized by Google

**G. — Poterie noire ordinaire.**

47. Urne (forme d'olla) en terre noire. — Fouilles faites en 1853 à la rue Perdue. (Dessin de Bourla, tombe n° 1.) Pl. II, n° 47.

48. Grande urne cinéraire, basse, à très large ouverture, bord peu élevé. — Même provenance, (tombe n° 4.) Pl. II, n° 48.

49. Urne, même forme, plus élevée. — Même provenance, (tombe n° 5.)

50. Pot, panse sphérique, à anse, goulot bas et large avec bec; terre noire. — Même provenance, (tombe n° 6.) Pl. II, n° 50.

51. Grande écuelle, à bords droits légèrement évasés et se recourbant à l'intérieur — contenant des ossements, terre noire — même provenance (tombe n° 7).

52. Ecuelle semblable, plus petite, — tombe n° 10.

53. Grand vase de forme très élégante, à panse allongée, amincie vers la base, goulot demi-étroit, bas, à bord saillant, — terre noire, — même provenance. Pl. III, n° 53.

54. Pot, forme sphérique, à goulot très large, garni d'un bourrelet; petite anse, partant du bourrelet et appliquée sur la panse, — terre noire, parsemée de très petits grains brillants. Hauteur, 11 centimètres. Voir planche IV, n° 54. — Trouvé au hameau d'Allain.

55. Ecuelle, bords droits garnis d'un bourrelet, hauteur, 25 millimètres; diamètre, 135 millimètres. — Terre (rouge?) noircie à la cuisson, — fouilles rue Perdue, — déposée au Musée de la ville.

56. Urne, panse sphérique, ouverture large, basse, avec léger rebord, hauteur, 135 millimètres; dia-

Digitized by Google

mètre, 13 centimètres. Fouilles à l'Hospice des aliénés. Pl. III, n° 56.

57...

**H. — Poteries fines diverses.**

58. Vase de forme sphérique, s'allongeant en goulot étroit, à rebord saillant. Terre rouge recouverte d'une sorte de vernis jaune, sur engobe en terre blanche; hauteur, 130 millimètres; diamètre, 125 millimètres. — Provient des fouilles faites en 1853 à la rue Perdue. — Déposé au Musée de la ville. Pl. I, n° 58.

59. Grande urne funéraire de terre jaune roussâtre, très dure, sorte de grès, de forme ovoïde, — haute de 34 cent., large de 28, — même provenance, tombe n° 3. Pl. II, n° 59.

60. Cruche de forme ovoïde à goulot bas et large terminé par un bourrelet, à une anse « terre rouge qui paraissait avoir été peinte en jaune clair, » (M. Devergnies,) même provenance, même tombe. Pl. II, n° 60.

61. Petite cruche, à une anse, panse sphérique, goulot étroit, avec bourrelet au bord, terre blanche. — Trouvée à Allain.

63. Perle de collier, terre blanche, — provenant des fouilles faites à l'Hospice des aliénés (à la citadelle).

64. Urne, large ouverture, le rebord rentrant un peu en dedans, terre grisâtre, parsemée à l'extérieur de très petits grains brillants. — Trouvée rue Perdue, en 1870.

65. « Vase dans le style étrusque, et de la plus belle conservation. » — Trouvé, Grand'Place, en 1821. (M. B. Renard.)

66. Vase de forme très élégante et d'une conservation parfaite, à panse formant un angle aigu; large ouverture un peu évasée, pied très étroit, terre très

Digitized by Google

fine, sorte de grès, d'un ton jaune brunâtre très léger. Hauteur, 10 1/2 centimètres. — Trouvé rue de Paris. Voir pl. IV, n° 66.

### I. — Objets divers.

67. Lampe en terre blanche, décorée, dans le fond du bassin d'une tête barbue, vue de profil et portant sous le pied le sigle TORNA (O / O) imprimé en creux. Hauteur 35 millimètres, diamètre 6 centimètres. — Provenance inconnue. Pl. IV, n° 67. Voir plus haut, page 293.

68. Lampe de même terre, décorée d'une tête de guerrier vue de profil. Sous le pied, le sigle TORN (O) ACO en creux. Mêmes dimensions. — Voir Pl. IV, n° 68.

69. Petite lampe, en forme de coupe avec bec d'épanchement, le bord légèrement replié à l'intérieur, terre blanche. Hauteur, 3 centimètres; diamètre, 3 1/2 centimètres. — Provient des fouilles faites à l'Hospice des aliénés (à la citadelle.) Pl. III, n° 69. — En 1672, sur le terrain de la citadelle, on trouva des sépultures qui contenaient des lampes. (Bozière, page 9.)

Digitized by Google

## II. — ÉPOQUE FRANQUE.

### A. — Poterie en terre rouge.

1. Cruche à deux anses, très élégante, en terre rouge ordinaire de la même forme que celle décrite sous le n° 14 des poteries romaines. — Provient des fouilles faites en 1853 sous la rue Perdue (1), tombe n° 2, d'après le dessin de Bourla. Pl. v, n° 1.

2. Soucoupe en terre rouge, probablement une contrefaçon des poteries samiennes. — Même provenance.

3. Deux fonds de vases en terre rouge. — Même provenance.

4. Cruche de forme sphérique, à une anse, goulot demi large, et peu élevé, bord garni d'un bourrelet, terre rouge. — Même provenance, tombe 12.

5. Couvercle d'urne à bouton, même terre. — Même tombe.

6. Petite urne à panse sphérique, ouverture étroite et basse, terre rouge. — Même provenance, tombe n° 13. Pl. v, n° 6.

7...

### B — Poterie fine, terre noire ou grise.

8. Urne, panse sphérique, un peu allongée vers la base, ouverture demi large, à bord assez bas, terre

(1) On se rappellera la contemporanéité des inhumations romaines et franques, au cimetière découvert sous la rue Perdue. Il se peut fort bien que les tombes franques, aient été garnies d'un mobilier en partie romain; on n'y voit figurer aucun vase de la forme caractéristique des poteries franques.



Digitized by Google

grise. — Fouilles de 1853 à la rue Perdue, tombe 8. Pl. v, n° 8.

9. Urne, forme allongée, ouverture large, à bord droit un peu évasé, terre grise. — Même provenance, tombe n° 9. Pl. v, n° 9.

10. Urne de même forme, plus petite, terre noire. — Même tombe.

11. Cruche, panse sphérique à anse, goulot demi-large, épais; terre grise. — Même tombe. Pl. v, n° 11.

12. Cruche de forme un peu variée. — Même tombe.

13. Grande urne, panse sphérique allongée vers le bas, très large ouverture à bord plat, terre noire. — Même provenance, tombe n° 12. Pl. v, n° 13.

14. Urne, panse sphérique à large ouverture, un peu étranglée, terre noire. — Même tombe. Pl. v, n° 14.

15. Petite urne ou vase, panse sphérique, un peu allongée, à ouverture resserrée; forme élégante; terre grise. — Même tombe. Pl. v, n° 15.

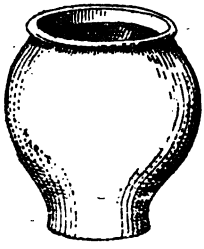
N° 16.

16. Urne à panse sphérique, allongée vers la base, large ouverture, garnie d'un bourrelet, terre noire; hauteur, 145 millimètres; diamètre, 135 millimètres. — Trouvée rue Barre Saint-Brice en 1857, (décrite d'après le dessin qui en est donné par Cochet, *le tombeau de Childéric*).

17...

**C. — Poterie noire, ordinaire.**

18. Fragment du bord d'un vase, décoré d'entailles grossièrement enlevées au couteau, — terre très noire lourde. — Provient des fouilles faites en 1853, rue

Digitized by Google

Perdue, tombe n° 8; au Musée de la ville. Pl. v, n° 18.

19. Fragment de biberon (?) composé d'un bec et de partie de l'épaulement du vase, décoré comme le n° précédent. — Même provenance. Pl. v, n° 19.

20. Urne, forme écrasée à large ouverture, la panse figurant deux cônes tronqués soudés par la base. Sur le haut de la panse, une bande décorée de points en creux, hauteur, 10 1/2 centimètres; diamètre, 16 centimètres. — Trouvée à Tournai. Pl. v, n° 20.

21. Urne de même forme, le décor un peu varié, belle terre, très compacte, hauteur, 9 centimètres. — Trouvée à Tournai. Voir pl. v, n° 21.

22. Fragment de vase en forme de tonnelet, muni d'une anse, vers le haut de la panse, décoré de lignes dans le bas. — Trouvé rue Perdue en 1853. Au Musée de la ville.

23. Urnule, très grossière; terre noire. Haute de 6 centimètres. — Trouvée à Tournai. Voir pl. v, n° 23.

24. Autre urnule, plus petite, haute de 3 centimètres. — Trouvée à Tournai. Voir pl. v, n° 24.

25. Urne de forme sphérique, à large ouverture, col formé d'un simple bourrelet; hauteur 11 centimètres. — Trouvée à Tournai. Voir pl. v, n° 25.

### **Verreries romaines** (1).

1. Urnes lacrymatoires en verre. — Trouvées sous la Grand'Place en 1821, à la rue d'Epinoy et à la citadelle.

2. Vase en verre sur la base duquel on lit FRONTIN. MM. — Même provenance. (M. B. Renard.)

(1) Elles paraissent avoir été rares à Tournai, car les fouilles connues n'en ont donné que fort peu.

Digitized by Google

3. Vase en verre. — Fouilles à la rue Perdue, en 1616.

4. Anse et goulot à bord tribolé, d'un vase en verre blanc, légèrement teinté de vert. — Fouilles à la rue Perdue en 1853, tombe n° 10 ; conservée au Musée de la ville. Voir pl. IV, n° 4. (Restauré d'après le dessin de Bourla.)

5. Fiole lacrymatoire, en verre blanc, formée d'une boule et d'un long tuyau terminé par un petit bourrelet. — Trouvée à l'Hospice des aliénés, en 1882.

6. Pastilles en pâte de verre, bleues et blanches, — trouvées dans une urne en terre, Grand'Place en 1821. (M. B. Renard).

7. Perles en verre, bleu et jaune d'or. — Même provenance.

8. Petite urne en verre blanc, ouverture large à bourrelet. — Fouilles à la rue Perdue, en 1853, tombe 7, (d'après le dessin de Bourla). Voir pl. III, n° 8.

9. Vase en verre blanc, panse sphérique, de forme allongée vers la base, ouverture large, haute et un peu évasée. — Même provenance, tombe 10. Voir pl. IV, n° 9.

10. Vase de forme semblable, mais un peu plus grand. — Même provenance.

11. Vase à panse, en forme d'olive, ouverture large et courte, à bourrelet. — Même provenance. Voir pl. IV, n° 11.

12. Vase de même forme, avec une anse. — Même provenance, tombe 11. Voir pl. IV, n° 12.

13. Vase à panse sphérique allongée en olive, à goulot allongé et étroit, avec filet au bord. — Même provenance. Voir pl. IV, n° 13.

14. Petit vase en verre blanc, en forme d'urne ou de jatte, avec bourrelet au bord, et anse. — Même provenance. Voir pl. III, n° 14.

Digitized by Google

15. Petite fiole, à panse sphérique et long goulot étroit, terminé par un bourrelet. — Même provenance, tombe n° 10. Voir pl. IV, n° 15.

16. Vase en forme de tonnelet, décoré de stries en spirale, avec anse. — Voir pl. IV, n° 16. — Même provenance, (d'après le dessin de Bourla).

17. Fiole à panse sphérique, décorée de boules en verre de couleur, goulot long et étroit, terminé par un bourrelet. Voir pl. IV, n° 17. — Même provenance, (d'après le dessin de Bourla.)

**Verreries franques.**

En 1857, lors des fouilles faites sous la direction de M. le comte de Nédonchel aux environs de l'endroit où avait été découvert le tombeau de Childéric, on trouva, entre autres choses, neuf perles en verre, dont deux en verre blanc, quatre en verre noir, et trois en verre blanc, ornées de zigzags en émail ou de points en pâte jaune entourés d'un cercle blanc.

Digitized by Google

## CHAPITRE II.

### HAUT MOYEN AGE.

Les poteries de cette époque sont peu connues, et se trouvent rarement intactes. Aucune cuisine, aucun office n'a gardé la vaisselle dont se servaient nos ancêtres du neuvième au seizième siècle, et d'autre part les tombes de cette époque ne sont plus garnies du mobilier funéraire que les Romains et les Francs emportaient avec eux, « l'humble suaire du chrétien avait » remplacé l'habit de guerre et le mobilier somptueux » du payen et du franc. »

C'est dans les cours d'eau, les marais, les puits et les jardins, que l'on retrouve les poteries de cette époque reculée, généralement en mauvais état, ébréchées ou brisées; les travaux de terrassement en mettent parfois au jour; enfin on en rencontre dans le voisinage des vieux fours à potiers et ce sont alors des pièces de rebut, assez souvent déformées à la cuisson ou présentant quelque défaut.

Le musée d'Anvers, où l'on a réuni les débris retirés de l'Escaut en 1884 et celui de la porte de Hal à Bruxelles, présentent bien peu de spécimens de poteries en bon état.

Digitized by Google

Des objets de ce genre ont rarement été exhumés à Tournai, ou du moins, par leur caractère barbare, ils n'ont pas jusqu'ici fixé l'attention des archéologues.

Relatons d'abord une trouvaille, faite en 1876, rue des Cachets, aujourd'hui rue Beyaert, d'objets du haut moyen âge, que nous avons eu la chance d'acquérir peu de jours après leur découverte, trop tard toutefois pour vérifier et contrôler les dires des ouvriers de qui nous les tenons. Ce sont :

N° 1. Une petite jatte, terre noire très fine, et parfaitement modelée, haute de 5 centimètres, large de 9 à l'ouverture. Voir pl. VI, n° 1.

N° 2. Un vase en forme d'urne, haut de 11 et large de 13 centimètres, à l'ouverture; fabrication plus grossière. Pl VI, n° 2.

N° 3. Une mesure pour les liquides, forme cylindrique légèrement renflée vers le haut, et décorée en cet endroit de quelques cercles; munie d'une anse petite et ronde, hauteur 14 centimètres. Pl VI, n° 3.

N° 4. Col et anse d'une cruche à goulot large et bas, décoré de nombreux cercles; terre fine et légère. Pl. VI, n° 4.

N° 5. Partie inférieure d'un vase d'assez grandes dimensions, garni de pincées; pâte lourde et grossière. Pl. VI, n° 5.

Tous ces objets sont en terre noire, inégalement fine et bien travaillée, ils peuvent être attribués à la période du VIII^e ou X^e siècle.

Avec eux et au même endroit, on a trouvé :

N° 6. Un joli vase en terre rouge, haut de 9 centimètres, de forme arrondie, à large ouverture formant un léger rebord. — Cet objet pourrait être romain, à raison de sa forme; mais la composition de la pâte et sa présence au milieu d'objets portant les

Digitized by Google

caractères incontestables du haut moyen âge, doivent le faire attribuer à cette époque. Pl. VI, n° 6.

Rue des Clairisses, en construisant le portique de la manufacture de tapis, on trouva, dans le sol, différents vases en terre dont l'un est entre nos mains.

N° 7. Pot à anse, panse ovoïde, base légèrement élargie, goulot large un peu évasé, décoré de cercles en relief; terre noire, pâte grossière, mal travaillée; du X^e au XII^e siècle. — Pl. VI, n° 7.

— Un peu plus loin, au delà de l'église Saint-Piat, et dans la même rue, on trouva des vases de la même époque.

Sous le sol de l'église Saint-Jacques, des fouilles récentes ont mis au jour des poteries provenant de tombes chrétiennes, qu'on peut attribuer au X^e siècle. D'après Hoverlant (1), en effet, (et M. Cloquet ne contredit pas son opinion) (2), c'est à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Jacques, que saint Eleuthère bâtit, dès l'an 501, le premier temple chrétien, sur les ruines d'un temple payen. Il était situé à cette époque hors des murs de la ville. Des chrétiens furent donc enterrés autour du temple primitif et, par suite des agrandissements que celui-ci reçut plus tard, leurs tombes se trouvèrent alors comprises dans le périmètre de la nouvelle église.

Les vases trouvés en cette occasion sont les suivants :

N° 8. Pot à anse, panse sphérique, très allongée vers le bas, pied légèrement élargi, goulot bas et large ; tout le vase est décoré de cercles horizontaux formant un léger relief, et produits par le travail du tour, hauteur, 24 1/2 centimètres, terre fine, noire, bien tra-

(1) *Essai chronologique.*
(2) *Monographie de l'église Saint-Jacques*, p. 23.

Digitized by Google

raillée, forme élégante; Xe siècle. Pl. VI, n° 8.

N° 9. Ecuelle, de forme hémisphérique, le bord replié à l'intérieur; hauteur, 5 centimètres; diamètre, 12 centimètres; terre noire. Pl. VI, n° 9.

N° 10. Vase en forme d'urne, bord formé d'un bourrelet, la panse percée de trous régulièrement disposés en cercle (1) même terre. Pl. VI, n° 10.

N° 11. Cruche, panse de forme sphérique très écrasée, à anse, col étranglé, terminé par un bourrelet large à plusieurs cercles. Terre rouge; hauteur, 17 centimètres; diamètre, 16 1/2 centimètres. Pl. VI, n° 11.

A la rue Claquedent on trouva des poteries du Xe ou XIIe siècle, et en particulier :

N° 12. Un pot en terre noire grossière, panse de forme sphérique, goulot large et bas, légèrement évasé, décoré de cercles en relief, à anse. Voir pl. VI, n° 12.

Enfin en 1885, à la rue de Bève, en creusant les fondations d'un édifice à l'endroit où fut la seconde enceinte de la ville (dans le jardin du séminaire) on trouva des pots et des vases présentant les mêmes caractères et qu'on peut attribuer à la même époque. Signalons-en un :

N° 13. Petit pot à panse sphérique légèrement aplatie, sans pied, ornée de cercles en relief, goulot large et droit, à anse ronde; hauteur 105 millimètres, diamètre de la panse, 90 millimètres. Pl. VI, n° 13.

D'autres fouilles ont fourni des poteries d'une époque moins éloignée; nous en parlerons au chapitre III § 3, qui traite des produits de l'industrie des potiers, du XIVe au XVIIIe siècle.

(1) Voir des vases analogues dans : Debove, *Eglise romane de Monceaux;* ils servaient à brûler de l'encens près des corps morts.

Digitized by Google

# CHAPITRE III.

## LES POTIERS DE TERRE DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLE.

### § I.

#### Règlementation du métier.

Les potiers de terre de Paris étaient organisés en corporation, et avaient reçu des statuts dès le XIIIe siècle. On les trouve relatés dans les Règlements sur les Arts et métiers de Paris, rédigés sous le règne de saint Louis, par Etienne Boileau (1).

Il est présumable que leurs confrères de Tournai reçurent des règlements vers la même époque (2), car, dans un cartulaire de 1230 (3), il est parlé de *la Poterie*

(1) Publié par G. P. Depping, Paris, 1837.

(2) On voit dans une délibération des Consaux du XVe siècle, qu'à cette époque, on conservait encore dans les archives de la ville des chartes remontant au roi Dagobert.

(3) Ce cartulaire de 1230, cité par Bozière, mentionne « la Potterie

Digitized by Google

*près la porte Daubegny,* mais nos archives, plusieurs fois pillées ou incendiées, n'ont pas conservé le texte original de ces règlements. Le plus ancien, dont il soit fait mention, date de 1380, un autre est de 1407, et il fait allusion à un règlement antérieur dont il modifie certaines dispositions. Un autre encore date de 1434; on trouve enfin quelques dispositions éparses, jusqu'en 1564, époque où ces règlements furent renouvelés et codifiés par ordonnances des doyens et sous-doyens de la chambre des arts et métiers, en date des 20 février et 3 juillet, mais ni l'une, ni l'autre, n'est parvenue jusqu'à nous.

La perte des anciens règlements n'a rien d'étonnant : peu d'actes d'intérêt public antérieurs au XIVe siècle ont été conservés; celle du règlement de 1564 est doublement regrettable, car elle résulte d'une lacune dans le recueil des sentences et ordonnances de la chambre des arts et métiers, dont la collection, presqu'ininterrompue, repose aux archives de la ville.

Pour reconstituer la réglementation du métier, force nous sera donc de rechercher et de coordonner les quelques dispositions qui, à l'occasion de procès et de contestations, ont été consignées dans les registres des magistratures tournaisiennes.

Défense de travailler certains ours.

1. Un premier point est établi par une ordonnance des Consaux, en date du 25 octobre 1407, qui défend aux potiers de travailler le samedi après none, et le dimanche, sous peine de bannissement, rachetable au prix de vingt sous.

Il leur est aussi défendu de travailler les cinq nuits de Notre-Dame, après une heure de none; les jours de

près de la porte Daubegni » (où était la rue des Poteries, remplacée en 1875 par la rue Royale.) Nous en parlerons plus loin.

Digitized by Google

vigile et ceux de fêtes d'apôtres, sous la même peine.

Cette ordonnance fut publiée, une seconde fois, le 8 avril 1434 (1).

Peu de jours après la première publication, le 16 juillet 1408, Gillart dou Four, potier de terre, est condamné à vingt sols « pour avoir ouvré de sen mes- » tier par jour d'apostèle, en transgressant l'ordonnance » de la ville (2). »

Défense de travailler en hiver.

2. Un autre article des ordonnances du métier, défendait à tous les maîtres de faire travailler pendant les trois mois d'hiver, c'est-à-dire, depuis le jour de Saint-Thomas (21 décembre) jusqu'au 21 mars, à péril de payer une amende de cinq florins, et de voir leur marchandise brisée (3). On estimait que la poterie, fabriquée à cette saison, ne pouvait être que de mauvaise qualité.

Défense de travailler la nuit.

3. Enfin, une sentence des Consaux du 30 novembre 1380, défendait de travailler la nuit : « qu'il ne soit » potiers de terre, maistre ne varlet qui dores en avant » œuvre par nuyt de sen mestier de faire pos de terre, » sur xx livres (sous peine de vingt livres d'amende,) » dont chius qui le rapportera et pora mettre en voie » en ara v livres a sen profit et li ville le sourplus (4). »

Le règlement de Paris nous donne le motif de cette défense : Quar la clartez de la nuit ne souffist pas à ouvrer seur roe (roue).

Redevance en nature.

4. Les potiers étaient soumis au paiement de certaines redevances, les unes en argent, les autres en nature ; ils devaient, en particulier, laisser prélever

(1) *Registre aux publications*. Inv. n° 340.

(2) *Registre de la loi*.

(3) Cette disposition nous est révélée par une requête des maîtres potiers du 4 mars 1738. Consaux, vol. 256.

(4) *Registre aux publications*. Invent. n° 337b. f° 132.

Digitized by Google

annuellement par un sergent de l'échevinage, le jour de la procession, la meilleure pièce de leur magasin.

Ce privilège fut enlevé aux sergents, dès les années 1423 et 1424 (1).

5. Ils devaient encore, dans le cas où ils décoraient leurs poteries de couleurs, payer une redevance à la bannière des peintres (2).

Paiement à la bannière des peintres.

6. La vente en détail des marchandises, fabriquées en ville ou amenées de l'étranger, était l'objet d'une réglementation minutieuse, et donna lieu à de nombreuses ordonnances. Nous allons les relater.

Vente en détail. Personnes qui peuvent vendre.

Une ordonnance portée par la chambre des doyens des métiers, le .... août 1538, dispose comme suit :

A. Défense à quiconque n'est pas potier de terre et franc-maître, de vendre en détail, toutes poteries quelconques, excepté en temps de foire, sous peine d'amende de deux carolus d'or, au profit de la ville, et de dix-sept sous, au profit du métier, à chaque contravention.

B. Autorisation toutefois aux trafiquants de vendre les poteries fabriquées en ville. — Défense de vendre les poteries étrangères, à l'exception de celles de Merbes (3). — Les revendeurs paient, au profit du métier, douze gros de flandres une fois, et un demi gros par mois, aussi longtemps qu'ils continuent leur négoce.

C. Défense aux maîtres potiers ayant cessé d'exercer cette industrie, de vendre en détail toutes poteries quelconques, sous peine de l'amende établie sous la lettre A (4).

(1) Inv. n° 1006. *Registre de plaids.*

(2) *Registre de Saint-Luc.* (Videb infra.)

(3) Voir à la planche VIII, litt. c., un de ces vases en poterie de Merbes dont il est si souvent parlé dans les discussions entre fabricants et marchands.

(4) *Archives de Tournai.* Inventaire, n° 4232, f° 244.

Digitized by Google

Vente des poteries étrangères.

7. Défense aux revendeurs de vendre les poteries étrangères, si ce n'est en temps de foire (1).

L'article 22 des ordonnances, qui réglait cette défense, est conçu en des termes tels, que le sens en est presque inintelligible; il donna lieu à de nombreux procès entre le métier et les revendeurs de poteries, et à des sentences qui varièrent, tantôt au profit du métier, tantôt au profit des revendeurs.

Voici le texte de l'article :

« Personne aucune s'il n'estoit francq dudit métier » des potiers de terre, qui puist doresnavant vendre » potteries foraines au débit et par le menu en ladite » ville, réservé es franches festes d'icelles, sans encourir » en amende de deux carolus d'or applicables au profit » de la ville et dix-sept sols flandre au profit dudit » mestier à chacune fois que l'on ferait le contraire.

» Bien entendu toutesfois que les personnes non » francqs dudit mestier eux entremettans vendre pot- » teries faites et composées en cette dite ville par les » francqs dudit mestier faire le pourront, si ce ne sont » pots de Merbes à trois pieds et deux manches servant » à mettre feu; en payant audit mestier pour ayder à » surporter les charges d'iceluy, demy gros chaque » mois. »

Ce texte dont l'ambiguité prêtait à toutes les interprétations, se trouve commenté et expliqué par les représentants légaux du métier, dans un autre procès tranché par sentence des doyens et sous-doyens des métiers en date du 3 novembre 1674 (2), rendue de nouveau contre les revendeurs. Après avoir reconnu eux-mêmes la difficulté de le bien comprendre, les

(1) *Ibid.*, n° 4240, f° 111 (du 10 décembre 1665.)
(2) Inv. n° 4244.

Digitized by Google

potiers prétendent qu'on ne peut cependant l'entendre raisonnablement que dans ce sens : « qu'il estoit deffendu » à tout non francq de vendre potteries étrangères sy ce » n'estoit es frances foires, et sy ce n'estoient pos de » Merbes, desquels ceux ayant édictés ladicte ordon- » nance estoient censé d'avoir parlé après ces mots » *suivantes lesdites anchiennes ordonnances*, et avant » ceux-cy *bien entendu toutesfois*, etc. »

8. La vente des poteries étrangères fut de nouveau réglementée par une ordonnance de la chambre des arts et métiers en date du 12 octobre 1722, dont voici le texte :

« Premièrement, défendons à tous estrangers et autres d'aporter ou d'amener en cette ville des potteries communes étrangères, telles et semblables que les suplians fabriquent eux-mêmes à peine de confiscation desdites poteries et de trois florins d'amende à chaque contravention, ladite amende applicable sçavoir la moitié à la ville et l'autre moitié audit métier.

» Défendons aussy de promener lesdites poteries parmi la ville, de les étaler, vendre, troquer, donner, ni débiter en aucune manière que ce soit, à peine de confiscation et de pareilles amendes que dessus.

» Les étrangers et autres qui apporteront ou amèneront semblables poteries, dans le temps des franches foires, seront obligez de les étaler, vendre, troquer et débiter dans les lieux destinez, réputez et tenus pour être de la suite de la foire ; sans pouvoir les étaler, vendre, troquer et débiter en d'autres lieux, ni les promener parmi la ville, à péril des susdites confiscations et amende.

» Ceux et celles qui voudront entrer et se rendre francqs de revendre poteries à l'avenir, seront tenus, outre les droits portez par ordonnance une fois, de

Digitized by Google

payer annuellement douze patars au profit dudit métier, sauf les fils ou les filles de maîtres, qui ne payeront par an que six patars, au profit que dessus. »

Visites par les esgards du métier.

9. Les doyens, jurés, et les eswards ou esgards du métier, avaient droit de *faire course*, c'est-à-dire de visiter les magasins de tous les suppôts dudit métier, pour s'assurer de l'observation des règlements et de la bonne qualité des produits fabriqués.

Les esgards ou eswards du métier, avaient encore le droit, joints aux esgards des couvreurs et des maçons, d'inspecter tous les matériaux de terre employés dans la construction des maisons, tels que carreaux, tuiles, briques, etc., tant ceux fabriqués en ville que ceux amenés du dehors. (Décision des Consaux, du 14 novembre 1564).

En cas de désaccord, entre les esgards des différends métiers, la cause était déférée aux Prévost et Jurés, qui statuaient en premier ressort. (Voir une sentence de cette Chambre, du 19 mars 1564, au registre-journal des Prévost et Jurés).

Une requête du stil des potiers, du 10 septembre 1675, revendique ce droit. « .... par ordonnance du » 28 juin 1653, dit-elle, émanée de Messieurs les Pré- » vost et Jurés de cette ville, et autre du 14 de no- » vembre 1654, émanée de Messeigneurs les Consaux » de ladite ville, il leur est loisible et permis de visiter » et rewardez tous carreaux de jauge servans aux pa- » vemens, suivant l'eschantillon de ladite ville, comme » aussi tuiles étrangères arrivant en cette ville, pouvoir » et banlieu pour les revendre (1).

» Ils percevaient un léger droit, pour cette visite (2). -

(1) Consaux, vol. 222, f. 109.

(2) Consaux, vol. 258, f. 147. Les fonctions d'esgard étaient-elles con-

Digitized by Google

Enfin, ces mêmes esgards, pouvaient visiter les boutiques des revendeurs pour s'assurer qu'ils ne débitaient pas de poteries étrangères, ils avaient même le droit de faire saisir celles-ci.

Carreaux de pavement.

10. L'article 29 de l'ordonnance du 3 juillet 1564, accordait aux potiers le monopole de la fabrication des carreaux de terre servant aux pavements (1).

Qualité des produits fabriqués.

11. La qualité des produits était réglementée et les pièces fabriquées devaient être conformes à certains échantillons déposés à la halle des doyens des métiers.. Les carreaux de pavements devaient, en outre, avoir certaines dimensions fixées par l'article 29 des règlements.

L'inobservation de cette disposition donna lieu à de nombreux procès que nous examinerons au § 3, qui traite des produits des usines tournaisiennes.

Lieux et époques de vente.

12. Enfin, la vente en détail était l'objet d'une réglementation sévère, quant aux lieux et aux époques où elle pouvait se faire.

Les maîtres potiers et les revendeurs pouvaient vendre chez eux ; ils pouvaient aussi établir leurs étalages au Marché aux Poteries, entre le Beffroi et la Cathédrale. La vente, sous les restrictions indiquées, était autorisée en tout temps, mais on jouissait de beaucoup plus de liberté dans le choix des objets à l'époque des foires.

férées par élection, ou s'achetaient-elles? Une requête du 31 mai 1661, confirme cette dernière opinion : Requête de Lambert Dumont, maître couvreur de thuilles, remontrant que luy compète et appartient à titre d'achapt l'office de maire des esgards de thuilles, carreaux et autres estoffes appartenant au couvrement et pavement des maisons... Il a le droit de lever cinq liards sur chaque mil de thuilles entrant en ville. (Consaux, vol. 216, f° 274.)

(1) Sentence de la *Chambre des arts et métiers* du 19 février 1714.



Digitized by Google

Telles sont les rares dispositions que nous avons pu recueillir ; elles sont loin de constituer un ensemble complet de la législation sur le métier, puisque certaines ordonnances comportaient seules plus de vingt-neuf articles, mais, jointes à ce que nous savons de l'histoire du métier, elles permettent d'en apprécier les caractères généraux.

Le règlement des métiers de Paris, que plusieurs fois déjà nous avons cité, reproduit des dispositions analogues à celles qui précèdent. Il statue encore sur les points suivants : Faculté d'exercer le métier, moyennant d'être agréé par les maîtres, et de payer au roi, cinq sous, et à la confrérie, cinq sous.

Faculté d'employer tel nombre de valets et d'apprentis, que le veut chaque maître.

## § II.

### Histoire du métier.

Les premiers noms de potiers, trouvés dans nos archives communales, appartiennent au XIII^e siècle. Le plus ancien est Watiers li potiers que mentionne un chirographe de 1245. Viennent ensuite Colart le potier et Hanin le potier en 1255 ; puis Guillaume de Courtrai et Gillon Malkavée, potiers de terre, qui figurent dans un acte de 1299.

A cette époque déjà, la fabrication des poteries devait être importante à Tournai, car de nombreux actes (extraits des échevinages de la cité et de Saint-Brice) du XIII^e et du XIV^e siècle, font mention d'un quartier appelé *la Poterie*.

Digitized by Google

Il était situé sur la rive droite de l'Escaut, à l'intersection des rues Royale et de Rasse, autrefois rues des Poteries et Daubigny, près de l'ancienne porte du même nom.

Bozière, *(Tournai ancien et moderne)* cite un cartulaire de 1230 où se trouve mentionnée : *la poterie près de la porte Daubegni.*

En 1255, Hanin le potier achète l'ancienne maison de Colart le potier devant la porte *Daubigni*, (chiroraphe de 1255.)

En 1256, Watiers Amikes vend sa maison *à le potrie.*

En 1308, vente d'un héritage *gisant à une pieche à le potrie de tiere...*

En 1347, vente d'une *maison sur le Kemin de le potrie.*

La rue qui passait devant la porte Daubigny a conservé jusqu'à sa suppression, en 1875, le nom de *rue des Poteries.*

Au XIII^e siècle, les corporations de métiers étant organisées à Tournai, les potiers doivent nécessairement en avoir fait partie; mais trop peu nombreux, sans doute, pour composer seuls une bannière, ils n'en formaient qu'une branche et c'est pour ce motif qu'on ne les trouve pas cités dans les relevés anciens des métiers, et qu'on ne peut dire à quelle bannière ils appartenaient alors.

Un recueil d'ordonnances concernant certains métiers, et datant de 1341, ne les mentionne pas, mais au § IX il est question *de la cauch* (chaux) *et de la tuille*, peut-être appartenaient-ils à ce groupe (1).

(1) Archives de Tournai. n° 4251 bis de l'inventaire.

Digitized by Google

Une liste des métiers (au nombre de quarante-deux) dressée en 1364, n'en parle pas davantage, mais on y trouve la bannière des « couvreurs de tuille de ros, de glui et plakeur (1). »

Bozière rapporte une autre liste, de quarante-trois bannières, datant encore du XIVe siècle. Il cite les maçons, — les plaqueurs, — les couvreurs de tieulles et de gluy ; mais les potiers n'y figurent pas.

A cette époque, les corporations furent règlementées et réduites à trente-six bannières ; les potiers n'y sont pas plus cités que dans les actes précédents ; ils existaient toutefois à l'état de corporation, des règlements et ordonnances, des requêtes adressées aux magistrats en font foi.

En outre, nous trouvons mentionné dans un acte de 1423, Gillart de Solempnes en qualité de *sous-doyen des potiers*.

En 1617 enfin, et pour la première fois, la corporation des potiers se trouve citée dans une liste des corps de métiers. Ils marchaient à cette époque sous la bannière des couvreurs, avec les plaqueurs (2).

En 1682, les plaqueurs abandonnèrent la bannière des couvreurs, pour se ranger sous celle des maçons.

A leur tour, vers la fin du XVIIIe siècle, les potiers quittent les couvreurs, et forment la trente-quatrième bannière avec les plaqueurs et les penneurs.

Quelques mots sur l'organisation des corporations des métiers à Tournai ne seront point ici inutiles.

Les artistes, ouvriers ou artisans de chaque métier, étaient constitués en société, et se groupaient ensuite

(1) Ibid., n° 6, registre de cuir rouge, folio 190, verso.
(2) Plaqueurs : ce sont les plafonneurs.

Digitized by Google

par professions offrant entr'elles certaine analogie; chacune de ces associations formait une corporation, laquelle avait un patron, un lieu de réunion, des règlements et un drapeau, sous lequel elle se rangeait pour exercer certains privilèges politiques ou remplir certains devoirs religieux ou civiques, d'où le nom de *bannière* donné à cette association; et comme il y eut en général à Tournai trente-six groupes de ce genre, on désigna l'ensemble des corporations des métiers sous le nom des *trente-six bannières*.

Ce nombre varia cependant maintes fois et ne fut arrêté à ce chiffre qu'au XIV^e siècle.

Chaque bannière nommait un doyen et un sous-doyen, et ces élus, au nombre de soixante-douze, formaient la chambre des *doyens et sous-doyens des arts et métiers*, chargée de veiller au maintien et à l'observation des ordonnances concernant les métiers, de défendre leurs droits, de juger leurs suppôts, etc., etc.

Elle prenait aussi une part importante à l'administration politique de la cité.

Mais si plusieurs corps de métiers marchaient sous la même bannière, les intérêts de chaque branche restaient cependant distincts; c'est ainsi, en particulier, que les contributions imposées à une bannière se divisaient de plein droit entre les différentes branches, proportionnellement à l'importance numérique de leurs suppôts, et chacune d'elles n'était responsable que du paiement de sa quote part.

C'est ainsi encore que chaque branche s'administrait elle-même, poursuivait seule les délits commis par ses suppôts et défendait seule en justice les intérêts du corps.

Nous avons vu et nous verrons maintes fois encore les potiers agissant pour la sauvegarde de leurs inté-

Digitized by Google

rêts, à leurs risques et périls et sans le concours de ceux qui formaient une même bannière avec eux.

Les noms des anciens doyens et sous-doyens des potiers n'ont pas été conservés, sauf un, Gillart de Solempnes, qui était en fonctions en 1423. Il faut ensuite descendre jusqu'en 1629 pour trouver dans les archives des métiers, les noms d'autres dignitaires.

A cette époque, les couvreurs, plaqueurs et potiers formaient une même bannière. Le doyen était choisi parmi les couvreurs, et le sous-doyen, pris alternativement de deux ans en deux ans, parmi les potiers et les plaqueurs. Ce roulement était assez régulier, mais pas tout à fait cependant, comme on va le voir.

A partir de cette année 1629, les archives des corporations ont gardé les noms des doyens et sous-doyens des métiers. (Il y a cependant de nombreuses lacunes) et pour quelques périodes, les noms des jurés et esgards. On y relève les noms suivants, qui concernent les potiers de terre.

1629 et 1630. Jean Blanchart est élu sous-doyen.

1631 et 1632. Les plaqueurs nomment le sous-doyen.

1633 et 1634. Jean Blanchart, le jeune, potier, est élu sous-doyen.

1635 et 1636. On nomme un plaqueur.

1637 et 1638. Jean Blanchart.

1639 et 1640. Les plaqueurs.

En 1641, les potiers nommèrent le doyen de la bannière, Jean Blanchart, car les couvreurs ne sont mentionnés qu'en second lieu avec le sous-doyen.

Blanchart, étant décédé le 10 décembre de cette année, fut remplacé par Jacques Stape.

Digitized by Google

1642 et 1643. Jacques Stap, potier, est sous-doyen.
1644 et 1645. Les plaqueurs.
1646 et 1647. Jacques Stapple (sic) est de nouveau nommé.
1652, 1653 et 1654. Jean Blanchart, fils, est élu.
1655 et 1656. Plaqueurs.
1657. Jean Lengrand est élu sous-doyen des potiers (1).

Dans un autre registre (2), nous trouvons les noms de quelques sous-doyens des potiers; ils nommaient alors chaque année, le sous-doyen, les plaqueurs s'étant séparés de la bannière des couvreurs un peu avant 1682.

1696. Jean Simon, sous-doyen des potiers.
1698. Jean Leloire.
1700. André Blanchart.
1703. Jean Leloir.
1709. André Blanchart.
1714. Nicolas Valière.
1721. Le même.
1728. Jean Leloir.

Enfin, dans un registre déjà cité (3), nous relevons les noms d'esgards et de jurés qui suivent, appartenant au métier des potiers :

1627. Jacques Stappe, Jean Blanchart, } jurés.
1628. Jean Blanchart, l'aîné, Pierre Ladam, } jurés.
1629. Jean Blanchart, l'aîné, Jean.... } jurés.

(1) Registre nos 4182 et 4256 de l'inventaire.
(2) Registre n° 4185.
(3) N° 4182.

Digitized by Google

1630. Jean Blanchart, Jacques Stapple, } jurés.
1631. Jean Blanchart l'aisné, Jacques Stappe, } esgards.
1632 à 1636. Jacques Stapple, Jean Blanchart, le jeune, } esgards.
1637. Jacques Stappe, esgard.
1638. Jacques Stappe, Jean Lingrand, } esgards.
1640. Jacques Stap, Jean Blanchart, } esgards.
1641. Jacques Stap, Jean Lengrand, } esgards.
1642. Jean Lengrand, Antoine Druart, } esgards.
1643. Antoine Druart, Jacques Stappe, le jeune, } esgards.
1644 et 1645. Jean Leugrant, Jacques Stappe, } esgards.
1650. Jean Leloir, Jean Blanchart, } esgards.
1652, 1653, 1654, 1655, 1657. Jean Lengrand, Jean Leloir, } esgards.
1658 et 1660. Jean Blanchart, Gratien Leloire, } esgards.
1662. Jean Leloir, Josse Simon, } esgards.
1675. Jean Blanchart, Gratien Simon, } esgards.
1676. Gratien Lefebvre, Gratien Simon, } esgards.

A part les noms de cinq ou six potiers, relatés plus haut, le XIII^e siècle ne nous a rien laissé sur le métier.

Digitized by Google

Le XIVe siècle, au contraire, fournit plus de quarante noms de potiers, des ordonnances, et divers actes intéressants :

Un contrat de vente de 1325, reposant aux archives de Tournai, fait connaître quel était le matériel d'un potier à cette époque reculée : *Sacent tous cil ki cest escrit veront et oront ke Sakemes Pikais, potiers de tiere a vendu bien et loiaument à Jakemon de Vezon ij ruees sour quoi on fait pos et c assieles sour quoi on les mait et iij sieles sour quoi on les a parelles eti desch sour quoi on waske le tiere.*

Ce qu'on peut traduire à peu près comme suit : Sachent tous ceux qui verront et entendront cet écrit, que Jacques Pikais, potier de terre, a bien et loyalement vendu, à Jacques de Vezon, deux roues, c'est-à-dire deux tours, sur lesquels on fait les pots, et cent planches sur lesquelles on les pose, et trois tréteaux ou tabourets sur lesquels on les travaille, et un baquet dans lequel on lave la terre (1) — ou, comme le propose un faïencier de nos amis : une table de pierre sur laquelle on bat la terre.

Nous ne donnons pas cette traduction comme certaine, mais seulement comme probable, car la plupart des mots ci-dessus, (ce qui est d'ailleurs le cas ordinaire pour les termes propres aux métiers), ne sont pas repris dans les lexiques ou dictionnaires vieux français.

Un autre chirographe, de 1331, relate une vente faite par le même potier, et nous y trouvons encore cité, comme matériel de fabrication.... *Ciiij$^{xx}$ asielles ki sont aval de le maison sour quoy on asiet les pos de tiere et les autres ouvrages de fourmes; item iij sielles*

(1) Wasker a sans doute la même racine et la même signification que le mot hollandais waskerij qui signifie laverie.

Digitized by Google

*en ausoires; item le ruée de quoy on tourne les pos et louvrage; item toute lœvre quite et crue ki y est et sera... item le tiere et le savelon ki est en le maison....* C'est-à-dire : cent quatre-vingts planches qui sont plus bas que la maison, sur lesquelles on place les pots de terre et les autres pièces tournées; de même trois sièges ou tréteaux de..., de même la roue sur laquelle on tourne les pots et autres pièces; de même toute la marchandise cuite ou crue qui est dans la maison et y sera; de même enfin la terre et le sable qui sont dans la maison....

Ce Jakemes Pikais fut sans doute un homme très actif et très entreprenant; toutefois la fortune ne lui a guère souri (1). On trouve, aux archives communales, huit ou dix actes d'emprunt de 1323 à 1332 et en cette dernière année, on saisit contre lui sa maison et différentes terres pour payer ses créanciers.

Jehan Gantois, potier de terre, racheta sa maison qui était située en la grande rue Saint-Jacques.

On a cru pouvoir déduire d'une phrase qui se trouve au dos du second des actes, que nous venons de citer, l'indication des matières qui entraient dans la composition de la poterie au XIVe siècle; terre, savelon (sable) et lengne, c'est-à-dire laine, cette dernière servant sans doute de liant, et facilitant ainsi la manipulation de la pâte.

Nous n'en croyons rien, et l'examen du texte complet nous paraît écarter absolument cette interprétation : *Et cest à savoir ke on doit prendre en l'œuvre ke*

(1) Des chirographes de 1252 et 1259 parlent de Jean Pikes; est-ce un ancêtre de Jakemes et était-il potier comme lui? — A la fin du XIVe siècle on trouve des Pikais couvreurs de tuiles.

Digitized by Google

*on vendera l'argent a fait pour la pourvance faire de l'œvre ki est à venir dou faire, tant que pour tierre, pour savelon et pour lengne.*

Cela veut dire simplement, selon nous, que sur le prix des marchandises vendues, on prendra l'argent nécessaire pour en faire de nouvelles, ainsi que pour l'achat de la terre, du sable, et du bois, qui sont les trois matières de première nécessité, pour faire de la poterie; les deux premières pour façonner la pâte, la troisième pour la cuire. — Le mot lengne, signifie en effet, bois, (du latin lignum) et non point laine.

Le même acte nous renseigne sur le prix d'une journée de travail à cette époque : Jakemes Pikais travaillant pour compte de Jakemes de Vezon, aussi potier, et qui avait racheté, en 1325, le matériel ci-dessus décrit, recevra par jour xx sous tournois, sa femme et son fils vi sous tournois chacun (1).

(1) A cette même époque, nos industriels fabriquaient des tuiles vernissées en couleur. Un chirographe de 1332 porte : *Jehan li kayaus faisières de tieules doit comme se propre dette boine et loial à biertram li keze V^m de tieules boines et loials blankes et noires....* Un autre acte de 1335 mentionne, outre les tuiles ordinaires, les deux espèces blanches et noires.

Ils vendaient aussi des carreaux.

Estienne Castelains li tuilielrs doit .. *xv milliers de tuilles et xvj^c de quariaux rouges*.. .. (Chirographe de 1340). Citons encore un autre acte qui indique l'emplacement d'une fabrique de tuiles en cette ville : *Jakemes Brisans et Jehan li Flamans tuiliers... doivent à... iij milliers de tuiles cescune fournée qu'il quiront tuiles en le Wisme qu'ils tiennent sur l'Escaut au bruille...* (Chir. de 1343.)

Un chirographe de 1344 porte cette mention : iiij milliers de tuille, loyal et marquant (loyales et marchandes) passant à l'escantillon et au rewart de Tournai.

.. Des actes de 1305 et de 1309, stipulent les mêmes conditions. — Location d'une tieulerie dehors la porte Saint-Nicollay ou bruille en 1358, etc.

Au XIII^e siècle déjà, on trouve des tuiliers. Jehan le tuilier de la

Digitized by Google

Divers contrats relatifs à la vente de terre propre à faire poterie, ne mentionnent pas d'où elle venait.

Bruyelles, dont les terres plastiques furent très recherchées pour la faïence, en fournissait-il déjà aux potiers ?

Deux contrats, dans lesquels figure Jean Gantois, potier de terre, mentionnent l'achat d'un héritage *ki siet azargillers* (1324)... *maison et courtil seant asargilliers dehuers le porte Saint-Martin* (1332).

Un siècle plus tard, Balthasar Froidure y fabriquait ses poteries; deux actes de vente de 1452 stipulent que le vendeur (Balthasar Froidure) se réserve « une fosse » machonnée de briques appelée ung terrier servant » au fait et mestier de potier de terre, lequel lieu et » terrier le dit vendeur a retenu et réservé pour lui et » à son usage. » (Chir. de 1452.)

Les terres des villages voisins, le long de la route de Tournai à Douai (en sortant de la ville par l'ancienne porte de Saint-Martin), sont encore très recherchées aujourd'hui pour la fabrication des poteries.

Plus tard, on fit aussi usage des terres d'Havinnes. Tout ce pays fut un centre céramique important, les différents villages au sud de Tournai étant riches en terres plastiques. Rumes, Rongy eurent des ateliers de potiers; plusieurs hameaux des villages voisins portent un nom significatif : la poterie, le cul du four, etc.

Au XV^e siècle, on trouve une cinquantaine de noms de potiers, mentionnés dans les archives des métiers et

paroisse Saint-Brice (1241-1259). Pieres le tuilier (1277). Jehan li tuiliers des caufours (1242-1259). Yda li tuilière (1235). Jehan fil Ydain li tuilière (1241-1250). Lambiers li tuiliers (1255). Jehan Descaufors ki fu fius Jehan li tuilier (1250).

Digitized by Google

dans celles des différents corps judiciaires ou administratifs de la ville.

Citons Gillart de Solempnes, Jehan Franiel et les Froidure qui paraissent avoir excellé dans leur art.

Le premier est qualifié « sous-doyen des potiers de terre. » Le second, Jehan Franiel, faisait des statues de terre cuite vernissée ou émaillée et polychromée. Quant aux Froidure, ils ont exercé le métier de père en fils, Gilles, Jean, Balthasar, Gillart et un autre Jean, et on relève de nombreux achats de carreaux qui leur furent faits. Il est regrettable que les textes ne s'expliquent pas sur la qualité et le décor de ces carreaux (1). Gillart demeurait en la grande rue de la Madeleine, et Balthasar avait son usine hors de la porte Saint-Martin, au hameau dit Losquegniel, ou les argillères.

Les potiers qui décoraient leurs produits de couleurs, devaient s'affilier à la corporation des peintres et leur payer une certaine redevance (2). Nous en parlerons plus loin.

En 1438, les potiers demandent d'être autorisés à étaler leurs marchandises, sur la voie publique, en face de leur maison ; on le leur refuse (3).

(1) En 1455, Balthasar Froidure livre « iiij^c et ij quarterons de pavemens employés à paver la chapelle... » (Compte de tutelle d'Aubermont.)

1474. Balthasar Froidure vend des carreaux pour paver un caveau dans l'église Saint-Brice. (Compte d'exéc. testam.)

(2) Registre de saint Luc. Voir plus loin. A Delft, les faïenciers faisaient partie de la Gilde Saint-Luc (en qualité de peintres) qu'ils composaient avec les suppots de diverses industries artistiques. (Havard, *Histoire de la faïence de Delft.*)

(3) Des potiers de terre demorans en maison de capite pour vendre leur potrie sur le rejet de la ville devant leurs maisons. — On s'en déporte. Consaux du 10 février 1438.

Digitized by Google

Peu de temps après, le 18 novembre de la même année, nouvelle requête des potiers dont le sujet n'est pas rapporté et qu'il nous a été impossible de retrouver, mais qui fut répondue de la manière énigmatique que voici : On s'en déporte, tant que on ara oy novelle de Naviel qui est par de là (1).

En 1440, nouvelle demande de « pouvoir vendre au » marché, comme ils sont accoutumés de toute ancien- » neté. » La requête est renvoyée à l'avis des magistrats, et il ne paraît pas qu'elle ait été suivie d'une résolution (2).

Le 13 septembre 1445, ils demandent d'être autorisés à vendre, au cimetière Notre-Dame, pendant les fêtes de la procession, parce que leur marché ordinaire est en ce moment occupé par les couteliers.

Avant le XIV^e siècle, le métier reçut un règlement qui fut renouvelé partiellement en 1407 et en 1433, mais qui, comme beaucoup d'autres, ne nous est point parvenu ; nous avons essayé, plus haut, d'en retracer les principales dispositions.

Les potiers, pour délibérer sur les intérêts de la corporation, tenaient leurs assemblées au cloître de l'abbaye Saint-Martin (3).

(1) Consaux, 18 nov. 1438. — Ce Naviel (Jehan Naviel clerc), remplit plusieurs messages pour la ville. Ce fut lui, qui, en 1430, porta trente écus d'or à Jeanne d'Arc, dans sa prison d'Arras.

(2) Ibid., 29 nov. 1448.

(3) Plusieurs églises et monastères donnaient ainsi l'hospitalité à l'un ou l'autre des métiers Les hautelisseurs se réunissaient dans le cloître de la cathédrale, les boulangers à l'église Sainte-Marguerite, les filletiers chez les Augustins, les cabaretiers en la maison du curé de Saint-Quentin, les escrigniers au grand réfectoire de la maison des Augustins, les cordonniers au couvent des cordeliers, les fruitiers en la chapelle de l'hôpital Saint-Antoine, etc.

Digitized by Google

Conformément aux usages en vigueur sous l'ancien régime, les potiers prétendaient fermer le marché de la ville à toutes marchandises qui ne sortaient pas de leurs mains. Aussi les voit-on souvent en guerre avec les revendeurs, qui voulaient débiter en ville toutes sortes de poteries étrangères, et l'histoire du métier ne sera à proprement parler, que l'histoire de la lutte entre les fabricants, amis des mesures de protection et du monopole, et les trafiquants, partisans de la liberté du commerce.

L'office des potiers soutint contre eux maints procès terminés par des sentences diverses (1) mais d'où on peut déduire cette règle qui fut respectée, à peu d'exceptions près, qu'on ne pouvait débiter en cette ville les poteries étrangères, de qualité et d'espèce semblables à celles qu'on y fabriquait.

En temps de foire, cependant, l'accès du marché était ouvert à la concurrence étrangère et cette mesure tempérait dans de justes bornes la sévérité de la défense générale.

Les jurés du métier, joints à ceux des maçons et des couvreurs avaient le droit de prendre inspection des tuiles, carreaux et briquettes destinés à la bâtisse, tant ceux fabriqués en ville, que ceux amenés du dehors. Ils percevaient de ce chef un léger droit sur les marchandises visitées, et touchaient le tiers des amendes encourues par les fabricants ou les marchands en défaut (2).

En 1686, ce droit donna lieu à un débat très vif,

(1) L'une des plus longues et des plus débattues, date du 10 décembre 1665. (Chambre des arts et métiers.)

(2) Consaux du 14 novembre 1664.

Digitized by Google

mais peu intéressant, entre les potiers d'une part, les couvreurs et les maçons d'autre part. Ces derniers prétendaient que les potiers ne donnaient pas aux carreaux les dimensions voulues par les règlements.

Les Consaux furent appelés plusieurs fois à statuer sur semblable différend, qui finalement fut tranché en faveur des potiers.

Dès la fin du XVII^e siècle, l'industrie des potiers subit une rude atteinte dans la concurrence que lui firent les fabricants de pipes et les faïenciers dont la fabrication nouvelle n'était point sujette aux règlements des métiers et se présentait avec les allures indépendantes de l'industrie moderne, forte de la faveur des pouvoirs publics et des privilèges de tout genre qu'ils s'empressaient de lui accorder.

Plusieurs des nouveaux fabricants, anciens suppôts du métier, avaient eux-mêmes rompu avec lui, pour devenir les uns faïenciers, les autres fabricants de pipes; aussi les potiers ne se firent-ils pas faute de leur susciter des obstacles de tout genre et s'efforcèrent-ils, mais sans succès, d'entraver l'établissement de leurs usines, sous prétexte qu'elles étaient contraires aux privilèges du métier.

A cette époque, il n'y aurait plus eu en ville que trois potiers, s'il faut en croire Denis de Rasse, un fabricant de pipes, qui se plaint du refus qu'ils lui opposent de cuire les vases nécessaires à son industrie et lui vendent les leurs fort cher (1).

Ce dire, manifestement erroné, est combattu par une sentence rendue le 4 février 1602 sur la requête

(1) Consaux, 13 octobre 1671, vol. 221, folios 23, 27, 39.

Digitized by Google

présentée par les potiers, afin d'obtenir que le doyen de la bannière des couvreurs et des potiers de terre, soit pris alternativement dans leur branche et dans celle des couvreurs, tandis que jusqu'alors, les potiers n'avaient obtenu que la nomination du sous-doyen.

Le nombre des maîtres s'est tellement accru, « avec apparence d'en recevoir encore plusieurs » disent les potiers, « qu'ils estoient assez de peuples pour pouvoir » faire leurs assemblées et colléges séparés, aux sup- » pots des couvreurs, et avoir ung grand doyen et » soub doyen de leur branche à tour avecq lesdits » couvreurs. »

C'est leur droit, soutiennent-ils, puisque leur branche paie une taxe égale à celle des couvreurs et ils ne voient pas pourquoi on attribuerait toujours la prééminence à ceux-ci « leur stil n'étant pas plus noble que » celui des potiers. » A cette demande, les couvreurs opposèrent une pratique immémoriale en vertu de laquelle ils nommaient le doyen, et les potiers le sous-doyen, ajoutant qu'il n'y avait aucune raison de modifier cette manière de faire.

Après une infinité de conclusions, répliques et tripliques, la chambre des doyens rendit une sentence qui déboutait les potiers de leur prétention et laissait les choses dans l'état où elles se trouvaient (1).

C'est au Marché aux Poteries, entre la cathédrale et le beffroi, « en la place située derrière la maison de le Licorne » que les maîtres débitaient leurs poteries.

(1) Sentence des doyens et sous-doyens des arts et métiers du 4 février 1682, relatée au registre des ordonnances de cette chambre, folio 87. Cette sentence, des plus curieuses au point de vue de la procédure ancienne, est malheureusement trop longue pour que nous puissions la donner ici in extenso.



Digitized by Google

Il leur était défendu de donner à leur étalage, une profondeur de plus de douze pieds sur la voie publique (1).

Peu à peu, les revendeurs envahirent le marché et s'installèrent à côté des maîtres. Ceux-ci s'adressèrent à la chambre des arts et métiers pour faire expulser les nouveaux venus, mais ils furent déboutés de leur demande (2). (14 août 1690.)

Ces derniers, vingt ans plus tard, étaient même en majorité au marché ; on y comptait quatre revendeurs et trois maîtres seulement « par habitation de cave ou » de maison qui est un nombre suffisant, qu'ils occu- » pent presque toutte la place n'y laissant qu'un chemin » assez étroit.... »

Et cependant de nouveaux revendeurs insistaient pour être autorisés à s'établir au marché ; les maîtres s'opposèrent encore à leur admission, mais, comme la première fois, ils furent déboutés.

Comme on vient de le voir, les marchands établis au marché étaient différemment installés. Les uns occupaient, comme locataires, quelque partie des maisons riveraines du marché, ou leurs entrées de cave ; les autres étalaient leurs marchandises sur la voie publique.

Il y avait nécessairement des postes plus ou moins avantageux pour la vente, et comme la fabrication de la faïence faisait une concurrence désastreuse au commerce de poteries, les bonnes places étaient fort recherchées. En 1737, André Blanchart « le plus ancien » maître du métier des pottiers » mécontent de la place qu'il occupait, demanda qu'il fut procédé chaque

(1) Du 12 août 1710.
(2) Consaux, vol. 255, folios 147 et 167.

Digitized by Google

année au tirage au sort des dites places. La proposition fut vivement combattue par tous ceux qui louaient leur place et il n'y fut pas donné suite.

En temps de foire, ducasse de quartiers, processions, les potiers s'installaient encore dans les divers marchés.

Lors du sacre de Saint-Quentin, en particulier, ils vendaient leurs poteries sur la Grand'Place, ce qui leur fut défendu vers 1690. En cette année, désireux de reconquérir cette faveur, ils s'adressèrent au chapitre de la cathédrale pour être autorisés à vendre, comme par le passé, sur la Grand'Place, le jour du sacre. Le chapitre « attendu que cela ne nuit pas au service divin » les y autorisa (1).

Ce recours était fort singulier, mais il faut remarquer qu'à l'époque où cela se passait, la confusion des pouvoirs était extrême, les attributions de chaque corps n'étaient pas nettement définies, et plusieurs magistratures pouvaient être appelées à statuer sur un même fait.

Les intéressés craignant d'être déboutés d'un côté, cherchaient donc souvent quelqu'autre compagnie dont ils sollicitaient l'appui ; ainsi avaient fait nos industrieux potiers.

Mais les magistrats ne leur laissèrent pas le bénéfice de leur adroite manœuvre et la veille du jour où, forts de leur autorisation, les potiers allaient prendre possession de la Grand'Place, les Consaux firent appeler en leur assemblée du 2 septembre, Jean Blanchart l'aîné, doyen du métier et lui interdirent de vendre le lendemain sur la Grand'Place, « à peine de confiscation

(1) Pièces diverses, farde 1091, 1er septembre 1690.

Digitized by Google

» de sa marchandise et d'amende arbitraire, lui ayant » enjoint d'en donner avertance aux autres suppots » dudit stil, pour qu'ils se conforment à la dite ordon- » nance sous le même péril. » L'histoire ne dit pas si les potiers obtempérèrent aux instructions du magistrat.

Leur sort devenait de jour en jour plus malheureux, les faïenciers ayant attiré à eux toute l'ancienne clientèle des potiers; aussi la lutte entre le monopole ou du moins la protection du commerce et la liberté du trafic, reprit-elle de nouveau.

En 1714, un industriel ayant fabriqué des carreaux au village d'Havinnes, près de Tournai, prétendit les introduire en ville et les débiter librement. Les potiers firent poursuivre, devant la chambre des arts et métiers, les marchands qui les avaient reçus, pour qu'ils soient condamnés à l'amende avec saisie des carreaux qu'on trouverait chez eux.

Ils se fondaient sur l'article 29 de leurs ordonnances du 3 juillet 1653, aux termes duquel ils pouvaient seuls composer toutes sortes de carreaux de terre servant aux pavements, les étrangers à la corporation n'étant admis à vendre que des carreaux de jauge.

Les marchands soutenaient que jamais on n'avait observé les ordonnances sur ce point; que de tout temps on avait vendu en ville les carreaux dits de Gand, lesquels n'ont pas les dimensions prescrites par les règlements. Il est notoire, ajoutaient-ils, qu'on introduit chaque jour des carreaux de Lille, de Mortaigne et d'Antoing, lesquels n'ont ni les qualités ni les dimensions prescrites par l'ordonnance. Enfin les carreaux, objet du procès, étaient d'une fabrication toute spéciale et tels que les potiers n'eussent su les faire; ils étaient meilleurs, plus solides et plus grands que

Digitized by Google

ceux qu'on fabrique en ville, et ils avaient été acceptés par les esgards.

Les potiers reconnaissaient qu'on avait permis la vente des carreaux de Gand, de Lille, de Mortaigne, d'Antoing, mais quant aux carreaux d'Havinnes, il n'y avait pas de motif pour les tolérer puisqu'ils étaient de la même composition que ceux qu'on fabriquait à Tournai.

Ils ajoutaient enfin que s'il y avait eu des faits de tolérance pour des actes particuliers, cela ne pouvait invalider les prescriptions formelles des ordonnances.

Par sentence du 19 février 1714, la chambre des arts et métiers condamna les marchands à l'amende... Il y eut appel de ce jugement qui fut confirmé par les prévots et jurés (1).

Une requête du 9 février 1722, adressée à la chambre des arts et métiers, par les doyen, office, maîtres et suppôts du métier des potiers, après avoir dépeint la triste situation de leur industrie, expose qu'à cause de la « calamité des temps et des usurpations que les « étrangers faisaient sur les droits de leur métier, ceux « qui en faisaient l'exercice et profession ne pouvaient « plus subsister, et aussi les ouvriers ne trouvans plus « d'ouvrages seraient obligés d'aller chercher du tra- « vail ailleurs pour y vivre; » en conséquence ils supplient qu'on interdise la vente en ville, par des étrangers, de toutes poteries étrangères de qualité semblable à celles que fabriquent les potiers tournaisiens; il n'y avait exception que pour le temps de foire et encore ne pouvait-on vendre les produits étrangers que dans les lieux à ce destinés.

(1) Sentences de la chambre des arts et métiers, n° 4247 de l'inventaire.

Digitized by Google

Semblable demande fut renouvelée en 1737, et adressée cette fois aux Consaux. Elle est dirigée contre les maçons qui faisaient venir du dehors des carreaux de pavement de même qualité, et de même espèce que ceux fabriqués par nos potiers.

Leur requête et les arguments qu'ils font valoir au profit de la protection due aux industries locales, méritent d'être cités :

Du 15 janvier 1737 (1).

« De la requête des doyen et office du métier des pottiers de terres en cette ville, disans qu'il leur serait difficile, même en quelque façon impossible de faire cuire les potteries qu'ils fabriquent sans enfourner en même temps une partie de carreaux servans aux pavemens, pour soutenir lesdits pottiers et que quoy qu'il soit naturel qu'ils puissent avoir le débit desdits carreaux, et des briquettes qu'ils fabriquent communément toujours de la même terre qu'ils tirent du village d'Havinnes, laquelle a les qualités et la consistance convenable à fabriquer tout ce qui dépend de leur métier, et quoy qu'il ne soit permis à qui que ce soit pour le maintien de leur corps en cette dite ville, d'introduire des potteries fabriquées de cette même terre, par la raison générale qu'il faut que les mestiers établis en cette dite ville puissent subsister, par ce que chacun des maîtres desdits métiers sçavent faire et composer, sans souffrir que les estrangers non plus qu'aucuns manans de cette ville, puissent y faire introduire les mêmes fabriques composées de la même matière, ce qui milite esgalement à l'esgard desdits carreaux ; il est néammoins, que depuis peu les maîtres maçons de cette dite ville prétendent soutenir qu'il est en leur

(1) Vol. 235, folio 11.

Digitized by Google

pouvoir, de faire venir en cette même ville des carreaux de toutes sortes d'espèces, composés de la même terre et de la même fabrique que ceux que composent les suppliants, ce qui entrainerait leur ruine et l'anéantissement de leur dit mestier... causes pour lesquelles les supplians ont recours à vous Messieurs, ce considéré, il vous plaise, édicter ordonnance avec défense à tous estrangers et habitans de cette ville, non franqs dudit mestier, de faire venir en cette ditte ville et pouvoir d'icelle, aucun carreaux que ce soit servans aux pavemens, composés et fabriqués de la même terre que celle avec laquelle les supplians composent, et fabriquent lesdits carreaux, n'estant pas juste que l'on fasse venir de l'estranger, les fabriques et compositions qu'ils peuvent faire eux-même laissant à l'arbitrage de V. S. la hauteur de l'amende à poser en cas de contravention aux déffenses requises. »

L'affaire fut renvoyée à l'examen des chefs et conseil, qui ne firent pas de rapport, elle demeura donc sans suite.

L'année suivante (1738), une importante réforme fut tentée par le métier des potiers.

On a vu plus haut qu'il était défendu de fabriquer des poteries de toute espèce, ou carreaux, du 21 décembre au 21 mars, à péril d'amende, et de voir briser les produits fabriqués au mépris de cette défense.

Le 4 mars 1738, André Blanchart, Philippe-Joseph Valière et Richard Blanchart, tous trois maîtres potiers, mus par des considérations d'humanité, s'adressèrent aux Consaux, demandant qu'il soit permis de travailler en toute saison lorsque le temps le permet.

Ils invoquaient à l'appui de leur requête, les arguments suivants :

Digitized by Google

« Premièrement, il est véritable qu'il n'y a que les maîtres qui sont puissants, qui peuvent pendant l'été faire des amas de marchandises pour fournir pendant l'hiver, ce que les pauvres maîtres ne peuvent faire, pour gagner leur vie et de leur famille, de même que les pauvres ouvriers qui sont trois mois sans pouvoir travailler, ils se trouvent par là réduits à la mendicité publique ou à la charge de cette ville avecq leur familles, c'est ce qu'il n'arriveroit pas si les maîtres pouvaient faire travailler en toutes saisons.

» Si quelqu'un desdits Messieurs venoit dire que les ouvrages qui se font en hiver ne sont pas valides, et que le publicq seroit trompé l'on peut répondre à cela que dans les fortes gelées il ne faut pas défendre le travail, il se défend de lui-même puisque personne dudit métier ne peut travailler pendant les gelées, mais lorsqu'elles ont cessées et que l'on pourrait travailler, l'on dit avec raison que les ouvrages qui se feroient à présent seroient meilleurs que ceux qui se font en plein été à raison que les terres se sèchent doucement, et en été se fendent avant les cuire. »

Après une longue délibération, les Consaux, par ordonnance du 23 juin 1739, déboutèrent les potiers de leur demande, et mirent les dépens à charge du corps.

En 1740, devant une nouvelle invasion des carreaux fabriqués à l'étranger, les potiers demandèrent de nouvelles mesures de protection aux magistrats et obtinrent d'eux, le 27 septembre 1740, une sentence aux termes de laquelle, « tous carreaux estrangers » debvront estre annoncés et esgardés et composés de » la largeur et carrure prescrite, par l'article 29 de » l'ordonnance du 3 juillet 1564, — en même temps

Digitized by Google

« il est statué que tous ceux qui contreviendront au « dispositif dudit article 29, seront condamnablés en « douze livres flandres d'amende pour chacune contra- « vention, à répartir un tiers au proffit de la ville, un « tiers au proffit des esgards, et l'autre tiers au proffit « du dénonciateur.... »

A partir de cette époque, nos archives deviennent muettes sur l'intéressante corporation des potiers de terre, la poterie perdant tout caractère artistique n'est plus employée qu'aux usages vulgaires; on cesse de la décorer et même de la vernisser; elle est fournie au commerce par les fabricants de tuiles et de pannes, et se confond avec ces matériaux grossiers.

La faïence, la porcelaine avaient détroné pour jamais l'antique poterie.

Au commencement du XVIII^e siècle, les Blanchart et les Vanlier ou Valière, avaient jeté sur le métier un certain éclat; dans la seconde moitié du siècle, on n'en trouve aucun qui ait joui de quelque notoriété.

Citons toutefois Jean-Baptiste Maillet, fabricant de tuiles et de pannes, qui établit une usine importante au faubourg de Lille et joignit à sa fabrication, celle des carreaux (en 1754).

Il employa dans son usine de 50 à 75 ouvriers, et reçut de la ville une pension annuelle de cent florins (2) à partir de 1752. Cette pension lui fut supprimée en 1759, comme ne lui étant plus indispensable, vu l'état prospère de sa fabrique (3), mais elle fut rétablie l'année

(1) Consaux, vol. 258, folio 147.
(2) Ibid. vol. 265, folio 294.
(3) Ibid. vol. 268, folio 262.

Digitized by Google

suivante, jusqu'à concurrence de 50 florins, réduits à 40 florins en 1761 et payée sur ce pied jusqu'en 1767 (1).

Relevons encore les quelques mentions suivantes :

Le 18 juillet 1758, Willems, maître potier, fournit deux grands vases de terre pour la manufacture de teinture du sieur Lebreton (2).

Le 26 août 1766, Gérard Verdure, négociant à Tournai, demande l'exemption d'impôt sur les matériaux nécessaires à la construction d'une manufacture de pannes, carreaux et autres ouvrages de terre (3).

Un recensement de 1775, signale divers potiers : Antoine Dugardin; Lecrenniez J. Joseph; Willems Jean Gaspard; Laurent Decau, ce dernier occupait un ouvrier André Bonte, qui gagnait 10 patares par jour (4).

Ce même recensement renseigne encore deux ouvriers potiers : Lefebvre François, Turint Jean-Baptiste, de Gand; et Delattre Louis, manœuvre de Potier.

Enfin en 1773, dans un projet d'ordonnance pour la réglementation des métiers, nous trouvons une requête des potiers sans intérêt pour l'histoire, mais d'où il résulte qu'à cette époque « le corps n'est composé que de deux maîtres. »

On ne pouvait être moins (5)!

(1) Consaux, vol. 271, folio 176.
(2) Ibid. vol. 268.
(3) Ibid. vol. 271.
(4) Dénombrement de 1777.
(5) Farde n° 4181ᵇ, 6 avril 1773.

Digitized by Google

De nombreux potiers ou tuiliers étaient établis dans les villages voisins de Tournai, — nous avons relevé la présence de fours de potiers, de l'époque romaine à Cobrieux, village français voisin de Rumes; en 1332 et 1336, des actes signalent un potier Jehan, et sa femme Alis, établis à Rumes (1). On a, de tout temps, fabriqué à Taintignies et Rongy. Bruyelles et Havinnes fournissaient des terres réputés. Un acte de 1343 parle d'une tuilerie située à *Costenteng* (Constantin, hameau de Kain). Un autre de 1338, mentionne un *lotars potier du sauchoit* (à Kain).

## LISTE DES NOMS DE POTIERS

**cités dans divers actes reposant aux archives de la ville.**

XIII^e SIÈCLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1245. | Watiers li potiers. | Echevinage : actes d'intérêt privé. |
| 1255. | Colart li potier, établi à la poterie. | » |
| 1255. | Hanin li potier, achète une maison devant la porte Daubegni. | » |
| 1299. | Guillaume de Courtrai, potier de terre. | » |
| | Gillon Malkavée, potier de terre. | » |

1) En 1336, celle-ci achète de Jean Gantais un héritage as argillères, sur le chemin de Froidmont.

Digitized by Google

## XIV^e SIÈCLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1305-8. | Gillot li potier de terre. | Testament Jehan Bierenghier. |
| 1310. | Jaquemon li potiers. | Echevinage. |
| 1315. | Gillon le mestre li potiers, habitait la paroisse Saint-Pierre. | » |
| 1315. | Jehan Clinkart potier de terre. | » |
| 1316. | Jehan de S. Omer li potiers de tiere. | » |
| 1319-1328. | Jakemes li potiers. | » |
| 1321-24. | Willaumes de saint Omer dist li potiers. | » |
| 1321. | Oudars li potiers de tiere. | » |
| 1322-23. | Pieres de Taintignies con dist li potiers. | » |
| 1323. | Jehan Pikel li potiers de tiere. | » |
| 1323-31. | Jakemes Pikes (en Pikais) potier de tiere. | » |
| 1324-48. | Jehan Gantois, potier de tiere (établi *as argillières*, hors la porte Saint-Martin). | » |
| 1324. | Damans de Kaylibieke li potiers de tiere. | » |
| 1324. | Pasquiers potiers de faces (?) | » |
| 1325. | Simon Molles, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1326. | Li potier de terre de le rue Saint-Nicolay. | Rôle des plaids, 27 avril 1326. |
| 1328. | Jakemes li potiers. | Echevinage. |
| 1328. | Margot li potière. | » |
| 1331. | Huon li potiers de tière. | » |
| 1332. | Jakemon Pieket u li Vigne, potier de terre. | » |
| 1337. | Willekins li viviers, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1338-46-57-60. | Jaquemon dou Buse (on Bust), potier de terre (rue Saint-Pierre)? | Echevinage. |
| 1346-48. | Caniaus Renaus, potier de terre. | » |
| 1350-63-66-78. | Jehan Navarre, potier de terre, rue de la Val? | » |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 1354. | Jean dou Buse, potier de terre. | Echevinage. |
| 1356. | Jehan dis li potiers. | » |
| 1357. | Jaquemon li potiers. | » |
| 1360-64. | Jakemes dou Bust, potier de terre (ou Jakèmes dou Bus, dis potiers). | » |
| 1360-68-82. | Pier, Pieron ou Pierart bunreniel, potier de terre (achète une maison en floc saint Jakèmes). | » |
| 1370. | Jacquemart lesfort, potier de terre. | » |
| 1381. | Pierar Bunreniaus, potier de terre. | » |
| 1382. | Ernoul Martin, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1384. | Jake de Mousqueron, potier de terre. | » |
| 1384. | Simon Martin, potier de terre. | » |
| 1386. | Miquiely li Flamans, potier de terre. | » |
| 1388. | Jehan Martin, potier de terre. | » |
| 1388. | Ernoul li Flameng, potier de terre. | » |
| 1390. | Pierart de la Vignette, potier de terre. | » |
| 1395. | Jaquemon Escot, potier de terre. | » |
| 1398. | Huet quiequin, potier de terre. | » |

## XV^e SIÈCLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1400-5. | Jacques Bertram, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1405. | Jean Eslezebot, potier de terre. | » |
| 1406. | Simon de Blaton, potier de terre. | » |
| 1406. | Jean du Bos, potier de terre. | » |
| 1407. | Pierart de Bury, potier de terre. | Echevinage. |
| 1407. | Jehanne dou pret, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1408. | Gillart dou Four, potier de terre. | » |
| 1408. | Catherine Manouvrière, potier de terre. | » |
| 1408. | Mahieu Ravary, potier de terre. | » |
| 1408. | Jehan Haneuse, potier de terre. | » |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 1408. . . | Jehan Maraut, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1411. | Hennequin Haneuse, potier de terre. | » |
| 1411. | Gillart de Sollèmes, potier de terre, sous-doyen en 1423. | Compte de tutelle, Echevinage. |
| 1415-20. | Jehan Haneuse le maisné, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1417. | Jaquemon Courtois, potier de terre. | » |
| 1415. | Estievenet Leclercq, potier de terre. | » |
| 1415. | Pierart Burie, potier de terre. | » |
| 1415. | Laurens de Binche, potier de terre. | » |
| 1416. | Martin de Hevecque, potier de terre. | Echevinage. |
| 1421. | Haquinet (Casus)? potier de terre. | » |
| 1423. | Jehan Franiel, potier de terre, (statue de Saint-Nicolas). | Comptes. |
| 1424. | Simon du Blaron, potier de terre. | Echevinage. |
| 1429-33-56. | Gilles Froidure, potier de terre. | Registre de la loi, Echevinage. |
| 1430. | Pierre Leleu, potier de terre. | » |
| 1431-62. | Jehan Froidure, potier de terre. | Echevinage (nombreux actes). |
| 1434. | Jean du Bos, potier de terre. | Registre de la loi. |
| 1435. | Jacques Coucart, potier de terre. | Prévost et Jurés. |
| 1440. | Jean Colparre, potier de terre. | Publications. |
| 1444. | Jaquemont Coucart, potier de terre, habite paroisse Saint-Nicolas. | Comptes. |
| 1447-58. | Gillart Froidure, potier de terre, époux de Béatrice Hanocque, habite grand rue de la Madeleine. | Echevinage. |
| 1452. | Coppart li potier, habite paroisse Saint-Nicolas. | Comptes. |
| 1452-74. | Balthasar Froidure, potier de terre, habite hameau de losquegnoel, hors la porte Saint-Martin. | Echevinage. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 1453. | Coppart Regnart, potier de terre. | Echevinage. |
| 1455. | Jean Courart, potier de terre. | » |
| 1457-66. | Jean Wisselin, potier de terre, (il habitait une *maison, jardin et hiretage seant en la rue Waynepain, ahuisinée à cuire pos de terre.* | » |
| 1458. | Pierart Bonte, potier de terre. | » |
| 1458. | Denis de Ghenain, potier de terre, époux de Maigne de Hollay. | » |
| 1460. | Pierre Bonte, potier de terre. | » |
| 1459-61. | Simon Courart, potier de terre, habite *marché aux poulets à l'opposite de l'Eglise Notre-Dame.* | » |
| 1470. | Pierre Ysore, potier de terre. | Prévost et Jurés. |
| 1472. | Robert Berthelot, potier de terre, habite hors la porte du Bruisle. | Compte. |
| 1472. | Jean Briselange, potier de terre. | Prévost et Jurés. |
| 1473. | Antoine Allard, potier de terre. | » |
| 1475. | Jean Leleu, potier de terre. | » |
| 1483. | Jean Froidure, potier de terre. | Registre de Saint Luc. |
| 1486-88. | Quentin Pannin, potier de terre. | Echevinage. |
| 1489. | Simon Follet, potier de terre. | » |
| 1489. | Jérome Bedet, potier de terre. | Prévost et Jurés. |
| 1492. | Balthasar Bonte, potier de terre. | Registre Saint Luc. |
| 1492. | Jehannart Maton, potier de terre. | Compte. |
| 1494. | Jaquemart Maton, potier de terre. | » |
| 1495. | Jehan Journet, potier de terre. | » |
| 1495. | Jehan Ysoret, potier de terre. | » |
| 1496. | Jacquemart de Wespes, potier de terre. | Prévost et Jurés. |

XVI^e SIÈCLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1503. | Jacquem de.... potier de terre. | Comptes d'ouvrages. |
| 1505. | Corneille de vin, potier de terre. | Prévost et Jurés. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 1513. | Jean Matis, ymageur de terre. | Prévost et Jurés. |
| 1513. | Jean Ysoret, potier de terre. | » |
| 1515. | Antoine Fortin, potier de terre. | » |
| 1515-24. | Jean Journet, potier de terre, habite la paroisse de la Madeleine. | » |
| 1515. | Georges Lecocq, potier de terre. | » |
| 1523. | Willem Leclercq, potier de terre. | » |
| 1542. | Pierre Hoyois, potier de terre. | » |
| 1543. | Jacques Honset, potier de terre. | » |
| 1544. | Jehan Guenebbe. | » |
| 1558-75. | Piat Suret, potier de terre. | Registre de bourgeoisie. |
| 1565-72-77. | Antoine Prévost, potier de terre. | Comptes d'ouvrages. |
| 1572. | Hubert du Vyvier, potier de terre. | » |
| 1577-1579. | Jean Aronde, potier de terre. | » |
| 1580. | Jean de le court, potier de terre. | » |
| 1583. | Guillaume Laurens, potier de terre. | » |
| 1583-4. | Augustin Tonneau, potier de terre. | » |
| 1588. | Guillaume Leurin, potier de terre. | Compte. |
| 1589 (†1610). | Pierre Staple, potier de terre. | » |
| 1591. | Anthoine Druart, potier de son stil. | » |
| 1594. | Antoine Prévost, potier de terre. | » |

## XVII^e SIÈCLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1605-25. | Jehan Druart, potier de terre. | Comptes d'ouvrages. |
| 1615-27-30-36-41. | Jacques Staple ou Stape l'aîné, potier de terre, juré des potiers. | Chambre des arts et métiers. |
| 1627-1631. | Jean Blanchart, l'aîné, potier de terre, juré et esgard, sous-doyen. | » |
| 1628. | Pierre Ladam, potier de terre. | » |
| 1629. | Lucq Lucas, potier de terre, (vend carreaux de galère). | Comptes d'ouvrages. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 1620. | Jean Carette, potier de terre. | Comptes. |
| 1632 (†1641). | Jean Blanchart le jeune, potier de terre, sous-doyen. | Arts et métiers. |
| 1631. | Evrard Leclercq, potier de terre, sous-doyen. | » |
| 1640. | Augustin Bonte, potier de terre. | Acte de donation de 1640. |
| 1638-1657. | Jean Lengrand, potier de terre esgard, sous-doyen en 1657. | » |
| 1642. | Antoine Druart, potier de terre, esgard. | » |
| 1643-1647. | Jacques Stape le jeune, potier de terre, sous-doyen, esgard. | Arts et métiers. |
| 1650-1662. | Jean le loir, potier de terre, esgard. | » |
| 1652. | Jean Blanchart (III), potier de terre, sous-doyen. | » |
| 1658-1676. | Gratien Leloire, esgard | » |
| 1659. | Jenne Surquin, potière. | » |
| 1662. | Josse Simon, esgard. | » |
| 1668-72-86-90. | Jean Blanchart (IV)[1] potier de terre (doyen en 1690). | Comptes généraux (Consaux). |
| 1669. | Jude Simon, potier de terre, esgard. | Arts et métiers. |
| 1676. | Gratien Simon, maître potier, esgard. | Consaux. |
| 1693. | Barbe Simon, faïencière. | Comptes généraux. |
| 1696. | Jean Simon, potier de terre, sous-doyen des Potiers. | Arts et métiers. |
| 1698-1703-1728. | Jean Leloir, potier de terre. | » |

## XVIII^e SIÈCLE.

| | | |
|---|---|---|
| 1700-1709-1737. | André Blanchart, sous-doyen des potiers. | Arts et métiers. |
| 1700. | Gratien Petit, maitre potier, fabricant de tuiles. | Consaux. |
| 1714-23-25-27-46. | Nicolas Valière, maître potier, sous-doyen des potiers. | Arts et métiers. Consaux. |
| 1729. | Nicolas Vanlierdt, maître potier. | » |

(1) Il demeurait proche de la maison du puich d'or.



Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 1720. | Jean François Martin, ouvrier de potier. | Consaux. |
| 1738-1739. | André Blanchard, maître potier. | » |
| 1738. | Philippe Joseph Valière, maître potier. | » |
| 1738. | Richard Blanchard, maître potier. | » |
| 1758-1775. | Willems Jean Gaspard, maître potier. | » |
| 1775. | Dugardin Antoine, potier. | Recensement de 1775. |
| 1775. | Lecrennier Jean Joseph, potier. | » |
| 1775. | Lefebvre François, ouvrier potier. | » |
| 1775. | Turin Jean Baptiste, ouvrier potier. | » |
| 1777 | Decau Laurent, maître potier. | » |

## § III.

### Produits.

Les seules œuvres de l'industrie des potiers, antérieures au XV^e siècle, que l'on rencontre encore, sont les petits carreaux de pavement en terre vernissée, noirs, rouges, jaunes et verts (1), de forme carrée.

(1) Les objets que nous allons décrire, et que nous attribuons à l'industrie locale, ne portent pas de marque de fabrique; nous déduisons leur origine tournaisienne de deux circonstances, qu'on peut considérer comme des présomptions sérieuses; d'abord, ils ont été trouvés à Tournai en différents endroits et à plusieurs reprises (et l'on a vu comment les réglements des métiers rendaient l'importation des produits étrangers presqu'impossible); ensuite, ils présentent entr'eux des ressemblances d'aspect et de fabrication, qui prouvent l'influence de traditions et de pratiques locales. Enfin, quelques indications tirées des archives de Tournai, nous aideront aussi à reconnaître certains caractères des poteries qui y furent fabriquées.

Digitized by Google

Leurs dimensions varient : ceux qu'on rencontre le plus souvent ont 58 ou 42 millimètres de côté, et il semble que l'on puisse affirmer, qu'ils sont d'autant plus anciens qu'ils sont plus petits (1).

Tous nos potiers en fabriquaient, car chaque année les comptes communaux en signalent plusieurs achats.

Des fragments de pavement de ce genre existent encore à la Cathédrale, au chœur de l'église Saint-Jacques, au couvent des Sœurs-Noires et dans plusieurs vieilles maisons (2).

M. Voisin a conservé le dessin du pavement de la chapelle Saint-Eleuthère, à la Cathédrale, avant que celui-ci fut enlevé. Il figure au tome IV des Bulletins de la Société historique et littéraire (p. 228). Les carreaux qui le composent sont de deux dimensions : les plus grands mesurent 6 centimètres de côté, les plus petits 48 millimètres seulement.

Le pavement du chœur de l'église Saint-Jacques, remis au jour, lors de la restauration de cette église et qui date du XIVe siècle, était composé de carreaux du même genre. Nous donnons le dessin d'un fragment de ce pavement encore en place et qui a été pieusement respecté par l'architecte M. Cloquet. Les carreaux sont de deux tons, noir et jaune, disposés en damier. Ils mesurent 6 centimètres de côté. La bordure est formée de deux lignes de carreaux noirs entre lesquelles court

(1) Ces pavements rappellent les mosaïques anciennes; les carreaux de terre colorée remplacent dans nos pays, où le marbre est rare, les cubes de mêmes dimensions et de mêmes formes, en marbres de couleurs, qui composent les pavements des églises d'Italie, parmi lesquels on peut citer, comme un des plus curieux, celui de la Basilique de Saint-Marc, à Venise.

(2) On en trouva une assez grande quantité à l'ancienne chapelle Saint-Eloi, rue Saint-Martin, démolie en 1865. (Bozière).

Digitized by Google

une ligne en zigzag, formée par des carreaux noirs et jaunes. (Voir pl. VII.)

Enfin les tapisseries de 1402, conservées à la Cathédrale de Tournai, reproduisent six ou sept dessins différents de pavements exécutés avec ces petits carreaux (1).

On conserve au Musée d'antiquités de Tournai, deux grandes plaques en terre cuite, octogones toutes deux, et mesurant l'une 58 centimètres, et l'autre 40 centimètres de diamètre.

Toutes deux sont parfaitement dessinées et offrent le caractère artistique du XV^e siècle.

La première de ces plaques représente un banquet : un haut personnage couronné et une dame portant le hennin, assis à table, sont servis par un valet qui ploie le genou en déposant un mets devant eux. A droite et à gauche des musiciens jouant de divers instruments. La table est chargée de vaisselle, pots, assiettes, etc. (2).

La seconde représente un personnage (?) accompagné d'un agneau ; un fragment d'inscription en caractères gothiques est encore visible, mais tout à fait illisible.

Quant au procédé, il est fort sommaire :

Sur une plaque épaisse de 3 centimètres, le sujet est dessiné à la pointe dans la terre molle ; certaines parties du vêtement, les figures et divers accessoires, sont figurés en terre blanche, incrustée dans les creux

(1) Voir : Tapisseries du XV^e siècle, à la Cathédrale de Tournai. — Vasseur-Delmée, 1883.

(2) Ce sujet a eté plusieurs fois représenté : Voir P. Lacroix, *les arts au moyen âge, et à l'époque de la renaissance*, page 13. — M. l'architecte Cloquet a relevé un sujet semblable sur une lame funéraire en cuivre du XV^e siècle.

Digitized by Google

évidés à l'outil dans la masse. Le vernis, qui recouvrait la plaque, est complètement usé; certaines parties des vêtements ont été relevées de vernis noir, notamment le justaucorps du seigneur, et les vêtements des valets, qui sont rayés obliquement. Voir pl. VII.

Ce sont les deux seules plaques de ce genre que nous ayons rencontrées.

A la même époque, appartient une curieuse pièce de poterie, provenant des démolitions de l'ancien pont des Moulins, sur l'Escaut. C'est une sorte de niche à ouverture carrée, dessus et dessous plat, fond demi-circulaire. Cet objet était destiné à être encastré dans la maçonnerie, et à ne présenter aux yeux que la partie ouverte. Celle-ci est décorée d'un joli quadrilobe gothique, recouvert d'un vernis jaune très brillant. L'intérieur de la niche est revêtu du même vernis.

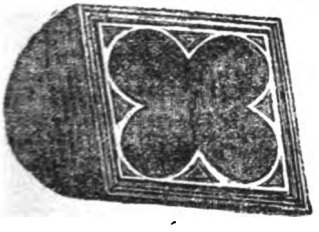

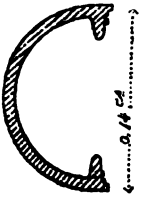


Nous n'avons pas rencontré d'objet analogue et ne pouvons deviner quelle a pu être la destination de celui-ci (1).

(1) On lira avec intérêt dans les numéros d'avril et de juillet 1886 de la *Revue de l'art chrétien*, une savante dissertation sur l'usage présumé de ce curieux objet. Certains y voient une *poterie acoustique*, comme on en plaçait au moyen âge aux voûtes de quelques églises, pour augmenter la sonorité du chant; d'autres le considèrent comme un simple motif de décoration, employé sous les cordons de pierre et sous les corniches.

Digitized by Google

En 1444, le compte d'exécution testamentaire de Jehan-au-Toupet signale : « *Deux pochons de terre estoffés d'argent* (garnis d'argent) vendus xxvij sous ij deniers

Ce devaient être des objets d'une certaine valeur pour qu'on les ait montés en argent.

En 1411, Gillart de Sollemes, potier de terre, fournit des « pots d'estuve (1). »

En 1447, le même potier fabrique des bauwettes mises et employées au comble d'une maison, — des ensengnes et fiestures ad ce servans, mises sur des maisons (2).

En 1390 déjà, au compte de l'hôpital Saint-Jacques, on trouve mentionné l'achat de semblables objets : « A » Pierart de la Vingnette, potier, pour une ensangue » à mettre sur ladite maison 17 sols. »

Qu'étaient ces bauwettes, ensangnes ou ensengues et fiestures?

*Bauwettes*, d'après les glossaires anciens, a deux sens : sorte de boîte (?) et lucarne. Sans doute, le mot désigne ici ces tuiles pourvues d'une ouverture en forme de demi-cloche, que l'on intercale dans les tuiles d'une toiture, pour faire pénétrer à la fois l'air et la lumière dans les greniers. — *Fiesture*, désigne et le faîte d'une toiture, et les tuiles faîtières qu'on y place; enfin, *ensangues* se rapproche du mot enseigne, et l'on peut voir dans les deux mots réunis, ensangues et fiestures,

(1) Compte de tutelle de Jacques le Muisis, en 1411.

(2) Compte d'exécution testamentaire de Michel Tuscap, en 1447. — Signalons, en passant, un acte d'obligation passé le 21 octobre 1486, devant les Prévost et Jurés, par lequel Quentin Panin, potier de terre, achète à Pierre Delbecq, *deux milliers de terre servant à son métier*, pour la somme de 30 livres, 20 gros, monnaie de Flandre. — (Invent n° 3325).

Digitized by Google

les épis et les crêtes dans le genre de ceux que fabriquaient les potiers normands.

Un poste de compte de 1412 (1), vient justifier cette manière de voir : « A lui (Piérart Alierbe tieullier » demorans en Tournai) *pour une fiesture à une en-* » *sangue de coulon par deseure,* mise et assise sur ledit » coulombier... ij sous tournois. »

Il s'agit ici d'une tuile faîtière, portant un pigeon en haut relief, placée sur le sommet d'un pigeonnier.

Un article des comptes d'ouvrage de 1423, donne encore l'explication de ces mots, et montre que nos potiers savaient faire des œuvres d'art; on y lit en effet : « A Jehan Franiel, potier de terre, pour ung » saint Nicolay de tierre, à luy acheté, mis et assis » sur ladite maison des Wiquez... x sols. »

Il s'agit là, d'une de ces statues en terre cuite émaillée, que nos ancêtres plaçaient au faîte des toitures, aux sommets des fenêtres et aux pinacles des toits, et qui donnaient un cachet si pittoresque aux constructions du moyen âge (2).

Deux autres statuettes du même genre, trouvées à Tournai, ont été décrites au tome I des Bulletins de la Société historique, par M. Peeters, qui leur assigne comme date le XVI^e siècle, mais qui, malgré les bonnes raisons données par cet archéologue, paraissent devoir plutôt être attribuées au XV^e siècle ; ce sont une figure d'évêque, qui se trouvait placée au faîte d'une maison de la rue des Choraux ; et une statue de la Vierge, qui décorait autrefois une tour du pont des Trous.

(1) Compte de tutelle de Jehan Tuscap, en 1412.

(2) On conserve au Musée d'antiquités de Gand, une statuette de ce genre, en terre vernissée, provenant de la collection Minard ; elle représente un guerrier du XII^e siècle.

Digitized by Google

« La première est une petite statue de 70 centimètres de hauteur, coiffée d'une mître peu élevée ornée de cabochons, et revêtue de l'aube sous une ample chasuble arrondie inférieurement en forme d'ogive, et dont la croix, au lieu d'une traverse coupant la hampe à angle droit, comme dans les chasubles modernes, présente des bras dirigés obliquement vers les épaules; les mains sont couvertes de gants très longs et très évasés.

» Le vert, le noir, le rouge et divers tons de jaune, sont les seules couleurs employées dans cette statuette dont les formes, qui ne manquent pas d'élégance, accusent un art qui n'en était pas à son début; sa date, indiquée par le costume, est confirmée par la place même qui lui avait été assignée (1).

» Dans la rue des Choraux est une maison que la tradition désigne comme ayant été habitée par saint Eleuthère. Reconstruite plusieurs fois, sans doute, elle le fut en dernier lieu par le chanoine de Bouloigne, mort en 1559, dont la devise *tecum habita* avec la date 1559, s'y lit en divers endroits et particulièrement sur une charmante sculpture en bois, qui offre un personnage bicéphale ayant dans la main droite le globe terrestre, dans la gauche une tête de mort, et sous les pieds l'écu du chanoine, qui portait d'argent à la fasce de gueules chargée d'une coquille d'or.

» Louis de Bouloigne, ayant achevé sa maison, aura voulu perpétuer le souvenir de l'hôte illustre, qu'avaient abrité les constructions dont elle occupait la place, en faisant poser à son sommet l'effigie du saint évêque, qui s'y voyait debout sur une faîtière d'une forme parti-

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, cette date nous paraît peu probable.

Digitized by Google

culière, disposée pour lui servir de piédestal et chargée d'une figure grotesque coiffée à l'espagnole. Cette maison étant devenue une institution de jeunes gens et la petite statue le but de leurs projectiles, j'ai dû, pour la sauver d'une destruction complète, la faire descendre du haut pignon de bois d'où elle avait bravé, pendant près de trois siècles, les intempéries des saisons, plus heureuse, malgré quelques avaries qu'une jolie statue de la Vierge, probablement sa contemporaine, décorant naguère une niche ogivale pratiquée dans une Tour du Pont des Trous, et qui a été brisée à coups de pierres, lors de l'ouverture de la bréche faite en cet endroit pour l'entrée du chemin de fer (1). »

Signalons encore, en 1513, Jean Matis, ymageur de terre (2), qui paraît avoir continué cette fabrication.

Mais voici une série de documents des plus curieux pour la céramique du moyen âge et qu'à raison de leur intérêt, nous croyons devoir donner tels qu'on les trouve relatés dans le registre de Saint-Luc (3) où l'on inscrivait les noms de tous ceux qui étaient astreints à payer une redevance au profit du métier des peintres de Tournai.

On y trouve mentionnés des noms de potiers, leurs œuvres et certains procédés de décoration.

1. Les potiers cités dans le registre de Saint-Luc sont Jean Froidure, — Quentin Pannin, — Simon

(1) M. Houdoy, *histoire de la céramique lilloise*, cite des statues de saint Bettremieux et de saint Jehan-Baptiste et des Marmousets, fabriqués par des potiers de terre lillois au XV^e siècle.
(2) Journal des Prévost et Jurés.
(3) Aux archives de la ville à Tournai.

Digitized by Google

Follet, — Balthasar Bonte; — les autres paraissent appartenir au même métier mais n'y sont pas qualifiés *potiers*; toutefois il ressort évidemment du contexte qu'ils travaillaient la terre.

2. Quant aux œuvres, ce sont des ymagettes mollées de platre et de terre (1459), — petits Jhesus pour Ducasses (1479). — Couronnettes pour servir aux rois (1479); menues pottries de usans, c'est-à-dire poteries communes (1483) — menus ouvrages pour les rois et Ducasses (1483) — poupées, quevals, repos, caryos, hochettes servans aux dédicases.... (1484) — ymages de plâtre et de terre (1485) — menues potries d'enfants qui se vendent aux processions (1488). — Figures et bêtes mollées.... (1639).

3. Enfin le mode de décor est généralement désigné. Ces images de platre et de terre sont « estoffées de couleurs non finnes, et non autrement et sans oille ne vrenis, » « estoffées de carnation et d'autres coulleurs non finnes » — « couleurs à ce propres non fines et sans oil ne vrenis, » — « estoffer et peindres ses menues poteries. » — Franchise « de paindre ses menues poteries. »

Faut-il voir dans ces bibelots des objets émaillés ou simplement vernis au plomb? *sans oille ne vrenis*, y est-il dit, mais évidemment cette expression doit s'appliquer ici aux couleurs employées pour la peinture à l'huile et ne peut être pris comme une défense, de faire usage du vernis plombifère dont tous les potiers se servaient.

Dès le commencement du XII^e siècle, le vernis de plomb (de trois ou quatre couleurs) fut généralement employé.

La faïence à émail stannifère fut aussi connue très tôt dans nos régions. MM. Houdoy et Le Breton, en

Digitized by Google

ont établi l'existence à Ypres, et à Hesdin, dès 1381 ; rien n'établit qu'on en ait fabriqué à Tournai, à une époque aussi reculée, mais la description de la statue de Saint-Nicolas (1423), et celle d'un évêque (XI^e siècle), citées plus haut, permettent de supposer que ces poteries étaient émaillées.

Rien n'empêche qu'il en soit de même de ces menus objets dont nous allons donner le détail, d'après le livre de Saint-Luc.

En tête du registre figure cette mention :

*Sensuivent les noms des personnes lesquelz sont tenus de payer au pourfit du mestier des pointres pour joyr chun de son stil, en payant leur demye francise, ainsi que les ordonnances dudit mestier le contiennent* (1).

« Jehan Lozon fut receu a le francise de pooir » moller ymagettes de plâtre et de terre et les estoffer » de coulleurs non finnes et non autrement et sans » oille ne vrenis, et a payet le demye francise le » xx^e jour d'aoûst l'an mil cccc lix.

» Andrien pope fut receu a le francise de moler » ymages de platre ou de terre et les estoffer de » coulleurs, non fines sans oille ne vrenis en payant » le francise comme les aultres — le xviii^e jour de may » l'an mil cccc lxxij.

» Guillaume Rochiès, mirelier fut receu a le francise » de pooir poindre ses miroirs, et estofer ses ymagettes » mollées sans y mettre fin or. Ce fait le xvi^e jour de » febvrier l'an mil cccc lxxvj.

» Hernould Dupryer et sa femme achetèrent le petit » francise, pour faire ses petits Jhesus pour ducasses

(1) Inventaire n° 614.

Digitized by Google

» et couronnettes pour servir aux Roys, ce fait le
» xv^e jour de janvier l'an mil cccc xxix.

» Jean Froidure, potier de terre fut receu à le petite
» francise pour poindre ses menues pottries de usans (1)
» le xviii^e jour d'aoust de l'an mil ccccl xxxiij.

» Tassart Frappet fut receu à le petite francise,
» pour poindre ses menus ouvrages qu'il fait pour
» les rois et ducasses, le v^e jour de janvier de l'an mil
» cccc lxxxiij

» Etienne Flammeng bougenier (?) et sa femme
» furent receus à le francise de pooir moller poupées
» et les estoffer avec quevals, repos, caryos, hochettes,
» servans aux dédicaces, comme il apparaît par le
» registre à ce ordonné, furent receus le vij^e jour de
» febvrier de l'an mil cccc lxxxiv.

» Jaspard Pasquier, fut receu à la francise de pooir
» moller poupées et les estofer de carnation et d'autres
» coulleurs non finnes, le xxij d'aoust mil cccc lxxxv.

» Colard Maton, fut receu à le francise de moller
» ymages de terre et de platre et les estoffer de coulleurs
» ad ce propres non fines et sans oil ne vrenis le
» xv^e de décembre de l'an mil cccc lxxxv.

» Pierard Morel, fut receu à le petite demye fran-
» cise de pooir poindre quevals, carrios, repos et
» occettes le xv^e jour de mars de l'an mil quatre cent
» quatre-vingt-cinq avant Pâques.

» Quentin Pannin potier de terre, fut receu à le
» petite demy franchise de pouvoir estoffer et poindre
» ses menues potries d'enfants qui se vendent aux pro-
» cessions le xii^e jour d'octobre l'an mil cccc lxxxviii.

» Simon Follet potier de terre, fut receu à la fran-
» chise de povoir poindre ses menues poteries comme

(1) C'est-à-dire poteries d'usage ou communes.

Digitized by Google

- les aultres, en manière accoustumée le IIIe jour de
- juillet de l'an mil cccclxxxix.

- Josse Mathieu fut receu à le franchise de moller
- ymaisges de plastre ou de terre, et les estoffer selon
- le contenu des ordonnances desdits mertiers, et selon
- qu'il est contenu au registre de Messieurs le Doyens,
- le Ve de may l'an mil cccc lxxxxij.

- Jean de Holay, fut receu à le franchise de moller
- ymaisges de platre ou de terre, selon la manière qu'il
- est contenu au registre de mesdits seigneurs les
- doyens, le XIIIe jour de may, l'an mil cccc xc.

- Balthasar Bonte, potier de terre fut receu à le
- petite franchise de pooir poindre ses menues potries
- servant aux petits enfants, le XXIe jour de may l'an
- mil cccc lxxxxii.

- Olivet de Louson fut receu a le franchise de povoir
- moller et estoffer pouppées selon les ordonnances à
- ce servant le XVIe jour de septembre l'an mil cccclxxxxiv.

- Jean Mathieu fut receu a le franchise de moller
- ymages faire chevalets, repos et carrios de Ducasse
- en payant et faisant les debvoirs selon les ordon-
- nances dudit mestier le XVIIIe jour de febvrier
- A : IIII XX dix huit.

- Colard Pannier fut receu à le francise de povoir
- moller ymages en faisant les debvoirs accoutumés
le 21 août 1504.

- Le 25 d'octobre, l'an 1639 a racheté Jean Sincoq
du stil de pinctre pour pouvoir pincdre tous les
figures, et bêtes et autres choses de tout ce qu'il
molle de ses mains ou serviteurs en sa maison, et
point d'autres choses en présence du Doyen, Jean
Delmotte et des Jurés Michel Bouillion, et Pierre
Bourgeois et Etienne Cambier. »

Digitized by Google

Deux trouvailles récentes permettent de juger quelles devaient être ces poteries du moyen âge, et ces menus objets que mentionne le livre de Saint-Luc.

La première a eu lieu en 1879, dans le terrain où est établie aujourd'hui la Banque nationale, rue Royale, à l'endroit qu'on appelait autrefois *la poterie;* l'autre a été faite à Antoing, en 1868, vers le bas de la ville, près de l'Escaut dans une cave comblée au XV^e siècle, par suite d'un incendie qui dévora la moitié de la ville, et qui n'avait pas été déblayée jusqu'à ce jour.

C'est à ce fait historique qu'on doit de pouvoir dater les objets de cette dernière trouvaille, dont la plupart portent la trace d'un feu violent.

Les poteries trouvées à Antoing sont de deux sortes : les unes en grès brun clair, présentent la forme générale des Jacoba Kanetje, en dimensions variées, panse de forme ovoïde, goulot large, à anse, pied légèrement élargi, à pincées. Une autre forme, généralement plus petite, offre une panse sphérique, goulot retréci à deux anses, base à pincées. (Voir pl. VIII, litt. a, b.). Les poteries de terre sont plus variées :

1. Grand pot à panse sphérique, goulot demi-large et bas, décoré de cercles en relief, anse plate, large et très grande, élargie à sa base, en trois pincées ; bec d'épanchement, en tuyau rond, retenu au goulot par une barre de forme carrée ; base légèrement élargie — traces nombreuses de vernis vert, terre grise légère. Voir pl. VIII, n° 1.

2. Pot à panse sphérique, goulot large et élevé, terminé par un double rebord, anse ronde, bec d'épanchement en tuyau rond, élargi à la base, et décoré à cet endroit de cinq points en creux dans la pâte ; vernis gris verdâtre, terre noire. Pl. VIII, n° 2.

Digitized by Google

3. Pot à panse sphérique, goulot demi-large, rétréci vers l'ouverture, à anse. Même terre, même vernis. Pl. VIII, n° 3.

4. Petit pot sphérique, large ouverture, évasée, avec bec, anse ronde — décoré sur la panse de quelques traits à l'engobe, se détachant en blanc sur le fond rouge ; terre rouge, vernissée. Pl. VIII, n° 4.

Le reste de la trouvaille est dispersé; elle comprenait, dans le principe, une cinquantaine de pots; nous n'avons pu en retrouver qu'une quinzaine.

Lors de la construction des bureaux de la Banque nationale, rue Royale, en 1879, le mauvais état du terrain obligea les entrepreneurs à faire des fondations très profondes, et en creusant le sol, les ouvriers ramenèrent au jour une énorme quantité de poteries, brisées pour la plupart, antérieures au XVI^e siècle — cruches, gourdes et vases divers en grés; ustensiles de toutes formes en terre vernissée au plomb, jouets d'enfants en terre cuite, etc., etc.

Il ne peut être douteux qu'il faut voir ici les résidus d'une fabrique située en cet endroit, fabrique très ancienne dont l'existence est attestée par le nom caractéristique de *rue des Poteries*, que portait la rue où elle était établie, et qui fut remplacée, plus tard, par la rue Royale (1).

Quelque cinquante mètres plus loin à l'institut de demoiselles on trouva dans le sol, en 1881, des débris

(1) Cette rue portait au XIII^e et au XIV^e siècle, un nom plus caractéristique encore, *la poterie* : Voir plus haut, page 322. Un chirographe de 1458 mentionne une « maison séant en *la potrie* appartenant à Pierre Rolland, tenant d'une part au floscq de ladite potrie, et de l'autre ... »

Digitized by Google

de magnifiques grés de Raeren et de Bouffioulx (1), ainsi que de poteries vernissées présentant beaucoup d'analogie avec les précédentes.

Signalons en quelques-unes :

1. Grand vase à base et ouverture elliptique, forme aplatie, muni de deux anses, décoré sur le devant et le derrière d'une croix formée de deux boudins de terre, travaillés au pouce. Beau vernis vert brunâtre, terre rouge; hauteur trente centimètres, grand diamètre vingt-cinq centimètres, petit diamètre douze centimètres. Pl. IX, n° 1.

2. Petit vase, panse ovoïde, ouverture large, étranglée à la base, à anse, terre rougeâtre, vernis vert hauteur : 10 1/2 centimètres. Pl. IX n° 2.

Plusieurs vases du même genre, de forme un peu variée.

3. Petite gourde en forme de tonnelet, goulot à deux anses rondes, montant jusqu'au haut du goulot; terre rouge, vernissée, hauteur onze centimètres. Pl. IX, n° 3.

4. Partie supérieure d'une gourde ou vase, à panse ronde aplatie, col étranglé entre les deux anses; terre rouge, vernis jaune. Pl. IX, n° 4.

5. Enfin, des plateaux ronds en terre rouge vernissée, pl. IX, n° 5; des débris de vaisselle de tous genres et des jouets d'enfants, notamment des têtes d'animaux et des sifflets à eau. Ces derniers sont particulièrement curieux; ils se composent d'une tête grotesque ou fantastique, de la dimension d'une grosse tête de pipe, en terre rouge vernissée en brun, noir, vert et jaune; la planche VIII en reproduit quelques-uns, litt. d e f i j.

Nous possédons deux autres sifflets à eau, trouvés

(1) Les inventaires du XVI^e et du XVII^e siècle, mentionnent beaucoup de pots de grés, appelés ici *pots de pierre*.

Digitized by Google

à Tournai, en deux endroits différents et appartenant à des époques bien différentes aussi. Le premier, qui a beaucoup de caractère, date incontestablement de l'époque gothique ; le second, du XVII^e siècle, offre un aspect véritablement artistique ; ils sont aussi reproduits à la planche VIII, litt. g et h.

Quant aux carreaux antérieurs au XVI^e siècle, qui peuvent être attribués aux potiers tournaisiens, il est difficile de les déterminer.

Les textes étant muets sur ce point, nous sommes réduits aux conjectures et peu d'éléments serviront à éclairer nos recherches. Au tome I^er des *Bulletins de la Société historique et littéraire,* page 311, M. Peeters signale de curieux carreaux qu'il a recueillis dans le grenier d'une maison de cette ville : il s'agit de briques carrées à fond noir, chargées de divers ornements de couleur jaune, par le procédé dit à engobe : griffons, armoiries, rosaces, fleurs de lis, figures géomètriques, cerf poursuivi par un limier, etc.

M. Peeters cite encore un carreau qui est particulièrement curieux, par son inscription et son décor ; au centre figurent deux rats, tournés dos à dos et s'escrimant de leurs queues. Dans les angles l'inscription : *hoc opus sandonis*. S'agit-il là du nom d'un potier, cela paraît probable, mais nos recherches ne nous ont pas fait retrouver ce nom (1). Pl. IX, n° 6.

Nous allons maintenant décrire quelques carreaux que nous avons rencontrés encore placés dans de vieilles maisons de Tournai.

Carreau de 14 1/2 centimètres de côté, fond rouge, décoré sur trois lignes, d'incrustations en blanc, dents

(1) Ces carreaux n'ont malheureusement pas été conservés.



Digitized by Google

de loup et entrelacs. (Provient d'un bâtiment du XIII^e siècle, démoli en 1875). Pl. IX, n° 7.

Carreau divisé en quatre parties par une rainure formant quatre carreaux distincts, ces derniers ayant chacun 58 millimètres de côté, comme les petits carreaux gothiques émaillés en jaune ou en vert. Deux sont décorés d'une fleur de lis, les deux autres d'un animal fantastique formé par des incrustations de terre blanche sur fond rouge. Pl. IX, n° 8.

Carreau de quatorze centimètres de côté, formant le quart d'un riche dessin dans le genre appelé *à niellure* par Demmin (Guide de l'amateur de poteries, etc., page 536), fond rouge et engobe blanc.

A la rue Frinoise, dans le terrain où fut établie autrefois l'église des Augustins qui datait du XIV^e siècle, on trouva de jolis carreaux de la même époque (1).

Les uns présentent un fond rouge, sur lequel les dessins sont formés de terre blanche incrustée; les autres, au contraire, offrent un fond blanc avec dessins en rouge; un vernis jaune recouvre le tout. Le décor consiste en cercles ou carrés se coupant, fleurs de lis, rosaces, points et sorte de trèfles; l'un deux représente une croix grecque dont les branches seraient évidées; un autre porte la légende (que nous restituons en partie) : *ave maria gratia*, et quatre fleurs de lis aux angles.

Ces carreaux, épais de 2 1/2 centimètres, sont carrés et mesurent à peu près 10 centimètres de côté. — Voir planche IX, n^os 9, 10, 11. Pl. X, n^os 1 et 2.

Au XV^e et au XVI^e siècle, nos potiers fabriquèrent ces grosses briques de cheminées qu'on plaçait au fond

(1) M. Pollet-Liagre, à qui ils appartiennent, a bien voulu nous les communiquer.

Digitized by Google

de l'âtre et qu'on trouve encore fréquemment dans le pays.

Elles sont décorées, en relief, de sujets empruntés à l'Evangile et à l'Histoire sainte. Les sujets historiques sont rares. Une plaque plus grande, de la dimension de quatre briques environ, et découpée en manière de fronton triangulaire ou arrondi, forme le sommet de cette garniture.

Généralement cette plaque porte les armes de Charles-Quint, entre les colonnes d'Hercule, soutenues par un lion et un griffon, et la devise *plus ultra* sur une banderolle avec une date 15.... Pl. x, n° 3.

Nous en avons rencontré une autre, représentant le combat de Gilles de Chin, contre le dragon. Elle est de la plus exquise finesse (1).

Ce dernier sujet est souvent figuré sur des briques de cheminées, trouvées aux environs de Tournai. Nous en connaissons plusieurs reproductions variées. (Pl. x, n° 4).

Aux comptes d'ouvrages de la ville, en 1503, un potier livre « une grande quesne de terre plommée (2) » par lui faite et vendue, destinée à aller quérir l'huile.

Et en 1577, dans le même recueil, on trouve un autre potier, Jean Aronde, qui vend des « canes de terre pour mettre cervoise. »

En 1625, Jehan Druart, potier, fabrique des *pots de tourelle* pour être placés à une brasserie.

(1) Cette plaque, qui provient du château ruiné de la Royère à Néchin, appartient à M. Piret

(2) Inv. n° 2532 — une ordonnance du 14 novembre 1564 rappelle le même procédé, et porte que les tuiles devront être « bien plommées et bien cuites suivant l'escautelie de la ville à peine d'amende.

Digitized by Google

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les tombes creusées sous le pavement des églises sont souvent couvertes d'une croix formée de carreaux (1); les comptes d'exécution testamentaire, en indiquent plusieurs : « *A la femme de Jean Tonneau, pour vingt carreaux jaunes pour faire une croix sur une tombe : xxxi sous vi deniers* (1581). Un autre potier livre dans le même but *vingt carreaux plommés* (1588) (2).

En 1668, Jean Blanchart fournit des carreaux, des briquettes et une *pièche de poterie de iiij sous pour être mis à une maison* (3).

Les ventes de carreaux et de briquettes pour pavement sont très nombreuses, mais les actes sont muets sur leur qualité et leur décor.

Au XVI^e siècle doivent être attribuées les pièces dont la description suit :

Carreaux à fond blanc incrusté, décorés au centre d'un animal héraldique ou fabuleux, lion, coq, etc., en rouge, ainsi que le filet d'encadrement; d'autres à fond rouge portent des divisions géométriques dessinées en blanc et rouge par le même procédé; d'autres enfin, qui sans doute formaient bordure, ne sont ornés, dans le milieu, que d'une bande figurant un dessin géométrique.

Les premiers sont enduits d'un vernis incolore, les seconds d'un vernis vert clair, les troisièmes sont recouverts d'un vernis très foncé presque noir sous lequel transparait en jaune, la bande du milieu. —

(1) Compte d'exécution testamentaire de 1572.

(2) Un compte de 1595 porte un paiement à la veuve Thonneau, potier, pour carreaux et briquettes pour paver la fosse et la tombe de....

(3) Comptes généraux.

Digitized by Google

Dimensions 117 millimètres de côté 28 millimètres d'épaisseur. — Ces carreaux proviennent d'un bâtiment du XVI^e siècle, au quai des Poissonsceaux. Voir pl. XI, n^os 5 à 8.

Carreaux représentant une grande fleur de lis; formes très variées, décor par engobe blanc sur fond rouge, vernis jaune clair. — Dimensions 145 millimètres de côté, 15 millimètres d'épaisseur. Pl. XI, n^os 9 et 10.

Carreaux représentant saint Georges à cheval terrassant le dragon, mêmes dimensions. Pl. XI, n° 11.

Enfin il y avait une autre catégorie de carreaux, ou *briquettes de pavement*, fabriqués par nos potiers et dont les dimensions étaient fixées par les réglements (1). Ils devaient avoir la longueur du travers d'une tuile et un pouce d'épaisseur (2). — D'après une autre ordonnance (31 juillet 1674), leur longueur était double de leur largeur; huit pouces de longueur, quatre de largeur et un d'épaisseur (3).

Or il paraît que les potiers leur donnaient cette dimension *en cru*, mais par suite du retrait à la cuisson, ils devenaient trop petits, d'où plainte des maçons qui soutenaient que les carreaux devaient avoir la grandeur réglementaire *après la cuisson*. Ces briquettes coûtaient quarante-quatre gros le cent, d'après un compte de

(1) Le cahier des charges pour la construction de la Halle des échevins de Saint-Brice, en 1563, prescrit l'emploi de *briquettes de potier*, pour pavements.

(2) Consaux, 13 mars 1657.

(3) Ces dimensions, calculées d'après des tuiles provenant d'un bâtiment tournaisien du XIV^e siècle, devaient être les suivantes : 18 1/2 centimètres de long sur 9 1/4 de large et 1 1/2 centimètres d'épaisseur.

Digitized by Google

1583; elles se vendaient vingt livres le cent (1) en 1671.

Sont-ce ces briquettes qui dans beaucoup d'actes portent le nom de *carreaux de jauge* et que signifie exactement cette expression? Il semble qu'il faut entendre par là, les carreaux de pavage les plus ordinaires sans décor ni vernis, qui devaient avoir les dimensions ci-dessus prescrites, et qu'on appelait encore : briquettes de potiers.

Une requête de Maillet du 5 février 1754 confirme cette opinion; il proteste contre la négligence apportée par les potiers à donner aux carreaux les dimensions voulues, et prie le magistrat d'ordonner qu'à l'avenir, toutes pannes, tous carreaux, *devront être de la jauge ordinaire reposante à la marque de cette ville, ou de telle autre à prescrire* (2).

En 1657, on trouve mentionnés des carreaux rouges et bleus. (Consaux, 4 septembre 1657).

En 1672, Jean Blanchart introduit la fabrication des carreaux noirs, à la façon de Gand, et qu'on faisait venir de Hollande. Il demande, *en qualité de premier inventeur et fabricateur* « l'exemption de logement militaire et de garnison, et le monopole de la vente pour lui, ses enfants et ses descendants pour le terme de 60 ans (3). »

C'est à cette requête que nos magistrats répondirent en engageant plutôt l'industrieux potier à fabriquer des carreaux bleus ou gris, de galère (4).

Divers comptes de 1685 et 1686, mentionnent des ventes de carreaux par lui faites : grands et petits

(1) Consaux, 13 octobre 1671.
(2) Consaux, vol. 266 folio 177.
(3) Consaux, vol. 221, f° 135.
(4) Voir plus loin, page 380.

Digitized by Google

carreaux, carreaux pour paver un four, etc. (1). Mais ils ne parlent pas de leur décor ou de leur couleur.

En 1693, Jean Gravier fabrique « pour les curieux » des carreaux qui contrefairont le gaspe (jaspe) na- » turel, sans peinture » (Consaux, 17 février 1693).

Il est très curieux de constater l'usage de ce genre de fabrication à Tournai, à une époque aussi reculée ; il ne fut pratiqué dans les autres villes, que 50 ans plus tard. Nous n'avons malheureusement pu retrouver aucun spécimen de cette fabrication, encore en place, à Tournai (2).

En cette même année, il fabrique des « pavemens rouges, bleus et marbrés et blancs... » C'était une nouveauté. (Consaux, 14 avril 1693).

En 1740, les potiers fabriquent une sorte nouvelle de carreaux « à la manière d'Arras » et qu'on ne trouvait jusque-là que dans cette ville. Carreaux « blans, bleus, jaspés, marbrés et autres..., leurs couleurs ne changent nullement à l'eau. » (Consaux, 5 juillet 1740).

C'est aussi à nos potiers, que l'on doit ces foyers portatifs en terre cuite émaillée et jaspée, de diverses couleurs, que l'on rencontre encore souvent dans le pays, et dont les formes accusent le XVIII^e siècle. Voir pl. XI, n° 1.

Dès la fin du XVII^e siècle, il devient fort difficile de définir les carreaux qui appartiennent à l'industrie des potiers. A cette époque, en effet, à côté de la fabrication

(1) Comptes des exécutions testamentaires.

(2) Voir plus loin, chap. IV, § 2, à la description des faïences de Peterinck, une savante notice de M. le Breton, sur la fabrication des *faïences jaspées*, à Rouen.

Digitized by Google

des potiers, qui ne se ralentit pas, on trouve celle des faïenciers et celle des « Pipeurs. »

On peut toutefois attribuer à l'industrie exclusive des potiers, ceux qui ne sont que vernissés, et où il n'est pas fait emploi de l'émail ; mais, dès lors, ils offrent peu d'intérêt, toute la richesse de décoration, à cette époque, étant réservée aux carreaux peints et émaillés des fabriques de faïence, érigées à l'imitation de celles de la Hollande.

Digitized by Google

# CHAPITRE IV.

## LES FAIENCIERS TOURNAISIENS.

### § I.

#### Histoire.

Une ère nouvelle s'ouvre pour l'histoire de la céramique européenne, à l'apparition de la faïence.

Un procédé connu des anciens, mais oublié et réinventé dans plusieurs pays à des époques diverses, fournit une vaisselle agréable aux yeux, et infiniment supérieure à celle dont on faisait usage depuis quinze siècles; les industriels qui se livrent à sa fabrication, ne sont pas soumis aux dispositions étroites qui régissaient les métiers depuis leur organisation aux premiers jours du moyen âge ; ils inaugurent les principes modernes de la production et du trafic.

Aussi ne nous sera-t-il plus possible de suivre les développements de cette industrie, dans les délibé-

Digitized by Google

rations des corps de métiers. Elle n'est pas soumise à leur juridiction, elle n'est pas astreinte à leurs règlements. Elle n'a ni traditions à consulter, ni entraves à craindre. C'est une industrie émancipée ; elle a pour stimulant la concurrence, pour moyens les procédés nouveaux qu'elle doit au génie de ses inventeurs, et si elle conserve quelque contact avec les pouvoirs publics, ce n'est plus que pour en recevoir des éloges et des gratifications à titre d'encouragement ou en reconnaissance des services qu'elle rend à l'Etat, par l'augmentation de la fortune publique.

Sans remonter aux origines antiques de la faïence, on sait qu'elle fut, de bonne heure, introduite en Europe. Demmin réclame pour l'Allemagne l'honneur de l'avoir connue la première au XII^e siècle ; les Della Robia la fabriquaient en Italie au XV^e siècle ; Palissy la réinventa en France vers 1540 ; enfin, dans les Pays-Bas, il est établi, par les travaux de MM. Houdoy et Le Breton, qu'elle était connue à Ypres dès 1381, à Hesdin dès la fin du XIV^e siècle.

Et pour ne parler que de la Belgique, Guido di Savino fonda une manufacture de faïence à Anvers au XVI^e siècle ; il y en eut une à Gand dès 1534, à Bruges en 1568 ; puis, au XVII^e siècle, viennent Bruxelles et Tournai. Toutes les autres faïenceries belges ne datent que de la seconde moitié du XVIII^e siècle (1).

L'art de la faïencerie, à Tournai, outre l'ancienneté

(1) Les usines de Delft, si célèbres, commencèrent à livrer leurs produits au commerce, dans les premières années du XVII^e siècle. (Havard) Nevers fabriquait en 1602, Rouen en 1646, Paris en 1664, Moustiers en 1686, Lille en 1696, Strasbourg en 1721, Luneville en 1731, Aprey en 1740, etc.

Digitized by Google

de son origine (1670), peut se glorifier d'avoir été exercé par des maîtres illustres, parmi lesquels il faut citer Féburier et Fauquez, qui portèrent plus tard cette industrie à Lille et à Saint-Amand, et Péterinck, qui, en même temps que des faïences, fabriqua de la porcelaine d'un rare mérite (1).

Plusieurs usines dont la fabrication ancienne est exaltée aujourd'hui, jouissent d'une réputation légèrement usurpée. Lille et Saint-Amand en particulier, qui produisaient des faïences dans le même goût que les nôtres, se sont vu attribuer maintes pièces remarquables que leurs historiens ont empruntées aux usines tournaisiennes et que nous nous efforcerons de leur faire restituer.

Mais, avant d'entamer l'histoire des faïenciers tournaisiens, il nous paraît nécessaire de signaler une industrie qui semble tenir le milieu entre celle des potiers et celle des faïenciers, nous voulons parler de la fabrication de la vaisselle et des carreaux de galère.

On rencontre déjà ce mot au XVI^e siècle (2); au XVII^e siècle, il en est souvent question.

On lit, en effet, dans un compte de 1628 :

« A Lucq Lucas, pour demy douzaine de plats de » gallère et des escuelles achetées pour le ménage des » pères chapelains des infectés. 4 liv. 10 sols (3). »

Un autre compte de 1629 mentionne un achat de carreaux de galère au même, et un compte de 1639, signale semblable achat fait à Eléonore Lucas.

(1) Voir nos *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournay*. Paris et Tournai, 1883.

(2) Un inventaire de 1590, mentionne un plat de *gallee*. Un autre, de 1613, parle de *pots peints*.

(3) Comptes des pestiférés, farde, n° 2783.

Digitized by Google

Dès le milieu de ce siècle, il n'est guère d'inventaire qui n'en comprenne; enfin au XVIII^e siècle, les galères figurent partout à côté des faïences et même après 1750, époque où il semblerait qu'il ne devrait plus être question que de faïence, les comptes signalent, avec abondance, cette vaisselle de galère.

Qu'étaient ces objets de galère fabriqués par des potiers, et plus tard par des faïenciers?

Ce ne pouvaient être que des faïences, encore bien grossières, sans doute, des poteries émaillées, plutôt que de vraies faïences, et tel est le sens de ce mot lorsqu'il est employé au XVI^e et au XVII^e siècle.

A cette époque, ce nom s'appliquera spécialement à la vaisselle en terre rouge, vraie terre cuite, dont le dessus seul est émaillé, le dessous étant couvert d'un simple vernis jaune ou noir, vaisselle que M. Houdoy attribue aux fabriques de l'ancienne Flandre.

A partir du milieu du XVII^e, le mot galère est absolument synonyme de faïence, le premier est celui qu'on emploie couramment dans le public; le second, qui est le mot nouveau et en quelque sorte technique, n'est employé que par les gens du métier, ou dans les actes émanés de fabricants. Le premier inventaire dressé à une mortuaire, qui parle de faïence, date de 1693; dans tous les autres, il n'est question que de galères.

En 1670, Scorion fabriquait des galères, et ces galères étaient travaillées par des ouvriers hollandais; impossible donc d'y voir autre chose que des faïences.

Lorsqu'en 1672, Jean Blanchart, un potier, demande exemption de certains impôts, en considération d'une fabrication nouvelle qu'il veut introduire, celle des carreaux noirs dits de Gand, les magistrats lui demandent s'il ne pourrait plutôt « composer des carreaux

Digitized by Google

blancs ou gris, avec la terre dite Derle (1) ou Marle, *servant à composer vaisselle de galères.* »

Deblocq, dans sa requête de 1683, fixe l'époque où le mot faïence a commencé à être substitué à celui de galère, lorsqu'il dit avoir introduit en ville, le nouvel art de la fabrication de *faïence, dite communément galère ou porcelaine.*

Fauquez fabriquait certainement de la faïence; nous le trouvons cependant, dans un acte de 1707, qualifié de : « maître faiseur de galères. »

Ce n'est qu'à partir de 1670 ou environ, que l'on a la preuve de l'existence d'une manufacture de galères, à Tournai. Toutefois, il paraît certain qu'on en fabriqua dans nos murs avant cette époque, tant à raison de la grande quantité de produits de ce genre, que relatent les comptes et les inventaires antérieurs à cette date, que de l'existence de manufactures de pipes à fumer tabac, fabrication qui offre la plus étroite analogie avec celle des galères, et qui existait à Tournai, dès 1639.

La terre propre à faire galères et faïences est abondante dans le pays; on la tirait particulièrement de Bruyelles, village voisin de Tournai, où les usines de Delft, de Lille et de maint endroit, s'approvisionnaient également.

Elle était déjà connue et recherchée au XVII^e siècle,

(1) On a longuement disserté sur la signification exacte du mot Derle; le texte que nous venons de citer semble la fixer d'une manière certaine pour ce pays au moins. (Voir *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*, page 133.) L'édit de 1683, sur la sortie de la derle, la qualifie : terre propre à faire de la *porcelaine*. Ce dernier mot est inexact, et il est admis qu'il faut le traduire par *faïence*.

Digitized by Google

comme en témoigne le passage suivant du *Journal des sçavants*, tome IV, 1675, p. 55 (1).

« Dans le dernier journal de l'an 1666, il a été parlé au long des observations que M. Hook a faites au moyen du microscope. M. Lewenhock nous fait part aujourd'hui de celles qu'il a faites avec le même instrument.

» Il a examiné certaines terres jaunes d'Angleterre et de Flandre, près la ville de *Tournay*, dont on fait de la *pourcelaine*, et il a trouvé qu'elle était composée de plusieurs petits globules beaucoup plus petits que des grains de sable, quelques petits qu'ils soient; ceux de la terre de Flandre estoient plus petits que ceux de la terre d'Angleterre; mais il en a remarqué encore de plus petits dans cette argile un peu brune, qui est proche d'Esphen (?) dont on fait des pots assez forts et qui se change aisément en verre. On ne peut pas se servir de cette terre, quand elle est seule, pour faire de la *pourcelaine*, parce qu'elle est trop rouge; mais elle est bonne estant mêlée avec les deux autres terres dont nous avons parlé. Cette terre n'est pas si pure que les autres; elle est mêlée d'autres parties, qui apparemment sont du bois pourry et des particules de sable. »

---

### SCORION. — PIETER VANDERLIER.

(1670-1674)

La première manufacture tournaisienne de galères ou faïences, dont l'existence est authentiquement établie, fut l'œuvre d'un nommé Scorion.

(1) Nous devons la communication de ce texte à l'obligeance de M. le premier président Schuermans.

Digitized by Google

Il dut la fonder vers 1670 (1), et n'hésita pas à lui donner les allures et l'importance d'une véritable faïencerie, car c'est de la Hollande qu'il appela les ouvriers qu'il y fit travailler (2).

Ses produits n'ont malheureusement pu, jusqu'ici, être reconnus (3).

Il cessa de fabriquer en 1674, et un de ses ouvriers, Pieter Vanderlier, natif d'Elst, en Hollande, qui se qualifie ouvrier de galères, et qui depuis un an était employé à sa fabrique, brigua sa succession.

Il expose, le 20 février 1674, aux magistrats que « Scorion a remercié tous les autres valets, sous le » prétexte qu'il ne veut plus tenir le four desdites » galères (4), » et demande de pouvoir le remplacer dans cette fabrication; son projet était d'ériger un nouveau four, mais pauvre et sans ressources, il sollicitait l'appui financier de la ville.

Il ne paraît pas l'avoir obtenu; ces subventions à l'industrie, que plus tard nos magistrats distribuèrent avec tant de libéralité, n'étaient pas encore entrées dans les mœurs à cette époque.

Nous n'avons pu rencontrer d'autres documents relatifs à cette fabrique.

(1) On voit par une délibération des Consaux, du 8 novembre 1672, dont nous avons parlé, que cette fabrication devait être bien connue à Tournai à cette date, puisque les magistrats répondent à certaines demandes d'un potier, l'engageant à se livrer à la fabrication des carreaux en terre, dite derle ou marle, *servant à composer vaisselle de galères*.

(2) Ce seul fait permettrait d'affirmer que c'était bien de la faïence qu'il fabriquait.

(3) Dans cette première partie, nous nous bornerons à l'histoire des faïenciers tournaisiens et de leurs usines; au § 2, nous décrirons, en les partageant en trois groupes, les produits sortis de leurs usines.

(4) Consaux, vol. 221, f° 272.

Digitized by Google

### JEAN FÉBURIER.

(1676-1696)

Cet industriel, qui devait fonder à Lille un établissement considérable, naquit à Tournai, où sa famille était très répandue, mais jamais il ne paraît avoir été établi à son compte en cette ville.

Aucun acte de nos archives ne le mentionne avant son départ pour Lille ; pour résumer sa vie, nous emprunterons donc nos éléments au livre de M. Houdoy (*Histoire de la céramique lilloise*).

Féburier fabriquait de la faïence depuis vingt ans ou environ, et il était sans doute employé dans la manufacture de Deblocq ou dans celle de Gratien Simon, dont nous parlerons plus loin, quand il quitta Tournai pour Lille en 1696, à l'époque où plusieurs ouvriers, parmi lesquels Caluez, premier ouvrier de Simon, menacèrent de l'abandonner pour aller s'établir à Lille où on leur faisait des offres très avantageuses.

Il eut pour associé, en cette dernière ville, Jean Bossut, natif de Gand, qui, paraît-il, avait été aussi employé à la manufacture de Tournai.

L'association dura peu ; Féburier quitta Bossut en 1697 et revint à Tournai (1), avec un ouvrier peintre et deux tourneurs. — Il laissa aussi peu de traces de ce nouveau séjour dans sa ville natale que de celui qu'il y fit avant son départ pour Lille.

En 1700, il reprit la route de cette dernière ville où il se fixa définitivement et où il réussit à établir enfin une usine prospère, dont les produits devaient devenir justement célèbres.

(1) Houdoy, *Histoire de la céramique lilloise*, p. 36.

Digitized by Google

En 1705, le magistrat de Tournai fit des offres à Féburier, pour reprendre le four que Beghin avait laissé vacant; mais celui-ci était trop bien installé à Lille pour accepter pareille proposition et Fauquet n'eut pas de concurrent (1).

Féburier mourut en 1729, à Lille.

---

### THI LMAIN FRANÇOIS DEBLOCQ.

(1683)

Deblocq, bourgeois de Tournai, adressa le 13 avril 1683, une requête aux Consaux, dans laquelle il exposait son intention d'établir en ville « *le nouvel art de la fabrication de faïences, dites communément galères ou porcelaines.* » Il promettait de faire « esclater cet établissement dans un lustre considérable, » et se déclarait prêt à commencer la fabrication, « *ayans la science, ustensils, préparatifs et bons ouvriers à la main;* » enfin, il demandait, à titre d'encouragement, l'exemption d'impôt sur le vin, la bière et le bois, dans la mesure que les magistrats jugeraient convenable (2).

Cette requête fut soumise à l'examen des chefs et conseil, mais nous n'avons pas trouvé qu'il y ait été donné suite, et nos archives sont muettes sur cette fabrique qui promettait d'être intéressante.

Les produits de Deblocq se trouvent aujourd'hui confondus avec ceux de ses heureux rivaux, qui, plus adroits ou mieux soutenus que lui, réussirent à se faire octroyer des faveurs de tout genre des magistrats communaux.

(1) Consaux, vol. 231, f° 138.
(2) Consaux, vol. 225, f° 16.



Digitized by Google

### CHARLES DE CONINCK.

(1684)?

Etranger à Tournai, De Coninck vint s'y fixer et habita rue du Palais Saint-Jacques.

Il y fabriqua pendant trois ans « de petits ouvrages vernissés (1). »

C'est tout ce que l'on sait de lui.

---

### CALUEZ, SIMON, BEGHIN.

(1687 à 1705)

Cette fabrique est la première qui ait eu une véritable importance et qui ait fourni une longue carrière.

Elle eut successivement pour directeurs et entrepreneurs Gratien Simon et Jean Caluez; Marie-Aldegonde Taffin, veuve de Gratien Simon; Antoine Beghin; puis une société composée des mêmes Caluez, Beghin et Louis Verschure.

Jean Calué, Caluwez ou de Calues venait de Hollande, et depuis assez longtemps déjà, était fixé à Tournai (2), quand il entreprit d'établir une fabrique nouvelle en cette ville. Il rencontra d'abord une vive opposition de la part des potiers, sous prétexte qu'il n'était pas franc-maître de leur métier; mais il vainquit leur résistance et, en 1687, obtint des magistrats l'autorisation de *con-*

(1) Consaux, vol. 226, f° 10.

(2) Dans son testament, écrit en 1670, François Simon lègue à Jean Caluiez la somme de XII livres et des habits. Ce Jean Caluiez est-il le même que notre faïencier?

Digitized by Google

*tinuer* à « travailler en terre d'outrage (1), et faire de » petits ouvrages vernissés. » Il annonçait en même temps que s'il réussissait dans son entreprise, « avec » le temps il esperoit travailler et établir en cette ville » la manufacture de fayance en quoi il n'étoit pas moins » expert qu'à faire les ouvrages ci-devant (2). »

Peu de temps après, il entra au service d'un maître potier tournaisien, Gratien Simon, né à Tournai, paroisse Saint-Brice, le 1er avril 1657 (3), à qui il apprit la fabrication des faïences, et le 31 août de l'année suivante (1688) ce dernier se crut assez au courant de la fabrication pour établir une manufacture. Il s'adressa aux magistrats, leur demandant diverses gratifications et faveurs. Il avait fait, disait-il, une « épreuve pour composer fayance » et avait si bien réussi, qu'il croyait « pouvoir doresnavant establir cette nouvelle manufacture dans cette ville. » Son ouvrier, Jean Calluez, rendait en même temps bon témoignage de son savoir, et en même temps que lui aussi, il sollicitait des magistrats, d'abord une maison avec un four pour y exercer son industrie et l'exemption de tout impôt et garnison; ensuite, une pension

(1) Lire : *Hautrage*, village des environs de Mons, où l'on trouvait de la terre propre à faire des porcelaines et des faïences. Peterinck en tirait aussi de Belœil, village voisin (Voir : *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*, page 133). La réputation des terres plastiques de ce village, date de loin ; M. G. Descamps, dans son *Mémoire sur l'industrie houillère dans le Hainaut*, tome I, page 283, cite une charte de février 1228, où il est question des terres à pots, tirées du bois d'Hautrage : « et similiter in terris ad ollas faciendas... »

(2) Consaux, vol. 226, folio 10.

(3) Registres paroissiaux de Tournai (à l'hôtel de ville). — Gratien Simon descendait d'une famille de potiers; lui-même, en 1675, était esgard du métier.

Digitized by Google

annuelle de 10 à 12 livres de gros (1). Les Consaux ayant été satisfaits de leurs premiers essais, il leur parut que « pour les encourager à continuer cette entre-
» prise et les désintéresser en partie des frais qu'ils y
» ont exposés, on feroit bien d'accorder audit Gratien
» Simon par provision cent quatre-vingts florins par an,
» tant pour le louage de sa maison qu'autrement et de
» luy faire un four aux dépens de cette ville à commen-
» cher la première année au Noël 1688. Et audit Calué

(1) Consaux, vol. 226, folio 135 et 135 verso.

Du 31 août 1668.

« De la requête de Gratien Simon, maître pottier de cette ville disant
» qu'ayant fait une espreuve pour composer fayances, il y a si bien
» réussy qu'il croid (sans jactance) de pouvoir doresnavant fort bien esta-
» blir cette nouvelle manufacture dans cette ville, ce qui apportera un
» très grand advantage en utilité à cette ville et au public, mais comme
» pour bien réussir dans cette entreprise, il conviendra .. l'exempter de
» tous impôts et de garnison et le dédommager de ce qu'il a déja exposé
» pour faire lad^e espreuve et qu'il faudra encore exposer pour cercher
» des ouvriers en Hollande en luy fournissant à cet effet la somme de
» deniers qu'il leur plaira, en déclarant aussi que l'exemption continuera
» pour sa veuve et successeurs, qui feront la même composition. Ce
» faisant, etc. »

Du 31 août 1688.

« De la requête de Jean de Calluez, hollandais, faiseur de fayances,
» disant qu'ayant donné l'instruction à Gratien Simon, maître pottier
» de cette ville pour composer fayances, il en a esté faicte l'espreuve,
» co vos S^ries ont reconnu et comme il n'a moyen de rester en cette
» ville si on ne lui accorde quelque so^e (somme) pour chacun an, et si
» on ne l'exempte de tous impots et de garnison, comme estant un
» pauvre ouvrier, à ces causes il se retire vers vos grandeurs et S^ries les
» supplians estre servies de luy vouloir accorder une pension annuelle
» de dix à douzes livres de gros par an, pendant le temps qu'il restera
» en cette ville travaillant effectivement du dit métier et au surplus
» l'exempter de tous impots pour s'appliqner assidument audit travail
» et à instruire parfaitement ledit Simon dans lad^e composition.

» Ce faisant, etc. »

Renvoyé à Messieurs les chef et conseil.

Digitized by Google

« de luy accorder vingt escus par an, en luy furnissant « une année d'avanche (1) »

L'entrepreneur devait se représenter tous les ans devant le magistrat, et l'avertir toutes les fois qu'il se proposait de cuire.

Les produits de cette nouvelle usine furent, dans le principe « *de petits ouvrages vernissés, en terre d'outrage* » on fabriqua ensuite des *fayances* ou *galères*. Notons, en passant, que le véritable directeur de la fabrique était hollandais, et que c'est en Hollande qu'il recruta ses ouvriers. Il s'inspira donc sans nul doute des formes et des décors usités dans ce pays.

Le 10 mai 1689, Simon demandait une augmentation de pension et il l'obtenait « considéré qu'il réussy « fort bien en la construction des galères et fayances. »

Elle fut portée de 180 à 200 florins (2).

A cette époque, les guerres de Louis XIV avec ses voisins apportèrent quelque entrave au commerce : vers la fin de 1690, on manqua de plomb et d'étain, et, ne pouvant en trouver dans le pays, Simon demanda de faire venir « des pays estrangers de l'estaing plomb « et blan sable, savoir le nombre de 1000 L. d'estain « et 2000 L. de plomb pour le terme de sept à huit « mois sans payer aucun droit d'entrée (3). »

L'intendant, M. de Bagnols, répondit fièrement : « Il y a résolution de se passer de toutes les denrées « des pays ennemis, et ainsy point de permission à « donner (4). »

Cette prohibition n'arrêta pas cependant la fabri-

(1) Consaux, vol. 226, folio 179, V°.
(2) Ibid., folio 205, V°.
(3) Consaux, vol. 226, folio 320.
(4) Consaux, vol. 226, folio 324.

Digitized by Google

cation et le commerce de faïences; Simon vendait de grandes quantités de poteries à l'étranger, à tel point que les marchands débitants de poteries s'en émurent : ils adressèrent, au nombre de seize, une supplique aux magistrats (14 août 1691) demandant que les étrangers soient empêchés d'acheter jusqu'à ce qu'ils soient, eux Tournaisiens, fournis de marchandises.

Simon mourut le 7 octobre 1692, laissant quatre enfants, et sa veuve Marie-Aldegonde Taffin continua la fabrication (1).

Le 5 juillet 1695, elle épousa en secondes noces, en la paroisse de Saint-Brice, Antoine Beghin, natif de Tournay, à qui elle apporta en dot la manufacture créée par son premier mari (2).

L'usine délaissée par Simon ne manquait pas d'importance. Il fabriquait beaucoup et ne parvenait pas cependant à satisfaire aux commandes qui lui arrivaient tant des marchands de la ville que de l'étranger.

Beghin songea tout d'abord à augmenter la production. Il avait occupé jusque-là une petite maison avec un seul four; il en loua une plus grande où il pût faire bâtir un second four. — La fabrication s'améliorait de jour en jour et le débit des produits allait toujours croissant; à la fin de 1695, Beghin employait de 25 à 30 ouvriers. Parmi ceux-ci, nous mentionnerons Jean Caluez qui remplissait dans l'usine de Beghin, comme dans celle de Simon, les fonctions de « premier valet » ou « maître valet » probablement en qualité de

(1) Registres paroissiaux.

(2) On trouve citée dans un compte de 1693, Barbe Simon, faïencière. — C'était, sans doute, une parente de Gratien Simon, mais elle paraît plutôt avoir vendu que fabriqué des faïences.

Digitized by Google

tourneur, et Louis Verschure, dont il sera parlé plus loin, qui y était employé comme peintre.

Antoine Beghin eût cru manquer à toutes les traditions du métier, s'il n'avait sollicité du magistrat un don de joyeux avènement. Une pension de 800 florins ne lui paraissait pas trop forte; la générosité des magistrats n'alla pas jusque-là, mais on lui continua la pension accordée à Simon, savoir 268 florins pour lui et son premier ouvrier.

Mais Çaluez semble ne s'être pas autant plu au service de Beghin qu'à celui de son prédécesseur : un avis officieux donné aux Consaux le dénonce comme ayant l'intention de quitter la ville pour aller s'établir à Lille; on l'appela aussitôt, et on lui fit promettre de demeurer à Tournai, moyennant certaines faveurs que le magistrat s'engagea à lui accorder, savoir « lui faire » faire un four et lui avancer six cents florins pour » acheter les denrées et autres choses nécessaires afin d'y faire et tenir une nouvelle boutique. »

Quelques jours plus tard, et au moment où on s'y serait le moins attendu, Caluez s'associait avec Beghin et un peintre de la première manufacture, nommé Louis Verschure; le contrat de Société fut soumis aux Consaux qui l'approuvèrent dans leur séance du 10 avril 1696.

On y relève les points suivants qui résultent tant du contrat de Société, que des actes postérieurs que nous avons rencontrés.

Les trois associés obtiennent, pour neuf ans, le monopole de la fabrication de la faïence à Tournai; Caluez et Verschure exploiteront la nouvelle manufacture établie par la ville, pour Caluez, et sise dans le bâtiment de l'ancienne brasserie Saint-François, près

Digitized by Google

du couvent des Récollets (1), et en même temps Beghin continuera de fabriquer seul, à l'ancienne usine qui était située dans le voisinage du couvent des Capucins (2). Les bénéfices de ces deux établissements distincts seront partagés (3). Contrat bizarre, qui, sans définir nettement les droits et les obligations des associés, laissait à chacun d'eux une grande liberté d'allures dans la fabrication et dans la vente, tout en les intéressant dans le résultat des opérations des différentes usines.

Aussi les beaux jours de l'association ne durèrent pas longtemps. Dans une lettre qu'il adresse aux Consaux le 24 septembre 1697 (4), Beghin se plaint de l'incompatibilité d'humeur qui existe entre lui et ses associés; il les accuse d'inconduite, de paresse, de négligence dans la gestion des intérêts communs, et demande au magistrat de dissoudre l'association. Ceux-ci, pour toute réponse, l'engagent à la patience et « l'induisent à se raccommoder avec ses associés. »

Beghin ne se plaignait cependant pas à tort. Peu de jours après, en effet, Caluez et Verschure, exposant la peine qu'ils avaient de débiter leurs fayances « à » raison de la conjoncture des temps » demandaient aux Consaux une avance de 600 florins; on leur en accorda 300, « moyennant séquestration de marchan- » dises à proportion de la dite avance : » ce qui fut fait (5).

Cela ne les sauva pas de la ruine. Le 10 juin 1698, ils accusent Beghin de leur faire une concurrence

(1) Au quai taille-pierres.
(2) Au Becquerelle, d'après Bozière.
(3) Consaux, vol. 228, folio 57 et passim.
(4) Consaux, vol. 228, folio 228.
(5) Consaux, vol. 228, folios 242, 253, 259.

Digitized by Google

terrible et déloyale en débitant ses marchandises « point seulement chez luy mais en plusieurs endroits - de cette ville et même à un prix si vil, qu'il est » impossible aux remontrants de faire pareille vente » sans perte, et cela point soubs autre prétexte que - pour les anéantir » ils demandent donc « qu'il soit - défendu à Beghin de vendre et establir ses marchan- - dises ailleurs que chez luy, et d'accorder aux remon- - trants pour gratification le rendage annuel de la - maison qu'ils occupent ; celà estant, ils ne se mettent - pas en peine d'establir cette manufacture et con- - tinuer aussi bien et même mieux que le dit Beghin, - au lieu qu'ils seront obligés de se désister (1). »

Ce qu'ils prévoyaient arriva, car nous lisons dans les délibérations des magistrats, que, quelques jours plus tard, ils avaient abandonné la ville (2) ayant fait banqueroute et s'étaient enfuis dans leur pays d'origine (3).

Aussitôt après leur départ, Beghin quitta la maison qu'il occupait et s'installa dans celle des fugitifs, plus grande et mieux aménagée que la sienne (4) et celle-ci fut, à son tour, aussitôt reprise par Faucquet, dont nous parlerons plus loin.

Son nouvel établissement se composait alors d'une maison avec deux fours, et d'un jardin pour y laver les terres nécessaires à la confection des faïences. C'était déjà une fabrique importante.

Beghin, qui semble avoir été en assez mauvais

(1) Ibid., vol. 228, folio 313.
(2) Ibid., folio 323.
(3) Ibid., folio 350.
(4) Ibid., folio 337.

Digitized by Google

termes avec le magistrat en ce moment, parce qu'on imputait à ses mauvais procédés le départ de Caluez et de Verschure, fut contraint de partager la pension que lui faisait la ville, avec le nouveau venu (1); il ne s'exécuta qu'après les plus vives réclamations, restées d'ailleurs infructueuses.

Beghin reçut pour la dernière fois la pension entière de 220 florins, en janvier 1699, pour l'année qui venait de s'écouler. — Il n'en reçut plus que la moitié à partir de 1700 et jusqu'en 1704.

Le 25 mai 1700, il demande aux Consaux un prêt de 600 florins pour construire un moulin à cheval destiné à broyer le plomb. Trois ouvriers, dit-il, étaient constamment employés à cette besogne. Un peu plus loin, il dit consommer 6,000 fasseaux de bois, annuellement (2).

Le 11 janvier 1701, il prie la ville de faire réparer un four qui tombe en ruine.

Il venait de perdre sa femme (3), et se trouvait de nouveau dans une position très précaire « il a esté obligé de laisser tout vendre, à cause des enffans du premier mariage de sa dite femme (4). »

Pendant les années qui suivirent, il n'est plus question de lui dans les délibérations de nos magistrats.

L'usine marchait tant bien que mal, plutôt mal que bien, car en octobre 1704 elle fut fermée, sans bruit; les marchandises et le matériel furent vendus et en grande partie rachetés par Fauquet, qui prit aussi à son service les ouvriers de Beghin (5).

(1) Consaux, vol. 228, folio 350.
(2) Consaux, vol. 229, folio 165, V°.
(3) Décédée paroisse Saint-Piat, le 26 septembre 1700.
(4) Consaux, vol. 229, folio 262, V°.
(5) Ibid., vol. 231, folio 81, V°.

Digitized by Google

Quant à celui-ci, il fut réduit au rôle plus modeste de « marchand débiteur de fayances (1). »

Il mourut avant 1708.

---

### PIERRE FAUQUET.

(1698-1725)

Lorsque Caluez et Verschure, associés de Beghin, abandonnèrent leur fabrique commune et quittèrent la ville, Fauquet (ou Fauquez), à qui Tournai fut redevable d'une de ses plus belles usines, adressa une requête aux magistrats pour obtenir l'autorisation d'établir sa manufacture nouvelle et de l'installer dans les locaux que Beghin venait de quitter, situés près du couvent des Capucins, au Becquerelle. La requête qui porte la date du 10 août 1698 est anonyme; le suppliant se qualifie « *un homme zéleux au service du public demeurant en cette ville*, et plus loin il se vante, « *sans jactance, d'être très bon ouvrier à faire galères* (2). »

Il demande que les magistrats fassent réédifier le four de la maison qu'il sollicite, et lui accordent, à titre de prêt, une somme de 300 florins. Fauquet avait été ouvrier chez Beghin, dont il était le neveu par alliance(3).

Dès le 10 septembre de la même année, il obtint des magistrats, malgré la résistance énergique de Beghin, la moitié de la pension dont celui-ci avait joui jusque-là, savoir cent florins par an pour lui, et dix écus pour son premier ouvrier (4).

(1) Ibid., folio 118, V°.
(2) Consaux, vol. 228, folio 337.
(3) Pierre Fauquet était fils de Pierre et de Barbe Taffin.
(4) Consaux, vol. 228, folio 350.

Digitized by Google

Cette pension lui fut payée jusqu'en 1704, époque où elle fut portée à 150 florins annuellement (1).

Beghin ayant cessé de fabriquer vers la fin de 1704, Fauquet qui se trouvait le seul faïencier alors établi à Tournai, reprit les ouvriers et le matériel de son rival et conçut le projet d'agrandir son usine et de donner plus d'extension à sa fabrication.

Le 21 octobre, il s'adressa dans ce but aux Consaux, demandant que sa pension soit portée à 220 florins, comme celle qu'avait autrefois Gratien Simon et qu'on lui donne gratis les matériaux nécessaires pour ériger un nouveau four (2).

Fauquet obtint une partie des faveurs qu'il sollicitait. On lui accorda les matériaux à provenir du premier four de Beghin qu'on démolirait, et sa pension fut, comme on l'a vu plus haut, élevée à 150 florins. Du même coup, on supprimait celle de Beghin.

En cette même année, Fauquet transporta sa manufacture à la rue Merdenchon, dans une maison plus spacieuse, et y construisit un nouveau four. Il lavait et préparait ses terres dans un endroit spécialement aménagé pour cet usage, situé hors de la porte de Valenciennes. Cet établissement ayant été ruiné lors du siège de 1709, il dut le transporter en ville.

La fabrique doit avoir été prospère, car, pendant plusieurs années, les délibérations des magistrats sont muettes à son égard. Ceux-ci, à part la pension de 150 florins l'an, n'eurent plus à soutenir l'industriel en son entreprise.

Un rapport du 26 mars 1709, porte que Fauquet « avait fait vingt-nœuf fournées de faïence, pendant

(1) Consaux, vol. 231, folio 81.
(2) Consaux, vol. 234, folio 255.

Digitized by Google

» la dernière année et que cette manufacture se sou-
» tenait avec succès (1). »

D'autre part, il résulte d'une requête du 17 janvier 1713, qu'en l'année précédente il avait mis les feux dix-sept fois (2). Ses produits se vendaient dans les villes voisines, et en particulier à Lille, où ils faisaient concurrence à ceux de Féburier. Aussi voit-on les magistrats de cette ville interdire à notre industriel d'y faire des *vendues publiques* (3). Les règlements de la ville l'autorisaient cependant à y exposer en vente ses marchandises dans les magasins.

Fauquet cumulait avec sa qualité d'industriel, celle de directeur des fourrages de la ville. Il était aussi connestable de la rue Merdenchon qu'il habitait (4).

Sa position parut même tellement belle aux magistrats, qu'ils négligèrent, en 1710 et 1711, de payer la pension qu'ils lui avaient accordée. Fauquet s'en plaignit amèrement et « attendu *qu'il a rendu d'autres services* » *à la ville* » on la lui fit solder (5) et il la toucha jusqu'à la fin de 1718.

Les temps étaient d'ailleurs peu favorables au commerce; le pays était dévasté par la guerre, la ville ruinée par le siège de 1709, et les frontières de France fermées à notre industrie.

Fauquet se plaint en maints endroits de l'énorme quantité de marchandises qu'il a en magasin et assure qu'il ne continue à fabriquer que par humanité et pour donner du travail à ses ouvriers.

(1) Consaux, vol. folio 57.
(2) Consaux, vol. 235, folio 17.
(3) Houdoy, page 39.
(4) Consaux, vol. 233 et 236. On appelait ainsi celui qui était chargé de la surveillance et de la police d'une rue.
(5) Consaux du 27 octobre 1711, vol. 244, folio 255.

Digitized by Google

Fauquet fut longtemps le seul fabricant de faïences établi à Tournai.

Toutefois en 1708, Gaspard Simon, fils de Gratien, demanda de pouvoir établir une usine semblable; s'il le fit, sa fabrique ne fut jamais importante et ne put faire une concurrence sérieuse à celle de Fauquet; d'autre part, en 1713, on vendait à Tournai des grés de Cologne, et en 1717, Robert Stevens obtint de fabriquer *de la porcelaine*, pourvu que ce ne soit pas contraire « au contrat fait avec Fauquet (1). »

En 1718, et sans qu'on puisse en savoir les motifs, Fauquet établit une manufacture de faïences à Saint-Amand. Le fait est avoué par lui dans une requête du 24 janvier 1719 (2).

Il conserva en même temps sa manufacture de Tournai, mais les Consaux suspendirent, à cette date, la pension dont il jouissait « tant qu'il continuerait ladite manufacture à Saint-Amand. »

Lejael dit quelque part manquer de documents sur les premières années de la manufacture de Saint-Amand; nous ferons le même aveu pour la fabrique de Tournai, après 1718.

Fauquet continua à résider pendant plusieurs années dans cette dernière ville, mais il l'avait quittée avec ses enfants dès 1725, époque à laquelle la manufacture de Tournai fut fermée.

On lit, en effet, dans un rapport l'*état du commerce*, présenté le 4 mai 1725 à la chambre des doyens et sous-doyens des arts et métiers (3) « les deux manu-

(1) Nous parlerons plus loin de Gaspard Simon et de Stevens.
(2) Consaux, vol. 239, folio 31.
(3) Invent., n° 4187.

Digitized by Google

» factures de faïences que nous avons ici, ont décampé
» en même temps, pour s'établir dans les villes de
» France, l'une à Lille et l'autre à Saint-Amand, et y
» ont attiré leurs ouvriers (1). »

Ce départ causa une vive irritation en ville, car cinq mois plus tard, Fauquet étant venu acheter à Tournai trois chariots de froment qu'il expédia à Saint-Amand, il fut insulté par la populace et ses chariots en partie pillés (2).

Fauquet, dont la famille était tournaisienne, conserva toujours des relations et des influences dans cette ville, où d'ailleurs il avait gardé un magasin pour la vente de ses faïences.

C'est ainsi que, le 7 mars 1730, nous le voyons appuyer, auprès des Consaux, la demande d'un jeune homme sollicitant d'être reçu à l'école dominicale (3).

Nous citons cet acte et cette date, parce que c'est la dernière fois que se trouve mentionné dans les archives de la ville, le nom de notre faïencier.

Fauquet figurait parmi les notables de Saint-Amand; il y fut élevé aux fonctions d'échevin et mourut dans cette ville le 8 avril 1741, mais il fut inhumé en l'église Notre-Dame à Tournai, où se trouvait, il y a peu de temps encore, son épitaphe ainsi conçue (4) :

« A la mémoire de Pierre-Joseph Fauquez, échevin de la ville de Saint-Amand et manufacturier de faïence en cette ville et à Saint-Amand, décédé le 8 avril 1741,

(1) C'est donc en 1725 qu'il faut placer l'installation définitive des Fauquet à Saint-Amand, et Lejael s'est trompé en fixant date à 1740.

(2) Consaux, 2 octobre 1725.

(3) Consaux, vol. 249, folio 304.

(4) Lejael.

Digitized by Google

âgé de...., et de Catherine-Thérèse Dumoulin, son épouse, décédée le 5 octobre 1738, âgée de 58 ans, inhumés en cette église.

Son fils, Pierre-François-Joseph Fauquet, (ou Fauquez) né à Tournai, en 1713, ne fut jamais établi en cette ville; il y vint mourir en 1781.

Son petit-fils, Jean-Baptiste-Joseph, né à Saint-Amand, en 1742, épousa, en 1775, Jeanne Claire Lamoninary. Il dirigea l'usine de Saint-Amand, fonda une manufacture de porcelaines à Valenciennes en 1785, fut obligé d'émigrer en Allemagne vers 1794, et vint finir ses jours à Tournai, où il mourut en 1804.

Jean-Baptiste Fauquez laissa un fils, Jean-Baptiste-Marie, né à Valenciennes le 2 août 1778; mort à Tournai au commencement de 1843 (1). C'est à lui que cette ville doit la belle collection d'objets d'art et d'antiquités, qui porte son nom.

Aucun des descendants du premier Fauquez n'exerça l'industrie céramique à Tournai (2).

---

### GASPARD SIMON.

1708-1725.

Gaspard Simon, fils de Gratien Simon, fut d'abord ouvrier chez Beghin, puis chez Fauquez, où il gagnait

(1) D'après un renseignement que je dois à M. l'abbé Desilve, de Saint-Amand, lorsqu'en 1815, la faïencerie de Saint-Amand fut vendue une seconde fois, Fauquez vint de Tournai racheter les moules qui étaient restés sans emploi depuis la Révolution, et les fit briser à coups de marteau.

(2) Pour plus de détails sur les Fauquez de Saint-Amand, voir LEJAEL : *Recherches sur les manufactures de faïence et de porcelaine*, de l'arrondissement de Valenciennes.

Digitized by Google

cent six livres, dix sous par an, en 1703; cent quarante-six livres, dix-neuf sous en 1704; cent soixante-dix-huit livres, dix sous en 1705; deux cent soixante-dix livres six sous en 1706.

Il travailla aussi pendant quelque temps chez un faïencier de Gand, mais il ne paraît pas qu'il y ait séjourné longtemps (1).

Le 26 juin 1705, il adressa une requête aux Consaux, pour être autorisé à établir une manufacture de faïences à Tournai.

Il demandait en outre qu'il lui soit bâti un four et alloué une pension annuelle, ajoutant que « n'ayant » rien plus à cœur que de suivre les traces de son » père.... il s'est appliqué avec assiduité pour se rendre » capable de travailler, pour son propre compte à la » manufacture de faïences et en augmenter le nombre » en cette ville (2). »

Cette requête ne fut pas repoussée, et sans doute Gaspard Simon établit la fabrique qu'il avait projetée, mais il n'obtint jamais de subside de la ville, car on ne le trouve mentionné dans aucun compte, ce qui en outre ne permet pas de savoir s'il continua longtemps sa fabrication.

Faut-il lui appliquer certain passage d'un rapport fait à la chambre des arts et métiers, dont nous avons parlé plus haut, et qui dit que *les deux* manufactures de faïences établies en ville ont cessé de produire en 1725. La première est celle de Fauquet. La seconde doit être celle de Simon, et dans ce cas, il se serait transporté à Lille, d'après le rapport en question, mais

(1) Voir 2me compte de tutelle des enfants de Gratien Simon, année 1707.

(2) Consaux, vol. 232 folio.



Digitized by Google

il n'aura été qu'ouvrier dans cette dernière ville, employé chez Féburier ou Dorez, car M. Houdoy ne le signale pas parmi les fabricants lillois.

---

### DELMOTTE ET SPREUX.

1714.

Citons deux bourgeois de Tournai, Joseph Delmotte et Georges Spreux, sans doute ouvriers de Fauquet, qui, le 14 avril 1714, se présentèrent devant les maire et échevins d'Arras, à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder une manufacture de faïences (1).

---

### FRANÇOIS CARPENTIER.

1750-1751.

Depuis le départ de Fauquet pour Saint-Amand (en 1725) jusqu'en 1750, Tournai paraît n'avoir pas eu de fabrique de faïence, les marchands s'approvisionnant à Lille et à Saint-Amand, où des tournaisiens avaient établi des usines florissantes. En outre, les Fauquez avaient conservé un magasin à Tournai.

En cette année (7 avril 1750), François Carpentier, un étranger, présenta aux Consaux une requête par laquelle il exposait son intention d'établir en cette ville une manufacture de faïences, dans le genre de celle qu'avait dirigée Fauquet et demandait une gratification annuelle pour l'aider à en supporter les charges.

(1) E. Lecesne. *Histoire d'Arras*, tome II, page 478.

Digitized by Google

Il voulait fonder une usine importante, puisqu'il promettait d'y entretenir au moins quarante ouvriers.

Cette requête fut accueillie favorablement, et sur l'avis des chefs et Conseil qui avaient pris leurs renseignements au sujet de Carpentier, et croyaient avantageux pour la ville de favoriser cet établissement, on lui accorda une pension annuelle de quatre cent florins par année, « pour autant et non autrement qu'il » emploiera et entretiendra à ladite manufacture qua- » rante ouvriers au moins, le déchargeant par dessus » ce de l'abonnement pour l'impôt sur le bois à brûler » durant le cours de la présente ferme, luy promettant » et déclarant qu'il sera inserré une clause expresse » dans la première crière et les suivantes de ladite » ferme, pour l'exemption de ce droit, en faveur de la » manufacture. »

Carpentier, un an plus tard, avait cédé à Peterinck son usine et tous les avantages qu'il avait obtenus de la ville. Aucun document ne nous renseigne sur le genre de faïences, sorties de l'usine de Carpentier pendant le court espace de temps que dura sa fabrication.

---

## PÉTERINCK.

(1751-1799)

Péterinck succéda à Carpentier, dès 1751, dans la manufacture que celui-ci avait établie l'année précédente.

Nous ne retracerons pas ici la vie du grand céramiste à qui Tournai doit l'une de ses plus belles industries; on la trouvera dans nos *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*. Quant aux chefs-

Digitized by Google

d'œuvre sortis de ses mains, nous en donnerons la description au § suivant.

Péterinck, par l'octroi que lui accorda l'impératrice Marie-Thérèse, était autorisé à fabriquer non seulement la porcelaine, mais encore la faïence, le grès d'Angleterre et le brun de Rouen. Pour ces derniers produits, son privilège ne s'étendait que jusqu'aux limites du Tournaisis.

Si la fabrication de la porcelaine fut importante et acquit à l'industriel une grande célébrité, les quelques inventaires, que nous avons retrouvés, permettent d'affirmer que la fabrication de la faïence fut encore beaucoup plus considérable; mais l'éclat dont brilla la porcelaine, a laissé dans l'ombre l'industrie plus modeste de la faïence et pour ce motif, les documents, qui y sont relatifs, sont assez rarès.

Les faïences de France et de Hollande rentraient presque librement dans les Pays-Bas, mais sans réciprocité, car, en France, les droits d'entrée étaient exorbitants.

L'un des grands soucis de notre faïencier, fut d'obtenir une défense d'introduire dans le pays les faïences étrangères ou du moins de les faire imposer fortement; mais malgré ses protestations multiples et l'appui que lui accordèrent les magistrats tournaisiens, il obtint peu de chose à cet égard.

Péterinck appela les meilleurs ouvriers des usines en renom. L'un des plus connus est Claude Borne, de Rouen, qui, dès 1752, se fixa à Tournai avec son fils, son frère et deux autres compagnons (1); il en fit venir de Lille, Saint-Amand, Lunéville, Valenciennes, etc.

Aussi la fabrication de la faïence prit-elle de suite

(1) Voir *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*, p. 80.

Digitized by Google

une importance considérable, tant au point de vue de la vente que sous le rapport de la perfection des produits.

Un rapport du conseil des finances, en date du 18 avril 1756, en parle avec éloge : « La faïence de » Tournai, *à la façon de celle de Rouen et de Stras-* » *bourg*, est fort bonne (1). »

Un autre de 1764 en parle en termes plus magnifiques encore (2) : « La faïence commune et celle » japonée sont d'une qualité absolument supérieure, » principalement pour l'émail et la blancheur. — Le » brun de Rouen est bon, ainsi que le noir d'Angle- » terre. Ce dernier article deviendrait considérable si » les mouleurs pouvaient suffire à la préparation. La » matière doit être broyée comme pour la porcelaine.

» On a vendu pendant l'année 1764 :

» En porcelaine, pour 26,000 fl.

» En faïence japonée, pour 5,000 fl.

» En noir d'Angleterre, pour 3,000 fl.

» En brun de Rouen, pour 8,000 fl.

» En faïence commune, pour 38,000 fl.

» La main d'œuvre est plus considérable pour la » faïence que pour la porcelaine ; on emploie 20 tour- » neurs et 6 mouleurs pour la faïence et 2 tourneurs » pour la porcelaine. »

On voit, par ce qui précède, la place importante que tenaient les faïences de divers genres, dans la fabrication de Péterinck.

Et cependant, malgré l'abondance et la perfection de ses produits, Péterinck se vit faire la concurrence jusque dans les murs de Tournai, par les faïenciers

(1) Arch. du royaume. Cons. des fin., 2029.
(2) Ibid., registre 830.

Digitized by Google

étrangers et en particulier par un fabricant de Delft, nommé Dextra, dont les produits, à juste titre réputés, se vendaient chez un certain Pierre-François Desfontaine, marchand de faïences à Tournai. On les trouve encore en assez grand nombre aujourd'hui dans cette ville (1).

Les faïences fines de Péterinck ressemblent à ses porcelaines, et suivent, quant à la forme et au décor, les variations de celles-ci. A la différence de celles des fabriques précédentes, elles ne s'inspirent pas des produits des usines de Delft, mais elles se proposent l'imitation des fleurs de Strasbourg et des lambrequins de Rouen; le grès d'Angleterre et le Brun de Rouen, ont un aspect tout particulier qui ne permet pas de les confondre avec d'autres.

Quant aux faïences communes, elles sont dépourvues de tout cachet artistique et contrastent étrangement avec le reste de la fabrication.

A Péterinck succéda son gendre de Bettignies qui donna plus d'importance encore à la faïence et négligea fort la porcelaine.

Après lui, sa fille, Mademoiselle Olympe de Bettignies, s'appliqua principalement à la fabrication de la poterie, dite grès anglais, dont le tarif de 1812 nous révèle les genres variés.

La fabrique fut cédée, en 1815, comme nous l'avons dit dans l'*Histoire de la porcelaine*, à M. Henri de Bettignies qui inaugure la période contemporaine de la fabrication.

(1) Voir Havard. *Histoire de la faïence de Delft*, page 148.

Digitized by Google

## PEINTRES ET OUVRIERS

**employés à la manufacture de faïences de Peterinck.**

---

| | |
|---|---|
| Borne Claude, de Rouen, peintre en faïence. | 1752 |
| Borne Henry, né à Paris, ouvrier. | 1775 |
| Brasseur Pierre D. de Valenciennes, ouvrier de faïence. | » |
| Beeckman Jean-Baptiste, de Valenciennes, ouvrier de faïence. | » |
| Breunin Ch.-F.-J., peintre en faïence. | » |
| Briffaut Pierre, de Valenciennes, ouvrier de faïence. | » |
| Brulois, de Tournai, manœuvre de faïence. | » |
| Carton de Bertauville, Jean Claude, natif de Soissons, peintre en porcelaine et faïence japonnées. | » |
| Danelle Joseph, de Tournai, manœuvre de faïence. | » |
| Decarpentrie Jacques, ouvrier de faïence. | » |
| Delporte Jean-Baptiste, de Valenciennes, ouvrier de faïence. | » |
| Denis Jude, de Lunéville, faïencier. | » |
| Depaty François-Joseph, de Rouen, faïencier. | 1774 |
| Depaty Jacques-Joseph, de Tournai, faïencier. | 1792 |
| Deronne Jean-Baptiste, ouvrier de faïence. | » |
| Desquay Maximilien, ouvrier de faïence. | » |
| Dessin Nicolas, peintre en faïence. | » |
| Destombe, manœuvre de faïence. | » |
| Dubar Gaspard, peintre à la faïencerie. | » |
| Duchausse Jean, ouvrier de faïence. | » |
| Duval Jean-Charles. | » |
| Fiévez Balthasar, ouvrier de faïence. | » |
| Francis François, ouvrier de faïence. | » |
| Galet Magloire, manœuvre de faïence. | 1775 |
| Gautier Noel-François-Joseph, peintre sur faïence. | » |
| Lefebvre Jean, de Namur, ouvrier de faïence. | » |
| Mayer Joseph, de Tournai, peintre sur faïence et sur porcelaine. | 1774 |
| Mayer Adrien, de Tournai, peintre sur faïence et sur porcelaine. | 1777 |
| Mortelèque Henri-Ferdinand-Joseph, faïencier. | 1773 |
| Mortelèque Ferdinand, Avandin, faïencier. | 1775 |
| Moyart Jacques, de Saint-Omer, ouvrier de faïence. | » |
| Moyart, de Tournai, ouvrier de faïence. | » |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Mullier, de Lille, ouvrier de faïence. | 1775 |
| Muller Ferdinand, de Lille, ouvrier de faïence. | » |
| Quarantelivres Gaspard, ouvrier de faïence. | » |
| Rasson Jacques, ouvrier de faïence. | » |
| Santel Jacques, de Bruges, peintre sur faïence. | » |
| Tittensor, faïencier. | 1786 (1). |

*
* *

Signalons, mais pour mémoire seulement, la manufacture établie en 1800 par Charles Péterinck-Gérard, fils du premier Péterinck. Elle est de création trop récente pour que son histoire entre dans le cadre de notre étude.

## § II.

### Produits.

Rien n'est plus difficile que de reconstituer la série des produits sortis des usines secondaires; ils peuvent présenter quelques types curieux, et empreints de certaine originalité; mais en ce qui concerne l'ensemble de la fabrication, les industriels évitaient généralement ce qui aurait constitué un décor offrant quelque caractère individuel, et mettaient tout leur talent et toute leur ambition à contrefaire plus ou moins servilement les produits des manufactures en renom.

(1) Nous ne relatons dans cette liste que les noms de peintres ou d'ouvriers dont la qualité de *faïenciers* est établie. On consultera, avec intérêt, la liste plus complète d'ouvriers employés chez Peterinck que nous donnons dans nos *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*, page 112.

Digitized by Google

Les marques de fabrique auraient trahi l'imitation; on se gardait donc généralement d'en user (1).

Les faïenciers tournaisiens n'ont certainement pas marqué d'une manière régulière, les produits sortis de leurs usines. Aucune de leurs requêtes, aucun acte conservé dans nos archives ne mentionne une marque de fabrique.

D'autre part, si quelques faïences présentent un sigle qu'on peut attribuer à Tournai, il ne nous est pas arrivé de rencontrer des pièces appartenant aux quatre-vingt premières années de la fabrication, et portant le nom de l'un de nos faïenciers, date ou marque certaine, ce qui eût permis d'attribuer à nos fabriques les produits anonymes similaires (2).

Grande est donc la difficulté de déterminer quelles faïences peuvent être attribuées à l'une ou l'autre des usines tournaisiennes, ou même à la fabrication de cette ville.

Au XVII^e siècle et pendant la première moitié du XVIII^e siècle, toutes les faïences d'une région se res-

(1) Les fabricants des Pays-Bas ne marquaient pas, en règle générale, leurs faïences. Ce n'est que par exception que l'on rencontre une marque sur certaines pièces de Bruxelles, Bruges, Liège, etc.

(2) L'étude des faïences de maintes localités a donné lieu aux mêmes difficultés. M. Houdoy *(Histoire de la céramique lilloise)*, constate que de 1729 à 1789, il n'a pas trouvé une seule pièce portant une marque authentiquement lilloise. A part les marques portant en toutes lettres le nom de la ville ou d'un faïencier, il n'y a pas un sigle que l'on puisse, avec certitude, revendiquer pour les faïences de Lille.

M. Lejael, en attribuant à Saint-Amand une marque très connue, mais longtemps inexpliquée, ne s'appuie lui-même que sur des probabilités. Cette même marque avait été auparavant attribuée à Strasbourg, Lille ou Aire. La marque de Valenciennes n'est pas plus sûrement établie que celle ci. Elle ne résulte pas de documents authentiques.

Digitized by Google

semblent, car dès qu'un genre de décor a la vogue, toutes les fabriques s'empressent de l'adopter.

C'est de Hollande que les faïenciers de Tournai et du nord de la France ont fait venir des ouvriers; Tournai et Lille adoptèrent donc le même décor que Delft, surtout en bleu.

L'examen de la pâte et de l'émail ne sera que d'un faible secours pour déterminer la provenance d'une pièce, car Delft et Lille, comme Tournai, se sont fournis de terre à Bruyelles, petit village des environs de Tournai.

Nous avons cependant, comme nous le disions plus haut, rencontré quelques sigles, qui, joints aux indications fournies par nos archives, à des similitudes de décor et d'émail, à des circonstances de fait, telles que les lieux où les objets ont été trouvés, les légendes, les noms des propriétaires ou destinataires inscrits sur les pièces, permettront de reconstituer la fabrication tournaisienne au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle.

A l'époque où prenaient naissance nos premières fabriques de faïences (1670), la vaisselle d'étain était seule en usage à Tournai, et il en fut ainsi jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. A partir de 1750, toutefois, on emploie aussi la faïence et la porcelaine, mais comme vaisselle de luxe seulement.

Les inventaires du XVII^e^ siècle mentionnent encore des pots de pierre ou de grès, quelques porcelaines, probablement de la Chine, souvent montées en argent, et enfin des galères et divers objets de terre.

Nous ne nous arrêterons qu'à ces deux dernières catégories de poterie, parce que, seules, elles peuvent être de fabrication tournaisienne.

Digitized by Google

Les objets de terre sont rarement décrits dans les inventaires. Ce sont des plats, des quennes(1), des pâtés; un inventaire de 1693 mentionne un petit pot de terre marbrée couvert d'étain, deux bouteilles de terre vernie bleue. D'autres signalent des postures de terre — une vierge, — deux lions de terre, qui ailleurs sont désignés : deux lions de cheminée (ces lions de terre se rencontrent fort souvent).

Ce sont là les *ouvrages vernissés, en terre d'Hautrage*, dont parle Caluez dans sa première requête; les pièces marbrées et jaspées, que fabriquaient nos potiers, carreaux, foyers portatifs, etc., dont nous donnons quelques spécimens à la planche XI, n^os^ 1, 2 et 3.

Les objets de galères sont plus variés. Beaucoup d'inventaires ne mentionnent que des plats, parfois en grand nombre (7, 9, 12, 20 et même 30), qui semblent n'avoir pas eu d'autre but que de décorer les frises et les dressoirs dont l'usage était général au XVII^e^ siècle. Ces plats se rencontrent encore fréquemment à la campagne, aux environs de Tournai; ils sont décorés parfois en couleur, le plus souvent en camaïeu bleu; au centre une figure, sur le marly des festons lourds et mal dessinés. Le dessin est d'ailleurs très primitif; deux caractères permettent de reconnaître ces plats : leur forme profonde et évasée, et le vernis jaune qui en recouvre le dessous. Ils ne portent pas de marque. Un décor assez fréquent consiste en une dame représentée à mi-corps, tenant en main un bouquet, un verre ou un oiseau. Pl. XIII.

On rencontre encore des assiettes, telles, écuelles, sosserons, tellettes, plats au beurre, pots de chambre,

(1) Cruches.

Digitized by Google

salières, moutardiers, bénitiers, pots couverts d'argent et d'étain, pots à fleurs, pots à confiture, pots de pharmacie et pour épiceries, « un ménage avec seize plats de galère, » « tieuchon et autres menutés de gallère. »

Enfin des plats frasés (frazés ou frisés) de galère, des garnitures de cheminée, et des garnitures de scribane, de galère.

Nous parlerons plus loin de ces garnitures, rares au XVII^e siècle, et fort abondantes au siècle suivant.

Quant aux plats frasés, il faut entendre par là les plats à côtes plus ou moins grosses dont le bord rappelait les fraises, (frasettes) ou collerettes tuyautées que portaient à cette époque les personnages de qualité. (Voir pl. XI, n^os 3 et 4, pl. XII, n° 6.

Les inventaires donnent peu de détail sur le décor de ces plats : plats frasez bleus, plats de galère blanc frasez....

Dans les ventes après décès, six plats de ce genre se vendent, en moyenne, quatre livres (1684, 1685, 1691, 1694).

Les autres objets de galère de cette époque, doivent, comme nous l'avons dit, être confondus avec les faïences. Nous en reparlerons donc plus loin et nous joindrons leur description à celle des faïences de la première période.

* * *

Les faïences fabriquées dans les usines de Tournai peuvent se partager en trois groupes.

Le premier comprend les produits des faïenciers qui ont précédé Fauquez, savoir : Scorion, Vanderlier,

Digitized by Google

Feburier, Deblocq, Deconinck et surtout Caluez Simon et Beghin.

Au second appartiennent les faïences de Fauquez.

Le troisième se compose des faïences de Peterinck.

I

La première période s'étend de 1670 à 1705; elle se distingue par le caractère hollandais de ses produits.

Vanderlier, de Coninck et Calluez étaient originaires de la Hollande, et c'est de ce pays qu'ils firent venir des ouvriers.

L'excellence des faïences de Delft leur acquit, en peu de temps, une réputation universelle. L'activité des fabricants était prodigieuse et se trouva bientôt à l'étroit dans les limites de la Hollande. On vit donc des maîtres et des ouvriers émigrer et porter dans les pays voisins le secret de leur industrie. Presque toutes les usines de la région, comme celles de nos premiers fabricants, doivent leur création à des ouvriers hollandais.

Leurs faïences et celles de leurs associés ou rivaux Scorion, Féburier, Simon et Beghin, seront donc faites à l'imitation de celles de Delft; et en effet les produits connus de Féburier offrent l'aspect des faïences hollandaises. Il se vante d'ailleurs lui-même, de *fabriquer à la façon d'Hollande;* c'est l'objet de ses efforts constants révélés dans deux requêtes adressées en 1696 et 1705 aux magistrats de Lille (1).

Tel était aussi le but des faïenciers Tournaisiens, mais Féburier prétend que ses produits sont très supérieurs à ceux de cette ville.

(1) Voir Houdoy. *Histoire de la céramique lilloise*, p. 27 et 36.

Digitized by Google

Scorion fabriquait des galères, Féburier et Deblocq des faïences, deux mots qui, à notre avis, doivent être considérés comme synonymes (1) ; de Coninck et Caluez débutèrent *par de petits ouvrages vernissés en terre d'Houtrage,* puis s'adonnèrent à la faïence.

Les faïences lilloises de Féburier sont connues ; celles de Caluez, Simon et Beghin, présentent le même aspect et par conséquent, il est fort difficile de les distinguer de celles des villes voisines et en particulier de celles de Lille.

Nous allons cependant indiquer les caractères qui permettront de reconnaître les faïences tournaisiennes.

La pâte est d'un blanc grisâtre, parfois jaunâtre ; elle est généralement assez grossière et granuleuse, sauf dans quelques pièces de choix.

Les formes des objets sont très variées ; tantôt gracieuses et légères, tantôt lourdes et épaisses. Tel est le cas, en particulier, pour certains plats dont le revers, sans colombin, est grossièrement modelé. Par contre, on a fabriqué à Tournai beaucoup de plats frasés ou à côtes, qui présentent une très grande élégance et beaucoup de légèreté.

Le poids de nos faïences est un des éléments qui aident à les distinguer de celles de Delft qui sont très légères.

L'émail, assez maigre dans les produits les plus anciens, a parfois un ton rosé, provenant de ce que la terre, qui n'est pas rose cependant, mais grise ou jaune, transparaît sous la couche peu épaisse de l'émail. Dans les autres pièces, il est plus épais et plus blanc, de qualité ordinaire.

(1) Voir page 379.

Digitized by Google

Cet émail présente parfois un défaut, celui de se fendiller et d'éclater facilement, surtout au bord des pièces.

Le décor, généralement bleu, rappelle à la fois le genre Rouen à lambrequins et le bleu de Delft, et dans les belles pièces, le style Louis XIV, à fruits, corbeilles et guirlandes.

La description de quelques pièces achèvera de faire connaître les caractères qui sont propres à notre fabrication.

1. Un plat de forme ovale et de grandes dimensions (40x31 centimètres) à bords ondulés, de forme lourde et sans pied ou colombin, offre un joli décor, habilement dessiné et peint en bleu de deux tons.

Au centre, une corbeille remplie de fleurs posée sur une sorte de console formée par deux cornes d'abondance, remplies de fleurs. Sur le marly, une riche bordure composée de vases alternant avec des lambrequins et des guirlandes de fleurs (genre Rouen). Pl. XII, n° 1.

Il porte pour marque les lettres To et une croix potencée. 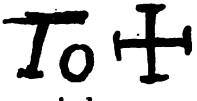

2. De jolies assiettes de même décor, mais beaucoup plus fines au point de vue de la forme et du dessin, appartiennent encore à la fabrication tournaisienne. Le marly, à bords ondulés, présente huit grosses côtes.

Lille et Rouen n'ont rien produit de plus fin. Pas de marque.

3. Un broc à anse, la panse ornée de grosses côtes torses, est décoré d'un vase garni de grandes branches de fleurs dans le style des pièces précédentes. Il est accompagné de branchages et d'oiseaux d'un dessin

Digitized by Google

peu châtié. Le décor est bleu, de deux tons, dont l'un est tellement foncé qu'il est presque noir.

Dans le haut, une banderolle avec l'inscription : JASPAR DALLY. ANNE CHANOIN. Le broc ne porte pas de marque, mais l'inscription ci-dessus permet de l'attribuer aux usines tournaisiennes et même de le dater. On y lit, en effet, deux noms portés par des familles tournaisiennes qui comptaient beaucoup de membres au XVII^e siècle, les Dally et les Chanoine; or le 10 avril 1687, en la paroisse Saint-Piat, Jaspar Dally épousa Anne Chanoine, baptisée elle-même à Saint-Piat, le 22 août 1661.

Notre broc est donc très probablement un présent de noces offert aux époux en cette année 1687. Pl. XII, n° 3.

4. Un réservoir de fontaine présente les mêmes caractères. La partie supérieure est décorée de lambrequins et de guirlandes de fleurs et de fruits. Sur le devant, la croix et les deux bras croisés qui sont les armes des religieux franciscains (1). Sur le bas, un dessin rappelant les sculptures des frises de style Louis XIII, et une tête d'ange en relief d'où sortait le robinet de la fontaine.

Cette pièce n'est pas marquée. L'émail est beau, le décor en deux tons, moins tranchés que dans les pièces précédentes. Pl. XII, n° 4.

5. Une assiette portant pour décor, dans le fond, une croix accompagnée de la lance et du roseau avec

(1) Tournai comptait plusieurs couvents de Franciscains : les Récollets et les Capucins; et chose curieuse, les deux usines de Caluez et Beghin se trouvaient précisément voisines de ces deux couvents, l'une au quai Taille-Pierres, l'autre au Becquerel. Ces religieux, en bons voisins, leur auront commandé quelques pièces de vaisselle.

Digitized by Google

l'éponge ; aux extrémités des bras pendent des paquets de verges.

Cette assiette a été retrouvée dans un terrain qui faisait autrefois partie du couvent des Capucins, au Becquerelle. Pl. XII, n° 5.

6. Un petit plat à pied et qui doit être un de ces plats frasés dont nous avons parlé plus haut, tout côtelé (20 côtes), est décoré de guirlandes d'un dessin fort sommaire, et porte au centre le monogramme IHS entouré de rayons.

Au revers, une marque peu distincte composée d'une petite croix presque barrée. Pl. XII, n° 6.

7. On rencontre à Tournai beaucoup de bénitiers décorés d'un crucifix au centre, placé entre deux anges, en forme de cariatides et surmonté d'une tête d'ange ; le tout en relief, rehaussé de touches en bleu.

Ces pièces ne sont pas marquées. Pl. XIII, n° 7.

8. Un chandelier de la forme lourde des gros chandeliers de cuivre de style Louis XIII, avec large bobêche destinée à recevoir la cire fondue, et pied plus large encore, rehaussé de quelques traits bleus, a été trouvé, lors d'une fouille, rue des Sœurs-Noires. L'émail et le ton du bleu rappellent les pièces qui précèdent. Hauteur, 8 centimètres ; pas de marque. Pl. XII, n° 9.

9. Un petit pot retiré du puits de la Grand'Place, aujourd'hui fermé, est décoré d'une guirlande de grosses fleurs, en bleu. Le style du décor est assez différent de celui des pièces que nous venons de décrire, mais la pâte et l'émail sont les mêmes. Hauteur, 10 1/2 centimètres ; pas de marque. Pl. XII, n° 9.

10. Deux petits vases, de forme élégante, panse sphérique, large ouverture à anses surélevées, pied



Digitized by Google

à tige; décorés d'un gros bouquet de fleurs en bleu pâle. Hauteur, 15 centimètres.

Ils ont été trouvés dans une petite niche murée, des fortifications de Tournai démolies en 1868. Pl. XIII, n° 6.

Aux divers objets que nous avons mentionnés jusqu'ici, il faut joindre des pièces plus importantes, les vases, potiches et cornets, les *garnitures* diverses, et les plats frasés, dont parlent les inventaires repris dans les comptes de tutelle et d'exécution testamentaire.

Nous avons parcouru plus de cinq cents comptes appartenant aux vingt dernières années du XVII^e siècle, et aux vingt premières du XVIII^e siècle : ils sont d'un laconisme désolant. Nous y avons cependant trouvé d'utiles renseignements sur la vaisselle de terre, de galère et de pierre en usage à Tournai, ainsi que sur les produits de nos premiers faïenciers.

Le mot faïence n'a été employé que fort tard dans ces inventaires. Jusqu'en 1690, ils parlent seulement de *galères*.

Les plats frasés sont abondants, les assiettes frasées sont plus rares. Nous avons décrit ci-dessus plusieurs plats; les planches XI (n^os 3 et 4) et XII, (n° 6) en reproduisent des spécimens. Signalons-en encore un, décoré d'une peinture de très bon goût, représentant des chinoiseries; il porte au revers une marque en forme de 3 très lourd, et offrant une certaine analogie avec la marque qu'on rencontre sous certains pots à fleurs dont nous parlerons plus loin.

Puis viennent les *garnitures* de galère et de faïence.

« Trois grandes pièces de fayance sur la scribane. »

« Une scribane avec sa garniture de gallères. »

« Une garniture de cheminée de galère. »

Digitized by Google

« Plusieurs pièces de fayance placées dans le vestibule. »

Il s'agit ici de garnitures de trois, cinq ou sept pièces, potiches et cornets de faïence, dans le genre de celles que Delft et la Chine ont produit en abondance. Nous donnons à la planche XIII, n° 2, le dessin d'une de ces potiches dont le décor, comme l'émail et la couleur, nous paraissent propres à la fabrication de Tournai, et qu'on rencontre aujourd'hui encore en grande abondance dans cette ville. Sur un fond bleu se détachent de grandes fleurs à pétales et des points blancs, ainsi que des animaux fantastiques ou chimères.

Ce décor se trouve reproduit sur des vases de différentes formes, des cafetières, des brocs, etc.

Une paire de vases, en forme de cornets, décor bleu, nous paraît avoir tous les caractères de la fabrication tournaisienne.

Au centre se trouve, d'un côté, un Saint-Martin à cheval, costumé en gentilhomme de l'époque de Louis XIV, qui coupe son manteau et en donne la moitié à un pauvre. De l'autre côté un amour, tirant de l'arc ; le trait s'est retourné contre lui et lui entre dans la poitrine. Le reste du vase est orné de branches de fleurs. Dans le haut, un lambrequin et dans le bas une frise de même style. Les deux vases sont marqués des lettres D. P. M. en grands caractères romains. Ils ont été retrouvés à Tournai. (Voir pl. XIII, n° 3.)

Une autre paire de vases, présentant deux bulbes superposées, offre le même décor, mais sans personnages, la pâte en est très lourde.

Nos inventaires mentionnent encore :

« Six tasses de fayance servant au café. » — « Seize ciques (?) de fayances servantes au iocolat ou caffet, » — « un pot de fayence couvert d'argent doré avec

Digitized by Google

onze ficques (?) partie porcelaine et partie fayence » — une fayance garnie d'argent doré — « pot au vin, écuelle avec sa couverture, aiguière, pots couverts d'argent ou d'étain, pots à fleurs, pots de pharmacie etc., etc.

On rencontre assez souvent à Tournai des pots à fleurs en faïence et des pots de pharmacie et d'épicerie que nous croyons pouvoir attribuer à la fabrication de cette ville.

Ces pots à fleurs sont décorés de paysages dans le goût chinois, et de marines; anses doubles torses et jaspées.

Décor bleu d'un ton doux, émail tirant un peu sur le bleu. Ils portent parfois une marque dans laquelle on peut voir un B ou un **3**. Pl. xiii, n° 4.

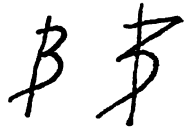

Quant aux pots et aux bouteilles de pharmacie, ils sont de formes variées, et portent, pour tout décor, un cartouche dans lequel est inscrit le nom des remèdes. Ce cartouche est large, à cuirs, décoré d'une corbeille et de guirlandes de fruits et de fleurs; dans le haut, deux paons; en bas, une tête d'ange (1). — Pas de marque. Pl. xiii, n° 5.

Faut-il voir des faïences dans *deux bouteilles de terre vernie bleu* et *un pot de terre marbrée* couvert d'étain, signalés dans un inventaire de 1695? Nous n'oserions l'affirmer.

Parmi les pièces que nous venons de décrire, une

(1) Nous avons rencontré ces pots provenant de plusieurs anciennes pharmacies de la ville; la similitude de décor fait croire qu'ils viennent de la même fabrique, et celle-ci devait être tournaisienne, à en juger par la ressemblance de l'émail et du décor, avec ceux des pièces que nous avons décrites ci-dessus.

Digitized by Google

seule porte une marque parlante, c'est le grand plat ovale au revers duquel se trouve la marque, composée des lettres To et d'une croix.

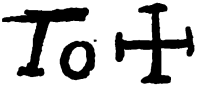

Il faut encore attribuer à la fabrication tournaisienne les pièces décrites dans divers ouvrages et portant les marques ci-après.

Ces marques doivent évidemment, comme la précédente, désigner Tournai. M. Ris-Paquot les attribue à Lille; mais ni le nom de cette dernière ville ni ceux des fabricants lillois n'ont aucun rapport avec ces monogrammes.

Enfin la croix de Saint-André, accostée de points, est encore une marque tournaisienne, reprise plus tard par Péterinck et changée en deux épées en sautoir accostées de quatre croisettes.

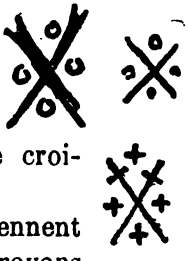

Les trois sigles qui suivent appartiennent encore à notre fabrication, et nous les croyons antérieurs à Péterinck, car il est constant que celui-ci ne marqua point ses pièces de faïence.

Ajoutons que les pièces portant un sigle quelconque sont très rares, et qu'il paraît certain que l'usage ordinaire était de ne point marquer les produits de nos usines.

Les faïenciers, comme les potiers tournaisiens, ont fabriqué beaucoup de carreaux de pavement et de revêtement.

Nous avons mentionné plus haut ceux de nos potiers :

Digitized by Google

les carreaux bleus et blancs, jaspés, marbrés, rouges, noirs et bleus. Nous décrirons maintenant quelques spécimens de carreaux que nous avons encore retrouvés en place et qui doivent être attribués à nos faïenciers.

1. Carreau décoré d'un vase élégant, d'où sort une gerbe élevée de fleurs. Dans les angles, une fleur de lys; décor bleu. Pl. XI, n° 6.

2. Carreau décoré d'un vase en forme de coupe rempli de fruits, pommes, poires et raisins, aux quatre angles, un ornement peu déterminé, décor bleu. Pl. XI, n° 7.

3. Même décor en bleu, jaune et vert. Pl. XI, n° 8.

4. Carreau portant au centre une grenade en jaune, avec feuillage vert, et dans les angles une fleur de lys en bleu.

5. Carreau de même genre, au centre une grappe de raisins en violet (1).

6. Carreau décoré d'un vase d'où s'échappent cinq grosses fleurs symétriquement disposées, le tout dans un encadrement carré. Aux angles, un dessin blanc sur fond bleu. Décor polychrome blanc, jaune, orange et vert. Pl. XIII, n° 5.

7. Carreau décoré de dessins géométriques peu déterminés avec une étoile dans un cercle au centre; décor bleu, orange et jaune.

8. Carreaux portant au centre un animal (quadrupède, oiseau, poisson, insecte, etc.) au naturel, sur terrasse, enfermé dans un encadrement carré posé d'angle; dans les angles un ornement en forme de rosace

(1) Les carreaux décrits sous les n°s 4 et 5, sont souvent attribués à la fabrique de Pullinx, de Bruges. Ce n'est qu'avec un certain doute, que nous les rangeons ici parmi les pièces de fabrication tournaisienne.

Digitized by Google

à pétales, blanc sur fond bleu ; décor polychrome.

Nous avons retrouvé un pavement presque complet, composé de ces carreaux. On y compte environ trente variétés d'animaux ; nous en donnons quatre à la planche XI, n° 11.

De ce qui précède, il résulte que la première période de la fabrication tournaisienne, ne fut dépourvue ni d'importance, ni de mérite. Nous pouvons donc émettre un doute sur l'exactitude de l'opinion peu avantageuse pour nos fabriques, de l'intendant de Flandre, M. Dugué de Bagnols, en 1698 (1).

« Les manufactures que l'on y fait, sont celles des bas des moucades ou moquettes et des *faïences* et si on voulait, on les ferait fleurir surtout pour celle des bas, dont on tire tous les ans une assez grande quantité pour les envoyer en Espagne et aux Indes.

» Les moucades ou moquettes y sont assez bonnes et recherchées ; mais les faïences ne le sont pas, quoiqu'elles soient faites de la même terre que celles que font les Hollandais et que l'on tire du village de Bruyelles à une lieue de Tournai.

» La commodité qu'ont les faïenciers de Tournai d'avoir cette terre est très grande et devrait les exciter à perfectionner leurs ouvrages. Cependant, les Hollandais viennent chercher cette terre pour en fabriquer leurs faïences, qu'ils envoient ensuite vendre dans tous les pays conquis. »

Il nous paraît résulter, au contraire, de l'histoire de nos ateliers et de l'examen de leurs produits, que nos

(1) Mémoires de Dugué de Bagnols, intendant de la Flandre-Wallonne en 1698, édités dans les *Bulletins de la Commission historique du département du Nord*, tome X.

Digitized by Google

industriels déployèrent beaucoup d'activité et de talent, et qu'ils fabriquèrent une vaisselle qui n'était pas sans mérite.

II

La seconde période, qui s'étend de 1698 à 1725, correspond à la durée de l'usine fondée à Tournai par Fauquez.

Fauquez fabriqua à Tournai, et à partir de 1718, simultanément à Tournai et à Saint-Amand; mais ses produits sont peu connus, car si l'on voit souvent cet industriel entretenir les magistrats de sa personne et de sa fabrique pour en obtenir des subsides, il garde un mutisme désolant sur les faïences sorties de ses usines; les mémoires contemporaines n'en disent pas davantage, de sorte que nous en sommes réduits aux conjectures sur le genre et le décor de ses produits.

La fabrication de Saint-Amand a été étudiée par M. Lejael (1), mais encore faut-il attribuer la plupart des pièces décrites dans cet ouvrage, au fils et au petit-fils de notre industriel, plutôt qu'à lui-même, car celles que l'on peut attribuer à Fauquez père et qui portent sa marque, sont rares. Cette marque, qui avait été attribuée successivement à Strasbourg, Lille et Aire, fut restituée à notre faïencier, par Lejael.

Mais il semble que l'auteur n'en ait point pénétré lui-même le sens exact, car malgré sa simplicité, il l'a compliquée et embrouillée en voulant y trouver des choses qui n'y figurent absolument pas, telles que la lettre L, initiale du nom de Jeanne Lamoninary, femme

(1) *Recherches historiques sur les manufactures de porcelaine et de faïence de l'arrondissement de Valenciennes.*

Digitized by Google

de J.-B. Fauquez; la lettre A, formée par la disposition intérieure de deux F, et surtout les sabres que le céramiste, dit-on, se serait fait gloire de porter.

Les marques de Fauquez se présentent sous trois types, auxquels peuvent se rapporter toutes les variétés connues :

La première appartient à Pierre Fauquez (I), elle se compose des lettres *p* et *f* en écriture cursive.

La seconde est la marque propre de Pierre-François Fauquet (II); elle se compose de trois lettres : *p* et *f* réunies, et *f*.

La troisième enfin, qui contient les lettres *p* et *f* de la première marque en écriture plus ou moins cursive et qui présente la plus grande variété de formes toutes très lâchées, est accostée des lettres majuscules S. A.; elle est propre à Jean-Baptiste Fauquez (III), qui reprit la marque de son grand-père, en l'accompagnant des initiales du nom de la ville de Saint-Amand.

Aucune des pièces portant la deuxième ou la troisième marque n'appartient à Tournai; mais parmi les pièces portant la première marque, il en est qui doivent être attribuées à cette fabrique, rien n'établissant que Pierre Fauquez (I), ne l'aurait prise que lors de son établissement à Saint-Amand.

On pourrait même aller plus loin, et soutenir que toutes les pièces portant les deux premières marques, proviennent de la fabrique de Tournai, et qu'il ne faut attribuer à la fabrique de Saint-Amand que celles qui portent les deux lettres caractéristiques S. A.

Enfin, dans une Notice écrite sur la manufacture de Saint-Amand en 1874, M. Fétis propose un troisième

Digitized by Google

système ; il divise les produits en trois groupes ; les premiers appartiennent à la fabrication de Fauquez (I), et peuvent, par conséquent, provenir de l'usine de Tournai, comme de celle de Saint-Amand ; cette catégorie a pour genre caractéristique le décor appelé *bianco sopra bianco*, qui consiste en dessins légers d'émail blanc, couvrant tout ou partie du fond d'un émail empois ou bleuté, et sur le tout, un décor en camaïeu bleu ou manganèse.

Les produits de la seconde et de la troisième catégorie appartiennent exclusivement à Saint-Amand.

Quant aux produits du premier groupe, ceux qui portent une marque ont été fabriqués à Saint-Amand, et ceux, d'un décor identique, qui n'en portent pas, ont été fabriqués à Tournai.

Nous croyons pouvoir nous arrêter à ce dernier système.

Les premières faïences sorties de la manufacture de Fauquez doivent présenter une grande analogie avec celles de Béghin, où il avait travaillé, et dont il reprit les ouvriers, lorsque celui-ci ferma son usine. Il imita comme lui les faïences de Delft peintes en bleu, et le décor au lambrequin, dérivé de Rouen, qui était le genre en vogue à cette époque.

C'est parmi les pièces décrites ci-dessus, comme des produits de la première périodo, que nous trouverons des spécimens des premières faïences sorties de l'usine de Fauquez. Nous avons préféré présenter un ensemble assez complet, de ce genre de faïence décorées en bleu, plutôt que de diviser et de décrire séparément les produits des diverses fabriques, division d'ailleurs impossible à faire ; nous renvoyons donc, pour cette catégorie de faïences, aux pièces décrites plus haut.

Digitized by Google

Venons-en maintenant à quelques décors qui sont propres à Fauquez, et qui témoignent d'un progrès sensible dans la fabrication.

Fauquez inaugura dans ce pays, le décor de fleurs, dans le genre de Marseille, avec lequel il a beaucoup d'analogie (1).

Il s'inspira aussi du décor chinois de Rouen et de Sinceny, mais ses produits offrent deux couleurs qui leur paraissent propres : un rouge violacé à fond sale et un vert terne tirant sur le jaune.

Enfin, il inventa le décor appelé *bianco sopra bianco* imité des faïences italiennes, mais offrant des caractères particuliers et propres à sa fabrication.

La pâte est semblable à celle de la première période. L'émail est tantôt blanc, épais et brillant, tantôt il est bleuâtre ou verdâtre, maigre et fendillé. Les formes sont très variées et comme le décor, elles imitent celles des fabriques en renom. Parfois extrêmement lourdes et grossières, parfois légères et gracieuses.

Les pièces décorées en sopra bianco, œuvres de Pierre Fauquez, sont beaucoup plus rares que celles qui datent de la direction de Pierre-François ou de Jean-Baptiste Fauquez.

Nous croyons, avec M. Fétis, qu'il faut attribuer à Tournai les pièces non marquées, semblables à celles qui portent la première marque de Fauquez, celles-ci devant être réservées à Saint-Amand.

Nous avons rencontré, dans ce genre, de jolies assiettes, émail bleuâtre, marly couvert d'un réseau en blanc, surchargé d'un second réseau, quadrillé en bleu et portant dans le fond un paysage genre chinois

(1) Marseille précéda de trente ans Strasbourg dans la fabrication des faïences.

Digitized by Google

largement traité. Au revers la lettre H, qui est la signature d'un ouvrier et non une marque de fabrique (1). Planche XIV, n° 1.

D'autres assiettes présentent le même genre de décor, mais le réseau blanc du marly est remplacé par des arabesques et le paysage bleu par une fleur assez lourde, en violet manganèse. Pl. XIV, n° 2.

Les pièces ornées de fleurs polychromes sont plus répandues ; mais il faut se garder de les confondre avec le décor plus brillant, mais aussi plus lourd et moins bien dessiné, employé par les successeurs de Fauquez, et qui imite les faïences strasbourgeoises ; nous donnons à la planche XIV, n° 3, un bouquetier qui nous paraît caractériser le style des faïences à fleurs du premier Fauquez.

Enfin certaines pièces rappellent plus particulièrement le décor chinois des faïences de Sinceny, mais se distinguent des faïences de cette usine par l'émail du fond, qui est souvent bleuâtre, et par l'emploi de couleurs propres à la fabrication de Fauquez, violet foncé et vert terne. Nous citerons un charmant petit soulier, qui résume tous les caractères des produits de ce genre, émail pâte et décor. Il est marqué au revers du sigle F. Voir planche XIV, n° 5.

Ne doit-on pas attribuer également à la fabrication tournaisienne de Fauquez, les pièces marquées du sigle T dans lequel nous trouvons la lettre initiale du nom de l'artiste F retournée et celle de la ville de Tournai T.

(1) Il en est de même de plusieurs autres lettres, qui figurent sur bon nombre de pièces et ne peuvent nullement désigner une localité, mais qui sont tout simplement des marques de décorateurs. Nous en parlerons plus loin.

Digitized by Google

Si on consulte les inventaires contemporains de l'usine de Fauquez, on voit que les mobiliers de son temps comprenaient tous quelques pièces de vaisselle en galère ou faïence.

On y trouve aussi mentionnées des *garnitures de cheminée* en assez grand nombre, et *trois* ou *cinq pièces de faïence* qui composaient aussi des garnitures de cheminée.

Une garniture de ce genre est vendue XIII livres ; une autre *garniture de faïence et pied doré* LX sous (ou trois livres). Un inventaire signale une *garniture de cheminée de gallère avec leurs pieds de bois doré ;* un autre, *des fayances de cheminée.* Enfin nous relevons encore les objets suivants : un *dessert de gallère, deux ménagers remplis tant de marbre* (?) *que de faïence et verre.*

Il est question, dans plusieurs comptes, *de pots de serpentine* et d'une *garniture de cheminée de serpentine.* Cette dernière est vendue XII livres V sous après une garniture de faïence qui atteignit le prix de XIII livres. Qu'étaient ces objets en serpentine? Il semble qu'il faut y voir des vases en faïence jaspée ou ondulée, à l'imitation du marbre du même nom. Nous avons vu plus haut, que les céramistes tournaisiens cultivèrent ce genre avec succès.

Enfin Fauquez fabriqua des carreaux de pavement et de revêtement. Nous avons trouvé la mention de plusieurs ventes de carreaux faites par lui à la ville ou à des particuliers, mais leur décor n'est point décrit (1).

(1) A Pierre Fauquet pour livraison de carreaux de terre pour paver une place aux Jesuistresses, 44 livres 18 sols. (Comptes d'ouvrages.)

Digitized by Google

Ces carreaux valaient en vente publique de trois à sept livres le cent, soit un sou à un sou et demi pièce.

Les faïences de Fauquez étaient incontestablement supérieures à celles de ses prédécesseurs. Des écrits contemporains l'attestent. Il frabriquait en grande quantité et exportait ses produits à l'étranger. On le voit en particulier organiser des ventes à Lille où il faisait concurrence aux produits de Féburier.

L'inventaire des marchandises qui se trouvaient dans le magasin d'une marchande de poteries en 1717 (1), quoique fort sommaire, ne manque pas d'intérêt. On y trouve « à la boutique, quantité de gallères et fayances, » plusieurs poteries verres et pippes. »

« Dans un packuïs : grande quantité de pots de » pierre, deux mille bouteilles et carreaux de gallère. » Suit le détail de la vente, et ce qui frappe le plus, c'est l'énorme quantité de pots de pierre ou de grès. On devait en faire une très grande consommation en ville à cette époque, ce qui est d'ailleurs confirmé par tous les inventaires que nous avons consultés.

On relève encore, parmi les pièces de galère ou de faïence, des fiques, mot dont la signification nous échappe, des gondoles (petits vases à boire), et des plats frasés (beaucoup moins abondants que vingt ans auparavant).

(1) Compte d'exécution testamentaire de Marie-Anne Lecourte, rendu en 1717.

Digitized by Google

III

Après le départ de Fauquez, Tournai n'eut pas de manufacture de faïences, jusqu'en 1750, époque où Carpentier et plus tard Péterinck (en 1751), vinrent relever cette industrie et lui donner un éclat exceptionnel.

Les faïences de Carpentier qui ne fabriqua qu'un an, ne sont pas connues.

Les faïences sorties de l'usine de Péterinck formeront donc le troisième groupe des produits céramiques tournaisiens.

L'importance de cette manufacture fut considérable et lui assigne le premier rang parmi toutes les fabriques des Pays-Bas catholiques et des provinces de la Flandre et du Hainaut français.

Nous avons décrit la magnifique usine construite par l'industriel, nous avons relaté le nombre considérable d'ouvriers qui y furent employés, nombre qui s'éleva à quatre cents en 1774.

Ces bâtiments, il est vrai, et ces ouvriers, étaient employés à la fabrication de la porcelaine comme à celle de la faïence; mais si la porcelaine, par sa nouveauté et par la perfection de ses produits a jusqu'ici attiré seule l'attention des collectionneurs et des historiens, la faïence ne présente pas un moindre intérêt par la beauté et l'excellence de ses œuvres, ainsi que par l'importance de sa fabrication.

L'importance comparée des deux fabrications se trouve consignée dans un rapport officiel de 1764; à cette époque, où l'usine comptait deux cents ouvriers, on employait deux tourneurs pour la porcelaine, tandis

Digitized by Google

que, pour la faïence, il y avait vingt tourneurs et six mouleurs (1).

D'après ce même rapport, on fabriqua en 1753 pour 26,000 florins de porcelaines, et pour 54,000 florins de faïences, savoir : faïence commune 38,000 florins, faïence japonée 5,000 florins, brun de Rouen 8,000 florins et noir d'Angleterre 3,000 florins.

D'après un autre inventaire des marchandises entrées au magasin de débit à Saint-Jacques, pendant un trimestre de 1760, il y avait pour 7,158 florins de porcelaines et pour 9,111 florins de faïences. La différence, qui est encore d'un quart en plus, en faveur des faïences, est moins élevée que plus haut, mais il faut remarquer qu'il ne s'agit ici que d'un dépôt de vente et non de la fabrication.

Ces chiffres établissent encore l'importance de la production de l'usine de Péterinck et sa supériorité sur les établissements rivaux.

Un rapport officiel adressé par les Consaux au gouverneur des Pays-Bas, le 6 mai 1765, montre que notre industriel était arrivé, en peu d'années, à accaparer le marché des faïences. « Toute la Flandre autrichienne et les pays d'Hainaut et de Liège, les frontières de la Hollande, celle même de la France, si jalouse d'ailleurs de ses manufactures, font la consommation de la faïence qui se fait à Tournay... (2) »

D'où vient donc que l'importance de cette fabrique a été méconnue?

La cause en est facile à trouver : Péterinck ne

(1) Archives du Royaume, conseil des finances : Dépouillement des besognes d'inspection des contrôleurs, sur l'objet des manufactures..... de l'année 1764.

(2) Archives du Royaume à Bruxelles. Conseil des finances, liasse 2029 et (2194).

Digitized by Google

marqua jamais ses produits, et comme par leur perfection même, ils ressemblaient à s'y méprendre à ceux des fabriques en renom qu'ils imitaient, ils furent confondus avec ceux-ci et ne firent point connaître dans le public la fabrique de Tournai.

En outre, l'industriel lui-même qui fit tant de *réclame* pour sa fabrication de porcelaines, laissa complètement dans l'ombre celles des faïences. Cent fois il entretint les ministres, les magistrats et le public de ses porcelaines, jamais il ne parla de ses faïences; il tirait vanité des premières et profit des secondes, qu'il vendait facilement à raison de leur beauté, comme des produits originaux des usines en renom.

La pâte des faïences de Péterinck a les mêmes caractères que celle des produits antérieurs de la fabrication tournaisienne, mais elle est plus fine de grain et un peu plus jaune; sa transparence, sous l'émail, est parfois rosée, et les parties usées par le frottement, sous le pied, prennent l'aspect rougeâtre.

Les formes continuent à faire le désespoir des chercheurs. Elles présentent parfois une légèreté et une élégance extrêmes, ce qui se rencontre surtout dans les vases, les bouquetiers, certaines pièces figuratives, certains plats, et parfois elles sont lourdes et vulgaires. Toutefois la plus grande partie des pièces a une forme correcte.

L'émail est superbe, blanc, un peu jaunâtre, épais, gras au toucher, brillant et chaud, comme celui des porcelaines pâte tendre. Parfois, mais ceci semble le résultat d'un accident, il est sec, piqué ou granuleux.

La lettre des Consaux du 6 mai 1755, dont nous



Digitized by Google

parlions plus haut, signale cette qualité des faïences de Péterinck... « et comme le blanc de la porcelaine » en fait le plus grand mérite, celui qu'il est parvenu » de donner à sa faïence, joint à la beauté des couleurs, » la fait également rechercher... »

Cet émail présente un défaut, cependant, il s'écaille facilement, surtout au bord des pièces.

Quant au décor, il est très varié, Péterinck ayant abordé tous les genres; tantôt il est original et nouveau; tantôt il imite les produits des fabriques en renom; parfois il est très fin et très soigné; parfois sommaire et imparfait pour les pièces de faïence commune.

**Faïences.**

Aux termes de l'octroi que lui accorda, en 1751, l'impératrice Marie-Thérèse (1), Péterinck pouvait fabriquer des faïences de toute espèce, le brun de Rouen et le grès d'Angleterre.

Nous parlerons plus loin du Brun de Rouen et du grès d'Angleterre.

Quant aux faïences, elles se divisent en trois groupes : la faïence ordinaire, sommairement décorée en bleu et en couleurs; la faïence japonnée ou faïence fine, décorée en couleurs, à l'imitation des porcelaines de la Chine et du Japon; et la faïence désignée spécialement sous le nom de galère qui, pour cette époque au moins, doit être de qualité assez fine, car nous verrons qu'on en fit des objets délicats, parfois garnis d'argent.

(1) Nous en avons donné le texte dans nos *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*.

Digitized by Google

Péterinck aborda tous les genres avec un égal succès.

Il imita d'abord le Rouen, même dans ses applications les plus artistiques et appela pour y travailler Claude Borne, un des peintres céramistes les plus réputés et plusieurs de ses compagnons, qui venaient, comme lui, de Rouen.

Malheureusement on n'a retrouvé jusqu'aujourd'hui aucune pièce portant la marque de ce peintre d'élite, ou qui soit assez importante pour pouvoir lui être attribuée.

Mais à côté de ces pièces de haute valeur la manufacture produisit une vaisselle décorée de ces lambrequins en bleu et rouge, qui ont rendu si populaire la fabrication de Rouen ; de grosses fleurs avec oiseaux et papillons qui rappellent le genre *à la corne;* de paysages à sujets chinois, d'un usage général à cette époque.

Un rapport du conseil des Finances (1) en date du 18 avril 1756, porte : la faïence de Tournai, *à la façon de celle de Rouen et de Strasbourg*, est fort bonne.

Péterinck, cédant à l'entraînement de la mode, imita aussi les faïences bleues de Delft, surtout dans la décoration des potiches, des plats de frise et de la vaisselle, qu'on voit figurer avec une si grande abondance dans tous les mobiliers de l'époque ; et ici l'imitation est si parfaite, qu'en l'absence de toute marque, absence intentionnelle, il est presque impossible de distinguer les faïences de Tournai, de celles de la Hollande (2).

(1) Archives du Royaume, farde 2029.

(2) Toutefois celles de Delft sont beaucoup plus légères, et se font remarquer par la supériorité de leur émail.

Digitized by Google

Ces pièces sont désignées indifféremment sous le nom de galères ou faïences.

Nos inventaires mentionnent en galères : des plats, assiettes, saladiers, pots de chambre, pots, théïères, tasses, pintes, porte-caraffes, rafraîchissoirs, huilier garni en argent, pots à fleurs, aiguières, triboulettes, caraffes, pots à confiture, salières, etc., etc.; des garnitures de galère, *des desserts,* petite garniture de cinq pièces, *un écritoire de galère et deux petits arbres*, grandes garnitures de galère, fontaines et bassins, garnitures de cheminée, garniture de garde-robe, grande potiche de galère, des *postures* et *menutés* de galère.

En faïences, nous trouvons toutes les pièces ordinaires de vaisselle, plats ronds et ovales, assiettes, pots couverts d'argent ou d'étain, saladiers, théières, tasses et tellettes, manches de couteaux, pots à fleurs, rafraîchissoirs, aiguières et bassins, fontaines et bassins, etc., etc.

Puis des garnitures de cheminée dont les unes comptent sept pièces, les autres cinq, elles sont très nombreuses.

Deux canares (sic) de faïence, des postures, une carpe, etc. Nous en reparlerons plus loin.

Les faïences, proprement dites, se divisent en deux catégories ; les faïences fines ou japonées et les faïences communes.

Par faïences japonées, on entend celles dont le décor en couleurs rappelle le style des porcelaines du Japon et de la Chine et, par extension, toutes les faïences fines décorées en couleurs. Ces pièces, peintes par de véritables artistes, sont de toute première qualité et dignes de rivaliser avec les produits des plus grandes fabri-

Digitized by Google

ques. Mais leur finesse même constitue souvent un défaut, car elles s'éloignent alors du décor qui convient à la faïence pour prendre l'aspect des porcelaines.

Ces pièces sont désignées parfois sous le nom de faïences-porcelaines ; elles sont nettement caractérisées et constituent un genre de décor original et propre à Tournai, qu'il serait impossible de confondre avec celui de quelque autre fabrique.

Tout autre est l'aspect de la faïence commune, dont le décor vulgaire, rapidement enlevé, et les couleurs dépourvues de finesse, ne présentent aucun trait caractéristique.

Un document de 1763, que nous avons déjà cité, établit l'importance relative des deux espèces de produits. Il fut fabriqué, au cours de cette année, pour 5,000 florins de faïences japonées et pour 38,000 florins de faïences communes.

### A. — Faïences japonées ou fines.

On rencontre toute une vaisselle décorée de fleurs polychromes d'un goût exquis, dessinées avec une extrême finesse et peintes dans les tons les plus riches. Ces fleurs sont absolument semblables, quant au dessin, au groupement et au coloris, à celles des fins services de porcelaine. — Généralement un grand bouquet décore le milieu ou le fond de la pièce ; trois ou quatre bouquets, plus petits, sont disposés sur le marly dont le bord ondulé, écaillé, ou chantourné comme le bord des plats d'étain, porte un filet rouge foncé ou vert. Souvent l'extrémité des écailles ou des côtes est relevée de légers traits de la même couleur que le filet.

Nous citerons des plats ovales ou ronds, assiettes,

Digitized by Google

pots, aiguière avec son bassin, porte-huilier, etc. (1) figurés à la planche xv, n° 1, 2, 3.

Deux charmants bouquetiers pour fleurs coupées, méritent une mention particulière. Leur forme générale est celle d'un demi vase pot-pourri, à fond plat, pour être appliqué contre un mur. Des rocailles en relief, dont les extrémités sont relevées de bleu, garnissent le bas et le pied de la coupe ; un charmant bouquet et des fleurettes polychromes décorent le vase ; sur le bord de la coupe et du pied, des rehauts ou un filet rouge foncé.

Ces vases, hauts de 28 centimètres, conservés jusqu'en ces derniers temps dans la famille de notre grand faïencier, ont une histoire parfaitement connue, qui établit leur origine tournaisienne. Pl. xv, n° 4.

On doit aussi assigner à la fabrication de Péterinck les beaux vases décorés de guirlandes de fleurs, en relief, richement polychromées, et de bouquets de fleurs peints dans le même style que les pièces précédentes. Ces vases affectent différentes formes, mais la plus fréquemment adoptée est celle de grosse potiche ventrue. Pl. xv, n° 5.

La pièce la plus remarquable de cette catégorie, est un superbe réservoir de fontaine, conservé au Musée de la porte de Hal, à Bruxelles, où elle est cataloguée comme faïence de Tervueren.

Ce vase, qui a la forme d'une grande potiche sur pied élevé composé d'un fût avec base élargie, est décoré sur la face antérieure d'une grosse guirlande de fleurs en

(1) Nous n'avons trouvé de marque sur *aucune* pièce décorée de la sorte.

Digitized by Google

haut relief, peintes de couleurs fines ; sur la base, une frise réticulée et des filets d'un beau rouge tirant sur le violet ; sur le haut du vase, à la naissance du renflement, un écusson ovale aux armes du prince Charles de Lorraine. Le couvercle est couvert de fleurs en relief. La face postérieure du vase est décorée de bouquets de fleurs dont le style, l'exécution et le coloris, ne peuvent laisser de doute sur l'origine tournaisienne du vase.

L'émail, la terre, l'aspect général du décor, confirment cette attribution (1). Pl. XVI.

Sous le pied se trouve une marque, inexpliquée jusqu'ici, composée de trois croissants entre deux traits et des lettres C et P en noir.

Ce vase a été, mais sans preuves et bien à tort, attribué à la manufacture de Tervueren.

Remarquons d'abord que cette attribution est toute gratuite, et qu'aucun document ne la justifie; quant à la marque qui figure sous le pied, elle est encore énigmatique, — cet élément doit donc être écarté (2).

Tervueren a peu fabriqué, et n'a produit que des *porcelaines*, et non des faïences. Les documents qui en parlent emploient constamment le mot porcelaine, et si l'on a pu quelquefois employer ce mot comme synonyme de faïence, cette manière inexacte de s'exprimer n'était plus en usage en 1767, et surtout n'aurait pas été employée par des gens compétents et au courant de la fabrication.

(1) Ce vase mesure soixante-quinze centimètres de hauteur.

(2) On peut voir toutefois dans les deux lettres C P, les initiales du nom de Charles Péterinck, fils du fondateur de la manufacture de Tournai, qui travailla quelque temps chez son père, et eut même, pendant un court espace de temps, la direction de la manufacture avant d'en fonder lui-même une nouvelle dans la même ville.

Digitized by Google

Le prince lui-même, dans son *Journal secret*, parle exclusivement de porcelaine. Le *Catalogue de la vente des effets précieux* du prince, dressé en 1781, emploie également ce même mot.

Peut-on raisonnablement croire que tous se sont trompés sur la nature de la matière qu'ils travaillaient, et de quel droit décréterait-on aujourd'hui que leur porcelaine est une faïence?

D'ailleurs, si les souverains du XVIII^e siècle se sont engoués, pour quelque branche de la céramique, ce n'a jamais été que pour la porcelaine proprement dite, et non pour la faïence.

Tervueren a fabriqué de la porcelaine, notre vase est en faïence, donc à priori, il ne peut avoir été fait dans cette localité.

M. Pinchart, dans une notice publiée en 1864, sur la manufacture de Tervueren, la signale comme une fabrique de porcelaines, mais il se trompe quand il considère notre vase comme étant de porcelaine, et quand il l'attribue en conséquence à cette fabrique.

Il est incontestablement en faïence; donc, encore une fois, il ne peut-être de la fabrique de Tervueren.

M. Fétis, dans le catalogue de la collection céramique du Musée de la porte de Hal, publié en 1882, maintient l'attribution à Tervueren de cette belle pièce; mais comme il saute aux yeux que celle-ci est en faïence, l'auteur est obligé, pour étayer son opinion, de transformer l'usine de Tervueren en une manufacture de *faïences*, ce qui est contredit par tous les documents anciens.

De tout ceci nous pouvons conclure que c'est à tort que l'on a jusqu'ici considéré le vase aux armes du Prince comme fabriqué à Tervueren.

Digitized by Google

Cette attribution écartée, Tournai est la seule fabrique qui puisse avoir produit ce magnifique vase et tout concourt à lui assurer cette origine.

En effet, la pâte et l'émail de notre vase sont ceux des pièces de Tournai, de même que l'ensemble et les détails du décor : les guirlandes de fleurs en relief se trouvent sur beaucoup de belles pièces de fabrication tournaisienne; à défaut de textes, les souvenirs de nos anciens sont unanimes sur ce point. Toujours, à Tournai, on a considéré les vases décorés de fleurs en relief comme fabriqués par le premier Péterinck, au temps de la splendeur de son usine. Beaucoup de textes parlent des fleurs en porcelaine confectionnées par Péterinck, et de vases en faïence garnis de fleurs de porcelaine. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce qu'il en ait fait aussi tout en faïence? Ces fleurs de faïence présentent d'ailleurs, comme modelé et comme peinture, les mêmes formes et les mêmes couleurs que les fleurs en porcelaine.

Les bouquets peints que porte le vase à la face postérieure, sont absolument identiques à ceux des faïences fines et des porcelaines marquées de Tournai. L'identité est telle, que ces peintures ne peuvent même pas être une copie; elles doivent avoir été faites par la même main qui peignit nos plus belles porcelaines à décor de fleurs.

Enfin le système de décoration et les couleurs employées, appartiennent à notre fabrique. Ce vase n'est pas un spécimen unique, d'une fabrication restreinte et momentanée, comme le fut celle de Tervueren; il se rattache à un ensemble nombreux et remarquable de faïences, plats de luxe, bouquetiers brûle parfums, vases de toute forme, que seule peut avoir produits une manufacture puissante et bien ou-

Digitized by Google

tillée, et que serait incapable de réaliser une petite usine d'occasion comme celle que le gouverneur des Pays-Bas établit dans son château.

Le prince de Lorraine eût des rapports fréquents avec Péterinck qu'il protégeait beaucoup. L'industriel lui fit présent de pièces remarquables : un lustre, la statue de sainte Thérèse, son buste, etc.

Celui-ci lui acheta beaucoup de pièces de porcelaine qu'il fit décorer à Tervueren; c'est à Tournai qu'il fit prendre modèle pour la confection de son four de porcelaine.

N'est-il pas, dès lors, de toute probabilité qu'il acheta, ou que Péterinck lui offrit des pièces de faïence, et ce vase magnifique portant les armes du souverain, n'est-il pas un présent royal?

Nous avons d'ailleurs la preuve que Péterinck fit pour le prince des vases à ses armes; c'est le catalogue de vente, dressé en 1781, qui nous l'apprend.

« N° 48. Un grand vase en porcelaine de Tournai en blanc bleu et or, *avec des cartouches en rouge dont l'un est aux armes de feue son altesse royale....* »

Ce que Péterinck a fait en porcelaine, il peut l'avoir fait aussi en faïence, et nous avons assez d'éléments de preuve pour affirmer qu'il l'a fait.

La question nous paraît donc résolue, et avec le grand vase du Musée de la porte de Hal, nous restituerons à la fabrique de Péterinck les beaux vases décorés de fleurs en relief, que l'on rencontre dans beaucoup de collections de ce pays. Pl. xv, n° 5.

Notre manufacture a produit en grand nombre d'élégants vases brûle-parfums, dont la donnée générale est celle-ci : Un vase de la forme des pots-pourris de Saxe, décoré de guirlandes de fleurs en relief, et de bouquets

Digitized by Google

de fleurs peints, le tout en riches couleurs. Sur le haut de la panse, et au col du vase, des rosaces à jour.

Ce vase, au pied duquel se trouve un chien, une chèvre ou un oiseau, est posé sur une terrasse avec rochers garnis de fleurs en relief. Pas de marque.

Nous en donnons, planche XVII, n° 1, un joli spécimen trouvé à Tournai.

M. E. Poswick a exposé en 1880 à Bruxelles, deux brûle-parfums, qui nous paraissent devoir figurer parmi les plus beaux produits de notre usine.

Ils sont indiqués au catalogue comme fabriqués à Saint-Amand; mais, après un examen attentif, ils ont été reconnus, par leur propriétaire et les connaisseurs les plus compétents, pour des faïences de Tournai.

Tel est encore le cas d'un superbe surtout de table, appartenant à M. Fétis (n° 1337 du catalogue) et que ce savant écrivain céramiste n'a pas hésité à classer parmi les produits de Tournai (où il l'avait d'ailleurs acheté). Un large plateau ovale à bords ondulés et décoré de bouquets de fleurs polychromes, supporte quatre dauphins, qui dressent leur queue en l'air et soutiennent ensemble une large coquille ou corbeille destinée à contenir des fleurs et des fruits, et garnie de quatre bobêches. Les dauphins sont entourés de roseaux et de fleurs. Le tout est relevé de fleurs polychromes haut relief, en guirlandes ou en branches.

Décor très fin rappelant le genre Saxe, mais dans des tons plus riches et plus chauds.

Ce magnifique surtout mesure 56 centimètres de largeur sur 41 centimètres de hauteur.

Nous en donnons (planche XVIII) le dessin d'après

Digitized by Google

l'exemplaire que possède madame Fétis, qui en a gracieusement autorisé la reproduction (1).

Péterinck a-t-il fabriqué ces pièces qu'on appelle figuratives, c'est-à-dire en forme d'animaux, de poissons, d'oiseaux, de fruits, de légumes?

Cela ne fait pas de doute; nous avons trouvé mentionnés, parmi les pièces de vaisselle, des canards, des carpes, etc.; mais ces pièces sont rarement décorées de couleurs fines. Nous en parlerons donc plus loin.

Citons cependant de jolis chiens, genre boule-dogue au poil gris, avec colliers à grelots et nœud bleu ou rose, assis sur une terrasse rocheuse décorée de fleurs et de feuillage. Planche XIV, n° 6.

La fabrique a produit quelques groupes en faïence, mais ils sont rares.

Nous en avons rencontré un, de dimensions assez grandes (trente-six centimètres de hauteur sur trente-et-un de largeur). Il représente la cueillette des fruits; un jeune homme monté dans les branches d'un arbre cueille les pommes et les offre à une jeune fille et à deux jeunes gens placés au pied de l'arbre.

Ce groupe, très gracieux, ne porte ni signature, ni marque. Planche XVII, n° 2.

On peut encore citer comme fabriquées chez Péterinck, des figurines, l'une de femme couchée tenant en mains une écaille servant de salière, l'autre de sirène, sur un socle servant d'encrier, et beaucoup d'autres, de même genre : des veilleuses en forme de tour,

(1) Nous connaissons plusieurs pièces semblables; l'une d'elles, conservée à Tournai, est particulièrement belle et rehaussée de filets d'or. Nous regrettons que son propriétaire n'ait pas eu l'amabilité de nous permettre d'en prendre le dessin.

Digitized by Google

avec deux têtes de bélier en relief et anses torses enlacées, décorées de bouquets, tantôt polychromes tantôt en camaïeu (Planche XIV, n° 7.); des porte-huiliers en forme de baudet chargé de paniers, dans lesquels se trouvent les carafes également en faïence; décor de tons pâles et fades, où l'on rencontre le jaune paille et le violet qui caractérisent notre fabrication; ces porte-huiliers sont assurément tournaisiens (1), et c'est à tort qu'on les a attribués quelquefois à Bruxelles. Si l'un d'eux porte comme marque un B, ce sigle ne désigne nullement la ville de Bruxelles, mais le nom d'un décorateur; il en est de même de plusieurs autres lettres de l'alphabet, dont nous parlerons ci-dessous.

### B. — Faïences ordinaires.

Si, au contraire, des faïences fines nous passons aux faïences communes, nous trouvons, en grande quantité, ces pièces décoratives qui figuraient sur toutes les cheminées, les étagères et les buffets.

Lions, chiens, chats, décorés en violet manganèse, assis ou couchés, sur terrasse verdâtre, planche XIX, n^os 2, 3, 4.

Vaches à la manière de celles de Delft, décorées en couleurs, ou en bleu.

Ce qui les distingue de celles de Delft, c'est qu'elles sont accompagnées d'une figure d'homme ou de femme, assis, occupé à traire; cette figure est très disproportionnée par sa petitesse.

(1) Aujourd'hui, ces baudets sont devenus rares à Tournai; mais un de nos amis en a trouvé, à lui seul, six en cette ville; un autre, trois.... plusieurs portent, comme marque, la lettre H.

On trouve le dessin de l'un de ces porte-huiliers dans : l'*Art ancien à l'exposition nationale belge*, page 373.

Digitized by Google

Des descendants de faïenciers nous ont assuré que ces vaches avaient été faites par leurs ancêtres chez Péterinck.

Ce qu'on trouve encore de nos jours en grande abondance à Tournai, ce sont des oiseaux. On les rencontre parfois isolés, parfois à deux ou trois sur une grosse branche d'arbre; nous avons rencontré un encrier, décoré de quelques fleurettes genre Rouen, et portant une branche d'arbre avec deux oiseaux. Planche XIX, n° 5. Un oiseau en tout semblable à ceux-ci sert de bouton de couvercle à une soupière en forme de chou décoré au naturel, et de grandes dimensions. Planche XX, n° 1.

Les choux de cette forme ont toujours été considérés comme fabriqués à Tournai.

Nous connaissons encore une statue de Saint-Antoine de Padoue, haute de quarante-trois centimètres, en demi-relief, d'un faire lourd et maladroit et que pour ce motif nous rangeons dans la catégorie des faïences communes.

Le Saint porte l'Enfant Jésus assis sur un livre; décor violet manganèse pour les vêtements et bleu pâle pour les chairs.

Les couleurs, l'émail, la pâte, indiquent une fabrication tournaisienne. Planche XIX, n° 1.

On sait que saint Antoine de Padoue était (et est encore) le patron de la fabrique.

Nous devons encore parler d'un genre de vaisselle de faïence commune, brocs et plats de frise, dont le décor rapidement dessiné et peint, ne manque pas de cachet.

Les brocs sont peints en violet manganèse qui forme le ton dominant et caractéristique, jaune, bleu et vert

Digitized by Google

en petite quantité. Sur la panse se trouve un sujet : chinois dans un cartouche rocaille, saint Arnould avec les attributs des brasseurs, saint Druon conduisant un attelage, saint Sébastien, etc.; des oiseaux dans le même style que ceux dont nous venons de parler, des bouquets de fleurs, etc., etc.

Les plats sont ronds, grands, de forme profonde. Ils portent généralement un œuillet dans le pied pour être suspendus. Le décor est très varié, en couleurs et en bleu. Une branche d'arbre, chargée de grosses fleurs, et portant deux oiseaux; sur le marly, guirlande interrompue de grosses fleurs variées. — Deux vases d'où s'échappent des gerbes de fleurs ornemanisées, un oiseau au pied des vases. — Une corbeille d'où sortent des roseaux ; sur le marly, des fleurs et des dessins qu'il serait bien difficile de décrire. — Un homme, costumé en Chinois, jouant aux quilles, etc., etc. Planche xx, nos 2, 3, 4, 5.

Beaucoup de plats et quelques-uns de ces brocs portent, comme marque, une lettre de l'alphabet dans laquelle il est impossible de voir autre chose que le sigle d'un ouvrier. Nous avons relevé celles qui suivent

etc., etc., en rouge de différends tons, en bleu, noir, vert, violet.

Des pots de litre et de demi-litre, de facture grossière et relevés de simples traits jaunes et bleus, marquent la fin de la fabrication. Ils portent en toutes lettres : *Fabrique De Bettignies à Tournay 1806*, (on

Digitized by Google

sait qu'à la mort de Péterinck, arrivée en 1799, la direction de la fabrique passa à son gendre De Bettignies). Comme marque, sous le pied, deux D superposés, l'un **D** en noir, l'autre D, plus grand, en creux dans la pâte. Pl. XIX, n° 6.

Enfin, pour clôturer la série des faïences tournaisiennes, citons un plat portant l'image d'un homme célèbre en son temps, qui touche de près à la céramique locale, puisqu'il raccommodait les assiettes, et que nos pères ont connu sous le nom de Louis XVIII (1). Pl. XX, n° 6.

Signalons enfin, seulement pour mémoire, les faïences décorées en bleu à l'imitation des porcelaines ordinaires. Elles ne présentent aucun caractère digne de fixer l'attention.

### C. — Brun de Rouen.

Péterinck était autorisé, par son octroi, à fabriquer du *Brun de Rouen*, sorte de faïence sur la composition de laquelle notre faïencier ne s'est expliqué nulle part.

Il en produisait une certaine quantité cependant, puisque nous voyons dans le rapport de 1764, plusieurs fois cité déjà, qu'il en fabriquait pour 8,000 florins annuellement, c'est-à-dire pour une valeur plus grande que celle de la faïence fine proprement dite.

Les documents de l'époque sont également muets sur cette espèce de faïence, et les inventaires où elle est mentionnée sont tellement laconiques, qu'au delà du fait de son existence, ils ne nous apprennent rien.

Nous y relevons les objets suivants :

Poteries et pâtés de terre de Rouen, tasses et sou-

(1) Ce plat appartient à M. Léon Depret, qui habite Nice.

Digitized by Google

coupes de terre rouge, une théière brune, théière et terrine de terre brune, cafetière de faïence brune, etc.

N'ayant rencontré nulle part de renseignement sur ce qu'était le Brun de Rouen, nous avons fait appel aux lumières et à l'obligeance bien connues du savant conservateur du Musée céramique de Rouen, M. G. Le Breton, et nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs, une note absolument inédite sur ce genre de faïence, due à sa plume érudite et toujours active.

« Par *Brun de Rouen*, on entend les faïences fabriquées à Rouen et qui sont recouvertes d'un émail brun, sans que pour celà, le biscuit (ou la pâte) diffère de celui des autres faïences de Rouen. C'est donc la couleur de l'émail seul qui lui a fait donner ce nom. Ces faïences, décorées en brun, étaient généralement destinées aux usages domestiques; elles étaient émaillées de brun à l'extérieur seulement, et de blanc à l'intérieur. J'ai rencontré quelque fois, ainsi décorées, des terrines à pâté, ayant la forme d'un lièvre au gîte, des soupières, des assiettes et des plats.

« La propriété de ces faïences était d'aller très bien au feu, ce qui en fit répandre l'usage aussi bien en France qu'à l'étranger.

« Plusieurs fabricants avaient la spécialité de ces faïences à la fin du XVIII^e siècle, je vous citerai notamment Guillaume Tharel, qui est qualifié également de négociant, ce qui prouve qu'il devait exporter ses faïences.

« Sa faïencerie était située sur la paroisse Saint-Sever-lez-Rouen, rue Saint-Jubin et rue d'Elbeuf, c'est-à-dire que la manufacture avait entrée sur deux rues.

« Ce Guillaume Tharel occupait la manufacture de Pierre-Michel Macarel qui, lui-même, avait fabriqué



Digitized by Google

de la faïence brune. Il est même porté au tableau de 1788, comme fabricant en brun.

» Son père, Nicolas Roch Macarel, est cité dans une ordonnance de la vicomté de l'Eau, de 1749, comme ayant un four et fabriquant de la faïence brune et agate.

» Un fabricant, nommé Paul Caussy, passe pour avoir été le premier qui ait fabriqué de la faïence brune; il avait fait construire un four spécial pour cette fabrication, en 1707. — Son fils aîné, Pierre-Paul, lui succéda et son petit-fils, Pierre-Clément Caussy, alla s'établir à Quimper, dans le Finistère, emportant avec lui ses moules et ses poncis que j'ai retrouvés dans la faïencerie de M. de la Hubeaudière, à Quimper.

» Les faïences agates étaient généralement décorées au manganèse et fouettées ou jaspées de blanc, c'est-à-dire obtenu par le même procédé que le bleu fouetté de Nevers, que vous connaissez.

» On a fabriqué ainsi des carrelages et des objets plus artistiques que les ustensiles domestiques que je vous ai signalés, et qui, eux, étaient en brun de Rouen.

» J'ai vu notamment ainsi décorées des bustes de faïences de Rouen, posés sur des consoles représentant les quatre saisons. Ces *faïences agate* imitaient le marbre, elles ont précédées les faïences *brun de Rouen*, qui ont surtout été fabriquées comme *terre à feu*, (plusieurs, en effet, portent ce nom gravé en creux dans la pâte) à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e.

» A la même époque que Tharel, il y avait d'autres faïenciers qui fabriquaient à Rouen de la faïence brune, parmi lesquels il faut citer de la Mettaierie, mentionné en 1749, comme ayant deux fours. Il fabriquait également de la faïence agate. Son gendre, Amédée

Digitized by Google

Lambert, fut le dernier faïencier rouennais, qui fit de la faïence brune. Il cessa de fabriquer en 1847.

» J'ai vu également deux pièces portant le nom de Flandain, qui travaillait de 1749 à 1774. Il est aussi porté comme fabriquant du *Brun*. »

Ces deux genres de faïence, *brun* et *agate*, décrits par M. Le Breton, ont été en usage à Tournai ; le brun a été produit par Péterinck et l'agate par Jean Gravier qui fabriquait à la fois des pipes et des carreaux de terre jaspée, dès 1693 (1).

Ces carreaux devaient avoir la plus étroite analogie avec les faïences agates dont nous venons de parler.

Bastenaire-Daudenaert, qui a été directeur de la manufacture de Saint-Amand après avoir travaillé à celle de Tournai, donne quelques notions sur la *faïence brune* qu'il ne sera pas inutile de rapprocher de la note de M. Le Breton sur le *brun de Rouen*.

La faïence brune, dit-il (2), c'est-à-dire, émaillée en brun à l'extérieur et en blanc à l'intérieur.... sert à la confection des vases allant au feu. Pour cette faïence on n'emploie pas les terres calcaires, mais l'argile ou terre plastique de différentes qualités, celle dont se servent les potiers ; la marne n'y entre pas comme dans les autres faïences, ce qui lui donne un biscuit rougeâtre. Cet émail brun est produit par la couleur manganèse.

Le brun de Rouen, fabriqué par Péterinck, était donc une faïence dont la pâte différait légèrement de celle des autres faïences, et qui, à l'imitation des produits similaires fabriqués à Rouen, était émaillé en brun, à l'extérieur.

(1) Voir page 375.
(2) L'art de fabriquer la faïence. Paris, 1828.

Digitized by Google

Elle était particulièrement solide et pouvait aller au feu.

Nous n'avons pas rencontré de pièces de ce genre, que nous puissions attribuer avec certitude à la fabrication de Péterinck.

### D. — Grès d'Angleterre.

On entend par là une faïence fine ou plutôt encore une terre de pipe, blanche et légère, recouverte d'un vernis incolore, et nullement une poterie de pierre comme est celle de grès proprement dite.

Cet article est le moins important de la fabrication de Péterinck; rien n'indique si les ouvriers appelés par lui d'Angleterre s'appliquèrent à ce genre de poterie ou au décor de la faïence fine.

On trouve aujourd'hui encore, à Tournai, assez bien d'objets, plats, assiettes, ménagères, en terre de pipe; ces pièces sont relevées de moulures et de quelques ornements en relief, mais elles ne sont pas décorées de sujets en couleurs (1).

Les inventaires signalent des théïères (en grand nombre) de *terre d'Angleterre;* il y en a qui sont garnies d'argent ; des tasses et soucoupes *de pierre d'Angleterre*, etc.

Mais ce genre a fourni des pièces plus artistiques, et notamment des statuettes qui, chose rare, portent une marque explicite.

Nous citerons deux statuettes représentant : la première, une carmélite, (c'est une copie fort médiocre

(1) M. Houzé de l'Aulnoit a publié, en 1882, un *Essai sur les faïences de Douai*, dites grès anglais. Cette fabrication offre, avec celle de Tournai, la plus étroite analogie.

Digitized by Google

de la sainte Thérèse de Gillis, 1756); l'autre, un capucin; on les désigne à la fabrique où les moules sont encore conservés, sous les noms de *la religieuse* et *l'ermite*.

Ces statuettes sont en terre de pipe vernie, et portent, dans la pâte, la marque faite en creux au moyen d'un cachet : TOURNAY.

Citons enfin deux petites *postures*, l'une de savetier, l'autre de bonne femme, tous deux assis, et tenant en main un broc ou une jatte. On les désigne ici sous le nom de *pot et cannette*.

Même terre et même marque que les pièces précédentes; mais ces statuettes qu'on rencontre le plus souvent en blanc, sont parfois peintes en couleurs. Planche XIX, nos 7 et 8.

### E. — Cailloutage.

A la toute dernière période de notre histoire appartiennent les faïences dites *cailloutage* (ou grès façon anglaise) que fabriquait, en 1812, Ragon De Bettignies, successeur de Péterinck.

Un tarif publié à cette époque et rapporté par Hoverlant, (*Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*, tome 98, 2e partie, page 243) nous met au courant de ce genre de fabrication. La vaisselle est en blanc, marbrée ou nankin, et ces trois genres coûtent le même prix, — il y a aussi les pièces en rouge, qui sont l'ancien brun de Rouen — puis les pièces en jaune uni ou à rubans dit mosaïque. Ces dernières coûtent le même prix que les pièces en rouge, — les pièces ovales telles que cuvettes pour pots à l'eau, bassins à barbe, soupières, etc., ne sont pas exécutées en mosaïque.

Digitized by Google

La manufacture se charge de faire exécuter, d'après modèles, toutes formes d'objets qui lui seront demandés.

Les objets mentionnés au tarif sont :

Les assiettes de toutes formes, plats ronds et ovales, plats à poisson, plats carrés, soupière ovale ou ronde, simple ou ornée, cuiller à soupe, à sauce, saucières, ravières carrées ou pointues, pots à crême, moutardier, moutardier tenant au plateau, salière ronde à pied, salière double, beurrière ovale ou ronde et plate, poivrière, saladier uni ou à côtes, compotier, casserole couverte à manche ou ansée, sucrier de table, forme porcelaine, tenant au plateau, sa cuiller trouée, corbeille à fruits forme ovale et son plateau, coquetier cocotte et couvercle, pâté, écuelle, plateau d'écuelle, verrier pour dix verres, cafetière, théière carrée ou ronde forme anglaise, pot au lait forme aiguière, pot au lait cul plat forme anglaise, pot au lait rond avec couvercle, tasses et sous tasses rondes ou carrées à thé, jatte ou bol, bol à punch, tasse à thé ronde ansée, bol à anse, tasse à thé forme porcelaine, bouilloire hollandaise ou théière à punch, marabout, aiguière avec cuvette ronde ou ovale, bassin à barbe rond ou ovale, bénitier, caraffe à oignons simple ou façonnée, à anse, cornet à fleurs, crachoir, écritoire avec plateau, écritoire plus petit ou encrier, godet à couleurs, glacière forme porcelaine, panadière, pinte et demi-pinte, pot à confiture, pot à baril (?), pot à fleurs, pot de chambre rond, potiche à tabac ronde avec couvercle, potiche à moutarde.

Nous donnons à la planche XIX, n° 8, le dessin d'un encrier, en forme de cœur; il est en terre rouge vernie, décoré de sujets en relief, terre blanche, par le procédé dit à pastillage.

Digitized by Google

Ces faïences, dit Lecocq (1), sont composées d'argile et de silex susceptible de recevoir les formes les plus gracieuses et les plus fines.

Enfin, aux expositions industrielles qui eurent lieu vers le même temps, la fabrique exposa outre les services et la vaisselle d'usage mentionnés ci-dessus, des vases, et des urnes à l'antique, cités avec éloges par les écrivains contemporains.

(1) Coup d'œil sur la statistique commerciale.... Tournai, 1817.

Digitized by Google

# APPENDICE

## § I.

### Fabricants de pipes à fumer tabac.

Dès 1639, une industrie modeste, celle des fabricants de pipes à fumer, ayant d'étroits rapports avec l'art du potier et du faïencier, prit naissance à Tournai et, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, tint un rang honorable dans la ville.

Nous n'entrerons pas dans de longs détails à son sujet et nous nous bornerons à consigner les quelques faits que nous ont conservés les archives locales, sur leur existence.

Nous ne connaissons pas d'autre ville de Belgique, où la même fabrication ait été en usage.

Quant aux produits de nos usines, nous ne les avons pas retrouvés jusqu'ici, même dans la collection de MM. Staes, d'Anvers, qui possèdent plus de quatre-vingts spécimens de pipes des XVII^e et XVIII^e siècles. Aucune des marques qui figurent au talon des pipes qu'ils ont recueillies, ne paraît pouvoir être attribuée aux usines de Tournai.

Digitized by Google

**DENIS DERASSE.**

(1639-1680)?

En l'an 1639, Denis Derasse, marchand à Tournai, introduisit en cette ville une nouvelle industrie, celle de la fabrication des pipes à fumer tabac, dont il prétendait avoir trouvé le secret (1). Peu après, il s'associa Jean Flicon et Jean Carpentier et ce dernier semble avoir pris la direction des affaires, car en 1642, dans une requête adressée aux Consaux, il est cité le premier des trois associés.

Dans cette requête, ils exposent que les fabricants de Hollande et d'Angleterre prennent la terre avec « laquelle se composent les dites pipes, au territoire » cy aux environs; qu'ils se sont donc advisés de » chercher quelqu'ouvrier îdoine et capable pour faire » les dites pipes en cette ville et ont trouvé un jeune » homme marié, non chargé d'enfants natif de Bruyelles, » qui est entendu dans cet art » ils demandent pour lui l'autorisation de résider en ville » soubs billet de » grâce sans se mettre soubs quelque bannière, avec » exemption de guet et garde et de jouir de telles pré- » rogatives que V. S. ont autrefois accordé aux estran- » gers qui amènent quelque nouvelle manufacture en » cette ville (2). » Les Consaux, par décision du 18 février 1642 (3), lui accordent pour trois ans le privilège de « composer pipes de toubacq en ceste » ville et pouvoir » à l'exclusion de tous autres.

(1) Consaux, vol. 220, folio 213.
(2) Consaux, vol. 210, folio 113.
(3) Ibid. folio 116.

Digitized by Google

L'entreprise ne marcha pas à souhait; les associés se séparèrent, la manufacture fut fermée et personne ne reprit le privilège qu'avait obtenu Derasse, malgré les efforts tentés par plusieurs fabricants pour monter une semblable usine.

En 1671, toute fabrication de ce genre ayant cessé, Derasse résolut de la reprendre. Il avait alors 70 ans mais il s'adjoignit Arnould François Cappron, et présenta une requête aux Consaux, pour obtenir les faveurs qu'on accordait généralement alors à ceux qui établissaient une industrie nouvelle en ville. Il demandait la confirmation des privilèges de 1639, l'exemption de garnison et la mise d'un impôt de trois patars à la grosse de pipes fabriquées à l'étranger et qu'on ferait entrer en ville, la moitié de cet impôt devant lui être attribuée (1).

Sa demande fut accueillie favorablement : on lui accorda pour le terme de trois ans, le monopole de la fabrication dans la ville et sa banlieue avec promesse d'imposer les pipes étrangères dès qu'il aura mis sérieusement la main à l'œuvre, et montré qu'il est capable de fournir à la consommation de la population (2). L'exemption de loger les gens de guerre lui fut octroyée peu de temps après, provisionnellement, et confirmée définitivement dès le 1er septembre 1671, après qu'il eut prêté serment devant messieurs les chef et conseil, « de sçavoir le secret de la dite fabrique » de pipes (3). »

Les Potiers virent de mauvais œil cette industrie nouvelle, et allèrent jusqu'à refuser à Derasse de lui

(1) Consaux du 14 avril 1671, vol. 220, folio 213.
(2) Consaux, folio 216, V.
(3) Ibid. vol. 221, folio 10, V.

Digitized by Google

vendre les pots et les briquettes ou carreaux nécessaires à sa fabrication, si ce n'est à des prix exorbitants et hors de toute proportion avec la valeur desdits pots. Il se trouvait donc obligé, chaque fois qu'il cuisait, de faire venir un potier étranger, à son grand détriment; afin de pouvoir à l'avenir se passer du concours des potiers tournaisiens, Derasse demanda aux Consaux que ce potier put s'établir en ville, après avoir fait le chef-d'œuvre qu'on exigeait des maîtres, et s'être affilié au métier; les Potiers appelés au conseil s'empressèrent de déclarer qu'ils ne se refusaient pas à ce qu'un potier étranger fasse les pots et carreaux dont Derasse avait besoin pour sa fabrication, mais qu'il n'y avait pas lieu de le laisser s'établir en ville, que d'ailleurs ils se mettaient eux et leurs ouvriers à la disposition de Derasse pour tout le travail qu'il réclamera d'eux.

En présence de cette déclaration, les Consaux décident que « cette offre est honnête et raisonnable, et les » remontrants ont lieu de s'en contenter » et malgré les réclamations de Derasse prétendant que ce consentement des potiers « n'est que figuratif et abusif » il n'obtint pas autre chose (1).

C'était une fabrique importante que celle de Derasse, il avait alors neuf ouvriers « travaillans à quatre molles molantes (2). »

Le 31 juillet 1674, Derasse obtint pour trois ans encore prorogation de son exemption de garnison (3).

Le 30 avril de l'année suivante, a sa requête, on prohiba l'entrée en ville des pipes étrangères, sous

(1) Consaux du 13 octobre au 24 novembre 1671, vol. 221.
(2) Ibid.
(3) Consaux, vol. 222, folio 21, V.

Digitized by Google

peine de trois florins d'amende (1). En 1677, son privilège fut renouvelé, mais à la condition d'augmenter le nombre de ses ouvriers, qui se trouvait alors réduit à 2 ou 3 (2).

La fabrique ne se maintint plus longtemps, car le privilège ne fut pas renouvelé et il ne fut plus question de Derasse, dans les délibérations de nos magistrats

---

**JEAN GRAVIER.**

(1691)

Le 26 juin 1691, Jean Gravier « seul maître fabri- » queur en ces Pays-Bas conquis, de pipes à tabac, » façon et qualité comme celles qui se fabriquent en » Hollande, exerçant son art en la ville de Vallen- » ciennes, et souhaitant d'establir la dite manufacture » en cette ville » présente requête aux magistrats de Tournai, pour pouvoir s'établir en cette ville; il demande une maison gratis, ou deux cents florins annuellement, pension que lui fait la ville de Valenciennes, l'exemption d'impôts et le monopole de la fabrication, et promet de « faire autant de pipes en » un jour, que la ville peut en consommer sur une » semaine. »

Dès le trois juillet, les Consaux lui accordent une pension annuelle de 200 florins pendant cinq ans, l'exemption de logement militaire, et le monopole de la fabrication, pendant le même temps. Huit jours plus

(1) Ibid. folio 64.
(2) Ibid. vol. 223, folio 39, V.

Digitized by Google

tard, ces privilèges lui sont assurés pour dix ans au lieu de cinq (1).

Deux ans après, il établit une fabrique de carreaux dont il a été parlé plus haut (2) et une manufacture de savon d'Alicante dont nous ne nous occuperons pas.

Ces carreaux, d'après la requête de Gravier, devaient « contrefaire le jaspe naturel sans peinture » et nous exprimions le regret de n'en avoir point rencontré, mais la démolition d'une maison qui datait de la fin du dix-septième siècle, vient de nous en faire trouver quelques-uns (3). Ils sont carrés et mesurent 13 1/2 centimètres de côté sur 2 centimètres environ d'épaisseur. Le décor est produit, par le mélange, fait dans la pâte, de terres de diverses couleurs, formant un dessin jaspé rouge et blanc, ou noir et blanc, imitant les veines du marbre; ils ne sont ni vernis, ni émaillés. Voir pl. XI, nos 9 et 10.

En 1695, Gravier obtient un nouveau privilège pour la fabrication et le débit exclusifs des pipes, mais à des conditions fort onéreuses (4) :

(1) Consaux, vol. 227, folio 376. V.

(2) Page 375.

(3) Nous les devons à l'obligeance de M. l'architecte J. Bruyenne.

(4) Registre aux tailles, vol. 5, folio 145. V.

« Emprise de la livrance des pipes à fumer tabacq en la ville et banlieue pendant dix années à commencer au 1er jour de may 1695.

» Du 3me mars 1695.

» Par devant Messieurs les Prévost et Jurés de la ville et cité de » Tournay comparut Jean Gravier manufacturier des pipes à fumer » tabacq qui se fabriquent en cette ville lequel désirant avoir seul et à » l'exclusion de toutes les autres, le droit de composer et débiter en » cette ville et ses banlieues toutes les pipes à tabacq dont on aura » besoin pendant le terme de dix ans.... à l'exclusion de toutes les » pipes d'Hollande, estrangères et forraines.... au prix d'un liard pour » les communes et deux pour les plus faines (fines)... il s'oblige à » décharger cette ville de la somme de deux cents florins quy luy avait

Digitized by Google

Le prix des pipes sera d'un liard pour les communes et de deux liards pour les fines.

Gravier renonce à la pension de 200 florins par an que lui faisait la ville, et il s'engage à payer annuellement une redevance de 425 florins.

Il devra livrer ses pipes aux détaillants à un prix tel qu'ils puissent avoir vingt pour cent de bénéfice. Toutes les pipes de fabrication étrangère seront confisquées, il sera défendu d'en vendre sous peine d'une amende de 30 florins dont le tiers sera au profit de Gravier.

Enfin il est autorisé à apposer sur ses pipes une marque de fabrique (1).

Un document de 1725 parlant de la fabrique de

» esté cy devant accordée de la part d'icelle pour faciliter son establisse-
» ment et furnir aux frais du louage de sa maison par chacun an... et
» de fournir aussy annuellement.... la somme de 425 florins.... sans
» qu'il puisse vendre à plus haut pris celles qu'il composera que celles
» qui se vendent à présent qui est d'un liard.... (etc. ut supra).... et
» pour que les débiteurs n'ayent point aussy sujet de se plaindre, il a
» été convenu qu'en la vente qu'il leurs fera il se règlera de telle sorte
» qu'ils ayent vingt pour cent de prouffit.... »

Il reprendra toutes les pipes de fabrique étrangère et les échangera contre les siennes.

« .... et s'il est encore quelque bourgeois ou manans qui aient en
» leur puissance ou qui se servent d'autres pipes que celles dudit
» Gravier elles seront confisquées et lesdits bourgeois et manans con-
» damnés en amende de trente florins ou autre arbitraire à la discrétion
» des sieurs Prévost et Jurés, desquelles peines ledit Gravier proffitera
» du tiers.... de telle sorte que pendant lesdits dix ans l'on ne pourra
» se servir en lad. ville et banlieu d'autres pipes à fumer tabacq que de
» celles composées par led. Gravier sous les peines que dessus, auquel
» a esté permis d'apposer une marque de distinction aux autres (sic)
» pour qu'on les puisse discerner des forraines et estrangères.... »

.... Nous avons approuvé le présent traité pour estre exécuté selon sa forme et teneur, fait à Lille le.... mars 1695, signé : Dugué de Bagnols.

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette marque ni aucun signe qu'on pût avec quelque probabilité attribuer à la fabrique de Tournai.

Digitized by Google

Gravier, dit qu'il y employa de 16 à 18 ouvriers pendant la paix et 40 ou plus pendant la guerre (1); cela paraît peu probable, ou du moins la fabrique ne marcha pas longtemps avec une telle activité, car dès 1699, Gravier « ayant éprouvé quelque disgrâce, fut » obligé de se retirer » en la ville de Gand (2) et sa femme, Elisabeth Fetise, continua son commerce à Tournai. — Le 15 décembre, elle demande d'être déchargée de la redevance annuelle qu'elle devait payer à la ville; d'autre part, Pierre Carton, ouvrier de Gravier arguant du départ de son maître, demandait de lui être substitué dans sa fabrique et ses privilèges.

Ni l'un ni l'autre ne furent entendus, et la fabrication de pipes continua tant bien que mal (3). Quant aux carreaux on cessa d'en fabriquer peu de temps après le départ de Gravier.

---

### JACQUES GRAVIER.

(1706)

A Jean Gravier succéda son fils Jacques.

Le 30 mars 1706, il présente requête aux Consaux, pour obtenir une pension annuelle de cent écus; on lui répondit que la ville portait grand intérêt à sa manufacture, mais qu'elle n'était pas en état de lui faire une pension (4).

Trois mois plus tard il obtint cependant un secours de 240 florins, une fois donnés, qui furent versés entre

(1) Consaux, vol. 245, folio 269.
(2) Consaux, 3 mars et 15 décembre 1699.
(3) Ibid.
(4) Consaux, vol. 231, folio 255.

Digitized by Google

les mains du Procureur fiscal « en le priant de les » distribuer à Gravier, pour payer les matières requises » à sa manufacture, à proportion que ledit Gravier » les fera venir (1). »

Il fabriquait exclusivement alors les pipes, son père ayant abandonné depuis plusieurs années déjà l'industrie des carreaux jaspés dont il avait doté la ville.

Cependant il reprit peu de temps après cette fabrication, car le 2 août on le trouve mentionné comme « marchand manufacturier de pipes et de carreaux » marbrés pour servir aux pavements. »

Un an ne s'était pas écoulé qu'il demandait une nouvelle gratification « promettant de prier Dieu pour » la santé et la prospérité de V. S. »

Cette requête fut mal accueillie, de même que celle qu'il fit au commencement de 1708; mais après de nombreuses démarches, il obtint le 22 mai de cette dernière année, une pension annuelle de deux cents florins (2).

Il ne paraît pas avoir joui longtemps de cette faveur, car le 28 janvier 1710, les Consaux étaient saisis d'une requête de Jean Parsis, natif de cette ville, disant « qu'il a appris que le nommé Gravier, faiseur de » pipes va sortir de cette ville et demeurer ailleurs » et demandant d'être admis à le remplacer dans la fabrication des pipes (3).

La supplique de Parsis ne fut pas reçue, et les magistrats firent appel à un hollandais, nommé Dirick-Marlinck pour reprendre l'usine délaissée par Gravier.

(1) Ibid. folio 274.
(2) Vol. 232.
(3) Consaux, vol. 233, folio 312.

Digitized by Google

## DIRICK-MARLINCK.

(1711)

Dirick-Marlinck, hollandais d'origine, fut appelé à Tournai, par les magistrats en 1711 ou 1712, après le départ de Gravier « pour y établir une manufacture de pipes à fumer tabacq à la façon d'Hollande (1), » mais il arriva dans un moment fâcheux : Les armées étant campées dans les lieux d'où il tirait les terres nécessaires à sa fabrication, il ne put travailler et mangea bien vite le petit capital dont il disposait.

Les Consaux, sur sa demande, lui accordèrent treize livres de gros pour une demi année de location de sa maison, « sans tirer à conséquence et par forme » d'essai, en attendant qu'on puisse voir les progrès » qu'il fera dans sa fabrique de pipes (2). »

Cette pension lui fut toutefois continuée pendant quelque temps, les circonstances étant demeurées les mêmes.

Dirick en fut réduit à vendre ses hardes pour subsister; il ne parvenait pas à vaincre la mauvaise fortune qui semblait s'attacher à son entreprise; il quitta la maison qu'il occupait rue de Marvis (3) et en chercha une plus petite; mais en même temps il imagina d'augmenter l'importance de son entreprise en y ajoutant la fabrication des carreaux de galère (4).

(1) Pour être admis à s'établir en ville, il avait dû abjurer le protestantisme et faire profession de foi catholique et romaine.

(2) Consaux, vol. 234, folio 493 (8 nov. 1712).

(3) Vol. 235, folio 115.

(4) Vol. 235, folio 279. Le magistrat paya 60 florins au propriétaire de la maison quittée par Dirick pour l'indemniser.



Digitized by Google

Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse que la première, et passé le 9 février 1714, il n'est plus question de Dirick dans les archives de la ville.

---

### NICOLAS PINCHON.

(1714-1727)

En 1714, apparaît un nouveau fabricant de pipes, qui devait fournir une plus longue carrière que ses prédécesseurs : Nicolas Pinchon ou Pinçon qui ne paraît pas être originaire de Tournai.

Le 10 juillet 1714, armé de certificats que lui ont décernés des marchands « sur la bonté de ses pipes » il sollicite des Consaux une gratification annuelle (1).

L'année suivante, il réitère sa demande de pension « si mieux n'aiment vos Seigneuries édicter une ordon- » nance portant défense de vendre en cette ville des » pipes d'une fabrique étrangère... » il annonce qu'il va donner plus d'importance à sa fabrication, par la construction d'un nouveau four, et fera subsister plus de 20 ou 30 familles par les ouvriers qu'il emploiera. — On lui accorda deux mille briques et les frais de construction du nouveau four, jusqu'à concurrence de 50 florins, une fois (2).

Le 21 avril 1716, après avoir visité la fabrique de Pichon et constaté « qu'on y avait trouvé divers usten- » siles matériaux et bois pour la dite manufacture, » six ouvriers actuellement employés, que le même

(1) Vol. 335, folio 398.
(2) Vol. 236, folio 205.

Digitized by Google

» Pichon est assez industrieux et travaille avec beau-
» coup d'application » Les Consaux lui accordèrent 150 florins « pour estre employés à la construction » d'un four et l'encourager (1) »

Au mois d'avril 1717, il obtint une pension annuelle de 50 florins (2) qui lui fut continuée.

Sa fabrique marchait bien, il y employait 15 ouvriers; ses pipes se vendaient dans les villes voisines, Lille, Douai, Valenciennes où on les trouvait, déclare-t-il, « de meilleure qualité et façonnées avec plus de poli-
» tesse que les autres. »

Le 9 août 1718, Pinchon demande qu'il soit défendu de vendre à Tournai des pipes étrangères, à la réserve de celles qui viennent de Hollande, — que les droits d'entrée de ses pipes en France soit réduit, — que les droits d'entrée dans les Pays-Bas soient augmentés, — qu'il lui soit accordé exemption d'impôts, et privilège de fabriquer seul en ville pendant neuf ans (3).

Cette demande n'ayant pas été accueillie, Pinchon la renouvela maintes fois, il réclama même le monopole de la fabrication, tant qu'il fabriquera, 300 florins de gratification et l'exemption d'impôt sur le bois (4).

C'est que la fabrique était prospère : Pinchon avait élevé trois nouveaux fours, il fabriquait en grand et exportait ses produits à l'étranger.

Les ventes faites par lui tant dans les Pays-Bas qu'en France, dit-il, dans une requête du 20 mai 1721, sont tellement importantes qu'il doit, « établir une plus

(1) Vol. 236, folio 273.
(2) Vol. 237, folio 32.
(3) Vol. 238. folio 313.
(4) Vol. 214, folio 213.

Digitized by Google

« ample manufacture, augmenter le nombre de ses » fours à cuire et celui de ses ouvriers... » mais il se trouve considérablement atteint par les droits de sortie des Pays-Bas qui sont de 15 patars à la tonne de pipes et les droits d'entrée en France qui sont de 20 florins à la tonne de 20 grosses de pipes, tandis que pour les pipes venant de France, on ne paie rien à la sortie et 15 patars seulement à la tonne, pour l'entrée dans les Pays-Bas.

Il perd même, en expédiant ses marchandises en France ; mais il continue à le faire pour vaincre ses concurrents étrangers qui ont juré de le ruiner. Une légère augmentation de droits lui permettrait de donner une énorme extension à son commerce.

Enfin, dans cette même requête, notre « Pipeur » nous apprend qu'il vend en gros à Péruvelz (120 livres de gros par an), Blaton (10), Quiévrain (20), Elouges (10), Boussu (15), Saint-Ghislain (30), Mons (60), Ath (50), Lessines (10), Grammont (30), Herve (40), Audenarde (50), Gand (100), Ypres (70), Menin (40), Courtrai (80), etc.

Le 10 février 1722, nouvelle requête de Pinchon, aux Consaux (1). Il a le projet, dit-il de « faire cons- » truire de nouveaux fours pour une nouvelle fabricque » de pipes de pourcelaines dont il a le secret par la » découverte qu'il a faite de certaines terres, laquelle » fabricque anéantira toutes les fabricques étrangères » pourvu que celle du suppliant continue d'estre sous » la protection de messieurs les Consaux, qu'il supplie » de se procurer du souverain un règlement qui impose » des droits sur pareilles marchandises estrangères du » royaume et ôte les droits que l'on demande sur celles

(1) Vol. 242, folio 23.

Digitized by Google

» du suppliant pour la sortie du même royaume... »

Cette demande étant restée sans suite, nouvelle requête le 3 novembre suivant (1). Pinchon réclame paiement de 3 années de pension échues, et offre de s'adresser lui-même au souverain pour obtenir la diminution des droits d'entrée et de sortie. Il a besoin d'argent, pour faire construire de nouveaux fours pour une fabrique nouvelle de pipes de porcelaines... « pour » acheter et faire voiturer en ville des terres propres » pour son nouveau commerce, qu'il doit tirer des » pays lointains... »

Cette demande ne reçut pas meilleur accueil que la précédente, et Pinchon, découragé sans doute par son insuccès, se transporta à Mons, où les magistrats de cette ville le sollicitaient depuis longtemps de s'établir (2).

Sa femme, demeurée à Tournai, continua la fabrication avec quelques ouvriers jusqu'en 1727, époque à laquelle la manufacture fut cédée à Michel Petit (3).

Dès le départ de Pinchon, Robert Stevels « alle- » mand catholique romain, manufacturier de pipes » demeurant au village de Rèmes (sic) près de Vallen- » ciennes » qui se vantait de lui avoir appris le métier et de lui avoir fourni ses moules, sollicita des Consaux (27 novembre 1725), l'autorisation de s'établir à Tournai. Il demandait une pension, et offrait d'apprendre la fabrication à des enfants de la ville. On lui permit de s'établir, en lui promettant que « l'on aura quelque » considération pour lui dans 5 ou 6 mois, si on aper-

(1) Folio 242.
(2) Folio 242.
(3) Consaux, vol. 245, folio 269.

Digitized by Google

» çoit que sa fabrique réussit et peut être utile à cette » ville (1). »

Il n'est plus fait mention de lui, dans la suite.

---

### MICHEL-JOSEPH PETIT.

(1727)

Petit était beau-fils de Nicolas Pinchon, à qui il succéda, dans sa fabrication en 1727, mais il était déjà établi avant cette date.

Le 25 mai 1734, il sollicita une pension, qui lui fut accordée après inspection de sa manufacture. On lui donna 30 florins par an et on promit de faire des démarches pour obtenir augmentation des droits sur les pipes étrangères (2). Petit occupait alors 5 ou 6 ouvriers.

Le 23 août 1735, le conseiller Vertegans fut chargé d'écrire au comte de Cuvelier, trésorier général de S. M., pour obtenir une réduction des droits d'entrée en France sur les pipes de Petit, et en général sur les marchandises fabriquées à Tournai (3).

Une augmentation de pension, sollicitée en 1736, fut fort mal accueillie, mais on continua de payer celle de 30 florins jusqu'en 1747.

Le 5 juillet 1740, Petit entreprit la fabrication des carreaux *à la manière d'Arras* et sur le rapport favorable des doyens des maçons et des potiers de terre,

(1) Ibid.
(2) Consaux, v. 252, folio 141.
(3) Ibid., vol. 253, folio 152.

Digitized by Google

qui trouvèrent ces carreaux de bonne qualité, on lui accorda à titre de prêt une somme de 400 florins, remboursable en 4 ans (1).

En 1747, plusieurs concurrents demandèrent à s'établir en ville; ce fut d'abord Louis Plecy, ouvrier de Michel Petit, puis Antoine-François Pitreson.

Tous deux furent déboutés pour le double motif que cette fabrication « ne fournit de quoi vivre qu'à un » seul manufacturier, et que d'ailleurs ce serait donner » lieu aux ouvriers d'abandonner leur maître si on » permettait à Plecy, ouvrier de Petit, de s'établir... »

Petit n'eut pas de concurrents, mais on lui supprima à cette occasion la pension qu'il touchait de la ville.

Il réussit cependant à se la faire rendre, et même elle fut portée à 50 florins (2) lorsqu'il ajouta à sa fabrication, celle des carreaux jaspés et blancs.

Michel Petit mourut au commencement de 1779, et paraît avoir dirigé sa fabrique jusqu'à la fin de ses jours (3).

Son fils, Antoine-Joseph Petit, lui succéda dans la manufacture et conserva la pension de 50 florins dont le père avait joui (4).

---

### ANTOINE PITRESON.

Antoine-François Pitreson, né à Tournai, et habitant de cette ville, sollicita, dès 1741, l'autorisation

(1) Consaux, vol. 258. folio 115.

(2) Vol. 253, folio 71, v.

(3) Vol. 275, folio 48 et 290.

(4) Michel Petit eut une nombreuse famille; parmi ses fils on trouve Antoine qui lui succéda, Pierre-François et Charles-Joseph, qui épousa Agnès Vandale fille de l'architecte de la ville.

Digitized by Google

d'établir une fabrique de pipes ; mais il fut plusieurs fois débouté de sa demande, sur les instances de Michel Petit (1).

Il parvint cependant à s'établir mais à ses risques et périls, ce qui fait que nos registres publics sont muets à son égard.

*
* *

Un recensement de 1775, signale plusieurs fabricants de pipes, ou ouvriers pipeurs, sur lesquels nos archives sont muettes :

Clausterman Jean, de Maestricht, pipeur.
Favart Noël, de Tournai, pipeur.
Lienart...., ouvrier pipeur.
Perlen Françoise, fabricateur de pipes.

## § II.

### Grès.

Il ne paraît pas qu'on ait jamais fabriqué à Tournai de grès décorés comme ceux du pays rhénan, de Bouffioulx, d'Anvers et de Namur, mais divers actes mentionnent des ventes importantes de grès. D'autre part, des fouilles récentes ont mis au jour de nombreux débris de grès de Raeren et de Bouffioulx, des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, et prouvent qu'ici, comme dans toute la Flandre, leur usage a dû être général.

Enfin, les inventaires du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, signalent beaucoup de pièces de vaisselle de *pierre*.

(1) Consaux, 13-20 janvier 1750, vol. 264

Digitized by Google

Cette expression doit évidemment être synonyme de vaisselle de grès ; et elle l'est en effet, car des chartes du XVI^e siècle relatives à la fabrication de Bouffioulx, la désignent sous le nom de *mestier des potiers de pierre*.

Citons d'abord un chirographe de 1305, conservé aux archives de Tournai et portant que : Henri Boidenare doit.... à Gheroul Lamiraut, dix millers de *gries* tels que marquant se puissent délivrer à autres, à livrer au mur des nonains as prés, entre le jour saint Jean-Baptiste qui vient prochainement à l'entrée du mois d'août.

S'agit-il là de pots de grès ? nous avouons n'en être nullement certain, car nous n'avons pas trouvé ce mot dans les glossaires anciens, et même dans cette hypothèse, s'agit-il de grès fabriqués en ville, comme on en fit dans beaucoup d'endroits au moyen âge, ou d'un article importé des pays étrangers ?

Un autre acte, de 1717, est moins laconique et ne laisse pas de doute. C'est une requête présentée aux Consaux par un marchand de Dordrecht qui vendait des grès de Cologne.

Du 26 septembre 1713.

- De la requête de Jaspard Dirkse, marchand à
- Dordregt (sic), disant que comme marchand estran-
- ger il a appris que dans cette ville il n'y avait
- aucune fabrique de potteries de terres de Cologne
- semblable à celle qu'il a fait amener, que même il
- n'y avait ici aucun maître capable de les fabricquer
- et pourquoy il n'a pas cru faire aucun préjudice au
- corps des pottiers de cette ville, n'ayant amené
- aucune pièce de leur fabricque, le tout estant au-
- dessus de leur capacité, qu'il les deffie d'en pouvoir
- fabricquer la moindre pièce dans sa perfection, cela
- étant ainsi, on ne peut dire, sauf très humble correc-

Digitized by Google

» tion, que le corps des pottiers aurait aucun privilège
» pour pouvoir lui défendre de vendre sa dite mar-
» chandise et encore moins aux marchands de cette
» ville d'en faire commerce parce que les ordonnances
» des potiers ne leur attribuent, à l'exclusion des
» autres, que ce qui est de leur pouvoir et de leur
» capacité, estant des règles dans une ville bien policée
» que tout ce qui est utile et ne s'y trouve point de
» pareille fabrique, y doit estre receu pour le bien et
» utilité du publicq et facilité du commerce, d'ailleurs
» le suppliant en a la permission de l'Etat ne faisant
» rien qu'il se seroit prévalu de la bienveillance de vos
» S^ries^ puisque ce n'est pas le principal motif qui a meu
» l'Etat à lui accorder cette permission, mais bien la
» veue du commerce et l'incapacité desdits pottiers de
» pouvoir composer et fabricquer pareilles pièces. Ce
» considéré, messeigneurs, il vous plaise permettre
» au suppliant la vente et débit des dites pièces. »

Dirkse avait été autorisé par le gouvernement à vendre ses grès; mais les chefs et conseil ayant été chargés d'examiner la requête par lui présentée aux Consaux, appelèrent les potiers à donner leur avis; et ceux-ci s'étant opposés à la demande, ils se firent l'écho de cette opposition auprès du magistrat.

Ils déclarèrent donc qu'ils « avaient reconnu que le dit Dirkse avait obtenu la dite résolution (l'autorisation du gouvernement), par un faux exposé; qu'elle estoit contraire aux ordonnances des dits pottiers et au bien de la ville. Ils estimaient qu'il convenait de faire des remontrances à leurs Hautes Puissances (les Etats généraux). Les Consaux se rangèrent à leur avis et Dirkse n'obtint pas l'autorisation demandée (1).

(1) Consaux, vol. 235, folios 186 et 194.

Digitized by Google

## § III.

### Porcelaines.

Tournai eut de bonne heure une fabrique de porcelaines, et ne fut distancé que de quelques années par Lille, dont la première usine date de 1711.

On lit, en effet, dans les délibérations des Consaux du 16 novembre 1717, une requête de Robert Stevens, demandant l'autorisation d'ériger, à Tournai, une fabrique de porcelaines; ce mot doit être pris ici dans son sens propre et ne peut être considéré comme un synonyme de faïence, car, à cette époque, on distinguait parfaitement les deux genres de fabrication, connus tous deux non seulement des industriels, mais aussi du public. En outre, depuis quarante ans, on produisait de la faïence à Tournai, tandis que Stevens parle d'une fabrication nouvelle.

« De la requête de Robert Stevens, disant qu'il a
» acquis la science et trouvé le secret de fabricquer
» des porcelaines et autres ouvrages de cette nature
» que l'on ne fait et fabrique point dans cette ville ni
» même dans plusieurs lieux circonvoisins et désirant
» de faire paroistre au publicq ses ouvrages, il prend
» la liberté d'avoir recours à V. S. pour qu'il leur
» plaise d'avoir la bonté de permettre au dit Stevens
» de pouvoir ériger un four pour travailler à ces sortes
» d'ouvrages dont il espère que V. S. et le publicq
» seront contens. »

Cette requête fut envoyée à l'examen des chefs et conseil, et sur leur rapport favorable, après qu'ils eurent entendus le dit Stevens, on lui accorda l'objet

Digitized by Google

de sa demande pourvu toutefois que cela ne soit pas contraire au privilège accordé à Fauquet, et pour s'en assurer, on renvoya de nouveau l'affaire à leur examen.

L'absence d'autre délibération sur la requête de Stevens, semble prouver que son établissement ne rencontra pas d'obstacle, et qu'il se fixa à Tournai (1). Aucun document ne renseigne sur la durée de cette usine ni sur les produits qui en sont sortis.

Cinq ans plus tard, Nicolas Pinson, manufacturier de pipes, imagina d'en fabriquer en porcelaine et exposa comme suit ses intentions aux Consaux, dans une requête dont lecture fut donnée le 10 février 1722 :

Il a le projet de « faire construire de nouveaux fours » pour une nouvelle fabrique de pipes de porcelaines, » dont il a le secret par la découverte qu'il a fait de » certaines terres, laquelle fabricque anéantira toutes » fabricques estrangères pourveu que celle du sup- » pliant continue d'estre sous la protection de Messieurs » les Consaux, qu'il supplie de se procurer du sou- » verain un règlement qui impose des droits sur pa- » reilles marchandises estrangères du royaume et ôte » les droits que l'on demande sur celles du suppliant » pour la sortie du même royaume. »

Il réitère sa demande le 3 novembre 1722 ; mais, comme la précédente, elle paraît être demeurée sans suite.

Pinchon, comme on l'a vu plus haut, quitta Tournai en 1725.

(1) Ce Stevens avait-il quelque parenté avec le Robert Stevens qui, en 1725, reprit la manufacture de pipes à Pinchon?

Digitized by Google

# ADDENDA ET ERRATA.

Page 282, note 2, *au lieu de* (2) Voir (1) pour les... *lire :* (2) Voir pour les...

Page 296, à la suite de la description du n° 2, *ajouter :* nous devons depuis, la lecture de cette inscription à M. le professeur Zangemeister, d'Heidelberg, qui y voit le mot JANVARI (rétrograde). Voir Schuermans, *sigles figulins*, n° 2458.

Page 301, n° 46, *ajouter à la description :* Voir pl. III, n° 63.
Page 303, n° 63, *ajouter à la description :* Voir pl. I, n° 45.
Page 308, 4e ligne, *au lieu de* conservée *lire* conservé.
Page 308, n° 11, *supprimer le renvoi :* Voir pl. IV, n° 45.
Page 315 en marge, *au lieu de :* certains ours, *lire* jours.
Page 328, 18e ligne, *au lieu de :* Leugrant, *lire* Lengrand.

Page 333, après le second alinéa, *ajouter :*

Les potiers étaient tenus avant d'établir un four, d'en recevoir la permission du magistrat, qui ne l'accordait qu'après enquête, véritable procédure de *commodo et incommodo*. On en trouve le détail dans les délibérations des Consaux, qui suivent :

« Mardi en la sainte sepmaine, XXe jours d'avril l'an MCCCC et « cinquante, de la requeste Jehan Bardaghe, pour avoir grâce « de faire un four à cuire pos de terre en le grant rue de Marvis, « oultre le vieze porte; et de le requeste du contraire, faite par « les hiretiers et manans en ladite rue. On s'en déporte »

L'affaire restée sans suite, revient le 11 mai 1451, en délibération, « les commis aux hiretages Guerard Pippart, échevin, Mi« quiel Beghin, Bertran de le Combe, Jehan le pesqueur, doyens, « yront veoir le lieu et oront les parties, — et à rapporter. »

Digitized by Google

Sur le rapport qui est fait le 25 mai, l'autorisation est définitivement refusée.

Autre demande du 25 mai 1451, de Jehan Wisselin « pour avoir » grâce de faire un four à cuire pos de terre en le grant rue de » Marvis, — on s'en déporte (1). »

Page 334, après le second alinéa, *ajouter :*

Enfin le 9 septembre 1449, ils soumettent aux magistrats une question de conscience que ceux-ci s'empressent de décliner (2). Ils demandent « s'ils pourront mettre avant et vendre leurs den- « rées le jour de la procession prochaine venant qui sera pas » dimanche, » et les magistrats répondent : « accordé à leur » conscience, » c'est-à-dire faites ce que votre conscience vous commande. On sait, en effet, qu'à cette époque on ne pouvait vendre autre chose que des vivres le dimanche.

Page 345, 2e ligne, *au lieu de :* condamnablés *lire* condamnables.
Page 346, 15e ligne, *au lieu de :* patares, *lire* patars.
Page 362, 20e ligne, *au lieu de :* peindres, *lire* peindre.
Page 363, 4e ligne, *au lieu de :* planche XI, *lire* planche X.

Page 368, à la description du n° 1 (ligne 11), *ajouter :* on trouve au musée archéologique de Gand, un vase ayant avec celui-ci une certaine analogie; il y est désigné (n° 627 du catalogue) comme *baquet servant à la fabrication des chandelles.*

Page 375, 11e ligne, *ajouter :*

Nous en avons retrouvé depuis que ce chapitre a été écrit, et nous en parlerons à la page 460.

Page 398, 27e ligne, *au lieu de :* rapport l'état du commerce, *lire* rapport sur l'état...

Page 412, 18e ligne, *au lieu de :* leurs faïences et celles..., *lire* les faïences de Vanderlier et de Caluez, comme celles...

Page 424, 13e ligne, *au lieu de :* contemporaines, *lire* contemporains.

(1) Nous en devons la communication à l'obligeance de M. de la Grange.

(2) Consaux.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES.

## POTIERS ET FAIENCIERS TOURNAISIENS.

AVANT-PROPOS. . . . . 274

CHAPITRE I. — Epoque gauloise, gallo-romaine et franque . 277

Découvertes de poteries antiques à Tournai : rive gauche de l'Escaut; rive droite. — Catalogue des poteries gallo-romaines et franques. — Verreries.

CHAPITRE II. — Haut moyen-âge . . . . . 310

Poteries de cette époque trouvées à Tournai, leur description.

CHAPITRE III. — Les potiers de terre du XIII^e au XIV^e siècle. 314

§ I. — Réglementation du métier . . . . . 314

Réglements anciens. — Défense de travailler certains jours. Défense de travailler en hiver. — Défense de travailler la nuit. — Redevances en nature. — Paiement à la bannière des peintres. — Vente en détail, personnes qui peuvent vendre. — Vente des poteries étrangères. — Visite par les esgards du métier. — Carreaux de pavement. — Qualité des produits fabriqués. — Lieux et époques de vente

§ II. — Histoire du métier. . . . . 322

Lieu dit : la Poterie. — Les corporations de métiers. — Le métier des potiers. — Doyens, sous-doyens, jurés et esgards. — Matériel de fabrication. — XV^e siècle. —

Digitized by Google

Vente sur la voie publique; règlements; assemblée des suppôts des métiers; visite des objets fabriqués. — Les potiers demandent à nommer le doyen de leur bannière. — Marché aux poteries, revendeurs. — Vente des poteries et carreaux étrangers.

Liste de noms de potiers . . . . . 347

§ III. -- Produits . . . . . 354

Petits carreaux vernissés. — Plaques. — Poterie acoustique. — Epis et crêtes. — Statuettes. — Saint Nicolas. — Registre de saint Luc. — Poteries du XVe siècle trouvées à Antoing. — Poteries du XVe siècle trouvées à Tournai, à la poterie. — Carreaux de pavement. — Briques de cheminées. — Carreaux du XVIe siècle. — Briquettes de pavement. — Foyers en terre cuite.

CHAPITRE IV. — Les faïenciers tournaisiens. . . . . 773

Vaisselle et carreaux de galère. — Terres propres à la fabrication. — Scorion. — Pieter Vanderlier. — Jean Féburier. — Thielmain. — François Deblocq. — Charles de Coninck. — Jean Caluez, Gratien Simon, Antoine Beghin. — Louis Verschure. — Pierre Fauquez. — Gaspard Simon. — Delmotte et Spreux. — François Carpentier. -- François Péterinck. — Peintres et ouvriers employés chez Péterinck.

§ II. — Produits . . . . . 408

Caractères généraux. — Influence de Delft. — Vaisselle d'étain. — Ouvrages en terre d'Houtrage. — Galères. — Plats frasés.

I. — Première période de 1670 à 1705 . . . . . 413

Caractères des produits. -- Description. — Marques. — Carreaux.

II. — Deuxième période de 1698 à 1725. . . . . 424

Fauquez. -- Marques, décors. — Description de pièces.

Digitized by Google

III. — Troisième période de 1750 à 1799 . . . . . 431

Péterinck. — Importance de sa fabrication, caractères des produits. — Faïences. — Faïences japonées ou fines. — Vases décorés de fleurs en relief. — Le vase du Musée de la porte de Hal. — Faïences ordinaires. — Marques d'ouvriers. – Brun de Rouen. — Grès d'Angleterre. — Cailloutage.

APPENDICE . . . . . 455

§ 1. — Fabricants de pipes à fumer tabac. . . . . 455

Denis Derasse. — Jean Gravier. — Jacques Gravier. — Dirick Marlinck. — Nicolas Pinchon. — Michel-Joseph Petit. — Antoine Pitreson.

§ II. — Grès . . . . . 472

§ III. — Porcelaines . . . . . 475

ADDENDA ET ERRATA. . . . . 477



Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE ALPHABÉTIQUE.

## A

Addenda et errata, 477.
Allain (hameau), 291.
Animaux en faïence, 444, 445.
Antiquités trouvées à la Grand'-Place, en 1821, 277, 278.
Antiquités trouvées rue Perdue, 279.
Antiquités trouvées rue des Augustins, 286.
Antiquités trouvées au Boulevard Bara, 287.
Antiquités trouvées rue d'Epinoy, 287.
Antiquités trouvées rue de Paris, 287.
Antiquités trouvées à la citadelle, 287.
Antiquités trouvées à l'Hospice des aliénés, 288.
Antiquités trouvées quai Taille-Pierres, 288.
Antiquités trouvées rue Barre Saint-Brice, 288.
Antiquités trouvées terrasse Saint-Brice, 288.
Antiquités trouvées rue Childéric, 289.
Antiquités trouvées rue Royale, 290. 366. 367.
Antiquités trouvées rue de Monnel, 289.
Antiquités trouvées au hameau d'Allain, 291.
Antiquités trouvées au village de Willemeau, 291.
Antiquités trouvées rue Beyaert, 311.
Antiquités trouvées rue des Clairisses, 312.
Antiquités trouvées rue Saint-Piat, 312.
Antiquités trouvées terrasse Saint-Jacques, 312.
Antiquités trouvées rue Claquedent, 313.
Antiquités trouvées rue de Bève, 313.
Antiquités trouvées à Antoing, 366.
Antoing (voir carreaux), 366.
Appendice, 455.
Argillères (au faubourg Saint-Martin), 322.
Arras (voir carreaux).
As argillères (voir argillières).
Assemblées du métier, 334.
Assielles (planches), 329.
Augustins (rue des), 286.

Digitized by Google

B

Bannières (les 36), voir corporations.
Banquet représenté sur une plaque de terre cuite, 357.
Bauwettes, 358.
Bara (boulevard), 287.
Barre Saint-Brice (rue), 288.
Beghin Antoine, faïencier, 386.
Bève (rue de), 313.
Beyaert (rue), 311.
Blanchart, potier, 345.
Bonte, potier, 362.
Briques de cheminée, 370.
Briquettes de potier, 373.
Brun de Rouen, 448.
Bruyelles (terre de), 332, 347, 381.
Bourla B , architecte, 280.

C

Cailloutage, 453.
Caluez Jean, faïencier, 386, 413.
Cappron Arnould, fabricant de pipes, 457.
Caractères des faïences de Tournai, 410.
Carpentier François, faïencier, 402.
Carpentier Jean, fabricant de pipes, 456.
Carreaux d'Antoing, 340.
Carreaux d'Arras, 375.
Carreaux de faïence, 421, 429.
Carreaux de galère, 379.
Carreaux de Gand, 340, 374.
Carreaux de Jauge, 374.
Carreaux de Lille, 340.
Carreaux de Mortagne, 340.
Carreaux de pavement, 354.
Carreaux de potiers, 373.
Carreaux de terre cuite, 369.
Carreaux d'Havinnes, 340.
Carreaux du XVIe siècle, 372.
Carreaux étrangers, 340, 342, 344.
Carreaux gothiques, 354, 369.
Carreaux jaspés, 375, 460.
Carreaux marbrés, 375.
Carreaux noirs, 374.
Carreaux vernissés, 354.
Carrelages du XIIIe siècle, 354.
Cathédrale (carreaux de la chapelle Saint-Eleuthère), 355.
Childéric (rue), 289.
Childéric, son tombeau, 288.
Cimetière franc, 280, 289.
Cimetière gallo-romain, 280, 287.
Citadelle, 287.
Clairisses (rue des), 312.
Claquedent (rue), 313.
Cobrieux, four de potier romain, 347.
Constantin (voir Kain).
Corporations, 323, 324.
Couvent des sœurs noires (carreaux qui s'y trouvent). 355.
Crêtes et épis. 358.

D

De Bettignies, faïencier, 406.
Deblocq, faïencier, 385.
De Coninck, faïencier, 386.
Décor des faïences, 415, 426, 427, 434, 435, 436.
Delft, son influence sur la fabrication tournaisienne, 410, 413.
Delmotte, faïencier, 402.
Derasse Denis, fabricant de pipes, 456.
Desch, 329.
Description des faïences, 415, 418, 419, 427, 437, 445, 452, 454.

Digitized by Google

De Solempnes, potier de terre, 358, 358.
Détaillants (voir revendeurs).
Dirick Marlinck, fabricant de pipes, 465.
Dirkse Jaspard, (grès de Cologne), 473.
Doyens et sous-doyens des potiers, 326, 327.

E

Eglise Saint-Jacques, 312, 355.
Email des faïences, 414, 427, 433.
Enquête de commodo et incommodo, 477.
Ensangues, 358.
Ensengnes, 358.
Epinoy (rue d'), 187.
Epis et crêtes, 358.
Epoque franque, 277, 305.
" gauloise, 277.
" mérovingienne, 310.
" romaine, 277, 295.
Errata, 476.
Esgards, 320, 327, 335.

F

Fabricants de pipes à fumer tabac, 455.
Fabrication des poteries en hiver, 343.
Fabrique de poteries, 367.
Faïences, 408, 414.
Faïence brune, 448, 451.
Faïence japonée, 434, 436, 437.
Faïence jaspée, 375, 460.
Faïenciers, 377, 382.
Faubourg Saint-Martin, 332.
Fauquez Pierre, faïencier, 294, 395, 424.
Féburier Jean, faïencier, 384.
Fiestures (crêtes), 358.
Flicon Jean, fabricant de pipes, 456.
Follet, potier de terre, 362.
Formes des faïences, 414, 427, 433.
Fours de potiers romains, 289, 291, 347.
Fours, permission pour en établir, 476.
Foyers portatifs en terre cuite, 375.
Francs, 277, 288, 305.
Franiel Jehan, potier de terre, 333, 359.
Frasés, plats frasés, 412.
Froidure, potier de terre, 333, 361.

G

Galères, 379, 411, 418, 435.
Gallo romains (voir époque).
Gand (carreaux), 340.
Garnitures de galère ou faïence, 429.
Gelée, (voir fabrication).
Genio Turnacesium, 292.
Grand'Place, 277, 278.
Gravier Jacques, fabricant de pipes, 462.
Gravier Jean, fabricant de pipes, 459.
Grès, 366, 367, 368, 430, 472.
Grès d'Angleterre, 451.
Groupes en faïence, 444.

H

Hal, musée de la porte de Hal, à Bruxelles, 338.
Havinnes (voir terres et carreaux), 340.
Histoire du métier des potiers de terre, 322.
Hiver (voir fabrication).



Digitized by Google

I

Importance de la fabrication des faïences, 404, 423, 430, 431.

J

Japon, japoné (voir faïence japonée).
Jouets d'enfants, 360, 368.
Jurés, 327, 335.

K

Kain, 347.

L

Lampes romaines, 293.
Le Breton G., 449.
Lengne (bois), 330.
Lieux de vente, 321, 323, 334, 337, 338, 339.
Lille (carreaux), 340.
Liste de noms de potiers, 347.

M

Maillet J.-B., potier, 345.
Marché, 321.
Marques de poteries romaines (voir sigles).
Marques de pipes, 461.
Marques de faïenciers, 409, 415, 417, 420, 421, 424, 428, 447, 452.
Marseille (genre), 427.
Matériel de fabrication au XIVe siècle, 329.
Matériel de potier, 329.
Matis, potier, ymageur de terre, 361.
Merbes, poteries, 318.
Métiers (voir corporations).
Métier des peintres, 360.
Métier des potiers, 214, 322.
Monnel (rue de), 289.
Moyen âge (voir poteries et carreaux), 310, 366, 368.
Musée d'antiquités, de Tournai (voir époque), 356.
Musée Fauquez, à Tournai, (voir poteries gallo romaines), 294.

N

Nédonchel (comte de), 289, 293.
Noir (?) d'Angleterre, 405.
Noms de potiers, (voir 347 et passim).

O

Ordonnance relative des potiers de terre (voir règlements).
Ouvrages vernissés, 411.
Ouvriers faïenciers, 407.

P

Panin, potier de terre, 361.
Paris (rue de), 287.
Pâte des faïences, 414, 427, 433.
Peintres (voir registre saint Luc).
Peintres faïenciers, 407.
Perdue (rue), 279.
Péterinck François, faïencier, 403, 431, 434.
Petit Michel-Joseph, fabricant de pipes, 470.
Petits carreaux vernissés, 354.
Pièces figuratives, 444.
Pierre, pots de pierre ou de grès, 430, 472.
Pikais Jakemes, potier de terre, 329.
Pinchon Nicolas, fabricant de pipes, 466, 476.
Pinson Nicolas, fabricant de pipes, 475.
Pipes à fumer tabac, 455.

Digitized by Google

Pipeurs, 455.
Pitreson Antoine, fabricant de pipes, 471.
Plaques de terre cuite, 356.
Plecy Louis, fabricant de pipes, 471.
Poids des faïences, 414.
Porcelaines, 475.
Poterie (la) rue des poteries, marché aux poteries, 322, 367.
Poterie acoustique, 357.
Poteries décorées de couleurs, 360.
Poteries étrangères, 318, 341.
Poteries franques, 277, 305.
Poteries gallo romaines, 277, 289, 291, 295.
Poteries mérovingiennes, 305, 310.
Poteries moyen âge, 310, 366, 368.
Poteries romaines, 277, 295.
Poteries trouvées à Antoing, 366.
Poteries trouvées à Tournai (voir antiquités).
Potiers de terre, 314, 347.
Produits des usines de Tournai, 354, 408, 415.

## Q

Quai Taille-pierres, 288.
Qualité des faïences de Tournai, 423, 430, 433.

## R

Ragon de Bettignies, faïencier, 453.
Registre de saint Luc, 360.
Règlement du métier des potiers de terre, 314.
Règlements et ordonnances, 334 à 338, 340, 341. 343, 346, 373.
Renard B., architecte, 277, 278.
Revendeurs, 335, 338.
Romains (voir poteries et antiquités).
Rongy, 332, 346.
Rouen (genre), 415, 416, 435.
Royale (rue), 290, 366.
Ruées (roues, tours), 329.
Rumes, 232, 347.

## S

Saint-Amand, faïences et marques, 424.
Saint-Brice (terrasse), 288.
Saint-Jacques (terrasse), 312.
Saint Luc (peintres), 360.
Saint Nicolas, sa statue en terre, 359.
Saint-Piat (rue), 312.
Saulchoir (voir Kain).
Scorion, faïencier, 382.
Sentences (voir règlements).
Serpentine, 429.
Sielles, 329.
Sifflets à eau (voir jouets).
Sigles de potiers romains, 293, 295, 296, 298, 300, 304, 477.
Simon Gaspard, faïencier, 400.
Simon Gratien, faïencier, 386.
Sœurs noires (voir couvent).
Spreux, faïencier, 402.
Statuettes et groupes en faïence, 444, 446, 452.
Stevels Robert, fabricant de pipes, 469.
Stevens Robert, porcelainier, 475.
Strasbourg (genre), 435.

## T

Terres plastiques, 332, 247, 281.

Digitized by Google

Terre vernissée, objets en terre, 411.
Terrier, 332.
Tervueren (fabrique), 438.
Tuiles vernissées, 331.
Tuiliers, 331.
Trouvailles (voir antiquités).

V

Valière, potier. 345.
Vanderlier, faïencier, 382.
Vase gallo romain du musée du Louvre, 291.
Vase à guirlandes de fleurs en relief, 438.
Vente en détail, 317.
Vente le dimanche, 478.
Vente sur la voie publique, 333, 334, 337, 338, 339, 478.
Verreries franques, 309.
Verreries romaines, 307.
Verschure, faïencier, 391.
Voie publique (voir vente).

W

Wasker, 329.
Willemeau (village), 294.

Digitized by Google

# TABLE GÉNÉRALE

## DU TOME XXI DES BULLETINS.

### A

Auteurs de notices (voir tirés à part).

### B

Belles-lettres, encouragements (Cousin, Sanderus, Gautran), 148.
Bernier H. Notice sur la commune de Momignies, 12.
Bibliographie tournaisienne, 13.
Bordier H. Notice sur Nicolas Castellin, 74.
Bourgmestre de Tournai, membre d'honneur, 6.

### C

Caisse (voir comptes).
Cambry (voir église St-Quentin).
Campin, peintre tournaisien, 9.
Candidature officielle en 1488, 106.
Capitulation de Tournai en 1667, 209.
Castellin, (voir Bordier).
Cathédrale de Tournai, 35, 119, 128, 147, 151, 173, 272.
Céramique tournaisienne (voir Potiers).
Châteaux du Tournaisis par Sanderus, 87.
Cocheteux : mémoire sur la valeur relative de l'artésien et du parisis, 255, 256.
Cloquet, membre titulaire. Communications, 6, 8, 21, 35, 39, 74, 75, 115, 119, 128, 130, 151, 272.
Coffret d'ivoire du musée de Cluny, 35, 114.
Coffrets en ivoire, et en bois, à la cathédrale, 35, 114.
Comptes de caisse pour 1883 et 1884, 7, 106.
Comptes de la recette de l'ancien comté de Hainaut, 39.
Confrérie de charité à Tournai, en 1760, 88.
Congrès d'archéologie et d'histoire à Anvers, 47, 146, 200, 201.
Croix de St-Bernard à Arras, 38.
Croy (voir Moustiers).
Cuivre gravé (voir candidature officielle).

Digitized by Google

D

De Clermais (voir église de la Madeleine).
De Formanoir, reçu membre titulaire, 8. Communication, 80.
De Henin, Seigneur de Fontaine (voir église Saint-Nicolas).
De la Grange, membre titulaire. Communications, 9, 19, 21, 39, 47, 76, 89, 92, 106, 119, 131, 146, 204.
De le pasture, 128.
De Nédonchel (comte) membre titulaire. Communications, 47.
D'Ennetières Marie, tournaisienne, 13, 115.
Desmazières, membre titulaire. Communications, 13, 87, 115.
Dialecte tournaisien au moyen âge, 200.
Du Brœucq, sculpteur montois, 115.
Dyptique d'ivoire à la cathédrale de Tournai, 128, 272.

E

Echanges de publications (voir ouvrages reçus).
Eglise de la Madeleine, pierre tombale des de Clermais, 75.
Eglise Saint-Brice, tapisseries, 221.
Eglise Saint-Nicolas, pierre tombale des de Henin, 151, 192.
Eglise Saint-Piat, mobilier de la chapelle Saint-Jacques, 119.
Eglise Saint-Quentin, pierre tombale de Jehan Cambry, 119.
Evêques de Tournai, membres d'honneur, 6, leurs portraits, 128.

F

Faïences de Tournai (voir Potiers).
Ferry de Cluny, évêque de Tournai, 6.
Finances (voir comptes de caisse).
Funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche (1683), 21.

G

Gautran, histoire de Tournai, 149.
Gillon le Muisit. Etude lexicologique sur ses poésies, 74.
Godineau, la pierre Brunehaut. 204.
Goffin Pierre, élu membre titulaire, 118. Communication, 151.
Guide de Tournai par L. Cloquet, 35.

H

Hennequin, Ph. Aug. peintre, 39, 225.
Heriman, histoire de Tournai, 19.
Histoire de Tournai (voir Heriman).
Hommages d'ouvrages (voir ouvrages reçus).
Huguet, membre titulaire. Communications, 19, 35, 39, 87, 128, 200.

J

Jubés de Tournai, 35.

L

Livres de liturgie concernant le diocèse de Tournai, 13.

M

Manuscrits, 146.
Manuscrit de Ferry de Cluny, 6, 8.

Digitized by Google

Maquest, membre titulaire. Communications, 74, 79, 131, 204.
Marie Thérèse d'Autriche (voir Funérailles).
Mathieu, (voir confrérie de charité).
Médecins tournaisiens, par le docteur Philippart, 6.
Méreaux de Tournai, 21.
Michaux Théobald, peintre tournaisien, 11.
Mobilier de la chapelle Saint-Jacques à l'église Saint-Piat, 119.
Momignies, (voir Bernier).
Monastère de Notre-Dame de Sion, 47, 205.
Monnaies de Tournai, 21, 131, 256.
Moustiers-lez-Frasnes. Pierre tombale de Guillaume de Croy, à la chapelle Notre-Dame, 74.
Musée de la société, demande de locaux, 200, 204.
Mystères, contrat pour la représentation d'un mystère en 1535, 89.

N

Nicolas Castellin de Tournai, 74.
Notre-Dame de Sion, 205.
Numismatique tournaisienne, 25, 131, 256.

O

Ouvrages reçus, 5, 8, 12, 20, 21, 34, 35, 46, 73, 74, 79, 80, 87, 92, 105, 118, 127, 130, 145, 150, 199, 200, 203, 255.

P

Parlement de Paris, extraits de ses registres, 76.
Philippart A. (Voir médecins.)
Peintures murales du XII^e siecle à la cathédrale, 147, 151, 173.
Peste de 1668 à Tournai, 151.
Pierre Brunehaut (la) à Hollain, 204.
Portraits des évêques de Tournai, 128.
Possession de l'évêché de Tournai en 1436, 129.
Potiers et faïenciers tournaisiens, 273, 479.
Poutrain. Historien de Tournai, 48.
Publications. (Voir ouvrages reçus).
Puits de la Grand'Place à Tournai, 93.

R

Religieuses de St-Augustin, 205.
Reliquaire de la Sainte-Croix à la cathédrale, 119.
Robert (voir Campin), 119.
Rogier Van der Weyden, son portrait, 128.

S

Sanderus, historien, 87, 148.
Saint-Genois (de), (voir candidature officielle).
Sainte Marguerite, (voir peintures murales).
Sceaux, matrices, aux archives de Tournai, 131.
Scheler, (voir Gillon le Muisit).
Séance du 17 janvier 1884, 5.
" du 14 février 1884, 8.
" du 13 mars 1884, 12.
" du 8 mai 1884, 20.
" du 19 juin 1884, 34.
" du 10 juillet 1884, 39.
" du 9 octobre 1884, 46.

Digitized by Google

Séance du 20 novembre 1884, 74.
» du 13 décembre 1884, 79.
» du 8 janvier 1885, 87.
» du 12 février 1885, 92.
» du 12 mars 1885, 105.
» du 17 avril 1885, 118.
» du 21 mai 1885, 127.
» du 11 juin 1885, 130.
» du 16 juillet 1885, 145.
» du 6 août 1885, 150.
» du 8 octobre 1885, 199.
» du 12 nov. 1885, 203.
» du 10 déc. 1885, 255.
Siège de Tournai, (voir capitulation).
Sion, (voir monastère de N.-D. de Sion).
Soil, membre titulaire. Communications, 47, 80, 147, 150, 201, 255, 293.

T

Tableaux pour la prestation de serment, 10.
Tableaux de Holbein, Velasquez et Pantoja de la Cruz, 80.
Tableaux de Van Oost, 80.
Tapisseries du XVe siècle à l'église Saint-Brice, 221.
Tapisseries données à la Société, 200.
Tirés à part des notices publiées, 47, 74.
Trésorier, (voir compte de caisse).

U

Usages liturgiques des églises de Tournai, 130.

V

Van de Kerchove Amédée, reçu membre titulaire, 8.
Van der Weyden, son portrait, 128,
Van Oost et les peintres de Tournai en 1720, 80.
Vin, (la fabrication de vin à Tournai,) 204.
Voisin. Don de tapisseries à la Société, 200.

W

Wilmotte. Le dialecte de Tournai au moyen âge, 200.

Tournai, typ. Casterman.

Digitized by Google

POTERIES ROMAINES.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

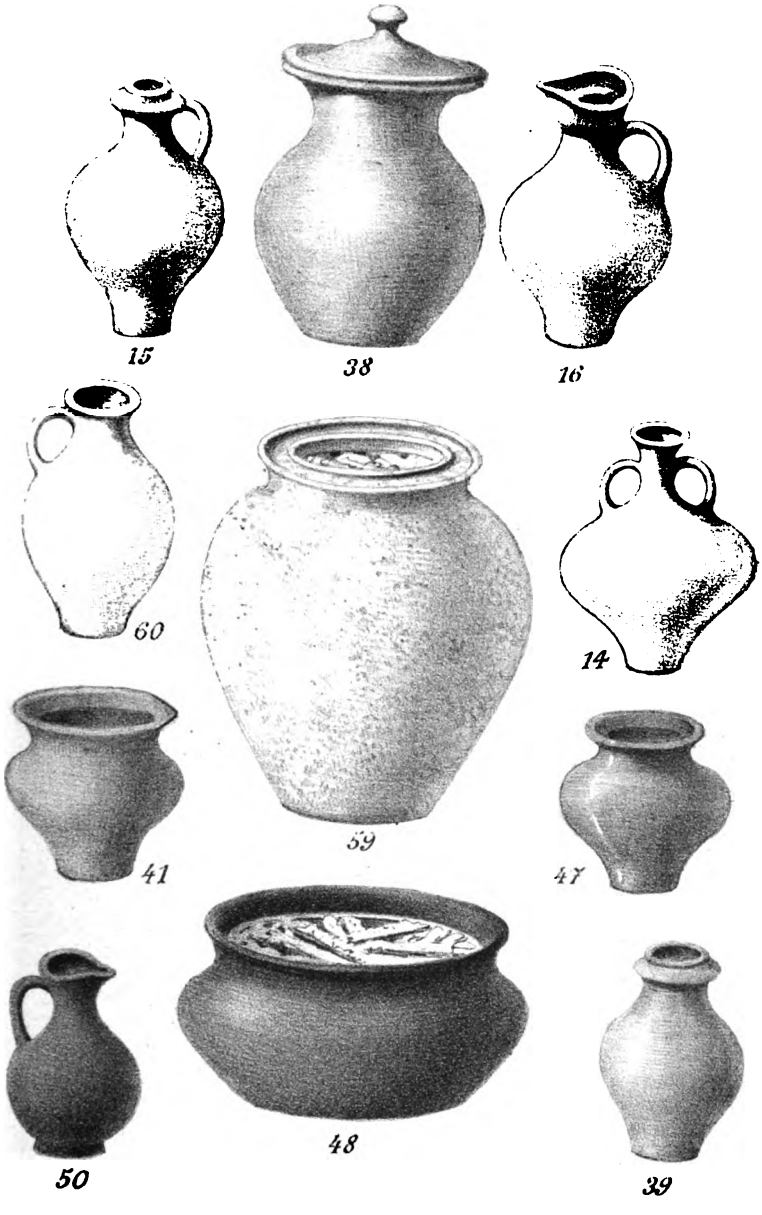


POTERIES ROMAINES.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

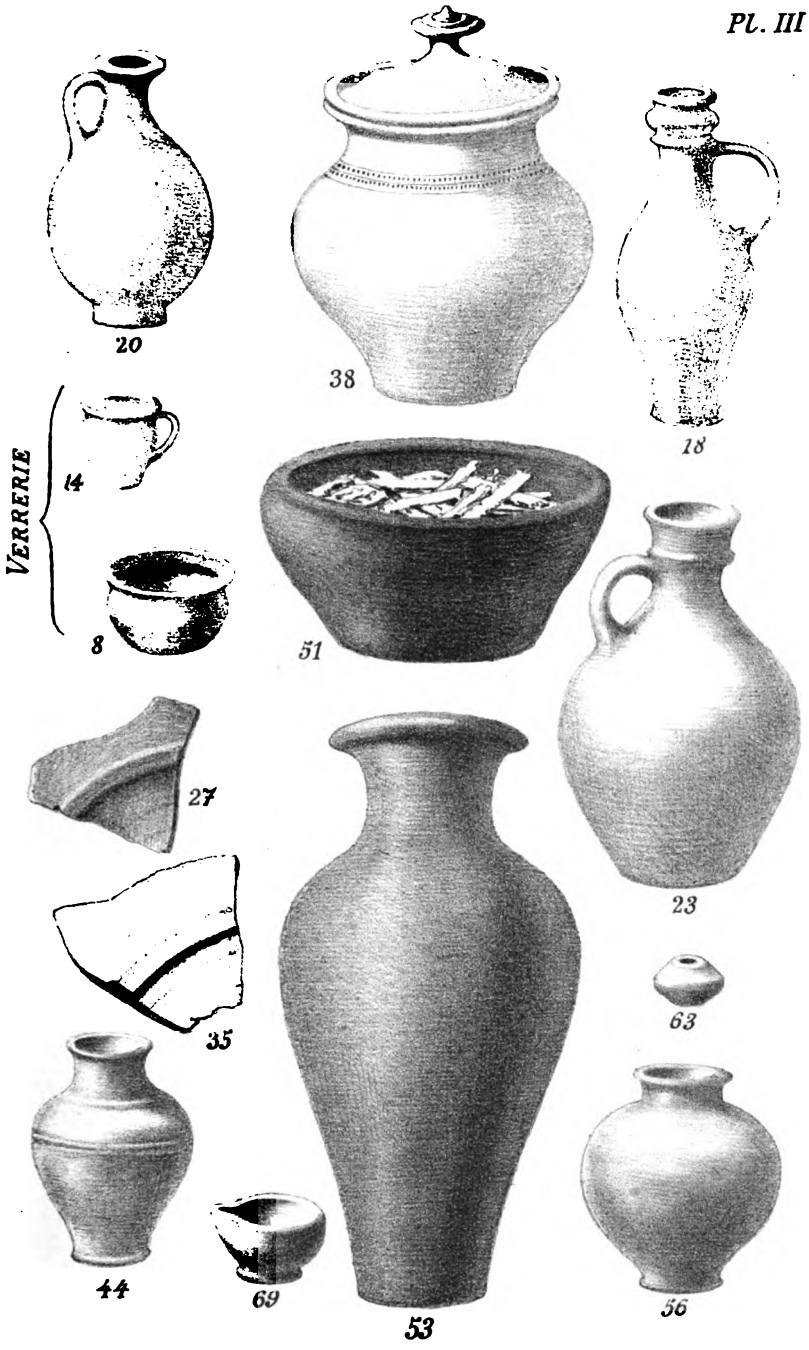


POTERIES ROMAINES.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

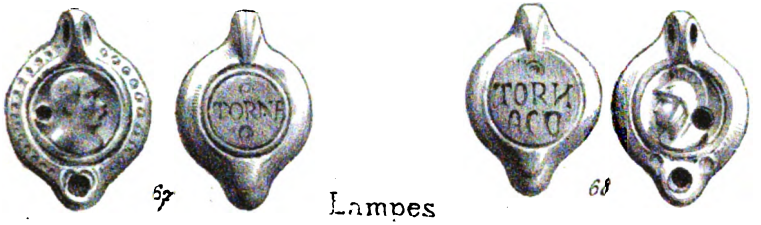


67 68

Lampes

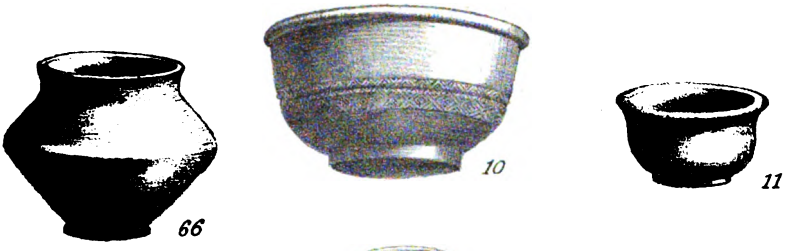

66 10 11

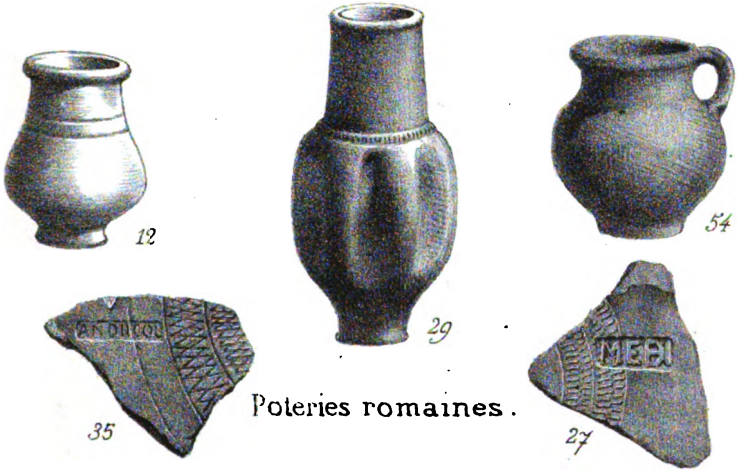


12 29 54 35 27

Poteries romaines.

15 9 12 4 13 17 16

Verreries romaines.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

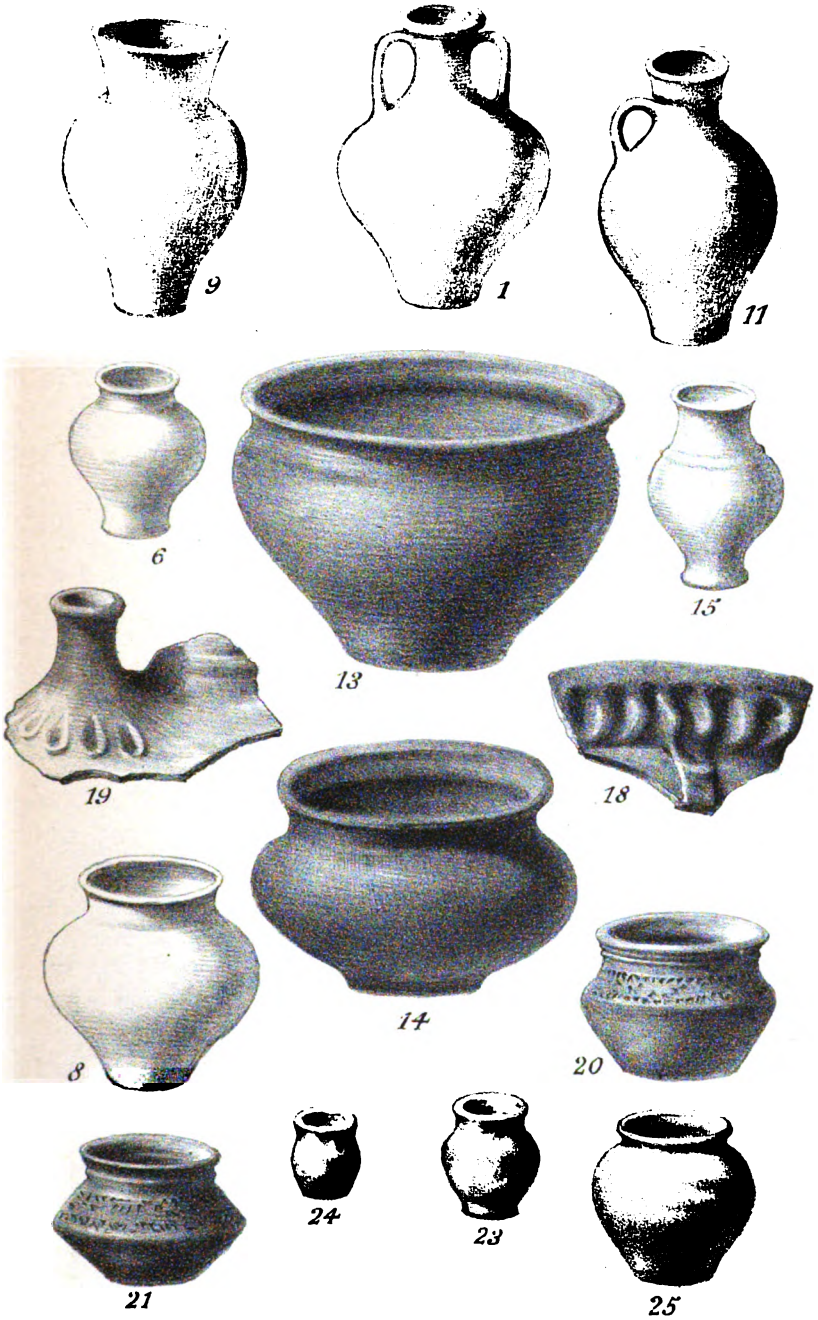


POTERIES FRANQUES.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

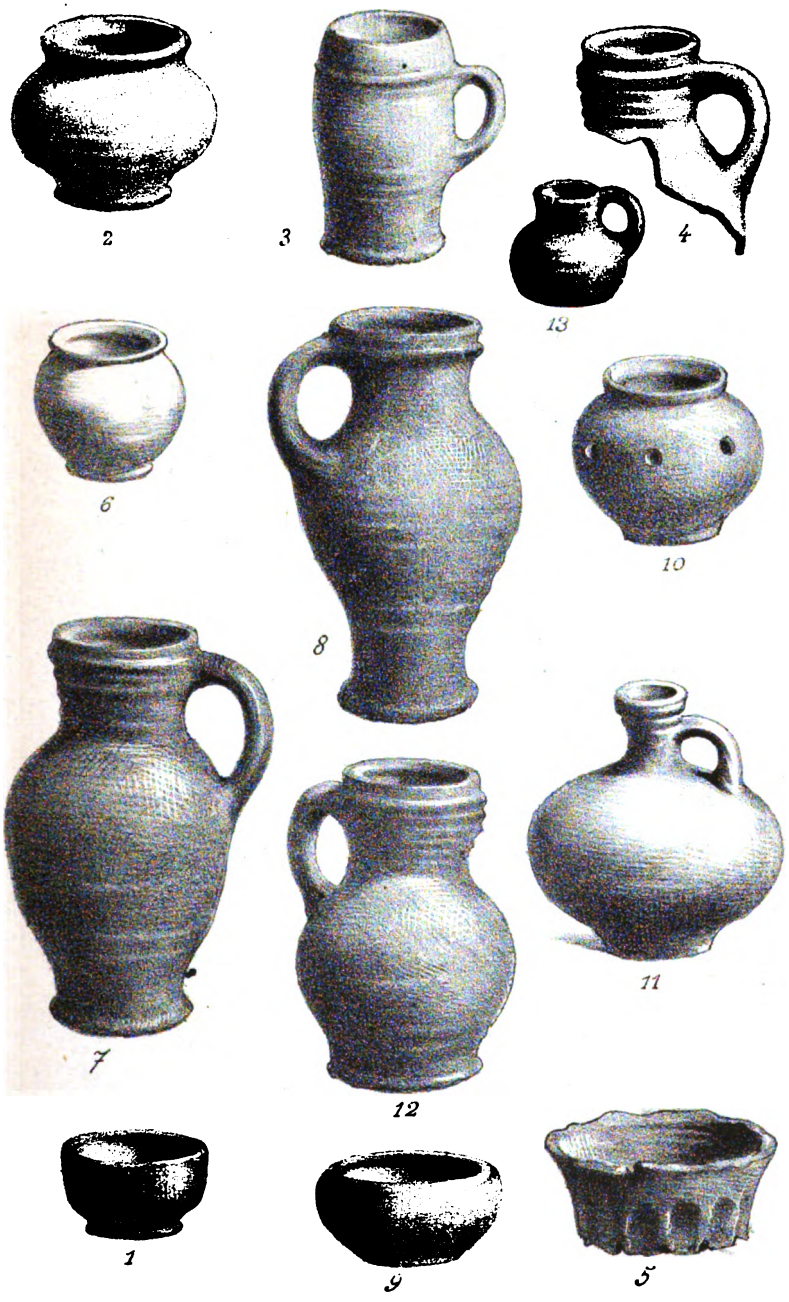


Poteries du haut moyen-âge.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

Dalle en terre cuite du XV^e siècle.

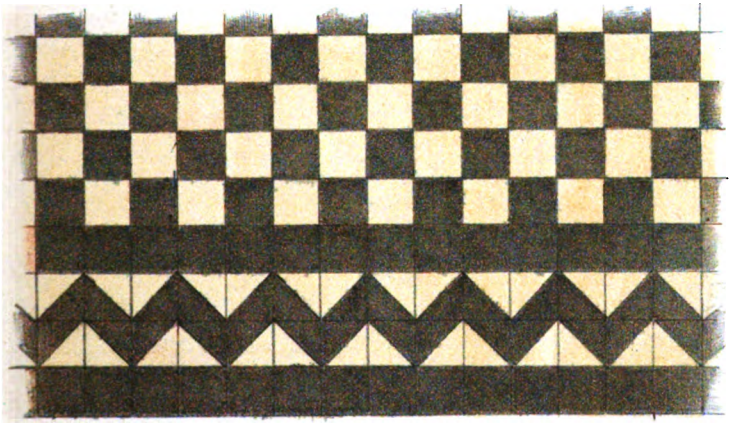

Pavement de l'Eglise Saint Jacques. XIV^e siècle.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

Poteries du XV^e siècle, trouvées à Antoing.

Sifflets à eau et jouets d'enfants ; XIV^e au XVI^e siècle.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

1

2

3

5

4

Poteries du XV^e et du XVI^e siècle.

6

7

8

9

10

11

Carreaux du XIV^e et du XV^e siècle.

UNIV. OF
Digitized by Google

Digitized by Google

5

6

2

1

2

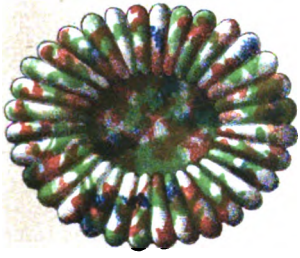

3

4

7

8

11

9

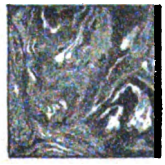

10

Gallères et faïences du XVII^e siècle.

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Carreaux du XV.e et du XVI.e siècle .

Briques de foyer du XVI.e siècle .

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

Faïences du XVII^e siècle.

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Galères et faïences du XVII.e siècle.

UNIV. OF
Digitized by Google

Digitized by Google

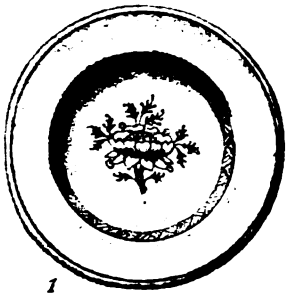
1

2

5

3

Faïences de la fabrique de Fauquez.

7

6

Faïences de la fabrique de Peterinck.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

Manufacture de Peterinck 1751-1800
faïences japonées .

Digitized by Google
UNIV. OF

Digitized by Google

Vase en faïence japonée
de la fabrique de Peterinck.

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Pl. XVII.

Faïences de la fabrique de Peterinck.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Surtout de table en faïence fine
de la fabrique de Peterinck .

Digitized by Google

Digitized by Google

Grosse faience de la 2e moitié du XVIIIe siècle
Fabrique de Peterinck .

Digitized by Google

Digitized by Google

Grosse faïence de la fin du XVIII.e siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE TOURNAI

Digitized by Google

# AVIS

Les *Recherches sur Henri de Gand* qui font l'objet de cette notice devaient figurer au tome 21 des Bulletins.

L'abondance des matières qui y sont contenues, nous a engagés à l'en détacher, et à la publier séparément, comme supplément à ce volume. Nos lecteurs et nos abonnés n'y perdront donc rien.

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI

---

## SUPPLÉMENT AU TOME 21.

TOURNAI

TYPOGRAPHIE Vve H. CASTERMAN

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

# RECHERCHES CRITIQUES

SUR LA BIOGRAPHIE DE

# HENRI DE GAND

DIT LE DOCTEUR SOLENNEL

PAR

FRANÇOIS EHRLE, S. J.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

Par J. RASKOP
Professeur de Rhétorique à l'Athénée royal de Tournai.

Reproduction autorisée par l'éditeur des « *Archives pour servir à l'histoire de la Littérature et de l'Eglise au moyen âge,* publiées par le P. Denifle O. P., et le P. Ehrle S. J. Berlin, Weidmann, 1885 ». I, 365-401.

Digitized by Google

Digitized by Google

# AVANT-PROPOS.

Henri de Gand est une des grandes figures de la scolastique du moyen-âge. Il a été mêlé à toutes les discussions religieuses de son époque, a laissé de nombreux ouvrages de philosophie et de théologie et jouit d'une autorité réelle dans le monde savant; il enseigna avec éclat, durant de longues années, à Paris.

Henri de Gand, comme son nom l'indique, était Belge, et il a appartenu au diocèse de Tournai où, vers l'an 1278, il remplit les hautes fonctions d'Archidiacre. Tournai peut donc le revendiquer, dans une certaine mesure, comme une de ses gloires les plus incontestées. A ce titre, il doit nous intéresser tout particulièrement. Un savant allemand, le P. Franz Ehrle, à la suite de longues et patientes recherches dans les principaux dépôts publics de l'Europe, grâce à une discussion critique approfondie des anciens textes et manuscrits, est parvenu à dissiper un certain nombre d'erreurs qui s'étaient accréditées sur le compte de notre illustre compatriote.

M. Ehrle a bien voulu nous accorder l'autorisation de traduire son remarquable travail et nous nous faisons un devoir de lui en témoigner ici toute notre reconnaissance. Nous remercions également la Société historique et littéraire de Tournai pour la bonne grâce avec laquelle elle a consenti à

Digitized by Google

nous réserver une place dans son bulletin annuel. Enfin nous tenons aussi à rendre hommage à l'obligeance de M. Maquest, archiviste de la ville de Tournai : dans cette traduction, où une exactitude minutieuse ne devait pas exclure un certain souci de la forme, son expérience professionnelle et littéraire nous a été souvent d'un puissant secours.

J. Raskop.

Tournai, le 27 octobre 1886.

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

## DE TOURNAI


# RECHERCHES ET DOCUMENTS

## POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE D'ILLUSTRES SCOLASTIQUES

Ce qui contribue beaucoup au profond dédain avec lequel on traite souvent la scolastique du moyen-âge, c'est l'insuffisance de la science biographique à l'endroit des savants même les plus célèbres de cette école. Aussi, le besoin d'introduire quelque réforme et quelque esprit de critique en cette matière se fait sentir depuis longtemps; car bien des erreurs et bien des assertions hasardées passent avec tant de persistance d'une histoire de la philosophie du moyen-âge à l'autre, qu'on ose à peine se risquer à élever encore quelque doute sur des faits si audacieusement affirmés.

Je n'ai nullement l'intention de me livrer à une critique outrée; la seule chose que je souhaite, c'est que la biographie traditionnelle de nos grands scolastiques s'inspire des procédés actuels de la discussion et de la méthode historiques. A cet effet, en ce qui concerne les diverses données biographiques, il s'agit de remonter aux sources, et. les sources trouvées, d'en contrôler l'authenticité; par ce moyen, seulement, le vrai pourra être

Digitized by Google

démêlé du faux, le certain de l'incertain, et l'on accordera à chaque assertion la part de créance qui lui revient.

Qu'il me soit permis d'apporter ma pierre à cette œuvre de reconstruction devenue indispensable. Je commence par

## 1. HENRI DE GAND.

On ne sait rien de plus, somme toute, aujourd'hui, sur la vie de l'illustre docteur, que ce que nous en a appris, il y aura bientôt cinquante ans, le professeur de l'Université de Gand, François Huet, dans une monographie (1), composée avec un certain soin, mais où l'esprit critique fait défaut. Et pourtant, depuis lors, nous avons eu sur Henri l'article de Lajard dans l'*Histoire littéraire* de la France, et la notice du professeur de l'Université de Liège, Alphonse Le Roy, dans la *Biographie nationale*, publiée par l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* (Bruxelles 1883, tome VIII, fasc. 1), publications dont on eût pu attendre quelques résultats, à raison de leur caractère officiel. Or, c'est encore Huet qui nous renseigne le mieux. Il suffira donc de reprendre les diverses données qu'il nous a fournies, et d'en peser la valeur.

**I. La prétendue bulle d'Innocent IV de l'an 1247.** — La naissance de Henri est placée par Huet en l'an 1217, et il réfute l'opinion de ceux qui la transportent à l'an 1223 (Huet, p. 12). Au plus tard en 1241, il quitta Cologne, où il s'était appliqué, sous Albert-le-Grand, à l'étude de la philosophie et de la théologie (p. 13), et avait obtenu la dignité de docteur en théologie (pp. 13 et 14). Immédiatement après, il retourne à Gand, sa ville natale, où il est le premier à enseigner la philosophie et la théologie (p. 14). Bientôt, nous le trouvons à Paris, acquérant d'abord la dignité de Magister artium, puis en 1245 ou 1246 celle de docteur en théologie (pp. 16, 18), et à ce propos on lui décerne le glorieux titre de doctor solemnis (p. 16). Innocent IV consacra ces succès, en le nommant, par une bulle datée de Lyon, le 13 mai 1247, Protonotaire apostolique pour Paris, et même toute la France, et pour le diocèse de Tournai (pp. 10, 16).

(1) *Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Henri de Gand.* Gand, 1838, 8°.

Digitized by Google

Si, maintenant, nous nous mettons en quête de la source où ces renseignements sont puisés, on nous renvoie pour tous, sauf pour ceux qui concernent le séjour à Cologne, à la bulle papale (1) qui vient d'être mentionnée. Or, d'où vient cette bulle? Est-elle authentique?

D'après Huet (p. 9), cet acte se trouvait autrefois dans les archives épiscopales de Tournai; mais à l'époque de la révolution, il passa aux mains d'un M. Hoverlant, auteur d'une histoire de Tournai. Aujourd'hui, il est conservé dans les archives de cette ville. Autant que nous sachions jusqu'ici, Huet fut le premier à appeler l'attention sur ce document, et à le faire imprimer. Bientôt le *Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique* (Gand 1839), en donna un fac-simile lithographié, absolument conforme aux dimensions de l'original (24 pouces de hauteur et 2 ½ pouces de largeur). Lajard, et récemment Leroy, n'élèvent pas le moindre doute sur l'authenticité de ce document, et leur conviction à ce sujet est telle, que, comme Huet, ils n'y voient pas matière à démonstration.

Cet acte pontifical ne m'en paraît pas moins plus que suspect. Mes raisons sont les suivantes.

1) Malgré mes nombreuses recherches, depuis quatre ans, dans les manuscrits scolastiques des bibliothèques italiennes, françaises, anglaises, allemandes, je ne suis pas parvenu à dé-

(1) Je transcris le texte de la bulle d'après la photographie que j'en possède : « Innocentius episcopus servus servorum dei. — Omnibus has videntibus et inspicientibus litteras salutem et apostolicam benedictionem. Nos plene convicti de eminenti scientia et profunda doctrina dilectissimi in domino filii nostri eruditissimi Henrici Goethals nati Gandæ in dioc. Tornacensi præsbiteri, magistri artium in universitate Parisiensi, equitis Gerelmi Goethals terræ Mudanæ et Nyenlandiæ prope Gandam comarchi nec non donicelæ Margaretæ de Masmines filii, pronepotisque neptis venerabilis Balderici episcopi Tornacensis; nosque meliorem non posse facere delectum scientes nominavimus quem admodum nominamus sanctæ sedis apostolicæ protonotarium prædictum scilicet magistrum Henricum Goethals, qui nuper ob eminentem doctrinam, cum ad gradum doctoris in sacra theologia promoveretur, gloriosum *solemnis doctoris* cognomen accepit. Concedentes illi gratiam muneris huius exercendi non Parisius tantum, sed etiam per omnes Galliæ dioceses nec non [Tornacensem fruendique quocumque iure, privilegiis, prærogativis et præeminentiis illi annexis. — Datum Lugduni III id. martii pontificatus nostri anno quarto.]» — Les lignes mises entre crochets sont cachées par le bord replié suivant l'usage. Je les emprunte donc à Huet, l. c. p. 10.

Digitized by Google

couvrir, fût-ce dans un seul écrit du XIIIe siècle ou des premières dizaines d'années du XIVe siècle, une de ces dénominations si fréquentes plus tard : *doctor angelicus*, *seraphicus*, *subtilis*, *solemnis*, etc. (1) La même constatation fut faite, concernant le titre de doctor Seraphicus, par le P. Denifle et les deux franciscains Fidelis a Fanna et Ign. Ieiler, à la suite de recherches analogues, plus minutieuses encore, dans ces collections de manuscrits. L'assertion que saint Bonaventure (2) aurait été ordinairement, dans le Ier siècle après sa mort, appelé « doctor devotus », repose uniquement sur le dire de Sbaralea (3) ; aussi ne mérite-t-elle quelque considération que si l'on apporte au moins l'une ou l'autre pièce justificative à l'appui. Si, vers le milieu du XIIIe siècle, une assemblée de docteurs parisiens avait conféré un pareil titre, et si un pape l'avait ouvertement ratifié en quelque sorte, il serait incompréhensible, surtout avec la rivalité existant entre les diverses écoles, que ce titre et d'autres analogues n'eussent été employés qu'au XVe siècle. Cet anachronisme, auquel le falsificateur s'est laissé entraîner par l'usage des époques plus récentes, suffit seul à nous révéler sa fourberie.

2) M. Maquest, conservateur des archives de la ville de Tournai, a eu la bonté de me procurer — ce dont je lui offre ici mes remerciments les plus sincères — une photographie de la pièce dont il s'agit, et m'a permis ainsi de l'examiner au point de vue paléographique. A la grande feuille de parchemin, dont la photographie ne permet pas de reconnaître clairement la qualité, est suspendu un sceau de plomb d'Innocent IV, authen-

(1) D'abord se présente, autant que j'ai pu observer jusqu'ici, la dénomination « doctor subtilis ». Elle est, par exemple, la seule qu'on trouve dans le catalogue des manuscrits, dressé en 1381, du couvent de Saint-François à Assise (cod. 344 f. 12b, f. 62b : mag. Joh. Scotus, qui et doctor subtilis nuncupatur); et pourtant tous les docteurs célèbres y sont mentionnés. Elle se présente même déjà dans des manuscrits que je crois devoir encore attribuer à la première moitié du XIVe siècle. Je trouve pour la première fois la désignation « doctor solemnis » dans la chronique du dominicain Henricus de Hervordia († 1370), ed. Potthast p. 213. Cf. à la fin un autre renvoi à cette « chronique ».

(2) S. Bonaventuræ, Opera omnia, ed. Collegii apud Claras Aquas. 1882 t. 1, p. I, note 1.

(3) Sbaralea, *Supplementum ad Scriptores trium ordinum S. Francisci* Romæ 1806, p. 143.

Digitized by Google

tique, d'après toutes les apparences, et probablement détaché d'un autre acte. Ce sceau nous met ainsi à même de rechercher dans la pièce à laquelle il se trouve appendu les particularités propres aux actes émanés de la chancellerie de ce pape. Le résultat de cet examen est défavorable aussi à la thèse de l'authenticité. Car, dans aucun des documents authentiques de ce Pape ou de ceux qui lui succédèrent immédiatement, qu'il m'a été donné de voir dans les archives et bibliothèques de Rome, Assise et Florence, ne se trouve un seul æ, mais partout, selon l'usage d'alors, le simple e, tandis que le falsificateur écrit toujours æ; non moins étrange est « solemnis », au lieu des formes usitées à cette époque : « Solempnis » ou « solennis ». (1)

(1) [Un nouvel examen suggéré surtout par les remarquables travaux de Diekamp — *(Documents de la curie papale du XI^e, XII^e et de la première moitié du XIII^e siècle. — Documents de la curie papale d'Alexandre IV à Jean XXII,* insérés dans le *Bulletin de l'Institut autrichien des Recherches historiques* III, 565 s. IV, 497 s.) — fournit encore d'autres arguments contre l'authenticité de la pièce. Les voici : 1) L'écriture se développe parallèlement au côté le plus étroit de la feuille de parchemin, tandis que les documents pontificaux de cette époque, à l'exception des privilèges solennels, sont écrits parallèlement au côté le plus long. — 2) Le faussaire, en formant ses traits, s'est appliqué à imiter un document authentique d'Innocent IV, qu'il avait sous les yeux. Or, il n'a atteint son but que pour quelques lettres ; pour beaucoup d'autres au contraire il s'écarte considérablement de son modèle, ainsi pour a, æ, t, B, et il en est de même pour la plupart des signes d'abréviation. — 3) Ses abréviations accusent des fautes grossières, par exemple : *eruditismi, universte, donilæ, (donicelle), pronepoiq (pronepotisque).* — 4) La bulle (sceau de plomb) attachée à la pièce, authentique pour autant qu'on peut en juger d'après la photographie, est le premier des trois sceaux, jusqu'ici connus, d'Innocent IV. Ce sceau, on peut le démontrer, fut en usage du 9 janvier 1245 au 22 mai 1247 (voir description et fac-simile Diekamp, l. c. III, 624, Table n° 36). La manière dont la bulle est attachée n'est pas conforme à l'usage de la chancellerie. Le cordon aurait dû être passé par devant, par les deux trous du parchemin, et puis être ramené par derrière à travers le nœud pendant sur le devant. — 5) L'adresse : « Omnibus has videntibus et inspicientibus litteras » ne se trouve jamais dans les documents pontificaux, mais seulement dans les actes privés du temps. Jamais, à cette époque, les papes ne donnèrent à un simple prêtre le titre : « Dilectissimi in domino filii nostri » ; même les cardinaux n'étaient appelés que « dilecti filii », les empereurs et les rois « Karissimi in Christo filii ». Le document, d'ailleurs, n'est, pour ainsi dire dans aucune de ses parties, conforme au « stilus curiæ » alors en usage.] *

(*) *Observation.* Les passages entre crochets ne figurent pas dans le travail primitif et ont été ajoutés par l'auteur pour la traduction française.

*Note du Traducteur.*

Digitized by Google

3) Je dois une autre preuve d'un grand poids à l'obligeance du P. Denifle, O. P. Jamais Innocent IV, dans ses nombreux actes concernant l'Université de Paris, ni aucun autre pape du temps, ne se servent de l'expression « universitas Parisiensis » ; ils ne parlent toujours que d'un « studium Parisiense », et de l' « universitas magistrorum et scholarium », particularité dont l'ignorance a été fatale au falsificateur (1).

Enfin, on ne comprend pas pourquoi Henri est désigné, au commencement, sous la dénomination : Magister artium, alors que, comme on le voit quelques lignes plus loin, il venait d'être élevé à la dignité de docteur en théologie.

Dans le cours de notre étude, nous aurons encore à toucher d'autres points propres à renforcer la démonstration qui vient d'être faite.

Avec le caractère authentique de cette bulle papale tombent naturellement tous les renseignements biographiques mentionnés plus haut, ceux concernant *le séjour de Cologne* exceptés.

Sur quoi reposent ces dernières données? Ni Huet, ni aucun des autres écrivains que j'ai pu lire ne citent la moindre autorité à l'appui du fait que Henri aurait étudié sous Albert à Cologne. Autant que je vois, le servite Piccioni (1613) fut le premier qui se prononça ouvertement dans ce sens. Que déjà alors les écoles établies dans les couvents des dominicains, avant tout pour la jeunesse de l'ordre, fussent aussi visitées par des étrangers, je ne veux pas le contester. En revanche, il est impossible que Henri, comme le veulent Huet et Piccioni, ait obtenu le doctorat en théologie à Cologne ; car personne, dans cette ville, n'avait alors qualité pour conférer semblable grade.

Le retour de Henri dans sa ville natale, affirmé pour la première fois par Piccioni, et son professorat dans cette même ville

(1) Nous pouvons aussi nous poser cette question : la dignité de Protonotaire apostolique existait-elle déjà alors? Bernard de Bessa qui écrivait dans la deuxième moitié du XIIIe siècle (Cf. Zeitschr. für kath. Theologie, Innsbruck 1883, p. 391) parle du moins d'un « Dominus Joannes apostolice sedis notarius » qui occupa cette charge en 1230. Mais si la charge de notaire près de la cour papale est ancienne, et si dans tous les pays les « notarii apostolica auctoritate » étaient nombreux, l'usage de nommer également des protonotaires pour les diverses contrées ne s'introduisit que plus tard et ne doit pas être attribué à cette époque sans raisons plausibles.

Digitized by Google

ne sont guère mieux prouvés (1); donc détails à retrancher également de sa vie (2).

**II. Henri appartenait-il à l'ordre des Servites? —** Passons maintenant à un second ordre de données biographiques. Elles se rapportent toutes à ce que Henri aurait prétendument appartenu à l'Ordre des Servites. Je groupe d'abord les renseignements des historiens les plus remarquables de cet Ordre. Ce sont entre autres : Archangelo Piccioni, qui fait précéder son édition des Quodlibeta de Henri (1613), d'un précis de sa vie; Archangelo Giani, l'historiographe officiel de l'Ordre (1618); Hieronymus Scarpari, qui mit aussi une « vita » en tête de son édition de la Somme (1646), et Aloysius Garbi qui publia, en 1719, une édition corrigée et augmentée de l'histoire de Giani. — Quelques anciens partisans de Frédéric II, étant allés en pèlerinage à Rome pour obtenir la levée de l'excommunication, avaient été gagnés à Florence à la cause de l'Ordre des Servites; par eux, Henri apprit à connaître cette Congrégation, et il s'y affilia le 15 août 1256 à Gand (3) (Piccioni et Giani lib. 5 cap. 14). On ne nous le montre agissant comme membre de l'Ordre qu'en l'an 1282 (4), lorsque Henri, pour défendre près

(1) Comment naissent parfois des faits historiques, c'est ce que nous montre un passage d'Huet. Scarparius avait raconté que Henri, après l'achèvement de ses études, était retourné de Cologne à Gand « de se multoties facto periculo ». Ceci fournit à Huet l'observation suivante : « S'il faut en croire Scarparius, ce ne fut pas sans courir quelque danger qu'il parvint à regagner sa patrie »; ce que Lajard a copié fidèlement d'après lui. Ainsi d'innocents exercices philosophiques deviennent de sanglantes attaques à main armée.

(2) De tous les docteurs qui me sont connus pour l'époque antérieure à 1270, c'est Giraud d'Abbeville qui, dans ses opinions, se rapproche le plus de celles de Henri, comme il fut aussi son prédécesseur dans ses luttes contre les ordres mendiants. Si, d'après ce criterium seul, on pouvait déterminer quel fut le maître de Henri, on devrait, pour autant que je puis en juger jusque maintenant, considérer Giraud comme tel. Mais nous en parlerons avec plus de détails ailleurs.

(3) [En ce qui concerne cette affirmation, le chanoine Lavaut, conservateur des archives de l'évêché et de la cathédrale de Gand, a bien voulu me donner le renseignement suivant : « Les Servites ne s'établirent *jamais* à Gand. »]

Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(4) En l'an 1282, et non 1281 comme dit Giani, puisqu'en cette année 1282 le chapitre de l'ordre, en l'absence de Philippe, fut tenu par Lotharingus à Pérouse (Giani, lib. 4, cap. 10).

Digitized by Google

du saint siège l'Ordre menacé dans son existence, accompagna à Florence saint Philippe Benizzi, qui rentrait en Italie, de retour d'une mission auprès des princes allemands (Giani, lib. 4, cap. 10 et 13).

Le décret du concile de Lyon, dirigé contre la multiplication excessive des congrégations religieuses, parut atteindre aussi l'Ordre des Servites, et Martin IV était disposé à l'exécuter dans toute sa rigueur. Saint Philippe envoya donc Henri, en 1284, de Florence à Pérouse où se trouvait la Cour pontificale, afin que, par son crédit et sa science, il détournât le danger imminent. Dans un récit détaillé de cette mission, Giani expose longuement la substance du discours que Henri prononça alors dans le consistoire des cardinaux. Martin, grâce à cette intervention de Henri, fut tellement gagné à la cause du nouvel Ordre, qu'au lieu de songer encore à sa suppression, il parut dès lors plutôt disposé à le confirmer de nouveau. A cette nouvelle, Philippe se rendit à son tour, en toute hâte, à Pérouse, en mars 1285. Malheureusement, Martin mourut le 29 de ce mois (Giani, lib. 4, cap. 13). Pour cette raison, le saint général de l'Ordre, laissant, paraît-il, Henri près de la Curie, retourna à Florence près du chapitre qui s'y trouvait alors (Pentecôte 1285); après la clôture de la session, il se mit de nouveau en route pour Pérouse (par Sienne); après y avoir conféré avec le protecteur de l'Ordre, le cardinal Latinus, il laisse pour s'occuper de la confirmation en perspective le frère Lotharingus (de la noble famille florentine della Stufa) avec Henri, et se rend à Todi, non loin de là, où il meurt le 22 août (Giani lib. 4, cap. 14).

Lotharingus, nommé vicaire de l'Ordre, envoie, le 2 septembre 1285, un message pour convoquer le Chapitre Général de l'Ordre à Florence en vue de l'élection d'un général. C'est lui qui est choisi, et sur sa proposition, Henri, présent au chapitre, est nommé procureur de l'Ordre près de la curie papale (Giani, lib. 5, cap. 2). C'est même en cette qualité que Henri poursuit avec succès la confirmation de l'Ordre, — (ici encore, Giani trouve, de nouveau, moyen de nous communiquer un plus long discours) — et entre fort avant dans les bonnes grâces d'Honorius IV. Par suite, lorsque vers cette époque, 1286, des délégués du clergé de Tournai arrivèrent à la Curie, pour annoncer la vacance de l'archidiaconat de leur cathédrale, et pour demander qu'il y fût pourvu, Honorius, voulant récompenser les services

Digitized by Google

de Henri, l'éleva à cette dignité. Après avoir pris congé de ses frères de l'Ordre, Henri se rendit à Tournai afin d'y entrer en fonctions (Giani, lib. 5, cap. 5). Il mourut dans ce poste, le 25 août 1299, après une maladie de dix jours, dans sa septantesixième année (Giani, lib. 5, cap. 14).

Tous ces détails, en tant qu'ils se rapportent à Henri, méritent-ils quelque créance? Le bollandiste Cuper, dans la vie de saint Philippe, écrite par Dalæus, après avoir reproduit une partie des renseignements qu'on vient de lire, émet ce vœu répété fréquemment depuis lors : « Vellem ut hæc publica Henrici Gandavensis gesta, de quibus etiam Raynaldus in Annalibus Ecclesiasticis tacuit, apud antiquos auctores legerentur (1). » Et ce souhait n'est que trop justifié; car, antérieurement à Piccioni et à Giani, nulle trace des particularités biographiques relatées. Si ce n'est là, à première vue, qu'une preuve négative, il faut convenir qu'on peut aisément la transformer en une preuve positive d'une portée irrécusable.

1. Lorsqu'à la fin du XVI^e siècle les diverses écoles théologiques d'ordres religieux commencèrent à se constituer plus nettement, et à se choisir pour chef l'un ou l'autre de leurs plus fameux maîtres, l'Ordre des Servites paraît avoir également suivi l'impulsion du moment. A la suite d'un acte capitulaire, daté de Rome 1609, il réclama Henri comme sien, l'éleva au grade de docteur de l'Ordre, et décréta la préparation d'une nouvelle édition de ses ouvrages. C'est ainsi que parurent, en 1613, les Quodlibeta, avec l'esquisse de la vie de Henri, rédigée par Piccioni. Ce même acte capitulaire chargea Giani de la rédaction d'une histoire de l'Ordre (Giani, Cent. 4, lib. 6, cap. 18 et Piccioni). Scarpari et Garbi ne furent pas dans le cas d'ajouter beaucoup aux travaux biographiques de Piccioni et de Giani.

2. Les premières constitutions de l'Ordre, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, permirent que, pour les leçons publiques dans ces écoles, on se servît des écrits de Scot (2) et d'autres maîtres (3) encore, en même temps que de ceux de saint Thomas

(1) Acta SS. Augusti tom. IV, lib. 2, cap. 16, nota b.

(2) Constitutiones fratrum S. M. Servorum editæ in comitiis Generalibus Butrii an. Dom. 1548. Bononiæ 1548, n. 21... « legat (Lector) omnino duas lectiones, alteram ex S. Scriptura, alteram ex theologicis doctoris subtilis Scoti vel divi Thomæ Aquinatis ».

(3) Constitutiones fr. Serv. Venetiis, 1580, cap. 13. Le Regens puisera la



Digitized by Google

d'Aquin ; d'autre part, les actes des derniers chapitres antérieurs à 1609 voulaient que l'enseignement théologique fût uniquement fondé sur la doctrine de saint Thomas qu'ils élevèrent au grade de docteur de l'Ordre (1). — Le décret de 1609 rompait donc avec les traditions de l'Ordre jusqu'à cette époque.

3. Nous connaissons deux nomenclatures manuscrites, dressées avant 1600, des membres de l'Ordre remarquables par leur vertu et leur érudition (2) ; dans aucune, Henri n'est mentionné. Même silence dans toutes les anciennes chroniques et histoires de l'Ordre, dont Garbi nous a donné une liste fort étendue à la fin de son ouvrage ; dans aucune, on ne trouve le nom de Henri. Piccioni ne peut invoquer aucune autorité à l'appui de ses dires. Giani, à la fin de chaque chapitre, donne habituellement l'indication des sources auxquelles il se réfère. Or, pour tout ce qu'il dit de Henri, il ne peut s'appuyer que sur Piccioni. Quand il nous rapporte les négociations entamées près de la cour papale, sous le généralat de saint Philippe et de Lotharingus della Stupha, il fournit, pour ce qui concerne ces deux religieux, de nombreux témoignages contemporains d'un poids décisif ; les sources sont muettes sur Henri seul, alors pourtant qu'il doit s'être employé tout particulièrement à les interroger à son sujet.

4. J'ai eu la bonne fortune de retrouver les deux sources les plus importantes pour l'époque à laquelle se rapportent les renseignements ci-dessus : le *Diarium expensarum Lotharingi*, et la chronique de l'ordre par Pietro di Todi. Faisant partie auparavant de la magnifique bibliothèque du couvent de l'Annonciation (3), à Florence, ces manuscrits tombèrent aux mains de particuliers, à la suite des nombreux pillages dont les bibliothèques claustrales italiennes ont souffert depuis l'invasion napoléonienne. Là également, aucune mention de Henri. — Du

matière « ex approbatis doctoribus Generalis arbitrio in eodem Capitulo Generali statuendis ». Cf. Constitutiones, etc. ed. Florentiæ, 1569, cap. 23.

(1) Capitulum Generale an. 1588 ; cf. Giani, Cent. 4, lib. 5, cap. 3. Cf. Cap. gen. an. 1585. Giani, Cent. 4, lib. 5, cap. 1. — Cap. gen. an. 1604. Giani, Cent. 4, lib. 6, cap. 11.

(2) Florence, Bibliothèque Nationale, dans le catalogue de la division *dei conventi soppressi* sous le nom de Mapheus, et une autre en possession d'un particulier.

(3) [Le premier couvent des Servites.] *

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

Digitized by Google

silence de Piétro di Todi, qui écrivit sa chronique vers l'an 1317, nous ne pouvons pas faire grand fonds, puisque ce chroniqueur ne mentionne même pas d'une façon sommaire les négociations qui furent menées à la cour papale en 1276 et 1284 pour la confirmation de l'Ordre. Mais il n'en est pas de même de celui du Diarium. Nous y trouvons, en effet, pour la période qui va de 1285 à 1300, mentionnées avec la plus scrupuleuse exactitude, toutes les dépenses, si insignifiantes qu'elles fussent (p. ex. pro ferro asini, pro quadam consolatione fratrum), que le général de l'Ordre avait à faire dans l'exercice de ses fonctions et dans ses voyages. On nous y donne les noms des frères, — les frères allemands et belges également compris — qui, pour des affaires concernant l'Ordre, accompagnèrent le général dans ses tournées périodiques, ou l'escortèrent à la Curie. Il y a surtout un grand nombre de notes, se rapportant à l'époque de la deuxième négociation à la cour papale, en 1286. Que dans un pareil écrit le nom de Henri ne soit mentionné nulle part, cela paraît significatif pour la question qui nous occupe.

5. Nous trouverons un autre témoignage dans l'insuffisance des réponses que Giani fournit aux objections qui lui furent faites (Giani, Cent. 1, lib. 5, cap. 14). — On appela son attention sur ce fait que Henri n'est désigné nulle part comme « frater. » Il répond à cela que les noms de saint Thomas, Scot, et autres, sont dépourvus aussi de cette désignation. Mais une telle réponse ne suffit pas à renverser l'objection. Car tandis que, pour les docteurs dont il s'agit, le fait ne se produit que fort rarement, l'absence de ce titre devant le nom de Henri est une règle sans exception. Il y a là une particularité que nous devons regarder également comme un argument fort concluant. — Très étrange en outre, et sans précédent à ma connaissance, l'octroi d'un archidiaconat à un des membres d'un ordre mendiant, bien que la dignité épiscopale leur ait été fort souvent conférée. La réponse de Giani sur ce point est un véritable faux-fuyant; il lui est impossible, en effet, de citer aucun autre exemple d'une telle nomination. — Enfin, il résulte manifestement des Quodlibeta, que Henri, dans la lutte qui éclata dans la seconde moitié du XIII^e siècle entre le clergé séculier et les ordres mendiants, se rangea très résolument du côté du clergé séculier, à tel point qu'après la mort de Giraud d'Abbeville (après 1271), il peut être considéré comme le principal champion de ce parti. Le

Digitized by Google

débat roulait sur le point de savoir si, en présence des privilèges accordés aux ordres mendiants par Clément IV et Martin IV, les laïques étaient encore tenus de se confesser une fois par an à leur curé. Les mendiants contestaient cette obligation, et leur avis paraissait si peu fondé à Henri, qu'il déclara : « Si privilegium unum tale, quale est illud concessum fratribus (savoir celui de Martin IV (1)) mihi esset concessum a Summo Pontifice, non auderem eo uti » (2), c'est-à-dire sans appeler l'attention du pénitent sur l'obligation qui faisait l'objet du litige. Pour expliquer cette attitude de Henri, Giani veut qu'il ne visait que les Dominicains et les Franciscains.

De tout ce qui précède, il résulte que la décision du chapitre de 1609 ne se comprendrait pas, si cette assemblée n'avait pas eu sous les yeux au moins un témoignage qui parût se prononcer nettement pour l'affiliation de Henri à l'Ordre des Servites, nous voulons parler du manuscrit de Chiemsée. « Verum enim vero ut uno verbo os contradicentibus obstruatur » : voilà comment Giani introduit la démonstration basée sur ce document, tellement il est pénétré de son importance. Peu d'années avant la réunion du chapitre de l'Ordre, le servite François Bennius, évêque in partibus infidelium et coadjuteur du prince archevêque Wolfgang de Salzbourg, avait découvert dans la bibliothèque épiscopale de la ville de Chiemsée (in bibliotheca Chimiensis Ecclesiæ) un manuscrit dont le titre ajoutait au nom de Henri la qualification : « Ord. Serv. B. M. V. » Il fit dresser un acte notarié de cette découverte, à la date du 5 décembre 1606. Le dit acte décrit le manuscrit comme « liber in-4°, ex carta et scriptura valde vetus, tali titulo insignitus : Sermones D. Doctoris Henrici de Gandavo, Ord. Serv. B. V. » (3).

Comme je savais le soin avec lequel les manuscrits provenant des anciennes maisons religieuses de la Bavière avaient été réunis à la bibliothèque de l'Etat à Munich, je conçus l'espoir de retrouver dans cette grande collection le manuscrit de Chiemsée. Je ne fus pas trompé dans mon attente. Le catalogus

(1) « Ad uberes fructus » dd. 13 Dec. 1281.

(2) Quodl. 7, q. 24. — Henri défend la même opinion. Quodl. 12, q. 31, Quodl. 7, q, 23, Quodl. 10, q. 1 et 2.

(3) Voir le document dans la Vita de Piccioni avant les Quodlibeta ed. Vitalis Zuccoli O. Camald. Venetiis 1613.

Digitized by Google

cod. lat. Bibl. Reg. Monacensis, t. I, p. 3, parmi les codices de Chiemsée en signale deux, en effet, qui portent le nom de Henri. Grâce à la bienveillante intervention du Ministère des Affaires Etrangères du royaume de Wurtemberg, et aux bons offices du directeur de la bibliothèque de Munich, un examen approfondi de ces manuscrits me fut rendu possible, faveur dont je les remercie tous deux sincèrement. Un tel examen était d'autant plus nécessaire, que les renseignements du catalogue imprimé des manuscrits ne sont ni complets ni précis. Le cod. 5361 (cod. 61 de l'ancienne bibliothèque épiscopale de Chiemsée), manuscrit sur papier, petit in-quarto, 256 folios écrits de diverses mains dans les premières années du XV^e siècle, est un des recueils de *Mélanges* si fréquents en ce temps. La plupart des pièces, qui y sont contenues, ont rapport au schisme et aux Hussites, à côté de quelques travaux peu importants de saint Bernard et du Pseudo-Dionysius. D'après l'indication d'une table des matières, d'une écriture ancienne, qui figure au côté intérieur de la couverture, le manuscrit devrait contenir, à partir du folio 138 : « Item plures sermones ad clerum. » Par suite, le catalogue imprimé renseigne, pour les feuillets 183 à 215 : « Sermones Henrici de Gandavo, Ord. Serv. B. M. » La marge supérieure de la page 183a porte, il est vrai, les mots suivants : « Domini Henrici de Gandavo Ord. Serv. B. M; » mais cette rubrique est l'entête d'une dissertation, qui, il y a longtemps déjà, fut publiée par Von der Hardt et Dupin sous le nom du célèbre chancelier parisien Jean Gerson, comme « Tractatus de modis uniendi et reformandi ecclesiam in concilio universali scriptus paulo ante concilium Constantiense ad Petrum de Alliaco » (1). A celle-ci se rattache immédiatement, sans titre ni suscription, une continuation de la dissertation précédente, à laquelle les deux éditeurs cités plus haut donnèrent le nom de « Petri de Alliaco, de difficultate reformationis ad Joan. Gerson » (2). Encore tout récemment, Höfler a fait réimprimer, d'après le même manuscrit de Munich, dans le premier volume

(1) Von der Hardt, Concil. Constant. t. 1, part. 6, pp. 68-182; Gerson, Opera omnia ed. Dupin. II, 161-201.

(2) Von der Hardt, Concil. Constant. t. 1, part. 7, pp. 255-269; Gerson, Opera omnia II, 867-875.

Digitized by Google

des historiens du mouvement hussite (1), le commencement de ce second écrit sous le titre : « Après la mort du roi Ruprecht, 1410, par un contemporain. »

D'après Schwab (2), l'écrit « De modis uniendi » n'appartient certainement pas à Gerson, mais « très probablement » à l'abbé des bénédictins, André de Randuf, et celui « De difficultate reformationis », à Thierri de Niem. J'accepte volontiers cette dernière assertion ; le droit à la paternité revendiqué pour l'abbé André, me paraît, au contraire, fort contestable. Les deux écrits, rédigés à la même époque d'un bout à l'autre dans le style propre à Thierri, me semblent en réalité n'en faire qu'un, et appartenir à Thierri (3). Ce qui plaide en faveur de cette thèse, c'est la façon dont ils sont joints immédiatement l'un à l'autre dans le manuscrit. Ce volume de Munich ne confirme donc qu'en partie l'opinion émise par un critique dans la Revue historique, *Sybelsche Zeitschrift*, XXXV, 438, puisqu'il place les deux écrits l'un après l'autre, sans intercaler le dernier après le chap. XX dans le premier. Pour la décision de ce débat, on devrait, avant tout, consulter les manuscrits en plus grand nombre. — Quoi qu'il en soit, voici qui est absolument certain : les deux pièces, et par conséquent aussi le titre, qui leur est donné dans ce manuscrit, ne peuvent avoir rien de commun avec notre théologien du XIII^e siècle. Si donc, pour la question d'auteur, il fallait avoir égard à la donnée du manuscrit de Munich, on ne pourrait penser qu'à Henri de Gand le jeune († 1433). Il nous semble, par suite, que la fausseté du titre reproduit aussi par Bennius dans son protocole de cet ancien manuscrit de Chiemsée, est bien faite pour nous mettre en garde contre un titre analogue donné à un second manuscrit de la même provenance.

La description contenue dans l'acte notarié ne se réfère donc pas entièrement, d'après ce qui vient d'être dit, au manuscrit mentionné. Car le manuscrit portant le nom de Henri ne contient pas de « sermones ». Malgré cela, il est possible que le coadjuteur de l'évêque de Salzbourg ait eu cet écrit devant les

(1) Fontes rerum austriac. 1. Série, partie, II, p. 470.

(2) Johannes Gerson, Würzburg 1858, pp. 482 s.*

(3) Voyez M. Lenz, Drei Tractate aus dem Schriftencyclus des Constanzer Concils untersucht. Marburg 1876.*

(*) Pour les notes 2 et 3, même observation qu'à la note 1 de la page 11.

Digitized by Google

yeux, et que, comme l'auteur du catalogue des manuscrits de Munich, il se soit laissé égarer par la table des matières qui se trouve en tête du volume. Le second codex de Chiemsée, portant le nom de Henri, actuellement à Munich cod. 5393 (cod. 93 de l'ancienne bibliothèque épiscopale de Chiemsée), répond mieux à la description donnée. Sans doute, ce n'est pas un in-quarto, comme l'acte notarié le veut, c'est un in-folio, mais, conformément au titre, il renferme réellement des sermons. C'est un manuscrit sur papier de 137 folios, contenant des *Mélanges* théologiques, transcrit à diverses époques par différentes personnes. On y trouve, folios 1 à 86a, des sermons; folios 86 à 94a, des « Casus » de morale d'abord incomplets, le 1er de gula, le dernier : ultimo quæritur, quæ sit pena prælati, qui in visitatione accipit munera; folios 94a à 101a, une dissertation sur la foi, comprenant plusieurs paragraphes : folio 86a en tête « Quomodo intelligitur trinitas? Aspice solem, in quo sunt tria... »; puis « Funiculus triplex difficile rumpitur. Funiculus, quo ad cœlum trahimur... (1) »; fol. 97b « Circa scalam, per quam debemus ad cœlum ascendere primus gradus, qui necessarius est cuilibet Christiano, est iste, quem B. Petrus posuit : Credo in unum Deum », après quoi vient une explication du Credo apostolique; folios 102 à 137a, après plusieurs feuillets en blanc, un écrit intitulé « Lumen animæ » de Matthæus Farinator. Cette dernière partie, d'après ce que renseigne l'explicit (2), a été écrite en l'an 1369, tandis que les trois parties précédentes datent, d'après l'écriture, du commencement du XVe siècle.

Nous n'accordons d'importance qu'aux sermons dont la couverture porte au dos le titre : « sermones varii. » A la marge supérieure de la première page, nous lisons, selon toute probabilité de la même écriture que les sermons : « Magistri Doctoris Heinrici de Gandavo Ordinis Servorum. » La table des sermons, qui se trouve en tête, les caractérise parfois par quelques mots, tels que p. ex. : « Sermo magistralis et devotus de Passione Domini; O vos omnes, qui transitis ». « Item sermo obscurus et longus de Nativitate B. V. M.; Fecit sibi rex ». Le premier

(1) Cette dissertation se trouve souvent avec le titre : Aldobrandini de Tuscanella ord. Præd., scala fidei.

(2) « Expliciunt dicta domini Apostolici Johannis modernioris. An dom. MCCCLXIXo. »

Digitized by Google

sermon c'est : « In Cœna Domini. — Scitis quid fecerim vobis. Jo. 13. — Felix discipulus, qui ad hanc questionem valet respondere » etc. Des autres sermons nous ne donnons que quelques passages, qui contiennent certaines indications, peu concluantes il est vrai, sur l'époque où ils furent composés, et peuvent servir à la comparaison avec d'autres recueils de sermons du moyen âge. Fol. 43a « De dedicatione Ecclesie. — Ecce tabernaculum. Apoc. — (Dicit) Magister Historiarum (1) : Imperatorie Majestatis est tres habere in palatio mansiones »... — Folio 57a... « Unde prædicatores nostri temporis possunt dicere, sicut olim dixit Isaias : Domine, quis credidit auditui nostro, etc. Bona quidem et utilia eis audire renuunt, sed truffas et deceptiones, quas falsi predicatores scilicet et questuarii dicunt, delectantur audire ». — Folio. 64a. « De S. Francisco. — Ut signaculum similitudinis speciei Dei plenus sapientia, perfectus decore in deliciis Dei fuisti; omnis lapis pretiosus operimentum. — Verba predicta Spiritu Sancto plenus dixit Ezechiel propheta de Lucifero antequam cecidisset »... Folio 65a « Quia dicit Magister Hugo (de S. Victore) in sua Summa, quod tria sunt, dicit ipse, invisibilia Dei videl. justitia, sapientia, bonitas... Secundum (comme parmi les anges, à qui présidait Lucifer, il y a neuf ordres) convenit B. Francisco ; possumus numerare in suo ordine IX gloriosos sanctos, sicut Beatum Antonium, Benedictum, etc. »... — Folio 68a « De S. Antonio. — Quasi vas solidum ornatum omni lapide pretioso Eccl. — In proposita auctoritate S. Ecclesia suum dilectum B. Antonium in duobus commendat... Devicit (B. Antonius) superbiam, quia cum esset cognatus regis Hispaniæ in ordine B. Francisci, scutellas lavando et humilia officia faciendo est conversatus. Nota Legendam... In brevi tempore duos mortuos suscitavit. Nota Legendam. Item unum magnum hæreticum post mortem suam per merita ad Christum convertit »...

Quel est maintenant l'auteur de ces sermons ? La suscription, à la marge supérieure du recto de la première page, se rapporte-t-elle à l'auteur des sermons, ou, comme le génitif semble l'indiquer (Magistri Doctoris Heinrici de Gandavo Ord. Serv.), au possesseur du manuscrit ? Ces sermons appartiennent-ils tous à

(1) Tel est le surnom constant de Petrus Comestor † 1179.*

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

Digitized by Google

un seul auteur, ou avons-nous devant nous un de ces nombreux volumes de *Mélanges*, dans lesquels on transcrivait les homélies de différents prédicateurs? — Ce sont là des questions auxquelles il m'est impossible, pour le moment, de répondre péremptoirement.

Cherchons, du moins, à déterminer la date approximative de ce recueil. Appartient-il au XIII^e^ ou plutôt à la fin du XIV^e^ siècle? Je n'ai pu y découvrir rien qui nous force à l'attribuer au XIV^e^ siècle et à en contester ainsi avec pleine certitude la paternité à notre théologien; il s'y rencontre, au contraire, certaines tournures, comme : « ut dicit Magister Historiarum, ut dicit magister Hugo in Summa » et la formule finale de maints sermons : « rogemus ergo » etc., tout à fait dans les habitudes du XIII^e^ siècle, avec lesquelles s'accordent aussi les plaintes sur les prérogatives des truffatores et questuarii, qui rappellent la chronique de Salimbene. Le nombre neuf des saints qui entourent saint François, ne fournit pas non plus une base d'appréciation certaine. Car, durant la période des quatre-vingts premières années du XIII^e^ siècle, dans laquelle Henri aurait prononcé les sermons, l'Ordre ne comptait que quatre saints canonisés (saints François et Antoine, Claire et Elisabeth). A ceux-ci ne vint s'ajouter jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, que saint Louis de Toulouse. Le prédicateur devait donc comprendre aussi dans ce nombre de neuf quelques saints, à qui un sentiment de vénération populaire seul accordait ce titre d'honneur; or l'Ordre en avait déjà un très grand nombre aussitôt après son premier demi-siècle d'existence. — Le bienheureux Benoît, mentionné après saint Antoine de Padoue, est bien Benoît d'Arezzo, qui mourut le 31 août 1380 dans sa ville natale, après avoir, en qualité de Provincial de la Prov. Romania ou Grecia, reçu dans l'Ordre Jean de Brienne, roi de Jérusalem (1). — La donnée, que saint Antoine aurait appartenu à la famille royale de Portugal, doit se rapporter à une époque postérieure; cette donnée ne se trouve ni dans la plus ancienne biographie (2), ni dans deux anciens remaniements de cette biographie (3), ni dans

(1) Salimbene, Chronicon, Parmæ 1857, pp. 16, 17. — Acta SS. Aug. VI, 808.

(2) Portugaliæ monumenta historica. Olisipone 1856, I, 116-128.

(3) A. Josa Min. Conv. Legenda seu vita et miracula S. Antonii de Padua sec. XIII concinnata. Bononiæ 1883.

Digitized by Google

le « Liber conformitatum S. Francisci cum Christo » de Bartholomé de Pise, achevé en 1389.

Il est hors de doute, du reste, que Henri doit avoir en réalité laissé au moins quelques sermons. Les suivants me sont connus : 1. A saint Omer cod. 259 vient, après des instructions sommaires sur la confession (1) portant le nom de Henri : Sermo magistri Henrici de Gandavo archidiaconi Tornacensis factus in synodo an. dom. MCCLXXXVII fer. 2 post « Misericordia Domini ». — 2. Le cod. 14947 de la bibliothèque nationale de Paris (Saint Victor, 762, (2)) offre un sermon de Henri prononcé le 25 novembre 1282. Dans la collection de sermons, riche en noms, du cod. 16481 (Sorbon. 1018 (3)) des années 1272/73, son nom ne se présente pas encore. — 3. Au contraire, il se trouve dans le cod. 237 du Merton-Collége d'Oxford, dont les noms correspondent à ceux du cod. parisien 14947. — 4. Enfin, on trouvait, d'après Sanderus (4), à Saint-Martin à Tournai : Sermo magistri Henrici de Gandavo archid. Tornac. die purificationis B. V. inc. « Suscepimus Deus misericordiam tuam » (5).

Il semble résulter clairement de ce qui vient d'être dit, que le manuscrit de Chiemsée ne constitue pas un argument aussi péremptoire que l'a cru Giani. Il ne serait tel que s'il était établi que les sermons qui y figurent appartiennent réellement à notre théologien. Nous devons d'autant plus exiger une indication précise à cet égard, que l'inexactitude absolue du même renseignement, dans le manuscrit de la même bibliothèque mentionné en premier lieu, nous oblige à une grande prudence.

Tout récemment, pour confirmer l'assertion de Giani, on a parfois renvoyé au cod. 4426 de la Vaticana, où il serait question d'un fr. Henricus de Gandavo. Mais il ne faut voir dans la mention dont il s'agit, qu'une interprétation absolument fausse d'une des abréviations le plus fréquemment usitées au moyen-âge. Nous lisons, en effet, dans le manuscrit indiqué (memb. fol. s. XIV in ff. 70. Miscel. philosophica) folio 70a : « Questio

(1) Foppens, Bibliotheca belgica. Bruxellis 1739, I, 445, connaissait aussi de lui une « Summa de pœnitentia Ms. Namurci apud Cruciferos ».

(2) Echard, Scriptores Ord. Præd. I, 386, en donne une table des matières.

(3) Echard, l. c. p. 265.

(4) Sanderus, Bibliotheca codd. mss. Belgii. Insulis 1641, I. 120.

(5) Foppens, l. c. ajoute : Sermones ejusdem (Henrici) mss. olim. Gandavi apud Dominicanos lecti fuerunt.

Digitized by Google

*secundum* Magistrum H. de Gandavo determinata ». Que ce « secundum » ne peut pas être interprêté comme « fratris », ce n'est pas seulement le signe abréviatif qui le montre ostensiblement, mais aussi la forme de l'r dans Magr, qui ne permet que la désinence en um, et non pas celles en i ou en o. Sous cette rubrique suit un extrait du quodl. 11, quæst. 29, sur l'obligation de la prière du bréviaire.

C'est chose curieuse de voir l'attitude que prennent Huet, et avec lui, Lajard et Le Roy, en présence des affirmations de Giani. Le fait que Henri ait appartenu à l'Ordre des Servites, est signalé par eux comme une assertion dénuée de preuve, sans que cependant ils cherchent à établir sérieusement le contraire. D'autre part, les démarches de Henri en faveur de cet Ordre, ses fréquents séjours à la cour papale et à Florence, dans les années 1282-86, sont considérés par eux comme faits irrécusables (1). Pourquoi? Cette dernière affirmation est-elle mieux démontrée? Absolument pas; Giani, à l'appui de son premier dire, apporte encore quelques preuves apparentes, ce qu'il ne peut pas faire pour l'autre. Les deux renseignements sont plutôt également faux, également en contradiction avec d'autres faits bien établis.

**III. Henri de Gand était-il Sorboniste? —** Si nous voulions considérer les témoignages imprimés comme une autorité infaillible, ce serait perdre notre temps que d'examiner ce point. Ces témoignages sont unanimes, en effet, à affirmer que Henri appartenait à cette grande institution parisienne, et aucun d'eux n'élève même le moindre doute à ce sujet.

Et pourtant, après avoir examiné les sources manuscrites à consulter pour l'histoire de la Sorbonne, qui est encore à faire, je considère l'opinion contraire comme beaucoup plus vraisemblable.

Nous pouvons, à bon droit, laisser de côté la liste des Sorbo-

(1) Histoire littér. de la France, t. 20, p. 149 : « Mais il (Giani) n'apporte aucune preuve positive à l'appui de ces diverses assertions. Un fait reste certain à nos yeux, c'est qu'à partir de 1274 le Docteur solennel rendit plusieurs services éminents à l'ordre, qui réclame l'honneur de l'avoir compté dans son sein dès 1256. » Par là, donc, est accepté tout le récit de Giani sur les divers voyages de Henri. — Cf. Huet. l. c. p. 58; Le Roy, l. c.

Digitized by Google

nistes, publiée par Franklin (1), puisqu'elle fut recueillie par Charles Meusnier vers le milieu du XVII^e siècle. De tous les autres auteurs qui citent également Henri comme faisant partie de cette institution, pas un ne peut apporter une preuve digne d'attention. Car, certes, ce n'en est pas une, que les trente-huit portraits peints sur verre, dont fut ornée, vers 1483, la nouvelle bibliothèque de la Sorbonne. Ces portraits étaient ceux des trente-huit membres les plus illustres de cette fameuse école (2). Or, ce qui prouve le peu de sens critique qui a présidé à leur choix, c'est qu'à côté de Henri on avait placé aussi le Franciscain Jehan de Rochelle, qui était mort depuis l'automne 1245, donc onze ans avant la fondation de la Sorbonne.

Charles Meusnier, cité plus haut, qui cependant apporta plus de soin que tout autre à ses investigations dans les archives de la Sorbonne, ne fut pas plus heureux dans sa démonstration. Il cite Henri parmi les Scriptores domus de Sorbona (3), dans les termes suivants : « Legebat in Scholis Sorbonicis an. 1277 et 1278, quemadmodum notatur in fine secundi et tertii quodlibeti in Ms. 483. » Si cette donnée était exacte, notre question serait résolue. — Le cod. 482 de la Sorbonne, d'après les numéros d'ordre suivis par Meusnier, est aujourd'hui cod. 15353 de la bibliothèque nationale parisienne. Nous reviendrons plus loin avec plus de détails sur « l'explicit » intéressant contenu dans ce manuscrit et dans beaucoup d'autres. Il prouve simplement que Henri a traité, à l'époque indiquée, ces questions « in scholis suis », expression qui semble militer plutôt *contre* que *pour* l'affiliation de Henri à la Sorbonne. Sans doute, par un décret du 2 septembre 1276 (4), les leçons publiques, à l'exception des cours de grammaire et de logique réputés inoffensifs, étaient interdites « in locis privatis » ; mais, sous cette dénomination, n'étaient entendues que les petites écoles non reconnues, qui étaient ouvertes clandestinement, sans autorisation, ou en dépit des règles établies par l'*Universitas magistrorum et scho-*

(1) La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque. 2^e édit. Paris 1875, pp. 222-29.

(2) Franklin, l. c. p. 98 et Delisle, le Cabinet des Manuscrits de la bibliothèque nationale. II, 200.

(3) Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, cod. 1021, p. 276.

(4) Du Boulay, III, 430.

Digitized by Google

*larium*. L'université n'avait pas alors, comme on sait, à Paris, de local spécial, réunissant les diverses installations nécessaires à l'enseignement; les écoles, si nous faisons abstraction de celles qui existaient dans les couvents, se trouvaient, du moins au XIII^e siècle, éparses, ou dans les maisons des maîtres, comme c'était le cas chez Giraud d'Abbeville, ou bien dans des maisons particulières, que les maîtres louaient et appropriaient à leur convenance. Ces centres d'enseignement, créés avec ou sans autorisation, étaient considérés comme « scholæ publicæ », et portaient, soit le nom du propriétaire du local où ils étaient installés, soit celui du maître qui y enseignait. C'est pourquoi les rôles des taxes (1) des maisons à louer, des années 1281-1287 (2), indiquaient à cette époque trois de ces « schole » établies dans des maisons particulières : « Schole ad magnum Britonem », « schole Thome Flamang », et même « schole domine Johanne la Frisonne ».— D'après cela, il est peu probable que les installations scolaires de la Sorbonne, au cas où Henri y eût donné ses leçons, eussent été désignées comme « scholæ suæ » ; aussi cette expression me semble infirmer l'induction que Meusnier voulait en tirer. Enfin cette argumentation repose également sur la fausse idée qu'on se fait d'ordinaire de l'ancienne Sorbonne, dont je parlerai une autre fois.

Que, du reste, les Sorbonistes se soient donné plus tard la peine de réclamer Henri comme un des leurs, et ce, d'après les anciens actes de leur maison, c'est ce que nous montre une glose marginale de l'ancien obituarium (3). A la date du 24 avril, on trouve, en effet, la note : « Obiit M. Henricus Faber, magister in theologia, quondam socius domus », en marge de laquelle on a ajouté d'une écriture plus récente : puto hunc esse Henricum de Gandavo. Or, rien ne nous fait connaître sur quoi se basait cette croyance.

Enfin, il serait très étrange que Henri eût été attaché, pendant plusieurs dizaines d'années, à la Sorbonne comme un des maîtres les plus célèbres de son temps, sans laisser la moindre

(1) [Les sommes auxquelles ces écoles pouvaient être louées, étaient fixées par une commission.] *

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(2) Jourdain C. Index chronologicus chartarum Univ. Paris. pp. 55, 57.

(3) Paris, Bibliothèque nationale, cod. 16574, ff. 24-48.

Digitized by Google

trace de ses rapports avec elle. Que l'on jette seulement un coup d'œil sur la longue liste des bienfaiteurs et membres, que Delisle a établie d'après les notes inscrites dans les manuscrits légués par eux à la bibliothèque (1) : tous les noms des « magistri seculares » connus y sont ; un seul manque, celui de Henri.

**IV. Données certaines.** — Commençons par les renseignements qui nous sont conservés dans les *explicits* des *Quodlibeta* de Henri, renseignements qu'Huet (2) seul a utilisés jusqu'ici, mais d'une façon incomplète. Avant tout, viendront les extraits des manuscrits qu'il m'a été permis d'examiner.

Le Cod. 299 de la bibliothèque Borghèse de Rome (fol. memb. sæc. 13/14) contient les sept premiers Quodlibeta.

Le 2e commence ainsi : In nostra generali disputatione hesterna proponebantur XIX questiones. — Il finit comme suit : Expliciunt questiones de quolibet disputate et determinate a magistro Henrico de Gandavo archidiacono Brugensi in natali an. dom. MCCLXXVIIo.

Le 3e quodlibet commence par : Nuper in nostra generali disputatione querebantur XXVIII. — Il finit par : Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo Archiburgen. (l. archidiac. Brugensi) disputate et determinate ab ipso in scholis suis an. dom. MCCLXX octavo in pascha (3).

Après le 4e quodl. : Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo archidiaconi Tornacensis, quarto disputate in scolis suis, et sunt numero 37 in universo.

Après le 5e quodl : Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo archidiaconi Tornacensis, quinto disputate in scholis suis et determinate ab ipso.

Avant le 6e quodl : Pridie in nostra disputatione generali proponebantur XXXIII. — Pour finir : Explicit sexta disputatio et determinatio de quolibet magistri H. de Gandavo, arch. Torn.

Après le 7e quodlibet, qui n'offre rien de remarquable, vient la table des matières. Elle commence par : Questiones de quolibet primo disputate et determinate a magistro Henrico de Gandavo

(1) Cabinet des Manuscrits de la Bibl. nationale. II, 142-177.

(2) Rem. O. p. 20.

(3) Ainsi porte aussi la première édition des Quodlibeta (Paris 1518), p. 89b.

Digitized by Google

an. dom. MCCLXXVI° in natali. — Les listes des *quodlibeta* sont rédigées en ces termes : Questiones de quolibet secundo disputate et determinate ab eodem magistro H. in natali an. dom. MCCLXXVII° ; le 3e : an. dom. MCCLXXVIII°, semblable aux suivants sans indication de la fête ; le 4e : MCCLXXIX ; le 5e : MCCLXXX ; le 6e : MCCLXXXI ; le 7e : MCCLXXXII.

Cod. 124 de la même bibliothèque (fol. membr. sæc. 13/14), on lit après le 3e quodlibet : Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo Arb'gen. (l. archidiaconi Brugensis) disputate et determinate ab ipso in scholis suis an. dom. MCCLXXVIII° in pascha. — Après le 4e : Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo archidiaconi Tornacensis quarto disputate in scholis suis.

Cod. 853 de la bibliothèque du Vatican (fol. membr. sæc. 13) renferme les quinze quodlibeta. — Après le 1er quodlibet f. 15a. : Explicit disputatio ista de quolibet questionum XLII ; et puis, écrit d'une autre main : an. dom. 1270. — Après le 2e, f. 35b. : Expliciunt questiones de quolibet disputate et determinate a magistro Henrico de Gandavo archidiacono Brugensi in natali an. dom. MCCLXXVII. — Avant le 3e : Hic incipit an. dom. MCCLXXVII (sic !) in paschali. A la fin, f. 46b. : Expl. (1) quest. de quol. mag. H. de Gand. disput. et determ. ab ipso in scholis suis an. dom. MCCLXX octavo in pascha. — Après le 4e, f. 78. : Expl. quest. de quol. mag. H. de Gand. archidiac. Torn. quarto disputate in scholis suis. — Après le 9e, f. 198b. : Explicit nonum quolibet mag. H. de Gand. an. dom. MCCLXXXVI°.

Le cod. 326 de la bibliothèque de l'université d'Erlangen, (fol. membr. sæc. 13/14) contient les sept premiers quodlibeta, le cod. 327 les huit autres. — Avant le 1er : Incipit primum quolibet mag. H. de Gandavo archidiac. Turonensis (sic !) (2). — Après le 2e : Expl. quest. de quol. disput. et determ. a mag. H. de Gandavo archidiac. Turon. in natali domini MCCLXXVII. A la marge inférieure, une main ancienne a écrit le même explicit, mais en substituant avec raison « archidiac. Brugensi » à la qualification erronée : Turonensi. — Avant le 3e : Hic incipit in an. dom. MCCLXXVII° (sic !) in paschali. Après le 3e :

(1) J'abrège dans ce qui suit les tournures constamment usitées.

(2) Evidemment, comme aussi dans le cod. 327, explication fausse de l'abréviation usuelle « Torn. »

Digitized by Google

Expl. quest. de quol. mag. H. de Gand. archidiac. Brugensi disputate ab ipso in scholis suis an. dom. MCCLXXVIII° in pascha. — Après le 4e : Expl. quest. de quol. mag. H. de Gand. archid. Tornacensi quarto disputate in scholis suis. — Dans le cod. 327 les quodlibeta commencent par : Incipit 8m quolibet magistri H. de Gand. archidiac. Turonensis.

Le cod. 542 de la même bibliothèque (4° membr. sæc. 13/14) donne, après le fameux Compendium theologice veritatis et les *Quæstiones disputate de potentia* de S. Thomas, le 1er quodlibet de Henri sous la rubrique suivante : An. dom. MCCLXXI questiones disputate a mag. H. de Gandavo.

Le cod. 79 de la bibliothèque du chapitre à Worcester (fol. membr. sæc. 13 ex.) porte après le 2e quodlibet : Expl. quest. de quol. disput. et determ. a mag. H. de Gandavo, archidiac. Brugensi in natali an. dom. MCCLXXVIII° (sic) et erant in universo XIX. — Après le 5e : Expl. quest. de quol. mag. H. de Gand., archidiac. Tornacensis quinto disputate in scholis suis ab ipso. — De même après le 6e.

Le cod. VII. C. 18 de la bibliothèque nationale de Naples (fol. membr. sæc. 13/14) contient sept Quodlibeta. Le 1er commence par : Incipiunt quest. primi quolibet mag. H. de Gandavo, archidiaconi Tornacensis disputate in scholis Parisiis et determinate per eundem.

Le Cod. 15353 de la bibliothèque nationale à Paris, (1) dont

(1) [J'ajoute encore les observations suivantes :

Cod. 15847 de la Bibliothèque Nationale de Paris (fol. membr. ff. 413, s. XIII ex.) contient Quodlib. I à IX incl. Avant le premier Quodlibet comme titre f. 4a : « Anno gratie M°CC°LXXVI° in nativitate domini questio de quolibet magistri Henrici de Gandavo. » — Après le deuxième Quodlibet f. 51b : « Expliciunt questiones de quolibet disputate et determinate a magistro Henrico de Gandavo ar'b'gen (archidiacono Brugensi) in natali an. dom. M°CC°LXXVII°. » Avant le troisième Quodlibet f. 52a : « Hic incipit in anno dom. LXXVII° (sic !) in paschali, » et à la fin f. 93b : « Expliciunt questiones de quolibet magistri Henrici de Gandavo ar'burg disp. et determ. ab ipso in scolis suis an. dom. M°CC°LXX° octavo in pascha. » — Après le quatrième Quodlibet f. 152b : « Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo ar'torn' (archidiaconi Tornacensis). » — La même formule revient après le cinquième et le sixième Quodlibet ff. 190b, 256a.

Cod. 15848 de la même Bibliothèque (fol. membr. ff. 160, s. XIII ex. Sorbon. ex legato Godefridi de Fontibus) contient Quodlib. I à VI incl. A la fin du quatrième Quodlibet f. 116b : « Expliciunt questiones de quolibet magistri H. de Gandavo archid'. torn'. quarto disputate in scholis suis. »

Digitized by Google

nous avons déjà parlé plus haut, (fol. membr. ff. 92. sæc. 13) contient, après quelques autres écrits, les trois premiers Quodlibeta. — Le 2e finit par : Explic. quest. de quol. disput. et determ. a mag. H. de Gandavo, archidiac. Brugensi in natali an. dom. MCCLXXVIIo et erant in universo XIX. — Le 3e : Explic. quest. de quol. mag. H. de Gandavo archidiac. Brugensis, disput. et determ. ab ipso in scholis suis an. dom. MCCLXXVIIIo in pascha et sunt XVIII in universo. — Nous voyons deux explicits tout à fait analogues dans le cod. 3686 de la même bibliothèque, folio 183b et 269b, mais on y trouve l'abréviation : Archiburgen.

Du rapprochement de ces données, nous croyons pouvoir déduire avec une certitude suffisante les points suivants : 1) Henri prononça sa deuxième disputatio de quolibet à la fête de Noël 1277, sa troisième à Pâques 1278. — 2) Il était déjà, en 1277, ce qui n'a été signalé jusqu'ici par aucun de ses biographes, archidiacre de Bruges (1). Entre Pâques 1278 et Pâques de l'année

Cod. 15357 de la même Bibliothèque (fol. membr. s. XIII) contient, pour les cinq premiers Quodlibeta en substance les mêmes formules que cod. 15847.

Cod. 15358 de la même Bibliothèque (fol. membr. s. XIV) donne pour les Quodlib. II à V incl. les mêmes indications que cod. 15847.

Cod. A. 2. 506a de la Bibliothèque nationale de Florence (fol. membr. s. XIV in.) porte après le troisième Quodlib. f. 64a : « Expliciunt questiones de quolibet magistri Henrici de Gandavo arch' burgensi disp. et determ. ab ipso in scolis suis an. dom. MoCCoLXXo octavo in Pasca. » — Après le quatrième jusqu'au sixième incl., comme cod. 15847.

Tous ces renseignements confirment ma conjecture exprimée plus loin p. 35, par rapport à la date du premier Quodlibet. Deux manuscrits du XIIIe siècle donnent l'an 1276. Il faut noter également, confirmé ici par quatre autres manuscrits, le passage de Henri de l'archidiaconat de Bruges à celui de Tournai entre le troisième et le quatrième Quodlibet (Pâques 1278-79), cf. plus loin p. 40.] *

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(1) Le chanoine Lavaut de Gand, a eu la bonté de me communiquer une autre explication de ce titre. Au XIIIe siècle, à ce qu'il assure, le diocèse de Tournai était divisé en plusieurs districts, présidés chacun par un archidiacre. Conséquemment, les deux appellations données à Henri dans les manuscrits : « Archidiaconus Tornacensis » et «Archidiaconus Brugensis » ne désigneraient qu'une seule et même dignité, et la dernière dénomination pourrait se paraphraser comme suit : « archidiaconus Episcopi Tornacensis in districtu Brugensi. » Pour appuyer son dire, le chanoine Lavaut renvoie à une pièce (Archives de l'Etat à Gand, fonds Evêché, case 23, n. 3, n. 105)



Digitized by Google

suivante (1), renseignement recueilli dans les chroniques belges, il devint archidiacre de Tournai. — Si nous voulons fixer la date de l'époque où furent composés les autres Quodlibeta, nous devons nous appuyer de préférence sur certaines indications qui s'y rencontrent. A la vérité les manuscrits offrent aussi quelques données. Ainsi le cod. Erlangen 542 place le 1er Quodlibet en l'an 1271, et le cod. Vatic. 853 en l'an 1270. Le même manuscrit renseigne pour le 9e l'an 1286. Enfin le cod. Borghèse 299 place les Quodlibeta 4 à 7 dans les années qui vont de 1279 à 1282. Mais nous ne voulons pas accorder d'importance réelle à ces données, puisqu'elles ne sont pas autrement confirmées (2).

de l'an 1291, où un certain arrangement est ratifié par l'archidiacre de Tournai et par celui de Gand agissant en qualité de mandataires de l'évêque de Tournai. Si cette explication de l'expression « Archidiaconus Brugensis » est exacte, nous devons rapporter l'élévation de Henri à cet archidiaconat, au plus tard, à l'an 1276.] *

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(1) Lajard, après avoir dit (Hist. litt. t. 20, p. 150) que l'élévation de Henri à cette dignité ecclésiastique est placée par les uns en l'année 1273, par les autres, ces derniers étant les plus nombreux, en 1285, continue comme suit : « Un autre document nous porte cependant à croire que la date de 1273 mérite la préférence. Ce document, dont nous regrettons de n'avoir pu retrouver l'original, est le Quodlibet de Ranulfe de Humblières, maître en théologie et chanoine de l'église de Paris. Du Boulay, qui le cite, y avait lu, qu'en 1274, Henri de Gand était revêtu du titre d'archidiacre de Tournai. « Quæstio est mag. Henrici de Gandavo, arch. Tornac., disait Ranulfe, utrum in Deo sit compositio ex actu et potentia. » Ce « document » n'est autre que le cod. 379 de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris (autrefois de la Sorbonne). Il contient « quæstiones reportatæ » d'une série de docteurs parisiens de l'an 1274 et suivants. En 1er lieu se trouve « le quodlibet mag. Ranulphi Normanni Canon. Paris. de natali an. dom. 1274 »; suit le quodlibet du dominicain Ferrarius (determinatum a fr. Ferrario jacobita) de paschate an. dom. 1275. En 7e lieu vient la quæstio de Henri, publiée non pas par Ranulfus, mais bien par l'écrivain anonyme. C'est la quæstio 6 de l'article 28 de la Somme de Henri. Naturellement, de ce que la dénomination d'archidiacre de Tournai se rencontre dans un manuscrit où figurent aussi des quæstiones prononcées en 1274, on ne peut pas conclure que Henri occupait semblable dignité déjà en 1273. Tout ce qu'on peut en déduire, c'est qu'il était archidiacre de Tournai à l'époque où fut écrit le manuscrit en question. Et quand ceci eut-il lieu? La seule réponse possible est : Sur les limites du XIIIe et du XIVe siècle.

(2) La date du 7e quodlibet 1282 est, comme nous le verrons, d'une exactitude absolue; celle du 9e aussi, 1286, cadre parfaitement avec les autres données. La date 1270 écrite en chiffres arabes et la date en chiffres romains

Digitized by Google

— Dans les Quodlibeta mêmes, nous trouvons les indications suivantes :

1) Dans le quodl. 2, quæst. 2. Henri dit, en visant clairement le quodl. 1, quæst. 4 : « Quæstio ista (sur la pluralité des substances dans le Christ) proposita erat, ut credo, propter determinationem habitam *anno præcedenti* » ; quæst. 3. du même quodl. 2, on lit par rapport à la même quæstio du 1er quodlibet : « Propter quod ab initio mihi displicuit eam alio anno inchoare et quasi intactam relinquere. » D'après cela nous avons à placer le 1er quodlibet en l'an 1276.

2) Dans le quodl. 2, quæst. 8. nous lisons : « Unde inter erroneos articulos *nuper* ab Episcopo Parisiensi damnatos est illa propositio : quod Deus non possit multiplicare plura individua sub una specie sine materia » ; c'est la thèse de S. Thomas, sur le principe de l'individualité, thèse qui fut condamnée le 7 mars 1277. Nous pouvons ainsi établir approximativement l'époque où fut composé ce second Quodlibet : Noël 1277. — Là également, quæst. 9. il traite une autre de ces thèses interdites : « angelum esse in loco per suam actionem » et fait observer : « In hoc enim concordabant omnes magistri theologiæ congregati super hoc, *quorum ego eram unus.* » Cf. aussi quodl. 10, quæst. 13.

3) La quæstio finale du dernier (15e) quodlibet traite de la mort héroïque, que le grand'maître des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean, Mathieu de Clermont, chercha et trouva (1) dans les rangs ennemis à la prise d'Acre le 10 mai 1291 (utrum irruens prævolando consortes suos in hostium excercitum faciat opus magnanimitatis). Là aussi quæst. 14. il commente le cri de détresse (avec bulle d'indulgence) que Nicolas IV jeta aux fidèles en 1291, après la chute de ce boulevard de la chrétienté. — Donc cette disputatio (le 15e quodlibet) doit avoir été prononcée à Noël 1291, ou à Pâques 1292, sous l'impression de la triste nouvelle.

4) Le cod. 3120 de la bibliothèque nationale de Paris porte, folio 30, après la bulle connue, autorisant les ordres mendiants à entendre les confessions, « Ad fructus uberes » de Martin IV,

MCCLXXI sont des fautes de copiste, facilement explicables, pour 1276 et MCCLXXVI.

(1) Cf. de excidio Acconis, Echard Scriptores ord. præd. I, 424.

Digitized by Google

13 décembre 1281 (1) : « Anno dom. MCCLXXXII mense decembri in generali disputatione de quolibet venerabilis doctoris magistri Henrici de Gandavo archidiaconi Tornacensis inter multas et varias questiones ibidem de diversis materiis propositas occasione supradicti privilegii proponebantur tres questiones principaliter, quas dictus doctor determinavit modo inferius explicato. » Suivent les quæst. 23, 24, 25 (2) du 7e quodlibet, que nous devons, d'après cela, rattacher à Noël 1282. Cette date est aussi indiquée par un passage de la quæst. 24 où on lit : « quemadmodum *nuper* super eadem quæstione a cœtu plurium episcoporum utpote XIII, quorum duo erant archiepiscopi, petitum fuit a collegiis magistrorum regentium Parisius in facultatibus theologiæ et decretorum, quid ipsi sentirent. » Comme nous le voyons par un discours (3) du dominicain Johannes a S. Benedicto contenu dans le même manuscrit et le protocole de ce discours (4), cette demande d'instruction fut faite le 29 nov. (Sabbato post festum S. Clementis) 1282. Henri donne quelques détails sur le conseil tenu à cet effet dans le quodl. 10, quæst. 1 (5), où il discute de nouveau la question et renvoie souvent au quodl. 7, quæst. 24.

5) Dans le cod. 1115, de la bibliothèque du Vatican, se trouve

(1) Parfois aussi la bulle se trouve datée du 12 janvier 1282. Cf. Sbaralea, Bullarium Franciscanum. III, 480. not. 1.

(2) Après elles nous trouvons folio 22a quodl. 10, quæst. 1 à 4 ; et fol. 92a à la suite du discours de l'évêque Guillaume d'Amiens de janvier 1288, quodl. 12, quæst. 31. Ici se rencontrent donc réunies toutes les questions qui concernent le débat sur la faculté de confesser accordée aux ordres mendiants.

(3) Extraits chez Echard, l. c. I, 405, 295.

(4) Idem dans Baluze, Vitæ paparum Avinion. II, 10.

(5) « Unde inducunt in probationem intentionis suæ testimonium XVII magistrorum in Theologia, ut dicitur, qui sigillaverunt eis in quadam littera, illam universalem affirmativam veram esse tanquam regularem. In quo multum dictis magistris injuriantur, falsitatem eis imponentes et tali intentione dictam litteram interpretantes, cum nunquam fuerit intentio eorum, aliquid de propositione particulari aut pertinentibus ad illorum privilegium indicare, nec de illis aliquid cogitabant, ut a pluribus illorum intellexi, qui propriis vocibus testificati sunt coram quatuor episcopis congregatis una cum pluribus aliis magistris tunc actu regentibus tam religiosis quam secularibus, inter quos ego unus eram, qui prædictam litteram non sigillaverunt, qui omnes unanimiter professi sunt, quod illa universalis nullo modo applicari habet ad istam particularem. » Comparez avec ces renseignements ceux du dominicain Johannes a S. Benedicto. Echard, I, 405.

Digitized by Google

un long appendice au quodl. 12, quæst. 31, qui manque dans la plupart des manuscrits, aussi bien que dans les deux éditions imprimées. Il finit ainsi : « Hec puto est summa eorum, que tacta sunt circa hanc materiam *a quatuor annis* jam elapsis postquam illud privilegium fratrum « Ad fructus uberes » cepit ventilari, privilegiis eorum manentibus omnino intactis. Si qua autem contra hec determinata fratres invenerint proponenda, in scriptis reponantur, ut videri potuerit, qualiter eis respondeatur. Fiat, fiat, amen. » Les quatre années dont il est parlé, étaient expirées à la fin de 1286. On remarquera cependant que, comme Henri le fait observer lui-même au commencement, « quæstio illa erat pro se disputata seorsim ». Pourtant, de ce qu'il ajouta au 12e Quodlibet à la fin, nous pouvons conclure qu'elle fut composée peu de temps avant ou après. — Enfin, l'évêque d'Amiens, dans son discours prononcé en janvier 1288 (1), dit formellement que Henri, dans cette même année,

(1) Après la première réunion tenue à Paris le 29 novembre 1282 (la date non relatée par Baluze et Jourdain est exprimée dans le registre Jo. Peckham Lambeth Palace fol. 215a « die Sabati post festum S. Clementis ») pour la décision de ces points litigieux, on en tint une seconde au commencement de 1286 également à Paris, sur laquelle Du Boulay (III, 465) nous renseigne d'après une dissertation ignorée de nos jours de Godefroid de Fontaines. En outre, l'évêque d'Amiens la relate dans un discours de janvier 1288 (cod. 3120, fol. 32a sq. Cf. Echard I, 405). Du Boulay la reporte erronément à 1283. Nous disons erronément, car le franciscain, qui répondit le dimanche au discours du prélat prononcé le samedi, mentionne que le général de l'ordre venait (nuper) de mourir et que le choix de son successeur allait se faire prochainement au chapitre général de Montpellier. Ce général ne peut avoir été qu'Arlotto de Prato, qui, choisi (comme le dit le contemporain Bernard Bessa, Zeitschr. für kath. Theologie, Innsbruck 1883, p. 349) en 1285 vers la Pentecôte au chapitre général de Milan, « quasi per annum vixit in ministerio ». Ensuite le chapitre général de Montpellier, déjà convoqué alors, eut lieu à la Pentecôte 1287 (Bernard de Bessa l. c. p. 350). Le prédicateur ajoute, que le général des Dominicains absent pour le moment était en Espagne ou en Flandre, mais qu'il était attendu pour le chapitre général qui devait être tenu à Bordeaux. Ce chapitre aussi eut lieu à la Pentecôte 1287. Ainsi ces trois données mentionnent le commencement de novembre 1286. — Le cod. 3120 cité plusieurs fois, en nous donnant les discours qu'y prononcèrent l'évêque d'Amiens et le dominicain Joh. a S. Benedicto, nous renseigne sur une troisième réunion tenue à la même occasion à Amiens. Mais le manuscrit fournit, à ce propos, une date inexacte qu'Echard a adoptée à son tour. La réunion d'Amiens ne peut pas avoir eu lieu, comme le manuscrit le dit, en janvier 1286, mais au plus tôt en janvier 1288. Car en premier lieu, Joh.



Digitized by Google

aurait, avec le concours d'autres docteurs de Paris, résolu la question en litige dans un sens défavorable aux ordres mendiants (1); nous avons donc à placer, à cette date, la quæst. 24 du 10e Quodlibet, ou, ce qui nous paraît plus vraisemblable, la quæst. 31 du 12e Quodlibet.

Nous empruntons une autre donnée certaine à un écrit du cardinal Gaufridus de Barro, qui nous a été conservé par Du Boulay (2), écrit rédigé à la résidence papale à Orvieto, le 24 octobre 1284 (la date n'est pas indiquée; elle a été ajoutée par Jourdain d'après le contenu). C'est un rapport que le cardinal adresse au chapitre de Paris, sur l'état d'un procès, pendant à la curie, entre le chancelier de Paris et l'université. Martin IV, peu avant la mort du chancelier Philippe de Thorin (1284), avait tranché lui-même quelques-uns des points en suspens, et remis la décision de plusieurs autres aux évêques d'Amiens et de Périgueux, ainsi qu'au « discretus vir magister Henricus de Gandavo archidiaconus Tornacensis », preuve évidente de la considération dont Henri jouissait, aussi bien à la cour papale qu'à Paris.

Outre cette donnée, deux passages émanés de chroniqueurs contemporains, passèrent, en quelque sorte, tout à fait inaperçus. En l'an 1294, Johann. de Thilrode, moine de Saint-Bavon à Gand, donnait ses soins à la préparation de sa « Chronica S. Bavonis ». Parlant de Philippe Mouskes, évêque de Tournai (1274-82), né à Gand, ce chroniqueur fait observer : « Iste contulit magistro Henrico de Gandavo archidiaconatum in Ecclesia, qui fuit Parisius flos in theologia. Magister Henricus obiit anno a nativitate Domini 1293. » — Après la mort de Philippe, Johannes de Vas-

a S. Benedicto relate la recommandation faite à l'assemblée de Paris en Nov. 1286 aux ordres mendiants de tâcher d'obtenir du pape une définition du privilège en question, ce qui seul exclut déjà la date du manuscrit, janv. 1286. En second lieu, dans sa réplique au discours du dominicain, l'évêque dit qu'après deux ans les prélats auraient de nouveau invité le général des franciscains Bientevigne et, par fr. Stephan de Besançon, le chapitre général des dominicains de Bordeaux à demander pour eux la déclaration papale, qui leur semblait nécessaire. Mais fr. Matthaüs de Aquasparta ne fut choisi qu'à Pentecôte 1287 à Montpellier, et à la même époque les Dominicains tinrent leur chapitre à Bordeaux. Cf. le récit d'une réunion analogue qui se fit « an. dom. 1287 in festo S. Remigii in capite octobris » à Rheims in Sacrosancta Concilia ed. Coleti. Venetiis 1731, t. 14, col. 1077.

(1) Cf. le passage correspondant du cod. 3120 dans Echard I, 295.

(2) L. c. III, 464.

Digitized by Google

sonia (archidiaconus Remensis, Brugensis et Morinensis, summus consiliarius et sigillifer Philippi regis Franciæ) fut ordonné évêque de Tournai à Rheims en 1292; « canonici vero Remenses cum magna instantia decretum electionis petierunt, sed consilio magistri Henrici de Gandavo archidiaconi et magistri Jacobi archidiaconi et magistri Stephani canonici et aliorum proborum non obtinuerunt decretum (1). » Nous avons cité le seul texte qui nous fournisse une donnée plus ou moins précise sur l'année de la mort de Henri. Il laisse, toutefois, indécis le point de savoir si Henri, comme la date de son dernier Quodlibet le fait supposer, mourut à Paris, ou plutôt à Tournai, comme on l'affirme depuis Trithemius, qui ne fournit aucune preuve à l'appui. Trithemius, en cela, se base sur l'existence du tombeau de Henri à Notre-Dame, à Tournai. Il est hors de doute, comme nous le verrons bientôt, qu'on voyait, dans cette ville, le tombeau d'un Henri Gœthals de Gand, mort en 1433; mais ce tombeau était celui d'un homonyme de notre théologien. Quant au monument funéraire, qui fut élevé plus tard à Henri, on ne peut guère s'en prévaloir pour la solution de la question qui nous occupe. Foppens, bien qu'écrivant sur les lieux, ne sait rien du tombeau de Henri l'ancien, tandis qu'il nous rapporte tout au long l'inscription funéraire du jeune. Trithemius aurait-il confondu les deux Henri? Force m'est, en tout cas, de regarder comme non établie pour le moment l'assertion qui veut que Henri soit mort à Tournai.

Plusieurs dizaines d'années après (jusqu'en 1347) Gilles le Muisis (Ægidius Mucidus), depuis 1289 moine et depuis 1331 abbé de la célèbre abbaye des Bénédictins de Saint-Martin, à Tournai, travailla à sa chronique. Lui aussi consacre quelques lignes à Henri. « Anno MCCLXXIV fuit electus a decano et capitulo magister Philippus de Gandavo oriundus, canonicus et de gremio, vir litteratus, prudens et discretus, et venit in Tornacum illo anno et præfuit annis circiter octo. Cujus temporibus fuit præbendatus in ecclesia Tornacensi magister Henricus ad Plagam de Gandavo et archidiaconus Tornacensis, doctor in theologia egregius et nominatissimus, qui sustinuit opinionem prælatorum contra opinionem ordinum mendicantium dicentium, quod illi, qui sibi confitebantur, non tenebantur suis curatis de hoc iterum confiteri; fueruntque multi canonici de Gandavo et

(1) Mon. Germ. SS. XXV, 573, 574.

Digitized by Google

de Flandria et de aliis locis doctores in decretis, legum professores et in legibus licentiati, doctores in physica in ecclesia Tornacensi præbendati, quos vidi et cognovi (1). »

Enfin, en l'an 1290 Henri doit avoir, avec d'autres membres du chapitre de la cathédrale, signé une protestation contre l'évêque Michel de Warenghien, quand ce dernier voulut limiter la juridiction que le chapitre exerçait sur ses membres (2).

Pour conclure, groupons maintenant en peu de mots, et en suivant l'ordre chronologique, les dates qui nous paraissent acquises à la suite des constatations qu'on vient de lire.

1276 Henri, déjà archidiacre de Bruges, prononce la première disputatio de Quolibet (Cf. quodl. 2, quæst. 2) (Cf. les explicits des manuscrits).

1277 le 7 mars, il prend part à la décision rendue en matière doctrinale par la Curie épiscopale (Cf. quodl. 2, quæst. 8 et 9). A la Noël il prononce son 2e quodl. (Cf. explicits des manuscrits).

1278 à Pâques, il prononce le 3e quodl. (cf. idem). — Dans la période qui se place entre le 3e et le 4e quodlibet, donc probablement avant Pâques 1279, il devient archidiacre de Tournai (Cf. les explicits des manuscrits et Jean de Thilrode ainsi que Gilles li Muisis).

1282 il assiste en décembre à l'assemblée des théologiens de Paris, qui délibérèrent sur les privilèges accordés aux ordres mendiants en matière de confession (Cf Quodl. 10, quæst. 1; Echard I, 405).

1284 le 24 octobre, il est nommé arbitre entre le chapitre et l'université de Paris (Cf. Du Boulay, III, 464).

1287 sermo factus in synodo (Cf. cod. 259 de S. Omer). — Il prononce probablement le 12e Quodlibet (Cf. cod. 1115 du Vatican).

(1) Collection de Chroniques Belges inédites. Recueil des Chroniques de Flandre, publié par J. de Smet, t. II, p. 164.

(2) Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XVI, *Œuvres posthumes de Mgr le vicaire-général Voisin : « les Archidiacres de Tournai »*, p. 27. L'auteur de cette notice sur les Archidiacres de Tournai, s'y réfère, pour ce qui concerne Henri, au cartulaire 52, D.W.G. des archives du Chapitre.

*(Note de M. Maquest, archiviste de la ville de Tournai.)*

Digitized by Google

1291 à la fête de Noël, ou en 1292 à la fête de Pâques, il prononce le 15e Quodlibet (Cf. quodl. 15, quæst. 16).
1293 Henri meurt (Cf. Joh. de Thilrode).

**V. Henri de Gand était-il un Goethals?** — La mention détaillée des relations de parenté de Henri, dans la bulle (apocryphe) d'Innocent IV rapportée plus haut, est bien propre à éveiller le soupçon que la falsification aurait été faite dans l'intérêt de la famille qui le réclame comme sien. Ce qui corrobore singulièrement un pareil soupçon, c'est l'existence à Tournai d'un autre acte pontifical, sur lequel M. Maquest a eu la bonté de me communiquer quelques renseignements. Cet acte, qui repose également dans les archives communales, à côté de la prétendue bulle d'Innocent IV, est une seconde bulle (dont la physionomie est absolument conforme à celle de 1247 (1) ) de Benoit VII, datée du 26 mai 976, et qui est signalée par la plupart des visiteurs des archives de Tournai, compétents en la matière, comme ayant les apparences d'une pièce fausse. Elle est adressée, suivant l'obligeante communication dont je viens de parler, à Pierre Bonicollius (désignation latine du mot « Goethals ») seigneur de Mude; elle a pour objet de l'autoriser à disposer de certaines reliques en faveur de l'église de Saint-Bavon. Les deux bulles, comme nous l'apprend M. Maquest (complétant ainsi les renseignements de Huet que nous avons reproduits plus haut au bas de la page 9), furent données aux archives, en 1837, par M. le chevalier de la Basse-Mouturie, allié de la famille Goethals de Gand (2).

Si Huet est bien renseigné (3), il se trouve dans les archives familiales des Goethals, à Gand, un diplôme confirmant, au moins en partie, les énonciations de la prétendue bulle d'Innocent IV. Cette pièce est datée du 6 mars 1505, et il y est fait mention de « Henri de Gand et Jehan de Mude (4) ambedeux familiers

(1) Les mots entre parenthèse, empruntés à une communication de M. l'archiviste de Tournai à l'auteur, sont en français dans le texte allemand.
*(Note du Traducteur).*

(2) Il est l'auteur des *Esquisses biographiques sur la maison de Gœthals*, 2e édit. Paris, 1837.

(3) Huet, p. 11, not. 2.

(4) Sur la foi de Lajard, Jourdain (Index chronolog. chartarum Univ. Paris, p. 34, n° 2) parle également d'un Joh. de Gandavo comme d'un frère de notre

Digitized by Google

du roi de France, Philippe-le-Bel (1) ». Ce qui la rend suspecte, c'est son affinité avec la fausse bulle de 1247, encore plus que l'anachronisme, sur lequel, d'après nous, Huet insiste trop, et qui consiste à représenter comme appartenant à la même génération le jeune Philippe, arrivé au trône en 1285 seulement, et notre théologien, qui était certainement, alors déjà, d'un âge avancé. — Peu d'années après la confection de ce document, parut à Paris, en 1518, la première édition des Quodlibeta de Henri. Cette publication porte pour titre : « *Quodlibeta Mag. Henrici Goethals a Gandavo, Doctoris solemnis, socii Sorbonici, Archidiaconi Tornacensis.* » C'est là, que nous sachions, le premier texte imprimé désignant Henri comme un Goethals. Il est à noter que l'imprimeur et éditeur de cette publication, Jodocus Badius Ascensius, était originaire d'Assche (d'où Ascensius), petite ville entre Bruxelles et Gand. — Trithemius (2), 1494, ne connaît qu'un Henricus de Gandavo, et Jak. Mayerus (3) († 1552), s'appuyant évidemment sur les chroniques belges citées plus haut, ne parle que d'un « Henricus a Muda patria item Gandensis ».

Ce qui contribue à compliquer la question, c'est que nous avons à distinguer deux Henri de Gand, tous deux théologiens de Paris, tous deux membres du chapitre de la cathédrale de Tournai, dont un, certainement, portait le nom de Goethals. — A l'entrée du chœur de Notre-Dame, à Tournai, on lisait, en effet, du moins autrefois, l'inscription tumulaire suivante : « Hic jacet quondam venerabilis et circumspectus vir magister Henricus Goethals, magister in artibus et baccalarius in theologia, decanus Leodiensis et præpositus Insulensis, canonicus hujus ecclesiæ consiliarius illustrium principum dominorum Johannis et Philippi ducum et comitum Burgundiæ, Flandriæ et Artesiæ,

théologien, confondant ainsi probablement un décrétiste (*a*) de 1272 avec le philosophe connu de ce nom, qu'il distingue à juste titre, avec Fabricius, de Joh. de Janduno. Pourtant il pourrait bien y avoir eu, d'une ville comme Gand, en même temps à Paris, un Henri et un Jean, qui n'étaient pas frères.

(1) Les mots entre guillemets sont en français dans le texte allemand.

*(Note du Traducteur.)*

(2) De scriptoribus ecclesiasticis. Coloniæ 1546, p. 208.

(3) Commentarii rerum Flandricarum. Antverpiæ 1561, ff. 80 et 83.

(*a*) L'auteur donne à ce mot le sens d' « étudiant en droit canon ».

*(Note du Traducteur.)*

Digitized by Google

qui obiit anno Dom. MCCCCXXXIII, mensis decembris die XIV. » Foppens (1), qui rapporte cette épitaphe, fait remarquer en parlant de notre théologien du XIII^e siècle : « Obiit Tornaci..., sed sepulcri memoria nulla exstat » ; tandis que Trithemius le dit enterré à Notre-Dame à Tournai.

D'un autre côté, Huet cite un certain nombre d'anciens documents, en vertu desquels la désignation de Henri comme un Goethals pourrait paraître justifiée. — Premièrement, Henri doit avoir assisté, en 1278, au village de Haeltre, à la translation des reliques de S^te Landrada et de S. Eleuthère. D'après un autre document, à la prière de son frère, Ser Justaes de Muda ou de Nyenlande, vulgairement nommé Ser Justaes (Eustache) Goethals, il se rendit en août 1286 de Tournai à Audenarde, pour y vider un différend entre Arnold, seigneur d'Audenarde, et le couvent d'Eenaeme. En l'an 1290, il arrange une contestation analogue entre le chapitre de la cathédrale de Tournai, et les frères hospitaliers de Lille. Puis viennent encore plusieurs legs et fondations, par lesquels Henri a particulièrement avantagé sa ville natale, Gand. Dans le nombre, mérite d'être mentionné, en premier lieu, son testament fait à Tournai en 1290, par lequel, lui (Henri de la Mude), entre autres libéralités, lègue à l'hôpital de Saint-Jacques trois maisons situées dans sa « seigneurie (2) » de Nyelande-lez-Gand. De plus, son nom (Henri de la Mude), ainsi que ceux de sa sœur Justa de la Mude et de son frère sir Justaes Goethals se trouvaient dans la liste des bienfaiteurs de l'abbaye de la Byloke-lez-Gand (3).

(1) Bibliotheca Belgica. Bruxellis 1739, I, 445.

(2) Ce mot est en français dans le texte allemand. (*Note du Traduct.*)

(3) [Il convient de mentionner ici également le testament de Ghiertrut le Mariscaude, que M. Maquest a eu l'obligeance de rechercher pour moi dans les archives de la ville de Tournai. En voici la date, d'après le texte original : « lan de Grasse MCCIIII^xx et VIII (1288), en le daeraine semaine de Ghieskerec (juin). » Henri y est cité comme un des exécuteurs testamentaires choisis par la testatrice... « Et prenc à testamenteurs por toutes ces besongnes faire monsegneur Grart de Grimbierges, doyen de Tournai, *mestre Henri de Gant, archediakene de Tournai*, monsegneur Jakemon de Wasemmes, vichare en le glise Nostre Dame de Tournai, et lor assenne ce testament à prendre à tous mes plus apparens meules et cateus, ke iou et arai, au iour de men trespas, V kil soient. Et sil i avoit nient de rèmanant, paijet et acomplit toutes les ordenances devant dittes, je uoel ke Tout cou kil demoroit de mes biens, que mi testamenteur en facent le porfit de mame, et kil les

Digitized by Google

Malheureusement Huet n'a pas emprunté ces données aux sources originales, mais en partie aux historiens de la ville et du diocèse de Tournai, Cousin et Hoverlant (1), et surtout à l'œuvre inédite d'un critique d'histoire gantois estimé, à ce qu'il dit, J. F. van Hoorebeke (2). En outre, il ne nous fait pas connaître la teneur des actes; il se borne à y faire des emprunts, d'une façon telle, qu'on ne sait quels titres sont la reproduction littérale des textes, et quels autres sont ajoutés pour cause d'éclaircissement.

Enfin, Huet et Lajard, pour se conformer à ces données des historiens belges, se virent forcés d'accepter que Henri avait passé à Tournai au moins les dernières années de sa vie, à savoir d'après Huet (3), depuis 1282, d'après Lajard (4), depuis 1286. Et pourtant il est établi que, de 1282 à 1292, il ne prononça pas moins de huit quodlibeta à Paris. Or, il avait coutume, à ce qu'il semble, de n'en prononcer qu'un ou deux par an. Nous devrions donc, pour rendre la chose plausible, faire faire à Henri quatre fois au moins (pour les années 1277, 1286, 1290 et 1292) le voyage de Paris à Tournai, aller et retour, conjecture qui nous paraît quelque peu risquée.

Il faut remarquer particulièrement les termes dont se sert le chroniqueur Gilles le Muisis, quand il donne à notre théologien la qualification d'Henricus ad Plagam, qui pourrait bien être son nom de famille latinisé. Comme les actes flamands reproduits par van Hoorebeke, et aussi par Meyerus, s'inspirant ostensiblement des deux chroniqueurs mentionnés plus haut, parlent de Henri de Mude et d'Henricus a Muda, on pourrait soupçonner que « ad Plagam » est une latinisation de « Mude ». Nous

doinsent et de parcent en le veskiet de Tornai, en si kil veront ke boin sera... » Cette pièce (Archives communales de Tournai, Fonds des Testaments, Layette 1200-1311, Liasse de 1288, original sur parchemin avec cette suscription au dos : *Cest-Ghiertrut le Mariscaude*) semble prouver en outre un séjour, tout au moins d'une certaine durée, de Henri à Tournai.]*

[*] Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(1) J. Cousin, Histoire de Tournay. Douay 1619, 4 vol. in-4°. — Hoverlant, Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay. Tournay et Lille, 1805-1834, 105 vol. in-8°.

(2) Huet, l. c. p. 59, n. 1.

(3) Huet, l. c. p. 86.

(4) Hist. lit. l. c. p. 151.

Digitized by Google

devons, toutefois, abandonner la solution de cette question aux savants flamands (1). On voit, par Foppens, que plusieurs autres écrivains gantois sont également désignés sous le nom de « a Muda » ou « Mudani ». — Enfin, il faut considérer qu'un simple lien de parenté avec un Goethals ne nous permettrait pas, quand même, de désigner notre théologien sous le nom de Henri Goethals. Il faudrait, pour cela, prouver d'abord que Goethals est un nom de famille, et puis, que ce nom de famille revenait réellement à Henri, à raison de sa naissance. En conséquence, on nous permettra de considérer un nouvel examen plus approfondi de la question, comme une dette d'honneur, que la Belgique savante doit avoir à cœur d'acquitter envers la mémoire du plus puissant de ses penseurs au moyen-âge. Les éléments pour la solution du problème devront être recherchés, non pas dans les bibliothèques, mais bien dans les archives. Les extraits donnés par van Hoorebeke ne suffisent pas ; il faudra de préférence recourir aux sources où il a puisé, tout en s'assurant de leur caractère d'authenticité. Car si, comme Huet l'annonce, l'acte de 1505, qui se trouve dans les archives de famille des Goethals, est une confirmation de la prétendue bulle de 1247, nous sommes alors en présence de trois textes apocryphes ; ce qui prouve que l'on ne saurait trop être sur ses gardes. Si un pareil examen devait avoir raison de mes scrupules, je serais le premier à saluer notre illustre théologien comme appartenant à la noble famille des Goethals (2).

(1) [Muda dérive du flamand modder (allemand : moder, anglais : mud) dont les formes plus anciennes sont : mude, mue, muedene, muedere (V. Gaillard, glossaire flamand, p. 210). C'est aussi l'opinion de Diericx (*Mémoires sur la ville de Gand*, I, 566), puisqu'il paraphrase muda par « tumulus aquis emergens » ; en effet au XIII^e siècle le quartier de Mude, qui touchait à celui de Terre-neuve (flamand : Nieuwland), était marécageux. ]*

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(2) [Voici quelques points nouveaux que je puis ajouter, en me basant tout d'abord sur des notes que le chanoine Lavaut a eu la bonté de me communiquer, et puis sur un examen de la monographie de M. d'Hoop sur la famille Goethals (F. H. d'Hoop, *Notice sur quelques branches de l'ancienne famille Goethals*, Gand 1879), monographie élaborée avec autant de soin que de critique éclairée. — 1. Les données des *Esquisses biographiques* du chev. Lévêque de la Basse-Mouterie (cf. note 2 p. 42), données que Huet a acceptées avec une crédulité si naïve, doivent être considérées, surtout après le travail de M. d'Hoop, comme en partie inexactes, en partie fort suspectes. —

Digitized by Google

**VI. Héritage littéraire de Henri.** — Il convient de donner encore ici sur ce point quelques indications supplémentaires, à titre de rectification.

1. Huet et Lajard tiennent comme un fait acquis, que Henri a composé sa somme théologique, restée inachevée, postérieurement aux Quodlibeta. Et pourquoi cela? Parce que les Quodlibeta sont fréquemment cités dans la Somme. Il se rencontre, en effet, dans la Somme, du moins à partir de l'art. 40, plusieurs passages qui renvoient aux Quodlibeta, aux cinq premiers principalement. Mais ne se rencontre-t-il pas également dans les Quodlibeta des renvois à la Somme? C'est là une question que nous avons évidemment à poser avant de pouvoir affirmer la priorité des Quodlibeta. Or, il y a réellement de ces renvois dans ceux-ci.

2. Déjà Félix Goethals, membre lui-même de la famille dont il est question, était convenu (*Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*) que l'authenticité des deux bulles dont il s'agit était douteuse au plus haut degré. Bien plus, d'une pièce en date du 7 octobre 1756, (voir M. d'Hoop, p. 30) mise au jour par lui, il semble résulter que les deux falsifications existaient déjà alors, et que la famille était préoccupée de se garantir contre les suites défavorables qui pourraient en résulter. C'est d'une façon absolument décisive que M. d'Hoop se prononce contre l'authenticité des deux bulles et du document de 1505 mentionné p. 42 et p. 46 (Cf. l. c. p. 30 s., pp. 38-43), sans toutefois entrer d'une façon quelconque dans l'examen des deux documents nommés en premier lieu; cet examen était encore à faire, pour la bulle de 1247 surtout. — 3. Le plus ancien Goethals qu'on puisse renseigner avec certitude, est, d'après le chanoine Lavaut, Arnold Goethals; il figure en 1327 sur une liste des bourgeois à qui on pouvait emprunter de l'argent (V. F. de Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 322. L'original de cette liste fait partie des archives de l'Etat, à Bruxelles.). M. d'Hoop qui ne travaille que d'après les archives de Gand, donne (p. 8) comme les plus anciens Rase (Erasme) et Henri Goethals, qui sont mentionnés dans le *Erfelijke Renteboek* de 1337. A partir de ce moment, on peut déjà, pour le XIV^e^ siècle, renseigner un nombre considérable de Goethals : ainsi le registre de la Gilde des brasseurs n'en fournit pas moins de dix à lui seul (V. d'Hoop, pp. 8-15, 66 s.). Ils sont donc présentés, non pas comme appartenant à la noblesse, mais comme étant une famille de bourgeois notables. — Par suite tombe toute la filiation de notre théologien d'après la généalogie du chev. de la Basse-Mouterie, laquelle fourmille d'assertions arbritraires et de falsifications. Il en résulte qu'à l'avenir le célèbre archidiacre de Tournai, Henri de Gand, ne peut plus être désigné sous la dénomination de Henri Goethals ou de Henricus Bonicollius.]*

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

Digitized by Google

Sans avoir la prétention d'être complet, j'en cite ici quelques-uns.

Quodl. 10, quæst. 11 : utrum sit homini possibile, ut assentiat propositioni, cujus contrarium sibi apparet per rationem. La réponse est : dicendum ad hoc breviter, quia alias in questionibus ordinariis de tangentibus materiam hujus quæstionis satis locuti sumus ; c'est la quæst. 2 de l'article 10 de la Somme.

Quodl. 4, quæst. 16, nous lisons à deux reprises : Secundum quod declaravimus in quibusdam quæstionibus de simplicitate Dei ; et plus loin : Ut determinavimus in quæstione, quomodo rationes prædicamentorum Deo attribuuntur. Ces « quæstiones » ne sont nulle part dans les Quodlibeta ; au contraire, on les trouve dans la Somme, art. 28, quæst. 4 et art. 26, quæst. 2. — Dans le même quodl. quæst. 15, il y a : ut expositum est in ultima quæstione de immutabilitate Dei ; c'est l'art. 30, quæst. 6, de la Somme.

Quodl. 6, quæst. 2, est citée la même quæst. 2 de l'article 26 de la Somme ; outre cela, il y a : Sicut determinavimus in quæstionibus de esse Dei, que l'on ne trouve que dans la Somme art. 21.

Ces passages, qu'on pourrait multiplier aisément, suffiront pour démontrer que les Quodlibeta n'étaient pas terminés avant la Somme, mais qu'ils furent composés en même temps qu'elle.

2. Les manuscrits de la Somme et des Quodlibeta sont trop nombreux pour qu'il soit utile d'en dresser la liste ici. Je n'en connais aucun (1) pour le « liber de scriptoribus illustribus », imprimé pour la première fois à Cologne en 1580. Même ignorance pour le prétendu commentaire de Henri sur la *Métaphysique* aristotélicienne (2). Huet savait déjà qu'il existe à la

(1) [Depuis lors j'en ai rencontré un, fonds « Nouvelles acquisitions » dans la bibliothèque nationale de Paris.] *

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(2) La plus ancienne indication à ce sujet, nous est fournie par la chronique du dominicain Henricus de Hervordia, † 1370 (cod. Potthast, Gottingæ 1370, p. 213). Il écrivait pour l'année 1292 : « Secundo anno Adolfi doctor solemnis mag. Henricus de Gandavo celeberrimus cepit haberi. Hic scripsit summam theologiæ verborum quidem intricatione et obscuritate quantitateque notabili voluminis obtusioribus morosam, sed sensuum subtilitate plurima et profunditate mirabili refertissimam et fecundissimam, et ob hoc a perspicacioribus quam pluribus avidius anhelatam. Scripsit etiam ejusdemmodi de

Digitized by Google

bibliothèque nationale de Paris, un commentaire de la *Physique* portant le nom de Henri; c'est le cod. 16609 (1).

On n'a pas signalé encore le cod. F. 349, de la bibliothèque royale d'Erfurt (fol. membr. ff. 185, sæc. XIV). Au verso de la couverture, se trouvent, d'une écriture ancienne et de diverses mains, les indications suivantes : Item questiones bone et utiles *super 8 ll. Physic.* magistri Henrici de Gandavo doctoris solemnis et sunt ille, que ultimo ordine continentur. — In hoc volumine continentur quæstiones optime Henrici de Gandavo super Physic. dupliciter scil. secundum textum et glossam. — Item quæstiones prime non sunt H. de Gandavo, quia ibi ponit ens mobile pro subjecto, quod ipse non ponit, sed fortasse sunt Thome vel sequentis eum. — Le manuscrit contient : 1) folio 1a à 68b, un commentaire de la Physique; il commence ainsi : Quoniam autem intelligere et scire etc. Secundum quod dicit Algazel in 1° Metaphysice sue, cognitio sapientiæ dividitur in duo... — Pour la dernière quæstio, on donne : Queritur de hoc, quod dicit Aristoteles, quod ultimum instans temporis mensurantis aliquam transmutationem est posterioris passionis. — Folios 69, 70, suivent deux tables de matières. — 2) Folio 71a « Incipiunt questiones Mag. Henrici de Gandavo, doctoris

quolibet 15 et *super metaphysicam*. Hic Parisius doctor solemnis nominatur usque in præsentem. »

(1) [Cod. 16609 de la bibliothèque nationale de Paris (pergam. 4°, ff. 108, s. XIII ex. ol. Sorbon. n. 776. Cf. Delisle Le Cabinet des Mss. de la bibl. nat. II, 162) contient : 1) ff. 3a à 29b une « Logica », qui commence ainsi : « Sicut dicit Philosophus X° Ethic.: Homo secundum intellectum operans », et qui finit par : « An. dom. MCC nonag° nono, crastina die post purificationem b. Virginis scripte sunt questiones iste a Ricardo dicto Heront de Estarvilla. » — 2) ff. 30a à 40b, à la suite de l'Explicit : « questiones super *Algorismi et compoti* et questiones communes mathematice et geometrice a Britone date per copiam. » Au commencement : « Sicut dicit Seneca 4. epist. ad Lucillum : Servire oportet philosophie. » — 3) ff. 41a à 61a un Commentaire des livres *de anima*; il commence ainsi : « Sicut dicit Avicebron in libro fontis vite 3° tractatu : Stude in scientia de anima. » — 4) ff. 62 à 108a un fragment d'un commentaire *in libros Physicorum*, à la fin duquel de la même ancienne main se trouve l'annotation : « Explicit a magistro *Henrico de Gandavo* edita an. dom. MCC septuage° VIII°. » Le commentaire commence lib. 3, cap. 5, text. 24 : « *Quoniam autem de natura*. In 1ª parte actum est de motu, in hac parte intendit de consequentibus motum. » Le huitième livre commence ainsi : « *Utrum autem aliquando*. In parte precedente a principio septimi determinatum est, » et finit : « Ultimo cum dicit : *manifestum itaque* ex destructione

Digitized by Google

solemnis super 8 ll. Physic. de tertio ordine valde utiles » (Il y a un index des quæstiones commençant folio 120). Puis commence, f. 75a, un commentaire : Queritur, quid est suppositum in hac scientia et quid subjectum et ad quem terminum se extendit. — F. 120a, viennent des quæstiones sur ce même lib. 1. Physic. : Ad ingressum istius scientie prima questio debet esse : Utrum de rebus naturalibus debeat esse scientia. — Folio 131a nous lisons : Hec sufficiant de 1° Physic. secundum mag. H. de Gandavo. Le reste du volume comprend l'explication des autres livres.

Dans la bibliothèque de la ville de Bruges, on trouve, à la fin du cod. 510 (qui appartenait autrefois au couvent des Cisterciens de Duene), un *traité de logique* de Henri : Syncategoremata mag. Henrici de Gandavo, qui commence ainsi : Habito de proprietatibus divisionum categorematicarum videndum est de proprietatibus divisionum syncategorematicarum. Thomassinus (1), parmi les manuscrits de S. Jean in Viridario de Padoue, en mentionne un autre : Logica Henrici de Gandavo fol.

Enfin, dans l'ancien catalogue des manuscrits de la Sorbonne (2) (dressé en 1338), nous trouvons la notice : Item postille Henrici de Gandavo *super tria prima capitula Genesis*, manuscrit qui est actuellement le cod. 15355 de la bibliothèque nationale de Paris (3).

FRANZ EHRLE *S. J.*

consequentis inferre oppositum antecedentis, quod est intentum, et patet. » Nous n'avons ici devant nous qu'un simple commentaire (division, résumé, paraphrase); il ne s'y trouve pas de Quæstiones, comme dans le manuscrit d'Erfurt.] *

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

(1) Bibliotheca Patavina manuscr, Utini 1639, p. 38.

(2) Delisle, Le Cabinet des Mss. de la bibl. nat. Paris. 1875, III, 93.

(3) [Dans le cod. 15355 de la bibliothèque nationale de Paris (pergam. fol. ff. 253, s. XIII ex., ol. Sorbon. n. 702) on trouve : 1) f. 251b une note d'écriture ancienne (XIVe siècle) : « In hoc volumine continetur prima pars summe magistri *Henrici de Gandavo* cum expositione primorum duorum capitulorum Genesis *ab eodem*. — Iste liber est collegii pauperum magistrorum de Sorbona studentium in theologica facultate ex legato Godefridi de Fontibus. — Pretii X librarum. » — 2) ff. 2 à 219b la Somme de Henri. — 3) ff. 220a à 251a son Commentaire « in Genesim, » c'est-à-dire l'Œuvre des six jours (Hexaemeron.) Le prologue commence ainsi : « Hic est liber mandatorum dei et lex, que est in eternum... Baruch III. Propheta divino spirito afflatus volu-

Digitized by Google

## Note supplémentaire pour la biographie de Henri de Gand.

Le travail qu'on vient de lire était achevé, lorsque j'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur un livre très rare : le « Chronicon rerum totius sacri ordinis B. M. V. auctore fr. Michaele (Pocciantio) Florentino Servita. Florentiæ 1567 », in-8°, pp. 332. On y trouve à l'année 1301 (p. 98 s.) la note suivante sur Henri : « Solemnis doctor Henricus Bonicolli a Gandavo in religione Servorum floret his temporibus secundum communem sententiam patrum majorum ac doctissimorum virorum, qui in Patavino studio publice legentes, id publice affirmarunt et quasdam quæstiones sub titulo fratris Henrici ordinis Servorum se vidisse asseverarunt; quod etiam comprobatur ex monumentis D(ivæ) A(nnuntiatæ), in quibus continetur, quod Pater Henricus Germanus quidam Parisiis insignia magistralia suscipit et doctissimus inter doctissimos censetur, ex quibus facile idem est concludendum. Sed cum ob suas virtutes factus esset archidiaconus Tornacensis, propterea quæstiones illius tipis fuerunt mandatæ sine germano titulo, hoc pacto scil. : Summæ quæstionum ordinariarum Henrici Bonicolli de Gandavo archidiaconi Tornacensis. Vir iste doctissimus, quantum in divinis secretis speculandis valuerit subtilissimus doctor Scotus in sua doctrina exactissime demonstrat ». — Par cette notice, nous voyons que, déjà plusieurs dizaines d'années avant Piccioni et Giani, les Servites avaient adopté la croyance erronée de

men sacre scripture admirans in verbis propositis commendat eam in IIII^or^. » Après deux autres introductions vient le Commentaire lui-même : « *In principio creavit deus celum et terram.* Advertit enim vir plenus prudentie, quod causas rerum mens sola divina contineat. » Il finit f. 251a par les mots : « In hoc ergo terminatur opus VI dierum cum requie diei septime supra c. 2° interposita secundum litteralem et hystoricum sensum expositum, omni alia expositione speciali omissa. Deo gratias, alleluya. » C'est la « lectura ordinaria » de Henri. Elle est bien ordonnée et abondamment pourvue de citations très exactes des Saints Pères, surtout de saint Augustin, et de même d'Avicenna, Avicebron, etc. Aussi me semble-t-elle être plus qu'une simple apostille (reportatio) d'un élève.]*

(*) Même observation qu'à la note 1 de la page 13.

Digitized by Google

l'affiliation de Henri à leur ordre. Pour preuve, on renvoie à une notice contenue alors dans les archives du couvent « della SS. Anunziata », à Florence, d'après laquelle un « Pater Henricus Germanus » obtint le doctorat à Paris. Mais à quelle date placer ce fait? Je ne crois pas qu'on puisse le faire remonter au delà de 1328, puisque ce fut seulement cette année-là que le chapitre de l'Ordre résolut l'établissement, à Paris, d'un petit centre d'études. Ni cette notice de la SS. Anunziata, ni les quæstiones vues par les Padouans avec le nom de Henri n'existaient plus du temps de Giani. — Toujours est-il que ce passage du Chronicon montre quel progrès la formation des légendes sur Henri fit jusqu'en 1613.

Enfin, d'après un travail paru récemment, je vois que l'Ordre des Servites a abandonné aujourd'hui les affirmations de Giani. C'est ce qui résulte d'une note, dans une vie de S. Philippe Benizzi (page 494 rem. 3) publiée en plusieurs langues en 1885 à l'occasion du sixième centenaire de ce saint; l'auteur, le P. Soulier, de l'Ordre des Servites, y reconnaît l'erreur où Giani a versé. Cette erreur, d'après lui, provient de ce que Giani a confondu Henri de Gand avec le servite Henri le jeune (Cf., à propos du dernier, Giani 1. ed. f. 73a).

F. E.

Tournai, typ. Casterman.

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

## TOURNAI

TOME 22.

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-EDITEURS

TOURNAI

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

# DE TOURNAI

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI

---

TOME 22.

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETINS

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

## DE TOURNAI

---

## SÉANCE DU 14 JANVIER 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1886.
2. Bulletin de l'Académie...
3. Institut archéologique du Luxembourg. Annales.

Le même membre dépose, hommage de l'auteur, *Giunte agli artisti belgi ed Olandesi in Roma*, par A. BERTOLETTI, archiviste à Mantoue. — Remercîments.

M. Desmazières communique une lettre de M. Van Bastelaer, réclamant différents volumes de la Société qui manquent à la Bibliothèque de la *Société archéologique de Charleroi*.

Digitized by Google

M. Maquest entretient l'assemblée d'un travail du P. Ehrle, jésuite allemand, sur Henri de Gand, écrit en allemand et dont M. Raskop, professeur à l'Athénée, offre de faire la traduction, pour les publications de la Société.

Des remercîments sont adressés à l'auteur et au traducteur, et leur travail sera inséré dans un prochain volume (1).

M. Huguet donne lecture d'une notice de M. Léopold Michel, sur Eugène Erèbe, journaliste, né à Tournai le 16 avril 1819, décédé à Bruxelles le 27 janvier 1885. On en vote l'impression à la suite du procès-verbal.

M. Cloquet communique, de la part de Mgr Barbier de Montault, l'épitaphe d'un chanoine de Tournai, décédé en 1693, qu'on voit à Saint-Bertrand de Comminges.

*Epitaphe d'un Tournaisien.*

Simon de Ripeyran, originaire de Navarre, docteur de Sorbonne, chanoine de Tournay, grand archidiacre et vicaire-général de Toulouse, supérieur des Carmélites et chanoine de Comminges, archidiacre d'Aure, trois fois vicaire-général de Comminges, mourut le 18 novembre 1693. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), devant l'autel du Saint-Sacrement. Son épitaphe se voit dans le pavé, elle est gravée sur marbre noir.

HIC JACET
SIMON DE RIPEYRAN

(1) Il a été publié en supplément au tome XXI des Bulletins.

Digitized by Google

VILLA NAVARIENSIS
DOCTOR SORBONICVS
CLI' (1) TORNACI CANON' (2)
ARCHID' MAII (3) NEC NON
VIC GRALIS (4) TOLOSÆ
SVPERIOR CARMELITAR$^{UM}$
CONVENIS CAN ARCHID (5)
AVRÆ TERQ VIC GRALIS (6).
DOCTRINA PIETATE FIDE
INTEGRITATE ZELO ECLIÆ (7)
DISCIPLINÆ CONSPICVVS
BENEFACTOR SEMINARII
SVBLEVATIS PAVPERIBVS
IN ETERNA TABERNACV
LA RECEPTVS DIE 18 NOVE
OBIIT AN 1693 ÆTA' (8) 60
MVNITVS ECCLESIÆ
SACRAMENTIS.

## Ecusson :

*de... à un arbre de..., à une fasce de .. sur le tout.*

(1) *Clericus.* Il n'était donc que clerc tonsuré, suivant un usage assez fréquent alors.
(2) *Canonicus.*
(3) *Archidiaconus major.*
(4) *Vicarius generalis.*
(5) *Canonicus, archidiaconus.*
(6) *Terque vicarius generalis.*
(7) *Ecclesiæ.*
(8) *Ætatis.*

Digitized by Google

## EUGÈNE ERÈBE.

Le 16 avril 1819, dans la soirée, le concierge de l'hôpital civil de Tournai, réveillé par un bruyant coup de sonnette, se rendit en toute hâte au tour (1), où des femmes, sans cœur et sans entrailles, déposaient alors les enfants, que la misère et parfois la honte leur faisaient abandonner, pour être élevés, comme pupilles, par l'administration de nos hospices. Le concierge revint un instant après, rapportant un enfant qu'on venait de déposer ; il remarqua que les vêtements dont cet enfant était couvert, pouvaient faire présumer que le petit abandonné appartenait à une mère dans l'aisance. Ses maillots renfermaient, pour toute marque distinctive, un morceau de papier blanc, coupé en zigzags, et le lendemain on l'inscrivait, dans les registres de l'état-civil, sous les noms d'Eugène Erèbe.

Privé des caresses maternelles, inutile de dire que ce pauvre enfant ne connut jamais les douces joies de l'amour filial.

Placé par les soins des administrateurs des hospices dans une honnête famille d'ouvriers, du nom de Jacquet, le petit Eugène grandit avec les enfants de son père nourricier, fréquenta, avec eux, l'école primaire de la rue Madame et, jusqu'à l'âge de treize ans, le palmarès de la distribution des prix eut à mentionner, chaque année, ses nombreux succès scolaires. C'est alors que Jacquet, qui exerçait la profession de marbrier, lui mit ciseaux et burin en mains et l'employa, dans son

(1) Le tour de l'hospice Notre-Dame a été supprimé par un arrêté du Collège échevinal en date du 30 janvier 1835.

Digitized by Google

atelier, comme apprenti graveur de lettres; il l'envoyait, le soir, suivre les cours théoriques et pratiques de l'académie de cette ville. De brillantes palmes, obtenues dans tous les cours de sculpture, décidèrent de la vocation d'Erèbe. Sans abandonner complètement la marbrerie industrielle, il se voua à la statuaire avec toute la fougue de son jeune cœur enthousiaste. Ses premiers essais furent remarqués et encouragés; il produisit successivement les statuettes de notre vieux violoniste Moreau, de M. le maire de Rasse et de M. le baron Léopold Lefebvre, qui présidait alors l'Administration des hospices et, en 1838, à la suite de nouveaux succès remportés dans le cours supérieur de sculpture, Erèbe, sur le conseil de celui qui lui consacre ces lignes, — et dont l'amitié lui survit, — adressa une demande de subside à l'administration communale et à la province, afin de pouvoir aller se perfectionner à Paris, dans l'atelier d'un des princes de la statuaire française. C'est avec la minime somme de 600 francs, allouée pendant trois ans, et le bienveillant et généreux concours de M. le baron Lefebvre et de M. Buffin de Hults, que le jeune artiste partit de Tournai, pour aller, — comme il le disait en plaisantant, — « *à la conquête de la gloire!* »

Arrivé à Paris, porteur de pressantes lettres de recommandations, il fut admis dans l'atelier du célèbre Rude, auteur du splendide bas-relief de l'Arc de triomphe de l'Etoile, intitulé : *le départ des Volontaires*, et, quelques années après, il envoyait à l'administration, en reconnaissance du subside qu'elle lui avait accordé, une grande statue d'Ajax, que des manœuvres de maçon, toujours vandales, brisèrent dans le grenier de l'Hôtel de Ville, où elle avait été reléguée, à défaut d'emplacement convenable pour l'y

Digitized by Google

placer. Peu de temps après, il termina, sous les yeux de son illustre professeur, la statue du prophète Jérémie, qui, acquise par M. le baron Léop. Lefebvre, orne encore aujourd'hui le grand vestibule de l'hôtel de la rue de la Tête-d'Or. Cette dernière œuvre valut de nombreux éloges au jeune artiste, en même temps que d'amères critiques, que rien d'ailleurs ne justifiait, vu l'absolue incompétence de leur auteur pour juger sainement une œuvre d'art. Tout en fréquentant l'atelier de Rude, Erèbe, dont les ressources étaient trop limitées pour chercher des distractions dans la grande ville, employait toutes ses soirées à suivre les cours publics des Cousin, des Villemain et des Guizot, et de retour dans son pauvre galetas, il rédigeait, d'après les notes qu'il avait recueillies, le résumé des leçons qu'il venait de recevoir, avec une fidélité si grande qu'elle étonnait ses éminents professeurs. De là son goût si prononcé pour la littérature, persuadé, — comme il le disait encore, — qu'elle lui donnerait un jour le morceau de pain que la sculpture lui avait refusé jusque-là. C'est à l'école de ces grands maîtres de la parole, de ces puissants orateurs, qu'il paracheva son instruction, ébauchée à l'école primaire. « C'est là, disait-il plus » tard, que j'ai appris à penser et à écrire, à juger les » hommes et les choses, et à me juger moi-même. » Il revint à Tournai dans le courant de 1843, et, pour satisfaire le besoin impérieux qu'il avait d'écrire, il collaborait activement à la rédaction du *Journal de Tournai*, disparu depuis, auquel il adressait des articles d'art, de sciences et de critique littéraire et artistique. C'est à son initiative que fut fondée ici *la Société des amis de la littérature, des sciences et des beaux-arts*, dont M. le représentant B. du Mortier fut le président d'honneur, et qui a publié deux volumes d'annales,

Digitized by Google

devenus rares aujourd'hui ; l'un de ces livres contenait une très intéressante notice d'Erèbe sur la vie et les travaux du grand statuaire tournaisien, Lecreux, dont le chef-d'œuvre, digne de l'antique, surmonte le jubé de la cathédrale.

Dans les premiers jours de janvier 1848, l'infatigable Erèbe jeta les bases de l'*Association philanthropique* à Tournai, création éminemment humanitaire, à laquelle il prodigua tout ce que son noble cœur renfermait d'idées généreuses, pour moraliser la grande caste des travailleurs et pour en améliorer la position. Il prodigua à sa nouvelle création tous les trésors de sa riche imagination ; il était si persuasif, si entraînant, que bientôt cette société compta ses membres par centaines ; il lui donna un règlement si sage, qu'il fait encore aujourd'hui sa loi. Qu'on en juge par l'article premier, conçu en ces termes : « L'association philan-
» thropique de Tournai, est instituée dans le but de
» resserrer les liens de confraternité entre les ouvriers ;
» de répandre, sur chacun d'eux, des bienfaits salu-
» taires, ainsi que de favoriser l'éducation de leurs en-
» fants. Sa mission est toute consacrée au soulagement
» de la misère, à laquelle, souvent, ne peut se sous-
» traire le travailleur, quoique remplissant avec énergie
» et constance, toutes les charges de son devoir. » Et ainsi des autres articles de ce règlement. Aimé et vénéré par nos braves ouvriers, Erèbe voyait son mandat de président renouvelée chaque année par acclamation.

Marié le 13 juin 1851, à M^lle^ Joséphine Frighem, jeune fille aussi douce que dévouée, appartenant à une honnête famille tournaisienne, Erèbe, qui ne gagnait pas assez dans sa ville natale pour subvenir aux besoins de son jeune ménage, quitta Tournai en 1852, pour

Digitized by Google

aller se fixer à Bruxelles; il y connut bientôt MM. Louis Labarre et Charles Potvin, — qui lui donnèrent place au nombre des écrivains de *la Nation*, dont ils étaient les principaux rédacteurs. Il n'y resta point longtemps et M. B. du Mortier, qui l'honorait de sa bienveillante amitié, le fit entrer, en qualité de rédacteur, à *l'Emancipation*. Comme on lui reprochait un jour, avec acrimonie, son brusque changement de front, notre digne ami s'écria : « Mais, Monsieur, je suis encore républi- » cain et le serai toujours, d'après les principes du » Christ. » De *l'Emancipation*, Erèbe, dont on avait pu apprécier le rare talent comme polémiste, fut appelé aux importantes fonctions de rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles*; là, toujours le premier et le dernier sur la brèche, attaquant et se défendant avec la plus grande énergie, il rendit de nombreux services à la cause conservatrice. Il excellait, tout particulièrement, dans les comptes-rendus des séances des deux Chambres, par l'impartialité de ses appréciations et par la constante courtoisie avec laquelle il parlait de ses adversaires politiques. C'est grâce à la juste notoriété dont il jouissait parmi ses honorables confrères de la presse, qu'il fut toujours investi, à l'unanimité, des délicates fonctions de syndic de la tribune des journalistes, et nous pouvons dire que le renouvellement de ce mandat, le rendait fier des marques de déférente sympathie qu'on lui témoignait.

Erèbe avait un fils, digne et beau jeune homme de vingt ans, à qui l'avenir paraissait sourire, car la nature l'avait doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit; aussi son père en était heureux, à si juste titre, lorsqu'il nous disait, des larmes de bonheur dans les yeux : « J'en ferai un homme. » Hélas!... Après quelques mois d'une maladie qui ne pardonne jamais,

Digitized by Google

le pauvre Armand s'éteignit doucement, dans les bras de ses parents éplorés, le 22 mai 1875. Impossible de rendre ici le désespoir d'Erèbe, toujours si stoïque, en voyant le corps inanimé de son fils chéri, que la mort venait de lui ravir à tout jamais; pour lui, qui avait l'amour paternel comme une sorte de culte, rien ne pouvait être plus épouvantable qu'un tel malheur. Il ne se consola jamais de cette perte douloureuse et, lorsque le journal lui donnait quelques heures de répit, il les employait pour se rendre au cimetière de Laeken, où il priait et pleurait sur la tombe de son enfant.

Tout en continuant à se rendre au cabinet de rédaction du *Journal de Bruxelles,* pour y donner l'exemple du zèle, du dévouement et de l'exactitude, Erèbe, dont le cœur avait cruellement souffert de la mort de son fils, fut, à son tour, frappé par un mal implacable : le 5 avril 1877, une atteinte de paralysie vint le river sur son lit de douleur. Hélas! tout en lui conservant sa fougueuse et brillante intelligence, la terrible maladie l'avait terrassé, en le privant de l'usage des jambes et des mains, de ces mains fidèles et vaillantes qui, depuis de nombreuses années, avaient soutenu si fermement la cause conservatrice! Bientôt après, sur les injonctions de ses médecins, qui lui recommandaient le repos et la plus parfaite tranquillité d'esprit, — ne voulant point lui faire connaître l'incurabilité de son mal, — Erèbe donna sa démission de rédacteur en chef du *Journal,* auquel il était attaché depuis *vingt-sept ans.*

Quelle poignante émotion il dut éprouver en signant volontairement sa déchéance de journaliste! lui, lutteur si vigoureux, la veille encore! car le vaillant polémiste venait, à tout jamais, de se condamner au repos.

Alors commença, pour lui, cette vie de la fin qui,

Digitized by Google

de jour en jour, lui paraissait si triste et si monotone; ce long martyre dura sept ans, pendant lesquels il a enduré ses souffrances morales et physiques avec la plus entière résignation.

Vers la fin de 1884, la santé d'Erèbe s'affaiblissait de plus en plus, malgré les soins admirables qui lui étaient prodigués par sa courageuse compagne. Ses heures étaient comptées, il allait bientôt quitter ceux qui l'aimaient et dont il était aimé. Le puissant écrivain allait enfin goûter l'éternel repos, après avoir si honnêtement et si laborieusement traversé la vie! Quelques jours avant sa mort, le primat de la Belgique rendit visite au pauvre moribond et, après le départ de Mgr Goossens, c'étaient avec des larmes de bonheur dans les yeux, qu'il parlait à ses proches du suprême entretien qu'il venait d'avoir avec ce prince de l'Eglise. Enfin, la mort vint mettre fin à toutes ses souffrances; il s'éteignit doucement le 27 janvier 1885, regretté par ses nombreux amis.

A ses funérailles assistèrent les notabilités du parti conservateur, des artistes, des littérateurs et des représentants de tous les journaux de Bruxelles et de la province qui étaient venus lui donner une dernière preuve de leur affection. Il repose aujourd'hui au cimetière de Laeken, auprès de son fils bien-aimé, qu'il a pleuré jusqu'à son dernier moment.

Erèbe était un homme loyal, dans toute l'acception du mot, et quoique son cœur fut aussi noble que généreux, il n'a jamais cherché, par certaines concessions où sa conscience aurait pu être engagée, à capter l'affection de ses adversaires politiques, et quelque ressentiment momentané qu'ils pussent lui garder après une polémique de libéral à catholique, la haute dignité de son caractère forçait bientôt leur estime. Il suffit pour

Digitized by Google

s'en convaincre de lire les notices nécrologiques que les journaux libéraux de Bruxelles ont consacrées à sa mémoire.

Un trait tout à fait typique suffira pour faire apprécier toute l'excellence de cet homme de cœur. Quelques mois avant sa mort, comme l'un de ses plus intimes amis était allé le voir, il lui dit en l'embrassant fiévreusement : « Bien cher X., ta tâche, à toi, n'est point » finie, tu as de jeunes enfants qui ont encore besoin » de ton aide, et j'espère bien que Dieu ne me causera » point l'amère douleur de t'appeler auprès de lui » avant moi. » — Hélas! ce fut les dernières paroles qu'il adressa au vieil ami de son jeune âge, ce fut aussi sa dernière étreinte!

Erèbe avait publié, en 1842 : 1° un *almanach anecdotique en patois tournaisien*, qui eut le plus grand succès; 2° une *notice sur la vie et les travaux du statuaire Lecreux*, 1845; 3° *Lettres sur la colonne du Congrès national et l'administration des beaux-arts*, 1859, 78 pages; 4° plusieurs *revues du salon de Bruxelles*.

Pendant quinze ans, il a rempli les fonctions de secrétaire de l'association pour secourir les pauvres honteux. Enfin, les services qu'il avait rendus comme journaliste à des gouvernements étrangers, lui avaient fait octroyer les flatteuses distinctions suivantes, dont il ne fit jamais étalage. Erèbe était commandeur des ordres de François-Joseph d'Autriche, de François Ier des deux Siciles, du Nicham-Ichtian et chevalier de la légion d'honneur, des ordres de Pie IX, de Charles III, du Christ de Portugal, etc.

20 novembre 1885.

LÉOP. MICHEL.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Société belge de géographie. Bulletin 1885, n° 6.

De la part de M. le colonel MONNIER, une brochure sur la *bataille de Fontenoy* dont il est l'auteur. — Remercîments.

Le même membre fait part d'une demande de la société centrale d'architecture de Belgique, relative à l'exposition d'architecture qu'elle prépare pour le mois de mai prochain.

M. de la Grange signale, à cette occasion, plusieurs volumes de plans de maisons élevées à Tournai pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, qui reposent aux archives de la ville. On pourrait les signaler aux organisateurs.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre circulaire de la société des antiquaires de la Picardie, invitant les membres de notre société à assister au congrès

Digitized by Google

archéologique qu'elle prépare à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.

Plusieurs membres se proposent de se rendre à ce congrès et on délègue spécialement MM. de Nédonchel, Huguet, Cloquet, de la Grange, Maquest.

M. le comte de Nédonchel signale différents méreaux des pauvres de Tournai, traités dans une brochure de M. Rouyer, et en fait connaître un de sa collection, pour la paroisse Saint-Piat, qu'il croit pouvoir attribuer à la corporation des cordonniers.

M. de la Grange signale le nom d'un orfèvre, graveur de la monnaie en 1337, Grars Bettefort (ailleurs Baitefort).

M. Soil demande l'autorisation de porter à 250 exemplaires, les tirés à part de son ouvrage sur les Potiers et Faïenciers tournaisiens. Il offre de supporter les frais des exemplaires supplémentaires et en outre de supporter, à proportion des volumes qu'il prendra, le coût des planches qui accompagneront son travail.

Un membre ayant fait observer que, même dans ces conditions, la dépense à résulter des planches serait peut-être difficilement supportée par la Société dont la situation financière n'est pas brillante, M. le Président prie les membres de ne point s'arrêter à cette difficulté, et promet de la résoudre si elle se présente.



Digitized by Google

## SÉANCE DU 11 MARS 1886.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR *occupe le fauteuil.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Secrétaire depose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 54e année, 3e sér. tome x, n° 12, 1885.

2. Compte-rendu de la Commission royale d'histoire, 4e série, tome ve, vie et viie Bulletins, 1885.

3. Messager des sciences historiques, 1885, 4e Liv.

4. Société des antiquaires de la Morinie, Bulletin, 34e année, 135e Livraison, 1885.

5. Mémoires de la Société des antiquaires de la Picardie, 3e s., tome viii, 1885.

6. Revue agricole... de Valenciennes, tome xxxviii, 37e année.

7. Mémoires de l'académie de Stanislas, année 1884.

8. Bulletin d'histoire... des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. 5e année, ve, vie et viie liv.

9. Smithsoniam report for the year 1883. Washington, 1885.

Le même membre dépose, hommage de l'auteur M. THÉODORE BERNIER : *le Besogné de Froid-Chapelle*

Digitized by Google

*en 1608. — Quiévrain, Etude de géographie et d'histoire locales.* — Remercîments.

M. Desmazières rend compte de la gestion de la caisse, pendant l'année 1885. Elle est approuvée.

M. Maquest donne lecture de quelques passages du travail du Père Ehrle, sur Henri de Gand, d'après la traduction qu'en a faite M. Raskop et dont il a été question à la précédente séance.

M. de la Grange donne lecture d'une notice sur les banquets que faisaient les magistrats tournaisiens au moyen-âge. — On en vote l'impression.

---

## UN MENU DE BANQUET EN 1570.

Parmi les fêtes civiles dont nos anciens magistrats étaient si prodigues, les banquets étaient assurément celles où ils déployaient le plus grand luxe. Pas de bonne fête sans banquet. Je ne parle pas seulement des réunions intimes ou des repas de noces et d'enterrements qu'il fallut réglementer par édit du 4 septembre 1758; (1) mais surtout des cérémonies publiques

(1) « Les Etats de Tournay-Tournésis nous ayant représenté que » l'abus qui règne parmi les habitants de la campagne de faire des » banquets funéraires, lorsqu'un chef de famille, ou des jeunes gens de » l'un ou de l'autre sexe, personnes à l'âge de puberté, viennent à » décéder, serait poussé à tel exçès dans le Tournésis, qu'il dérangerait » totalement la fortune des médiocres et des petits habitants, et ne » serait pas moins à charge aux principaux fermiers; et voulant faire » cesser un abus aussi ruineux qu'indécent par la joye que ces banquets

Digitized by Google

qui souvent se terminaient dans un festin que la magistrature s'offrait aux dépens de la ville.

Tout était prétexte à banquet : arrivée de quelque haut personnage, séance se prolongeant plus que de coutume, exécutions capitales, publication de la franche foire, marquage des bois, visite pour la construction des ponts lors de la procession, (1) etc., etc. Les consaux décidaient même parfois qu'ils se réuniraient pour manger ensemble le poisson provenant de la pêche faite par leurs ordres dans l'Escaut. (2) Il était surtout une circonstance où ce repas était passé à l'état d'usage constant : c'était le renouvellement de la Magistrature. Chaque année, les jurés sortants se

» respirent, dans un temps et dans des lieux consacrés à la douleur;

» Nous avons de l'avis de nos très chers et féaux les chef et Président » et gens de notre conseil privé, et à la délibération de notre très cher » et féal Charles, Comte de saint Empire romain..... interdit comme » nous interdisons tout banquet ou festin, ou boisson à l'occasion des » morts des deux sexes, soit le jour des funérailles, soit après, sous tels » prétextes que puisse être, et à toute personne de tel état ou condition » qu'elles soient, d'y assister ou d'y participer, sous peine de cinquante » florins d'amende tant à charge de celui ou ceux qui auront donné les » dits banquets, festins ou boisson, qu'à la charge de chacun de ceux » qui y auront assisté ou participé, le tiers applicable aux pauvres du » lieu, le second au profit du dénonciateur, et le tiers restant pour » l'officier exploiteur.

» Au cas néanmoins que les père et mère, frères et sœurs des décédés » ou d'un autre degré assez proxime pour être chargés de la tutelle des » enfants qu'ils délaisseraient, viennent de dehors le lieu de la rési- » dence du défunt, pour assister à ses funérailles, nous permettons aux » veufs, veuves ou héritiers du défunt, de pouvoir les traiter en toute » sobriété et modestie le jour des dites funérailles, sans pouvoir inviter » ni admettre autres personnes soit étrangères, soit du lieu, quand » même elles seraient de la parenté du défunt : le tout aux peines » ci-dessus portées. »

(1) Dès l'année 1451, les commis refusaient de payer les frais de ce banquet. (Reg. des Consaulx, au 31 août 1451).

(2) *Reg. des Consaux*, à la date du 15 mai 1414.

Digitized by Google

réunissaient aux nouveaux élus, invitaient les commissaires au renouvellement de la Loy et d'autres personnages de distinction, et banquetaient aux frais de la communauté. Cet abus n'avait pourtant pas toujours existé ; la ville payait autrefois à ses magistrats une indemnité fixe, qui fut portée à 4 liv. tourn. par dîner, dans la séance du 31 mars 1421 : libre d'en user comme on le voudrait. Ajoutons même que plus d'une fois le *consistoire des six élus* avait essayé de s'opposer à cette dépense. Le 19 mars 1436, les prévôts ayant exposé aux consaux qu'*ils ne vuellent plus faire à leurs despens* les dîners accoutumés, on décida qu'ils *en fachent à leur plaisir sans les despens de la ville*. Cette sage mesure ne fut pas malheureusement maintenue.

Nous n'avons pas la prétention de décrire l'un de ces festins au point de vue culinaire. Nous dirons seulement que les tables (il devait y en avoir plusieurs, comme le montrera le choix de certains mets) devaient être richement servies : la ville possédait en effet une nombreuse argenterie que nous n'avons pu malheureusement reconstituer, malgré nos recherches. On est surtout étonné du nombre de plats qui paraissaient sur la table des magistrats : dans un banquet donné à Lille par le Duc de Bourgogne, le 17 février 1453, chaque service (et il y en eut trois) se composait de quarante-quatre plats. Les prix, heureusement pour la caisse communale, étaient loin d'atteindre ceux qu'ils ont de nos jours.

Nos archives possèdent une longue série de comptes de banquets. Nous avons choisi l'un des plus anciens, que nous allons analyser.

*Compte et estat en brief des mises et despens faictz pour la rénovation de la loy de ceste ville et cité de Tournay, quy est faicte le xxix^e jour de may xv^c soixante*

Digitized by Google

*dix, où estoient, pour compagnier messieurs les commissaires, Monseigneur le Révérendissime Evesque dudict Tournay, aucuns capitaines et lieutenans des compagnies espagnolles tenans garnison en icelle ville, et pluiseurs aullres gentilzhommes estrangiers; le tout faict par Michiel Baudelet, l'un des juréz et boursier de messieurs les prévostz et juréz, comme ensuit :*

*Premiers.*

*A la vesve de feu Michiel Brison, boulengierre, pour j rassière cincq hotteaux de bled converly en pain, par elle livré au prix de huit livres huit solz flandres la rasière, a esté payé* x lb. viij s.

*A elle, pour avoir livré aucuns pains blancqs, comme de ce peult apparoir par taille,* v lb.

*A la femme Simon le Clerc, fruictier, pour pommes, frèzes et charneaux* (noix fraiches) *et aultres sortes de fruictz, a esté payé* viij lb. x s.

A divers, pour huit coqs d'Inde, xxxvj lb. x s.

Pour cinq lapins de garenne, achetés au marché, xxxix s.

Pour cinq autres lapins, xxv s.

*Pour deux cocquastres* (chapons qui ne sont châtrés qu'à demi), *achetéz au marché, a esté payé* xiiij s.

Pour six poulets, xxij s. vj d.

*Pour deux jambons de porc frais, pour faire pastéz, a esté payé* l s.

*Pour deux pastéz de cherf, à l x s. fl. la piéche, a esté payé* vj lb.

*A Pasquier Brienne, marchant gressier, pour quatre jambons de Mayence pesans xxxvij livres et demye, à iiij s. iij d. la livre, a esté payé* vij lb. xix s. iiij d.

*A Jean Monnier, pour trois petis jambons de Mayence, pesans ensamble xvij livres et demye, au pris de iiij s. fl. la livre, a esté payé* lxx s.

Digitized by Google

Pour trente sept *coylles* (rognons)? lxxv s. vj d.

Pour trente quatre poulets, au prix de quatre sols la pièce, vj lb. xvj s.

Pour un faisan xl s.

Pour quatorze canards, à trois sols et neuf deniers, lij s. vj d.

*Pour ung pourchellet* l s.

Pour seize pigeons, xxiiij s. vj d.

Pour un lièvre, xxx s.

*A Jacques Toussart, boucher, pour deux agneaux, ung mouton et un veau, a esté payé* xxij lb.

Pour un agneau lx s.

*Pour lviij liv. et demye de chair de beuf, à iij s. ix d. la livre, a esté payé* viij lb. x d.

Pour cinq quartiers de mouton vij lb.

*A la vesve de feu Rasse Rose, pour persin* (persil), *porées* (choux), *sallades et grouselles, a esté payé* xviij lb.

*Pour trois cabrys* (chevreaux) *ayans esté achetéz par Jehan Raoul en la ville de Saint-Amand, a esté payé* v lb. ix s.

*Audict Raoul, pour soy estre transporté à cheval audit Sainct-Amand, à celle fin de faire l'achat desdits cabrys; quoi faisant luy auroit convenu couchier une nuict audict lieu, attendu que de prime face n'en scavoient recouvrer,* xviij s.

*Pour orenges, tant doulces qu'aultres,* lxiiij s.

*A Jean Dismalle, brasseur à l'Escu de France, pour ung tonneau de double bierre et ung tonneau de blanche, asscavoir la double à xl s. et la blanche à lx s. flandres le tonneau, porte et a esté payé la somme de* v lb.

Pour sept *oisons*, à douze sols iiij lb. iiij s.

*A Jacques Grau, tavernier au Petit Tournay, pour certain bancquet soustenu par ce présent rendeur de*

Digitized by Google

*compte, auquel auroient assisté Jehan de Preys, massart, le greffier Liébart et aultres, lesquelz furent occupéz à tatter et goutter le vin et essayer pluiseurs piéches en la cave dudit Jacques Grau, affin de choisir en manière accoustumée, payé* ix lb. viij s.

*A Jacques Regnard, messagier volontaire, pour soy estre transporté, par la charge du rendeur de ces présens comptes, en la ville de Lille, pour illecq faire achapt de pluiseurs membres de cherf et aultres sortes de venaisons pour employer audict bancquet, a esté payé* xvj s.

*Pour aucunes piéches de fil servans à lier le mengier estant en broche, payé* ij s.

*A sire Anthoine Vriet, prestre, chappelain de messieurs les prévostz et juréz de ladicte ville, pour ung lot d'eauwe odoriférante servant à laver les mains après le repas, payé* xx s.

Pour trente-trois *os de moulle* (os à moëlle) xlvj s.

*A Anthoine Moulleron, fermier et collecteur des dimes de messieurs les doyen et chapitre de cestedicte ville, pour avoir livré xij chapons, à rat de xx s. fl. la piéche* xij lb.

Pour trente-six livres de lard, à cinq sols six deniers ix lb. xviij s.

*A la vesve de feu Barthélemy le Prestre, pour xx potz de crayme de Mourbecque, à iiij s. fl. chacun, porte* iiij lb.

Pour une perdrix, viij s.

*Pour dix artisseaux, au pris de quatre solz fl. la piéche, a esté payé* xl s.

Pour deux moutons entiers, xv lb.

Pour deux pièces de lard, xvj s.

*Pour quatre piéches de prinsel* (bœuf salé) *à xvj s. la piéche,* lxiiij s.

Digitized by Google

Pour neuf longes de veau, à divers, v lb. xviij s.

Pour un mouton, vij lb. xv s.

*A Gilles La Haize, pour ung quartier de mouton et une longue de veau* xxxiiij s.

Au même, pour les trois quarts d'un mouton, lxx s.

Pour un brou de veau et deux broux de mouton, xxxvj s.

*A Martin du Pret, laboureur demeurant au village de Kain, pour avoir livré les cosseaux* (pois) *et radix qu'il a convenu pour lesdicts bancquets, payé* l s.

*A luy, pour avoir encoires livré le lendemain aucuns radix, cosseaux et iiij paires de pingeons, a esté payé* lxxv s.

*A certaine femme nommée Marion le Franc, pour ung quartier du mouton, a esté furny* xxij s.

*A la femme de Nicolas de Villers, pisonnier, pour la vente et livraison par elle faicte à ce rendeur de compte, d'ung cingne, payé* lx s.

Pour trippes et trosegnons (?) x lb. xiij s.

*Payé à certain pottier de terre, pour deux quennes de terre servant à mettre bierre* iiij s.

*A Vinchent de Haymasure, tourier des prisons du Belfroit, pour trois lotz de petite bierre et quatre lotz de blanche par luy livréz* xj s.

*Item, aux trompettes de messieurs les columnel et aultres capitaines espagnolz tenans garnison en ceste ville, pour avoir faict et donné quelque passe-temps à messeigneurs les commissaires, durant le disner, le jour de la récréation de la loy, a esté payé par ordonnance* viij lb.

Pour repas donné aux soldats du château qui ont escorté jusqu'aux Halles le Gouverneur dudit château se rendant au banquet xij lb.

Pour quatre couples de poulets, xxxij s.

Digitized by Google

Pour livrance de fèves, xij s.

*A Jacques Regnard, pour avoir esté empesché l'espace de deux jours à tirer la bierre pour iceux banquets, a esté payé* xxx s.

*A la femme de Daniel Taffin, gressier, pour xxv livres de beurre,* v lb. xij s. vj d.

Pour sel, moutarde, chandelles, etc. lxij s. ix d.

*A Jacques le Brun, second procureur de ladicte ville, pour la despense du disner du jour de la récréation de la loy, faict aux vieux et nouveaux juréz créez en loy, a esté payé en manière accoustumée* xxxvj lb.

*A Guillaume Pourier, boursier de messieurs les eschevins de ladicte ville, pour la despense du disner dudict jour, faict auxdicts eschevins vieux et nouveaux créez en la loy, a esté payé en manière accoustumée* xviij lb.

*A Nicaise de la Motte, boursier de messieurs les eschevins de Saint-Brixe et du Bruille, pour semblables despens faicts par lesdicts eschevins, a aussy esté payé en manière accoustumée, semblable somme de* xvij lb.

Pour deux tonneaux de petite bierre xlviij s.

*A Jean du Baugeois, conchierge des Halles de messieurs les prévostz et juréz de ladicte ville, pour xvj lots de vin de Beaulne à xiiij s. fl. le lot, monte xxviij lb. xiiij s.; et xiiij lotz de vin de Rin au pris de xiij s. fl. chacun lot, ix lb. ij s.; sont lesdictes deux sommes par ensamble* xxxvij lb. xvj s.

Pour transport et pose des tapisseries de madame de Rongy, servant à orner la salle du banquet, xl s.

Pour achat de draps verts et rouges destinés à recouvrir les bancs sur lesquels prirent place les magistrats, lx s.

*A Anthoine Potier, cuisenier d'icelle ville, pour avoir*

Digitized by Google

*acoustré lesdicts deux bancquets, et aussy pour avoir livré le linge et estaing, a esté payé* xxx lb.

Aux divers domestiques qui servirent le banquet, xv lb. xj s.

*Item aux joueurs d'instrumens, pour avoir faict la musicque et joué des instrumens durant lesdicts bancquets, a esté payé* iiij lb.

Pour livrance de diverses épiceries, x lb.

*Audict rendeur de compte, pour demy cartrons de citron achetéz en la ville de Lille, a esté payé* lx s.

Pour le charbon ayant servi à faire le dîner, iiij lb. iiij s.

A deux pâtissiers de la ville, lv lb. xj s.

*A Jehan Raoul, pour avoir, durant lesdictz bancquets, gardé la bouteillerie, à quoy il auroit eu grand payne et fascheries, a esté payé* xl s.

*Pour ung hotteau d'avoyne acheté pour gouverner aucuns pouletz achetéz par ce rendeur viij jours auparavant la recréation de la loy,* vij s.

Pour six lots de vin de Rhin, à onze sols flandres lxvj s.

Pour 72 lots de vin de Beaune, à 14 gros le lot, l lb. viij s.

Pour 6 lots de vin de Dijon, à 13 gros le lot, lxxviij s.

Pour 47 lots de vin d'Ay, à 11 gros le lot, xxv lb. vj s.

Pour 80 lots de même vin, à 12 gros le lot, xlviij lb.

Pour 42 lots de vin blanc, à 12 gros le lot, xxv lb. iiij s.

Pour 15 lots et demi de divers vins, ix lb.

Le banquet dont nous venons de parler coûta à la ville 817 livres 2 sols et 6 deniers. C'était là, on le

Digitized by Google

voit, une somme importante; et pourtant c'est celui des banquets que nous avons examinés, qui coûta le moins cher. En effet, en 1575, on dépensa 962 lb. 4 s. 10 d.; en 1584, 1887 lb. 19 s. 4 d.; enfin en 1595, ce chiffre atteignit 2197 lb. 11 s. 1 d. La progression était rapide; aussi, dans la séance du 6 mai 1653, les chefs représentèrent-ils que *la ville* (de Tournai) *s'est fort ressentye de ce que, depuis nœuf ou dix ans, on at faict porter les bancquets, tant du renouvellement de la loy que de la franche foire, à des sommes exorbitantes, ce qui est du tout nécessaire de régler affin d'éviter le murmure et plainte du commun; et pourquoy ilz sont d'advis de prendre tout bon esgard affin que la despense du disner, qui se présente à messieurs les commissaires, soit bien réglée et ne vienne à l'excès des années passées.*

En conséquence de cette proposition, les consaux fixèrent à 60 livres de gros les frais du banquet de renouvellement de la loy, supprimèrent celui *pour le marcquaige des bois,* et décidèrent de *finablement faire cesser le bancquet de la foire, qui se souloit faire à messieurs les prévots et juréz; et néantmoings, en considération et souvenance de la publication de ladicte foire, de la part de cette ville sera furnys à leur boursier la somme de cent florins.*

A. DE LA GRANGE.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 AVRIL 1886.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-Président*, *occupe le fauteuil.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Soc. royale belge de géographie, 10e année 1886, n° 1.

2. Annales de la soc. arch. de Namur, t. XVI, 4e Livr.

3. Mémoires de l'académie... d'Arras, IIe série, t. XVI, 1885.

4. Histoire de Charlemagne, par Van Drival, 1885.

5. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletins, 34e année, 136e Livr.

6. Bulletin de la société France-Hispano-Portugaise de Toulouse. Tome VI, n° 2.

7. Mémoire de la société des sciences et des arts... à Douai, 3e série, tome I, 1885.

S. Soc. archéol. de Bruges. Rapport... 1885.

Correspondance. La société historique d'Ypres demande quelques volumes qui manquent à ses collections. — Accordé.

La société française d'archéologie invite la société

Digitized by Google

à prendre part au congrès de Nantes, qui aura lieu le Ier juillet à Nantes. — Pris pour notification.

M. Cloquet communique un article de M. Edouard Mariette, paru dans la *Semaine des constructeurs*. (Paris, chez Daly, 3 octobre 1885), relatif à la cathédrale de Tournai.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 20 MAI 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale.... de Belgique, 56e année, 3e série, tome 11, nº 1, 2, 3. Bruxelles 1886.

2. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 24e année, nº 7 et 8. Bruxelles 1885.

3. Bulletin de l'institut archéol. liégeois, tome XVIII, 3e liv., Liège 1886.

4. Annales du cercle archéol. de Mons, tome XIX, 1886.

5. Messager des sciences historiques, 1886, Ier liv.

6. Revue agricole..... de l'arrondissement de Valenciennes, 38e année, tome 39, nº 1, 2, 3, 1886.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Lettre de M. le Bibliothécaire de la société historique d'Ypres, qui accuse réception de volumes de la société et envoie plusieurs volumes en échange.

Lettre de M. le Président de la société des antiquaires de la Picardie informant la compagnie de certaines facilités offertes aux membres qui assisteront au congrès d'Amiens. — Pris pour notification.

Digitized by Google

Lettre de M. le Président de l'Aachener Geschichts Verein d'Aix-la-Chapelle, proposant d'échanger les publications de cette société contre les nôtres. — Accepté.

Lettre de faire part du décès de M. le chanoine Corblet, fondateur de la *Revue de l'art chrétien*.

Un membre signale la prochaine venue à Tournai de la Société archéologique de Charleroi, et demande s'il ne conviendrait pas de la recevoir.

La société n'ayant pas été informée officiellement de cette visite, ne croit pas devoir délibérer actuellement sur cet objet, et remet pleins pouvoirs au bureau pour prendre, le cas échéant, les mesures utiles.

M. de la Grange signale un ouvrage récent intitulé : *Le prieuré de Saint-Amand de l'Ordre des Bénédictins*, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, situé dans l'ancien diocèse de Noyon, sur le terrain de Machemont par L. A. Gordière, missionnaire apostolique, chanoine de Nazareth, curé de Machemont. — Compiègne 1886.

On y trouve la liste complète des abbés de Saint-Martin. Parmi les planches de sceaux, on en voit sept relatif à Tournai.

Sigillum sedis Tornacensis (1284), dont la matrice est aux archives.

Custos sigilli sedis tornacensis (1284).

Sigillum prioris sancti Martini Tornacensis (1284).

Sigillum capituli sancti Martini Tornacensis (1403).

Sigillum prioris conventus sancti Martini Tornacensis (1544).

Le contre sceau du même.

La prochaine réunion est fixée au mardi 15 juin.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 15 JUIN 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'académie royale.... de Belgique, 53e année, 3e série, tome 11, n° 4. — Bruxelles 1886.

2. Société royale belge de géographie, 10e année, n° 2.

3. S. Bormans. Mémoires du légat Onufrius sur les affaires de Liège (1468).

4. Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique, t. 7, Ire Partie 1885.

5. Piot. Histoire des troubles des Pays-Bas, par Messire Renon de France.

MM. de Nédonchel et Cloquet rendent compte des fêtes du Cinquantenaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, où ils ont représenté la société avec M. le chanoine Huguet.

Les séances du congrès ont été fort intéressantes, mais nécessairement elles présentaient un intérêt plutôt local et régional que général.



Digitized by Google

L'exposition, où ne se trouvaient que des objets de choix, était fort brillante.

M. Cloquet donne ensuite lecture de quelques extraits du travail qu'il achève en collaboration avec M. de la Grange, sur les artistes tournaisiens au moyen-âge.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 JUILLET 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.

M. A. DE LA GRANGE, *remplit les fonctions de Secrétaire*.

En l'absence du Secrétaire, qui s'est fait excuser, il est donné lecture du procès-verbal de la séance de Juin. Il est adopté.

Sur le bureau sont déposés les ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1. Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, 4e série, tome 13, Ier Bulletin.

2. Biographie nationale, tome 9, Ier fascicule. Bruxelles 1885-86.

3. Collection des chroniques belges inédites. Correspondance du cardinal Granvelle, 1565-1583. Bruxelles, 1886.

4. Société d'émulation. Annales, 4e série, tome VIII, 1885.

5. Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte rendu des travaux du congrès tenu à Anvers en 1885.

6. Revue belge de numismatique, 1886, 3e livraison.

M. le comte du Chastel adresse à la compagnie le tome II, des Généalogies tournaisiennes dont il est l'auteur. — Remercîments.

M. Cloquet dépose pour les archives un numéro du Mémorial d'Amiens, qui reproduit le toast de M. le

Digitized by Google

chanoine Huguet, au banquet des Antiquaires de la Picardie.

M. de la Grange signale un auteur tournaisien qui n'est pas mentionné dans le recueil Waucquier. C'est *Jean de le forge*, prêtre et chapelain des hautes formes de la cathédrale; le compte de son exécution testamentaire, rendu en 1565, mentionne qu'il légua ses livres latins au couvent des croisiers et ses livres en français au curé de Froyennes. Il excepte de ces derniers un *libvre de rhétorique* qu'il composa et qu'il donne *par souvenance* à Philippe de launoy, marchand, son neveu.

A l'occasion de cette communication, M. Maquest exprime le désir de voir les membres de la Société compléter et continuer l'œuvre de Waucquier, en recueillant les notices biographiques relatives aux tournaisiens illustres.

M. Cloquet obtient la parole et lit un nouveau chapitre de son travail sur les artistes tournaisiens. Cet article, qui traite de la sculpture, est écouté avec un vif intérêt.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 AOUT 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Académie royale de Belgique. Bulletin, 3e série, tome II, nos 5 et 6.

2. Académie d'archéologie de Belgique. Annales, 3e série, tome 10.

3. Académie d'archéologie. Bulletin, 4e série, nos 5, 6, 7.

4. Messager des sciences historiques, 1886, 2e livraison.

5. Société royale belge de Géographie, 10e année, no 3.

6. Cercle hutois des sciences et des beaux-arts, tome VII, Ire livraison.

7. Doyen. Bibliographie namuroise, Ire partie, 3e livraison.

8. Société des antiquaires de la Morinie. Les chartes de saint Bertin. Tome I, Saint-Omer 1885.

9. Mémoires de la société d'émulation de Roubaix, tome VII.

10. Bulletin de la société des antiquaires de Picardie, années 1883, 1884, 1885. Tomes XIV, XV.

11. Société d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, tome 39, nos 4 et 5.

Digitized by Google

12. Bulletin d'histoire ecclésiastique.... des diocèses de Valence...., etc. 6e année, 33e, 34e, 35e livraisons.

13. Smithsonian institution, annual report for the year 1884.

14. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 35e année, 137e livraison.

15. Ulysse Chevalier. Répertoire des sources historiques au moyen âge.

M. le Secrétaire dépose un exemplaire de la médaille commémorative de l'inauguration de la prison de Saint-Gilles, envoi de Monsieur l'administrateur des prisons. — Remercîments.

Le même membre signale dans le Bulletin de la société royale belge de géographie tome 10, page 247, une notice historique et topographique sur Leuze, par M. Emile Ouverleaux. — Et dans le Messager des sciences historiques, volume de 1886, page 244, la mention d'un tableau de la cathédrale de Tournai représentant un *Ecce homo* attribué à Quentin Metsys, dont une variante se trouve à la chapelle des doges à Venise.

Il est donné lecture d'une lettre du comité organisateur du congrès archéologique de Namur invitant la Société à nommer un membre délégué auprès du congrès. M. Eugène Soil est désigné en cette qualité.

M. L. Cloquet continue la lecture de son travail sur les artistes tournaisiens. Il donne ensuite quelques détails sur les planches qui devront l'accompagner. On décide de traiter cette question à la prochaine séance.

M. Soil signale une récente discussion qui a eu lieu

Digitized by Google

au Conseil communal, au sujet de la tour Henri VIII, sa démolition proposée par le Conseil, et sa restauration projetée par le gouvernement.

L'assemblée décide l'envoi d'une adresse au gouvernement pour demander la conservation de ce monument historique à plusieurs titres, et offrant un véritable intérêt archéologique. Cette tour, un des derniers vestiges de nos fortifications, est le seul souvenir qui reste du château et de la domination anglaise à Tournai. Sa restauration serait très facile, et pourrait être très fidèle, en consultant les anciennes vues de Tournai, qui sont assez nombreuses.

M. d'Herbomez entretient l'assemblée de la publication de l'Inventaire sommaire des archives départementales du Nord et de l'intérêt qu'il présente pour notre histoire locale. — On décide l'insertion de sa communication au procès-verbal.

Messieurs,

Le cinquième volume de l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Nord* a paru récemment (1). Mon savant confrère, M. Jules Finot, archiviste du Nord, continue, avec le même dévouement, le travail commencé par M. Desplanque et auquel M. le chan. Dehaisnes avait donné une si vive impulsion. Ce cinquième volume contient l'analyse de documents provenant de la chambre des comptes de Lille pour les années 1527 à 1600 (Série B, n$^{os}$ 2339 à 2787).

J'appelle votre attention toute particulière, Mes-

(1) Lille, Danel, in-4, 1885.

Digitized by Google

sieurs, sur l'intérêt que ce volume présente pour l'histoire de notre vieille cité. Des faits nouveaux pour nous y sont relatés et bien des points jusqu'ici obscurs s'y trouvent éclaircis. — Ainsi le Portefeuille B 2342, contient, sous l'année 1527, une « Information et inter- » rogatoire de témoins au sujet d'une prétendue cons- » piration ayant pour but de faire passer la ville de » Tournai sous la domination du roi de France, » qui ne peut manquer d'intéresser vivement, surtout si nous rapprochons cette pièce d'une dépense de 50 sous faite par Jennin van der Loevere en 1537 « pour le » XXIIIe jour de janvier, et de Bruxelles, porter lettres » de la royne au gouverneur de Tournay afin qu'il se » informast de l'allée des habitants de Tournay en » France, et qu'il en advertissast Sa Majesté » (B 2398 f° 210 recto). Ne voilà-t-il pas des preuves que le parti français n'avait jamais désarmé à Tournay? — L'empereur Charles-Quint poursuivit toujours avec rigueur la Réforme et les réformateurs. Il n'oubliait pas ceux d'entr'eux qui s'efforçaient de faire des prosélytes à Tournay et les Jaspart Bernard « lequel estoit chargyé » de tenir les oppinions et fausses doctrines de Martin Luther (1), » les Henry de Westphalie alias Henrici, « bruslé et consummé en cendres aux pierres (sic) por- » chins lez la ville de Tournay » en 1528 (2), les Dieu le Père, prisonnier à Tournai « comme entachié de » luthérie » en 1535 (3), n'étaient pas mieux traités que les anabaptistes ne le furent en 1551. N'avons-nous pas, en effet, sous cette date, aux archives du Nord, un mandement de Guillaume de Maulde, seigneur de

(1) *Inventaire des archives du Nord*, B 2344.
(2) *Ibidem*, B 2346.
(3) *Ibidem*, B 2386.

Digitized by Google

Moussart, lieutenant du bailli de Tournai et Tournésis, prescrivant de payer « à Jacques de Puich, serrurier, » la somme de 8 livres de Flandres, vaillant 4 livres, » pour avoir, par son ordonnance, livré trois cheines » de fer contenant seize pieds, treize crampons et une » grande brocque, refaict une aultre chaine, cincq clous » à pattes et ung grand crampon, aiant servi tant à » lyer et enchaîner les anabaptistes qui lors furent » exécutez par le feu quand on avoit pendu leurs corps » demi-bruslez à deux estaches ? » (B. 2494.)

Je pourrais citer bien des faits analogues. Ils attesteraient, une fois de plus, l'utilité de ces inventaires si soigneusement faits par des hommes de science, travailleurs modestes et infatigables. Mais la simple énumération des documents relatifs à Tournai analysés dans le tome v de l'Inventaire des archives du Nord serait fastidieuse. Aussi m'en tiendrai-je aux faits que je viens de vous signaler, messieurs, si un point important pour l'histoire intérieure de notre ville ne se trouvait particulièrement éclairé par la seule analyse que nous donne M. Finot de documents conservés aux archives du Nord dans les registres B. 2363 et B. 2369.

Tout le monde sait qu'en 1531, les 2, 3, 4 et 5 décembre, un des plus célèbres chapitres de l'ordre illustre de la Toison d'or fut tenu à Tournai, en l'église cathédrale de Notre-Dame, par l'empereur Charles-Quint. Le Maistre d'Anstaing en parle assez longuement (1); Mgr Voisin, dans un très intéressant mémoire publié dans le tome VIII des Bulletins de notre Société (2), a

(1) *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, pp. 167 et ss.

(2) pp. 6 et suiv.

Digitized by Google

groupé tous les documents qu'il a connus sur ce sujet; enfin, tout récemment, notre zélé confrère M. A. de la Grange, dans ses *Entrées de souverains à Tournai* (1), a ravivé nos souvenirs sur ce grand fait de notre histoire locale. Comme leurs divers travaux se fussent complétés par la mise en œuvre des documents conservés aux archives du Nord, c'est ce dont on trouve la preuve dans l'inventaire de ces archives. C'est de là, en effet, que nous apprenons que, dès le mois d'octobre 1531, Charles-Quint se préoccupait de tenir un chapitre de son ordre de la Toison d'or. Il n'était pas fixé toutefois sur le lieu où il le tiendrait. Ne fallait-il pas, étant donnée l'importance que ce chapitre allait avoir par le nombre et la qualité des personnages qui y assisteraient, faire choix d'un emplacement à la fois somptueux et très vaste, pouvant offrir un digne asile au *parterre de rois* qui devait y figurer? Nous voyons donc un envoyé spécial de l'empereur, Charles Micault, visiter en octobre 1531 les églises de Sainte-Waudru à Mons, de Notre-Dame à Tournai, de Saint-Pierre à Lille, de Saint-Waast et de Notre-Dame à Arras, de Saint-Bertin à Saint-Omer, de Saint-Donat et de Notre-Dame à Bruges et de Notre-Dame à Anvers, examiner leur contenance, le nombre des formes qui s'y trouvent, etc., pour fixer le choix de l'empereur sur celle de ces églises où doit être tenu le prochain chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Personne ne s'étonnera que notre admirable cathédrale ait été choisie. Elle le fut promptement, car dès la fin d'octobre, Josse de Hertoghe, messager de l'empereur, apportait au bailli de Tournai des lettres lui ordonnant de faire préparer l'église de Notre-Dame où l'empereur avait

(1) pp. 79 et suiv.

Digitized by Google

résolu « de tenir la solempnisation d'un chapitre de » l'ordre le 20 novembre et jours suivants, 1531. » Tout aussitôt après commencent d'arriver à Tournay des objets de toutes sortes envoyés par l'empereur pour rehausser l'éclat de la solennité projetée. Un jour ce sont « aornements d'église et manteaux pour les che- » valiers; » le lendemain, « partyes de velours, de » draps de layne, d'estam destinées à être mises en » œuvre au cueur de l'église Notre-Dame à Tournay » les jours du chapitre de la Thoison d'or, dont » 43 aunes et demie de velour noir pour estre tendu » devant les sièges de feuz les roys de Hongrie et de » Portugal, et devant 51 chierges à mettre au travers » dudit cueur, ausquelz chierges seront en l'un les » armes de l'empereur, chief audit ordre, et aux autres » les armes et blasons de chacun des roix, ducs, comtes, » princes, barons et autres chevaliers. » Un autre jour, Jean Petitkeux, aide de la tapisserie de l'empereur, apporte à Tournai « la tapisserie de l'histoire de » Gédéon, le dosseret de la Toison d'or et autres par- » ties de tapisseries que Sa Majesté a ordonné y estre » menées. » En même temps l'empereur donne ses ordres à Jehan Cousaert, « escrinier demourant à » Bruxelles, » pour faire « tous les tableaulx du Thoi- » son d'or, » toutes les moulures et autres parties de son métier nécessitées par le futur chapitre. Enfin il fait donner 1100 livres à maître Jacques Van Battele, son valet de chambre et peintre, pour, à l'occasion dudit chapitre, peindre les armes de l'empereur, des rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Danemark, de Portugal et de *Polone*, des autres chevaliers, etc. Ce sont ces tableaux armoriés que le procureur général et fiscal de Tournay, Pasquier de le Barre, avait, à grand'peine, arrachés aux

Digitized by Google

mains des iconoclastes en 1566 (1), et que le mauvais goût déplorable qui régnait en maître à Tournai au siècle dernier, en matière d'architecture et d'ornementation des églises, fit disparaître de notre cathédrale vers 1742 (2).

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir appelé votre attention sur de petits détails. Mais, si minime qu'il soit, tout fait a son importance pour quiconque est curieux du passé. Vous êtes du reste de ceux qui savent que c'est par le groupement des détails qu'on parvient à restituer aux temps anciens leur physionomie vraie. Il m'a semblé, en outre, qu'il n'était pas sans intérêt, en montrant le parti qu'on pouvait tirer pour notre histoire locale du volume publié par M. Finot, de rappeler quelle mine inépuisable ouvre aux érudits un inventaire d'archives quand il est bien fait.

Août 1886.

L. D'HERBOMEZ.

(1) Cf. Extraits des chroniques manuscrites de Pasquier de la Barre publiés dans le tome VIII des Bulletins de notre Société, p. 237.

(2) Cf. Le Maistre d'Anstaing, *Loc. citat.* p. 169.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du 12 août est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 55e année, 3e série, tome XII, n° 7. Brux. 1886.

2. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire.

3. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 25e année, nos 3 et 4, 1886.

4. Anciennes lois et ordonnances de la Belgique, 7e vol., 1er cahier, Brux. 1886.

5. Annales de la Société d'émulation de Bruges. Tables générales, (tomes I à IX, 3e série), 1886.

6. Id. 4e série, tome IV, Ire livraison, 1886.

7. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, 2e série, tome IV, Ire livraison, 1886.

8. Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège.

9. Société royale de géographie, 10e année, n° 4, 1886.

10. Annales de l'institut archéologique de Luxembourg. Tome XVIII. Arlon 1886.

11. Société d'agriculture.... de l'arrondissement de Valenciennes. Revue.... 38e année, tome 39, nos 6, 7 et 8.

Digitized by Google

12. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin, 35e année, 137e livraison, 1886.

De la part des auteurs.

1. La bataille de Saint-Denis, près de Mons, par le colonel Monnier.

2. La Société archéologique et les finances de Charleroi. Lettre de Clément Lyon.

Sont présentés en qualité de membres honoraires :

M. Edouard Caillau, vice-consul de France à Tournai.
M. Florimond Ducolombier, peintre à Tournai.

Sur la proposition d'un membre, on décide de proposer à l'Académie de Reims, l'échange de ses publications contre celles de la Société.

M. le Secrétaire annonce que le tome XXI des Bulletins paraîtra sous peu.

A cette occasion l'assemblée décide de continuer à faire imprimer ses publications par la maison Casterman, aux prix et conditions proposées à cette même séance par cette importante librairie, ces conditions étant les plus favorables qui aient été offertes à la Société.

L'assemblée décide ensuite que le travail de MM. Cloquet et de la Grange sur les artistes tournaisiens formera le prochain volume de Mémoires, (tome XX), et comme ce travail comprendra plus d'un volume, elle décide que la notice sur Henri de Gand, par le P. Ehrle, fera l'objet d'une brochure séparée, publiée immédiatement avant le tome XX des Mémoires, sous le titre d'annexe au tome XXI des Bulletins. On imprimera en même temps le tome XX des Mémoires qui formera le volume de 1887.

Digitized by Google

Ces décisions sont prises après une longue délibération et à l'unanimité des membres présents.

A la suite de cette délibération et sur une motion de M. de la Grange, il est décidé que sauf des cas exceptionnels et très rares, il ne sera pas accordé de tour de faveur pour les ouvrages ou notices présentés, surtout si elles émanent de personnes étrangères à la Sociéés.

MM. Cloquet et de la Grange entrent dans quelquet détails sur les gravures qui devront figurer dans leur ouvrage. Ils estiment que celles-ci entraîneront une dépense d'environ mille francs. La Société délègue pour s'entendre avec eux sur ce point, après apurement du compte de 1886, M. Emile Desmazières, trésorier.

M. Soil propose d'adresser à l'administration communale, une nouvelle demande pour obtenir un local où la Société installera son musée archéologique. Il donne lecture d'un projet de requête qui est approuvé et dont l'envoi est décidé.

M. le chanoine Huguet entretient l'assemblée d'un portrait intéressant, celui de Mgr Moullart, évêque d'Arras, qu'il a retrouvé à l'évêché.

M. Cloquet signale l'ouvrage de M. le chanoine Dehaisne, sur l'*art en Flandre, dans le Hainaut et dans l'Artois avant le XV^e siècle*, ouvrage très important, où l'art tournaisien au moyen âge occupe une large place.

Le même membre donne de curieux détails sur la restauration de l'église de la Madeleine, monument intéressant à plusieurs titres et qui a le mérite d'être presque le seul des monuments belges, bâtis au XIII^e siècle, dont la forme générale n'ait subi ni altérations ni adjonctions.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1886.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté, après une rectification demandée par M. de la Grange.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 55e année, 3e série, tome 12, n° 8, Brux. 1886.

2. Messager des sciences historiques, 1886, 3e livraison.

3. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XIX, Ire livraison, Gand, 1886.

4. Publications de la Société historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg, 1884, XXXVII (XV).

5. Même collection. Année 1885, XXXVIII (XVI).

6. Académie d'Arras. Discours de réception de M. Paul Laroche et réponse de M. le chanoine Vandrival, 16 juillet 1886.

Le même membre signale dans le *Messager des sciences historiques*, année 1886, 3e livraison, page 328, un article intitulé : *Nouvelles recherches sur Henri de Gand*, par le P. Delehaye, S. J.

M. de la Grange donne lecture d'une rectification à

Digitized by Google

faire à la description de sceaux qui figure au tome 21, des Bulletins, page 131.

Parmi les matrices de sceaux, dont j'ai donné l'inventaire sommaire dans le précédent volume des Bulletins, il s'en trouve une d'un prévôt de Maubeuge. Trompé par le nom inscrit en légende sur le sceau, j'avais pensé qu'il appartenait à un personnage du nom de *Fléron*, que Le Glay n'indiquait pas dans son *Cameracum christianum*. Un passage du *Messager des sciences* (année 1856, p. 261) me permet de rectifier cette erreur. Je transcris ce passage : « Le musée » de la ville de Tournai renferme la matrice, en » cuivre, du sceau dont se servait le Pape Adrien VI » lorsqu'il occupait le poste de Prévôt de Saint-Quentin, » à Maubeuge. Ce sceau de forme ovale et qui est orné » des mêmes armoiries que celles qui figuraient dans » son écusson lorsqu'il siégeait sur le trône pontifical, » porte la légende suivante : SIGIL. ADRIANI. FLERONTINI » *(si)*. PRÆPOSITI. SANCTI. QUINTINI. MALBODIENSIS.

» Il est exécuté avec beaucoup de soin, et accuse le » caractère du commencement du XVI^e siècle (vers » 1510). »

A. DE LA GRANGE.

M. Cloquet dépose le manuscrit des études qu'il a faites en commun avec M. de la Grange sur les artistes tournaisiens, et expose que les dimensions de cet ouvrage ne permettront pas de le publier en un seul volume (celui de 1887). Il propose de reporter la seconde partie de cette étude, au volume de 1888, qui pourrait être complété par des travaux en harmonie avec elle, tels que l'histoire de la tapisserie de haute-lisse à Tournai, que prépare M. Soil. Ce dernier



Digitized by Google

promet de hâter ses recherches sur ce point, et l'assemblée adopte la proposition de M. Cloquet.

Le même membre donne lecture d'extraits de son travail au chapitre de l'architecture.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1886.

M. le comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est adopté.

M. le Secrétaire dépose les volumes reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 55e année, 3e série, tome 12, nos 9 et 10.

2. Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 10e année, 1886, no 5.

M. Desmazières présente, comme membre honoraire, M. Gaillard-Paris, propriétaire à Tournai.

L'élection des membres du bureau est renvoyée à la prochaine séance, vu le petit nombre de membres présents.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire général de l'Académie nationale de Reims, par laquelle cette savante compagnie accepte d'échanger ses publications contre celles de notre Société.

D'une circulaire du Président du congrès archéologique de Namur qui transmet les vœux adoptés à ce congrès.

Digitized by Google

M. le chanoine Huguet signale à l'attention des membres le discours prononcé par M. le chanoine de Haisne, le 28 novembre dernier à la distribution des prix de l'école Saint-Luc. Ce discours, *sur l'art du moyen âge à Tournai,* est reproduit *dans la Semaine religieuse* du diocèse de Tournai, numéro du 5 décembre 1886.

MM. Cloquet et de la Grange donnent lecture d'extraits de leur étude sur les artistes tournaisiens.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1887.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la réunion de décembre 1886 est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale... de Belgique, 55e année, 3e série, t. XII, n° 11. Brux. 1886.

2. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. I. Anvers 1885.

3. Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin, nos VIII et IX. Anvers 1886.

4. Annales de la Société archéol. de Namur. T. XVII. 1re liv. Namur 1886.

5. Société royale belge de géographie. Bulletin, 10e année, 1886, n° 6.

6. Messager des sciences historiques. Année 1886, 4e livraison.

7. Analectes pour servir à l'hist. ecclésiast. de la Belgique. 2e série, t. IV, 2e livr.

8. Cercle hutois des sciences. Annales, t. VII, 2e livr. 1887.

9. Revue agricole de l'arrondiss. de Valenciennes. 38e année, t. XXXIX, nos 9, 10, 11.

Digitized by Google

10. Comité archéologique de Senlis. 2e série, t. x, 1885.

11. Société des antiquaires de la Morinie. Bull. hist. 35e année, 138e et 139e livr.

12. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1885. 86e année, 5e série, t. III, Nancy 1886.

13. Bulletin d'histoire... des diocèses de Valence... 6e année, 37e, 38e et 39e livr.

Le même membre dépose les notices suivantes, hommage des auteurs :

*La Bataille de Seneffe*, par le colonel MONNIER.

*Notice sur la congrégation des sœurs de Saint-François de Sales de Leuze*, par M. MATHIEU. — Remerciments.

M. de la Grange présente comme membre honoraire : M. Edouard Dumon, vice-président du tribunal civil.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau, qui se trouve composé comme suit :

M. le comte de Nédonchel, *président*.
M. le chanoine Huguet, *vice-président*.
M. Emile Desmazières, *trésorier*.
M. Eugène Soil, *secrétaire*.
M. Amaury de la Grange, *bibliothécaire*.

M. Maquest entretient l'assemblée de noms historiques à donner aux nouvelles rues de la ville, et de plaques commémoratives à placer au coin des rues.

M. de la Grange signale un curieux traitement de la rage à Tournai, en 1502. Il s'exprime comme suit :

Digitized by Google

### UN PRÉDÉCESSEUR DE PASTEUR.

Un illustre savant a découvert récemment un traitement contre la rage. M. Pasteur se sert d'inoculations; les anciens médecins de Tournai employaient un autre mode de soins et arrivaient, paraît-il, à d'aussi bons résultats, comme tendent à le prouver les deux mentions suivantes, que nous extrayons du compte de tutelle des enfants de Pierre du Bos, rendu en 1502.

*Pour despens de bouche fais lors qu'on mena Phlipot du Bos de ceste ville de Tournay au Dan* (1) *pour le baignier en la mer, à cause qu'il avoit esté mors de ung quien malvais,* xxj s, ij d.

*A maistre Liévin, chirurgien sermentéz d'icelle dicte ville et cité de Tournay, pour son sallaire d'avoir gary ledit Phlipot de ladite morsure, payé par accord à lui* iij s. vj d.

A. DE LA GRANGE.

Le même membre signale des fouilles faites aux environs de la ville, et qui auraient amené la découverte de tombes remontant probablement à l'époque romaine; il demande si quelqu'un de nos collègues en a eu connaissance.

M. Soil répond qu'il a été informé de ces fouilles, qu'il a vu les quelques objets qui y ont été trouvés, et qu'il doit se rendre sur le terrain où elles ont eu lieu, à Ramegnies-Chin.

(1) La ville de Damme, près Bruges.

Digitized by Google

Il promet de déposer un rapport sur cette trouvaille, à la séance prochaine.

M. de la Grange donne lecture d'une notice sur un monument religieux, qui se trouvait élevé au centre du pont à pont à Tournai, en vertu d'un legs de Jehan Moriel, bourgeois de Tournai en 1483. Cette notice figurera dans l'ouvrage qu'il prépare avec M. Cloquet sur les artistes tournaisiens.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 10 MARS 1887.

M. le chanoine Huguet, *Vice-président*, occupe le fauteuil.

M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la réunion de février est lu et adopté après une observation faite par M. Maquest au sujet de la proposition qu'il a présentée à la précédente séance, de placer des plaques commémoratives sur les maisons occupées autrefois par des personnes qui se sont distinguées par leurs talents ou leurs mérites.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 55e année, 3e série, tome XII, n° 12. 1886.

2. Annuaire de l'Académie royale, 1877.

3. Revue belge de numismatique, 43e année. 1re liv. 1887.

4. Bulletin des séances du cercle archéologique de Mons, 5e sér. 2e bulletin, 1877.

MM. Cloquet et de la Grange déposent un exemplaire d'un article sur *les monuments funéraires tournaisiens*, qu'ils ont publié dans la *Revue de l'art chrétien*.

M. Huguet demande quelques renseignements pour l'histoire de l'évêque Etienne. — Plusieurs membres lui en promettent.

Digitized by Google

M. de la Grange communique une étude sur la bibliothèque d'un riche bourgeois de Tournai, Simon Savary, décédé en 1477. — On en vote l'impression.

M. Soil donne lecture de notes sur les fouilles faites à Ramegnies-Chin, hameau de Pont-à-Chin, en décembre 1886 et qui ont mis au jour des tombes franques. — On en décide l'impression.

M. Maquest signale un article sur Tournai, qu'on trouve dans le dictionnaire de *M. Thomas Corneille*, de l'Académie française, publié à Paris en 1708 (4 vol. in-folio). — On décide l'insertion d'un extrait de cet article, curieux sous plusieurs rapports, quoique souvent inexact, à la suite du procès-verbal.

La prochaine réunion est fixée au troisième jeudi d'avril (le second jeudi tombant pendant la semaine de Pâques).

---

## LA LIBRAIRIE D'UN BOURGEOIS DE TOURNAI EN 1477.

L'un des fondateurs de la Société historique, F. Hennebert, a publié, dans le tome IV de nos Mémoires, sous le titre de *Un bibliophile tournaisien à la fin du XV^e siècle*, une curieuse notice sur les livres que Jehan de Wysmes, maître ès arts et docteur en médecine, laissa par donation testamentaire à la librairie du Chapitre de l'église Notre-Dame. Le plus grand nombre de ces ouvrages traite de l'art de guérir : c'était la bibliothèque d'un savant et d'un spécialiste ; ce n'était

Digitized by Google

pas celle de ce que nous appellerions volontiers un homme du monde.

En parcourant la collection des comptes d'exécutions testamentaires, qui reposent aux archives de la ville, nous avons rencontré l'inventaire des livres qui composaient la bibliothèque d'un riche bourgeois, d'un de ces hommes auxquels leur fortune permet le luxe des livres, mais qui ne sont guidés dans le choix des ouvrages par aucune préoccupation spéciale. Nous trouverons là, dans une étrange promiscuité, les livres de piété, les romans, les traités de grammaire et de philosophie, un recueil de chansons, etc. Remarquons en passant que, bien que l'imprimerie eût déjà répandu plusieurs des ouvrages signalés, tout nous fait supposer que notre bourgeois ne possédait que des manuscrits, dont plusieurs sur parchemin et l'un au moins orné d'enluminures.

Ce catalogue fut dressé, en présence des exécuteurs testamentaires, sans doute par le greffier des échevins, qui ne fit pas preuve de grandes connaissances bibliographiques, si nous en jugeons par les fautes qui se sont glissées dans sa rédaction et que nous tenterons de corriger au moyen des travaux de Brunet et de Quérard. La tâche sera souvent difficile, parfois même impossible, et plusieurs des notes que nous joindrons aux fort brèves mentions de notre inventaire ne seront que des suppositions basées sur une certaine analogie de titres.

Comme le fait remarquer Hennebert, dans le travail que nous signalions au début de cette note, le prix des manuscrits avait été fort diminué par l'invention de l'imprimerie ; et cette perte atteignait, dit-il, les quatre cinquièmes de la valeur ancienne des livres. Aussi ne devrons-nous pas être surpris de l'estimation qui

Digitized by Google

fut faite de certains ouvrages par le rédacteur de l'inventaire.

Mais avant d'aller plus loin, disons quel était notre bourgeois, et pour cela analysons l'article que lui consacre le comte P.-A. du Chastel de la Howardries dans ses *Notices généalogiques tournaisiennes*. Sire Simon Savary, marchand, né vers 1418 du mariage de Tassart Savary, mercier, avec Catherine van de Walle, devint bourgeois de Tournai par relief du 21 mai 1442. Il fit fréquemment partie du Magistrat de la ville depuis 1445 jusqu'à l'époque de sa mort, en qualité d'eswardeur, d'échevin, de juré, de maïeur et de grand prévôt; il occupait pour la quatrième fois ces dernières fonctions lorsqu'il mourut, le 6 mai 1477. Il avait épousé en premières noces Agnès de Hornut, fille de Michel et de Marie Pietdavaine; et en secondes noces, Piéronne de Touwart, fille de Colart et de Catherine d'Aubermont. Le fils aîné de Simon, sire Eustache Savary, chevalier, seigneur de Warcoing, devint chambellan et pannetier du roi de France Louis XI; sa descendance fit de brillantes alliances grâce à la grande fortune de Simon Savary, qui, lui, ne fut que membre de la haute bourgeoisie de Tournai.

Voici maintenant l'inventaire des livres qui formaient sa bibliothèque, tel qu'il est contenu dans le compte d'exécution testamentaire, rendu par Michel de Grantmez le 24 juillet 1480.

*Ung Catolicum*, en pappier, en deux volumes, en latin et en franchois, 8 lb.

C'est sans doute de cet ouvrage que parle de Bure sous le numéro 2276 de sa *Bibliographie instructive*. Il fut imprimé en 1460 à Mayence par Jehan Fust et Pierre Schoyffer de Gernsheim sous le titre de *Joannis de Januâ, ordinis fratrum prædicatorum*,

Digitized by Google

*Summa quæ vocatur Catholicon.* — Le véritable nom de l'auteur est Jean Balbi, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et natif de Gênes ; ce qui le fit surnommer en latin *Joannes Genuensis* et par corruption *Joannes de Januâ.* Ce livre, dit de Bure, fut intitulé *Catholicon*, c'est-à-dire *Universel*, parce qu'il renferme tout ensemble une grammaire divisée en orthographie, étymologie, syntaxe et prosodie ; une espèce de rhétorique et un vocabulaire latin. Ce dernier forme à lui seul les trois quarts de l'ouvrage. Les exemplaires de cette première édition sont rares et atteignent des prix élevés. Brunet cite ceux, sur velin, de la vente de La Vallière vendu 2001 francs. et de la vente Mac-Carthy qui fut payé 2620 fr.

*Pluiseurs épitles du pappe Climent*, en parchemin, 100 s.

Nous pensons qu'il s'agit ici des lettres de Clément V de Goth, natif du diocèse de Bordeaux, et qui eurent plusieurs éditions dont nous parlerons plus loin. Un autre pape, saint Clément Ier, qui succéda à saint Clet en 91, adressa une épitre aux Corinthiens ; mais il est peu probable que ce soit cette lettre qui existait dans la bibliothèque de Simon Savary. Le texte en fut longtemps perdu, dit Feller, et il ne fut publié qu'en 1633, à Oxford par Patricius Junius d'après un manuscrit venu d'Alexandrie.

*Ung Sexte*, en parchemin, avec les gloses, 11 lb.

On donne le nom de *Sexte* au sixième livre des Décrétales qui fut recueilli en 1298 par les soins du pape Boniface VIII. Il fut imprimé pour la première fois à Mayence par Fust et Schoyffer en 1465; Maittaire en cite une seconde édition de la même ville en 1473. Les gloses sont dues à Jean André, professeur de droit à l'Université de Bologne, mort de la peste en 1438. On connaît un grand nombre d'éditions de cet ouvrage qui parurent à Rome en 1472 et 1474, à Mayence en 1476 et la même année à Venise chez Nicolas Jenson.

*Unes Climentines*, en parchemin, avec les gloses, 60 s.

On doit, comme nous l'avons dit plus haut, au pape Clément V, une compilation, tant des décrets du concile général de Vienne auquel il avait présidé, que de ses épîtres ou constitutions ; c'est

Digitized by Google

ce qu'on appelle les *Clémentines*. La première édition, sortie des presses de Mayence en 1460, est fort rare; le même ouvrage fut réimprimé en 1467, 1471 et 1473 dans la même ville : les exemplaires en sont presqu'aussi rares que ceux de l'édition originale. Le commentaire, comme celui de l'ouvrage précédent, est dû à Jean André.

*Les cas briefs sur les Décrétalles*, en parchemin, 4 lb.

On sait que les *Décrétales* sont un recueil des lettres et constitutions des anciens papes en réponse à des consultations qui leur étaient adressées. Les Clémentines et le Sexte que nous avons rencontrés dans les paragraphes précédents appartiennent à la catégorie des Décrétales. Malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir quel fut l'auteur de ces *Cas briefs*. Peut-être faut-il y voir l'œuvre de Jean d'Anagni, archidiacre de Bologne, qui composa, vers le milieu du XV^e siècle, des Commentaires sur les Décrétales. Le prix auquel fut estimé cet ouvrage nous prouve qu'il jouissait d'une certaine vogue.

*La Somme Godefroy sur les titres des Décrétalles*, en parchemin, 100 s.

Voici encore un de ces ouvrages théologiques qu'il ne nous est pas possible de déterminer. Ni Brunet, ni Quérard ne citent ce Godefroy; de Bure ne le mentionne pas non plus dans sa Bibliographie instructive. Mais ne s'agirait-il pas d'une œuvre de Geoffroy, abbé de Vendôme en 1093, créé cardinal l'année suivante et mort vers 1130? Ce fut un théologien remarquable et l'auteur de plusieurs opuscules sur la matière théologique. Une autre hypothèse serait encore admissible, c'est qu'il serait question d'un traducteur inconnu de l'ouvrage d'Henri de Suze, cardinal d'Ostie intitulé : *Summa aurea super titulis decretalium*, paru à Rome en 1473.

*Ung livre de loël moral*, en pappier, 40 s.

Il ne nous a pas été possible de découvrir l'auteur de ce livre de morale; mais son prix, relativement élevé, témoigne de l'estime dont jouissait ce traité.

*Pluiseurs épittres et sermons*, en latin et en pappier, 20 s.

Digitized by Google

*Pluiseurs interprétations sur pluiseurs noms de docteurs*, en parchemin, 5 s.

*Ung Presiamus*, en parchemin, 20 s.

Priscianus, grammairien de Césarée au VIe siècle, composa plusieurs ouvrages estimés : une exposition sur le traité de Théophraste *De Sensu*, et un traité de grammaire en seize livres. La première édition de cette grammaire date de 1470, et est attribuée aux presses de Windelin de Spire, à Venise. De Bure considère cette édition comme fort rare. — C'est probablement d'un de ces ouvrages de Priscianus qu'il est question dans notre inventaire.

*Ung livre contenant pluiseurs tiltres et capitles des Décrétales*, 10 s.

Ouvrage théologique trop peu clairement décrit pour qu'on puisse déterminer son auteur.

*Ung livre des quatre Novissimes*, en pappier, 10 s.

*Liber de quatuor Novissimis, morte, judicio, inferno et paradiso.* — Tel est le titre sous lequel parut ce traité lorsqu'il fut publié pour la première fois à la fin du XVe siècle, sans noms d'auteur ni d'imprimeur.

*Boèce, de Consolacion*, en pappier, 10 s.

« Il est peu d'ouvrages qui aient été copiés, recopiés, imprimés, traduits, commentés aussi souvent que le livre de *La consolation de la philosophie*, composé par Boèce, consul romain, puis ministre de Théodoric, dans la prison où ce roi des Ostrogoths le fit enfermer à Pavie avec son beau-père Symmaque, et où il eut la tête tranchée en 524, après avoir enduré pendant six mois différents genres de supplices. — Dès le IXe siècle, le roi Alfred-le-Grand avait traduit et paraphrasé la Consolation de la philosophie. On l'a translatée en hébreu, en espagnol, en italien, en anglais, en allemand, en français, en flamand (tant en prose qu'en vers), avec commentaires. Colard Mansion, le célèbre imprimeur brugeois, l'a traduite du latin en français et l'a mise sous presse en 1477. (1). »

(1) *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. IV, p. 322.

Digitized by Google

*La nouvelle logique*, 10 s.

*Pluiseurs petis livres*, en parcemin et en pappier, *touchant la grammaire logique, fisique, texte, questions et expositions*, 60 s.

*Ung messel*, en parchemin, 20 s.

*Une légende dorée*, en pappier, 40 s..

On attribue cet ouvrage à Jacques de Voragine, né aux environs de Gênes dans la première moitié du XIII^e siècle. Le texte latin en fut publié pour la première fois en 1470, puis à Paris en 1475, à Nuremberg et à Venise en 1476, à Deventer en 1478, à Lyon en 1485. Cette collection de légendes de saints fut traduite en français d'abord par maître Jehan Batailler, puis par Jehan de Vignay : les éditions en sont également fort nombreuses depuis celle que publia à Lyon en 1476 l'imprimeur Barthélemy Buyer. Il existe encore beaucoup de manuscrits de cette légende : la bibliothèque de Tournai en possède un beau spécimen enluminé qui semble remonter au XIV^e siècle.

*Ung livre appellé le Jeu d'eschyés moralisé*, en pappier, 60 s.

Jacques de Cessol, dit de Thessalonie, composa un ouvrage latin dans lequel il compare les diverses charges et fonctions de la chevalerie au rôle que jouent les différentes pièces du jeu d'échecs. Ce traité de Jacques de Cessol fut traduit en français sous le titre que nous venons de citer; le traducteur fut, pense-t-on, Jehan de Vignay, et l'édition de 1505 sort des presses de Michel le Noir. Ce livre dût avoir un grand succès, si l'on en juge par le nombre des traductions qui en furent faites en différentes langues : nous n'indiquerons que celle en flamand, imprimée à Goude en 1479 par Gér. Leeu, et qui est excessivement rare.

*Ung romant de la Rose*, ystorié, en parchemin, 40 s.

Guillaume de Lorris, l'un des plus anciens poètes français, mort en 1240, est l'auteur de cet ouvrage qui comprend 22000 vers de huit syllabes. C'est une sorte d'imitation de l'*Art d'aimer* d'Ovide. Plus tard, un autre poète, Jean de Mehun, surnommé *Clopinel* à cause de son infirmité, entreprit, à la demande de

Digitized by Google

Philippe-le-Bel, de donner une suite au Roman de la Rose et y ajouta 18000 vers. Les éditions de cet ouvrage sont nombreuses : les plus anciennes semblent appartenir aux presses lyonnaises et dater de 1475. Jehan du Pré, Antoine Vérard, Nicolas Despréz, Michel le Noir le réimprimèrent à Paris à la fin du XV^e siècle. Une traduction en prose par Molinet parut également à Lyon et à Paris dans les premières années du XVI^e siècle. Le manuscrit que possédait Simon Savary était, comme nous l'indique l'inventaire, orné d'enluminures. Un exemplaire in-4° sur velin, du XIV^e siècle, comprenant 168 feuillets à 2 colonnes, avec vignettes et miniatures coloriées et dorées existe dans la bibliothèque de Tournai, où il est catalogué sous le numéro 101 des manuscrits. — Il est curieux de rapprocher le prix auquel notre inventaire estime l'ouvrage, de celui atteint de nos jours par d'autres exemplaires aussi enluminés. Des copies du Roman de la Rose, sur vélin, furent vendues 18 lb. à la vente du baron de Heiss, et 3800 fr. à celle de Didot.

*Ung romant de Tristran*, en parchemin, 20 s.

*Le roman de noble et vaillant chevalier Tristan, fils de noble roy Méliadus de Léonnoys*, compilé par Luce, chevalier, seigneur du Chasteau de Gast. — Tel est le titre complet de ce roman de chevalerie, qui fut imprimé pour la première fois à Rouen en 1489, puis à Paris chez Antoine Vérard.

*Ung romant du Roy de Cambray*, en parchemin, 5 s.

Nous n'avons pas rencontré ce titre dans les ouvrages spéciaux; mais nous avons trouvé un chant de geste du XIII^e siècle intitulé *Li roman de Raoul de Cambrai et de Bernier*, qui doit être certainement le même que celui indiqué à notre inventaire. Remarquons en passant la présence, dans la bibliothèque de Savary, de cet ouvrage dont on ne connait plus qu'un seul exemplaire manuscrit, reposant à Paris, et d'après lequel Edw. Le Glay a donné en 1840 une édition de ce roman.

*Ung de Josaphas et de Balan*, en pappier, 10 s.

Ce roman spirituel, historique et moral, dit de Bure, est communément attribué à saint Jean Damascène; mais Feller émet des doutes sur cette attribution. La première édition, sous le titre de *Liber Barlaam et Josaphat, Indiæ regis*, est antérieure



Digitized by Google

à 1470. Ce roman fut traduit par Jacques de Billy, et fut publié à Paris par Chaudière en 1574; le P. Ant. Girard, jésuite, en fit plus tard une nouvelle traduction qui fut imprimée en 1642.

*Ung livre du traictié de pénitence,* en parchemin, 20 s.

Serait-ce l'ouvrage de Jacques Zocchis, imprimé à Padoue en 1472 sous le titre de *Famosum, utile atque altum caput omnis utriusque sexûs de pœnitentiâ et remissione?* L'indication de notre inventaire est trop peu claire pour que nous osions nous prononcer.

*Ung traictié du retour du coer perdu,* en parchemin, 10 s.

Voici encore un ouvrage qui nous est inconnu : c'est sans doute aussi un traité de pénitence ; mais nous ne l'avons pas trouvé mentionné dans les dictionnaires spéciaux que nous avons consultés.

*Ung livre de Boèce, de Consolation,* en pappier, 5 s.

Second exemplaire d'un ouvrage dont nous avons parlé plus haut. Mais ne s'agirait-il pas ici, à en juger par la forme française donnée au titre du traité si connu de Boèce, d'une traduction de cette œuvre? et faudrait-il y voir le poëme de *Renaut de Louvain,* trouvère brabançon de la première moitié du XIVe siècle?

*Ung roman de Cléamèdes,* en pappier, 15 s.

Ce poëme est dû à Adenès Le Roy; mais cet auteur déclare lui-même en plusieurs endroits qu'il lui fut dicté par deux collaborateurs illustres, Marie de Brabant, reine de France, et Blanche d'Artois. Voici ce qu'en dit Arthur Dinaux dans *Les trouvères brabançons* : « Cléomadès est un roman dont l'action se passe » du temps des empereurs romains; il aurait pour nous peu » d'intérêt, si l'auteur avait donné à son livre la couleur locale » convenable; mais, comme on le pense bien, il garde bien plus » souvent la couleur de son propre siècle, et alors il devient une » étude de mœurs, peinture parfaite de l'époque de Saint-Louis, » qui lui mériterait les honneurs de la publication. » On peut juger de la vogue dont jouit longtemps ce roman, par le nombre des exemplaires manuscrits qu'on en rencontrait. On en trouve

Digitized by Google

deux dans l'inventaire des livres de Marguerite de Flandre, dressé en 1413 (1). Le catalogue de Gaignat en renferme également deux, repris sous les numéros 1750 et 1751; ils sont intitulés : *Le roman de Cléomadès et de Marchadigas, son père.*

*Le testament de maistre Jehan de Meun,* 10 s.

Le véritable titre de cet ouvrage est *Le codicille et testament de maistre Jehan de Meun avesques l'épitaphe du feu Roy Charles septiesme qui trespassa audit Meun.* — L'auteur de ce livre pourrait bien être Simon Gréban, poète du XV^e siècle, natif de Compiègne. La première édition de l'ouvrage se termine par dix vers qui renferment par acrostiche le nom de *Simon Grebt* (Gréban). Michel le Noir en publia une seconde édition en 1501.

*Le traictié des quatre Novissimes,* en franchois, en pappier, 20 s.

Traduction d'un ouvrage que nous avons déjà rencontré plus haut; elle est dûe à Thomas Le Roy. La première édition fut imprimée à Audenarde par Arnould de Keyser vers 1480; elle est en tout cas antérieure à 1483, car on sait qu'Arnould transporta à cette époque ses presses à Gand.

*Les quatre miroirs de la mort,* en parchemin et en pappier, 25 s.

S'agit-il d'un second exemplaire de l'ouvrage précédent, ou du *Miroir de la mort,* dont l'auteur est Olivier de la Marche? — Ce dernier ouvrage fut imprimé à la fin du XV^e siècle et débute ainsi : *Cy commence ung excellent et très proufitable livre pour toute créature humaine, appellé le Miroer de mort.*

*Pluiseurs nobles auctoritéz des philosophes,* en pappier, 10 s.

Arthur Dinaux, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, s'exprime ainsi au chapitre d'*André de Huy :* « Nous pensons » avec M. Paulin Paris qu'André de Huy est le premier qui ait » extrait des moralités en vers des œuvres des philosophes de

(1) Chan. Dehaisnes. *Hist. de l'art avant le XV^e siècle.* T. II, p. 880.

Digitized by Google

» l'antiquité. Son ouvrage est intitulé : *Cest livres fist maistre* » *Andreys de Huy, selonc les auctoritéz des anciains philo-* » *sophes qui sont ci-après nomei.* Il entre ainsi en matière :

Je Andreis, qui fu nez de Huy,
Tot sens mençonge et sans ennuy
Vos weil ramentevoir par rime
De ce que dirent cil meisme
Dou sens des quieus est grans renons,
Dont vos orrés nomer les noms. »

Nous pensons qu'il faut attribuer à André de Huy l'ouvrage qui nous occupe; on pourrait cependant y voir l'œuvre de son plagiaire Alars de Cambrai, dont un manuscrit faisait partie de la bibliothèque de Gaignat, où il est repris sous le numéro 1750.

*Les croniquines de la fondacion de Tournay,* en pappier, 15 s.

C'est à n'en pas douter la même chronique que celle dont un exemplaire est coté sous le numéro 195 dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tournai; elle porte pour titre : *Chy comenche l'histoire et cronique de Buscalus traictant de la fondation de Tournay et coment elle se nomoit Seconde Rome, depuis Hostille, secondement Nerves et depuis Tournay dont de présent elle porte encoires le nom.* — Le docteur Wilbaux, ancien bibliothécaire de la ville et rédacteur du catalogue, fait suivre cette mention de la note suivante : « Jacques de Guyse a, le pre- » mier, signalé l'existence de ce livre, au sujet duquel il est tombé » dans une erreur singulière, qu'ont reproduite après lui la plu- » part des écrivains : *Reperi siquidem nuper quemdam novellum* » *fictum historiographum, rithmatisatum in vulgari, qui de* » *Secunda Roma, Hostilione, Nervia seu Tornaco mirabilia* » *refert, cujus nomen Buscalio sive Buscalus inesse videtur; sed* » *quia inopiniabilia et falsa multa conscribit, et si qua vera,* » *pauca tamen, etiam suis temporibus non applicat.* — On voit » dans ce passage que Buscalus est pris pour l'auteur de la » légende romanesque dont il n'est que le héros principal. Cette » erreur a été partagée par Bergier dans son *Dessein de l'his-* » *toire de Rheims. Rheims, 1655, p. 111,* et par le marquis de » Fortia dans ses *Mémoires sur l'histoire ancienne du globe,* » *tome Ier, p. 225.* Arthur Dinaux a rétabli la vérité et a fait voir » que cette chronique est un véritable roman rempli de fictions, » dont la composition ne parait pas devoir remonter beaucoup

Digitized by Google

» au-delà du XIVe siècle. Ecrite d'abord en vers, elle eut le sort » commun de tous les vieux poëmes, en passant du langage rimé » dans la prose vulgaire. »

*Pluiseurs livres* en pappier, en franchois, 30 s.

*Ung journet,* couvert en rouge, en parchemin, 20 s.

Le *Journet*, est un bréviaire; on rencontre souvent cette appellation dans les inventaires d'églises.

*Ung Bouteillier,* en pappier, 20 s.

La *Somme rurale* est l'œuvre de Jean Boutillier, natif de Tournai ou de Mortagne. La première édition de cet ouvrage fut imprimée à Bruges par Colard Mansion en 1479; on n'en connait que trois exemplaires, dont l'un atteignait récemment dans une vente à Paris le prix de 10,100 francs. Il fut réimprimé à Abbeville par P. Gérard en 1486, à Paris en 1488 et à Lyon par Jacques Maillet en 1494. Une traduction flamande en parut à Delft en 1483. — *La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2e série, tome IV, Paris 1847-48, pp. 89-143) a inséré une intéressante notice sur Jean Boutillier.

*Le livre des bonnes meurs,* en pappier, 5 s.

Un manuscrit, sans nom d'auteur, est repris sous le même titre au catalogue de Gaignat, n° 871. L'auteur de cet ouvrage parait être Jean Ferron, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

*Pluiseurs canchons*, sur parchemin, 5 s.

*Ung livret d'orison,* à clenquette d'argent, 5 s.

*Unes petites heures,* à cloant d'argent, 20 s.

*Ung grant psaultier*, couvert de rouge, à bastons doréz, 10 lb.

*Unes heures,* couvertes de damas, à cloans doréz, 100 s.

*Unes aultres* (heures) à cloans d'argent doréz, 50 s.

A. DE LA GRANGE.

Digitized by Google

## CIMETIÈRE FRANC A RAMEGNIES-CHIN.

Dans les derniers jours de décembre 1886, des ouvriers occupés à planter des arbres dans une partie de terre récemment incorporée à la campagne de M. Paul Bossut, à Pont-à-Chin, mirent au jour quelques ossements humains.

Informé de cette trouvaille, je me rendis peu de temps après sur les lieux où elle avait été faite, mais la gelée avait interrompu les travaux, qui ne purent être repris que deux mois plus tard.

A cette époque M. Bossut mit obligeamment ses ouvriers à ma disposition, et avec leur concours j'ai procédé à de nouvelles fouilles, qui, sans donner des résultats bien importants, offrent cependant un certain intérêt pour l'étude des antiquités tournaisiennes.

La terre où se trouvaient les tombes est situé sur le territoire de Ramegnies-Chin, couture de Pont-à-Chin n$^{os}$ 3 et 4 de la section C du cadastre de cette commune, près du rieu du moulin, allant de Blandain à l'Escaut.

Elle forme une légère éminence, en pente douce vers le couchant, et offrant une crête abrupte du côté du levant. Ce monticule distant d'une centaine de mètres du lit actuel de l'Escaut, est longé par la grand'route de Courtrai à Tournai (ancienne voie romaine), et se trouve à cinq kilomètres de cette dernière ville (1).

Quelques tranchées pratiquées dans différentes direc-

(1) C'est sur cette éminence que se trouvait bâti l'ancien château de Pont-à-Chin.

Digitized by Google

tions ont permis de constater les points suivants :

Sous la couche de terre végétale, on rencontre une terre sablonneuse. C'est dans cette terre, à 80 centimètres environ de profondeur du niveau actuel du sol, que se trouvaient inhumés les corps.

Ils étaient parfois fort distants les uns des autres, déposés sans ordre apparent ; quelques-uns étaient orientés, mais ils formaient l'exception.

Sur le parcours des sillons nous n'avons constaté la présence que de huit ou neuf corps, et devant le peu d'importance de la trouvaille, il n'a point paru utile de fouiller le reste du terrain.

Les ossements étaient assez bien conservés, mais tombaient rapidement en poussière au contact de l'air.

Les corps n'avaient pas été brûlés, mais déposés entiers dans de forts cercueils en bois. On en a trouvé des parcelles adhérant encore aux clous qui fermaient les cercueils.

Ces clous étaient fort abondants; ils sont en fer, plats, à tête large et plate, et mesurent 15 centimètres de longueur ; on en a trouvé d'autres plus petits (1).

Nous les avons plusieurs fois rencontrés, disposés symétriquement, le long du corps, la pointe en dedans, ou en haut, indiquant ainsi les dimensions et la forme des coffres funéraires. Avec les ossements se trouvaient de petits blocs de fer oxidé, absolument informes, et dont on ne peut même soupçonner l'usage.

Il était impossible, en particulier, d'y retrouver la

(1) Des clous du même genre ont été trouvés au cimetière de Strée. M. Van Bastelaere les décrit page 224 et planche XI. Il les attribue à l'époque franque.

Digitized by Google

forme de la hache, de la lance et de l'épée, armes traditionnelles du Franc.

Les tombes ne renfermaient ni verroteries, ni poteries, généralement si abondantes dans les cimetières romains et francs. On trouva cependant dans le terrain quelques menus morceaux de poteries de diverses époques, et des fragments de tuiles romaines. L'un de ceux-ci, le plus grand, fermait une sépulture, du côté des pieds.

Enfin, près des corps, nous avons constaté la présence de monnaies romaines, en bronze, très frustre, ou couvertes d'une épaisse patine verte.

Il a été possible cependant de déchiffrer le type de quatre d'entr'elles, savoir :

1. Un moyen bronze de Tibère (14-37 après Jésus-Christ) très fruste.

2. Un grand bronze de Trajan (98-117 après Jésus-Christ) ou d'Adrien (117-138 après Jésus-Christ).

3. Un grand bronze de Marc-Aurèle (161-180 après Jésus-Christ) à légende illisible.

4. Un grand bronze de Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle (161-175 après Jésus-Christ); revers : la piété debout.

Il résulte des faits relatés ci-dessus que le cimetière découvert à Pont-à-Chin appartient à l'époque franque.

Le mode de sépulture par inhumation, dans des cercueils en bois, l'absence de poteries romaines, indiquent un cimetière franc. L'absence de bijoux et d'armes permet de croire que notre cimetière appartenait à une population pauvre et agricole.

Digitized by Google

D'autre part, la présence de monnaies romaines indique une époque peu éloignée de la domination romaine et permet de fixer la date probable de notre cimetière au commencement du V^e siècle de l'ère chrétienne, époque du premier établissement des Francs dans ce pays (1).

E. Soil.

Mars 1887.

---

## EXTRAIT DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL, GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

*de M. Corneille de l'Académie française, publié en 1708.*

Tournay. — L'église cathédrale de Notre-Dame a été fondée et dotée d'un grand revenu par Chilpéric, roi de France. Son jubé qui sépare le chœur de la nef, est soutenu de plusieurs hautes colonnes d'un très beau marbre. Il a en face la figure de la Vierge tenant le petit Jésus entre ses bras, au milieu des quatre vertus, d'un travail fort estimé. En avançant dans le chœur on voit six tombeaux, les uns de marbre, les autres d'airain et tous d'une pareille beauté. Derrière le maître autel est celui de Villane, qui est estimé très beau, avec quatre autres de chanoines de cette église, dont les bustes sont représentés au dessus de leurs épitaphes, enrichis de quelques figures. Ces quatre tombeaux sont adossés

(1) On trouve habituellement dans les tombes franques, des pièces romaines lesquelles ont évidemment continué à circuler de longs siècles, à une époque et dans un pays où le numéraire était peu abondant et la frappe rare.

Au cimetière franc de Samson, province de Namur, que l'on reporte au VI^e siècle, chaque sépulture pour ainsi dire renfermait une pièce romaine, il y en avait même qui dataient de Trajan, l'an 98 (Van Bastelaer, cimetière de Strée page 246).

Digitized by Google

contre la clôture du chœur proche les chapelles qui l'environnent. Ces chapelles sont fermées par des balustres de marbre toutes de même parure. Deux portes d'airain les séparent de la nef et leurs voûtes sont enrichies de marbre blanc, comme sont les deux chapelles qui accompagnent le jubé et dont chacune a sa tribune que soutiennent plusieurs colonnes d'un très beau marbre. Cette église du côté de la grande porte paraît magnifique dans la délicatesse de son architecture et dans la matière qui la compose. Un grand nombre de colonnes en supporte le dessus qui est une galerie bordée d'une balustrade, qui donne passage d'un côté de la nef à l'autre. Elle a quatre tours carrées presque d'un pareil ouvrage.

Le collège de Saint-Paul est tout proche le palais épiscopal ou dans la même rue qui aboutit à la grande Place, sont la maison de ville, l'église des Mathurins et la maison du cochon de plomb, bâtie par les Turcs.

Celle où est l'église de Saint-Piat, commence à la porte par laquelle on sort pour aller à Saint-Amand. C'est là qu'est la citadelle flanquée de cinq bastions royaux. Elle commande à toute la ville depuis qu'on a fait abattre quelques maisons des environs qui lui portaient ombre. De cette porte, vers le milieu du chemin jusqu'à l'église de Saint-Piat, on voit les restes d'un gros donjon bâti de pierres noires comme marbre, semblables à celles des tours qui défendent les murailles de la ville. Elles n'ont point d'autres fortifications que quelques demi-lunes qui sont aux entrées des portes, avec leurs larges fossés.

La promenade sur les quais de la rivière est très agréable. Il y a plusieurs ponts pour passer de la grande partie de la ville à la petite, dans laquelle on trouve le noviciat des Jésuites, bâtiment superbe, pro-

Digitized by Google

che de la belle église de Saint-Brice, ornée d'une haute tour et d'un ancien tombeau.

En avançant, on arrive au couvent des Capucins et à la place du Château dont l'étendue était telle, qu'elle renfermait des rues, des places, des jardins et l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Ce fut Henri VIII, roy d'Angleterre, qui fit bâtir ce château, lorsqu'il se fut rendu maître de Tournay en 1513. Présentement, il n'en reste presque plus que la place qu'on doit remplir de beaux édifices. Il est près de la rivière qui lui servait de fossés de ce côté-là. On passe à l'autre bord, par un pont, pour aller voir l'église paroissiale de Saint-Jacques. Il y a un jubé fort remarquable par la délicatesse de l'architecture. Six hautes colonnes de marbre noir le soutiennent. C'est comme une galerie environnée d'une balustrade de marbre blanc, si bien disposée, qu'il n'y a rien qui empêche que de la nef on ne voye entièrement le maître-autel.

Dans la place de la Magdeleine est une église du même nom, l'une des onze paroisses de Tournay. On y observe une coutume bien particulière aux enterrements de personnes de qualité. Lorsqu'on porte le corps du mort de la maison à l'église, on couvre de paille non seulement le chemin par où le corps doit passer, mais aussi toute l'église. Les sièges du chœur, l'autel et le cercueil en sont tout couverts pendant le service, où tous les parents et les amis assistent en cérémonie, chacun ayant sa place dans cette paille.

Le couvent des religieux de Sainte-Croix est proche la porte d'Ath. L'église en est assez belle. Son grand autel est tout de marbre, avec un grand tableau de Rubens qui représente la passion de Notre-Seigneur. Ses deux chapelles, qu'on trouve à l'entrée de la nef, sont aussi toutes de marbre ainsi que son jubé et ce

Digitized by Google

qui soutient les orgues. Le cloître est fort grand, tout vitré et peint sur le verre. Les grands jardins du couvent, ses grandes cours et ses bâtiments, font voir que cette maison est considérable. Il y a aussi un jardin particulier pour chaque religieux.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 21 AVRIL 1887.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-Président, occupe le fauteuil.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 1887 est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages suivants qui lui sont parvenus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 56e année, 3e sér. t. XIII, n° 2. Bruxelles, 1887.

2. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 3e série, tome XX, nos 9, 10, 11. Année 1886. Bruxelles 1886.

3. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 4e série, tome I, n° 1, année 1887. Bruxelles 1887.

4. Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XLVI. Bruxelles 1886.

5. Mémoires couronnés et autres mémoires, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. — Collection in-8°, tomes XXXVIII et XXXIX. Bruxelles, octobre et novembre 1886.

6. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses Bulletins, 4e série, tome XIII, 3e et 4e Bulletins. Bruxelles 1886.

7. Biographie nationale publiée par l'Académie royale des

Digitized by Google

sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome IX, 2e fascicule. Bruxelles 1886-87.

8. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 25e année, nos 5, 6, 7, et 8. Bruxelles 1886.

9. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, t. XIV. Mons 1886.

10. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome III, 2e livraison. Nivelles 1887.

11. Annales du cercle archéologique de Mons, tome XX. Mons 1887.

12. Société royale belge de géographie, bulletin, 11e année, 1887, no 1. Bruxelles 1887.

13. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 35e année, 140e livraison. Saint-Omer 1887.

14. Société d'agriculture, science et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. Valenciennes, 38e année, t. XXXIX, nos 12, 13, 14 et 15.

15. Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 59e ann. 4e série, tome VI. Saint-Quentin 1886.

16. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution For the year 1884, Gart. II, Washington 1885.

17. Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. — Pays et comté de Flandre. Quartier de Gand. Tome V. — Coutumes de la ville d'Audenaerde, 2e partie. Bruxelles 1886.

18. Collection des chroniques belges inédites. Cartulaire des comtes du Hainaut de 1337 à 1436. t. III, 1886, publié par Léop. Devillers. Bruxelles 1886.

19. Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, sous le règne de Philippe II, publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove, tome V. Bruxelles 1886.

Digitized by Google

M. le chanoine Huguet, dépose, hommage de l'auteur *M. Théodore Bernier*, trois notices :

Excursion archéologique à Nivelles, 4 octobre 1886.

Notice sur des antiquités préhistoriques et belgo-romaines, trouvées à Angre.

Notice nécrologique sur Louis Baudelet, curé de Bonsecours.

(*Remerciments*).

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Le P. Ehrle et M. Raskop, accusent réception des tirés à part de leurs *Recherches sur Henri de Gand*, et remercient la Société de les avoir éditées.

M. le comte de Nédonchel propose à la Société de publier dans ses Bulletins, un travail de M. Alphonse De Witte sur le monnayage des états du tournaisis de 1578 à 1582, dont il dépose le manuscrit.

Cette communication est reçue avec plaisir et sera insérée au tome XXII des Bulletins (1889).

M. le Secrétaire de l'Académie royale annonce l'envoi de publications de ce corps savant, destinées à la Société.

M. le Président de la Société l'Emulation de Bruges, annonce que le prochain congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, s'ouvrira à Bruges, le 22 août prochain.

Il prie la Société de désigner le délégué qui sera chargé de la représenter au congrès.

M. Eugène Soil est désigné en cette qualité.

M. le général Daubresse, en excusant son absence

Digitized by Google

à la réunion, présente, comme membre honoraire, M. Armand de Behault, archéologue à Bruxelles.

M. Cloquet entretient l'assemblée de travaux exécutés sur un terrain faisant partie de l'ancien cloître de la cathédrale. On en a retiré trois dalles funéraires, dont l'une, du XV^e siècle, à deux personnages, est très remarquable.

Ces dalles sont destinées au musée épiscopal, en voie de formation.

Il signale aussi une cheminée en pierre de taille du XV^e siècle et des fragments de pavements en carreaux vernisssés de la même époque, provenant d'un bâtiment incorporé à la brasserie de M. Bourgois, et faisant le coin de la rue des Campeaux et de la ruelle Daluin.

Ce bâtiment, qui date du XV^e siècle, formait une habitation confortable, avec deux grandes salles de neuf mètres de long sur six de large. Le sol de ces salles se trouve à deux mètres en contre-bas du niveau actuel de la rue.

Le même membre donne lecture d'une notice très curieuse sur un tableau provenant de l'ancienne abbaye bénédictine d'Ambierle, et représentant la passion, qu'on attribue à Roger Van der Weyden (ou de la Pasture). — On vote son insertion au bulletin.

M. Soil propose de publier dorénavant les *Bulletins* par fascicules. — On décide de mettre cette proposition à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

---

Digitized by Google

## A PROPOS DE ROGER DE LA PASTURE.

M. E. Jannez vient de publier dans la *Gazette archéologique* (nos 9 et 10 de l'année 1886) un article qui mérite notre attention, sur le retable du maître-autel de l'ancienne église de l'abbaye bénédictine d'Ambierle. C'est un tryptique, représentant la *Passion*, qui est du à la collaboration d'un sculpteur et d'un peintre flamands, restés inconnus jusqu'ici. Je mets sous les yeux de nos confrères de fort belles reproductions des volets de ce tryptique; elles leur offriront un intérêt tout particulier, quand j'aurai ajouté, qu'il résulte d'une manière à peu près certaine des recherches de M. E. Jannez, que le magnifique tableau à volets d'Ambierle appartient à l'école tournaisienne, et que ses peintures sont dues au pinceau de notre Roger de la Pasture.

Une forte présomption en faveur de cette attribution résulte de la comparaison de ce chef-d'œuvre avec le polyptique du *Jugement dernier* de Beaune, une des œuvres capitales de Roger. L'examen technique des deux peintures révèle les mêmes défauts et les mêmes qualités propres à notre artiste.

Le retable de Beaune a été décrit par M. J. Carlet, qui en a donné de fort belles photographies (1). Je me suis procuré son ouvrage pour le mettre sous vos yeux. Vous pourrez ainsi juger de la similitude des deux œuvres; mais il me servira tout à l'heure à vous soumettre encore d'autres conclusions.

(1) *Le jugement dernier, retable de l'Hotel-Dieu de Beaune*, suivi d'une notice sur les *tryptiques de Dantzig et d'Anvers*, par M. J. Charlet, Beaune. Domongeot. 1884.



Digitized by Google

M. Jannez ne s'est pas borné à comparer le tableau d'Ambierle avec celui de Beaune ; une inscription que porte ce retable, nous apprend qu'il fut donné à l'abbaye d'Ambierle en 1466 par un sire de Chanzy, d'origine forézienne. Il y avait là une piste à suivre, et elle a mené notre auteur à constater que Roger Vanderweyden était, en même temps que le sire de Chanzy, attaché comme varlet à la personne de Philippe de Bourgogne ; comme tels les deux officiers du duc devaient se connaître. Cette probabilité se change en certitude, grâce à des extraits des archives de Lille, qui établissent entr'eux d'étroites et spéciales relations. En 1462, Roger prend part de concert avec de Chanzy, à l'expertise de deux statues exécutés pour l'hôtel du duc à Bruxelles, et peintes par P. Coustain.

Des expertises artistiques de l'espèce faites en commun, durent nécessairement déterminer entr'eux des relations suivies, peut-être de l'amitié, et rien de plus naturel, que d'admettre, que de Chanzy voulut s'adresser à son collègue Vanderweyden pour l'exécution du magnifique retable qu'il destinait à l'église d'Ambierle.

J'ai naguère fait venir de Sienne et soumis à la Société une photographie d'une miniature du missel de notre évêque Ferry de Clugny, conservé à la bibliothèque communale de cette ville. Cette remarquable peinture sur velin, due à l'un de nos premiers artistes, et que M. Castan est tenté d'attribuer à Simon Marmion, ne serait-elle pas aussi l'œuvre de Roger ?

Il me semble difficile, Messieurs, de méconnaître la grande ressemblance des types des anges peints dans la miniature de Sienne, et dans le retable de Beaune. Des deux côtés nous retrouvons ces anges sveltes, vêtus de longues aubes blanches, aux manches larges et bouf-

Digitized by Google

fantes, aux figures ovales, douces et un peu féminines.

L'ange de Vanderweyden, paraît dans son type le plus caractérisé, dans un tableau de l'Annonciation que possède le musée d'Anvers. En voici une photographie qu'à bien voulu nous prêter M. A. de la Grange. Permettez-moi de vous faire remarquer combien est fidèle à ce spécimen authentique des anges Roger, celui que possède l'église de la Madeleine. Pour moi, la comparaison avec le tableau d'Anvers, des deux personnages sculptés, qui figurent aux piliers du transept de cette église, et forment le mystère de l'Annonciation, me donne la conviction, qu'il faut y voir une œuvre exécutée d'après les dessins de Roger, et un témoin de l'influence que le maître a exercé dans sa ville natale, avant de la quitter pour fixer son séjour à Bruxelles.

L. Cloquet.

21 avril 1887.

---

## NUMISMATIQUE DES ÉTATS DU HAINAUT ET DES ÉTATS DU TOURNAISIS.

*Le numéraire forgé par Simon de Malines d'abord en sa qualité de maître de la monnaie de Mons et ensuite en vertu de sa nomination de maître de la monnaie établie en la cité de Tournai.*

(1577-1582)

I

### Les États du comté de Hainaut.

« Le maître de la monnaie de Mons, qui avait pré-
» cédé Jacques de Surhon entré en fonction le 9 jan-

Digitized by Google

» vier 1581, nous dit M. Chalon dans le premier » supplément à ses *Recherches sur les monnaies des » comtes de Hainaut* (1), se nommait Simon de Malines. » C'est lui qui avait fabriqué les monnaies des Etats, » depuis 1577. Le compte rendu par ce maître n'a » pas été retrouvé dans les archives du royaume, et » cependant M. l'archiviste général Gachard, dans » une lettre adressée à Henri Delmotte, de Mons, le » 19 mars 1832, s'exprimait ainsi : J'ai eu hier entre » les mains des comptes rendus par le maître de cette » monnaie. (Mons) de 1576 à 1582 (2). »

Nous avons été plus heureux que le vénérable et éminent président d'honneur de la Société royale de numismatique de Belgique, et, grâce au concours intelligent et empressé de notre excellent ami M. Emile de Breyne, attaché aux archives générales du royaume, ce sont précisément les comptes de Simon de Malines, du 11 mars 1577 au 19 août 1582, que nous allons faire connaître aujourd'hui (3).

Ces comptes, ou plus exactement ces procès-verbaux de l'ouverture des boîtes, présentent une double importance au point de vue numismatique; non seulement ils ont trait aux monnaies forgées à Mons par les Etats du Hainaut, mais ils concernent aussi le numéraire émis à Tournai par les Etats de cette seigneurie; — Simon de Malines, après son départ de Mons, étant devenu maître de la monnaie établie en la cité tournaisienne. C'est donc l'historique du monnayage des Etats du Hainaut et des Etats du Tournaisis que

(1) Page L.

(2) Vieux style, 1577-1582.

(3) Archives générales du royaume. — Acquits de la chambre des comptes à Lille, n° 1613.

Digitized by Google

nous essaierons de tracer dans cette étude, en nous basant uniquement sur des pièces officielles, c'est-à-dire sur des documents absolument indiscutables.

Tout d'abord rappelons, pour être complet, que par « l'article 23 de la Pacification de Gand, du 8 no- » vembre 1576, il fut arrêté que les Etats généraux » aviseraient le plus tôt possible à faire un règlement » pour égaliser le cours des monnaies dans toutes les » provinces. »

« Au mois de janvier 1577, les Etats généraux, » assemblés à Bruxelles, prirent la résolution de » s'adresser au conseil d'Etat, qui gouvernait le pays » au nom du roi d'Espagne pour lui demander licence » et congé de faire forger une monnaie nouvelle, et le » 18 du même mois le conseil d'Etat, déférant à ce » vœu, adressa aux maîtres généraux des monnaies » une ordonnance pour la fabrication de nouvelles » espèces (1). »

Cette ordonnance, en flamand, et dont M. Chalon a, le premier, donnée une traduction française due à l'obligeance de M. Piot, prescrivait la fabrication des monnaies suivantes :

En or : Un double et un simple florin.

En argent : Des pièces de 16, 8, 4, 2, 1 et ½ sol.

Comme on le voit, il n'est pas question, ici, des monnaies de cuivre qui, d'après van Heurck, n'auraient été frappées qu'en 1579 (2). Il n'est point fait mention non plus de la pièce de 32 sols ou daaldre

(1) Chalon. *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 118.

(2) Van Heurck. *Traité historique et théorique des monnaies des Pays-Bas, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à la fin du règne des archiducs Albert et Isabelle.* Copie de ce manuscrit à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Digitized by Google

des Etats; cette monnaie n'a d'ailleurs été émise qu'en 1578. Une instruction pour Floris Florissonne, maître de la monnaie d'Anvers, le requérant de fabriquer des « dobbelen zestien stuvers » ou pièces de 32 sols, porte la date du 27 mars 1578 et les signatures des maîtres généraux Lenaert van Impegen et Melchior van den Perre (1).

A peine l'ordonnance du 18 janvier 1577 eût-elle été publiée, que l'on se mit partout à l'œuvre, à Bruges (2), à Maestricht (3), à Anvers (4), à Bruxelles (5); preuve évidente de l'urgence et de la nécessité de la mesure décrétée, au nom du roi d'Espagne, Philippe II, par le conseil d'Etat.

Le comté de Hainaut, depuis la mort de Philippe le Bon, n'avait plus eu de numéraire spécial et, de plus, aucune monnaie n'avait été forgée, à Mons, à dater du décès du comte Guillaume IV (1417) (6). Aussi, dès que promesse lui eut été faite, le 10 dé-

(1) Archives générales du royaume. — Registre n° 141, aux chartes et octrois de la chambre des comptes du Brabant, folio LXXX.

(2) Le compte du maître de la monnaie de cette ville, Corneille de Hoogendorp, allant du 8 mai 1574 au 12 novembre 1577, il est impossible de déterminer l'époque exacte où les nouvelles monnaies commencèrent, en Flandre, à être fabriquées Deschamps de Pas. *Revue belge de numismatique*, année 1878, p. 180.

(3) Compte de Gilles van Haelbeke. — Aux archives du royaume à Bruxelles.

(4) Compte de Florent Florissonne du 13 mai 1577 au 16 octobre 1578. Archives générales du royaume.

(5) Compte de Florent Florisonne du 25 janvier 1577 au 12 octobre de la même année. Archives générales du royaume.

(6) Encore faut-il admettre, avec M. Chalon, que les pièces portant MONETA DE HANONIE ont été battues à Mons. — Le nom de cette ville figurant pour la dernière fois sur quelques monnaies de Marguerite (1345-1356).

Digitized by Google

cembre 1576, de la monnaie de Mons (1), Simon de Malines qui déjà, en octobre 1576, poussait le gouvernement, dans une requête adressée au roi, à fonder un atelier monétaire dans la capitale du Hainaut « *afin d'accomoder les marchans, changeurs et livreurs du Haynaut, Flandres, Artois et des lieux circonvoisins, et signammant pour obvier à ce qu'ils ne transportassent leurs matériaux en France et Cambray* (2) », dût-il se mettre activement à s'occuper de son installation.

Le 21 décembre il obtient, des Etats du Hainaut, l'autorisation de se pourvoir d'un local pour y établir sa forge (3). Le 23, il loue, en vertu de ses pouvoirs et au nom des dits Etats, à *Loys Warlu*, pour un terme de six ans, au prix annuel de cent vingt carolus (4) — dont vingt à sa charge — la maison dite : *du Cornet* (5), située rue de Nimy (6) et occupée par *Liesnard du Coing*, qui reçut de ce chef deux cents florins d'indemnités (7). Les réparations faites par Simon à cette demeure, ainsi que les frais d'appropriation, furent soldés par les Etats et par la ville de Mons, cette dernière entrant dans

(1) J. Rouyer. *Documents concernant l'atelier monétaire de Tournai. Revue belge de numismatique*, année 1881, p. 428.

(2) Bibliothèque nationale de Paris, 38e volume des manuscrits Colbert, collection dite des 182, copie faite d'après les archives de la chambre des comptes, à Lille, par Denis Godefroy.

(3) Extrait d'un registre aux résolutions des députés des Etats du Hainaut, folio 270, aux archives de l'Etat, à Mons.

(4) D'après M. Chalon 506 frs 40. *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. x.

(5) Chalon. *Premier supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p x.

(6) Extrait du compte des Massards, de Mons, regardant les maltôtes de vin et cervoises pour 1577. Archives de la ville.

(7) Chalon. *Premier supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. x.

Digitized by Google

ces dépenses jusqu'à concurrence de trois cents livres (1).

Le zèle du maître monnayeur fut couronné de succès et, dès le 11 mars 1577, — le personnel étant au grand complet, l'atelier en état, les coins gravés, — la fabrication des monnaies au type nouveau et à la légende PACE ET JUSTITIA pût commencer et se poursuivre régulièrement. Elle prit fin le 12 septembre 1578.

Voici la liste complète, dressée d'après les comptes de Simon de Malines (2), des produits de l'officine montoise :

I. *Double pièce de seize patards* tenant neuf deniers d'argent fin en aloi et de 8 pièces et $\frac{1}{32}$ de taille au marc de Troyes. On employa à cette fabrication 561 marcs 7 onces d'alliage; en déduisant les cisailles et aussi 2 marcs pour faire les essais, l'on peut admettre qu'il entra dans la circulation environ 4347 de ces daaldres ayant cours nominalement chacun pour XXXII patards; valeur élevée par la tolérance, datée du 11 novembre 1577, à XXXVI patards et par celle du 20 septembre 1581 à XXXVII patards (3).

II. *Pièce de XVI patards* de neuf deniers argent fin en aloi et de 16 pièces $\frac{1}{16}$ de taille au marc de Troyes. On en forgea 6472 marcs, 10 esterlins; cisailles et matière pour faire les essais rabattues, il restait de quoi

(1) Chalon. *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. LXXXV.

(2) *Pièces justificatives*, n° I. — Ouvrage de la première boîte.

(3) Nous connaissons deux exemplaires de cette rare monnaie; l'un au cabinet de l'Etat (ancienne collection Chalon); l'autre acheté 80 frs seulement à la vente Van der Straelen-Moons-Van Lerius par le vicomte B. de Jonghe. D'après M. R. Serrure (*bulletin de numismatique*, t. v, p. 178), il existerait une troisième pièce à ce type dans une petite collection du Nord de la France.

Digitized by Google

frapper 98005 ou 98006 demi-daaldres, ayant cours pour XVI, puis pour XVIII et enfin pour XVIII½ patards.

III. *Pièce de huit patards* ou quart de daaldre, de 9 deniers argent fin en aloi et de 32 pièces et ⅛ de taille au marc de Troyes. Il en fut frappé pour 365 marcs, 5 onces, 10 esterlins; déduction faite des matières pour essais et des cisailles, l'on obtint 11119 pièces dont le cours varia de VIII patards à IX patards et à IX patards XII mites, d'après les tolérances citées plus haut.

IV. *Patard* à 4 deniers d'argent fin et à 115 pièces de taille au marc de Troyes. Matière employée : 2675 marcs 4 onces; cisailles et 2 marcs pour faire les essais décomptés, il resta comme produit de la fabrication 295905 sols ou patards.

Ces quatre monnaies gravées dans Chalon, pl. XXIII, sous les numéros 169, 170, 171 (variété du 170), 172 et 175, sont donc les seules qui aient été réellement émises et il faut, dans *les recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, supprimer à jamais les numéros 167, 168, 173, 174, 176, 177, 178 et 179; c'est-à-dire le double et le simple florin d'or, les pièces d'argent de 4, de 2 et d'un demi sol; le liard, le gigot et le denier de cuivre; dont les dessins avaient été composés, ainsi que le dit l'auteur lui-même, d'après les espèces similaires frappées pour d'autres provinces des Pays-Bas.

Simon de Malines ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était fait illusion sur les profits à retirer de l'exploitation d'un atelier monétaire établi à Mons. Aussi dès les premiers mois de l'année 1578, adressa-t-il au gouvernement une supplique remontrant : « *comme il au-* » *roit trouvé par expérience que la dicte ville de Mons* » *n'estre marchande ny assise en lieu passager comme*

Digitized by Google

» *est bien celle de Tournay*, » dans laquelle il demandait l'autorisation d'aller installer sa forge et cela à ses propres frais, à la condition cependant que la ferme de cette nouvelle monnaie lui fut accordée pour un terme de douze années consécutives (1).

L'archiduc Mathias, alors gouverneur des Pays-Bas, de par les Etats généraux, admit la demande de Simon de Malines et, par lettres données à Anvers le 26 août 1578, il le nomma maître particulier de la monnaie de Sa Majesté, à établir en la ville de Tournai ; et ce pour un terme de douze ans, sous la réserve « *que ceux de Tournay seront tenus accomoder icelle* » *monnoye de maison et place suffisante à cet effect, à* » *leurs frais et dépens aussy qu'ils présentent* (2). »

Le 10 octobre suivant, Simon de Malines, en sa qualité nouvelle de maître particulier de la monnaie de la ville de Tournai, prêta serment entre les mains de « *messeigneurs les Président et gens des comptes à* » *Lille* » conformément à l'usage en la matière. Comme nous l'avons dit plus haut, l'atelier montois cessa tout travail le 12 septembre 1578.

Peu après, le 17 mai 1579, eut lieu, à Arras, la réconciliation des provinces wallonnes — le Tournaisis excepté — avec le duc de Parme ; et le Hainaut rentra sous l'obéissance du roi d'Espagne. Ce ne fut cependant que le 9 janvier 1581 que se rouvrit, sous la direction de Jacques de Surhon, l'hôtel monétaire de Mons. Ce maître forgea jusqu'au 30 novembre 1582 diverses monnaies à l'ancien type royal (3).

(1). J. Rouyer. — *Documents concernant l'atelier monétaire de Tournai*. — *Revue belge de numismatique*, année 1881, p. 427.

(2) Voyez. *Pièces justificatives*, n° II.

(3) Chalon. — *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*.

Digitized by Google

## II.

### Les Etats du Tournaisis.

Ainsi que nous venons de le voir, Simon de Malines prêta serment comme maître de la monnaie de Tournai le 7 octobre 1578. Le 16 du même mois le nouvel atelier commença l'émission du numéraire et jusqu'au 20 janvier 1580 on y frappa, avec une certaine abondance, des espèces au type des Etats et au titre de seigneur de Tournai. Le différend monétaire adopté fut une tour de dessin quelque peu varié de celle employée comme signe distinctif par la forge montoise (1).

La série des monnaies battues par les Etats de Tournai à la légende PACE ET IVSTITIA — devise exprimant si bien, dans sa concision, le vif et ardent désir du peuple de vivre en paix, mais aussi sa volonté formelle de se voir traiter avec équité et justice — cette série est plus complète d'une unité que celle des Etats du Hainaut.

I. *Pièce de XXXII patards* de neuf deniers argent fin en aloi et de 8 pièces $\frac{1}{32}$ de taille au marc de Troyes. On en fabriqua pour 13841 marcs, 2 onces, 15 esterlins. En laissant de côté les cisailles et la matière pour faire les essais, l'on obtint environ 109,160 daaldres, valant pièce, de par la tolérance du 11 novembre 1577, XXXVI patards, et par celle du 20 septembre 1581, trente-sept patards.

II. *Pièce de XVI patards* à neuf deniers argent

(1) Comte de Nédonchel. — *Notice sur les marques monétaires de l'atelier de Tournai.* — *Bull. de la Soc. historique de Tournai*, t. IV, p. 257.

Digitized by Google

fin en aloi et à 16 pièces $\frac{1}{16}$ de taille au marc de Troyes. On en forgea pour 1057 marcs, 5 onces, 10 esterlins ; déchets déduits, cette frappe donne 16,500 demi écus ayant cours successivement pour XVI, XVIII et XVIII$\frac{1}{2}$ patards en vertu des tolérances susdites.

III. *Liard de cuivre* de XXXIV pièces de taille au marc de Troyes, ayant cours pour XII mites de Flandre ou XVIII mites de Brabant. Il en fut émis 55630 pièces.

IV. *Gigot de cuivre* de LXVIII pièces au marc de Troyes, ayant cours pour VI mites de Flandre ou IX mites de Brabant. Nombre de gigots forgés 51,094 environ.

V. *Denier de cuivre* de CCIV au marc de Troyes et valant II mites de Flandre ou III mites de Brabant. 57,936 pièces.

Les Etats ne frappèrent donc pas à Tournai des monnaies d'or ni des pièces d'argent de 8, 4, 2, et $\frac{1}{2}$ sol ou patard.

M. Mailliet, qui réunit la plus nombreuse collection connue de monnaies tournaisiennes, possédait le daaldre de 1578, celui de 1579, le demi-écu de 1578, enfin deux liards variés et un gigot ; il n'avait pas rencontré d'exemplaires du denier de cuivre (1).

A partir du 20 janvier 1580, l'atelier de Tournai chôma et ne fut remis en activité que le 27 mai 1581.

Les monnaies des Etats un peu plus légères et d'un moins bon aloi que les monnaies royales ne furent guère favorablement accueillies à l'étranger ; dans l'Empire la circulation en fut interdite, dès le 4 mai

(1) *Catalogue Mailliet* nos 1867 à 1872. Le daaldre a été gravé par A. Heiss, dans le tome III de sa *Description générale de las monedas Hispano-Cristianas*, pl. 175. n° 113.

Digitized by Google

1577, par la diète monétaire réunie à Nuremberg (1).

La prohibition de leur numéraire devait considérablement gêner les Etats des provinces belgiques qui allèrent plus d'une fois, en Allemagne, chercher des hommes et des armes afin de soutenir contre l'Espagne la lutte pour l'indépendance du pays et pour la liberté de conscience.

Les relations entre les Pays-Bas et l'Empire étaient d'ailleurs des plus suivies et, très probablement, ce fut surtout dans le but de voir leurs espèces acceptées en cette contrée que les Etats se décidèrent à revenir à l'ancien type des monnaies de Philippe II, alors que toutes négociations étaient rompues entre eux et le roi d'Espagne; la conférence de Cologne s'étant dissoute le 1er janvier 1580.

Un savant numismate, M. Deschamps de Pas, membre correspondant de l'Institut de France, a tenté d'expliquer ce curieux fait numismatique, pour ce qui concerne l'atelier brugeois du moins, en disant « qu'il fallait admettre que, bien que l'histoire ne l'ait pas renseigné, le prince de Parme aurait reconquis une certaine influence et une certaine autorité dans la Flandre et spécialement à Bruges, si voisine des provinces wallonnes qu'il venait de réconcilier avec Philippe II (2).

Cette hypothèse reproduite par notre confrère hollandais M. Maurin Nahuys (3) et qui au surplus ne

(1) On trouve les pièces des Etats indiquées comme frappées d'interdiction dans un petit livre, imprimé à Francfort, en 1577, et intitulé : *New Guldene und silbere, so im Heiligen Reich, by peen der confiscation und anderen ernsten straffen ganz und gar verbotten (Bulletin de numismatique*, t. v, p 29).

(2) *Les monnaies de Flandre pendant la période des troubles des Pays-Bas*, p. 20.

(3) *Revue belge de numismatique*, année 1886, p. 343.

Digitized by Google

pourrait jamais élucider qu'un fait tout local, ne nous semble guère soutenable.

M. Deschamps de Pas a perdu de vue, semble-t-il, que ce n'est pas seulement dans la Flandre qu'eût lieu, en 1580, le retour à l'ancien type monétaire royal, mais bien dans tous les ateliers encore au pouvoir des Etats et où l'on avait forgé le numéraire PACE ET IVSTITIA : A Nymègue (1), dans l'Overyssel, (2) la seigneurie d'Utrecht (3) aussi bien qu'à Anvers (4) ou à Bruges. Il ne viendra certes à l'esprit de personne de soutenir que le roi d'Espagne, par suite du compromis des populations wallonnes, aurait pu reconquérir, à cette époque, une certaine autorité dans toutes ces provinces du Nord des Pays-Bas, ennemies jurées de Philippe II et d'Alexandre Farnèse.

Nous préférons croire que ce furent des considérations exclusivement économiques qui forcèrent les Etats à reprendre partout, en même temps, la frappe des monnaies purement royales.

Quoi qu'il en soit, il est tout naturel que l'atelier de Tournai, recommençant à fabriquer en 1581, imita cet exemple et se mit lui aussi à forger des monnaies avec DOMINVS MIHI ADJVTOR.

(1) De Voogt : *Geschiedenis van het muntwezen der vereenigde nederlanden, etc. Deel* I. — *Provincie Gelderland*, pl. II, n° VI.

(2) Heiss : *Description général de la monedas Hispano-Cristianas*, t. III, pl. 185, n° 230.

(3) Heiss loco citato, pl. 183, n° 210. — Pour les monnaies des Etats des provinces du Nord l'on peut consulter aussi : *P. Verkade-Muntboek bevattende de namen en afbeeldingen van munten geslagen in de zeven voormalige vereenigde Provincie, etc.*

(4) Il est à remarquer que le compte de Floris Floorisonne, maître de la monnaie d'Anvers, compte allant du 13 mai 1577 au 16 octobre 1578, mentionne comme ayant été battus dans cet atelier et à cette époque des daaldres au type royal ordinaire. (Archives générales du royaume).

Digitized by Google

Les Etats du Tournaisis, dans une ordonnance datée du 28 février 1581 adressée au maître de la monnaie, Simon de Malines, lui ordonnèrent d'en revenir au type royal primitif; le 6 mai 1581 fut expédiée en outre à Jacques Fabri ou Fabry, garde de la dite monnaie, une instruction « *sur laquelle il estoit tenu de se régler en l'exercice de sa charge* » (1).

Par le premier de ces actes, écrit en flamand et intitulé : *Instructie voor Simon de Malines, muntmeester tot Dorneke, waer nae hy schuldich sal syn hem te reguleren int'maecken van de goude croonen ende Phelippus daelder met syne gedeelten*, (2) il était ordonné la frappe :

1° D'une couronne d'or au soleil.
2° D'un Philippus daaldre d'argent.
3° D'un demi Philippus daaldre.
4° D'un cinquième de Philippus daaldre.
5° D'un dixième de Philippus daaldre.
6° D'un vingtième de Philippus daaldre.
7° D'un quarantième de Philippus daaldre ou blanc.

Toutes ces pièces devaient être frappées à l'aloi et à la taille en usage dans les ateliers monétaires royaux avant 1577.

De ces sept monnaies une seule vit le jour : le demi Philippus daaldre ; il est vrai que par compensation l'atelier fabriqua des liards et des gigots de cuivre à la taille usitée pour les pièces similaires des Etats. Il y a donc tout lieu de croire que la petite monnaie divisionnaire conserva la légende PACE ET IVSTITIA

(1) J. Rouyer. — *Documents concernant l'atelier monétaire de Tournai. Revue belge de numismatique*, année 1881, p. 430.

(2) Archives générales du royaume. — Acquits de la chambre des comptes à Lille. — Liasse n° 1613. *Pièces justificatives*, n° III.

Digitized by Google

et que pour les pièces de cuivre le type royal ne fût pas repris. D'ailleurs, le 26 juillet 1581, les Etats révoltés renoncèrent solennellement à la fidélité qu'ils avaient jurée à Philippe II, le déclarant déchu de la souveraineté des Pays-Bas et rejetant son nom des sceaux et des monnaies. Voici, pour en finir avec le monnayage des Etats de Tournai, les monnaies émises du 27 mai 1581 au 16 décembre suivant :

I. *Demi daaldre Philippus*, à dix deniers d'aloi et à 14 pièces $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{32}$ de taille au marc de Troyes. On employa à ce travail seulement 577 marcs permettant, déchets déduits, la frappe d'environ 8066 pièces. Ces monnaies d'abord d'une valeur nominale de 15 patards furent portées par la tolérance du 20 septembre 1581 à 25 patards, c'est-à-dire à 6 $\frac{1}{2}$ patards de plus que ne donnait la même tolérance au demi daaldre du type des Etats, ce dernier émis cependant à 16 patards au lieu de 15, valeur première du demi-écu Philippus (1).

II. *Liard de cuivre* de 34 au marc de Troyes, ayant cours pour XII mites de Flandre ou XVIII mites de Brabant. Matière employée 734 mars, 7 onces ; cisailles rabattues, il reste de quoi faire 24315 pièces.

*Gigot de cuivre* de 68 pièces de taille au marc de Troyes, ayant cours pour 6 mites de Flandre ou 9 mites de Brabant. On en frappa 104 marcs, 5 onces ou 7115 pièces environ.

Au commencement d'octobre 1581, les Espagnols, sous les ordres d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, vinrent mettre le siège devant Tournai. La ville défendue, en l'absence de son gouverneur, avec un courage admirable par l'héroïque Christine de Lalaing,

(1) M. Maillet possédait un exemplaire de cette pièce. — Voyez le catalogue de sa vente n° 1879.

Digitized by Google

princesse d'Épinoy, se vit cependant forcer de capituler dès le 29 novembre.

Pendant ces deux mois l'on battit des monnaies obsidionales carrées, unifaces, en argent et en cuivre. Elles ont pour type une tour et portent la légende : 5 OCT. 1581. TORNACO OBSESSO ou bien : VRGEN. OBSID. TORN. 1581 (1).

## III.

### Monnaies royales.

A peine la ville de Tournai en son pouvoir, le duc de Parme s'occupa d'y réorganiser la monnaie. Le garde Jacques Fabry ayant quitté son poste, le général espagnol, par lettres, du 3 février 1582, données au nom de Philippe II, nomma Pierre de Pollinchove « *à l'estat et office de garde vacant par l'absence de* » *Jacques Fabry, tenant parti à nous contraire, der-* » *nier possesseur dudict estat* » (2).

Par d'autres lettres, du 15 février de la même année, données toujours au nom du roi d'Espagne, Jehan Billet fut commis à la place d'essayeur de la même monnaie (3). Quant à Simon de Malines il conserva son

(1) Mailliet. *Catalogue des monnaies obsidionales*, pl. CXII, nos 7 à 13.

(2) J. Rouyer : *Documents concernant l'atelier monétaire de Tournai à l'époque de la domination espagnole.* — Revue belge, année 1881, p. 430.

(3) J. Rouyer. *Documents concernant l'atelier monétaire de Tournai*, etc. Revue belge, 1881, p. 431. Après que Bruges eût ouvert ses portes au duc de Parme, ce même Jehan Billet fut nommé, le 14 octobre 1584, maître particulier de la monnaie de cette ville. — Voyez : Deschamps de Pas. *Les monnaies de Flandre pendant la période des troubles des Pays-Bas*, p. 39.



Digitized by Google

poste de maître particulier et Jehan Gouvion, maître général des monnaies de Sa Majesté, lui transmit, en date du 14 février 1582, copie de l'instruction faite à Mons, le 12 décembre 1580, pour Jacques de Surhon, maître de l'hôtel monétaire installée en cette ville (1).

Simon était tenu de suivre les prescriptions contenuès dans cette ordonnance avec licence spéciale cependant de forger pour deux mille marcs de liards alors que d'après l'instruction susdite il ne lui aurait été loisible que d'en faire pour la moitié de ce poids. A la suite du siège le besoin de menues monnaies se sera fait vivement sentir, parmi le peuple, à Tournai, et la décision de Jehan Gouvion avait pour but de porter un prompt remède à cette fâcheuse situation économique.

Simon de Malines travailla dans ces conditions du 3 février 1582 au 19 août suivant. Voici les produits de sa forge pendant cette courte période :

I. *Demi Philippe daaldre* de dix deniers argent fin en aloi et de 14 pièces $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{32}$ de taille au marc de Troyes. On se servit de 565 marcs, 3 onces d'œuvre, d'où cisailles et matière pour faire les essais décomptées, reste un poids d'alliage permettant la frappe de 7936 pièces ayant cours d'après la dernière tolérance, du 20 septembre 1581, pour xxv patards.

II. *Vingtième de Philippe daaldre ou pièce de deux blancs* à cinq deniers argent fin en aloi et de 71 pièces $\frac{223}{452}$ de taille au marc de Troyes. Matière employée, 762 marcs, 5 onces, ce qui, déchets rabattus, donne approximativement 53, 350 pièces, ayant cours pour

(1) Archives générales du royaume. — Acquits de la chambre des comptes à Lille, liasse n° 1613. *Pièces justificatives*, n° VI.

Digitized by Google

3 gros ou un sol et demi et d'après la tolérance du 20 septembre 1581 pour 5 gros.

III. *Liard de cuivre* de 45 pièces de taille au marc de Troyes ayant cours pour 12 mites, monnaie de Flandre. On employa à cette fabrication 2072 marcs, 2 onces. Ce qui, déchets rabattus, a pu produire 92002 pièces (1).

Simon ne dût pas survivre longtemps à la clôture de ce compte, car ce fut après sa mort qu'eût lieu à Lille « *le 3 mars 1583, selon la réformation du calendrier* » l'ouverture et le contrôle des boîtes de sa gestion.

Jacques de Surhon, qui avait été le successeur de Simon de Malines à la monnaie de Mons, le remplaça aussi à la tête de l'hôtel monétaire de Tournai, le 30 novembre 1582.

L'étude des monnaies frappées par ce maître, du vivant de Philippe II, a été faite d'une façon remarquable par notre confrère le général Cocheteux dans la *Revue belge de numismatique,* année 1853, pp. 246 à 271. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur curieux de la numismatique Tournaisienne, le travail de M. Cocheteux faisant naturellement suite à notre présente notice.

En terminant, disons encore que nous avons cru inutile de faire graver ou même simplement de décrire d'une façon quelconque les diverses monnaies dont il est fait mention dans les comptes de Simon de Malines;

(1) Un exemplaire de chacune de ces monnaies se trouvait dans les cartons de M. Mailliet, *catalogue* nos 1880, 1905, 1930. Le même cabinet renfermait encore pour l'année 1582 un cinquième et un dixième d'écu qu'il nous est impossible de rattacher à la maîtrise de Simon de Malines.

Digitized by Google

le type des pièces des Etats et celui du numéraire ordinaire de Philippe II étant connus non seulement de tous les numismates, mais encore du dernier des collectionneurs de médailles.

Bruxelles, le 4 mai 1887.

ALPHONSE DE WITTE.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### N° I.

*Compte pour Simon de Malines, en son vivant maistre particulier de la monnoye premièrement en la ville de Mons en Hainnault et depuis en la ville et cité de Thournay pour l'an XV^c^LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI et LXXXII.*

Compte et ouverture des boistes de feu Symon de Malines en son vivant maistre particulier de la monnoye de Sa Majesté, premièrement en la ville de Mons en Haynau et despuis en la ville et cité de Tournay de tout ce qu'il a faict forger et monnoyer dès le XI^e^ jour de mars en l'an XV^c^LXXVII jusques au XIX^e^ jour d'aoust en l'an XV^c^IIII^xx^II, desquelles ouvraiges ont esté faictes quattre boistes : la première, depuis ledict XI^e^ de mars en l'an XV^c^LXXVII jusqu'au XXII^e^ de septembre en l'an LXXVIII ; la seconde, despuys le XVI^e^ d'octobre dudict an LXXVIII jusques au XX^e^ de janvier en l'an XV^c^IIII^xx^ ; la troisiesme, despuis le XXVII^e^ de may en l'an XV^c^IIII^xx^I jusques au XVI^e^ de décembre dudict an IIII^xx^I ; la quatriesme et dernière boitte dudict maistre, despuys le III^e^ jour de febvrier en l'an XV^c^IIII^xx^II jusques au XIX^e^ jour d'aoust dudict an IIII^xx^II. L'ouverture desquelles a esté faict en la chambre des comptes de Sa Majesté à Lille : la première, en présence de maistre Alexandre Hænraet, maistre ordinaire en icelle, à ce commis par messeigneurs de la dicte chambre, les généraulx maistres des monnoies de pardecha Gillis van Halbeeck et Jehan Gouvyon, Jehan Laurent substitue de Symon de la Barre, garde d'icelle monnoye et Godefroid de Gelre assaieur

Digitized by Google

général; la seconde, en présence de maistre Paul La Grange premier maistre ordinaire deladicte chambre à ce commis, lesdicts maistres generaulx, ledict Laurent au lieu connu dessus et ledict assaieur général; la troisiesme, en présence de maistre Philippe Prevoost, maistre ordinaire desdicts comptes à ce commis comme dessus lesdicts généraulx et assaieur général; la quatriesme et dernière en présence dudict maistre de la Grange, lesdicts généraulx maistres, Pierre de Polinchoven, garde la monnoye audict Tournay et ledict assaieur général et ce présent compte est faict en florins carolus de vingt patars pièche.

*L'ouvrage de la première boiste dudict maistre :*

Pièches de XVI patars.

Ledict maistre a faict forger et monnoyer en pièches de XVI patars tenantz neuf deniers de fin argent en alloye et de seize pièches et ung XVI^e^ d'une pièche en taille au marque de Troye ayant cours pour seize patars de la nouvelle forge, la quantité de six mille quattre cents septante-deux marcques dix estrelins; de scissale trois cent LXVI marcques IIII onsse et pour la boiste III^c^XXXIIII pièches; scisalles rabattues et quattre marcques pour faire les assaies rest net six mille I^c^ et ung marcques IIII onsse dix estrelins, lesquelles reduictes en argent fyn monte quattre mille cincque cent LXXVI marcques deux deniers ung greyn et demi, à raison d'ung patart et demi pour le droict seigneurial de chascun marcque, monte iii^c^ xliii fl. iiii s. xii m.

Ledict maistre est tenu payer par ordonnance de Sa Majesté pour le droict de la réserve pour chascun marcque d'argent fyn convertis esdictes pièches de XVI patars, vingt et ung patars, monte iiii^m^ viii^c^ iiii fl. xix s. xxix m.

Les dictes pièches sont pesés et treuvées escars quattre aes et sept LXIIII^es^ d'aes sur chascun marcque d'ouvrage que monte sur toute ladicte ouvrage quattre marcques sept onsses trois estrelins XVII$\frac{1}{2}$ aes au pris de XII fl. XVII s. pour chascun marcque, monte lxii fl. xviii s. xxvii m.

Les dictes pièches sont troeuvées par l'assaieur général eschars en alloye sur chascun marcque d'ouvrage unze XXXII^es^ d'ung grein d'argent fyn ce que porte sur toute l'ouvrage sept marcques, trois deniers, neuf greins et sept XVI^e^ de grein et chascun marcque à XV fl. XV s., monte i^c^xiiii fl. xiiii s. iii m.

Et comme en ce present compte lesdictes pièches ne sont comptés qu'à XVI patars pièche estant néantmoings permis le XI^e^ novembre en l'an XV^c^LXXVII à XVIII patars et depuis le XX^e^ de septembre en l'an XV^c^IIII^xx^I à XVIII$\frac{1}{2}$ patars la pièche ledict maistre est tenu paier à cause du dict hauchement sur chascune

Digitized by Google

pièche desdicts seize patars, deux et demi patars que montent le droit seigneurial, les réserves et remèdes dessusdictes pourtant ici : VIII^c XXXII fl. III s. IX mites, somme de l'ouvrage desdictes pièches de XVI patars, monte : VI mille I^c LVII fl. XIX s. XXXII m.

Pièches de huict patars.

Ledict maistre a encorres faict forger et monnoyer en pièches de huict patars tenantz neuf deniers de fyn argent en alloy et de XXXII pièches ung VIII^e d'une pièche de taille au marc poix de Troye, aiant cours pour huict patars de la nouvelle forge, la quantité de III^c LXV marcques, V onsses X estrelins, de scissale XVIII marc IIII onsses XV estrelins et en la boitte XXXIII pièches; scissalles rabattues et une marcque pour faire les assaies, rest net trois cent XLVI marcques XV estrelins, lesquelz reduictes en argent fyn monte deux cent cincquante-neuf marcques six deniers vingt greyns ung quart à raison d'ung patars et demi par marc pour le droit seigneurial, monte XIX fl. IX s. XVII m.

Ledict maistre est tenu paier par ordonnance de Sa Majesté pour le droict de la réserve pour chascun marcque d'argent fyn convertis esdictes pièches de huict patars, vingt et ung patars, monte II^c LXXII fl. XI s. I m.

Lesdictes pièches sont pesés et troeuvées trop légier sur chascun marcque d'ouvrage cincque aes XXI trente-deuxièmes d'ung aes, que sur toute l'ouvrage trois onsses ung estrelin cincque et demi aes, à l'advenant XII fl. XVII s. pour le marcque, monte IIII fl. XVIII s. XII m.

Lesdictes pièches sont troeuvées par l'assaieur général eschars en alloy sur chascun marc d'ouvraige ung greyn et cincque XXXII^e du greyn, à scavoir ung greyn en espèce et les cincque XXXII^e double, porte sur chascun marcque ung greyn et cincq XVI^e d'ung greyn, portant sur toute l'ouvrage ung marcque six deniers XXII greyn I quart, à XV fl. XV patars la marcque, monte XXIIII fl. XVI s. X m.

Et comme en ce présent compte lesdictes pièches ne sont comptés qu'à huict patars la pièche estants néantmoings permis et tolérés le XI^e de novembre en l'an XV^cLXXVII pour IX patars et depuis le XX^e septembre en l'an XV^cIIII^xxI à IX patars XII mites, le maistre est tenu paier à cause de ladicte augmentation sur chacune pièche desdicts huict patars (qu'il doibt à cause du droict seigneurial réserve et remèdes susdicts) ung patar et XII mytes, monte I fl. V s. XXVI m.

Somme de l'ouvrage des dictes pièches de huict patars, monte III^c LXXII fl. ung patar.

Digitized by Google

Patars.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer en patars tenantz quattre deniers de fyn argent en alloye et de cent et quinze pièches en taille au marcque de Troye, la quantité de deux mille six cent LXXV marcques IIII onsses V estrelins, de scissale Ic marcque IIIi onsses et en la boitte IIc LXVII pièches, scissales rabattues et deux marcques pour faire les assayes, rest net deux mille cincque cents septante-trois marcques quinze estrelins lesquelles réduictes en argent fyn, monte huict cent cincquante-sept marcques huict deniers neuf greyns à raison d'ung patart et demi par marcque fyn pour le droict seigneurial, monte

lxiiii fl. vi s. xxvi m.

Ledict maistre est tenu paier par ordonnance de Sa Majesté de chascun marcque d'argent fyn convertis esdits patars, vingt patars et ce pour le droit de la réserve, monte

viiiclvii fl. xiii s. xlvi m.

Lesdicts patars sont pesés et troeuvées trop pesant sur chascun marcque d'ouvrage ung escalin unze aes I quart et pourtant icy

néant.

Lesdicts patars sont trouvées par l'assaieur général eschars en alloy sur chascun marc d'œuvre ung demi greyn et ung IcXXVIIIe d'ung greyn, portant sur toute l'ouvrage quattre marcques six deniers dix greyns et III quart de greyn à l'advenant quinze fl. XII s. la marcque fyn, monte lxx fl. xv s. xxxi m.

Somme de l'ouvrage desdicts patars, monte

ixciliixxxii fl. xvi s. vii mytes.

Double pièche de XVI patars.

Ledict maistre a faict ouvrer et monnoyer en doubles pièches de seize patars tenant neuf deniers d'argent fyn en alloye et de huict pièches et ung XXXIIe d'une pièche en taille au marcque de Troye aiant cours pour XXXII patars de la nouvelle forge, ensuyvant le registre de la garde la quantité de IIIIcLXI marques, VIIi onsses, scissale XVIII marcques, V onsses et pour la boitte XV pièches, mais pour ce que à l'ouverture d'icelle on y a trouvé XVIII pièches, par où il appert aulcune délivrance ou délivrances estre faictes et passés sans en estre enregistrés et spécifiés au registre de ladicte garde on a adiousté à la dicte quantité dessus déclaré Ic aultres marcque d'ouvrage faisant ensamble cincq cent LXI marcques, VIIi onsse desquelles les scissalles rabattues et deux marcques pour faire les assaies rest net VcXLI marcques, IIi onsses, lesquelles réduictes en argent fyn, monte IIIIcV marcques XI deniers, XIXi greyn, à raison d'ung patar et demi

Digitized by Google

pour chascun marcque fyn pour le droict seigneurial, monte
xxx fl. viii s. xlvii m.

Bien entendu et à condition toutesfois si le maistre se sent intéressé à cause desdicts cent marcques adioustés pourra recouvrir tel intérest sur la garde de ladicte monnoye pour ce que par sa négligence tel erreur est survenus.

Ledict maistre est tenu paier par ordonnance de Sa Majesté, pour le droict de la réserve pour chascun marcque d'argent fyn (convertis esdictes pièces de xxxii patars) vingt et ung patars, monte iiii$^{c}$xxvi fl. v s. xxxii m.

Lesdictes pièches sont troeuvées par l'assaieur général trop bon en alloy sur chascun marc d'ouvrage ung greyn et dix-sept xxxii$^{e}$ du greyn, mais estant vistés les billiettes de l'assaieur particulier il se trouve estre prins sur chascun marc d'ouvrage dix-neuf lxiii$^{e}$ du greyn en alloy pour remède, de quoy le maistre est tenu de paier la moitié au profict de Sa Majesté, à sçavoir dix-neuf i$^{c}$xxviii$^{e}$ d'ung greyn sur chascun marcque, ce que porte sur toute l'ouvrage trois deniers viii greyns et trois huictiesme du greyn à l'advenant xv fl. xv s. la marcque fyn, monte
iiii fl. vii s. xliiii m.

Lesdictes pièches sont pesées et trouvées trop pesant sur chascun marcque d'ouvrage xxv aes et ix xxxii$^{e}$ d'ung aes, pourtant ici néant.

Et comme en ce présent compte lesdictes pièches ne sont comptés qu'à xxxii patars pièche estant néantmoings tolérés et permis le xi$^{e}$ novembre en l'an xv$^{c}$lxxvii pour xxxvi patars et depuys le xx$^{e}$ septembre en l'an xv$^{c}$iiii$^{xx}$i à xxxvii patars la pièche, le maistre est tenu paier à cause de la dicte augmentation sur chascune pièche desdicts xxxii patars (qu'il doibt pour droict seigneurial, réserve et remèdes susdicts) cincque patars, pourtant ici lxxii fl. ung s. i m.

Somme de l'ouvrage desdictes pièches de xxxii patars, monte
v$^{c}$xxxiii fl. iii s. xxviii m.

Somme totale de la première boitte dudict maistre, monte
viii mille lvi fl. 0 s. xix mytes.

*L'ouvrage de la seconde boitte dudict maistre.*

XXXII patars.

Ledict maistre a encores faict forger et monnoyer en pièches de xxxii patars tenant neuf deniers d'argent fyn en alloye et de huict pièches et ung xxxii$^{e}$ d'une pièche de taille au marcque de Troye, aians cours pour xxxii patars de la novelle forge, la quantité de xiii$^{m}$viii$^{c}$xli marcques ii onsses xv estrelins, de scissale ii$^{c}$xliii marcques iii onsses et en la boitte quattre cent lx pièches,

Digitized by Google

scissales rabattues et six marcques pour faire les assaies rest net XIII mille $v^{c}$IIII$^{xx}$XI marcques VII onsses, XV estrelins, les quelles réduictes en argent fyn, monte dix mille cent quatre-vingt treise marcques unze deniers XVII greyns I quart, chascun marcque à ung patar et demi pour le droict seigneurial, monte

vii$^{c}$lxiiii fl. x s. xlvi$\frac{1}{2}$ m.

Ledict maistre est encores tenus paier par ordonnance de Sa Majesté pour le droict de la réserve, pour chascun marcque d'argent fyn convertis esdictes pièches vingt et un patars, monte

x$^{m}$vii$^{c}$iii fl. xiiii s. xxiiii$\frac{1}{2}$ m.

Lesdictes pièches sont pesés et troeuvées trop peser sur chascun marcque d'ouvrage cincque aes et ung XVI$^{e}$ d'aes pourtant ici néant.

Lesdictes pièches sont troeuvées par l'assaieur général trop bon en alloy sur chascun marc d'œuvre ung greyn ung quart et ung I$^{c}$XXVIII$^{e}$ du greyn, mais en visitant les billiettes de l'assaieur particulier des quotidiennes journées le maistre est tenus paier sur chascun marcque, cincque XVI$^{e}$ du greyn d'argent fyn, portant sur toute l'ouvrage XIIII marcques huict deniers XXIII$\frac{1}{2}$ greyns, chascune marcque fyn à l'advenant XV fl. XV s. monte

ii$^{c}$xxxii fl. v s. xxxiiii m.

Et comme en ce présent compte lesdictes pièches ne sont comptés qu'à XXXII patars la pièche, estant néantmoings tolérés et permis l'onsiesme de novembre en l'an XV$^{c}$LXXVII pour XXXVI patars et depuis le XX$^{e}$ septembre en l'an XV$^{c}$IIII$^{xx}$I à XXXVII patars pièche. le maistre est tenu paier à cause dudict hauchement sur chascun pièche desdicts XXXII patars, cincque patars de tant qu'il doibt à cause du droit seigneurial, la réserve et remède susdicts, portant ici xviii$^{c}$ xxviii fl. iiii s. iiii m.

Somme de l'ouvrage desdictes pièches de XXXII patars, monte

xiii$^{m}$ v$^{c}$ xxviii fl. xiiii s. xiii$\frac{1}{2}$ m.

Pièches de XVI patars.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer en pièches de seize patars tenant neuf deniers d'argent fyn en alloy et de seize pièches et ung XVI$^{e}$ d'une pièche en taille au marcque de Troye aiant cours pour XVI patars de la nouvelle forge la quantité de mille cincquante sept marcques cincque onsse X estrelins, de scissale XXVIII marc trois onsse et pour la boitte LV pièches, scissales rabbattues et deux marcques pour faire les assaies, rest net x$^{c}$xxvii marcques II$\frac{1}{2}$ onsse, lesquelles réduictes en argent fyn, monte sept cent septante marcques cincque deniers XIX$\frac{1}{2}$ greyn à raison d'ung patart et demi par marcque pour le droict seigneurial, monte lvii fl. xv s. xxxv m.

Digitized by Google

Ledict maistre est encores tenus paier par ordonnance de Sa Majesté pour chascune marcque d'argent fyn convertis esdictes pièches de xvi patars pour le droict de la réserve xxi patars, monte viii^c ix fl. 0 s. viii m.

Lesdictes pièches de xvi patars sont pesés et troeuvées trop légier sur chascun marc d'ouvrage xvii aes et treize xvi^e d'aes ce que porte sur toute l'ouvrage : trois marcques quattre onsses xi estrelins xxvii aes, chacun marcque à xii fl. xvii pat. monte xlv fl. xviii s. xxv m.

Lesdictes pièches sont troeuvées par l'assaieur général trop bon en alloy sur chascun marcq deux greyns i quart et ung lxiii^e d'ung greyn, mais estant visités les billiettes de l'assaieur particulier des quotidiennes journées, le maistre est tenu paier au profict de Sa Majesté sur chascun marcque d'ouvrage trois xvi^e d'ung greyn d'argent fyn ce que port sur toute l'ouvrage huict deniers ung demi greyn portant (à l'advenant xv fl. xv deniers la marque fyn) la somme de x fl. x s. xxvi m.

Et comme en ce présent compte lesdictes pièches ne sont comptés qu'à xvi patars la pièche estans néantmoings tolérés et permis le XI^e de novembre en l'an XV^cLXXVII pour xviii patars et depuis le XX^e de novembre en l'an XV^cIIII^xxI pour xviii$\frac{1}{2}$ pat., le maistre est tenu paier à cause de ladicte augmentation sur chascune desdictes pièches de xvi patars (qu'il doibt à cause du droict seigneurial, la réserve et remèdes susdicts) deux patars et demi, pourtant ici i^c xliiii fl. v s. vii m.

Somme de l'ouvrage desdictes pièches de xvi patars x^c lxvii fl. x s. v m.

Lyarts de Cuyvre.

Ledict maistre a encore faict forger et monnoier des lyarts de cuyvre de xxxiiii pièches en taille au marcque de Troye aians cours pour xii mytes monnoye de Flandre ou xviii mytes de Brabant, la quantité de (ensuyvant le registre de la garde de ladicte monnoye présenté en ceste chambre) xv^cxxvii marcques ii onsses, de scissale xiii marques i onsse et pour la boitte v^cxxxiiii pièches, mais pour ce qu'à l'ouverture de la boitte on a trouvé xlvi pièches davantage et oultre le nombre dessusdict (par où il appert aulcune délivrance ou délivrances estre passés sans en estre enregistrés au registre de ladicte garde) on a adiousté à la dicte quantité i^c et xv aultres marcques d'ouvrage faisant ensemble xvi^cxlii marcques ii onsses desquelles rabbattues les scissales susdictes rest net xvi^c xxix marcques i onsse, à cause d'ung patar et six mytes par marcque pour le droict seigneurial, monte iiii^xxxi fl. xii s. xxxvi$\frac{1}{2}$ m.

Digitized by Google

Bien entendu et à condition toutesfois si le maistre se sent intéressé à cause desdicts Ic et xv marcques adioustés comme dessus pourra recouvrer tel intrest sur la garde de ladicte monnoye pour ce que par sa négligence tel erreur est survenus.

Lesdicts lyarts sont pesés et troeuvées trop légier sur chascun marcque d'ouvrage ung estrelin xxvii aes et vingt-trois xxxiie d'ung aes portant sur toute ladicte ouvrage xix marcques 0 onsse six aes, chascun marcque a viii½ patars, monte viii fl. 13 patars.

Somme de l'ouvrage desdicts lyarts, monte

iiiiaxx xix fl. xiiii s. xii½ mytes.

Gigotz de Cuyvre.

Ledict maistre a encores faict forger et monnoyer en gigots de cuyvre de lxviii pièches en taille au marcque de Troye aians cours pour six mytes monnoye de Flandre ou neuf mytes de Brabant, la quantité de viic lviii marcques vi onsses, de scissale vii marcques iii onsses et pour la boitte vic xvi pièches, scissale rabattues rest net viiclxi marcques iii onsses, à raison d'ung patar et six mytes par marcque pour le droict seigneurial, monte

xlii fl. v s. xiiii m.

Lesdicts gigots ont esté pesés et troeuvé trop pesant sur chascun marcque deux estrelins vi aes et cincque viiie d'aes, pourtant ici néant.

Somme de l'ouvrage desdicts gigots, monte

xlii fl. v s. xiiii m.

Deniers de Cuyvre.

Ledict maistre a encores faict forger et monnoyer en deniers de cuyvre de iicIIII pièches en taille au marcque poix de Troie aians cours pour deux mytes monnoye de Flandre ou trois mytes de Brabant, la quantité de iiclxxxvi marques IIII onsses, scissale II marcques IIII onsses, pour la boitte IIIcxxxvi pièches, scissales rabbattues rest net iiclxxxiiii marcques à raison d'ung patar et six mytes par marcque pour le droict seignorial, monte

xv fl. xix½ s.

Lesdicts deniers sont pesés et troeuvées trop pesant sur chascun marcque d'ouvrage neuf estrelins et pourtant ici néant.

Somme de l'ouvrage desdicts deniers, monte xv fl. xix½ s.

Somme totale de ladicte seconde boitte, monte

xiiii mille viic liiii fl. iii s. xxi m.

*L'ouvrage de la IIIe boitte dudict maistre.*

Demi Philippe Daeldres.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer en demi Philippe daeldres tenant dix deniers d'argent fyn en alloye et de quatorze pièches ung quart et ung xxxiie d'une pièche en taille au

Digitized by Google

marcque poix de Troy estant évalué pour xv patars la pièche, la quantité de v^c^ LXXVII marcques, et de scissale x marcques, pour la boitte XXXVIII pièches, scissales rabattues et deux marcques pour faire les assaies rest net v^c^ LXV marcques, lesquelles réduictes en argent fin monte quattre cent septante marcques six deniers, à raison d'ung patar la marcque pour le droict seigneurial, monte xxiii fl. x s. xl m.

Lesdicts demi Philippe daeldres ont esté pesés et troeuvées eschars sur chascun marcque d'ouvrage IIII aes et ung XXXII^e^ d'aes, ce que port sur toute l'ouvrage trois onsses XI estrelins V aes et XXI XXXII^e^ d'aes, à l'advenant dix florins XIIII patars X mytes et demi la marcque, monte iiii fl. xv s. xiiii m.

Lesdicts demi Philippe daeldres sont troeuvées par l'assaieur général eschars en alloye sur chascun marcque d'ouvrage III quart d'ung greyn, ce que port sur toute l'ouvrage ung marcque cincque deniers xv greyn III quart, à XII fl. XII patars la marcque, monte xviii fl. x s. xxxii$\frac{1}{3}$ m.

Et comme en ce présent compte lesdicts demi Philippe daeldres ne sont comptés que à xv patars pièches, lesquelles ont esté tolérés et permis par la tolérance dernière faict le XX^e^ septembre en l'an XV^c^IIII^xx^I pour xxv patars, à cause duquel hauchement le maistre est tenu paier dix patars sur chascune pièche desdicts demi Philippe daeldres que montent lesdicts remèdes et droict seigneurial, pourtant ici xxxi fl. iiii s. xxix m.

Somme de l'ouvrage desdicts demi Philippe daeldres, monte lxxviii fl. i s. xxiiii$\frac{1}{3}$ m.

Lyarts de Cuyvre.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer audict temps des lyarts de cuyvre de XXXIIII pièches en taille au marcque de Troye aiant cours pour XII mytes monnoye de Flandre ou XVIII mytes monnoye de Brabant la quantité de VII^c^ XXIIII marcques VII onsses, scissale IX marcques VII onsses et en la boitte II^c^ LXXXIIII pièches, scissales rabattues rest net sept cent quinze marcque une onsse à raison d'ung patar six mytes par marcque pour le droict seigneurial, monte : xl fl. iiii s. xxiiii$\frac{1}{3}$ m.

Lesdicts liarts sont pesés et troeuvées escars sur chascun marcque d'ouvrage XX aes et cincque VIII^e^ d'aes, ce que port sur toute l'œuvre II marcques VI onsses XVI estrelins VIII$\frac{1}{3}$ aes, à l'advenant de VIII$\frac{1}{3}$ patars par marcque, monte i fl. iiii s. xi$\frac{1}{3}$ m.

Somme de l'ouvrage desdicts lyarts, monte xli fl. viii s. xxxvi m.

Gigotz de Cuyvre.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer de gigots

Digitized by Google

de cuyvre de LXVIII pièches de taille au marcque de Troye aians cours pour six mytes monnoye de Flandre ou neuf mytes de Brabant la quantité de Ic IIII marc V onsses, scissales nulles, en la boitte LXXX pièches à raison d'ung patar et six mytes par marcque pour le droict seigneurial, monte V fl. XVII s. XXXIII⅛ m.

Lesdicts gigots sont pesés et trouvées trop légier sur chascun marcque trois estrelins XXX aes I quart, ce que port sur toute l'ouvrage deux marcques IIII onsses XII estrelins XXV aes, à l'advenant VIII⅛ patars la marcque, monte I fl. I s. XVI m.

Somme de l'ouvrage desdicts gigots, monte VI fl. XIX s. I⅛ m.

Somme totale de l'ouvrage de ladicte troisiesme boitte dudict maistre, monte Ic XXVI fl. IX s. XIIII m.

*L'ouvrage de la IIIIe et dernière boitte dudict maistre.*

Demi Philippe Daeldres.

Ledict maistre a encores faict forger et monnoyer en demi Philippe daeldres tenant dix deniers d'argent fyn en allôy et de quatorze pièches ung quart ung XXXIIe d'une pièche en taille au marc de Troye estant évalué pour XV patars pièche la quantité de Vc LXV marcques III onsses, scissale VII marcques V onsses et pour la boitte XXVIII pièches; scissales rabbatues et deux marcques pour faire les essaies, rest net VcLV marcques VI onsses lesquelles réduictes en argent fyn porte quattre cent LXIII marcques ung denier XII greyns, à raison d'ung patar la marcque pour le droict seigneurial, monte XXXIII fl. III s. VI m.

Lesdicts demi Philippe daeldres ont esté pesés et troeuvées trop légier sur chascun marcque d'ouvrage XXIII aes et trois quart d'aes ce que porte sur toute l'ouvrage deux marcques, IIII onsses V estrelins XXX aes et XXXI XXXIIe d'aes à l'advenant X fl. XIIII s. X⅛ m. la marcque, monte XXVII fl. III s. XXIIII⅛ m.

Lesdicts demi Phelippe daeldres sont troeuvées par l'assaieur général escars en alloy d'ung greyn et ung quart du greyn asçavoir ung greyn en espèce et le quart double portant sur chascun marcque ung greyn et demi, ce que port sur toute l'ouvrage deux marcques dix deniers XVII greyns cincque VIIIe d'ung greyn à l'advenant XII fl. XII s. la marcque, monte XXXVI fl. IX s. XX m.

Et comme en ce présent compte lesdicts demi Phelippe daeldres ne sont comptés qu'à XV patars la pièche, estant néantmoings tolérés et permis par la dernière tolérance faict en septembre en l'an XVc IIIIxxI à XXV patars, à cause de quoy ledict maistre est tenu payer sur chascun pièche desdicts demi Phelippe daeldres qu'il est redevable à cause du droict seigneurial et remèdes susdicts dix patars, pourtant ici LVII fl. XVII s. XVII⅛ m.

Digitized by Google

Somme de l'ouvrage desdicts demi Phelippe daeldres monte
lc xl iiii fl. xiii s. xx m.

Vingtiesme de Phelippe daeldre.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer en xxe du Phelippe daeldre, tenants cincque deniers d'argent fiyn en alloy et de LXXI pièches et demi ung LXXIIe et ung IIIIcXXXIIe d'une pièche en taille un marcque de Troye, estans évalués pour trois gros la pièche, la quantité de sept cents LXII marcques III onsses, scissales XV marcques III onsses, boitte LXXVI pièches, scissales rabbatues et une marcque pour faire les assaies rest net VIIcXLVI marcques, lesquelles reduictes en argent fin porte trois cent dix marcques dix deniers, à raison d'ung patart par marcque pour le droict seigneurial monte xi fl. x s. xl m.

Lesdictes pièches sont pesés et troeuvées trop pesant sur chascun marcque ung estrelin dix aes et demi pourtant icy néant.

Lesdictes pièches sont troeuvées par l'assaieur général trop bon en alloye sur chascun marcque ung greyn et unze XVIe d'ung greyn, mais en visitant les billiettes des quotidiennes journées venans de l'assaieur particulier il se treuve que ledict maistre doibt paier au profict de Sa Majesté sur chascun marcque d'ouvrage vingt et ung LXIIIIes du greyn, ce que porte sur toute l'ouvrage dix deniers IIII greyns III quart, large à l'advenant XII fl. IX patars la marcque fyn monte x fl. XI s. XXIX m.

Et comme en ce présent compte lesdicts xxes ne sont comptés qu'à trois gros la pièche, estans néantmoings par la tolérance dernière permis pour cincque gros, le maistre est tenu paier à cause dudict hauchement sur chascun pièche desdicts xxes (qu'il doibt à cause du droict seignorial et remèdes susdicts) ung patar, pourtant ici xvii fl. viii s. xiiii m.

Somme de l'ouvrage desdicts xxes monte xliii fl. x s. xxxv m.

Lyarts de Cuyvre.

Ledict maistre a encores faict ouvrer et monnoyer en lyarts de cuyvre de XLV pièches en taille au marcque de Troye aians cours pour XII m. monnoye de Flandre, la quantité de (ensuyvant le registre présenté par la garde de ladicte monnoye) XVIIIcII marcques une onsse, scissale XXVII marcques V onsses, boitte IcLXXVI pièches, mais pour ce que à l'ouverture de la boitte on a troeuvée XXVII pièches davantage et plus que le nombre spécifié et déclaré audict registre par où il appert que aulcune délivrance ou délivrances soyent esté faictes et passés sans en estre enregistrés par ledict garde, on a adiousté à la quantité dessus déclaré IIcLXX aultres marcques d'ouvrage faisant ensamble

Digitized by Google

la quantité de deux mille LXXII marcques I onsse desquelles rabbattues les scissales dessusdictes rest net II mille XLIIII marcques IIII onsses à raison de quattre patars par marcque pour le droict seigneurial, monte iiii$^{c}$ viii fl. xviii s.

Bien entendu et à condition toutesfois, si le maistre se sent entressé à cause desdicts II$^{c}$LXX marcques adioustées comme dessus pourra recouvrer tel entrest sur la garde de ladicte monnoye pour ce que par sa négligence tel erreur est survenus.

Lesdicts lyarts sont pesés et troeuvées trop légier sur chascun marcque huict estrelins XXI aes ung quart d'aes, ce que port sur toute la dicte quantité cent dix marcques cincque onsses XIII estrelins XXI aes, large à l'advenant XI s. XII m. la marcque monte lxii fl. v s. xxiii$\frac{1}{2}$ m.

Somme de l'ouvrage desdicts lyarts, monte iiii$^{c}$lxxi fl. iii s. xxiii$\frac{1}{2}$ m.

Somme totale de l'ouvrage de la dernière boitte dudict maistre monte vi$^{c}$lix fl. vii s. xxx$\frac{1}{2}$ m.

Somme totale desdicts ouvrages des quattre boittes dudict maistre, monte xxiii$^{m}$ v$^{c}$ iiii$^{xx}$ xvi fl. xlvi$\frac{1}{2}$ mytes.

Ainsi faict par nous généraulx maistres de toutes les monnoyes de Sa Majesté pardecha et présenté au bureau de la chambre des comptes, à Lille, le III$^{e}$ de mars XV$^{c}$ IIII$^{xx}$ III, selon la réformation du calandier.

G. HALBEECK. J. GOUVYON.

1583.

*Archives générales du royaume. — Acquits de la chambre des comptes à Lille, n° 1613.*

N° II.

*Lettres de l'Archiduc Mathias, reconnu gouverneur des Pays-Bas par les États-Généraux, portant, sur l'avis de ceux des Finances au conseil d'État, translation de la monnaie de Mons à Tournai. A Anvers, le 26 août 1578. — Serment prêté par le Maître particulier de la nouvelle monnaie de Tournai. A Lille, le 7 octobre 1578.*

Sur ce que Simon de Malines, maistre particulier de la monnoye du Roy nostre Sire à Mons en Haynaut, auroit remonstré comme il auroit plu à Sa Majesté, dez le mois d'octobre mil cinq cens soixante et seize, au regard de la nécessité d'alors, ériger ladite

Digitized by Google

monnoye en icelle ville, pour y estre forgez tous tels deniers d'or et d'argent qui se monnoyent ez autres monnoyes de par deça, afin d'accommoder les marchans, changeurs et livreurs de Haynaut, Flandres, Artois et des lieux circonvoisins, et signamment pour obvier à ce qu'ils ne transportassent leurs matériaux en France et Cambray; et comme il auroit trouvé par expérience que la dite ville de Mons ne seroit aucunement à ce propice, pour n'estre marchande ny assize en lieu passager, comme est bien celle de Tournay, cause que lesdits marchans, changeurs et livreurs, pour non sortir de chemin, ne délaissent de transporter leurs dits matériaux ez monnoies estrangères, au grandissime intérest de sadite Majesté, ledit suppliant désirant garder, conserver et avancer le proffit d'icelle Sa Majesté, seroit content se transporter en la dite ville de Tournay, moyennant que, au regard du proffit qui en succèderoit à Sa Majesté, et des dépéris que luy conviendra supporter audit transport, la ferme de la monnoye illec luy fust accordée pour un autre terme de douze ans.

Monseigneur l'archiduc d'Austriche, duc de Bourgogne, etc., gouverneur et capitaine général des pays de par deça, ce que dessus considéré, a, pour et au nom de Sa Majesté, par avis de ceux des Finances, consenti et accordé, consent et accorde, de grâce spéciale par cettes, audit Simon de Malines, remonstrant, qu'il pourra doresnavant en la ville de Tournay exercer l'office de Maistre particulier des monnoyes de Sa Majesté, et faire forger tous tels deniers d'or et d'argent et de cuivre qui se monnoyent ez autres monnoyes de par deça, sur l'instruction à luy à bailler, et ce par forme de provision pour un temps et terme de douze ans continuels et ensuivant l'un l'autre, commençant dez ce jourd'hui, ne fust que autrement par les Estats généraux en fust ordonné; demeurant moyennant ce la promesse à luy faite sur la ferme de la monnoye de Mons, par acte du dixiesme de décembre mil cinq cens soixante seize, nulle et révocquée. Sur quoy et se deument acquitter en l'exercice dudit estat et office ledit Simon de Malines sera tenu faire le serment pertinent, et bailler caution suffisante ez mains de ceux de la chambre des comptes à Lille. Le tout à condition expresse que ceux de Tournay seront tenus accommoder icelle monnoye de maison et place suffisante à cet effect, a leurs frais et depens, ainsy qu'ils présentent. Fait à Anvers le vint sixiesme jour d'aoust mil cinq cens soixante dix-huit.

Ainsi soubsigné : Mathias, Liedekerke, Schetz, Remgont, D'Oyenbrugghe.

Digitized by Google

Et sur le dos estoit escrit :

Aujourd'huy septiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante et dix-huit, Simon de Malines, denommé au blanc de cestes, a fait le serment deu et pertinent, et baillé caution suffisante de l'estat et office de Maistre particulier de la monnoye en la ville de Tournay, dont audit blanc mention est faite, ez mains de Messeigneurs les Président et gens de comptes à Lille, moy présent, et signé : F. Dubois.

Bibliothèque nationale, à Paris, 38e volume des manuscrits Colbert, collection dite des 182, copie faite d'après les archives de la chambre des comptes à Lille par Denis Godefroy. Cette lettre a été publiée par M. Rouyer dans la revue belge de numismatique, année 1881.

## N° III.

*Instructie voor Simon de Malines, muntmeester tot Dornicke, waer nae hy schuldich sal syn hem te reguleren int maecken vande goude croonen ende Phelippus daelder met syne gedeelten.*

Nous avons, dans le corps même de notre étude donné différents extraits de cette instruction, signée Lenart van Impeghem, Melchior vanden Perre et Jacob van Bylandt, qui nous dispensent, bien qu'elle soit restée inédite jusqu'à ce jour de reproduire encore ici cette pièce en son entier; nous nous bornerons à publier les quelques lignes que Simon de Malines y a lui-même ajoutées : . . . . . .

Ick Simon de Malines, muntmeester tot Dornicke, belove dese instructie in alle haere poincten ende articelen, geen vutgesandert, t'onderhouden ende t'achtervolghen; ende hebbe tot dien eynde mynen eedt gedaen in handen van den generaels boven geteeckent. Desgelickx sal borge stetlen, ende myn comptoir forneren ende des gelykx de Majesteyt te betaelen voor syn seigneuriael recht, gelyck myn acte is luydende. Oock sal ick d'officiers van der selver munten betaelen heure gewoon lycke gagien achtervolgende d'inhouden van heure commissie oyrconden myns Lanteeckens hier onder gestelt, date als boven, (28 février 1581).

SIMON DE MALINES.

Archives générales du royaume. — Acquits de la chambre des comptes à Lille; liasse n° 1613.



Digitized by Google

N° IV.

*Instruction pour Jacques Fabri garde de la monnoye du roy d'Espagne à Tournay, sur laquelle il estoit tenu de se régler en l'exercice de sa charge. Le 6 may 1581.*

Bibliothèque nationale, à Paris. — Archives de la chambre des comptes à Lille, copie de Denis Godefroy, 38e vol. fol. 460, de la collection des manuscrits Colbert, dite des 182.

N° V.

*Lettres au nom de Philippe II, roi d'Espagne, portant commission de Pierre de Pollinchove à l'office de garde de la monnoye de Tournay. — 3 février 1582.*

Bibliothèque nationale, à Paris. — Archives de la chambre des comptes à Lille, copie de Denis Godefroy, 38e vol. de la collection des manuscrits Colbert, dite des 182.

N° VI.

*Copie.*

*Instruction et ordonnance pour....., Maistre particulier de la monnoye de Sa Majesté naguères dressé et érigé (par provision) en la ville de Mons et délivré audit. .... le.....*

Premièrement sera tenu le dit Maistre se rigler selon et ensuyvant le contenu de toutes les articles et points spécifiés et déclarés en la précédente instruction, faict par les généraulx Maistres des monnoyes de Sa Majesté de par deça, anné XVcLXXV et par eulx soubsigné, dont copie autenticque luy sera délivré. Excepté que ledit Maistre ne poura, sans charge et ordonnance expresse de Messeigneurs des Finances, faire forger ou monnoyer aulcunes aultres espèces d'argent ou de cuyvre, sinon ceulx qui ci-après seront spécifiés ; à peine de pour faire et payer trois cens florins de Brabant au proffit de Sa Majesté, chascune fois quant au contraire le fera.

La moitié du demy Phelipe réal d'argent, lequel est la moitié du demy Phelipe daldre (1).

(1) Cette moitié du demi Phelippe réal d'argent n'est autre chose qu'un demi daeldre Philippus.

Digitized by Google

Ledict maistre fera forger et monnoyer une pièce d'argent, estant appellé « la moitié du demy Phelipe réal, » tenant d'alloye dix deniers d'argent fin et de quatorze desdictes pièces ung quart et ung XXXII^e d'une pièce de taille en chascune marque poix de Troye, au remède d'un grain d'argent fin en alloye et d'ing estrelin en poix sur chascun marque d'œuvre et non plus. Lequel pièce ledit maistre sera tenu faire beau rond et d'égal poix. Desquelles ne pourront estre que deux pesantes et deux légières, chascun trois aestes plus pesant ou plus légières qui la juste poix. Desquelles la traicte sera à l'advenant de l'entier Phelipe d'argent.

Cincquiesmes d'argent du demy Phelipe réal ou Phelipe daldres. Ledict maistre poura encore (par licence comme dessus) faire forger et monnoyer, des matières que luy seront délivrés, une aultre pièce d'argent, estant ung cincquiesme à l'advenant de l'enthier Phelippe daldre, tenant aussy dyx deniers d'alloy argent fin, et de XXXV et demy desdites pièces ung huitiesme ung XVI^e et ung LXIIII^e d'une pièce de taille en chascun marcque poix de Troy, au remède d'un grain d'argent fin en alloy et d'ung estrelin en poix sur chascun marcque d'œuvre et non plus. Laquel pièce ledit maistre sera tenu faire beau rond et d'égal poix. Desquelles ne pouront estre que trois pesantes et trois légières sur chascun marcque d'œuvre, assavoir les trois pesantes et trois légières chascun ung aeste près leur juste poix. Desquelles la traicte sera à l'advenant de l'entier Phelipe.

Dixiesme d'argent dudict Phelipe daldres.

Ledit maistre poura encore (par licence comme dessus) faire forger et monnoyer dixiesme d'argent dudit l'entier Phelipes d'argent correspondant avecques celluy en alloye, et de LXXI pièces quart et demy et ung trente-deuxiesme d'une pièce de taille en chascun marcq, au remède d'ung grein d'argent fin en alloy et d'ung estrelin en poix sur chascun marcq d'œuvre, et non plus. Lequel pièce ledit maistre sera tenu faire rond beau et d'égal poix. Desquelles ne pouront estre que trois pesantes et trois légières, chascun à ung aeste près leur juste poix. Desquelles la traicte sera à l'advenant en l'entier Phelipe d'argent.

Sera tenu ledit maistre payer au roy nostre sire pour son droict seigneurial, de chascun marcq d'argent fin qu'il aura employé audit Phelipes daldre et ses parties en espèces desdicts pièces ung patart.

Ledit maistre sera tenu payer aux marchans et changeurs quy livreront leur matières à la monnoye, pour chascun marcq d'argent fin venant au pied dudit Phelipe daldre et ses parties

Digitized by Google

dessus dites, XLII sous monnoye de Flandres en espèce, assavoir la pièce à l'advenant de XXX patarts.

Vingtiesme d'argent.

Item il est encore ordonné de la part de Sa Majesté que ledit maistre poura faire forger et monnoyer une pièce d'argent dur, estant appellé « XX^e du demy Phelipe réal d'argent ou pièce de deux blancques, » ayant cours à l'advenant du demy Phelipes réal pour trois gros et demy, tenant d'alloy cincque deniers d'argent fin, et de LXXI pièces demy ung LXXII^e et ung IIII^cent XXXII^e d'une pièce de taille en chascun marcque poix de Troy, au remède d'ung grain d'argent fin en alloye et d'ung estrelin en poix sur chascun marcque d'œuvre. Lequel pièce ledit maistre sera tenu faire beau, rond et de égale poix. Desquelles ne pouront estre que trois pesantes et trois légières, chascun à ung deuslun près leur juste poix, sans aultre remède. Desquelles pièces on fera d'ung marcq d'argent fin de douze deniers, cent LXXI et demy ung huitiesme et ung LXXII^e d'une pièce, et chascun pièce à trois gros de flandres, faict deux livres deux souls dyx gros XXII myt.

Item ledit maistre sera tenu payer aux marchans et livreurs pour leur dur matières, deux livres ung souls syx gros monnoye de flandres pour la marcque d'argent fin.

Quarantiesme d'argent.

Item ledit maistre poura encoires faire forger et monnoyer ung aultre pièce, estant appellé « XL^tiesme dudit demy Phelipus réal ou blancque, » ayant cours ensuyvant ladite permission pour ung gros et XVIII myt monnoye de flandres, tenant d'alloy cincq deniers d'argent fin, et de cent XLIII ung XXXVI^e et ung II^c XVI^e d'une pièce de taille en chascun marcq poix de troye, au remède d'ung grain d'argent fin en alloy et d'ung estrelin en poix sur chascun marcque d'œuvre. Lequel pièce ledit maistre sera tenu de faire beau, rond et d'égale poix. Desquelles ne pouront estre que trois pesantes et trois légières, chascun à ung deuslun près leur juste poix et non plus. Duquel pièce ung fera d'une marcque d'argent fin trois cent XLIII pièces ung gros et demye, revient deux livres deux souls dyx gros XXII myt de flandres. Et sera tenu ledit maistre payer aux marchans et changeurs, comme dessus des deux blanqs. Ledit maistre sera tenu payer au roy nostre sire pour son droict seignourial, de chascun marque d'argent fin qu'il aura converti en lesdits deux pièces d'argent dur, comme des patars et aultres pièces d'argent dur, en espèce, ung patart.

Bien entendu que ledit maistre sera tenu convertir toutes

Digitized by Google

matières dur, tenans moings de VII deniers VIII grains et demy en vingtiesme et XL^es dessusdits.

Et affin d'accommoder le peuple de petitte monnoye, ledit maistre sera tenu et obligié, quant il aura forgie deux cent marcques des demies Phelipus daldres, d'en faire aussi cent marcques cincquiesmes, et pareillement cent marcques dixiesmes, et cent marcques XX^tiesmes, et cent marcques quarantiesmes en l'entier Phelipus daldre.

Monnoye de Cuyvre.

Ledit maistre poura encore faire forger et monnoyer une pièce de cuyvre, lequel aura cours pour ung liart ou six deniers, desquelles les quatre feront un patar; et seront de XLV pièces de taille en chascun marcque d'œuvre poix de Troye, au remède de trois desdicts pièces au marcq, de sorte quy se fera d'une marcq de cuyvre XI patars et ung liart. Et sera tenu ledit maistre les faire tailler de poix égal, de sorte quy ne pouront estre que trois pesantes et trois légières en ladite marcque d'œuvre, assavoir lesdits trois pesantes et trois légières à ung deuslein près leur juste poix, et non plus; meisnies sera tenu les faire rond et bien parfaictement monnoyé, à condition que ledit maistre ne poura faire plus desdits liarts que dix cent marcques.

Ledit maistre poura encores faire forger et monnoyer ung aultre pièce de cuyvre, lequel aura cours pour trois deniers ung gigot; desquelles les huyt feront un patart; et seront lesdits de quatre-vingt-dyx pièces de taille au marcque poix de Troy, au remède de quatre desdits pièces au marcque. Ledit maistre sera tenu les faire tailler d'égal poix, de sorte que ne pouront estre que syx pesantes et syx légières sur la bicquet en chascun marcque d'œuvre, assavoir les syx pesantes et syx légières chascun à ung deusken près leur juste poix, et non plus. Sera tenu les faire forger rond et bien parfaictement monnoyer, à condition que ledit maistre ne poura forger plus desdits gigot que XV^c marcques.

Ledit maistre poura encore faire forger et monnoyer une aultre pièce de cuyvre, ayant cours pour ung demy gigot ou denier et demy; desquelles les XVI feront ung patart; et seront de cent et IIII^xx pièces de taille en chascun marcque poix de Troye, au remède de syx desdites pièces en chascun marcque. Ledit maistre sera tenu les faire tailler bien égal en poix, de sorte qu'il ne aura que huyt pesantes et huyt légières, chascun à ung deusken près leur juste poix, et non plus. Sera aussy tenu les faire rond et bien parfaictement monnoyé. A condition que ledit maistre ne poura faire plus des dites pièces ou demy gigots que XV^c marcques.

Digitized by Google

Revenant lesdites trois pièces de cuyvre à la quantité de quatre mille marcques ; laquelle quantité ledit maistre ne poura excéder sans charge expresse de Messieurs des finances, à peine de cincquante florins monnoye de Brabant.

Item ledit maistre sera tenu payer aux marchans et livreurs, pour chascun marcque de cuyvre trois patars et ung liart.

Et sera tenu ledit maistre payer au roy nostre sire, pour son droict seignourial, quatre patars en espèce pour chascun marcque qu'il fera forger et monnoyer ; de sorte quy demeure le maistre quatre patars sur chascun marcque, et cela en respect du salaire des ouvriers et monnayeurs et aultres dépenses.

Toutes lesquelles points et article ci-devant déclarés sera tenu ledit maistre entretenir et observer, à cette fin faire serment pertinent es mains de ceulx de la chambre des comptes à Lille où la présente sera enregistré comme apertient.

Ainsi faict et conclud à Mons, en Haynault, au bureau des finances de Sa Majesté, le XII^e de décembre anné XV^c IIII^xx.

Dessoubz estoit escript :

Collationé apareille instruction enregistré en certain registre reposant en la chambre des comptes de Sa Majesté en Brabant, pour le présent résident à Namur, et intitulé : Registre des commissions ; et trouvé concorder avecq la dicte par moy, auditeur de ladite chambre soubsigné.

Van den Berg.

Translaté du flameng en françois, et bien déligemment visité à l'encontre de l'autenticque de la chambre des comptes dessusdite, se trouve concorder par moy, général maistre des monnoyes de par-deça de Sa Majesté.

Délivret par moy, Jehan Gouvion, maistre généralle des monnoyes de Sa Majesté, au maistre particullier de la ville de Tournay, Simon de Malinne, cest intrutyon, en luy accordant de faire forger deux mille marq de lyart en espèce des demye gigot, qni ne se forge pardesa, en attendant aultre provision. Conclu au bureaux des finances à Tournay, ce XIIII^e febvrier XV^c IIII^xx et deux.

GOUVYON.

Archives générales du royaume. — Acquits de la chambre des comptes à Lille, liasse n° 1613.

Digitized by Google

## N° VII.

*Lettres au nom de Philippe II, portant commission à Jehan Billet, d'essayeur de la monnoye, en la cité de Tournay. — 15 février 1582.*

Bibliothèque nationale, à Paris. — Archives de la chambre des comptes à Lille, copie de Denis Godefroy, 38e vol. de la collection des manuscrits Colbert, dite des 182.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 MAI 1887.

M. LE GÉNÉRAL DAUBRESSE, *occupe le fauteuil.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique, 56e année, 3e série, t. XIII, n° 3, Bruxelles, 1887.

2. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 25e année, nos 9 à 12, (1886).

3. Société royale belge de géographie, 1887, n° 2.

Le même membre donne lecture de la correspondance : MM. les Bourgmestre et Echevins de Tournai, par lettre du 10 mai, informent la Société que sa demande d'un local, pour y installer ses collections, sera prise en sérieuse considération.

Un membre confirme la bonne nouvelle contenue dans cette lettre, d'après une conversation qu'il a eue avec un membre de l'administration communale, et ajoute que la Société sera probablement invitée à s'entendre avec la Ville, pour le choix d'un local et l'organisation des collections de la Ville et de la Société.

Digitized by Google

M. Maquest donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, le félicitant d'avoir donné son concours à la publication des recherches *sur Henri de Gand* dont il fait l'éloge.

Il communique un ouvrage de M. Delisle, *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, dans lequel se trouve relaté un sacramentaire de Tournai, datant de l'époque carlovingienne, et conservé à Saint-Pétersbourg.

M. L. Cloquet accepte de faire, pour le Bulletin, une analyse de l'article concernant ce sacramentaire.

Le même membre, ayant conservé la parole, donne d'intéressants aperçus sur les origines de la peinture flamande, qui a puisé ses premières inspirations dans la sculpture tournaisienne.

M. le Secrétaire dépose le tome XXI des Bulletins et le supplément à ce volume qui vient de paraître.

M. L. Cloquet présente, comme membre titulaire, M. Edmond Puissant, vicaire de Saint-Jean-Baptiste à Tournai. MM. de la Grange et Soil appuient cette présentation sur laquelle il sera statué à la prochaine réunion.

M. de la Grange propose de rétablir la classe des membres correspondants.

Sa proposition est renvoyée à la séance de juin pour être discutée. On portera également à l'ordre du jour la proposition de M. Soil, de publier le Bulletin par fascicules.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 9 JUIN 1887.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages suivants reçus depuis la dernière réunion.

1. Académie royale de Belgique. Notices biographiques, 1886.

2. Bulletin de l'Académie des sciences, 1887, nos 1 et 4.

3. Messager des sciences historiques, 1887, Ire liv.

4. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, t. IV. 3e livr.

5. Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, 4e série, tome XIV, Ier Bulletin.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, invite les membres de la Société à assister au congrès archéologique de France qui aura lieu le 23 juin courant à Soissons, et les informe que des réductions de prix sont accordées par le chemin de fer du Nord français.

MM. Huguet et Cloquet annoncent leur intention de

Digitized by Google

prendre part au congrès, et la Société les délègue pour l'y représenter.

MM. les Président et membres de la Société archéologique de Bruxelles, annoncent la création de cette Société. — Pris pour notification.

La proposition de M. de la Grange, de rétablir la catégorie des membres correspondants est mise en discussion, puis renvoyée à la prochaine séance.

M. Soil développe sa proposition de publier les Bulletins par fascicules. Après une courte discussion il est décidé que le Bulletin des séances, avec les notices qui y ont été lues, sera dorénavant publié par fascicules, à des intervalles irréguliers.

Que ces fascicules seront distribués, dès leur apparition, aux seuls membres titulaires.

Que lorsque ces fascicules réunis atteindront 400 pages ou environ, ils seront réunis en un volume, et distribués à tous les membres indistinctement.

Que ce volume formera comme par le passé la publication d'une année, de telle façon que l'année où il paraîtra, il n'en sera pas publié d'autre.

M. de la Grange informe la Société que M. Louis Crombez a fait don au musée archéologique de la Ville de deux pierres sculptées provenant de l'église de l'abbaye Saint-Martin et posées dans cette église par Louis XIV en 1671.

Il est voté sur la présentation de M. Puissant, vicaire de Saint-Jean-Baptiste, comme membre titulaire. Il est élu en cette qualité, au scrutin secret.

Digitized by Google

M. L. Cloquet lit un rapport sur *le sacramentaire* de Tournai dont il a été parlé à la précédente réunion. — On en vote l'impression.

M. E. Soil entretient l'assemblée de la découverte d'un beau cimetière romain, rues Childéric et de Monnel, qu'il est occupé à fouiller et dont il promet de donner une description à la prochaine séance.

---

## RAPPORT DE M. CLOQUET

### SUR UN SACRAMENTAIRE TOURNAISIEN DU IXe SIÈCLE.

Notre confrère M. Maquest, ayant adressé à M. Léopold Delisle la traduction par M. Raskop du travail du révérend Père Ehrle, *la biographie de Henri de Gand*, l'éminent directeur de la bibliothèque nationale de Paris a répondu par l'envoi de son *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires,* et a lui-même signalé à notre confrère un article de cette notice, qui intéresse notre ville.

Un des plus beaux manuscrits carlovingiens qu'ait étudiés M. Delisle fut acheté à Paris en 1756 et, après avoir appartenu au comte de Zaluski, est à présent conservé à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg sous le numéro Q. I. 41. (Volume en parchemin de 206 feuillets, hauts de 270 millimètres et large de 205 millimètres. (Ecriture à longues lignes du IXe siècle. Initiales alternativement rouges et vertes.)

Le calendrier renferme quelques articles qui trahissent l'origine tournaisienne de ces précieux manuscrits : « Ce que nous devons surtout remarquer, dit M. De-

Digitized by Google

lisle, ce sont les indications d'après lesquelles l'origine du sacramentaire peut-être déterminée sans la moindre hésitation. Les mentions de saint Amand, qu'on lit dans le calendrier au 6 février, au 10 septembre, au 23 et au 26 octobre..... ne conviennent qu'à une église du Nord de la seconde Belgique. C'est aussi ce que dénotent assez clairement les noms des saints inscrits dans les litanies. Mais l'argument le plus décisif nous est fourni par les invocations du canon de la messe. La liste des saints dénommés au *Communicantes* se termine ainsi (fol. 17) : « Cosmæ et Damiani, atque Piatonis, Hilarii, Martini, Benedicti, Gregorii, Amandi. » et la mention de saint Piat revient au *Libera* (fol. 18 V°.) : « Andrea necnon et beato Piatone martyre tuo... » Saint Piat est l'apôtre de la cité de Tournai. Là seulement il était honoré d'un culte assez solennel, pour que le célébrant pût lui donner le pas sur saint Hilaire, saint Martin, saint Benoît et saint Grégoire.

Parmi les extraits que l'auteur du Mémoire fait du calendrier, relevons le suivant : XVII. *Kal. julii... depentit Sancti Landeline confessoris* qui intéresse un saint populaire dans l'entre Sambre et Meuse ; puis celle-ci : *III. Kal. aug. Et dedicatio ecclesiæ Nicasii episcopi,* qui confirme l'antiquité du culte voué à saint Nicaise dans l'église de Tournai où il était le patron d'une paroisse et où l'antique diptyque de la cathédrale perpétue son souvenir.

Aux Kalendes d'octobre il est fait mémoire des grands apôtres de la contrée : *Natale sanctorum,* Remigii, Vedati, Germani, Piatonis, Bavonis. Saint Amand revient un grand nombre de fois.

Les litanies invoquent en outre saint Bertin, sainte Gertrude, sainte Waudru, sainte Aldegonde.

Digitized by Google

Au point de vue artistique, M. Delisle a relevé dans ce précieux volume des inscriptions en capitales alternativement rouges et vertes, de larges encadrements à entrelacs, des terminaisons en tête de cygne; certaines lettres sont à traits rectangulaires terminés en fer de flèche; elles sont tracées en or et bordées d'un filet rouge. La première page est occupée par le grand monogramme T. E, remarquable par les têtes de cygne qui terminent les deux extrémités de la traverse du T.

Les particularités que nous venons de mentionner donnent à notre précieux manuscrit une importance particulière. Elles le rattachent en effet à une famille de manuscrits dont la seconde bible de Charles le Chauve offre le type. Cette famille comprend les sacramentaires carlovingiens de saint Amand, de Noyon, de saint Denis, d'Amiens et de Chartes. L'école de Tournai est du coup incorporée dans la région de la France, où ont dû être exécutés outre le précieux manuscrit dont nous venons de parler, le sacramentaire de la bibliothèque de Vienne, et les beaux évangiles classés sous le numéro 27 à la bibliothèque nationale, sous le numéro 592 à la bibliothèque de l'arsenal, sous le numéro 37 à la bibliothèque de Lyon. Leur style commun caractérise ce genre de décoration que M. le comte de Bastard appelait franco-saxone.

L. Cloquet.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 14 JUILLET 1887.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. A. DE LA GRANGE, *remplit les fonctions de Secrétaire.*

M. le Secrétaire, retenu par un deuil de famille, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance; en son absence, la lecture du procès-verbal de la séance de juin est remise à la prochaine réunion.

M. le général Daubresse écrit qu'étant absent de Tournai il ne pourra assister à la séance de ce jour.

M. le Trésorier rend compte de sa gestion pour l'exercice 1886. Ce compte est approuvé, et il lui en est donné décharge. La Société décide que désormais on n'accordera de planches dans les volumes des publications que sur présentation d'un devis qui sera limitatif.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition, faite au mois de mai, relative à la classe des membres correspondants. On décide de maintenir cette catégorie dans les termes des articles 5 et 21 du règlement. Ces membres n'auront droit aux publications de la Société qu'en les payant au même prix que les membres honoraires.

Digitized by Google

M. le chanoine Huguet obtient la parole et rend compte de son voyage à Soissons où se tenait le congrès archéologique de France, auquel il avait été délégué lors de la dernière séance.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1887.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Il est donné lecture du procès-verbal des séances de juin et de juillet. Ils sont adoptés.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1887, nos 6 et 7.

2. Compte-rendu de la Commission royale d'histoire, 4e série, tome XIV, 2e Bulletin, 1887.

3. Collection des chroniques belges inédites. Correspondance du cardinal Granvelle, 1565-1583. Tome VI, Bruxelles, 1887.

4. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 26e année, nos 1, 2, 3, 4. Bruxelles, 1887.

5. Messager des sciences historiques, 2e Liv. Gand, 1887.

6. Mémoires de la Société des sciences, des arts... du Hainaut. Mons, 1887, 4e série, tome IX.

7. Bulletin de l'institut archéol. liégeois. Tome XX, 1re liv., Liège 1887.

8. Cercle hutois des sciences et des beaux-arts. Annales. T. VII, 3e livraison. Huy, 1887.

9. Société royale belge de géographie. Bulletin. 11e année, 1887, no 4.



Digitized by Google

10. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, tome IV, 4e livraison. Louvain, 1887.

11. Province de Hainaut. Rapport du directeur de la 1re division des Mines. Année 1887. Frameries 1887.

12. Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. 38e année. Tome XXXIX, nos 16, 17, 18. Valenciennes 1887.

13. Annual report of the boards of the regents of the Smithsonian institution to July, 1885. Part. I. Washington, 1886.

Le même membre donne lecture de la correspondance :

M. le comte Paul du Chastel prie la compagnie de le recevoir au nombre de ses membres titulaires : sa candidature est appuyée par MM. Desmazières, de la Grange et Soil.

M. Desmazières propose d'acheter un lot de volumes incomplets que renferme la bibliothèque de la Société. M. de la Grange, bibliothécaire, est autorisé à traiter avec lui, au mieux des intérêts de la Société.

M. Léopold Delisle écrit à notre collègue M. Louis Cloquet pour l'informer qu'il se fera un plaisir de communiquer à la compagnie les documents qui pourraient intéresser Tournai.

M. l'abbé Puissant, membre nouvellement reçu, demande la parole et donne lecture d'un inventaire de meubles de l'église Saint-Jean-Baptiste en 1736.

Il est invité à y faire quelques coupures et à y joindre quelques notes explicatives, après quoi ledit inventaire pourra être inséré au Bulletin.

Digitized by Google

M. Soil communique son étude sur le Cimetière gallo-romain des rues Childéric et de Monnel à Tournai, qu'il a fouillé au mois de juin dernier.

On en vote l'impression et l'auteur est autorisé à faire graver quatre planches dont une en couleur, à condition qu'il supportera, comme il l'a offert, une partie du coût de ces planches, jusqu'à concurrence de 65 francs.

M. Cloquet donne lecture de l'Introduction de ses *Etudes sur l'art à Tournai*, et fait passer sous les yeux de la compagnie les planches qui doivent figurer dans son livre. D'après les documents qu'il fournit, ces planches coûteront 565 francs.

M. de la Grange signale une demoiselle Quinquet, femme d'un nommé Bertrand, imprimeur à Compiègne au siècle dernier, qui pourrait bien être parente des imprimeurs tournaisiens Quinqué. On décide d'insérer sa communication au procès-verbal.

Le même membre ayant obtenu de nouveau la parole, lit une note complémentaire sur d'anciennes fortifications de campagne, existant encore à Saint-Genois. — On en vote également l'impression.

———

Digitized by Google

## CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN, A TOURNAI.

(RUE DE MONNEL ET RUE CHILDÉRIC.)

J'ai relevé dans mon étude sur les *Potiers et les Faïenciers tournaisiens*, les nombreuses trouvailles d'antiquités romaines et franques faites à Tournai, et en particulier dans le voisinage de l'église Saint-Brice (1).

Une découverte récente vient de confirmer ce que j'avançais sur l'abondance des débris de l'époque romaine dans cette partie de la ville, tout en permettant de rectifier certaines inexactitudes, résultat inévitable des renseignements vagues ou erronés, qui m'avaient été fournis par les ouvriers, plusieurs années après les trouvailles qu'ils avaient faites.

Dans les premiers jours de juin 1887, en exécutant les travaux de terrassement pour la construction d'une maison formant l'angle des rues Childéric et de Monnel et appartenant à M. Paul Bourgois, les ouvriers terrassiers mirent au jour des débris de poteries anciennes qui révélèrent immédiatement, par leur nombre et leur disposition, la présence d'un cimetière romain.

J'ai pu, grâce à l'obligeance du propriétaire, assister aux fouilles et les suivre jour par jour, noter les découvertes de poteries et recueillir quantité d'urnes, la plupart à l'état de débris malheureusement, quelques médailles romaines et autres menus objets.

Lorsque les vases décomposés s'émiettaient au contact de la pioche, j'ai pu, du moins, en relever la forme

(1) Voir page 20.

Digitized by Google

générale et la dessiner, d'après les blocs de terre qui gardaient encore l'empreinte de la poterie.

C'est ainsi que je suis arrivé à reconstruire le beau cimetière romain, datant probablement des Ier et IIe siècles après Jésus-Christ, qui fait l'objet de cette étude.

Tournai. Juillet 1887.

* * *

Le terrain où les fouilles ont été pratiquées, forme l'angle des rues de Monnel et de Childéric; il est actuellement la propriété de M. Paul Bourgois, et faisait autrefois partie du jardin de l'Athénée.

Il n'a pas été exploré en entier, mais seulement dans la partie où devaient être creusées les caves, la citerne et la fosse d'aisance, qui, toutes ensemble, représentent une surface de deux ares environ, de forme à peu près carrée.

Celle-ci ayant été fouillée jusqu'au roc, j'y ai constaté la présence d'un cimetière romain, parfaitement établi et ayant servi de champ de repos pendant plusieurs siècles.

Le nombre de tombes ou urnes *cinéraires* dont on a constaté la présence, s'élève à plus de soixante (1), mais le nombre des vases est beaucoup plus grand.

Ces urnes, toutes en poterie, mais de qualités très variables, sont parfois seules, parfois accompagnées

(1) Ce nombre de tombes, comparé à la grandeur du terrain exploré donne une moyenne de sépultures beaucoup plus grande que celle des cimetières ordinaires

Digitized by Google

de plusieurs vases, dont le nombre et la qualité permettent de présumer la condition sociale du défunt.

Riches et pauvres sont généralement confondus (1), mais cependant les tombes les plus abondantes en vases ont été trouvées dans la partie qui longe la propriété de M. Gracia, rue de Monnel.

Les sépultures sont distantes les unes des autres, d'un mètre environ et en moyenne.

Tous les ossements trouvés dans les urnes avaient été brûlés : nous sommes donc en présence d'un cimetière exclusivement à incinération ; je n'ai cependant pas retrouvé, dans l'espace restreint où ont été pratiquées les fouilles, la trace du bûcher.

La plupart des urnes ne contenaient que des ossements, parfois avec des débris de fer oxydé (probablement les clous du cercueil de crémation).

On en trouve cependant qui, outre les ossements et les débris de fer, contiennent une médaille, des fibules, et autres ornements en bronze, et des débris de verre, ce qui permet de supposer que les corps avant d'être brûlés, étaient parés de leurs bijoux, et qu'en outre on jetait divers objets et notamment des vases en verre contenant des parfums, sur le bûcher, pendant qu'il dévorait le corps.

Tous les vases enfin sont remplis de terre compacte, qui s'y est introduite par infiltration.

J'ai constaté souvent que l'ouverture des urnes cinéraires se trouvait fermée par un vase brisé (patère ou plateau).

On trouva souvent, en dehors des urnes, et près

(1) Dans les Gaules, dit M. Van Bastelaer, *cimetière de Strée*, l'usage était aux cimetières communs, même pour les riches.

Digitized by Google

d'elles, des tessons de vases qui paraissent avoir été brisés intentionnellement, car les cassures sont évidemment anciennes, et il manque des morceaux pour reconstituer les vases ainsi brisés.

J'ai recherché avec soin, si les urnes composant le mobilier funèbre de chaque tombe, avaient été, lors de l'inhumation, renfermées dans un coffret de bois, comme cela a été pratiqué dans d'autres cimetières (1) et j'ai acquis la conviction que dans notre cimetière ce coffret n'avait pas été employé.

Ce n'est pas qu'on eût pu en retrouver les restes, l'humidité du sol les ayant anéantis depuis longtemps. Mais je n'ai constaté ni la présence de clous, ni d'équerres ou d'ornements quelconques en fer ou en bronze, qui auraient garni les coffrets, et cela me paraît concluant.

Les urnes ont donc été confiées directement à la terre, qui, dans certaines parties du cimetière, les a gardées en excellent état et dans d'autres les a écrasées ou émiettées par suite des mouvements du terrain.

Les urnes ont été trouvées à la profondeur moyenne d'un mètre quatre-vingt cinq centimètres, au-dessous du niveau actuel du sol de la rue.

La couche supérieure, épaisse d'un mètre dix centimètres consiste en terre rapportée, contenant des débris variés, poteries et matériaux de construction de toute époque. Le haut moyen-âge y est représenté par de nombreux fragments de poteries noires à pincées ; des ossements humains et des restes d'animaux s'y rencontrent aussi.

(1) Voir Van Bastelaer, *Cimetière de Strée.*

Digitized by Google

La couche inférieure, épaisse de soixante-quinze centimètres, au-dessus des urnes, est une terre vierge, de nature sablonneuse, compacte et brune. Elle ne renferme absolument que des poteries romaines. A quelques centimètres au-dessous des urnes, on rencontre la pierre calcaire.

Je décrirai plus loin et en détail les divers genres de poteries réunies dans ce cimetière. On y trouve les urnes les plus grossières, mêlées aux vases les plus fins, en terre grise, rouge, noire, blanche ou jaune, et aux formes les plus élégantes.

Pour les urnes cinéraires, deux formes se rencontrent fréquemment : l'une sphérique à ouverture large, de fabrication grossière, en terre grise revêtue d'un enduit noir, l'autre de forme très élégante, sur pied, en poterie d'un ton gris ardoisé, lustré.

A côté de ces deux types, on trouve des urnes de toutes formes et de qualités fort variées, mais on ne rencontre pas l'*olla*, vase caractéristique de beaucoup d'autres cimetières.

L'abondance des vases en terre dorée y est relativement grande. Par contre, les vases en terre rouge sont rares ; le grand nombre est en terre noire lustrée, ou grise lustrée, ou revêtue d'un vernis ou enduit noir.

La pureté et l'élégance des formes indiquent le haut empire, époque probable de l'ouverture et de l'usage du cimetière, confirmée d'ailleurs par les monnaies qui y ont été trouvées et qui, toutes, sauf une pièce de Constantin (306 à 337) appartiennent au I^er^ et au II^e^ siècle de l'ère chrétienne. Cette dernière pièce, qui ne se trouvait pas dans un vase, a pu être perdue sur le terrain du cimetière postérieurement à sa fermeture.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

* * *

Il est fort probable que ce cimetière est le premier qui ait été fondé par les romains à Tournai. Fermé à la fin du IIe siècle, il aura été remplacé par celui qui existait à la rue Perdue, et qui a été découvert en 1853 (1).

Il est à remarquer, en effet, que les monnaies les plus anciennes trouvées dans ce dernier, datent du règne d'Antonin le Pieux († 161), tandis que ces mêmes pièces indiquent les dernières inhumations faites à la rue de Monnel.

Je n'ai pas trouvé, à l'exception de deux ou trois anneaux, d'objets en verre intacts ou ayant été déposés entiers dans les tombes. Les débris dont la présence a été constatée se trouvaient à l'intérieur des urnes cinéraires et avaient dû passer au bûcher, leur aspect l'indiquait assez. Les objets en bronze sont rares. Un fragment de statuette-applique, un ou deux ornements de ceinturon, quelques fibules de formes variées, et pour la plupart étamées, une petite trousse de toilette, sont les seuls bijoux trouvés.

Un étui en os, quelques perles en pâte céramique, accompagnaient des tombes de femme.

Notre cimetière n'a fourni ni vases ou plateaux en bronze ou en étain, ni objets en fer.

D'autre part, des couteaux en silex et une hache en pierre polie, trouvés dans la partie la plus profonde

(1) Voir *Potiers et Faïenciers tournaisiens*, page 12.

Digitized by Google

du sol, joignant immédiatement la pierre, indiquent que ce point a été occupé à une époque reculée et bien antérieure à l'invasion romaine, constatation fort importante pour l'histoire primitive de Tournai et l'antiquité de son origine, comme centre habité.

Les ouvriers ayant procédé d'une façon irrégulière à l'enlèvement des terres, et sans autre souci que la facilité de leur travail, il serait peu utile de donner le journal fidèle de la fouille ; toutefois je rétablirai aussi exactement que possible, l'ordre dans lequel se trouvaient les différents objets mis au jour à cette occasion.

Le terrain où ont été faites les fouilles peut se diviser en deux bandes : la première, longeant la propriété de M. Gracia, rue de Monnel, et parallèle à cette propriété, allongée du nord au midi, vers la rue de Monnel ; elle est large de six ou sept mètres et longue de vingt mètres environ. La seconde formant une bande un peu moins large, placée entre la première bande et la rue Childéric, regarde le nord et l'ouest et longe la rue Childéric.

La première partie était restée intacte sous sa couche de terre rapportée, la seconde au contraire tout en renfermant plusieurs tombes intactes, paraît positivement avoir été bouleversée à une époque reculée.

La première bande offre encore cette particularité, que les urnes qu'elle renfermait étaient plus nombreuses, plus fines et mieux conservées du côté sud. Du côté nord, au contraire, elles étaient moins belles et fort mal conservées ; déformées et écrasées par la poussée des terres, elles tombaient en miettes dès qu'on les touchait.

Digitized by Google

**Description des Tombes.**

1. Dans la première partie, en partant du côté nord et en avançant vers le sud, on découvrit successivement quelques vases isolés, tellement écrasés sous le poids des terres, qu'on n'en put reconstituer la forme.

2. Puis une urne cinéraire de forme très élégante, sur pied, en terre, gris ardoisé, très fine.

3. Un vase élégant à goulot étroit et plusieurs petites urnes à large ouverture, tous en terre grise très fine.

3. Une urne cinéraire, en terre grossière, accompagnée d'une autre urne en terre rouge, de forme élégante.

5. A un peu moins d'un mètre, une tombe composée de trois vases et d'un récipient dont les débris n'ont pu être retrouvés. Ce récipient, peut-être en bois, contenait des cendres mêlées à des fragments de fer très oxydés et informes.

Au-dessus se trouvait placé un plateau rond, en terre noire à engobe blanche; à droite une cruche en terre jaune très fine, lustrée et dont la forme devait être très élégante à en juger par le goulot et l'anse, seules parties retrouvées intactes; à gauche un élégant petit vase noir de forme conique.

6. Un mètre vingt-cinq centimètres plus loin, une autre tombe composée de trois vases,

Digitized by Google

Le premier, en terre noire à grains blancs, forme presque droite et à bord légèrement recourbé vers l'intérieur, contient les cendres.

Le second vase, bas et plat, à large ouverture, panse sphérique avec deux oreilles en amande, est en terre grossière grisâtre.

Le troisième est en terre blanche, dure et compacte, en forme d'olive et à large ouverture; il porte au milieu de la panse, un petit bec d'épanchement, qui permet d'y reconnaître un biberon.

7. A environ un mètre de distance, une tombe d'enfant. Les cendres étaient contenues dans une petite urne noire, de très belle qualité, à fins dessins faits à la pointe, recouverte d'un plateau, en terre blanche à l'extérieur et à cassure noire.

8. Plus loin, les débris d'un vase élégant d'assez grandes dimensions en terre noire, revêtue d'un lustre noir très brillant.

On rencontre en cet endroit pour la première fois des pièces de monnaie romaine, la première est indéchiffrable, la seconde est un petit bronze à l'effigie de Constantin. Elles n'ont pas été trouvées dans les urnes, mais dans la terre, entre les tombes et un peu au-dessus d'elles.

9. Urne cinéraire en terre grossière, grise, avec enduit noir, forme sphérique à large ouverture, bord bas et plat; sur le sommet de la panse, deux cercles de points faits à la pointe; haute de vingt centimètres et large de vingt-trois; c'est le type ordinaire des urnes cinéraires, trouvées dans notre cimetière où j'ai pu constater la présence de nombreux vases semblables.

Digitized by Google

10. Urne cinéraire en terre grise, très fine, autre type également fréquent dans notre cimetière, mais rencontré rarement en bon état. Les parois de ces vases étant très minces, ils sont souvent écrasés par le poids des terres.

Une patère en terre rouge dorée en fermait l'entrée.

11. Urne cinéraire de forme cylindrique, le haut légèrement renflé, à bord recourbé, vers l'intérieur, terre noire à grains blancs dans la pâte.

A l'intérieur de l'urne se trouvait un plateau en terre noire fine lustrée, qui la fermait.

12. Urne cinéraire en terre grise fine, accompagnée d'une patère en terre rouge dorée et d'un vase en terre rouge à vernis noir, fin.

13. Urne cinéraire grossière, isolée.

14. Urne cinéraire en terre rouge. Elle contenait, outre les ossements, des morceaux informes de fer oxidé et deux fibules en bronze; un vase de forme élégante en terre noire avec engobe blanche, un plateau en terre samienne portant le sigle DIOGEN, et un biberon en terre rouge à engobe blanche, l'accompagnaient.

15. Près de là, mais sans faire partie du même groupe, un fragment de statuette applique, en bronze, haut de sept centimètres représentant une femme ailée.

16. Plusieurs urnes et vases isolés dont deux en belle terre jaune rosée, de pâte très fine et homogène.

Digitized by Google

17. Grande urne cinéraire renfermant outre les ossements, une petite urnule en terre noire, et des fragments de verre liquéfié.

18. Urne cinéraire en terre rouge.

19. On rencontre ensuite plusieurs urnes cinéraires, en terre grossière grise à enduit noir, non accompagnées de vases.

Dans le voisinage des groupes n$^{os}$ 14 à 19, quatre pièces de monnaie ont été trouvées. Trois sont absolument frustes, la quatrième porte le nom de NÉRON.

20. Amas de trois urnes ou vases réduits en poussière.

(Les fouilles interrompues sur ce point, y ont été reprises quelques jours plus tard).

21. Urne cinéraire, terre grossière, décoré au sommet de la panse, de deux rangées de points.

22. Quelques fragments de vases divers offrant peu d'intérêt.

23. Urne cinéraire de forme élégante fermée par une patère en terre rouge, brisée et accompagnée d'un petit vase en terre rouge dorée et d'une monnaie (GB) d'ANTONIN.

24. Crâne entier. Sous la mâchoire se trouvent deux fibules très simples en bronze, et tout auprès plusieurs clous en fer, qui, par exception, pourraient

Digitized by Google

bien être ici les restes d'un coffret de sépulture (1.)

Les fouilles dans cette partie du terrain ont ici subi une nouvelle interruption, les ouvriers s'étant transportés dans l'autre partie dont il sera parlé plus loin. Je rétablis les trouvailles dans leur ordre logique.

25. Plusieurs vases épars.

Une urne cinéraire grossière dans laquelle se trouvaient deux fibules en bronze, et une monnaie de *Néron;* vase en terre noire, décoré de points blancs, par engobe.

26. Plateau en terre samienne avec le sigle OF. MON. et près de lui une monnaie de VESPASIEN.

27. Urne cinéraire grossière, renfermant, outre les ossements, plusieurs clous en fer, et des morceaux de verre fondu.

28. Urne cinéraire.

Grand vase avec deux petites anses en terre blanche lustrée.

Patère avec manche droit en terre rouge dorée.

Petit vase en terre rouge lustrée (contrefaçon de poterie samienne) et fragments de plusieurs vases.

9. Urne cinéraire, en terre rouge, dorée, dans

(1) Cette trouvaille n'est pas un fait nouveau ou isolé, j'en signalerai une autre du même genre plus loin. Dans le sol du théâtre actuel, rue Perdue, on en a trouvé de semblables, en 1853. Voir les articles de Bourla dans la *Feuille de Tournai* des 8, 10 et 17 novembre 1853, ses dessins, conservés au Musée de la Ville, et la planche de BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne*, relative à ces fouilles.

Digitized by Google

laquelle se trouvaient outre les ossements une pièce de monnaie (indéchiffrable) un long clou en fer, et des débris de verre liquéfié.

Près de l'urne une cruche à anse, contenant une matière noirâtre en grains (1), une plaque de cuivre découpée et une petite urne en terre grise.

30. Urne cinéraire, en terre grossière, de dimensions plus grandes que de coutume, ne contenant absolument que des ossements.

31. Urnes et vases épars.

Urne terre grise, fine, décorée d'un dessin à la pointe.

Cruche à anse en terre rouge.

Autre cruche en terre blanche très fine.

Ecuelle à anses en amende.

Plateau en terre rouge lustrée, contrefaçon de poterie samienne.

Urne cinéraire, type ordinaire.

Fragment d'un très grand vase en terre rouge.

32. Urne cinéraire en terre grise, fine accompagnée de plusieurs vases : petite cruche blanche, très fine; petite urne en terre rouge, cassure noire,

(1) M. Ad. Piret, notre collègue, a eu l'obligeance d'examiner ces nodules, les considère comme étant simplement de l'*argile plastique* dont l'analyse donna la composition suivante : Silex, alumine, chaux, fer et substances organiques en quantités normales. Par ses propriétés, sa composition et son aspect, ajoute-t-il, cette argile est extrêmement voisine de celle dite des flandres, ou argile yprésienne. Celle-ci appartient à l'éocène inférieur et est employée depuis des siècles pour la confection des carreaux, des tuiles et des tuyaux de drainage. Peut-être même a-t-elle été employée à l'époque romaine pour la fabrication des poteries.

Digitized by Google

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

panse anguleuse deux perles l'une en pâte céramique, l'autre formée d'une substance résineuse, jaune, transparente.

33. Urne cinéraire avec un plateau en terre samienne portant le sigle OF. SEVER, deux petites coupes également en terre samienne, dont l'une porte le sigle INCR, un anneau en verre blanc, une fibule en bronze, et une petite trousse de toilette également en bronze, enfin une médaille.

Ce mobilier de tombe est un des plus curieux, à raison de la valeur des vases, et de la rareté des menus objets qui le composent.

34. Trois pièces trouvées isolément.

Vase à panse sphérique et à goulot allongé en terre grise très fine.

Petite urne décorée de dessins au trait, même terre.

Cruche en terre rouge.

35. Urne cinéraire en terre grise, forme *Olla*, d'assez petites dimensions.

Elle était fermée par une coupe ou patère en terre samienne portant sur le bord des feuilles de lierre, en relief; auprès d'elle se trouvaient une petite urne en terre noire de forme olivaire, et une autre également en terre noire, d'une excessive finesse et d'un lustre éclatant, à panse anguleuse et ouverture très évasée, portant sous le pied le sigle O F. A M

36. Urne cinéraire sphérique en terre grise très fine. Elle contient, avec les ossements, des clous en fer, des fibules en bronze, et du verre liquéfié.

Fragments d'un vase en terre jaune lustrée.



Digitized by Google

37. Une des tombes les plus curieuses de ce cimetière si riche comprenait : un crâne complet et parfaitement conservé posé sur une grande coupe, en imitation de poterie samienne, près de lui et l'entourant, se trouvaient deux urnes contenant des cendres humaines passées au bûcher, des clous en fer, des fragments de cuivre et une fibule. L'une de ces urnes est en terre grise fine, l'autre en terre grise à lustre noir, assez épaisse, une petite urne forme olivaire, une urne à panse anguleuse, large ouverture, en terre grise; enfin un grand anneau qui paraît être en verre. La présence de clous, épars entre les vases, semble indiquer que ce mobilier funéraire avait été déposé dans un coffret, ce qui est, comme je l'ai indiqué plus haut, une particularité assez rare.

38. Urne cinéraire, accompagnée d'un vase élégant, à panse sphérique écrasée et goulot étroit, terre noire, et d'une petite urne en terre blanche.

39. Urne cinéraire reposant directement sur le banc de pierre en terre grise, lustre noir.

40. Urne cinéraire, et jolie petite cruche à anse, en terre rouge.

41. Enfin de nombreux vases en morceaux parmi lesquels on peut mentionner :

Un pied de vase en terre rouge, avec très beau lustre noir. Il porte un sigle formé de jambages très nettement tracés mais n'offrant aucun sens.

Autre fonds de vase, en terre rouge, dorée, portant un sigle surchargé et illisible.

Digitized by Google

Fragment de vase en terre rouge dorée, portant sur la panse des boutons en relief.

Dans la seconde partie, ou bande de terrain longeant la première et située entre celle-ci et la rue Childéric, les fouilles ont mis au jour quelques pièces intéressantes, mais l'ensemble du terrain était beaucoup moins riche en urnes. La plupart étaient brisées ; peu de tombes furent retrouvées intactes. Cette partie avait été bouleversée à une époque reculée déjà, et dans la couche supérieure se trouvaient de nombreux fragments de poterie du haut moyen âge, on y a trouvé aussi des ossements humains inhumés.

En reprenant du côté nord pour descendre, comme dans la première bande, vers le sud, on rencontre successivement.

42. Urne cinéraire, forme *olla*, en terre grise.

43. Divers fragments de vases, les uns en terre grise, les autres en terre noire d'une excessive finesse avec lustre très brillant.

44. Petite urne, à panse anguleuse, en terre grise.

45. Urne cinéraire en terre jaune lustrée, très fine. Elle renfermait avec les ossements, deux grandes fibules en bronze dont l'une tordue au feu, et deux pièces de monnaie, l'une indéchiffrable, l'autre portant la légende : *CÆSAR, AUGUSTUS GERMANICUS.*

46. On rencontre successivement trois urnes cinéraires isolées, de types déjà décrits, et un petit vase à panse sphérique, ouverture conique, en terre noire.

Digitized by Google

47. Tombe en maçonnerie sèche, faite de pierres. Au centre un fragment de tuyau d'hypocauste, carré, dans lequel étaient déposés les ossements brûlés. Il n'était accompagné d'aucun vase.

48. Urne cinéraire et plateau de grandes dimensions, en terre noire.

49. Divers vases en terre noire commune.

50. Urne cinéraire en terre rouge, renfermant des morceaux de fer oxydé, deux petites fibules en bronze, et des fragments de verre fondu.

Cette urne était accompagnée d'un vase noir décoré sur la panse de boutons repoussés à la pointe, par l'intérieur; terre noire d'une excessive légèreté.

51. Tombe formée de pierres sèches; les ossements étaient contenus dans le creux d'une tuile faîtière en terre cuite rouge.

52. Fragment d'un plateau décoré sur le bord extérieur de fleurs en relief; contrefaçon de poterie samienne.

53. Très grand vase, forme sphérique, décoré sur le sommet de la panse de trois zones de traits faits au peigne.

54. Petite urne cinéraire en terre rouge dorée, décorée sur la panse de points repoussés de l'intérieur.

Sous la base un sigle peu lisible qu'on pourrait interpréter IANVA.

Avec les ossements se trouvaient, une perle en pâte céramique et un plateau en terre noire lustrée.

Digitized by Google

Enfin on relève, épars et en débris, divers vases qui seront décrits plus loin, dans le catalogue des produits de la fouille.

---

## CATALOGUE DES OBJETS TROUVÉS.

---

### POTERIES (1).

### I. — Poteries Samiennes.

1. Plateau à bord droit, légèrement évasé, décoré de moulures, sur pied assez élevé, portant dans le fond le sigle DIOGEN (2).

Diamètre 17 centimètres, hauteur 4 1/2 centimètres PL. I.

2. Plateau à bord uni, recourbé vers l'intérieur, pied bas, portant dans le fond le sigle OF. MON.

Diamètre 4 centimètres, hauteur 17 centimètres (3).

(1) Dans le catalogue des produits, j'ai classé ceux-ci d'après leur aspect *extérieur*, tout en ayant soin d'indiquer, chaque fois que cela a été possible, la couleur et la qualité de la pâte qu'on rencontre sous le vernis extérieur. Cette manière de faire m'a paru plus logique que celle qui range les poteries d'après la composition de la pâte. En effet, on ne peut, le plus souvent, reconnaître celle-ci que quand l'objet a été cassé, et il devient dès lors bien difficile de classer exactement les pièces intactes.

(2) Voir SCHUERMANS, sigles figulins n° 1918 (Trèves).

(3) Le même, n° 3675 (Poitiers).

Je dois à l'obligeance de l'auteur, les nouveaux renseignements suivants sur cette marque : MON, Angleterre, Wright, p. 472. — OF. MON, bibl. de Nîmes, n° 181 ; OF. MON, Cologne, Kemp., p. 4.

Digitized by Google

3. Plateau bord arrondi, recourbé vers l'intérieur, sur pied, avec sigle OF. SEVER (1).

Diamètre 16 centimètres, hauteur 3 1/2 centimètres.

4. Patère, forme profonde, bord arrondi, décorée de feuilles de lierre, en relief, sur pied; (sans sigle).

Diamètre 4 1/2 centimètres, hauteur 12 1/2 centimètres. PL. I.

5. Petite coupe ou patère, à large bord évasé, sur pied, sigle dans le fond de la coupe ING ? (2).

Diamètre 8 centimètres, hauteur 3 centimètres. PL. I.

6. Coupe semblable, sigle imprimé en creux, illisible.

Mêmes dimensions.

## II. — Contrefaçons de poteries samiennes.

7. Vase à panse conique, arrondi vers le bas, ouverture large garnie d'un bourrelet; pied étroit et élevé, massif, terre rouge, avec couverte rouge, imitant le ton des poteries samiennes.

Hauteur 10 centimètres, largeur 8 centimètres. PL. I.

8. Plateau, à fond plat, sans pied; bord droit évasé et rebord plat.

(1) Ibid., nos 5158 et suivants.

Ce sigle, sous des formes différentes, est un des plus répandus; on le trouve sur des produits exhumés en divers endroits de la Belgique, en France, en Allemagne, en Angleterre, etc.

(2) Confer : SCHUERMANS, *sigles figulins* nos 2650 et suiv. (Tongres, Limoges, Allier, Poitiers, Tours, Jublains).

Digitized by Google

Terre noire passant au rouge, avec couverte rouge (par immersion).

Diamètre 18 centimètres, hauteur 3 centimètres. Pl. I.

9. Coupe ou patère à bord plat et large, sur pied.

Diamètre 15 centimètres, hauteur 4 1/2 centimètres. Pl. I.

10. Fragments d'un plateau, à bord arrondi et recourbé vers l'intérieur, décoré au dehors de moulures, et d'espace en espace, d'une fleur en relief; sans pied. Pl. I.

### III. — Poteries en terre rouge.

#### TERRE ROUGE DORÉE.

11. Urne cinéraire *(olla)* panse sphérique, allongée vers le bas, fond plat. Large ouverture à rebord droit très évasé. — Terre rouge rosée, recouverte d'une sorte de vernis doré; on le retrouve en paillettes disséminées sur le vase; en humectant celui-ci, elles apparaissent nombreuses (1).

Diamètre 19 centimètres, hauteur 17 centimètres. Pl. I.

12. Petite urne cinéraire, panse sphérique allongée vers le bas; sur pied. Ouverture large, avec léger bourrelet, bas et évasé. — La panse entièrement garnie

(1) Sur ces poteries dorées, voir Van Bastelaer, *Cimetière de Strée*, page 115.

Digitized by Google

de points en relief, faits au repoussé. Sous le pied un sigle très nettement tracé, mais peu lisible (série de jambages) qu'on peut interpréter IANVA ou VINAL (1).

Même terre et mêmes traces de dorures. PL. I.

13. Fragments d'une urne semblable, mais à panse unie.

14. Petite patère profonde, à large bord, décoré de moulures, légèrement évasé; pied évidé. — Terre rouge, traces de dorure.

Hauteur 5 centimètres, diamètre 11 centimètres.

15. Patère semblable, haute de 6 centimètres, diamètre 12 centimètres; et plusieurs autres, fragmentées. PL. I.

16. Patère de forme hémisphérique aplatie, à bord large et plat, et manche cylindrique droit. — A la naissance du manche, sur le rebord, cinq points en creux, en ligne droite. — Terre rouge, peu fine, dorée.

Diamètre du récipient 18 centimètres, hauteur 4 1/2 centimètres. PL. I.

17. Fragment d'une urne, la panse décorée de loin en loin de gros boutons en relief.

18. Pied d'un vase, portant un sigle surchargé et illisible.

(1) Ce sigle, d'interprétation difficile, ne se trouve, sous aucune de ses deux formes, dans les *sigles figulins* de M. SCHUERMANS. On y trouve : OF VIN (à Wiesbaden) n° 5760; VOLVM JANVAR, à Rome? sur verre, n° 5907. Le même auteur, dans le *bulletin de l'institut arch. liégeois* 1872, p. 141, signale VOLVMNIA — IANVARIA, mais pas plus que les précédents, ce sigle n'est semblable au nôtre.

Digitized by Google

72

70

76

73

63

79

78

81

74

66

UNIV. OF M...
Digitized by Google

Digitized by Google

TERRE ROUGE ORDINAIRE (1).

19. Fragments de plusieurs urnes cinéraires.

20. Fonds d'un vase avec sigle, série de jambages qu'on peut interpréter IANVA ou VINAL? (Voir plus haut, n° 12.

21. Cruche, panse sphérique allongée vers le bas, col étroit, terminé par un bourrelet avec anse. — Terre grise passant au rouge.

Hauteur 19 centimètres, largeur 12 1/2 centimètres. PL. I.

22. Cruche de même forme.

Hauteur 23 centimètres, largeur 17 centimètres.

23. Cruche de forme un peu variée, allongée vers le haut et vers le bas.

Hauteur 24 centimètres, largeur 15 centimètres. PL. I.

— Plusieurs cruches, de même forme, entières ou en fragments.

24. Petite urne, panse sphérique aplatie et formant angle; large ouverture, à rebord droit, légèrement évasé au bord. — Terre rouge, cassure noire.

Hauteur 7 centimètres, largeur 8 centimètres. PL. I.

(1) Les vases de cette catégorie sont rares dans notre cimetière, et particularité digne de remarque, je les ai trouvés presque tous (à l'exception des cruches), brisés.

Digitized by Google

25. Ecuelle, panse sphérique aplatie, large ouverture, le bord recourbé vers l'intérieur, deux oreilles en amande; fond plat. — Terre très noire, passant au rouge à l'extérieur.

Hauteur 6 centimètres, diamètre 11 centimètres.

TERRE ROUGE GROSSIÈRE.

26. Tuyau d'hypocauste, forme rectangulaire.

Terre cuite rouge, très grossière et très mal façonnée.

27. Tuile faîtière (imbrex). — Même terre.

28. Tuile plate, sans rebord, longueur 40 centimètres, largeur 30 centimètres, épaisseur 2 centimètres.

29. Fragment d'un très grand vase à large ouverture, avec rebord plat. *(dolium?)*

## IV. — Poteries en terre blanche et en terre jaunâtre.

TERRE BLANCHE FINE, LUSTRÉE.

30. Vase à panse sphérique, allongée vers le bas. Ouverture large, un peu allongée, garnie d'un épais bourrelet. Sur le haut de la panse, deux lignes au trait, et deux très petites anses rejoignent le col.

Terre blanche, fine et compacte, lustrée. — Hauteur 23 centimètres, largeur 20 centimètres. Pl. I.

31. Cruche, panse pyriforme, sur pied, goulot

Digitized by Google

étroit, terminé par un bourrelet, à plusieurs cercles, anse à trois côtes.

Hauteur 15 centimètres, largeur 12 centimètres. Pl. I.

32. Biberon, forme olivaire, ouverture demi large à bourrelet; au centre de la panse, un petit bec d'épanchement; pied uni et massif.

Hauteur 7 centimètres, largeur 7 centimètres.

Terre légère, sorte de grès. Pl. I.

33. Petite cruche, panse sphérique, aplatie en angle, goulot étroit et allongé, terminé par un bourrelet à deux côtes.

Terre blanche (tirant sur le jaune) très fine, lustrée.

Hauteur 11 centimètres, largeur 10 centimètres. Pl. I.

34. Fragments d'un vase de très grandes dimensions, à large ouverture terminée par un bourrelet.

La pâte, épaisse de 12 à 15 millimètres est en terre blanche incrustée, du côté de l'intérieur, de fragments de silex, de terre cuite rouge, etc.

### TERRES DIVERSES A ENGOBE BLANCHE. (1).

35. Plateau plat, bord arrondi, recourbé vers l'intérieur.

Diamètre 14 1/2 centimètres, hauteur 2 1/2 centimètres.

(1) Pour former cette catégorie, j'ai eu seulement égard au caractère extérieur des vases.

Digitized by Google

Terre noire foncée, recouverte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une engobe épaisse, blanc jaunâtre. — Plusieurs autres plateaux en tous points semblables.

36. Vase élégant, panse pyriforme, sur pied élevé, à moulures, goulot étroit, à bord évasé et à anse. Sur la panse, plusieurs cercles à la pointe.

Terre noire, engobe blanche. — Hauteur 16 centimètres, largeur 7 1/2 centimètres. Pl. I.

37. Biberon, panse sphérique aplatie, à pied ; goulot demi étroit, à bord évasé. Au milieu de la panse, un bec d'épanchement, droit.

Terre rouge, recouverte d'une engobe ou couleur épaisse, d'un blanc-jaunâtre. — Hauteur 9 centimètres, diamètre de la panse 9 centimètres. Pl. I.

TERRE JAUNE.

38. Fragments d'une cruche de forme élégante à goulot étroit, évasé à l'extrémité et décoré de nombreuses côtes. Anse appliquée au goulot. Panse sphérique (?), pied à moulures.

Terre jaune foncée, très fine, lustrée. Pl. I.

39. Partie inférieure d'une urne.

Terre jaune rosée, très fine, et très compacte, lustrée. Quelques traits de couleur rouge.

40. Fragment d'un vase semblable, avec quelques lettres illisibles, tracées au pinceau en noir.

41. Urne, panse sphérique allongée vers le bas, sur

Digitized by Google

pied; large ouverture à bord droit, recourbé vers le dehors (en fragments).

Terre jaune brunâtre, très fine, lustrée.

42. Fragments de divers vases de même terre.

## V. — Poteries en terre noire ou en terres diverses avec lustre noir.

### A. POTERIES FINES, TERRE NOIRE ET LUSTRE NOIR.

Les vases en poterie noire ont été fort nombreux, mais leur forme et leur qualité présentent la plus grande variété.

Un premier groupe se compose de vases d'une excessive légèreté. Leurs parois sont d'une telle finesse (1 à 1 1/2 millimètre) qu'on se demande comment on a pu les travailler.

La terre est d'un noir intense, revêtue d'un lustre ayant gardé tout son éclat.

C'est miracle que certains de ces vases soient restés intacts ou à peu près.

43. Petite urne dont la partie supérieure offre une forme cylindrique légèrement renflée à l'intérieur. La partie inférieure, en forme de cône renversé, très fuyant, repose sur un pied très délicat, orné de moulures.

Sous le pied le sigle OF.AM ou FAM (1).

(1) Conf. SCHUERMANS, *Sigles figulins*, n° 251 et suiv., et 2161. — VAN BASTELAER, *Cimetière de Strée*, p. 93.

Outre mon n° 2161, j'ai annoté, sur lampe C.FAM, Birch, p. 406:

Digitized by Google

Hauteur 9 centimètres. Diamètre au centre de la panse 11 centimètres. Pl. II.

44. Vase de même forme, mais beaucoup plus petit. Une moulure à angle vif, très prononcée, réunit les deux parties du vase.

Hauteur 6 centimètres, diamètre de la panse 7 centimètres, diamètre de l'ouverture 5 1/2 centimètres. Pl. II.

45. Fragments d'un vase, de même forme, mais de dimensions plus grandes, 14 à 15 centimètres de hauteur.

46. Urne cinéraire (en fragments) forme sphérique, ouverture demi large, pied élégant. Sur le haut de la panse deux bandes décorées d'un léger dessin au trait formant guillochis. — Terre noire très fine à lustre brillant, moins mince que celle des vases précédents.

47. Vases de grandes dimensions (en débris) à goulot étroit. Même terre.

48. Urne à panse sphérique allongée vers le bas. Fond plat; large ouverture, à bord plat évasé. — Toute la panse ornée de points en relief, régulièrement espacés, faits au repoussé.

Terre très foncée, très fine (épaisse de 1 1/2 centimètres) lustre noir brillant. — Hauteur 15 centimètres, largeur 14 centimètres. Pl. II.

Janssen, *Mus. de Leid*, p. 134, n° 1170: — fam.f. Bordeaux, *Société académique de Bordeaux*, 1836, 137; Montem. *Bull. mon.*, 1859, 701. (Note de M. Schuermans).

Digitized by Google

Le second groupe se compose encore de vases à beau lustre noir, mais ils sont moins fins que les précédents.

49. Plateau sans pied, bord légèrement arrondi et recourbé vers l'intérieur.
Terre noire lustrée, diamètre 15 centimètres.

49bis. Grand plateau de même forme.
Diamètre 20 1/2 centimètres, hauteur 4 centimètres.

50. Plateau à bord droit légèrement recourbé vers l'intérieur.
Diamètre 16 centimètres, hauteur 2 centimètres. Pl. II.

51. Vase, la partie supérieure en forme de cône, la partie inférieure sphérique; large ouverture avec bourrelet. Pl. II.
— Plusieurs vases semblables de dimensions variées.

52. Petite urne, panse renflée, allongée vers le bas. Col demi large et haut, recourbé vers le dehors.
Hauteur 8 centimètres, diamètre 8 centimètres. Pl. II.

53. Vase à panse sphérique écrasée, et un peu allongée vers le bas; sur pied; goulot étroit et haut à rebord en bourrelet. Sur le sommet de la panse, un décor en cercle, très légèrement dessiné à la pointe.
Hauteur 13 centimètres, largeur 12 centimètres.

54. Fragment d'un vase portant sur la panse un dessin fait au peigne.

Digitized by Google

## TERRES DIVERSES A COUVERTE NOIRE.

### § 1. *Poteries fines.*

55. Vase de forme olivaire, large ouverture, à bord bas et évasé. Fond noir, décoré par engobe de lignes verticales de points blancs.

Terre grise, lustre noir foncé. — Hauteur 11 1/2 centimètres, largeur 12 centimètres. Pl. II.

56. Urne cinéraire, forme cylindrique, un peu renflée vers le haut, le bord légèrement recourbé vers l'intérieur, sans col, ni bourrelet.

Le vase est entièrement décoré de raies verticales faites au peigne. Terre noire parsemée de grains blancs (comme une fine cendrée); l'extérieur, couvert d'un vernis noir.

Hauteur 16 centimètres, diamètre (à la partie la plus large) 18 centimètres. Pl. II.

57. Même urne, sans décor de lignes.

Même terre, même vernis.

58. Fragments d'un vase de grandes dimensions, fort épais. — Terre rouge à enduit noir.

59. Plusieurs vases (en fragments) terre rouge à vernis noir, fin ; — l'un d'eux porte sous le pied un sigle formé de jambages droits très nettement tracés, mais n'offrant aucun sens.

60. Petite urne, forme olivaire, sur pied; large ouverture à bord droit.

Digitized by Google

Terre blanche, lustre noir. — Hauteur 8 centimètres, largeur 7 1/2 centimètres.

61. Fragments d'un petit vase, terre blanche, à enduit noir, lustré.

62. Très grand vase, de forme sphérique, large ouverture, avec mince bourrelet, — décoré sur le haut de la panse de trois zones tracées au peigne.

Terre noire, lustre noir. — Hauteur 37 centimètres, diamètre 47 centimètres. Pl. II.

§ 2. *Poteries communes.*

63. Urne cinéraire, panse sphérique, très légèrement allongée vers le bas, fond plat, ouverture large, à bord droit, bas, et un peu recourbé vers le dehors.

Sur le sommet de la panse, deux lignes de points, en creux. Terre grise, commune, recouverte d'un enduit noir. — Hauteur 20 centimètres, diamètre 23 centimètres, diamètre de l'ouverture 16 centimètres. Pl. III.

Cette forme d'urne cinéraire est très abondante dans notre cimetière; elle est caractéristique, avec une urne plus fine, en terre grise lustrée, dont il sera parlé plus loin. Les autres urnes ne se rencontrent qu'exceptionnellement.

64. Plusieurs urnes semblables, de dimensions variées. Hauteur 15 centimètres, diamètre 15 centimètres, — hauteur 21 centimètres, diamètre 21 centimètres.

Certaines de ces urnes portent au-dessous des lignes



Digitized by Google

de points un X tracé au couteau, et cette marque se rencontre encore sur plusieurs autres vases.

65. Plusieurs urnes semblables, mais sans décor de points, au sommet de la panse.

66. Urne cinéraire, de même forme que les précédentes, mais outre les deux lignes de points, elle porte encore, sur le haut de la panse, des traits faits au peigne.

Même terre. Pl. III.

67. Urne cinéraire de même forme que les précédentes; sur le sommet de la panse on remarque l'empreinte de deux doigts.

Terre commune, noire, enduit noir; hauteur 11 centimètres. Diamètre de la panse 13 1/2 centimètres, diamètre de l'ouverture 10 centimètres.

68. Urne semblable à la précédente, mais de plus grandes dimensions.

Hauteur 12 centimètres; diamètre de la panse 17 centimètres; de l'ouverture 12 centimètres.

69. Plusieurs urnes semblables aux précédentes.

70. Urnule, haute de 6 1/2 centimètres; terre noire grossière. Pl. III.

71. Urne cinéraire, panse sphérique allongée vers le bas, fond plat. Large ouverture, bord peu élevé, terminé par un bourrelet.

Terre grise, peu cuite, enfumée noire. — Hauteur

Digitized by Google

16 centimètres; diamètre 18 centimètres; ouverture 10 centimètres.

72. Urne semblable, de plus petites dimensions. Pl. III.

73. Fragments d'une urne, la partie supérieure en forme de cone, large ouverture avec bourrelet, la partie inférieure sphérique. Pl. III.

74. Urne, forme sphérique aplatie; large ouverture, sans bourrelet, le bord un peu recourbé vers l'intérieur; anses en amande, peu saillantes. Près d'une des anses, une sorte de marque formée d'un X tracé au couteau.

Terre grise commune, enduit noir. Haut. 11 1/2 centimètres. Diamètre 20 centimètres. (Voir numéro 25). Pl. III.

75. Fragment de vase, à ouverture ronde aplatie en bec.....

### VI. — Poteries en terre grise ou à lustre gris.

76. Urne cinéraire, panse sphérique, allongée vers le bas, sur pied. Ouverture demi large à bord droit, légèrement arrondi vers le dehors.

Terre grise lustrée, fine. Hauteur 20 centimètres. Diamètre 20 centimètres. Diamètre de l'ouverture 10 centimètres. Pl. III.

Ce genre d'urne, dont on a trouvé de nombreux spécimens, est avec celui qui est décrit sous le numéro 63, caractéristique de notre cimetière.

Digitized by Google

La terre est fine, bien travaillée, très légère. La forme est élégante, et le lustre très brillant a un reflet ardoisé des plus agréable. Toutes les pièces qui suivent offrent les mêmes caractères. Il ne semble pas qu'on ait fabriqué de poteries grossières, dans cette qualité.

77. Vase, panse sphérique, aplatie dans le haut et allongée vers le bas, goulot étroit terminé par un bourrelet saillant.

Sur le sommet de la panse, et à la naissance du col, quelques dessins au trait.

Hauteur 15 centimètres. Diamètre de la panse 15 centimètres. Diamètre de l'ouverture 6 centimètres.

78. Vase de même forme, mais de dimensions plus petites. Pl. III.

79. Petite urne, forme basse; panse sphérique allongée vers le bas; très large ouverture, à bord élevé.

Hauteur 6 centimètres. Diamètre 12 centimètres. Diamètre de l'ouverture 16 centimètres. Pl. III.

80. Urne de même forme, un peu plus grande et de profil légèrement varié.

81. Urne de même forme générale, mais à panse sphérique aplatie et formant angle. Terre grise non lustrée. — Hauteur 7 centimètres. Largeur 11 centimètres. Diamètre de l'ouverture 11 centimètres. Pl. III.

82. Petite urne, panse sphérique écrasée, col demi large légèrement évasé au dehors.

Terre fine.

83. Urne cinéraire, forme basse; très large ouver-

Digitized by Google

ture; panse renflée formant angle. La partie supérieure de forme conique, ornée d'une large bande dessinée au trait; bord légèrement recourbé vers le dehors, la partie inférieure fuyant vers le pied.

Terre fine. Hauteur 15 centimètres. Diamètre 22 centimètres. Pl. IV.

84. Fragments d'une urne de même forme, légèrement variée. Diamètre de l'ouverture 20 centimètres.

85. Urne cinéraire, panse sphérique, fond plat; large ouverture, bord droit, légèrement arrondi au dehors.

Terre très fine, lustre brillant. Hauteur 19 centimètres. Diamètre 24 centimètres. Pl. IV.

86. Urne cinéraire, panse sphérique écrasée, sur pied, à large ouverture. Hauteur 18 centimètres. Diamètre 21 centimètres.

87. Petite urne, forme olivaire, sur pied, large ouverture avec rebord bas; décorée sur la panse de plusieurs zones de dessins légers faits à la pointe. Hauteur 11 1/2 centimètres. Diamètre 12 centimètres. Pl. IV.

88. Urne de même forme un peu variée.

89. Vase de forme biconique, panse à angle aigu; sur pied, large ouverture. Hauteur 10 centimètres. Diamètre 12 centimètres.

90. Outre les poteries décrites ci-dessus, on a encore trouvé quelques perles en pâte céramique, forme sphé-

Digitized by Google

rique cotelée, pâte blanche, teintée de vert, par le contact des objets en cuivre renfermés dans les urnes. Les plus grosses mesurent 2 ou 2 1/2 centimètres de diamètre, les petites 1 centimètre environ (1).

### VERRERIES (2).

91. On a trouvé dans les urnes, mêlés aux ossements, de nombreux restes de verre liquéfié par le feu du bûcher; il est transparent, incolore, à reflets légèrement bleuâtres ou jaunâtres. Ces débris n'avaient gardé aucune forme appréciable.

On a trouvé en outre dans le voisinage des urnes, quelques anneaux en verre de diverses couleurs.

92. Anneau en verre blanc, légèrement verdâtre, d'une largeur totale de 3 centimètres. Diamètre 8 millimètres.

93. Grand anneau en verre foncé, noirâtre, paraissant recouvert d'un vernis métallique; très léger, diamètre 4 1/2 centimètres, épaisseur de l'anneau 4 millimètres.

94. Anneau en verre jaune, largeur totale 1 1/2 centimètre. Diamètre 5 millimètres.

(1) Tous les objets en poterie ont été dessinés au 1/5; les objets en métal à la 1/2 de la grandeur naturelle.

(2) Les verreries de l'époque romaine sont assez rares, comme on a pu le constater par le relevé des fouilles faites en cette ville. (Voir *Potiers et Faïenciers Tournaisiens*.) Quelques belles pièces y ont été trouvées cependant, et feront prochainement l'objet d'une étude.

Digitized by Google

## Objets en métal.

### BRONZE.

95. Statuette applique, représentant un buste de femme, nue jusqu'à la ceinture. Elle a des ailes déployées; sa chevelure se sépare sur le front en deux nattes terminées en tresses. — Bronze de style égyptien revêtu d'une belle patène verte. Hauteur 7 centimètres. Pl. IV.

96 à 100. *Fibules*. On en a trouvé une grande quantité. Les unes, rencontrées dans les urnes, avaient passé au feu du bûcher et se trouvaient tordues par l'action de la flamme. Les autres accompagnaient ces urnes et étaient généralement en bon état de conservation.

On peut ramener ces différentes fibules à 5 ou 6 variétés, reproduites planche IV numéros 96 à 100.

Toutes sont en bronze et plusieurs ont en outre leur face principale étamée, mais aucune ne porte de trace d'émail.

Tantôt longues et larges, tantôt épaisses et courtes plates ou rondes, elles ne présentent aucune forme bien caractéristique ni bien nouvelle.

Les unes sont formées d'un simple fil tordu et replié, les autres à face aplatie sont décorées de filets ou de boudins dans le sens de la longueur ou dans celui de la largeur. Quelques-unes sont ornées de légers dessins au trait, gravés ou frappés.

101. Plaque de ceinturon (?) ronde, découpée à jours; en bronze. Diamètre 4 1/2 centimètres. Pl. IV.

Digitized by Google

102. Trousse de toilette en bronze, composée de trois pièces retenues autrefois ensemble par un anneau. Ce sont : une pince à épiler longue de 8 centimètres ; une tige ronde terminée par une petite boule, longueur 6 1/2 centimètres ; une tige plate dont l'extrémité est engagée dans un bloc de fer oxidé, qui ne permet pas d'en reconnaître la forme. Pl. IV.

103. Divers fragments, en trop mauvais état pour qu'on en puisse en reconnaître la forme ou l'usage.

### Fer.

104. On rencontre dans les urnes cinéraires, de nombreux morceaux de fer très oxidés dont il est impossible de reconstituer la forme primitive à l'exception cependant, des clous.

Ceux-ci sont à tige carrée, tête large et plate, longueur 7 et 8 centimètres. Pl. IV.

### Objets divers.

105. Un seul objet en os a été exhumé. Il est incomplet et présente peu d'intérêt, il est orné de quelques cercles concentriques.

### Monnaies.

Beaucoup de pièces étaient tellement frustes qu'il a été impossible de les déchiffrer.

Je donne la description de celles qu'il a été possible de reconnaître.

Digitized by Google

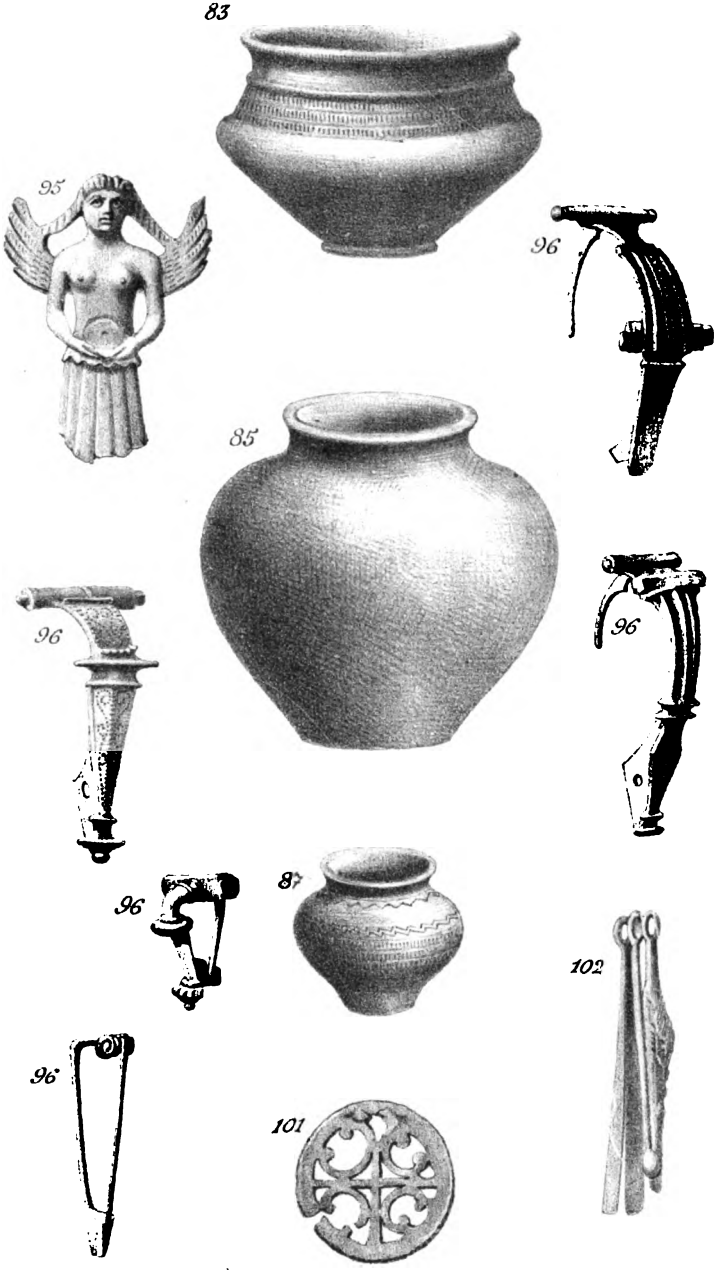


Digitized by Google

Digitized by Google

Auguste † 14 ap. J.-C.

106. A. Tête à droite.... R. un temple.
Pièce très fruste, belle patène verte. M. B.

Tibère 14. 37.

107. A. Tête à droite.... R. un temple.
Très fruste, M. B.

Néron, 54-68.

108. A. Tête à gauche... NERO. CAESAR.....
R. femme ailée avec les lettres, S. C.....
G. B.

109. A. Tête à gauche.... NERO. CLAVD. CÆSAR....
R. Temple. G. B. mauvaise frappe.

110. A. Tête à droite.... AVG. GERMANICVS.
R. Figure sacrifiant, S. C. PONTIF. MAX.. ...
G. B.

111. A. Tête à droite. NERO CÆSAR. AVG. P. MAX. TRIP. III.
R. Victoire appuyant la main sur le globe du monde.

Vespasien (69-79).

112. A. Tête à droite.... IAN. AVG. COS.
R. Demi aîlé, devant lui le globe terrestre portant les lettres SPQR. S. C.
M. B.

113. A. Tête à droite... en très mauvais état.

Digitized by Google

114. A. Tête à droite.... CAES..... OSIII.
R. Aigle aux ailes éployées.
M. B. Mauvaise frappe.

Trajan (98-117).

115. Tête à gauche.
G. B. En très mauvais état.

Antonin le Pieux (138-161).

116. A. Tête à droite. ANTONINVS AVG.... VS. PPTR.
R. L'abondance, S. C.
G. B. Très beau.

117. A. Tête à droite. R. femme sacrifiant. GB.

118. A. Tête à droite ANTONINVS. AVG. PIVS....
R.
G. B.

Constantin le Grand. 306-337.

119. A. Tête à droite.... IMP. CONSTANTINVS AVG....
R. Personnage debout. T. F. SOLI INVICTO CO.... Exergue. PTR.
P. B. Frappé à Trèves.

Digitized by Google

## NOTE COMPLÉMENTAIRE
## SUR D'ANCIENNES FORTIFICATIONS A SAINT-GENOIS.

Dans la séance du 16 novembre 1882, j'ai rendu compte d'une promenade au village de Saint-Genois et d'anciennes fortifications de campagne que j'y avais rencontrées (1). Me basant sur un passage de l'*Histoire des Français*, par Simonde de Sismondi, j'avais attribué la construction de ces lignes de fortification au maréchal de Villeroy. Je signalais pourtant certains indices qui tendaient à prouver que ce n'était là qu'une reconstruction (2).

Grâce à l'excessive complaisance de mon excellent collègue, M. Em. Desmazières, je vois aujourd'hui mes suppositions justifiées et l'origine de nos fortifications reculée encore de quelques années. Peut-être paraîtra-t-il bon de compléter ma première communication par la reproduction intégrale d'un placard, sans doute imprimé à Lille, et qui fait partie de la riche bibliothèque de notre collègue.

Ce placard est de format in-folio; en tête est l'écusson aux trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale, autour duquel sont posés les colliers de saint Michel et du Saint-Esprit. En voici le texte complet :

« De par le Roy, le marquis de Humières, mares-
» chal de France, capitaine de cent Gentils-Hommes
» de la Maison du Roy, gouverneur et lieutenant-
» général pour Sa Majesté dans sa province de Flan-

(1) Nos *Bulletins*. T. xx, p. 214.
(2) Ibid. p. 239.

Digitized by Google

» dres, et gouverneur des ville et citadelle de Lille,
» général de ses armées.

» Sa Majesté ayant jugé à propos pour le soulage-
» ment et la conservation de ses sujetz des chastellenies
» de Lille, de Tournaisis, et d'une partie de la chas-
» tellenie de Courtray, de faire faire un retranchement
» depuis l'Escaut jusqu'à la Lis, pour empescher les
» courses que les ennemis pourroient faire, pour
» forcer les peuples à contribuer, et voulant pourvoir
» à leur seureté, Nous ordonnons, que ledit retran-
» chement sera gardé à commencer du vingt huitiesme
» du présent mois, par les gens qui seront détachés
» des garnisons de Lille, Tournay et Courtray, et par
» tel nombre de paysans des chastellenies et pays qui
» sont couverts dudit retranchement, ainsi qu'il sera
» par nous ordonné, et par messieurs de S. Sandoux,
» de Pertuis, mareschaux de camp èz armées du Roy,
» et gouverneur de Tournay et de Courtray, et par
» celuy qui commandera à Lille sous nos ordres,
» chacun dans l'estendue des pays qui dépendront
» desdits gouvernements, moyennant quoy nous des-
» chargeons les habitans desdits pays, de faire garde
» dans les villages couverts dudit retranchement ; leur
» enjoignons seulement d'avoir toutes les nuits, une
» sentinelle au clocher, pour donner advis des partis
» des ennemis qui entreront dans le plat pays, et de
» se rendre incessamment à la première allarme, avec
» leurs armes dans les endroits qui leur seront par
» nous indiqués, ou par lesdits sieurs de S. Sandoux,
» de Pertuis, ou commandant à Lille ; deffendons aux
» peuples qui seront couverts dudit retranchement, et
» ceux qui demeureront dans le Tournaisis couvert de
» l'Escaut, de contribuer aux ennemis sous quelque
» prétexte que ce puisse estre, sur les peines portées

Digitized by Google

» par nostre ordonnance du vingt-septiesme may der-
» nier, qui sera de nouveau, en tant que besoin seroit,
» leue, publiée et affichée. Fait à Lille le 27 juillet 1677. Signé HUMIÈRES, et plus bas, *par Monseigneur, Merveilhaux.*

Au bas de ce placard, l'exemplaire de M. Desmazières porte la mention manuscrite suivante :

« Le soussigné, huissier d'armes à cheval de Sa
» Majesté en son bailliage de Tournay et Tournésis,
» relatte à tous ceulx qu'il appertiendra de m'avoir
» transporté en la bretecque ordinaire de cette ville
» le vij^e d'aoust 1677, estant adsisté du trompette
» ordinaire de ladite ville ; et après trois divers
» famfardes par luy fait où estait grand nombre de
» peuple assamblé au pied de ladite bretecque, je leu
» à haut et intelligible vois tout le contenu de l'ordon-
» nance icy dessus. Ainsy fait, leu et publié le jour,
» mois et an que dessus. Je *J. Appelmans*, (1) 1677. »

A. DE LA GRANGE.

---

Procédant au classement des livres de notre bibliothèque, je parcours une partie des ouvrages qui la composent. J'ai remarqué dans le tome II du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, une notice de M. Francis de Roucy relative aux journaux de cette ville; et parmi les imprimeurs, je relève le nom de *Bertrand*. Ce Bertrand, qui exerçait à la fin du XVIII^e siècle, avait épousé une demoiselle *Quinquet*, parente, dit l'auteur de la notice, de l'inventeur des

(1) Peut-être faut-il lire : *J A. Helmans.*

Digitized by Google

lampes qui portent ce nom. Bertrand ne pourrait-il se rattacher, par sa femme, à l'art de l'imprimerie?

On connaît Adrien Quinqué, imprimeur à Tournai de 1620 à 1647, dont la veuve continua l'industrie jusqu'à sa mort en 1676, et dont le fils Louis eut aussi une imprimerie particulière de 1668 à 1675. M. Em. Desmazières leur a consacré des notices biographiques dans sa *Bibliographie tournaisienne*. Or, à la fin de la biographie de Louis Quinqué, il écrit : « Varlé, dans ses *Etrennes tournaisiennes, 1770*, nous » apprend que la famille Quinqué subsistait encore à » cette époque à Saint-Quentin où elle s'était retirée, » après avoir essuyé quelque désagrément à Tournai. »

Y aurait-il identité entre la famille de notre plus célèbre imprimeur tournaisien et celle de la femme de Bertrand? Seuls nos collègues de Compiègne pouraient répondre à cette question. En tout cas, la proximité de Saint-Quentin et de Compiègne rend la chose possible, sinon probable; et il m'a paru curieux de signaler cette coïncidence qui donnerait au premier imprimeur de journaux de Compiègne, des points de contact avec l'un des plus illustres représentants de l'industrie tournaisienne au XVII^e siècle.

A. DE LA GRANGE.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1887.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les volumes reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1887, n° 8.

2. Messager des sciences historiques Gand, 1887, n° 3.

3. Annales de l'Institut archéol. de Luxembourg. Tome XIX, 1887.

Le même membre dépose, hommage des auteurs :

Des monnaies de nécessité frappées à Bruxelles en 1579 et 1580, par M. Alphonse de Witte.

Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres d'état civil, par M. Théodore Bernier.

*(Des remerciments leur sont votés.)*

MM. de Formanoir, van de Kerchove et Delval, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. le comte Paul du Chastel de la Howardries comme membre titulaire. Il est élu en cette qualité.

Digitized by Google

M. le chanoine Huguet entretient l'assemblée de l'évêque Pintaflour, et plusieurs membres échangent des observations à son sujet, et sur les sources où l'on pourrait puiser des documents pour l'histoire de cet évêque.

M. Cloquet signale dans le tome IV de l'ouvrage de M. Rohault de Fleury sur *la messe*, une reproduction de l'autel de l'église d'Esquelmes, qui paraît dater du VII^e ou du VIII^e siècle.

« L'église d'Esquelmes parait être le plus ancien » monument religieux du Tournaisis. La grossièreté » de l'appareil et les proportions massives de ses » murs, ses fenêtres étroites, rappellent l'époque gallo- » romaine. Une tradition dit que l'abside aurait con- » tenu la sépulture d'un saint gaulois ; on montre, en » effet, sous la table d'autel, deux caveaux superposés » destinés à des reliques, à l'instar de l'autel de Saint- » Guidon à Anderlecht.

» L'autel même est fort curieux ; il est attribué au » VIII^e siècle, par M. Rohault de Fleury, qui le repro- » duit dans son grand ouvrage sur la messe (1). Il offre » du moins de grandes analogies avec ceux de Saint- » Gervais à Rouen et de Six-Fours (France) qui sont » de cette époque. »

Le même membre fait encore une communication sur la part prise par les wallons, et en particulier par les tournaisiens, à la constitution de la chapelle Sixtine, à Rome (2).

M. d'Herbomez attire l'attention de la compagnie

(1) V. *Les monuments de la messe*, t. I, p. 206.
(2) Voir à la suite du procès-verbal.

Digitized by Google

sur la vente des manuscrits de sir Thomas Phillips à Cheltenham et propose d'émettre le vœu « que les » documents concernant la ville de Tournai et l'an- » cienne province du Tournaisis, dans les collections » de sir Thomas Phillips, soient réintégrés dans les » archives de Tournai, et prie instamment le gouver- » nement et l'administration communale de ne pas » laisser échapper l'occasion qui se présente, de récu- » pérer une série de documents très importants pour » l'histoire du droit et des institutions, pour celle du » langage et pour celle des familles de Tournai au » moyen âge. »

Sa proposition est adoptée et il est décidé que ce vœu sera transmis à M. le bourgmestre de Tournai, ainsi qu'à M. le ministre de l'agriculture et des beaux-arts.

### COMMUNICATION DE M. CLOQUET.

M. Fr. X. Haberl, dans son ouvrage vieux de deux ans, intitulé *Bausteine für musik-geschichte* (1), donne le résultat de ses intéressantes découvertes dans les *Archives secrètes du Vatican*, dans les *Archives d'Etat*, dans les *Archives de la chapelle pontificale*, dans les *Archives de Saint-Pierre* à Rome, dans la *Bibliothèque du lycée musical* et dans la *Bibliothèque de l'université* de Bologne, enfin dans les *Archives du Chapitre* de Trente.

M. le chan. J. Didiot a fait de cet ouvrage une analyse, qui a paru dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* (2) et dont nous extrayons quelques ren-

(1) Leipzig, Breiptkopf et Hartel, 1885.
(2) Septembre 1887, p. 25.



Digitized by Google

seignements fort intéressants pour l'histoire de l'art tournaisien.

La chapelle pontificale se forma à Avignon, au XIVe siècle, d'éléments français, flamands et wallons, et garda longtemps son caractère originel. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que ses membres commencèrent à se recruter exclusivement parmi les italiens.

Le plus ancien document de la chapelle Sixtine qui contienne des indications biographiques sur les chantres pontificaux est du 3 novembre 1389; c'est un décret de nomination du vénérable homme Henri de Latanna, chanoine de Sainte-Croix à Liège; la même année apparaît Gille de Lens, chanoine de Saint-Jean de Liège, curé de Hardelanges; en 1390, le ténor Henri Vulpin, et en 1409, Nicolas, tous deux du même diocèse.

En 1416, nous trouvons parmi les chantres *Jean Lebonera* « alias Hassoas » prêtre de Tournai, qui a juré « se ne velle recedere non habita licentia »; l'année suivante, *Mathieu Thoroute* « alias Bruyant » curé de Binche, nommé ténor « vive vocis oraculo de speciale gratia » et en 1420, *Jean Redois*, ténor, diacre de Tournai, chapelain perpétuel de l'autel des Saints Lambert et Denys en cette ville, chanoine de N.-D. de Condé.

En 1425, parmi les ténors reçus à la chapelle pontificale, nous trouvons encore : *Gilles Laurry*, acolyte de Tournai, chapelain de l'autel Sainte-Marie-Madeleine en l'église de Saint-Piat à Seclin; puis *Jean de la Croix* (ou Monami), sous-diacre de Tournai, chanoine prébendaire de Saint-Géry de Cambrai, puis de Laon et de Saint-Pierre de Lille; et *Gerages Martin*, prêtre de Tournai, bénéficier de Trévise (1435).

A l'époque où nous sommes les chantres franco-

Digitized by Google

flamands forment la presque totalité de la chapelle du Pape et abondent parmi les compositeurs de Bologne et de Trente. La comparaison des parts respectives des diverses nationalités dans la composition de celle-ci démontre quelle puissante influence l'art du Nord exerça du XIVe au XVIe siècle, dans le Midi de l'Europe.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1887.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-Président, occupe le fauteuil.*

M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

M. le Secrétaire dépose les ouvrages suivants reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Tome XIV, nos 9 et 10.

2. Bulletin des séances du cercle archéologique de Mons. Table des matières 1877-1884.

3. Société d'agriculture... de Valenciennes, tome XXXIX, nos 19 à 21.

4. Bulletin de la Société belge de géographie. 1887, no 5.

Le même membre dépose, hommage des auteurs.

1. MM. de la Grange et du Chastel. Généalogie de la famille Malet, dite de Coupigny. Douai, 1887.

2. M. E. Soil. Un inventaire de 1527, ou le mobilier d'un bourgeois de Tournai. Anvers, 1887.

3. M. Leuridan. Histoire de Wattignies. Roubaix, 1887.

Des remercîments leur sont adressés.

Lecture de la correspondance :

Digitized by Google

M. le comte de Nédonchel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

La Société archéologique de Namur, demande des volumes qui manquent à sa collection. On la satisfera dans la mesure du possible.

La Société académique d'histoire, de Gand, récemment fondée, demande à la Société d'échanger ses publications avec les siennes. — On attendra d'abord l'envoi du premier volume à faire paraître par la nouvelle Société.

M. le chanoine Huguet, signale une notice de M. Van Bastelaer, sur les *zeupires* ou *pierres druidiques de Gozée*, où il est également question de la pierre Brunehaut d'Hollain, de son origine et de sa première destination. Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre MM. Huguet, Desmazières, Cloquet et de la Grange.

M. Cloquet signale un intéressant détail sur la construction du beffroi de Gand, auquel ont travaillé plusieurs artistes tournaisiens.

Le même membre dépose un article de M. de Linas, paru dans la *Revue de l'art chrétien*, sur le reliquaire de la sainte Croix, conservé à la cathédrale.

M. Maquest donne lecture d'une lettre, demandant des renseignements sur Josse Clichtove ou von Clichtove, né à Nieuport, mort chanoine théologal de Chartres, et qui fut curé de Saint-Jacques à Tournai, vers 1517 ou 1519.

Digitized by Google

M. le Secrétaire dépose le premier fascicule du tome XXII des *Bulletins*, qui contient les procès-verbaux des séances du 14 Janvier 1886 au 21 Avril 1887; et le tome XX des *Mémoires* qui contient les *Etudes sur l'art à Tournai et les artistes tournaisiens*, par MM. de la Grange et Cloquet, membres titulaires.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 JANVIER 1888.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1888.

2. Académie royale de Belgique, Bulletin. 56e année, 3e série, tome XIV, n° 11.

3. Biographie nationale, t. IX, 3e fascicule ; t. X, 1er fascicule.

4. Bibliographie namuroise, 1re partie, 4e livraison.

5. Annales de la Société archéologique de Nivelles, t. III, 3e liv.

6. Mémoires de l'Académie Stanislas à Nancy, 1886. 87e année, tome IV, 1re série.

7. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3e série, tome IX.

8. Bulletin de la même Société. Année 1886 et 1887, n° 1.

9. Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 36e année, 141e et 142e liv.

Le même membre donne lecture de la correspondance.

M. le Ministre de la Justice remercie de l'envoi du tome XXe des Mémoires.

Digitized by Google

M. le Président de la section belge du grand concours international de 1888, invite la Société à exposer les cartes géographiques de toute espèce qu'elle possède.

M. le chanoine Huguet donne lecture d'une communication de M. le comte de Marsy, relative à un archidiacre de Tournai, Thomas le tourneur, décédé vers 1384. — On en décide l'insertion au procès verbal.

M. Maquest signale une pièce curieuse qu'il a découverte dans une layette de l'échevinage de la cité. C'est le contrat passé en 1337, entre les égliseurs de Saint-Quentin et Jacques de Saint-Omer, pour la construction de l'avant portail ou porche de cette église.

Cet acte sera communiqué à MM. Cloquet et de la Grange, pour être utilisé dans leurs *Etudes sur l'art à Tournai,* dont ils préparent le second volume.

M. le Président présente aux auteurs ses félicitations et celles de la Société, pour le premier volume de cet ouvrage, qu'ils viennent de faire paraître.

M. Desmazières demande de pouvoir céder une collection complète des publications de la Société. — Il y est autorisé et on fixe le prix des volumes, l'un parmi l'autre, à 3 francs.

M. de la Grange fait passer sous les yeux de ses collègues le sceau et le contre-sceau des doyens et sous doyens des métiers de Tournai, datant de la fin du XVII^e siècle. Il annonce que ces objets seront probablement donnés à la Société, lors de la constitution de son musée.

Digitized by Google

Le même membre donne lecture d'une notice sur la vie de saint Donat, martyr, et sur un cuivre gravé, appartenant à la confrérie du même nom, à l'église Saint-Brice à Tournai. — On en décide l'impression.

M. le comte du Chastel présente comme membre correspondant M. A. A. J. Vorsterman van Oyen, publiciste à La Haye (Boli Straat, 30a).

M. d'Herbomez signale des documents tournaisiens qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris et aux archives de Lille. — On décide l'insertion de sa communication au procès verbal de la séance.

M. Maquest communique à l'assemblée un chirographe relatif à la maison autrefois occupée par le chanoine Jean Cousin et s'exprime comme suit :

Voici le début d'un chirographe d'Avril 1596, à l'aide duquel on peut établir que l'historien Jean Cousin, détail ignoré de ses derniers biographes, le chanoine Voisin et le Président du Bus, (1) habitait déjà à cette époque une maison sise à Tournai, rue des Jésuites, problablement au côté droit en montant de la partie de cette rue qui aboutit au Parc :

« Sacent tous ceulx, qui ces presens escriptz voiront ou oiront, que, pardeuant les Escheuins de la Ville et cité de Tournay, Franchois Carlier, bourgois, demorant en la paroisse Sainct-Piat de ladicte Ville, a vendu, werpy, cedé, transporté et clamé quite, à tousiours, heritablement, à Philippe de Penin, escuier,

(1) Voir *Bulletins*, t. XII, pp. 250 et sv.

Digitized by Google

seigneur de Rasincourt, à ce présent et acceptant, vne maison à pluiseurs louaiges, court, puisch, jardin, lieu, et heritaige, gisant en la grande rue de le Vingue, tenant, dune part, à lheritaige Monsieur Maistre *Jehan Cousin,* chanoine semi prebende de leglise cathedralle de ladicte ville, daultre part, à lheritaige Franchois de Beaumont, et haboutant, par derrière, au jardin de labbaye Saint-Martin, à la charge des rentes fonsieres, chascun un, deues aux lieux et personnes, et par les parties quil sensuit : = assçavoir, à ladicte abbaye Saint-Martin, vingtz deux solzis, vng denier tournois, et à la bonne maison de le val quattre liures, dix solz tournois, ledit marchié et vendaige, fait, oultre, et par dessus lesdictes charges, pour, et moiennant le pris et somme de noeuf cens florins carolus de vingt pattars pièche... (1) »

---

## MONUMENT FUNÉRAIRE D'UN ARCHIDIACRE DE TOURNAI.

Le dernier volume des publications de la Commission des antiquités et des arts du département de Seine et Oise (7e vol. Versailles), renferme le dessin et la description d'un monument funéraire qu'il me paraît intéressant de signaler à l'attention des membres de la Société historique de Tournai.

(1) Archives de Tournai. — Echevinage de la Cité. — Fonds des Actes Divers. — Layette de 1596. — Original sur parchemin en date du 7 Avril dudit an : *Escript de lachat fait par Philippe de Penin, escuier, Seigneur de Rasincourt, dune maison, jardin, et heritage, gisant en la rue de le Vingue.*

Digitized by Google

C'est celui de Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournai, chanoine de Paris et de Chartres, décédé vers 1384 (1).

Ce monument se trouvait avant la révolution dans l'église du couvent des Célestins de Limay et depuis cette époque, il a été, après la destruction de l'église, transporté dans la chapelle aujourd'hui abandonnée de la Confrérie de Saint-Sauveur de Limay près de Mantes.

Les Célestins avaient été établis à Limay en 1376 par Charles V. Thomas Le Tourneur avait été l'un de leurs principaux bienfaiteurs et avait fait faire le clocher, la nef et le portail de l'église du couvent, dont il ne reste plus que quelques ruines.

Le monument de Jacques Le Tourneur, ou du moins ce qu'il en reste aujourd'hui consiste en une effigie couchée. L'archidiacre est représenté, vêtu d'une ample chasuble, sur une aube brodée, la tête nue appuyée sur un coussin, les mains jointes sur la poitrine. Le masque et les mains sont en marbre blanc, le reste du corps est en pierre.

Cette statue, dit M. F. Régamey qui en donne un dessin, est en parfait état de conservation ; le nez seul a légèrement souffert ; tous les détails du costume sont demeurés parfaitement visibles.

En terminant sa notice, l'artiste distingué exprime le vœu que le monument funéraire de Thomas Le

(1) Voici ce que d'Anstaing dit de ce personnage, vol. II. p. 334. « Tourneur (Thomas le) chanoine-archidiacre et conseiller du roi de France légua à l'Eglise l'image de la Vierge en albâtre, laquelle fut placée sur l'autel des trépassés, orné à ses frais. — Ce chanoine, d'une grande réputation de savoir et d'habileté, mourut vers 1384. » (Arch. du Chapitre.)

Mgr Voisin n'en parle pas dans sa série des archidiacres.

Digitized by Google

Tourneur ne reste pas plus longtemps dans cette sorte de caverne, qui a cessé de servir au culte et qu'habite une malheureuse famille; il demande que ce type de l'art français occupe dans un de nos musées la place qui lui appartient.

Compiègne, 16 décembre 1887.

Comte DE MARSY,
Directeur de la Société française d'Archéologie.

---

## CONFRÉRIE DE SAINT DONAT, EN L'ÉGLISE SAINT-BRICE.

En l'année 1649, le R. P. Balthazar Ballori, de la Compagnie de Jésus, se rendit dans la catacombe de sainte Agnès, avec mission du pape Innocent X, de reconnaître les tombes des martyrs (1). Parmi les sépultures qu'il visita, il s'en trouvait une portant cette inscription « *Sancti Donati Martyris* » gravée entre une palme, emblème du martyre, et un glaive, sans doute l'instrument du supplice.

Malgré les savantes recherches des Bollandistes, on ne connaît rien de la vie de saint Donat, du moins de celui que l'on invoque contre la foudre, la grêle et les orages; car il faut se garder de le confondre avec les dix-sept autres personnages du même nom, dont l'his-

(1) Nous extrayons ce renseignement, ainsi que la plupart de ceux qui vont suivre, de diverses brochures relatives à la confrérie de Saint-Donat, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Em. Desmazières.

Digitized by Google

toire se rencontre dans les différentes Vies des saints. Aussi ne savons-nous sur quoi s'appuie l'auteur d'une tragédie représentée au collège des RR. PP. Jésuites de Mons, le 27 et le 28 août 1755, intitulée SAINT DONAT, MARTYR, imprimée chez Léonard Varret, lorsqu'il dit : « Marc-Aurèle, empereur, assiégé dans son » camp par une multitude prodigieuse de barbares, » se voyait entièrement perdu sans un secours tout » extraordinaire; il l'avait attendu inutilement de » ses fausses divinités, lorsqu'à la prière de Donat, » chef d'une légion chrétienne, appelée Mélitine, un » furieux orage accompagné de foudres et d'éclairs » fondit tout à coup sur ces barbares, et y jeta le » plus affreux désespoir, qui fut suivi d'une défaite » entière.

» Ce service signalé, rendu à l'empire, ouvre à Donat » une carrière d'honneur et d'élévation, où sa religion » ne lui permet pas d'entrer; et il préfère le martyre » à tous les avantages du siècle, qu'il pouvait se » promettre. »

Transporté d'abord en l'église du collège des Jésuites à Rome, le corps de saint Donat fut envoyé presque tout entier en 1652, dans une caisse de cèdre, au R. P. Gérard Théneen, recteur du collège de Munster-Eiffel, au duché de Juliers, à six lieues de Cologne. Nous ne rapporterons pas les événements qui accompagnèrent cette translation et qui font l'objet des opuscules dont nous donnerons plus loin la nomenclature. Mentionnons pourtant encore qu'en 1738 les PP. Capucins d'Arlon obtinrent quelques reliques de saint Donat et fondèrent dans leur église une confrérie sous le patronage de ce Saint que l'on invoquait depuis longtemps déjà, surtout en Allemagne, contre la grêle et le tonnerre.

Digitized by Google

A la suite d'un violent orage qui éclata à Tournai le 13 juillet 1755, M. Sohier, curé de Saint-Brice, songea à solliciter pour son église une relique de saint Donat, et réclama les bons offices du chanoine de Wavrans. Celui-ci, grâce à l'intervention de M^me^ la duchesse d'Ursel, née princesse Lobkowitz, reçut bientôt du prince Joseph, Landgrave de Hesse et évêque d'Augsbourg, la réponse suivante :

A Aix-la-Chapelle, ce 16 juin 1756.

Monsieur,

Feue M^me^ la duchesse d'Ursel (1) ayant souhaité d'avoir une relique de saint Donat, pour la paroisse de Saint-Brice à Tournay, je me suis adressé à Rome pour cela, et l'ayant reçue, je prends la liberté de vous l'adresser Monsieur, en faisant donation à ladite paroisse, avec toutes les facultés comme elle m'a été donnée, espérant que les âmes dévotes qui viendront vénérer cette sainte relique, se souviendront de prier pour moi et pour l'âme de feue la duchesse d'Ursel. Je suis,

Monsieur,

Votre affectionné serviteur,

† Joseph, *évêq. d'Augsb., Landgr. de Hesse.*

Déposée dans l'église des PP. Capucins de Tournai, la relique de saint Donat fut transférée solennellement, le dimanche 11 juillet 1756, en l'église Saint-Brice, où

(1) Elle mourut à Bruxelles le 9 mai 1756.

Digitized by Google

elle devint l'objet d'une dévotion spéciale qui donna lieu à la fondation d'une confrérie encore aujourd'hui existante. Ce fut le pape Benoît XIV qui en accorda l'érection par sa bulle de 9 novembre 1756, publiée le 30 janvier 1757 avec l'autorisation de l'archevêque Duc de Cambrai. Le 10 juin suivant, l'Impératrice-Reine accorda des lettres de confirmation à cette confrérie.

*Règles de la confrérie de saint Donat.* — I. La fin de cette confrérie étant la même que se propose notre Mère la sainte Eglise, quand elle demande à Dieu, dans ses prières publiques, de nous préserver de la foudre et de la tempête, de tout mal et de mort subite : tous les enrôlés auront soin d'invoquer le saint avec beaucoup de confiance, de lui adresser leurs vœux, afin d'être préservés de la foudre et de pouvoir surmonter la frayeur que bien des gens ressentent aux approches des orages et au bruit du tonnerre.

II. L'on recevra dans cette confrérie toutes sortes de personnes, riches ou pauvres ; et afin de donner plus d'aisance aux enrôlements, le trésorier de Saint-Brice et deux maîtres tiendront siège pour cet effet ; les noms des enrôlés seront écrits dans un registre, que conservera le trésorier : on leur distribuera des livrets, des images, des billets, des médailles, des croix et autres choses pieuses à leur souhait, bénites par le curé de la paroisse et qui auront touché aux saintes reliques. L'on pourra faire inscrire les enfants dans la même confrérie, et les avertir, quand ils seront en âge, d'entrer dans l'esprit et les sentiments chrétiens qui en sont la base.

III. La confrérie n'impose aucune obligation particulière, mais on sent assez qu'il est de l'intérêt des enrôlés de se mettre en état de profiter des indulgences plénières et autres, que le Souverain Pontife leur

Digitized by Google

accorde dans sa Bulle. (Suit l'énumération de ces indulgences.)

L'autel de cette confrérie, dédié à saint Donat, sur lequel ses reliques sont exposées, est privilégié par tous les mercredis de l'année, et pendant toute l'octave des morts, pour tous les confrères et consœurs défunts, comme il est exprimé dans la Bulle du Saint Père, donnée à Rome, le 9 novembre 1756.

IV. Le curé de Saint-Brice, sous l'autorité de Mgr l'archevêque de Cambray, sera toujours directeur et surintendant de ladite confrérie, tant pour le spirituel que pour le temporel ; il sera accompagné du trésorier et de deux égliseurs, qui auront la direction de ladite confrérie, tant pour les comptes que pour les affaires ordinaires pendant le temps de leur régie, qui sera de deux ans, après lesquels on pourra en substituer d'autres.

V. A la mort de chaque confrère ou consœur, que les parents auront soin d'avertir, l'on fera un obit à l'autel privilégié de la confrérie, dans la même forme qu'il se pratique pour les confrères du Très Saint Sacrement et de Notre-Dame de Bon-Secours.

*Reliquaire de saint Donat.* — Lorsque Silvestre Mérari, religieux augustin, évêque de Porphire et préfet de la Secrétairerie apostolique, envoya de Rome la relique de saint Donat, il la mit dans un récipient d'argent de forme ovale, entouré de filigrane aussi d'argent, et sous une plaque de cristal muni d'un ruban de soie rouge scellé de son petit scel. Le reliquaire actuel ne présente rien de curieux, et ne mérite même pas d'être signalé.

*Bibliographie de saint Donat.* — La vie de saint Donat, est, nous l'avons dit, inconnue ; l'inscription gravée sur sa tombe prouve seule son existence. Aussi

Digitized by Google

les continuateurs de Bollandus, lorsqu'ils parlent de notre saint, dans le tome v du mois de juin, se contentent-ils de mentionner l'invention de ses reliques et les circonstances qui accompagnèrent leur transfert en Allemagne. Les mêmes renseignements se trouvent encore consignés dans un livret imprimé à Luxembourg en 1739 et relatif à l'établissement de la confrérie de Saint-Donat à Arlon l'année précédente.

Grâce à la *Bibliographie tournaisienne* de M. Em. Desmazières et aux gracieuses communications de son auteur, nous sommes en mesure de citer six opuscules relatifs à notre saint et imprimés à Tournai. En voici les intitulés :

1° Origine et progrès de l'invocation de saint Donat, martyr, contre le tonnerre, la foudre et la grêle, établie solennellement dans l'église des RR. PP. Capucins d'Arlon, où il y a une partie des reliques du même saint, visée et approuvée par Mgr l'Evêque d'Emmaüs, suffragant de Trèves; et une confrérie érigée à perpétuité sous l'invocation du même saint, par autorité de Notre Saint Père le Pape Benoît XIV. — Tournay, Joveneau, s. d. in-12 de 24 pages. Une planche. — (N° 1075 de la Bibl. Tourn.) — Il y a une seconde édition de cet opuscule, qui se vendait chez Antoine Dubois, libraire, rue des Chapeliers.

2° Confrérie de Saint-Donat, martyr, canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Saint-Brice à Tournay, diocèse de Cambray. — Tournay, veuve D. Varlé, 1757, in-12 de 37 pages. (N° 1241 de la Bibl. Tourn.)

3° Origine et progrès de l'invocation à saint Donat, établie solennellement dans l'église paroissiale de Saint-Brice, à Tournay, où il y a une partie des reliques du même saint. — Tournay (1789), in-12. Une plan-



Digitized by Google

che représentant saint Donat. (N° 2645 de la Bibl. Tourn.)

4° Confrérie de Saint-Donat, martyr, canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Saint-Brice à Tournay. — Tournay, Donat Casterman, 1804, in-12 de 36 pages.

5° Même titre. — Tournai, J. Casterman, s. d. in-12, de 24 pages. Une planche.

*Iconographie de saint Donat.* — Saint Donat est toujours représenté sous l'aspect d'un guerrier dans la force de l'âge, portant une abondante chevelure et toute la barbe. Il est vêtu de la cuirasse et un ample manteau couvre ses épaules. Ses insignes iconographiques sont la palme et le glaive que l'on trouva gravés sur son tombeau. Il est aussi représenté au milieu d'une scène d'orage pour rappeler les causes pour lesquelles on l'invoque. C'est sous cet aspect que nous l'avons rencontré dans les cinq gravures que nous connaissons de lui, et dont nous allons donner une courte description.

1° Saint Donat, revêtu de la cuirasse et du manteau, tenant un glaive dans la main droite étendue et une palme dans la gauche serrée contre la poitrine, est debout, la tête environnée de rayons. Dans le fond, une ville entourée de remparts ; une chapelle est sur une éminence à la gauche du saint. Peut-être faut-il y voir l'église des Capucins d'Arlon, qui était en effet sur une hauteur. Un violent orage éclate sur la ville et la foudre frappe plusieurs clochers. Au-dessous on lit cette légende : SAINT DONAT, *martyr, patron contre les tempêtes. Saint Donat, martyr, priez pour nous, afin que nous soyons préservés de la foudre, du feu et de la tempête.*

Cette image est au verso de l'avertissement dans les

Digitized by Google

deux brochures que nous avons signalées sous le numéro premier de la bibliographie du saint.

2° Gravure carrée de quatre centimètres de côté. Saint Donat, à genoux, le glaive posé à terre devant lui. Il est revêtu de la cuirasse et du manteau, et porte sur la tête une couronne de lauriers. Dans le fond, une ville sur laquelle gronde l'orage. — Légende : SAINT DONAT, *martyr, priez pour nous, afin que nous soyons garantis de la foudre et des orages. Ce billet a touché les reliques de saint Donat, dans l'église des PP. Capucins à Arlon.*

3° Gravure au même type que celle reprise sous le numéro un, sauf que l'église placée à la gauche du saint n'est pas sur une hauteur et que le mur d'enceinte de la ville n'a pas de porte. — Légende : SAINT DONAT. — Elle se trouve au verso du titre de la brochure numéro cinq, ci-dessus.

4° Gravure de 0,11 sur 0,065. Le saint dans la même attitude et le même costume qu'au numéro un. Dans le fond, à gauche de lui, le clocher de l'église Saint-Brice, assez facilement reconnaissable. Autour de l'église le mur du cimetière; on y accède par trois marche. A la droite de saint Donat, les pignons des maisons qui longent l'ancien cimetière du côté de la cure. Toujours l'orage gronde au ciel. — Légende : S. DONATUS, MARTYR. *Priez pour nous, afin que nous soyons garantis des orages, de la foudre et du tonnerre. Cette image a touchez aux reliques de saint Donat, reposantes en l'église paroissiale de Saint-Brice à Tournay*, 1756.

5° Petite image semblable au numéro deux, sauf qu'on peut reconnaître, dans le fond, le clocher de Saint-Brice. — Légende : S. DONATUS, MARTYR, *priez pour nous, afin que nous soyons garantis de la foudre*

Digitized by Google

*et des orages. Ce billet a touchez aux reliques de saint Donat, reposant en l'église paroissiale de Saint-Brice à Tournay.*

Le cuivre de ces deux dernières images est conservé. Il appartient à l'église de Saint-Brice.

A. DE LA GRANGE.

---

## NOTICE DE DIVERS FONDS RELATIFS A TOURNAI ET AU TOURNAISIS, CONSERVÉS A LILLE AUX ARCHIVES DU NORD.

MESSIEURS,

Je me trouvais aux Archives du Département du Nord, à Lille, il y a quelques semaines. J'y continuais les recherches que j'ai entreprises sur l'administration de Tournai et du Tournaisis sous le règne des rois de France, et je terminais l'examen des documents dont l'existence m'avait été révélée par les cinq volumes aujourd'hui publiés de l'Inventaire de ces belles Archives, lorsque M. Jules Vermaere, employé du dépôt, voulut bien attirer mon attention sur divers documents, relatifs à notre ancienne province et appartenant à des séries qui n'ont pas encore été inventoriées. Bien que les documents dont il s'agit me parussent, à première vue, devoir appartenir à une époque plus voisine de nous que celle sur laquelle j'ai résolu de faire porter mon effort, je crus cependant devoir les examiner et en prendre la Notice. En agissant ainsi,

Digitized by Google

j'avais la conviction que si je ne tirais pour moi-même que peu de choses des documents qui allaient me passer sous les yeux, je pourrais au moins me rendre utile à quelques-uns d'entre vous en leur en signalant l'existence.

Il n'est jamais sans intérêt, du reste, de déterminer l'emplacement des sources de l'histoire. Certes, on peut toujours affirmer que : tel fonds d'archives *doit* se trouver à tel endroit. Mais combien souvent on en est réduit à constater qu'en réalité il ne s'y trouve pas! De même, il est facile de conclure de ce fait qu'un roi, une ville, une abbaye, ont entretenu des rapports avec un autre roi, une autre ville ou une autre abbaye, d'en conclure, dis-je, qu'on trouvera dans les archives de l'un et l'autre de ces rois, de l'une et l'autre de ces villes ou de ces abbayes, la trace de ces rapports. Et cependant les causes de destruction ont été si nombreuses que trop souvent ces conclusions sont erronées. C'est pour cela, je le répète, qu'il importe toujours de constater que *ce qui doit être*, *est* bien réellement.

C'est ce que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir faire pour la portion financière des archives du bailliage de Tournay et Tournaisis, en ce qui concerne la période comprise entre les années 1521 et 1666, je veux dire celle où notre pays se trouva sous la domination des princes de la maison d'Autriche. Il était certain que cette partie des archives de notre bailliage devait se trouver aux archives du département du Nord, puisque ce dépôt a recueilli celui de l'ancienne chambre des comptes de Lille, et que, sous les princes Autrichiens, le bailliage de Tournay et Tournaisis ressortissait à cette chambre. Mais les archives du Nord ont été si dilapidées à diverses fois et surtout lorsqu'à la fin du

Digitized by Google

siècle dernier la sauvagerie révolutionnaire se montra dans toute sa hideur, qu'on pouvait cependant douter si des archives de notre bailliage il restait quelque chose. Eh bien! Messieurs, ces archives existent encore, et même elles se sont assez bien conservées et sans trop de lacunes, ainsi que vous allez pouvoir le constater tout à l'heure.

Mes recherches, à Lille, m'ont fait rencontrer des fragments d'un autre fonds que je ne m'attendais en aucune manière à y trouver. Je veux parler d'une quinzaine de comptes de l'officialité de Tournay, remontant au XV^e siècle. Je laisserai à d'autres le soin d'expliquer la présence de ces comptes aux archives du Nord et je me bornerai à vous les décrire sommairement.

Le Fonds Errembault, ou comme on l'appelle maintenant *La collection Errembault*, est bien autrement importante. C'est une des sources les plus précieuses de l'histoire de Tournai, le président Errembault, son créateur, y ayant accumulé une quantité énorme de documents relatifs à notre ville. De ces documents, les uns sont imprimés, les autres, en bien plus grand nombre, sont manuscrits. Ce sont, en général, des copies; mais la collection renferme une certaine quantité d'originaux. Formée pendant le cours du XVII^e siècle, la collection Errembault est entrée par confiscation aux archives de la chambre des comptes de Lille en 1695. Après avoir été pendant longtemps démembrée, elle a été reconstituée par M. le chanoine Dehaisnes quelque temps avant son départ des archives du Nord. Je me propose de vous soumettre un Inventaire sommaire de cette collection quand il m'aura été possible de la dépouiller entièrement. J'ose espérer, Messieurs, que vous voudrez bien faire bon accueil à ce travail d'utilité com

Digitized by Google

mune. Je vais, en attendant, vous parler successivement aujourd'hui du fonds du bailliage de Tournay et Tournaisis et du fonds de l'officialité de Tournay.

---

**Fonds du bailliage de Tournay et Tournaisis.**

Les documents appartenant à ce fonds sont mentionnés dans une sorte de procès-verbal de récolement fait au commencement de ce siècle par l'abbé Poret, alors employé aux archives du département du Nord. Ils y sont distribués suivant l'ordre alphabétique des villes, des provinces et des matières qu'ils concernent sous ce titre : « Inventaire des Registres, Portefeuilles et Liasses provenant de la Chambre des Comptes et Bureau des Finances de Lille, déposés aux Archives du Département du Nord ; le tout par ordre alphabétique des matières et par numéros de leur placement. » C'est dans cet *Inventaire* que nos documents sont classés sous la rubrique *Tournay*. Il y a là environ cent soixante liasses ou registres, en général désignés par une lettre et un numéro ; mais quelques liasses ne portent pas de lettre, et d'autres n'ont ni lettre ni numéro. L'abbé Poret s'est borné à inscrire dans son Inventaire, les uns à la suite des autres, les registres ou liasses concernant Tournai, au fur et à mesure qu'il les rencontrait. Je vais essayer de vous présenter ces mêmes documents dans un ordre méthodique, en prenant soin d'indiquer toujours la cote qu'ils portent dans l'Inventaire de l'abbé Poret.

Je diviserai donc comme suit le fonds du bailliage de Tournay et Tournaisis :

Digitized by Google

1° Cartulaires, terriers et autres pièces, intéressant le domaine du Tournaisis.

2° Documents relatifs au droit de régale à Tournay.

3° Comptes du bailliage.

4° Comptes des aides et subsides.

5° Comptes du droit du nouvel acquêt.

6° Comptes des péages en Tournaisis.

7° Comptes d'ouvrages aux barrages de l'Escaut à Tournay.

8° Comptes des confiscations.

Et en appendice, je dirai quelques mots de divers registres de la capitation de la ville de Tournay.

### § I. — Cartulaires, terriers et autres pièces, intéressant le domaine.

1. — Registre intitulé : « Déclaration de toutes les branches de recette du bailliage de Tournay et Tournésis. 1515-1516. »

Ce registre commence ainsi : « Extraict faict le vingt-unième jour du mois de mars l'an mil cincq cens et quinze et finissant le vingt-deuxième jour dudict mois de mars mil cincq cens et seize par l'ordonnance de nous Richard Tanneguy, chevalier, gouverneur, cappitaine et lieutenant général du Roy nostre sire et son bailly de Tournay et Tournésiz, Mortaigne, Sainct-Amand et des appartenances, ès présences de nous lieutenant, Hermès du Gardin, procureur, et Jehan Oston, greffier du Roy nostredict seigneur esdicts baillages, des livres, pappiers et registres de la court où sont mises et enregistrés les services, peines servies au Roy, loix, amendes, deffaulx civilz et creminelz adjugées tant au siège des hommes de fiefz dudict seigneur et toutes aultres choses conchernans le faict de la recepte d'iceulx

Digitized by Google

bailliages faicte par honnourable homme Gilles du Rys, receveur ordinaire desdiz bailliages tant des receptes comme des mises pour ung an enthier commenchant l'an et jour dessusdiz ». Ce registre qui, dans l'Inventaire Poret, porte la cote T. 23, présente l'énumération des divers motifs de recette que nous retrouverons dans les comptes du bailliage repris ci-dessous sous le § III.

2. — « Registre et terrier des cens du domaine du Roy au quartier de Tournay et Tournésis, renouvelé de noms, tenances et habouts par Jean-Baptiste Dubois, receveur d'iceluy, ès années 1667, 1668 et 1669 ». T. 31 de l'Inventaire Poret.

3. — Registre intitulé : « Recueil des terres tenues en francqz alleux au bailliage de Tournay et Tournésis, vendues depuis l'an XV^c soixante en avant, pour en cognoistre leur qualité, le tout extraict des registres en estans et reposans en la greffe dudict bailliage jusques à présent (1612) ». T. 25, de l'Inventaire Poret.

4. — Registre portant la cote, T. 28 dans l'Inventaire Poret, divisé en trois parties. — La première est un « Registre des fiefs tenus de la cour de Maire et dont les reliefs sont perçus par le domaine de Tournay et Tournésis, fait de 1515 à 1612, d'après les comptes de ce domaine ». Cette première partie est précédée d'une table des noms de lieu de la situation des fiefs. — La deuxième partie est un « Registre des terres tenues en francqz alleux au baillage de Tournay et Tournésis, vendues depuis l'an 1560, dressé d'après les comptes de ce baillage de 1560 à 1612 ». Cette deuxième partie fait double emploi avec le registre que nous avons décrit précédemment sous le numéro 3. — La troisième partie se compose de quelques feuillets détachés sur lesquels on a mentionné les « Enclave-

Digitized by Google

mens du Tournaisis dans les villages de la châtellenie de Lille. Fiefs tenus de Maire, chef-lieu de l'empereur à Tournay ».

5. — « Registre et recueil en forme de contrerolle de tous les fiefz, francqz alleux et nobles ténemens quy par nous Jehan Jacques de Brabant, seigneur de la Haverie, conseillier des archiducqz en leur conseil provinchial de Flandres et Jehan Hapiot, aussy conseillier desdis archiducqz et maistre ordinaire en leur chambre des comptes à Lille, commissaires à ce députez, auroient esté tauxez et liquidez... en la ville de Tournay et bailliage de Tournésiz, Mortaigne et Sainct-Amand, ensamble ès enclavemens et resortz... depuis le XVII^e de may seize cens et trois jusques le XII^e jour de septembre dudict an que lors cessasmes à besongnier... » Ce registre porte, dans l'Inventaire Poret, la cote T. 262. Il est terminé par une note, signée *de Brabant* et datée de Gand le 19 juillet 1610, par laquelle ledit de Brabant certifie s'être livré, d'accord avec feu Hapiot, au travail dont il est fait mention dans le registre.

6. — Liasse de pièces des XVI^e et XVII^e siècles, numérotée 439 sous la rubrique *Tournay* dans l'Inventaire Poret. Cette liasse renferme des aveux, des dénombrements, des déclarations de fiefs parmi lesquelles une est intitulée : « Déclaration touchant les fiefz tenus de l'abaie de Sainct-Amand au Tournésis ». On y trouve aussi la correspondance des commissaires nommés pour l'évaluation des fiefs, des ajournements à comparaître devant les dits commissaires et des procès-verbaux des évaluations faites par eux. On voit par cette énumération du contenu de notre liasse qu'elle est le complément du registre analysé ci-dessus, sous le numéro 5.

Digitized by Google

7. — Le titre donné à cette liasse par Poret qui, dans son inventaire lui assigne le numéro 91 sous la rubrique *Tournay* est loin de donner l'idée de son contenu. Suivant Poret, en effet, c'est un « Recueil de pièces relatives au domaine de Tournay ». Or, nous avons trouvé dans cette liasse : des documents relatifs à la monnaie de Tournay (1615), une « recepte de l'impost levé en vertu d'octroy de leurs altesses sérénissimes pour l'entretènement et réparation de la chaulsée de Saint-Amand pour huict ans expirez le dernier de septembre XVI^e et unze » ; des documents analogues pour 1614-1627 ; une série de pièces relatives « à l'office de dépositaire de S. M., en ses bailliage de Tournay, Tournésis, Mortagne, Saint-Amand et dépendances (1636) » ; et enfin un grand nombre de pièces concernant spécialement le bailliage de Mortagne pendant les années 1467 et suivantes. Ces derniers documents sont du temps où le roi de France et le duc de Bourgogne administraient d'un commun accord le bailliage de Mortagne et émanent tous de l'administration bourguignonne. J'y ai remarqué une lettre close du duc de Bourgogne, datée de Bruxelles le 6 Octobre 1467, ordonnant que « pour séeller les lettres et besoingnes qui doresenavant seront expédiées en la court de nostre bailliaige de Mortaigne », on fasse faire « ung séel ouquel soient les armes de monseigneur le roy et les nostres et tel que est le séel de nostre bailliaige d'Amiens ». Je signale ce fait aux sigillographes, car je crois qu'il en vaut la peine.

8. — Cahier de neuf feuillets, papier, intitulé : « Che sont les briefz du fief, terre et seignourie de Baudimont gisant et soy extendant en la paroisse de Templeuve-lez-Dossemez, tenu de Messieurs doien et

Digitized by Google

chapitre de Nostre-Dame en Tournay, à cause de leur seignourie, appartenant à noble damoiselle, Mademoiselle Jenne de Lannoy, vesve de feu Pierre du Pret, en son vivant escuier, etc., où sont déclarez tous les noms des rentiers tenans et subgetz dudit fief ensamble la grandeur et aboultz des héritages tenus et mouvans dudit fief, les rentes d'argent, bled, avainec capons, poulles et aultres redevances que iceulx héritages peullent devoir aux jours et termes chy apprez déclarez... » Ce cahier est inscrit par Poret dans son Inventaire sous la rubrique *Tournay*, mais il ne porte ni lettre ni numéro. Il est daté de 1546.

9. — « Compte et estat des biens délaissiez par feu Thomas de Cordes gisans au bailliaige de Tournay, litigieux entre les hoirs d'icelluy et partant régiez et gouvernez soubz la main de justice juques en diffinitive pour neuf années finies en mars mil V^c^ cincquante-trois ». Ce titre indique suffisamment le contenu du registre que Poret dans son Inventaire a repris sous la cote T. 60.

### § II. — Documents relatifs au droit de régale.

10. — Comptes du droit de régale dévolu au souverain à cause de la vacance du siège épiscopal de Tournay, par la mort de Charles de Croy, en 1564-1565; par celle de Gillebert d'Oignies, en 1574; par celle de Pierre Pintaflour, en 1580, 1581 et 1582; et par celle de Michel d'Esne, en 1614. Ce registre est coté T. 58 dans l'Inventaire Poret.

Digitized by Google

§ III. — Comptes du bailliage de Tournay et Tournaisis.

Ces comptes forment une série très importante. Le premier d'entr'eux porte la date de 1522 et le dernier celle de 1666. Les lacunes sont assez nombreuses; elles portent sur les années 1524, 1526, 1536, 1537, 1539 à 1541, 1543, 1545, 1557, 1561, 1564, 1565, 1568, 1569, 1571, 1581, 1582, 1589, 1601, 1609, 1611, 1612, 1615, 1618, 1620 à 1622, 1634 à 1636, 1639, 1641 à 1643, 1651, 1653, 1655 à 1657, 1659 à 1661 (1). Dans son état actuel, la collection des comptes du bailliage de Tournay conservés aux archives du Nord comprend donc 103 comptes. Jean de Hallewin, Jacques du Vivier, Nicolas Deffarvacques, tels sont les noms que j'ai relevés parmi ceux des receveurs qui se sont succédés au bailliage de Tournay et Tournaisis.

Tous ces comptes sont établis à peu de choses près de la même manière. Je vais en décrire un pour montrer ce qu'il est possible d'en tirer pour l'histoire générale, pour l'histoire administrative et pour celle de notre ville. Je prendrai le plus ancien qui porte dans l'Inventaire de l'abbé Poret la cote T. 104.

11. — C'est un registre sur parchemin intitulé : « Compte de la recette ordinaire du bailliage de Tournay et Tournésis depuis le premier jour de décembre XV^e XXI jusques le XXI^e jour de mars XV^e XXII. » Ce compte est le premier du receveur Jean de Halewin. Il s'ouvre donc, selon l'usage constant quand un receveur nouveau entre en fonctions, par la copie de la

(1) Il est probable qu'on retrouverait aux archives du royaume à Bruxelles, un certain nombre de ces comptes si, comme je le crois, ils ont été compris dans le don fait au gouvernement Autrichien en 1769-1770 par le roi de France.

Digitized by Google

commission donnée à ce receveur par le souverain. Le compte commence ainsi : « Compte premier de Jehan de Halewin, escuier, receveur ordinaire du demaine et aydes de l'empereur nostre sire des bailliaiges de Tournay et Tournésiz de la recette et despence dudict demaine faicte par ledict receveur depuis le premier jour de décembre XV^e XXI jusques le XXI^e jour de mars XV^e XXII ». Il m'a paru intéressant de relever les titres des divers chapitres de ce compte. Les recettes proviennent : 1° des afforaiges des vins, cervoises, etc. (1)

2° Des maisons de l'empereur à Tournay (2).

3° Des cens et rentes deues chacun an à l'empereur audit bailliaige de Tournay et Tournésiz.

4° Des droits sur la pêche dans l'Escaut.

5° Des douzains (12 deniers parisis) dûs annuellement par les étrangers qui venaient habiter le bailliage.

6° Des meilleurs catels dûs par les mêmes en cas de mort *ab intestat*.

7° Des impôts mis autrefois par le roi de France sur les marchandises « que on maine par le passage de Chin hors du baillage. »

8° Des impôts qui se lèvent à Tournay sur les marchandises et dont le roi de France était autrefois *collecteur et receveur*.

9° Des droits dûs à l'empereur sur les fermes adjugées par devant le bailli. (Il ne serait pas sans intérêt de relever les noms de ces fermes qui étaient fort nombreuses.)

(1) Les recettes de ce chef ont été nulles pour cet exercice, parce que le chapitre de Tournay *en tenoit les profits*.

(2) Même observation « pour ce que le roy Franchois les tenoit en sa main et y faisoit-on la monnoye. »

Digitized by Google

10° Des dixièmes et reliefz de fiefz venduz et relevés.

11° « Des deffaulz civilz adjugez à l'empereur en sa court de Maire. »

12° Des défauts criminels adjugés dans les mêmes conditions.

13° Des folles oppositions adjugées à l'empereur par le bailli en la cour de Maire.

14° Des folles appellations adjugées dans les mêmes conditions.

15° Des amendes adjugées *à l'ordinaire*.

16° Des amendes adjugées *du consentement des hommes de fiefz*.

17° Des visitations de chemins faites au bailliage de Tournay et Tournésis.

18° « Des visitations des viez chemins de Hollain. »

19° « Des peines données et servies à l'empereur. »

20° « Des marchans d'argent tenans table de prest en la ville de Tournay aux personnes. »

21° « De la revenue, terre et seignourie de Dossemer appartenant à l'empereur de son propre demaine. »

22° « Des forfaictures et confiscations des biens vaccans. »

23° Des terres tenues en la main de l'empereur.

24° « De la composicion et finances des nouveaulx acquestz et francs fiefz touchans les bourgeois, manans et habitans de la ville de Tournay. »

25° De la même composition des nouveaux acquêts touchant les habitants du Tournaisis.

26° « De la terre et revenue de Mortaigne deppendant de ladicte recepte ordinaire en Tournay et dont on solloit faire compte à part. »

Tels sont les titres des divers chapitres du compte en ce qui concerne la recette. Ils ont peu varié, je l'ai dit. On voit cependant dans certains comptes posté-

Digitized by Google

rieurs, en outre du chapitre consacré à la recette du produit des confiscations à partir de l'année 1568, figurer un chapitre de la « Recepte tant de la composition ordinaire que de toute auchienneté payent les prévostz et jurez et communaulté de la ville et cité de Tournay .., que des rentes, revenues et aultres droictz immeubles appartenant à leurs altesses (les archiducs). » J'ai relevé cet intitulé dans le compte de l'an 1600 coté par Poret T. 27. La composition ordinaire dont il y est parlé était toujours à cette date de six mille livres, comme au temps des rois de France.

De même les titres des divers chapitres du compte ont peu varié en ce qui concerne la dépense. Sauf quelques chapitres ouverts pour des travaux aux prisons, au château de Tournay, etc., la liste est toujours la même. Elle s'ouvre par la dépense pour les gages des officiers à commencer par le bailli. Viennent ensuite les dépenses pour « ouvraiges et réparacions, » et après celles pour « voyaiges, tauxacions et despenses communes pour fraiz et mises de justice tauxez et ordonnez par Mr le bailli de Tournay. »

Tel est l'aspect que présentent les comptes du bailliage de Tournay et Tournésis aux XVIe et XVIIe siècles. Le rapide aperçu que je viens de donner de l'un d'eux suffira à montrer ce qu'on peut tirer de cette suite de documents, non seulement pour l'histoire intérieure du bailliage, mais aussi pour l'histoire de l'administration générale à cette époque.

Les comptes conservés aux archives du Nord, se présentent dans l'ordre suivant :

11. — Compte de 1522 (T. 104 de l'Inventaire Poret).
12 et 13. — Comptes de 1523 et 1525 (T. 105).
14. — Compte de 1527 (T. 106).
15. — » 1528 (T. 107).

Digitized by Google

16. — Compte de 1529 (T. 109).
17. — » 1530 (T. 184).
18. — » 1531 (T. 80).
19. — » 1532 (T. 239).
20. — » 1533 (T. 112).
21. — » 1534 (T. 113).
22. — » 1535 (T. 252).
23. — » 1538 (T. 114).
24. — » 1542 (T. 115).
25. — » 1544 (T. 116).
26. — » 1546 (T. 117).
27. — » 1547 (T. 118).
28. — » 1548 (T. 24).
29. — » 1549 (T. 119).
30. — » 1550 (T. 120).
31. — » 1551 (T. 121).
32. — » 1552 (T. 226).
33. — » 1553 (T. 122).
34. — » 1554 (T. 123).
35. — » 1555 (T. 124).
36. — » 1556 (T. 125).
37. — » 1558 (T. 126).
38. — » 1559 (T. 127).
39. — » 1560 (T. 128).
40. — » 1562 (T. 129).
41. — » 1563 (T. 130).
42. — » 1566 (T. 131).
43. — » 1567 (T. 132).
44. — » 1570 (T. 134).
45. — » 1572 (T. 65).
46. — » 1573 (T. 136).
47. — » 1574 (T. 137).
48. — » 1575 (T. 138).
49. — » 1576 (T. 139).



Digitized by Google

50. — Compte de 1577 (T. 140).
51. — » 1578 (T. 141).
52. — » 1579 (T. 142).
53. — » 1583 (T. 143).
54. — » 1584 (T. 144).
55. — » 1585 (T. 145).
56. — » 1586 (T. 146).
57. — » 1587 (T. 26).
58. — » 1588 (T. 147).
59. — » 1590 (T. 148).
60. — » 1591 (T. 149).
61. — » 1592 (T. 150).
62. — » 1593 (T. 151).
63. — » 1594 (T. 152).
64. — » 1595 (T. 153).
65. — » 1596 (T. 154).
66. — » 1597 (T. 155).
67. — » 1598, 1599 et 1600 (T. 27).
68. — » 1602 (T. 59).
69. — » 1603 (T. 156).
70. — » 1604 (T. 157).
71. — » 1605 (T 158).
72. — » 1606 (T. 159).
73. — » 1607 (T. 251).
74. — » 1608 (T. 160).
75. — » 1610 (T. 83).
76. — » 1613 (T. 162).
77. — » 1614 (T. 163).
78. — » 1617 (T. 165).
79. — » 1619 (T. 167).
80. — » 1623 à 1627 (T. 168).
81. — » 1627 à 1633 (T. 169).
82. — » 1637 (T. 171).
83. — » 1638 (T. 172).

Digitized by Google

84. — Compte de 1640 (T. 174).
85. — » 1644 à 1646 (T. 175).
86. — » 1646 à 1648 (T. 176).
87. — » 1648 à 1650 (T. 29).
88. — » 1652 (T. 177).
89. — » 1654 (T. 178).
90. — » 1658 (T. 179).
91. — » 1662 et 1663 (T. 30).
92. — » 1664 (T. 180).
93. — » 1666 (T. 181).

### § IV. — Comptes des aides et subsides.

Le titre de ces comptes suffit à en indiquer le contenu. On y trouve en général la raison pour laquelle les aides et subsides ont été demandés. Il n'y a aux archives du Nord qu'un très petit nombre de ces comptes, mais je crois qu'on pourrait trouver aux archives de l'Etat à Tournai, les moyens de compléter cette collection. Je vais énumérer successivement ceux qui se trouvent à Lille.

94. — Ce registre est désigné dans l'Inventaire Poret sous la cote T. 247. On y trouve une série de onze comptes dont voici les titres :

Compte des aydes de Tournay et Tournésis de l'an XV^e quarante deux, rendu par Nicolas Deffarvacques.

Compte des aydes « paiables à la Saint-Jehan et Noël XV^e XLIII. »

« Aydes de Tournay de l'an fini XV^e XLIIII. »

« Comptes des Aydes de Tournay et Tournésis pour les termes de Saint Jehan et Noël XV^e XLV. »

« Aydes de Tournay pour l'an XV^e XLVI. »

« Aydes de Tournay et Tournésis pour les termes de Saint Jehan et Noël XV^e XLVII. »

Digitized by Google

« Aydes de Tournay-Tournésis pour l'an XV^c XLVIII. »

« Aydes de Tournay fini XLIX. »

Tous ces comptes sont relatifs aux aides ordinaires. Les suivants concernent des aides ou subsides exceptionnels.

« Comptes des aydes extraordinaires de la ville de Tournay et du dixième des bailliages du Tournésis levez en l'an XV^c XLIII et XLIIII. »

« Compte du remboursement des pretz faitz à l'empereur en l'an XV^c XLIII par ceulx de Tournay et Tournésis. Ledit remboursement fait en l'an quarante cinq. »

« Comptes des deux dixièmes du revenu de la terre de Saint-Amand oultre la rivière de Scarpe pour les années XLIII et XLIIII. »

Les divers comptes que nous venons de signaler sont reliés en un seul volume. Sauf le dernier, relatif au revenu de la terre de Saint-Amand, qui est sur papier, ils sont tous sur parchemin.

95. — « Compte premier de M^e Jean Hovyne de la recepte géneralle des aydes de Tournay et Tournésis de l'an fini le dernier d'octobre 1609. » Ce registre porte la cote T. 182 dans l'Inventaire Poret.

96. — Compte rendu par Nicolas Deffarvacques d'un subside levé sur le clergé par Charles-Quint avec l'octroi du Pape, de 1546 à 1548. Ce compte est repris dans l'Inventaire Poret sous la cote E. 88.

97. — « Compte par Jehan Gombault du centième denier des meubles et immeubles octroyé au roy par les états de Tournay et Tournésis (1569-1570). » En disant que ce compte porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 154, je dois faire remarquer que Poret a déjà

Digitized by Google

appliqué cette cote au document que j'ai signalé précédemment sous le numéro 65.

### § V. — Comptes du droit de nouvel acquêt.

Les comptes relatifs au droit de nouvel acquêt présentent la mention des redevances payées par les gens d'église et les non-nobles pour l'amortissement des biens par eux acquis. Ils ont donc pour l'histoire des établissements religieux et des familles une certaine importance. Nous ne les trouvons malheureusement qu'en fort petit nombre aux archives du Nord. Mais indépendamment de ces comptes, nous y avons rencontré quelques liasses et registres par lesquels nous commencerons l'analyse des documents relatifs aux nouveaux acquêts.

98. — Déclarations d'acquêts nouveaux faits dans le Tournaisis de 1588 à 1622. Poret dans son Inventaire donne à cette liasse la cote M. 245.

99. — Nouveaux acquêts de Lille et Tournay, 1589. Coté M. 152 dans l'Inventaire Poret.

100. — « Registre et journal touchant le droict des francqs-fiefz, alias de nouvel acquest, levé au quartier de Tournay et Tournésis, Mortaigne et Saint-Amand en l'année mil six cens et trois, en vertu du placcart publié audit Tournay le sabmedy XVII^e du mois de may dudit an 1603. » Ce registre porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 263.

101. — « Registre et journal touchant le droict des francqz-fiefz, alias de nouvel acquest, levé au quartier de Tournay et Tournésiz, Mortaigne et Saint-Amand, ès années mil six cens vingt-deux et vingt-trois en vertu du placcart de Sa Majesté en date du XVI^e de

Digitized by Google

septembre dudit an vingt-deux. » C'est le registre coté T. 257 dans l'Inventaire Poret.

102. — Liasse de pièces relatives au droit de nouvel acquêt en Tournaisis. Pièces de comptabilité et déclarations des fiefs et francs-alleux soumis au droit en 1622. Cette liasse est placée par Poret dans son Inventaire sous la rubrique Tournay avec le numéro 426, sans lettre de série.

103. — Compte rendu par la fille du receveur Deffarvacques « du droict de francqs-fiefz, alias de nouvel acquest, levé en l'an XV^c quatre vingtz sept et huict ès ville et bailliaige de Tournay et Tournésis, Mortaigne et Saint-Amand, ressors et enclavemens d'icelle. » Ce compte est coté A. 490 dans l'Inventaire Poret.

104. — « Compte de Josse Brugman de la recette du droict de nouvel acquest levé ès ville et bailliage de Tournay et Tournésis, Mortagne et Saint-Amand, ressors et enclavemens en l'an seize cens trois. » Ce compte porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 240.

105. — Compte de Jean Hovine du droit de nouvel acquêt levé ès ville et bailliage de Tournay et Tournésis en 1623. T. 253 de l'Inventaire Poret.

### § VI. — Comptes des péages.

Ces comptes sont très rares. Je n'en ai trouvé que deux relatifs au Tournaisis dans les archives du Nord.

106. — Le premier porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 72. Il est rendu par Jehan Van Oncle, receveur des impôts levés sur les marchandises et denrées qui passent par bâteaux sur les rivières d'Escaut et de Scarpe par le détroit de Mortagne et Saint-Amand jusqu'à Tournay et s'applique aux années 1587 et 1588.

Digitized by Google

107. — Le second, qui porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 245, est rendu par Simon Varvenne, receveur des mêmes impôts et s'applique à l'année 1622.

On trouve divers autres documents relatifs aux péages dans la liasse cotée T. 40, et notamment des Instructions pour les collecteurs des impôts mis sur les bâteaux qui passent aux « Pretz aux Nonnains lez la ville de Tournay. » Mais bien que cette liasse n'ait pas repris sa place dans la collection Errembault, il me paraît cependant certain qu'elle fait partie de cette collection. Je me réserve donc d'en parler plus tard.

### § VII. — Comptes d'ouvrages aux barrages de l'Escaut a Tournai.

Je n'ai rencontré qu'un seul compte à mettre sous cette rubrique. Il porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 233. En voici le titre :

108. — « Recette et emploi de 10000 livres prises et levées pour et au nom des villes d'Anvers, Gand, Mons en Hainaut, Valenciennes, Douai et Audenarde, à cours des rentes sur les corps et communautés desdites villes en vertu des lettres d'octroi (*transcrites sur ledit registre*), pour employer au parfait des ouvrages et tenues d'eau faites hors de la ville de Tournay au lieu nommé les Prés aux Nonnains, 1653. »

### § VIII. — Comptes des confiscations a Tournai et dans le Tournaisis.

Voici maintenant une série beaucoup plus importante. En outre des comptes dont la collection est presque complète pour les années 1566 à 1610, elle comporte des *Etats des biens confisqués*, et surtout des

Digitized by Google

*Inventaires des meubles confisqués* qui sont extrêmement précieux. On sait que, dans les anciennes législations, le droit de confiscation existait presque partout au profit du souverain et que ce droit était l'une de ses sources de revenu les plus considérables aux époques de troubles et de guerres. Encore que les biens confisqués sur les rebelles, à l'occasion des troubles qui agitèrent les Pays-Bas dès 1566, aient été, le plus souvent, attribués aux sujets restés fidèles, le pouvoir royal ne fut pas sans en profiter. C'est ce que l'on voit en étudiant les pièces dont je vais donner l'analyse succinte. Je subdiviserai les documents relatifs aux confiscations en : 1° Documents concernant tout ensemble les biens meubles et les immeubles; 2° pièces relatives aux confiscations immobilières; 3° pièces relatives aux confiscations mobilières; 4° documents concernant les confiscations sur les Français.

1° *Documents concernant à la fois les confiscations mobilières et immobilières.*

109. « Etat des biens meubles, dettes, arrérages de rentes, censes, héritages et autres biens saisis ès ville et baillage de Tournay et Tournésis en 1584. » Cet état est précédé de la copie des « Instructions pour les officiers et commissaires qui seront commis sur le faict du saisissement et maniance des biens des rebelles et ceulz résidens ès lieuz et pays tenans parti contraire à Sa Majesté pour desdiz biens récompenser les bons subjectz d'icelle en conformité du placcart sur ce publié. » Ce registre est coté dans l'Inventaire Poret T. 228.

110. — Registre analogue au précédent contenant un état des biens confisqués en 1587, coté T. 69 dans l'Inventaire Poret.

Digitized by Google

111. — Registre semblable pour l'année 1589, coté T. 78 dans le même Inventaire.

112. — Déclarations des magistrats de Tournay et des villages du Tournésis relativement aux biens confisqués dans la ville et les villages à l'occasion des troubles. 1569. Repris dans l'Inventaire Poret sous la cote T. 273.

113. — Registre intitulé « Estat des revenus et charges annuelles des confiscations de Tournay et Tournésis. Sommier et brief recueil faict et extraict tant des héritaiges et aultres biens immeubles liquides aians appertenuz aulx bannis et exécutez pour le faict des troubles et par droict de confiscation dévoluz à Sa Majesté, comme aussy des rentes tant fonsières que héritières et viagières hypothéquées et assizes sur les susdits biens et héritages confisquez prétendues par les créanciers au long contenuz es registres sur ce respectivement faictz et ordonnéz... » Ce registre, daté de 1568, porte dans l'Inventaire Poret la cote T. 87.

114. — Le petit cahier auquel je donne ce numéro et que Poret a coté T. 79, n'est que le résumé du registre précédent.

115. — Liasse intitulée : « Tournay et Tournésis. Prétentions élevées sur des biens confisqués à cause des troubles par des habitants de Tournay et Tournésis. 1571. » Cette liasse est cotée C. 470bis dans l'Inventaire Poret.

116. — La liasse à laquelle je donne ce numéro porte dans l'Inventaire Poret les numéros 33 et 51, sans lettre de série, et le titre « Recueil de pièces relatives aux troubles et aux confiscations qui les ont suivis, dans le Tournésis. » Ce titre ne donne pas l'idée du contenu de la liasse. On y trouve bien un « Estat que faict et rendt Jean Gombault des biens immeubles

Digitized by Google

scituez au Tournésis dévoluz à Sa Majesté par confiscation sur le faict des troubles advenuz au quartier de Tournay et Tournésis avec la valleur annuel des parties. 1568. » Et divers « Estats Gilles de la Samme des confiscations de la derrenière guerre finie l'an XV^e XLIIII. » Et ces documents répondent au titre mis sur la liasse. Mais elle renferme en outre une sorte de cartulaire que Poret a complètement passé sous silence et qui n'en est pas moins très important. C'est un recueil de copies de pièces, d'une écriture du XVII^e siècle, que je crois avoir fait partie de la collection Errembault. Je l'analyserai donc en détail dans ma notice sur cette collection. Il me suffit aujourd'hui d'avoir précisé son emplacement dans les archives du Nord au milieu d'une liasse où il n'a que faire.

117. — Je donne ce numéro à un recueil de jugements rendus par les échevins de Tournay au sujet des biens confisqués à cause des troubles (1563-1568). Ce recueil ne porte ni lettre ni numéro dans l'Inventaire de l'abbé Poret qui l'a rangé purement et simplement sous la rubrique *Tournay*.

### 2° *Pièces relatives aux confiscations immobilières.*

118. — Cahier contenant déclaration des maisons confisquées à Tournay sur des rebelles. 1569. Coté T. 269 dans l'Inventaire Poret.

119. — 1^er compte de Jean Gombault, receveur général des biens immeubles saisis et dévolus à Sa Majesté à cause des troubles en la ville de Tournay et province de Tournésis de 1566 à 1568. Cet énorme volume de plus de 800 feuillets de parchemin, porte la cote T. 241 dans l'Inventaire Poret.

120-122. — 2^e, 3^e et 4^e comptes du même receveur

Digitized by Google

pour les années 1569-1570, 1571-1573 et 1574-1576. Ces trois volumes sont repris dans l'Inventaire Poret sous les cotes T. 244, 246 et 256.

123-127. — Comptes des immeubles confisqués pour les années 1582 à 1589. Ces cinq volumes sont repris dans l'Inventaire Poret sous les cotes T. 64, 84, 232, 66 et 67.

128. — « Estat et déclaracion que faict et rend Jehan Gombault, receveur de Sa Majesté au quartier de Tournay et Tournésiz touchant l'entremise des annotations de tout le temps qu'il en at heu la maniance jusques l'expiration de son compte fini le dernier jour de décembre XV^c IIII^xx et sept, en conformité des lettres et instruction dressée par messeigneurs les Président et gens de la chambre des comptes du Roy nostre sire à Lille en date du XXV^e de may XV^c IIII^xx et huict; le tout, tant en recepte que la despence, à la monnoye de XL gros pour la livre, le sol et denier à l'advenant... » Cet état est inscrit sur un petit cahier de vingt-trois feuillets de papier. Il porte la cote T. 267 dans l'Inventaire Poret.

129-130. — Comptes des immeubles confisqués pour les années 1590 et 1591. Poret donne les cotes T. 77 et T. 82 à ces deux comptes.

131-143. — Comptes semblables pour les années 1593 à 1610, cotés dans l'Inventaire Poret, respectivement T. 230, 255, 231, 85, 73, 259, 260, 81, 225, 248, 76, 229 et 243.

144. — Etat et sommier rendu par Pierre Van Orssele, receveur des archiducs pour les biens saisis et annotés ès ville et quartier de Tournay et Tournésis pour un an finissant au 31 décembre 1606. Cet état est coté dans l'inventaire Poret T. 274.

145. — Comptes des réparations faites à des do-

Digitized by Google

maines confisqués sur des rebelles en la ville de Tournay. 1573. Coté dans l'inventaire Poret T. 75.

3° *Pièces relatives aux confiscations mobilières.*

146. — Inventaire des meubles confisqués à la suite des troubles, fait par les commissaires du Roi en la ville et bailliage de Tournay en 1567. Ce registre est coté T. 227 dans l'inventaire Poret. Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention sur son importance. La description des mobiliers anciens est toujours intéressante, même si l'on fait abstraction des noms de leurs possesseurs. A plus forte raison alors doit-elle présenter de l'intérêt quand elle s'applique au mobilier d'un personnage comme le seigneur de Montigny, possesseur d'une galerie de tableaux et d'une bibliothèque dont l'inventaire très détaillé donne une fort bonne idée. On trouve cette description aux pages 134 et suivantes de notre registre.

147. — Inventaire analogue au précédent et portant la même date de 1567, mais s'appliquant plus spécialement aux villages du Tournaisis. Coté dans Poret T. 234.

148. — Inventaire des biens meubles trouvés dans les maisons de Tournay confisquées sur des rebelles en 1568, et saisis par les commissaires sur le fait des troubles. Ce volume est coté T. 72 dans l'inventaire Poret.

149. — Inventaire semblable au précédent pour 1569. Coté dans Poret, T. 93.

150. — « Premier cahier des annotations et saisissemens des biens meubles, rentes et revenus des rebelles... gisans ès ville et bailliage de Tournay et Tournésis... fait par les commissaires à ce délégués... »

Digitized by Google

1586. Ce cahier porte la cote T. 258 dans l'inventaire Poret.

151-152. — Cahiers semblables pour 1587-1589, cotés T. 91 et 74 dans l'inventaire Poret.

153. — « Compte de Jean Gombault receveur des biens meubles et autres dettes ayant appartenu à plusieurs gentilshommes et autres personnes exécutées, bannies, etc., habitans des ville et pays de Tournay et Tournésis, dévolus et confisqués au profit de S. M. pour causes des troubles et rébellions passés » 1570. Ce compte porte dans l'inventaire Poret la cote T. 242.

154. — « Compte deuxième et dernier rendu par Jean Gombault,... touchant les biens meubles et dettes dévolus à S. M. par droit de confiscation, ayant appartenu aux bannis, exécutés, fugitifs et latitans pour le fait des troubles de 1566, venus à la connaissance de ce receveur et non compris dans son premier compte des meubles... » Années 1567 et suivantes. Ce compte est coté T. 86 dans l'inventaire Poret. On trouve au f° 51b un article consacré à Pasquier de le Barre.

4° *Documents concernant les confiscations sur les Français.*

155-157. — « Compte premier Jehan Gombault, receveur de Sa Majesté en Tournay et Tournésiz à cause des confiscations françoises pour l'année finie au Noël XVc IIIIxx quinze. Recepte des biens des Franchois confisquez par droict de guerre au quartier de Tournay pour le temps encouru depuis le XIIIIe de Febvrier XVc IIIIxx quinze que ladicte guerre fust publyée jusques au dernier de décembre ensieuvant. » Les 2e et 3e comptes rendus par Jean Gombault pour les mêmes causes se trouvent reliés à la suite du premier. Ils s'appliquent aux années 1596 et 1597. Notre

Digitized by Google

volume porte dans l'inventaire Poret la cote T. 268.

158-159. — Comptes analogues du receveur Jean Hovyne, pour les années 1635-1640 et 1641-1647. Ces comptes sont très peu importants et tiennent chacun sur deux ou trois feuillets. Ils portent dans l'inventaire Poret, respectivement les cotes T. 261 et T. 183.

REGISTRES DE LA CAPITATION DE LA VILLE DE TOURNAI.

J'aurais voulu pouvoir donner une idée du contenu de ces registres qui sont signalés par Poret dans son inventaire au mot *capitation*. Malheureusement les recherches que M. Vermaere a bien voulu faire, à ma demande, pour les retrouver sont restées infructueuses.

Je dois donc me borner à signaler qu'il doit y avoir aux archives du Nord sous les cotes C. 221, 222, 181, 211 et 182 de l'Inventaire Poret, cinq registres de la Capitation de la ville et cité de Tournay applicables aux années 1695-1697.

---

**Fonds de l'officialité de Tournay.**

Une note de la main d'un des Godefroy, écrite sur l'un des quinze registres qui constituent ce fonds des archives du Nord, donne une idée nette du contenu de ces registres « Le receveur, dit-elle, apporte en ligne de compte le revenu du droit de sceau, le profit des dispenses de bans en contractant mariage, réconciliations des cimetières et églises, questes faites dans les mêmes églises, legs testamentaires faits à l'Evêque, grâces faites à des prisonniers et rémissions d'autres peines, amendes encourues pour raison d'hérésie et

Digitized by Google

autres, etc. » Ce sont des comptes en effet que nos quinze registres.

Le premier se rapporte aux années 1446-1447. Son titre et ses trente-trois premiers feuillets sont perdus. Il porte dans l'inventaire de Poret, qui le qualifie de compte du domaine, la cote T. 94.

Le 2e est intitulé « Compotus mei Petri de Vlenke, sigilliferi curie Tornacensis, tam de emolumentis ejusdem curie per me receptis quam de misiis in officio sigilli dicte curie... » Ce compte qui s'applique aux années 1447-1448 porte la cote T. 95 dans l'inventaire Poret.

Le 3e, coté dans l'inventaire Poret T. 96, est un compte analogue pour les années 1461-1462.

Le 4e est un compte semblable rendu par le scelleur Jean Panon pour les années 1470-1471. Poret lui a donné la cote T. 97.

Les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e sont en tout semblables au précédent. Cotés T. 98, T. 99, T. 12, T. 100 et T. 101 dans l'inventaire Poret, ils se rapportent aux années 1473-1474, 1474-1475, 1476-1477, 1478-1480, 1480-1481.

Les 10e, 11e, 12e et 13e sont les comptes du scelleur Guillaume Bernard pour les années 1511-1512, 1519-1520, 1528-1529, 1530-1531. Poret leur a donné respectivement les cotes T. 102, T. 103, T. 108 et T. 111.

Tous ces comptes sont établis sur le même modèle. Au chapitre des Recettes on trouve d'abord les produits des dispenses de bans pour les mariages, puis ceux des réconciliations des églises et des cimetières, qui se payaient quand le lieu saint avait été souillé par un crime ou un scandale. Après cela figurent parmi les recettes les produits des quêtes, puis les sommes perçues pour les grâces et faveurs accordées,

Digitized by Google

faveur pour un suicidé d'être enterré en terre sainte, grâce à un clerc qui avait fait mourir sa servante à force de mauvais traitements, par exemple. On inscrit ensuite, dans nos comptes, les recettes provenant des amendes infligées par l'autorité ecclésiastique; elles figurent sous les rubriques : Archidiaconé de Tournay, archidiaconé de Bruges, archidiaconé de Gand.

Quant au chapitre des Dépenses, qui termine toujours le compte et est en général assez bref, il est divisé en Dépenses communes, Dépenses relatives aux divers archidiaconés et Dépenses administratives de l'officialité.

Le receveur qui tenait ces comptes était un personnage assez considérable et qui venait de suite après l'official. Il s'appelait le scelleur *(sigillifer)* de l'officialité. Il était, en principe, chargé d'apposer le sceau de la cour sur les actes émanés d'elle ou passés devant elle, car l'officialité est à la fois un tribunal et un bureau d'actes. Mais le scelleur a aussi pour mission de percevoir les droits de sceau, de toucher, comme nous venons de le voir, le montant des amendes prononcées par l'official, d'encaisser le produit des quêtes faites dans les églises, etc. Bref il est, à Tournai, comme le receveur des finances de l'Evêque.

La note de Godefroy que nous avons reproduite, nous a dit ce qu'on pouvait chercher et trouver dans les comptes du scelleur de l'officialité de Tournay. Les généalogistes comme les criminalistes y feraient une ample récolte. Les premiers trouveraient dans les dispenses de bans des renseignements précieux, et les seconds puiseraient, surtout dans les articles consacrés à la perception des amendes, nombre de faits intéressants.

On sait ce qu'était le tribunal de l'officialité. Toutes

Digitized by Google

les causes des clercs lui étaient réservées, mais aussi tout ce qui concernait les mariages, les légitimations, les crimes contre les mœurs, les hérésies, etc. Il s'ensuit qu'on doit user avec une extrême réserve de tout document provenant d'une officialité, sous peine parfois de jeter sur les familles un discrédit rétroactif. Je passerai donc légèrement sur les registres que je viens de signaler et me bornerai à citer sans commentaires quelques-unes des mentions qu'ils renferment. Je les prends dans celui des comptes que, dans son inventaire, Poret a coté T. 99.

Voici d'abord une Réconciliation de cimetière :

« In Orchies. — Pro reconciliatione cimiterii loci indubio polluti eo quod nuper quidam Hacquinetus Bustin, infra dictum cimiterium, non animo irato sed inopinate, vulneravit in capite, ad sanguinis effusionem, Petrum de Lannoit. Solutum . . . . . XII lib. »

Je transcris maintenant quelques mentions relatives à des adultères et à d'autres délits de même nature.

« In sancto Nicasio Tornacensi. Jacobus L... aliter C., delatus per synodales Tornacenses super adulterio per eum commisso cum Maria L., solvit . . XII lib. »

« In sancto Jacobo Tornacensi. Willelmus C., conjugatus, qui defloravit..... suam ancillam, solvit . . . . . XXX lib. »

« In Tornaco. Dompnus Johannes L..., alias de M..., religiosus claustralis monasterii Sancti Martini Tornacensis, qui defloravit Peronam D....., solvit. . . . . VIII lib. »

Enfin voici un article qui nous montre que les promesses de mariage, faites entre les mains de l'autorité ecclésiastique, acquéraient une valeur telle, qu'au cas où elles n'étaient pas tenues, une amende s'ensuivait :

« In sancto Piato Tornacensi. Johannes de Leuse et



Digitized by Google

Maria Petite, relicta Jacobi de Lortioit, qui recesserunt a fide prestita in manibus presbiteri, remittentes sibi sponsalia, condempnati in ebdomada ante Epiphaniam Domini anno lxxiij, scilicet in . . . LXXII sol. »

Je pourrais multiplier les exemples. Ceux-ci suffisent à indiquer la forme et le fond de nos comptes et d'un autre analogue, rangé par Poret sous la rubrique *Tournay*, mais sans cote, et qui, biffé d'un bout à l'autre, m'a paru n'être que le brouillon du compte de 1520.

Je classe encore dans le Fonds de l'officialité, par analogie, un registre sur papier portant ce titre : « Sequitur recepta certarum emendarum condempnatarum tempore reverendi in Christo patris et domini, domini Karoli de Altobosco, Tornacensis episcopi, » et la date 1520-1530. Ce registre porte la cote T. 110 dans l'inventaire de l'abbé Poret.

Tels sont les documents émanés de l'officialité de Tournay, ayant fait partie jadis des archives de l'Evêché, et qui constituent aujourd'hui le petit fonds des archives du département du Nord auquel je donne le nom de Fonds de l'officialité de Tournay. Je souhaite que quelqu'un de vous, Messieurs, puisse nous dire comment et à quelle époque ces documents sont arrivés à Lille. Il y a là pour moi un problème que la sagacité de notre savant confrère l'archiviste de l'Evêché pourra peut-être résoudre.

*Janvier 1888.*

---

Digitized by Google

**Collection Errembault** (1).

Dans les dernières années du XVII^e siècle, il y avait au Parlement que le roi Louis XIV avait institué à Tournay un président à mortier qu'on appelait Louis Errembault. C'était un magistrat distingué. Il avait, au début de sa carrière, été conseiller-pensionnaire de la ville de Tournay, c'est-à-dire qu'il avait eu la charge de ce que nous appellerions aujourd'hui le *contentieux* de la ville. Puis il avait été conseiller civil au bailliage de Tournay (2), conseiller au grand conseil de Malines et enfin il était garde des chartes de Flandre à Gand lorsqu'il abandonna le service du roi d'Espagne pour celui du roi de France. Errembault revint à Tournay en 1681 pour être nommé président à ce conseil souverain qui devait quelques années plus tard prendre le nom de Parlement de Tournay. Et huit ans après, lorsqu'une troisième chambre eût été créée à ce Parlement, en 1689, il y fut installé président à mortier le 31 octobre.

Louis Errembault n'était pas seulement un jurisconsulte; c'était encore un érudit et un collectionneur. Je dois ajouter qu'il passait pour un collectionneur peu scrupuleux. La voix publique prétendait que, partout et toujours, il avait recherché avec une ardeur extrême les vieux titres et les anciens documents historiques. Et même, disait-on, il avait profité des diverses fonctions qu'il avait successivement remplies pour retenir

(1) Cette communication a été faite à la séance de juillet 1889. L'assemblée en a voté l'impression à la suite de celle de janvier 1888.

(2) Ses lettres de commission pour ce poste se trouvent à Lille, aux archives du Nord. B. 3103.

Digitized by Google

par devers lui une grosse partie des papiers qui lui étaient passés par les mains. Registres de la ville de Tournay, cartulaires de Flandre, titres originaux provenant de divers dépôts d'archives, pièces annexées aux dossiers des procès, Errembault avait la réputation de détenir tout cela en abondance. Et le bruit en était tellement accrédité qu'il parvint jusqu'aux oreilles du Roi. C'était le temps où, suivant l'impulsion qu'avait donnée Colbert, on recherchait avec tant de soin en France tous les documents présentant un intérêt historique et surtout ceux qui concernaient les provinces nouvellement réunies à la Couronne. Alors les intendants avaient des instructions spéciales pour la recherche de ces titres et s'empressaient de faire connaître à Versailles tous les dépôts, publics ou particuliers, qui en pouvaient contenir. C'est par eux que les papiers d'Errembault furent signalés au Roi qui donna l'ordre que, dès que ce président viendrait à mourir, les scellés fussent apposés chez lui.

Ce fut au mois de juin 1694 que mourut à Tournay le président Errembault. Aussitôt le conseiller Corduan, sur l'ordre transmis, de par le Roi, à Ladislas de Baralle, alors procureur général au Parlement de Tournay, mit le scel sur les papiers du défunt. Un mois après, Jean Godefroy, garde des chartes de la chambre des comptes de Lille, arrivait à Tournay, et, muni d'instructions précises, il requérait l'ouverture de ce scel, s'assurait que, parmi les papiers d'Errembault il s'en trouvait qui avaient appartenu à des dépôts publics ou concernaient l'intérêt général les mettait à part, et, le 2 août, dressait procès-verbal de cette opération. Le résultat en était que, sur environ cinq cents registres ou liasses trouvés dans l'hôtel qu'avait habité notre président, cent quarante-quatre (125 re-

Digitized by Google

gistres et 19 liasses) étaient réservés comme *utiles au service du Roy*.

L'opération dont nous venons de parler ne se fit pas sans de vives protestations de la part de la veuve d'Errembault, Marie Vanderbecke. Accompagnée de son frère, Denys Vanderbecke des Wastines, elle assistait au triage des titres de son mari, et pas un d'eux n'était réservé par Jehan Godefroy qu'elle ne réclamât. On avait beau lui représenter que le Roi ne voulait que les papiers utiles pour son service et inutiles à la succession, elle n'en soulevait pas moins des difficultés de toute sorte et à tout propos. Elle prétendit notamment que certains mémoires, faits par son mari pendant son voyage d'Espagne, étaient réservés à tort, que presque tous les documents mis à part n'étaient que des copies de pièces exécutées par Errembault ou pour lui, à ses frais et pour ses études, etc., etc. Encore que quelques-unes de ces observations paraissent n'avoir pas manqué d'une certaine justesse, le dépouillement commencé par Jean Godefroy n'en suivit pas moins son cours. Les ordres du roi furent exécutés à la lettre, — peut-être même au delà. — Tous les papiers pouvant avoir, même à un titre excessivement éloigné, un intérêt public furent remis sous scellés. Quant aux autres, soit environ trois cents registres ou liasses, ils furent laissés aux héritiers du président parce qu'ils ne regardaient que des familles particulières et leurs généalogies.

Il y avait plus d'un an que Jean Godefroy s'était acquitté de cette mission, et il semblait qu'on eût, en haut lieu, cessé de se préoccuper des papiers d'Errembault, lorsque parut un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 4 septembre 1695, prescrivant de faire un inventaire complet de ces papiers et de les

Digitized by Google

transporter dans le dépôt public de la Chambre des Comptes à Lille. En conséquence Jean Godefroy se rendit de nouveau à Tournay les 8 et 9 octobre 1695, fit lever par le conseiller de le Vigne, assisté de Joachim Pottier, greffier de la 3e chambre et ancien premier huissier au Parlement de Tournay, les scellés mis sur les papiers d'Errembault, reconnut les 125 registres et les 19 liasses réservés et, en présence de la veuve d'Errembault qui ne se fit pas faute de nouvelles et très vives protestations, en dressa un inventaire sommaire que l'on conserve aujourd'hui aux archives du département du Nord à Lille. Après quoi cette masse de papiers fut mise dans des sacs et transportée chez le sieur Cambier, subdélégué à Tournay de l'intendant Dugué de Bagnols, où elle resta deux jours en attendant son transfert à Lille, à la Chambre des Comptes. Depuis, ces papiers, à l'exception de quelques-uns qui furent donnés au gouvernement Autrichien après la Conférence de 1770, sont restés dans les archives de cette Chambre. Ils y étaient répartis dans les diverses séries qui composent ces archives lorsque, en 1874, Mgr Dehaisnes, alors archiviste du département du Nord, en fit faire deux parts. L'une, composée des documents se rattachant manifestement, comme les cartulaires de Flandre, par exemple, à des séries bien caractérisées des archives de la Chambre des Comptes de Lille, reprirent leur place dans ces séries. L'autre fut constituée en collection particulière; les volumes et les liasses en furent soigneusement recherchés; on les réunit et dès lors exista la *Collection Errembault* aux archives du Nord.

Cette collection renferme des titres intéressants pour la Flandre, pour le Brabant et pour quelques-unes des autres provinces qui constituent actuellement le royaume

Digitized by Google

de Belgique. Elle en renferme notamment pour le Tournaisis, et c'est la raison d'être de la présente Notice. Ces documents Tournaisiens n'occupent malheureusement qu'une place minime dans la collection Errembault. Ils n'en sont pas moins assez importants pour qu'on me pardonne, je l'espère, d'attirer sur eux l'attention.

*
* *

D'après l'inventaire dressé par Jean Godefroy en 1695, huit articles intéressent Tournay dans la collection Errembault. Ce sont ceux qui portent les numéros 58, 98, 99, 114, 123, 131, 133 et 138. Je n'ai pu étudier que cinq d'entr'eux, les trois autres ne s'étant pas retrouvés. Mon examen portera donc sur les seuls numéros 58, 98, 99, 114 et 133, auxquels je rattacherai certaine liasse, reprise sous le numéro 51 dans l'inventaire Poret des archives du Nord. On doit regretter que les numéros 123, 131 et 138 de l'inventaire Godefroy aient disparu mais on peut croire que, parmi les documents Tournaisiens de la collection Errembault, ceux-ci n'étaient pas les plus intéressants.

Le n° 123 était un « rolleau en parchemin de l'an 1377, regardant les privilèges et affaires de la ville de Tournay. » Ce document, je le répète, est perdu, à moins qu'on ne veuille supposer que les termes dont Godefroy s'est servi pour le qualifier n'étaient pas absolument exacts, et identifier notre *rolleau* avec un autre qui se trouve dans le carton B. 963 des archives du Nord, qui porte la même date de 1377 et que l'inventaire publié en 1872 qualifie : « Mémoire des causes que la ville de Tournay avait au Parlement de Paris. »

Godefroy dans son inventaire rangeait sous le n° 131 : « Onze lettres missives adressantes au Magis-

Digitized by Google

trat de Tournay, lesquelles ont esté tirées d'un registre concernant les affaires de Tournay, qui a esté rendu à ladite dame [Errembault]. » Comme Godefroy n'a pris le soin d'indiquer ni les dates ni l'objet de ces lettres, il ne sera certainement pas facile de les retrouver dans le Fonds des Lettres Missives des archives du Nord où selon toute vaisemblance, elles sont aujourd'hui. Je ne désespère cependant pas d'y parvenir quelque jour.

Le troisième document relatif au Tournaisis confisqué chez Errembault et qui n'a pu m'être représenté à Lille était qualifié dans l'inventaire dressé par Godefroy : « Répertoire des privilèges de la ville de Tournay. » Il était repris sous le n° 138 dans cet inventaire et sous la cote T. 38 dans l'inventaire Poret. Il n'y a pas longtemps que ce répertoire est égaré. A une date très récente, il passait sous les yeux d'un employé des archives du Nord, M. Losfeld, qui prenait le soin d'inscrire dans la marge de l'inventaire Godefroy le mot *retrouvé* vis-à-vis de notre n° 138. J'espère donc qu'il me sera possible de le voir à une prochaine visite aux archives du Nord.

* * *

Maintenant que j'ai signalé ces lacunes dans la collection Errembault, j'en arrive à la description des documents concernant notre province qui se sont retrouvés dans cette collection.

Voici d'abord celui qui porte le n° 114 dans l'inventaire Godefroy et la cote T. 36 dans l'inventaire Poret. C'est un « *Registre de la Chambre des Doyens de la ville de Tournay.* » Il constitue une sorte de recueil des privilèges, statuts et sentences de la magistrature des doyens et sous-doyens des métiers de Tournay de

Digitized by Google

1424 à 1627. La plupart des documents qu'il renferme sont des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. On y trouve cependant la copie des lettres-patentes du roi Charles VII datées de Bourges en juin 1424 et relatives à la Magistrature Tournaisienne.

*
* *

Le n° 133 de l'inventaire Godefroy, coté T. 37 dans l'inventaire Poret, est un « *Registre regardant les affaires de l'Evesché et le Magistrat de Tournay pour la jurisdiction et le trafique, la plus grande partie en copie et originaux.* » Ce recueil nous fournit un exemple de la manière dont le président Errembault arrangeait ses papiers. Quand il en avait un certain nombre concernant un même sujet, il en composait des registres qu'il reliait lui-même probablement, entremêlant les originaux, les copies anciennes ou nouvelles et les imprimés, et numérotant soigneusement chaque document.

Les quinze premières pièces du registre, ou plus exactement portefeuille 133, concernent les rapports du chapitre de Tournay avec les magistrats communaux de cette ville à l'occasion des impôts. Il s'y trouve des mémoires très longs et en somme peu intéressants des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, sur ces rapports. — La pièce 16 est une expédition d'un arrêt du Parlement de Paris du 6 juin 1388 rendue dans une cause mue entre les magistrats communaux de Noyon et le chapitre de cette ville, à propos des fortifications et du logement des gens de guerre. Cette expédition, sur parchemin, d'une écriture du XV^e^ siècle, porte au dos cette mention de la même main que la pièce : « Pour les prévostz et juréz de la ville de Tournay. » Il est permis d'en conclure que les magistrats de Tournay

Digitized by Google

s'étaient fait délivrer l'expédition de cet arrêt parce qu'il résolvait une question absolument semblable à une de celles alors pendantes entre eux et le chapitre de Tournay. — Les pièces 20 et 22 ont même objet. Toutes deux sont des copies de mandements du roi Louis XI ordonnant que les gens d'église de Tournay soient astreints comme les autres citoyens, à l'entretien des fortifications. Le premier de ces mandements est daté d'Orléans le 4 mai, et le second de Paris le 14 août 1466. — On a donné le n° 54 à la copie d'une sentence du Parlement de Paris du 4 juin 1505 qui exempte de maltôte les religieuses des Prés Porcins, et le n° 61 à un extrait de l'accord du 3 mai 1386, homologué au Parlement de Paris, entre la ville et le chapitre de Tournay, touchant les cinq sortes de pain que peut faire le boulanger du chapitre. — Enfin le n° 62 est la copie de l'ordonnance du roi Louis XII, datée de Colombiers, juin 1508, relative à la restauration des maisons et édifices de Tournay ruinés tant par les guerres que par « plusieurs inconvénients et fortunes de feu. »

Le précieux volume dont je viens de signaler quelques pièces en contient beaucoup d'autres qui intéressent particulièrement le chapitre de Tournay. Il s'y trouve aussi quelques documents relatifs à la ville de Namur et à l'abbaye de Bourbourg.

*
* *

Le portefeuille numéroté par Godefroy 58 (T. 33bis de l'Inventaire Poret) et qualifié par lui de « *Registre contenant la copie de l'inventaire des titres de la ville et bailliage de Tournay,* » est, en réalité, un recueil d'inventaires et de fragments d'inventaires des archives de

Digitized by Google

la ville de Tournay. Il s'ouvre par un « Abrégié pour trouver les previlèges, chartres, arrestz de parlement et aultres escriptures et enseignemens des drois, franchises, previlèges et libertez de la ville et cité de Tournay, estant en la trésorie d'icelle ville pour seure garde, mis, par les commis ad de pluiseurs les prévostz, jurez, eschevins, eswardeurs, doyens et soubz-doyens des mestiers de ladicte ville, par layes, selon ordre de l'A. B. C., et dont lesdictes layes sont signées et le nombre dont lesdis previlléges, arrestz et aultres lettres estans esdictes layes sont enseigniées, comme par ce livre et répertoire puet apparoir. » Cet *abrégié*, qu'il serait intéressant de rapprocher de celui que contient le ms. 214 de la bibliothèque de la ville de Tournay, occupe quatre-vingt-quinze feuillets, papier, écriture de la fin du XVI^e siècle. Les chartes y sont décrites longuement, suivant l'ordre des layettes, à commencer par la layette A renfermant les titres relatifs à l'achat du Bruille et des Chauxfours par la ville de Tournay, pour continuer par les layettes B. C., etc.

Une autre copie du répertoire dont nous venons de parler se trouve dans le portefeuille 58. Elle débute par un intitulé en tout semblable, sauf pour l'orthographe, à celui que j'ai transcrit ci-dessus. Cette deuxième copie est sur papier, d'une écriture un peu plus récente que la première, et contient, de plus que celle-ci, un catalogue des privilèges accordés à la ville de Tournay, par Henri VIII, Charles-Quint et les archiducs Albert et Isabelle.

Parmi les autres documents que renferme le portefeuille 58, j'en ai remarqué un dont voici l'intitulé, intéressant à plus d'un titre : « C'est ung cahier bien singulier et digne de mémoire pour le quartier de Tournay et Tournésis, recœillie par défunct Monsieur

Digitized by Google

maistre Jehan Van Oudegheerst, en son vivant licentié ès loix, homme docte, ingénieulx et subtil practicien, lieutenant premier de Monsieur le grand bailly de Tournay et Tournésis, depuis consellier-pensionnaire du Francq à Bruges, et encoires depuis procureur général au grand conseil du Roy nostre sire à Malines. » Ce cahier *bien singulier* est formé d'extraits de divers registres et documents. Il est difficile de se rendre compte du but poursuivi dans le groupement de ces extraits par Oudegheerst, qui, du reste, a pris soin d'écrire de sa main et de signer, sur le premier feuillet du cahier, la déclaration suivante : « Il me suffist que je l'entende. » Il semble pourtant qu'il ait voulu faire un recueil de notes pour servir à l'éclaircissement de certains points de droit.

Le portefeuille 58 est terminé par un « Index ou répertoire des chartres, privilèges, arrestz, concordatz et aultres tiltres estans en ce registre. » Cet index, disposé suivant l'ordre alphabétique des matières, pourrait rendre des services aux érudits qui veulent éclairer un point particulier de l'histoire de Tournay, si les renvois étaient exacts. Ils ne le sont malheureusement pas. Aussi ai-je des raisons de supposer que notre répertoire a été relié par erreur à la fin du volume 58 et qu'il devait se rapporter à un autre registre.

* * *

Quel que soit l'intérêt offert par les trois portefeuilles dont je viens de faire connaître sommairement le contenu, cet intérêt est peu considérable auprès de celui que présentent les deux portefeuilles dont il me reste à parler. Ils portent les n$^{os}$ 98 et 99 dans l'inventaire Godefroy, les cotes T. 34 et T. 35 dans l'inventaire

Digitized by Google

Poret et se complètent réciproquement. Ils sont composés de la même façon que la plupart des autres recueils d'Errembault; mais ils présentent de plus des Tables des matières qu'ils renferment. Chacune de ces tables a pour titre : « Table du volume... de *mon* recueil manuscrit intitulé : Tournay. » Cependant elles n'ont pas été dressées par Errembault, mais bien par l'un des Godefroy, au siècle dernier, et à une époque où, on ne sait trop par quel concours de circonstances, les Godefroy se trouvaient personnellement en possession de quelques-uns des portefeuilles confisqués chez le président Errembault. Quoiqu'il en soit, ces tables sont précieuses et complètent admirablement les recueils auxquels elles sont annexées.

Le premier, n° 98 (T. 34), est ainsi qualifié par Jean Godefroy dans son inventaire : « *Registre contenant plusieurs copies et originaux regardant la ville de Tournay, intitulé : Tournay n° primo.* » Toutes les pièces qu'il contient sont numérotées. Je signalerai d'abord celle qui porte le n° 80. C'est une « Déclaration des fiefz tenus de la ville et cité de Tournay, des noms et soubz-noms à quy iceux appartiennent, et quand les debvoirs d'adhéritance ou relief en auroient esté dernièrement faictz. » Ce document sur papier, en un cahier de huit feuillets, paraît, d'après l'écriture, dater du milieu du XV^e siècle. Il détermine parfaitement l'importance des fiefs possédés par la ville de Tournay à cette époque et le revenu que la ville en tirait.

La pièce 83 est un cahier de six feuillets, papier, écriture du XV^e siècle. Elle est intitulée : « Che sont les mémoires et remonstranches que font et baillent plusieurs bourgois et marchans à présent absens de la ville et cité de Tournay, à hauls et nobles seigneurs messieurs les ambasseurs du Roy nostre sire. » Cette

Digitized by Google

adresse peut nous servir à déterminer la date de notre document qui, selon toute vraisemblance, a été remis soit à Simon Charles, soit à l'évêque de Coutances, que le roi Charles VII envoya en ambassade à Tournay, le premier en 1424, le second en 1426. Ce mémoire est plein de faits curieux. Il y est longuement question de Lotart de Willeries et des événements qui amenèrent sa condamnation à mort et son exécution. Les auteurs du mémoire demandent qu'il soit fait une information sur leur conduite et donnent des *raisons* pour une meilleure administration de la ville.

Sous le n° 141 se trouve un cahier qui traite des « Points à redresser au régime et administration de la ville de Tournay. » Ces points sont relatifs aux gens de guerre, aux impôts, aux salaires des magistrats, aux ouvrages de la ville, etc. Ce document est la minute d'un projet de réforme. Il est d'une écriture du XVII^e siècle. Son auteur ne s'est pas fait connaître.

On a placé sous le n° 142 un engagement pris par le sieur de Male de mettre en ordre, en quatre ou cinq registres, les mémoires de M^e Jean Le Clercq, conseiller de la ville de Tournay. Cet engagement est daté de 1647. Le travail devait être terminé en trois ans. Dans un premier registre on réunirait tout ce qui concernait la police et dans un deuxième tout ce qui intéressait la justice. Les deux ou trois autres registres renfermeraient les matières de milice et autres. Une table devait compléter chaque volume. Le sieur de Male prenait son engagement sous condition que la ville supporterait tous les frais de papier, plumes, encre et salaire des gens employés au travail projeté.

La pièce n° 123 a été imprimée chez Adrien Quinqué, à Tournay, en 1642. Elle a pour titre : « Règlement de la garde en cas d'effroy. » L'*Effroy* est en cas

Digitized by Google

de guerre ou en cas d'incendie. Il est remarquable que, dans le cas de guerre, les religieux devaient rejoindre les diverses comgagnies bourgeoises aux postes qui leur étaient désignés par le Règlement. Notre imprimé est du format petit in-4° et comporte six pages, le titre compris. Il a échappé aux savantes recherches entreprises par notre confrère M. Desmazières pour sa Bibliographie Tournaisienne.

La table des matières du portefeuille Errembault 98 décrit comme suit la pièce 60 de ce portefeuille : « Réponse d'Henri VIII aux remontrances des députés de la ville de Tournay en quatre articles : le premier touchant la cour souveraine et le ressort des appels interjetés des sentences des prévôts et jurés de ladite ville ; le deuxième, la contribution de la citadelle que le roi faisait ériger en ladite ville ; le troisième, pour la démolition des maisons à cause de l'érection de la citadelle, et le quatrième, la prétention des exemptions d'impôts sur les boissons par les officiers du bailliage. » Comme le rédacteur de la table des matières a ajouté que la pièce 60 est originale, sur papier, et signée *Henry*, je n'ai pas eu de peine à constater l'identité de cette pièce avec celle qui a été publiée dans les Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, année 1835, tome II, pp. 306 et ss. Mais je dois dire que je n'ai pu faire cette constatation que d'après la seule description contenue dans la table des matières du portefeuille Errembault 98, car la pièce 60 a disparu de ce portefeuille. Et ainsi s'explique comment elle se trouvait, en 1835, entre les mains de M. Delmotte qui l'avait achetée à Paris, au mois de juin de cette même année 1835, à la vente de M. de Saulages. Quant à l'époque où le très précieux document dont je viens de parler a été soustrait aux

Digitized by Google

archives du Nord, et à la façon dont il était venu aux mains de M. de Saulages, on ne s'étonnera pas si je déclare que je l'ignore absolument.

Il me reste à signaler dans le portefeuille Errembault 98, la pièce qui porte le n° 85. C'est un « Premier pourject et délinéation de la police quy se poura garder en la ville et cité de Tournay sur le faict des pauvres. » Ce *pourject* qui commence par une « Prothéorie » où l'auteur, resté anonyme, expose son but et son plan, est d'une écriture du XVI^e siècle. On y démontre la nécessité de créer une bourse commune pour les pauvres, d'abolir tous les hôpitaux de la ville à la réserve des deux plus riches, à savoir ceux de Notre-Dame et de Marvis, de réunir les revenus des hôpitaux supprimés et ceux des biens de fondations appartenant aux pauvres, et enfin d'empêcher la mendicité et l'invasion des pauvres étrangers. L'auteur divise son projet en cinq articles concernant : 1° Les officiers à commettre pour l'administration des biens des pauvres et les aumônes à leur distribuer; 2° la manière d'amasser l'argent; 3° la façon d'abolir la mendicité et de soulager les pauvres; 4° comment on doit aider les pauvres étrangers et traiter les pèlerins; 5° les écoles et maîtres qui enseigneront la jeunesse. Ce 5° est particulièrement intéressant. On y voit recommandé l'institution d'une école dominicale pour les « jeusnes gens quy se sont desjà mis à besongner de de sorte que aux jours ouvriers ilz ne ont bonnement le loysir et comodité de se trouver ès escoles pour y estre endoctrinez. » C'est à ceux-là que « les festes et dimenches, après le service divin achevé..., les maistres seront tenus d'entendre. » Ailleurs on trouve cette autre prescription : « Les pères ayans enfans capables à apprendre quelque stil seront constrains par les

Digitized by Google

commis à faire les dictes obligacions, (c'est-à-dire à faire apprendre un métier à leurs enfants), se ilz se trouvent négligens de les faire apprendre. » L'instruction obligatoire au XVI^e siècle! N'est-il pas étrange de trouver cette mesure liberticide aussi audacieusement préconisée dans un temps où la liberté du père de famille était encore justement et universellement respectée?

*
* *

Bien que le n° 99 de l'inventaire Godefroy (T. 35 de l'inventaire Poret) n'ait pas l'importance que j'attache au n° 98, il ne laisse pas de contenir des documents intéressants pour l'histoire de Tournai et du Tournaisis. Il porte cette désignation dans l'inventaire Godefroy : « *Autre registre composé comme le précédent, intitulé : Tournay, portant cette inscription : Titres pour la ville, tome second.* » Et il est précédé, comme le n° 98, d'une Table des matières intitulée : « Table de *mon* recueil manuscrit intitulé : Tournay, tome II. » La plupart des pièces qu'il renferme sont du XVII^e siècle ; il y en a fort peu d'originales. J'ai remarqué la pièce 3, sur papier, sans date, d'une écriture du XVII^e siècle, où sont relatés des « Points proposez sur la forme du renouvellement de la loy de Tournay, les qualités requises pour estre prévost de la ville, etc. » Cette minute est en somme peu importante.

La pièce n° 4 l'est infiniment plus. Ce sont des remontrances d'un « Zéleux pour le service de S. M., pour le bien publicque et cours de la justice... » Ce *zéleux*, écrivait à Tournay, le 15 juin 1667 les remontrances que nous signalons et où il prend à partie tout spécialement Nicolas de la Chapelle, sei-



Digitized by Google

gneur de Mallery, lieutenant du bailliage de Tournay.

Nous trouvons dans le même volume, sous le n° 26 et la date du 10 octobre 1575 un Règlement pour les scieurs de bois de Tournay étant sous la bannière des charpentiers. Cette ordonnance rendue par les doyens et sous-doyens des métiers de Tournay se présente à nous sous la forme d'une copie authentique.

On a donné le n° 41 à une série d'extraits de comptes des biens et revenus de la ville de Tournay pour les années 1612 à 1660. Ces extraits ont été faits sur les registres reposant en la Chambre des comptes de Lille. Ils ont spécialement pour objet les salaires des magistrats et les sommes payées pour les frais de l'administration communale et les voyages nécessités par cette administration. Louis Errembault, en sa qualité de conseiller-pensionnaire de la ville de Tournay, est une des principales parties-prenantes en 1655 où on le voit, pour un seul voyage à Gand, Bruxelles et Malines, voyage de cent cinquante quatre jours, toucher 2464 livres, à raison de 16 livres par jour.

Le portefeuille Errembault 99 est terminée par une série de pièces relatives au droit de préséance des confrères de la confrérie de Notre-Dame de Hal en la paroisse de Saint-Quentin à Tournay sur ceux de Valenciennes. Je signale ces documents au futur historien de l'église de Saint-Quentin.

*
* *

J'ai dit que je rattachais à la collection Errembault la liasse 51 de l'inventaire Poret. Elle renferme une sorte de Cartulaire de Tournay, dont la présence aux Archives du Nord est inexplicable. L'écriture en est contemporaine d'Errembault. L'hypothèse que ce Car-

Digitized by Google

tulaire peut provenir de notre Président n'est donc pas invraisemblable. Je sais qu'il ne paraît pas avoir été repris par Godefroy dans son inventaire. Mais, d'une part, je ne suis pas assuré qu'il n'a pas fait partie d'un portefeuille dont certaines pièces ont été déreliées et de l'autre, il est incontestable que l'inventaire Godefroy a été fait d'une façon assez sommaire et, disons le mot, assez peu exacte parfois pour que notre Cartulaire, sans être porté sur cet inventaire, ait pu cependant faire partie des papiers saisis à Tournay par le savant garde des chartes de la Chambre des Comptes de Lille en 1695. Jusqu'à ce que la présence à Lille du Cartulaire dont il s'agit me soit expliquée, je tiens donc qu'il provient du Président Errembault.

Il est sur papier, d'une écriture du XVII^e siècle et comporte 55 feuillets du format petit in-folio. Le premier feuillet, qui eût pu nous donner quelques indications sur les raisons qui le firent composer et sur son possesseur, est malheureusement en déficit de même que les derniers. Dans son état actuel notre Cartulaire commence donc au f° 2 et va sans lacunes jusqu'au f° 14 inclus, d'où l'on saute au f° 20. De ce f° 20 au f° 62 qui, aujourd'hui, est le dernier du Cartulaire, il n'y a pas de lacunes.

On trouve dans ce Cartulaire un certain nombre de documents relatifs aux hérésies, aux confiscations, au « Traité de la princesse d'Espinoy avec son alteze de Parme et la ville de Tournay, » au transfert à Douai du bailliage de Tournay en 1581, etc. La plupart de ces documents sont des copies de placards, de publications ou d'ordonnances royales et se rapportent au XVII^e siècle. On y trouve cependant : au f° 21, la copie de la charte de Charles VII, datée de Poitiers le 23 décembre 1434, relative aux privilèges de Tournay et

Digitized by Google

des habitants d'icelle touchant leur noblesse (sic);

Au f° 41 r° la copie de la charte du même roi, portant privilège pour les dettes de la ville de Tournay, et datée de Bourges le 29 août 1440;

Et au f° 36 v° la copie de la très longue charte du roi Louis XII relative aux rentes foncières et autres de la ville de Tournay, datée de Blois le 18 novembre 1510.

On voit par ce court aperçu que le Cartulaire dont je viens de parler est loin d'avoir une importance capitale. J'ai cru cependant qu'il valait la peine d'être signalé dans un travail qui n'a qu'un but : Faire connaître aux amis de l'Histoire Tournaisienne les documents qui peuvent avoir pour eux de l'intérêt aux Archives du Département du Nord.

Juillet 1889.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1888.

M. le comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1887, nos 5 et 6.

2. Messager des sciences historiques. Gand 1887. 4e livraison.

3. Revue belge de numismatique, 1887, 4e liv.; 1888, 1re liv.

4. Annales du cercle archéologique d'Enghien, t. III, 1re liv.

5. Cercle hutois des sciences... t. VII, 4e liv.

6. Société royale belge de géographie. Bulletin 1887, n° 6.

7. Mémoires des Antiquaires de la Morinie, t. XX, 1887.

8. Mémoires de la société d'Emulation de Roubaix, 2e série, tome I, 1885.

9. Mémoires de l'Académie d'Arras. IIe série, t. XVII, 1886.

10. Bulletin de la société philomatique vosgienne.

Le même membre donne lecture de la correspondance.

M. le comte du Chastel en s'excusant de ne pas assister à la séance, propose l'échange de quelques

Digitized by Google

volumes de la Société, contre diverses publications de M. Voorsterman Van Oyen de La Haye, membre honoraire. — Adopté.

M. le Secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie réclame divers volumes qui manquent aux collections de la Société.

Il sera fait droit à sa demande, moyennant, par la Société des Antiquaires de la Morinie, de fournir en échange les volumes qui manquent à notre bibliothèque.

M. le rédacteur du *Nouvelliste de Lille*, demande, à titre gracieux, un exemplaire du tome xx de nos Mémoires. — On regrette de ne pouvoir accueillir sa demande.

La Société philomatique vosgienne propose l'échange de ses publications avec les nôtres. — Même décision.

M. le Président de la Société archéologique de Charleroi, informe que la 4e session du congrès historique et archéologique aura lieu à Charleroi, le 5 août 1888, et demande de désigner le délégué chargé d'y représenter la Société.

M. le chanoine Huguet entretient l'assemblée d'une charte de Charles-le-Chauve, relative aux privilèges des évêques de Tournai et annonce son intention d'écrire une note sur ce sujet.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 MARS 1888.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

M. le Secrétaire dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 56e année, t. XIV, n° 12 (1887).

2. Bulletin de l'institut archéologique liégeois. T. XX, 2e liv., 1887.

3. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique. 2e série, t. V, 1e liv. (1888.)

De la part des auteurs :

A. DEJARDIN. Quatrième supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège.

VOORSTERMAN VAN OYEN. Sept brochures généalogiques en français et en hollandais.

E. SOIL. Tapisseries de la cathédrale de Reims et de l'église Saint-Remy, en cette ville.

Remercîments.

Le même membre donne lecture de la correspondance :

Digitized by Google

M. le Gouverneur informe la Société que le subside annuel que lui accorde le conseil provincial, est mis à sa disposition.

La fédération des sociétés artistiques de Belgique, informe la Société de sa création.

Pris pour notification.

M. de la Grange donne lecture de deux notices, l'une sur la ferme du temple à Saint-Léger, l'autre sur la sonnerie de l'*Angelus* à midi.

On décide leur insertion à la suite du procès-verbal.

M. Cloquet signale deux renseignements qui peuvent avoir un certain intérêt au point de vue local :

Le *Messager des sciences de Gand*, 4e livraison de 1887, donne des détails sur l'état des rapports de messagerie, au milieu du XVIIe siècle, entre Tournai et Gand.

On célébra à Paris la prise de la ville et citadelle de Tournai, en 1745, par un grand feu d'artifice. Ce feu de joie fut reproduit en gravure. La planche fut exécutée par Tremblin le jeune, d'après une peinture de Labbé (format in-folio). On conserve aux archives nationales la permission de faire graver et distribuer cette planche (arch. nat. zth. 652) (1).

Le même membre fait la communication suivante :

Dans ma *Notice sur l'église de Saint-Nicolas*, insérée au tome XVII de nos Mémoires, je constatais (p. 342) que cette église avait possédé au moyen-âge un trône

(1) Voir *Revue de l'art français*, décembre 1887. — Paris, chez Charavay, frères.

Digitized by Google

épiscopal et des vêtements liturgiques pontificaux. J'en avais conclu, que l'évêque assistait régulièrement à la fête patronale. J'ai rectifié cette conclusion inexacte dans mon travail sur les *anciens usages liturgiques des églises de Tournai*, publié dans le tome XIX de nos Mémoires. Comme je l'ai montré alors, le trône d'évêque et la mitre ouvragée d'orfèvrerie, dont les archives paroissiales font mention, étaient à l'usage d'un figurant, qui, au jour du *sacre*, figurait saint Nicolas dans le mystère ambulant qui rehaussait la procession en l'honneur du saint évêque de Myre.

Une autre cérémonie bien connue avait lieu dans notre ville, comme dans beaucoup d'autres, consistant en une procession, où figurait un évêque comme principal personnage. C'était la fête de l'évêque des Fous, dont la fête et le banquet avaient lieu au 1er janvier.

Or ces deux évêques comparses pourraient bien n'être que le même personnage, exhibé en deux sorties successives. C'est ce que tend à établir la comparaison entre ce qui se passait à Tournai et à Saint-Omer. En effet, M. L. Dechamps de Pas nous apprend (1) qu'à Saint-Omer le 8 des ides de décembre, à la fête de Saint-Nicolas, jour de réjouissance pour les écoliers, on procédait à l'élection de l'*évêque des fous* ou des *Innocents*. Les réjouissances de ce jour consistaient en repas, déguisements, jeux et représentations de mystères.

Ne faut-il pas en conclure que l'évêque des Fous de Tournai représentait aussi le saint patron des écoliers et que la fête grotesque dont il était l'objet, doit être considérée, non pas comme la parodie bouffonne de la

(1) V. *Mémoire de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XX, p. 133.

Digitized by Google

dignité épiscopale, mais comme la continuation d'un mystère liturgique dégénéré en une joyeuse procession, organisée par la jeunesse en l'honneur de son patron, et devenue de plus en plus profane et burlesque, de pieux et édifiant qu'il avait été dans le principe.

Je n'ai pas le loisir d'examiner de près cette question ; mais j'ai cru devoir signaler l'élément de comparaison que nous fournit à ce sujet le volume, qui vient de nous être adressé, des Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie.

---

## NOTE SUR LE TEMPLE DE SAINT-LÉGER.

Il existait, dès le XII^e siècle, au village de Saint-Léger, un fief seigneurial appartenant à l'Ordre du Temple et qui était uni, sinon primitivement, du moins vers le milieu du XIII^e siècle, à la commanderie de Cobrieux. A la suppression des Templiers, ce domaine passa aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et devint un membre de la commanderie de Haut-Avesnes.

L'histoire de ce domaine est encore, pensons-nous, à faire. Hoverlant n'en dit rien ou presque rien dans sa notice sur le village de Saint-Léger. C'est dans le but de faciliter les recherches d'un futur historien du Temple de Saint-Léger que nous croyons utile de signaler l'analyse qu'a faite M. Mannier (1) des titres concernant ce domaine qui existent aux Archives nationales de Paris. Voici comment il s'exprime :

(1) E. Mannier. *Les Commanderies du Grand-Prieuré de France.* Paris, Aubry et Dumoulin, 1872. Gr. in-8°, pp. 688 et 689.

Digitized by Google

« Saint-Léger. — Le Temple de Saint-Léger a
» laissé son nom à un écart de ce village, nommé la
» Ferme du Temple. C'était une terre seigneuriale où
» la commanderie avait tous les droits et privilèges
» qu'à Haut-Justicier appartenait.

» Parmi les titres concernant la maison de Saint-
» Léger, nous avons remarqué une donation faite en
» juin 1157, par Maurice, seigneur de la Cabocherie,
» aux frères du Temple de Saint-Léger, *fratribus*
» *Templi de Sancto Leodegario*, d'une prairie à Saint-
» Léger; et une autre donation du mois de décembre
» 1272 faites aux mêmes par Julienne de Sainte-Co-
» lombe, d'une maison dans la paroisse de Saint-Jac-
» ques à Tournai. Cette maison servait aux Templiers
» de refuge au temps des guerres ou lors des troubles
» civils.

» Un titre plus important, est l'achat que les Tem-
» pliers de Flandre firent en avril 1270, de Raoul,
» frère de Jean, seigneur de Mortagne et châtelain de
» Tournai, ayant pour objets onze boniers de terre
» dans la paroisse de Dottignies, *de Dotegnies*, à la
» Douve, *a le Dove*, et treize autres boniers *en le Ras-*
» *paille*, *paroisse de Sainct Légier*.

» Un document non moins intéressant, est un accord
» fait en 1239 devant l'évêque de Tournai, entre un
» nommé Gossuin Fastreis, de Saint-Léger, et Agnès,
» sa femme. Il est convenu entre eux que Gossuin se
» retirera et vivra sous l'habit séculier dans la maison
» du Temple de Saint-Léger, et que sa femme se ren-
» dra dans une maison religieuse pour y rester aussi
» longtemps que vivra son mari. Cependant il leur
» était loisible de faire vœu de chasteté et d'y prendre
» l'habit religieux. A la demande de son mari, Agnès
» déclarait approuver la donation que celui-ci avait

Digitized by Google

» faite à l'Ordre du Temple de tous ses héritages, » alleux et biens meubles. Elle renonçait à tous les » droits qu'elle pouvait avoir sur ces biens, comme » sur ceux qui auraient pu rester lui appartenir. Par » compensation, elle devait recevoir une somme de » 200 livres Flandre de son mari, et cela d'après l'avis, » *per consilium*, du Grand-Maître de la chevalerie du » Temple. C'était, il faut le reconnaître, une façon fort » commode et expéditive de dissoudre une communauté » entre époux, et de la liquider.

» Les terres qui formaient la maison de Saint-Léger » étaient d'environ quatre-vingts boniers. Il y avait » aussi une chapelle qui était chargée, au XIV^e siècle, » de trois messes à dire chaque semaine.

» Le Temple de Saint-Léger avait, dans ses dépen- » dances, une maison à Anseghem, près d'Audenarde. » Elle en fut détachée en 1550, et réunie à la com- » manderie de Caestre. »

Le *Livre vert*, recueil contenant l'état détaillé des biens et du personnel des commanderies du Grand Prieuré de France et qui appartient maintenant aux archives nationales de Paris où il est coté S n° 5543, décrit ainsi l'état des biens de la maison d'Anseghem en 1373 : « A Ansenghien, y a maison et chappelle qui » doit trois messes la sepmaine, et est des membres de » Saint-Légier, et y appartient xviij bouniers de terres » arables, une petite disme à Russelende, une autre » à Portes, x livres par an de rentes à Tournai, xvij » rasières d'avoine aussi de rente, xxxvij chapons et » autres menues rentes, c solz et vij bonniers de bos à » Wastures. »

En 1373 la maison d'Anseghem et celle de Saint-Léger donnaient un revenu de 108 francs.

Grâce à une bienveillante communication de M. H.

Digitized by Google

Frémaux, il nous est permis d'ajouter aux renseignements extraits de l'ouvrage de Mannier, l'inventaire du mobilier de la chapelle de Saint-Léger. Cet inventaire, dressé le 26 octobre 1424, repose aux archives nationales de France et est coté S. 5207 (n° 6 de la 6e liasse); il s'exprime ainsi :

« En la maison de Saint Légier et Ozenguien, que » tient à présent à censse Estène de Raisse : en la » cappelle dudit lieu de Saint-Légier, une pierre » d'autel bénite, trois nappes d'autel, ung messel non » complet sans notte, ung ornemens casuble, aube, » amit, estole et fanon, uns corporaulx et le boursse, » ung calice et platine de laiton doré avec cuillière » d'argent, deux buirette d'estaing, une petite cloquette » et une grande, une crois de cuivre, deux ymages » d'angles servans sur l'autel. »

---

## L'AVE MARIA DE LA PAIX.

Lorsque chaque jour, à l'heure de midi, sonnent les cloches de nos églises, certaines âmes pieuses ont l'habitude de réciter la Salutation angélique. Cet usage date de la seconde moitié du XVe siècle, comme nous le montre la publication suivante que nous avons rencontrée dans nos archives communales.

Du samedi xvije jour de mars l'an mil iiijc lxxv. — On vous fait assavoir que Nostre Saint Père le Pape, à la requeste du Roy, nostre sire, a donné et octroié à tous ceulx et celles qui, par chacun jour environ heure de midy, au son de la cloce qui lors sonnera, diront dévotement trois Ave Maria en priant Dieu pour la

Digitized by Google

paix et union du royaulme, iij° jours de pardon et indulgence pour chacun jour, et se nomme l'*Ave Maria de la paix* (1), et pour ce, sur les lettres à ce propos envoyées par le Roy, nostredit seigneur, à monseigneur l'évesque de ceste cité, messeigneurs de chappitre, en obéissant ausdites lettres et selon la teneur d'icelles, ont ordonné de dimenche prochain venant faire sermon et procession généralle où seront portées pluiseure dignes reliquiaures *(sic)* pour magnifester et dénunchier lesdits pardons. Si commandent et enjoindent messeigneurs prévostz et juréz à tous leurs subgetz qu'ils soient ausdits sermon et procession, et se disposent de acquérir lesdits pardons, priant Dieu pour le bien et paix dudit royaulme.

(1) Pour la récitation de l'*Ave Maria*, au son de la cloche du midi, consulter Palma Cayet, *Chronologie septennaire*, année 1598.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 AVRIL 1888.

M. LE CHANOINE HUGUET, *Vice-Président, occupe le fauteuil.*

M. A. DE LA GRANGE, *remplit les fonctions de Secrétaire.*

En l'absence de M. le Secrétaire, qui s'est fait excuser, M. A. de la Grange donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 mars qui est adopté.

Il dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Annales de la Société d'émulation. Bruges, 1888. 4e série, liv. 2 à 4.

2. Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XVIII.

3. Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, liv. 143 et 144.

4. Annales de la Société archéologique de Namur, t. XVII, 3e liv.

5. Bulletins d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence. Septembre 1886 à août 1887. 6e liv.

6. Comité archéologique de Senlis. Année 1886, 3e série, t. I.

7. Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer. 1887.

8. Itinéraire des Dauphins de la troisième race, par Ulysse Chevalier. Valence, 1887.

9. Compte de Raoul de Louppy, par Ulysse Chevalier. — Romans, 1886.

Digitized by Google

10. Société royale de géographie. 12e année (1888), n° 1.

11. Bulletin des commissions royales d'histoire et d'archéologie, 1887, nos 7 et 8.

M. Desmazières donne lecture du compte de l'exercice 1887, qui est approuvé. Il lui en est donné décharge.

Le même membre présente, comme membre honoraire, M. Ch. Thorn, bourgmestre de Chercq.

La parole est donnée à M. Cloquet pour la lecture d'une note relative à deux portraits de J. Holbein, qui appartiennent à M. le général de Formanoir. Celui-ci ajoute quelques indications généalogiques pour expliquer la transmission dans sa famille de ces remarquables peintures et offre de supporter les frais d'une planche à joindre à la notice de M. Cloquet. — La Société accepte cette proposition dont elle remercie l'auteur. Il est aussi convenu que le général de Formanoir sera autorisé à faire faire pour son compte des tirés à part de ce travail.

M. le chanoine Huguet entretient la Société d'une paix du XVIIIe siècle (1620?) appartenant à l'église de Saint-Piat; elle porte le blason des d'Aubermont. — Cette communication est renvoyée à M. Cloquet pour être utilisée à la suite de la note dont il a donné lecture et qui sera imprimée au Bulletin.

M. Cloquet, ayant obtenu de nouveau la parole, présente l'esquisse d'un remarquable morceau de sculpture, trouvé dans la sacristie de Saint-Piat par M. l'abbé Puissant. Ce fragment reproduit la légende de la licorne, si connue au moyen-âge. — On décide l'impression de cette notice.

Digitized by Google

JEANNE DE GAVRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

A l'occasion de cette trouvaille, le même membre fait encore passer sous les yeux de ses collègues le dessin de plusieurs nappes d'autel qui ont figuré à l'exposition de Malines (1866) et qui représentent le même sujet.

---

## NOTE SUR DEUX PORTRAITS, PAR HOLBEIN.

Notre confrère, le général de Formanoir, possède deux portraits très remarquables par leur ancienneté (ils remontent à la première moitié du XVI^e siècle) et surtout par leur mérite exceptionnel; vous les jugerez sans doute dignes d'une mention dans vos Bulletins.

Ces toiles mesurent 0,94 de hauteur sur 0,80 de largeur.

L'une reproduit les traits d'un homme qui a dépassé la maturité de l'âge : vive et puissante figure à l'expression bienveillante, au teint chaudement coloré que relève une barbe grisonnante ; il est coiffé d'un bonnet noir et vêtu d'un pourpoint de velours de même couleur garni de fourrures.

L'autre représente évidemment sa femme, beaucoup plus jeune que lui; sa mise est sévère : une robe de velours noir garnie de magnifiques fourrures et une large ceinture de soie noire; les carnations délicates, presque diaphanes, donnent un accent particulier à l'expression grave et mélancolique qui règne dans ses traits calmes et pensifs.

Ce sont deux figures honnêtes et claires, inspirant la sympathie et le respect, qui donnent une haute idée de ces représentants d'une de nos anciennes familles. Les deux portraits portent un même millésime : 1543;



Digitized by Google

en outre, on lit sur le premier : *Ætatis sue 59* et sur le second : *Ætatis sue 36*.

Ces tableaux sont évidemment l'œuvre d'un grand maître.

« Peu de peintres ont su reproduire aussi habilement les formes individuelles ; ce sont des êtres vivants que de pareilles images ; leur couleur brillante, ferme et polie comme un émail, nous a conservé non seulement les traits, les moindres particularités de la figure et les proportions du buste, mais encore tous les signes qui indiquent le tempérament, les passions, les souffrances et les joies passées, les habitudes et les goûts, l'éducation et le rang social. Pas un détail ne manque et toutefois la minutie de l'exécution ne trouble pas l'harmonie de l'ensemble. »

Ceux qui ont examiné ces deux remarquables portraits reconnaîtront que l'appréciation que je viens de transcrire s'applique exactement à leur genre spécial et à leur mérite. Or, je n'ai fait que reproduire les quelques lignes par lesquelles M. A. Michiels caractérise, en son *Histoire des peintres*, le faire propre de Hans Holbein le Jeune dans ses portraits (1).

Et en effet, si l'on se demande à quel peintre travaillant en 1543 on peut les attribuer, on ne trouvera que Hans Holbein qui ait pu les exécuter avec cette ampleur, cette vie, cette sûreté de coloris, qui les distinguent. D'un autre côté, ils offrent de grandes analogies avec les plus célèbres tableaux du maître sous le rapport du dessin, de la couleur, du modelé et de la tonalité des chairs (2).

(1) *L'architecture et la peinture en Europe du IVe au XVIe siècle.* — Bruxelles Labrousse, 1853, p. 188.

(2) Il est surtout intéressant de rapprocher ces portraits du tableau du musée de Bâle, dans lequel Holbein a représenté sa propre famille.

Digitized by Google

Les connaisseurs leur trouvent l'ampleur du faire, la vigueur de touche, la largeur d'exécution, la puissance du coloris, le calme de la pose, la sobriété de la couleur, le naturel de l'expression, la simplicité des moyens, toutes ces qualités qui caractérisent Holbein le Jeune.

M. Van Lansberge, autrefois ministre des Pays-Bas à Bruxelles, puis gouverneur des Indes Néerlandaises, dont la compétence en matière d'art est reconnue, déclare « qu'il a été frappé de la beauté de ces deux vieux portraits qui, dit-il, s'ils ne sont pas d'Holbein, sont de quelqu'un qui peignait aussi bien que lui. »

Tel était aussi l'avis de notre grand peintre Leys, qui admirait beaucoup ces tableaux et qui disait que « s'ils n'étaient pas d'Holbein, ils étaient alors d'un peintre flamand ou allemand, contemporain d'Holbein, qui l'égalait, s'il ne le surpassait pas comme portraitiste, ce qui serait plus extraordinaire encore (1). »

Si à ces considérations techniques et à ces appréciations d'hommes experts, on joint les traditions séculaires de la famille, de laquelle ils ne sont jamais sortis et où ils ont été de tout temps attribués à Holbein, on sera convaincu que les deux portraits de notre confrère sont dûs au pinceau de ce prince de la peinture allemande; on peut même les ranger parmi les plus beaux qu'il ait produits.

Le portrait d'homme que nous décrivons, se rapproche beaucoup du portrait de Morrett, l'argentier du roi d'Angleterre, conservé au musée de Dresde, et le portrait de la femme, de celui d'Anne de Clèves du musée du Louvre, mais il lui est peut-être supérieur comme expression et comme modelé. Le béguin qui coiffe la femme est semblable à ceux que portent les femmes de la famille Meyer dans les tableaux d'Holbein des musées de Dresde et de Darmstad.

(1) *Fédération artistique* du 12 juin 1873.

Digitized by Google

Il nous reste à expliquer comment ces tableaux sont en la possession de M. de Formanoir, et comment ils se trouvent à Tournai, en quelque sorte depuis leur origine.

Ces portraits étaient enchassés dans les boiseries d'une des salles de l'hôtel que les parents du général de Formanoir possédaient en cette ville, à l'angle des rues de la Ture et des Jésuites (1). Plusieurs habitants notables de cette ville les ont vus à la place où ils étaient fixés (2). Cet hôtel appartenait autrefois à la famille d'Aubermont, une des plus anciennes et des plus illustres du Tournaisis (3).

Il est rationnel d'admettre que des portraits, ainsi fixés à demeure dans un hôtel patrimonial, représentent des personnages de la famille à laquelle cet hôtel appartenait et, par conséquent, des membres de la famille d'Aubermont. Or, parmi les ancêtres de cette famille, il n'y en a qu'un seul, Nicolas d'Aubermont, dont l'âge semble pouvoir se rapporter à celui de 59 ans, indiqué sur le portrait d'homme avec la date de 1543.

Malgré de nombreuses recherches on n'est pas parvenu à découvrir la date précise de la naissance de

(1) Appelée autrefois rue du Collège des Jésuites, et, précédemment, rue de Babylone et rue des Allemands.

(2) Voir à la fin de cette notice l'attestation de M. le baron de Rasse.

(3) Robertine d'Aubermont, dernière de son nom, y mourut sans postérité le 24 mars 1769. Par testament du 21 janvier 1768 elle institua pour héritier son cousin de la branche maternelle, Alexandre Philippe van de Kerchove, seigneur d'Hallebast, à qui elle donna entre autres : « la maison où elle demeure présentement, rue du Collège des Jésuites, avec issue à porte cochère dans la rue de la Ture. » Cette maison, avec les deux tableaux d'Holbein, qui en faisaient en quelque sorte partie intégrante — ce qu'on appelle immeuble par destination, — échut ensuite à Charlotte van de Kerchove, fille d'Alexandre Philippe ci-dessus et de Marie Josèphe, comtesse de Ayasasa, mère du général de Formanoir.

Digitized by Google

Nicolas d'Aubermont. On sait seulement qu'il était fils de Michel d'Aubermont, seigneur du Quesnoy, échanson du roi de France Louis XI et de Jeanne Cottrel, dame du Chasteler, lesquels se sont mariés en 1481 et paraissent n'avoir pas eu d'autre enfant que Nicolas. Pour que celui-ci ait eu 59 ans en 1543, il faut qu'il soit né en 1583-84, c'est-à-dire deux ans environ après le mariage de ses parents, ce qui est fort vraisemblable. Nicolas d'Aubermont épousa en 1509, en premières noces, Marie Henneron, fille de Jean, seigneur de Hérin et de Jeanne des Markais, vicomtesse de Roulers; en admettant qu'il fût né en 1583-84, il aurait eu 25 à 26 ans à l'époque de son mariage, ce qui est encore dans l'ordre naturel des choses (1).

Nicolas d'Aubermont, gentilhomme de la maison de l'empereur Charles-Quint et premier maître d'hôtel (grand maître de la maison) du comte de Nassau, prince d'Orange, eut un assez grand nombre d'enfants de son mariage avec Marie Henneron. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Jeanne de Gavre, dame de Masnuy-Saint-Pierre, dont il n'eut pas d'enfants et qui, elle-même, était veuve de Jacques des Ablens, seigneur de Familleureux. L'indication de l'âge de 36 ans, en 1543, sur le portrait de femme, s'accorde parfaitement avec ces données.

C'est sur ces éléments que M. le baron de Rasse,

(1) Il paraît résulter de certains actes d'achats de rentes, consignés dans les cartulaires déposés aux archives de Tournai, que Nicolas d'Aubermont serait né en 1487-88. Mais il est à remarquer que ces sortes d'actes ne font pas foi d'une manière absolue, car on sait avec quelle négligence ils étaient souvent dressés, notamment dans la manière d'ortographier les noms et dans l'indication de l'âge des parties. Notons aussi que l'adoption de la date de 1483-84, pour la naissance de Nicolas d'Aubermont, s'accorde mieux que celle de 1487-88 avec l'époque du mariage de ses parents et de son propre mariage à lui.

Digitized by Google

président du conseil héraldique de Belgique, et compétent en pareille matière, s'est basé pour déclarer que les deux portraits que possède le général de Formanoir ne peuvent représenter que Nicolas d'Aubermont et Jeanne de Gavre, sa seconde femme (1).

Ces portraits sont datés de 1543; or, il semble résulter de découvertes récentes, qu'Holbein qui, sur les conseils d'Erasme, son ami, avait quitté Bâle en 1526 à l'âge de 31 ans, pour se fixer en Angleterre, où il devint le premier peintre de Henri VIII, mourut de la peste à Londres, précisément vers la fin de 1543 (2). Nous serions donc en présence de deux de ses dernières œuvres. De plus, ces portraits offrent une autre particularité qui en augmente encore l'intérêt : c'est qu'ils sont, sinon les seuls, du moins parmi les très rares tableaux que le maître allemand ait peints sur toile (3).

Les portraits de Nicolas d'Aubermont et de Jeanne

(1) Voir l'annexe A.

(2) En 1863 on découvrit à Londres un testament d'Holbein, daté d'octobre 1543, ainsi qu'un acte constatant l'exécution des volontés du testateur. Il résulte de ces documents, en supposant qu'ils se rapportent au grand peintre Holbein, que celui-ci serait mort à la fin de Novembre 1543, et non en 1554, comme on l'avait toujours cru jusque-là (*Holbein und seine zeit*, d'Alfred Woltmann, Leipzig C. A. Leeman, 1866, tome I, p. 111). Cependant M. Charles Blanc, dans l'histoire des peintres (Vie d'Holbein, pages 20 et 22), conteste cette dernière version et prétend que l'illustre peintre d'Henri VIII vivait encore en 1547, car, dit-il, il est l'auteur du grand tableau historique, représentant Edouard VI remettant au lord Maire la charte par laquelle il donne son palais de Bridewel pour en faire un hôpital; Holbein, s'est peint lui-même dans un coin de ce tableau. Or, Edouard VI est monté sur le trône en 1547.

(3) Ces tableaux étaient autrefois collés sur bois, mais les panneaux s'étant disjoints avec le temps, leur possesseur actuel les fit rentoiler en 1873. Il n'existe que fort peu de tableaux d'Holbein peints sur toile; mais on en connaît plusieurs peints sur vélin collé sur toile, notamment la famille d'Holbein, le portrait d'Anne de Clèves, etc.

Digitized by Google

de Gavre portent le millésime de 1543, époque rapprochée de celle de la cessation des fonctions que le premier remplissait près du comte de Nassau, qui mourut au siège de Saint-Dizier en 1544. Il résulte en effet d'un compte de 1545 que Nicolas d'Aubermont touchait alors une pension de 250 livres du prince d'Orange, le Taciturne, héritier féodal de René de Nassau (1).

Pendant son séjour à la cour d'Henri VIII, Holbein peignit un grand nombre de portraits à la demande du monarque et des seigneurs de la cour. Il s'adonnait alors à ce genre d'une manière presqu'exclusive (2). Le grand maître de la maison du comte de Nassau devait avoir fréquemment l'occasion de se rendre à Londres, par suite des relations de son maître avec la cour d'Angleterre. C'est sans doute dans un voyage qu'il fit dans cette ville, qu'il aura fait faire son portrait et celui de sa femme par Holbein, l'ami d'Erasme que la famille de Nassau protégeait. Nicolas d'Aubermont aura rapporté ces portraits à Tournai, lorsqu'il revint se fixer dans sa ville natale pour y finir ses jours.

Il y habita la maison des d'Aubermont, située alors à Saint-Brice, à l'angle des rues de Pont et des Trois-Coquelets (3), laquelle échut ensuite à Antoine d'Aubermont, son fils, époux de Geneviève d'Espars ; puis, à Charles d'Aubermont, grand prévôt de Tournai, époux de Barbe de Preys.

Charles d'Aubermont quitta la maison paternelle de Saint-Brice au commencement du XVII^e siècle, pour aller occuper l'hôtel situé à l'angle des rues de la Ture

(1) *Annuaire de la noblesse en Belgique*, année 1865, p. 34.

(2) *Précis de l'histoire des beaux-arts*, par E. Molle, d'après Lubke. Bruxelles, Muguardt, p. 218.

(3) Manuscrit CCXXVIIJ conservé à la bibliothèque publique de Tournai.

Digitized by Google

et des Allemands (aujourd'hui des Jésuites), qu'il acquit de Paul de Preys, son beau-frère, par acte de cession du 4 novembre 1604. Le nouvel hôtel d'Aubermont passa ensuite à Pierre d'Aubermont, époux de Robertine Françoise Rym, puis à Jacques d'Aubermont, époux de Marie Thérèse d'Ennetières, et enfin à Robertine d'Aubermont, sa fille, qui le légua à son cousin Alexandre Philippe van de Kerchove (1).

Une particularité intéressante nous éclaire sur l'époque à laquelle les tableaux d'Holbein doivent avoir été fixés dans les boiseries, où ils sont restés à demeure jusqu'à l'époque actuelle.

Ils ont été peints en 1543; cependant leurs cadres sont postérieurs de près d'un siècle à cette époque : ils appartiennent par leur style au commencement du XVII^e siècle; or, les boiseries de la salle dans lesquelles ils étaient enchassés étaient du même style, comme on peut s'en convaincre par les moulures qui décorent encore aujourd'hui les solives du plafond.

C'est donc au commencement du XVII^e siècle qu'ils ont dû être placés dans ces boiseries et, fort probablement, lorsque Charles d'Aubermont fit décorer suivant le goût du jour sa nouvelle demeure, faisant remplacer les cadres primitifs des tableaux qu'il y apportait, par des cadres nouveaux, en harmonie avec le style de l'appartement dans lequel il les enchâssait en vue d'une destination définitive, montrant par là le cas qu'il en faisait. Ses descendants et successeurs les y ont laissés, conservant en même temps la tradition d'Holbein qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

(1) Annexe B.

L. Cloquet.

Digitized by Google

## Annexe A.

*Attestation de M. le baron de Rasse*

Je soussigné baron de Rasse, ancien bourgmestre de Tournai, ancien sénateur, commandeur de l'ordre de Léopold, déclare et certifie que les deux portraits d'Holbein que possède M. le général de Formanoir, étaient autrefois enchassés dans la boiserie d'un des salons de la maison que ses parents possédaient en cette ville, rue des Jésuites, et qu'ils tenaient par héritage de la dame Robertine d'Aubermont, épouse en premières noces de François-Joseph van der Gracht, baron de Courcelles et, en secondes noces, de François Baudry de Roisin, baron de Rongy; la dite dame d'Aubermont décédée à Tournai, sans postérité, le 24 mars 1769 et la dernière de son nom.

Ces tableaux, que le général de Formanoir a fait détacher, il y a quelques années, de la boiserie où ils étaient fixés, doivent donc représenter des ancêtres de la famille d'Aubermont, qui possédait cette maison depuis plusieurs siècles; et, vu la date de 1543 inscrite sur les tableaux en même temps que les âges des personnages représentés, ces ancêtres ne peuvent être, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, que Nicolas d'Aubermont, gentilhomme de la maison de Charles-Quint et premier maître d'hôtel (grand maître de la maison) du comte de Nassau, prince d'Orange et Jeanne de Gavre, sa seconde femme.

Fait à Tournai le 24 février 1888.

Baron de Rasse,

Président du Conseil héraldique.

Digitized by Google

## Annexe B.

*Nicolas d'Aubermont* { 1° Marie Henneron.
2° *Jeanne de Gavre.*

Antoine d'Aubermont : Geneviève d'Espars.

Charles d'Aubermont : Barbe de Preys.

Pierre d'Aubermont : Robertine Rym.

Jacques d'Aubermont : Marie-Thérèse d'Ennetières.

Pierre d'Ennetières : Marie de la Fosse dit Pithem.

Jacques d'Ennetières : Marie-Thérèse Haccart.

Charles d'Espiennes : Cécile d'Ennetières.

Guillaume de Pape : Marie-Françoise d'Espiennes.

Robertine-Françoise d'Aubermont.

Charles-Norbert van de Kerchove : Alexandrine de Pape.

Alexandre-Philippe van de Kerchove : Marie-Joseph comtesse de Ayasasa.

Pierre-Hubert de Formanoir de la Cazerie : Charlotte van de Kerchove.

Auguste de Formanoir de la Cazerie, général.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 18 MAI 1888.

M. LE BARON DE RASSE, *occupe le fauteuil.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 3e série, t. XV, nos 2 et 3.

2. Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire, 4e série, t. XIV. 3e et 4e bulletin.

3. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. II.

4. Bulletin de l'Académie. Nos 10 à 15.

5. Documents inédits relatifs à l'histoire de Belgique : relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre sous le règne de Philippe II, par le baron Kervyn de Lettenhove, t. VI.

6. Recueil des anciennes coutumes de Belgique. Duché de Luxembourg et comté de Chiny. 2e supplément, 1887.

7. Même recueil, Pays et comté de Flandre. Coutumes de la prévôté de Bruges. 2 volumes 1887.

8. Même recueil. Coutumes de la ville de Gand, t. II, 1887.

9. Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série 1700-1794, 6e volume, Bruxelles 1887.

Le même membre donne lecture de la correspon-

Digitized by Google

dance et dépose les ouvrages suivants, hommage des auteurs :

1. Le comte P. du Chastel de la Howardries : *Généalogie de la famille Hardy dite de Beaulincourt.*

2. L. Cloquet : *L'origine du style gothique en Europe.*

Remercîments.

M. de la Grange communique une notice sur *la fête de l'évêque des fous.*

M. d'Herbomez signale un carton (Ve n° 89) du cabinet des estampes de la bibliothèque nationale à Paris renfermant un grand nombre de *plans et vues de Tournai*, dont beaucoup sont demeurés inconnus à M. Dejardin. — On décide l'insertion de ces communications au procès-verbal.

M. Cloquet entretient ensuite l'assemblée des nouvelles recherches auxquelles se livrent actuellement les archéologues sur *l'origine du style gothique en Europe*, et développe certaines considérations émises dans la brochure qu'il a déposé sur le bureau.

Plusieurs membres prennent part à cette intéressante discussion.

---

## A PROPOS DE L'ÉVÊQUE DES FOUS, A TOURNAI.

A la séance du mois de mars dernier, M. L. Cloquet, parlant des ornements pontificaux et du trône épiscopal que signalent les archives de l'église de Saint-Nicolas, rappelait les recherches faites par M. Des-

Digitized by Google

champs de Pas relativement à l'*Evêque des fous* à Saint-Omer. Il en concluait à l'identité, *possible* à Tournai, entre cet évêque et le personnage auquel étaient destinés les ornements et le trône dont il avait constaté l'existence. Je crois qu'à Tournai il n'en était pas de même qu'à Saint-Omer, et que les deux personnages étaient distincts l'un de l'autre. La fête de saint Nicolas se célèbre en effet le 6 décembre et le petit clerc destiné à figurer le saint évêque de Myre devait être choisi à cette date, comme cela se faisait ailleurs. Ainsi Paul Lacroix, dans son *Histoire de la fête des fous*, nous apprend qu'à Alençon, le 6 décembre, jour de saint Nicolas, la confrérie de ce saint promenait par la ville un enfant habillé en évêque (1).

Quant à l'élection de l'évêque des fous, elle avait lieu à Tournai, comme le dit le chanoine Cousin, le jour des Innocents, c'est-à-dire trois semaines après que le pseudo saint Nicolas avait figuré dans la fête paroissiale. Cette date de la fin de décembre est établie d'une façon positive par le texte suivant que je rencontre dans un des registres aux publications du magistrat :

*Du 24 décembre 1451.* — « On vous fait assavoir, » par les prévostz et juréz et les predhommes de la cité, » que vénérables et discréz messeigneurs doyen et cha- » pitre de ceste ville et cité ont ordonné et pour cer- » taines justes causes à ce les mouvans que, de ceste » présente année, ne sera point fait d'évesque des folz en » ceste ville. Et pour ce messeigneurs prévostz et juréz » ont aussi ordonné et ordonnent et deffendent expres- » sément à tous leurs sugés qu'il ne soit personne » aucune, de quelque condition qu'il soit, quelque

(1) P. L. Jacob, bibliophile. *Curiosités de l'histoire de France.* Paris, 1858, p. 33.

Digitized by Google

» vinaige, quarfour ne aultre place en ladite juridic-
» tion de ladite ville, qui face ou eslieue aucun abbé
» ou évesque des folz ne aultre personnage quelconcque
» pour démener folie aval ladite ville ne banlieue
» d'icelle ; et que nul ne soit sy hardis de faire cris,
» murmures ne assemblées illicites, sur paine d'en estre
» pugnis criminelment en corps et en biens, ou aultre-
» ment à la discrétion de messeigneurs prévostz et
» juréz. »

Cette ordonnance qui fut fréquemment renouvelée par le magistrat, et toujours environ à la même date (nous ne l'avons jamais rencontrée avant le 19 décembre), montre bien qu'il s'agissait du choix à faire pour le héros de la *fête des Innocens;* mais la dignité épiscopale qui lui était conférée n'était pas restreinte à une seule journée ; il restait en fonctions pour le *jour des Rois,* auquel il donnait son banquet. Nous trouvons en effet ceci :

*Consaulx du 5 janvier 1433.* — « De monseigneur
» l'évesque des folz, pour avoir muy et demi de vin
» sans assis. — Accordé ung muy, comme il est
» acoustumé. »

Peut-être faudrait-il même admettre que cet épiscopat durait jusqu'au *carnaval,* comme tendrait à le faire supposer cet autre passage du registre aux publications :

*Du 12 janvier 1464.* — « Oyés, seigneurs, que pour
» ce qu'il est venu à la congnoissance de messeigneurs
» les prévostz et juréz que aucus se sont desjà ingéréz,
» en la juridiction de la ville par dechà la rivière, de
» faire ung esleu et, soubz umbre de ce, continuer fol-
» lies et assamblées dont périlz et inconvéniens se
» pourroient ensievir, mesdits seigneurs prévostz et
» juréz, vueillans à ce pourvéir, ont deffendu et def-

Digitized by Google

» fendent audit esleu et tous aultres qui se cessent et
» depportent de ladite élection, et qu'il ne soit nul qui,
» soubz umbre d'icelle ne sur tiltre de se nommer
» évesque, esleu, abbé ne aultrement, face quelques
» fests, associations ou assamblées en la juridiction de
» ladite ville, ne voist aval icelle en abit desghisé, sur
» peine, ceulx qui le feroient ou les compaigneroient,
» d'estre prisonniers, bannis et pugnis à la discrétion
» de mesdits seigneurs prévostz et juréz. »

Comme on le voit par les citations que nous venons de faire, le magistrat de Tournai prêtait l'appui de son autorité aux efforts du clergé pour abolir un usage antique, dont l'origine se retrouverait dans les Saturnales romaines ; mais il n'observa pas toujours dans la suite une aussi sage conduite. Le chanoine Cousin (1) nous raconte même longuement le procès que les chanoines et le curé de la Madeleine soutinrent en 1498 contre les prévôts et jurés à l'occasion des scandales dont la fête de l'Evêque des fous fut le prétexte en cette année. Le Parlement donna raison au chapitre et força le magistrat à lui porter ses excuses. Cette sentence ne mit pourtant pas un terme à une coutume trop bien ancrée dans les usages locaux, et le bon chanoine se plaint que de son temps encore on créait des évêques des fous.

A. DE LA GRANGE.

---

M. d'Herbomez signale que le Portefeuille coté V^c 89 au cabinet des estampes de la bibliothèque nationale à Paris, portefeuille qui fait partie de la col-

(1) Jean Cousin. *Histoire de Tournai*, liv, IV, pp. 260-262.

Digitized by Google

lection topographique et qui a pour titre : « *Belgique, Hainaut, arrondissement de Tournay*, » ne renferme pas moins de cinquante-six cartes, plans et vues de Tournay et de ses environs. Vingt-quatre de ces plans semblent s'identifier avec vingt-quatre de ceux qu'à signalés M. le capitaine Dejardin dans le travail qu'il a publié dans le tome XVIII des Bulletins de notre Société. Ce sont les plans auxquels il a donné les numéros 3, 4, 5, 6, 16, 24, 25, 26, 27, 28. 40, 41, 43, 44, 49, 51, 54, 58 et 60 et les vues qu'il a désignées par les numéros 19, 21, 27, 32 et 41.

Trente-deux autres plans de Tournay renfermés dans le portefeuille de Paris sont restés inconnus à M. le capitaine Dejardin. Parmi eux il y en a de manuscrits, mais la plupart sont imprimés. Les plans manuscrits sont au nombre de neuf, parmi lesquels un est spécialement remarquable. Il est intitulé :

« *Plan géométral de la ville de Tournay* » et porte la date de 1680. Mais dans l'angle supérieur de droite on lit : « *Revérifié en novembre 1687* ; (signé) : Dupuy de Mondragon, capitaine ingénieur ordinaire du Roy à Tournay. » Ce joli plan est teinté et comporte une légende où sont reprises les rues, les églises, etc.

Il y a encore à signaler parmi les manuscrits un très bon plan intitulé :

« *Plan de Tournay et de ses environs*. Ce plan n'est ni signé ni daté, mais il est probablement du XVIII^e siècle. Il est teinté et comporte une légende dans son angle supérieur de gauche. Ses dimensions sont de 0,60 centimètres de largeur sur 0,45 centimètres de hauteur environ.

Parmi les plans imprimés qui ne figurent pas dans le catalogue dressé par M. le capitaine Dejardin et dont on trouve un exemplaire dans le portefeuille

Digitized by Google

V° 89 du cabinet des estampes, M. d'Herbomez signale les suivants :

« *Designo della citta di Tournai sopra il fiume Schelda.* » Ce plan dont les dimensions approximatives sont de 0,30 centimètres de largeur sur 0,25 de hauteur, comporte dans son angle supérieur de gauche une vue de Tournay.

« *A plan of the town and citadel of Tournay.* » Toutes les indications topographiques sont en anglais sur ce plan qui a 0,25 centimètres de largeur sur 0;18 de hauteur environ.

« *Plan de la ville de Tournay et de la citadelle rendues aux Français les 22 mai et 19 juin 1745.* » Ce joli plan qui ne porte pas d'autres indications a environ 0,35 centimètres de largeur sur 0,25 de hauteur.

Les vues de Tournay sont en assez grand nombre dans le portefeuille de la Bibliothèque nationale. Les plus remarquables de celles qui ont échappé aux recherches de M. Dejardin sont une vue intitulée :

« *Tournay, anciennement Tornacum...* » et qui porte pour signature « *Aveline fecit et excudit. C. P. R;* » et une autre, très joliment gravée qui a pour titre :

« *Siège de Tournay et de la citadelle... 1745.* »

Il faut observer que parmi les plans imprimés, il y a un certain nombre qui présente des additions manuscrites concernant, en général, les opérations des sièges de 1709 et 1745.

La plupart des plans contenus dans le portefeuille V° 89 sont relatifs à Tournay et sont des XVII° et XVIII° siècles. On y rencontre cependant quelques plans du XVI° siècle et quelques vues du XIX° et les cartes de la bataille de Fontenoi y sont en assez grand nombre ainsi que les plans et vues du siège d'Ath.

A l'occasion de sa communication M. d'Herbomez



Digitized by Google

exprime le désir qu'une nouvelle édition soit préparée de l'ouvrage de M. le capitaine Dejardin sur les Plans et Vues de Tournay, mais il faudrait bien cette fois que l'auteur épuisât les sources d'information. Sans doute, il est intéressant du publier la liste des plans que possède telle collection, publique ou privée. Mais il le serait infiniment plus de dresser enfin un catalogue général de cartes, plans et vues de Tournay et du Tournaisis. On aurait toutes chances de le faire complet si on ne consultait pas seulement les collections belges et si l'on mettait à contribution les dépôts de Vienne, de Londres et surtout de Paris. Dans cette dernière ville, ce n'est pas seulement à la Bibliothèque nationale qu'on trouve des plans de Tournay qui ne sont point ailleurs ; on en rencontre aussi aux archives nationales, dans la série N et sous la rubrique *Département de Jemappes*, notamment.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 14 JUIN 1888.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *occupe le fauteuil.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 3e série, t. XV, n° 4.

2. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. XV, 1er bulletin.

3. Messager des sciences historiques. Année 1888. 1re liv.

4. Société royale belge de géographie. Bulletin 12e année 1888, n° 2.

5. Cercle hutois des sciences et des beaux-arts, t. VIII, 1re liv.

M. le comte de Nédonchel, empêché d'assister à la réunion, prie la compagnie de l'excuser.

M. le chanoine Haigneri pour la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, propose l'échange des publications de cette société avec les nôtres. — Adopté.

M. Soil entretient l'assemblée de quelques tableaux

Digitized by Google

de l'ancienne école belge remarqués dans un récent voyage en Italie, entr'autres d'une *Mise au tombeau* conservée au musée des offices à Florence, venant de Roger Van der Weyden, qui est renseigné au catalogue, comme *né à Tournai*. Ce tableau est un des plus beaux qui soient sortis des mains du peintre : son coloris est superbe et l'état de conservation irréprochable. D'après le catalogue du musée, il aurait été peint à Ferrare, pendant le séjour que fit Van der Weyden en Italie.

M. Soil présente une photographie, malheureusement très défectueuse, de cette magnifique peinture, et signale encore quelques œuvres de l'école belge qui se trouvent dans les musées de Rome.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 12 JUILLET 1888.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçues depuis la dernière réunion.

1. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1887, nos 9 à 12.

2. Société belge de numismatique. Bulletin 1888. 3e liv.

3. Bulletin de la société liégeoise de littérature wallonne.

De la part de l'auteur :

LE CAPITAINE DEJARDIN : 2e supplément aux cartes de la province d'Anvers.

Remercîments.

M. Delwart, échevin des travaux publics, étant entré en séance invite la Société à examiner certaines tapisseries qu'il a retirées de divers bâtiments appartenant à la Ville, et destinées au musée en formation à la Halle aux draps.

Ces tapis sont pour la plupart des verdures. Trois ou quatre d'entre eux cependant, à personnages, ne manquent pas d'intérêt.

Digitized by Google

Sous la conduite de M. Delwart, les membres se rendent ensuite à la Halle aux draps où ils visitent la grande salle et les galeries de l'étage destinés à renfermer le musée de tableaux et d'antiquités.

Les galeries où seront installées les antiquités, la collection Fauquez et le musée de notre Société, paraissent spécialement devoir convenir tout à fait à cette destination.

M. le Président, au nom de la Société, félicite M. l'échevin des travaux publics de la parfaite réussite des travaux de restauration dont il a eu l'initiative et la direction.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1888.

M. le comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'académie royale de Belgique, 3e série, t. xv, nos 5 et 6, et t. xvi, no 7.

2. Fédération archéologique de Belgique. Compte-rendu du congrès de Bruges en 1887.

3. Revue belge de numismatique, 44e année, 4e liv., 1888.

4. Messager des sciences historiques, 1888, 2e livraison.

5. Société royale belge de géographie. 12e année, nos 3 et 4, 1888.

6. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par M. Jules Finot, archiviste. Archives civiles, série B, chambre des comptes de Lille, nos 2788 à 3228. T. vi, 1888.

7. Mémoires de la société d'Emulation de Roubaix, 2e série, tome ii.

8. Mémoires de la société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences. 1885-86, 24e volume.

9. Bulletin des antiquaires de Picardie, année 1887, no 4.

Digitized by Google

10. Mémoires de la même Société. Documents inédits concernant la province, t. II, Amiens 1888.

11. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin. 37e année, 145e livraison.

12. Société d'agriculture... de Valenciennes, tome XXXIX.

13. Notes et éclaircissements sur l'histoire des Pays-Bas et sur l'histoire de Valenciennes au XVIe siècle, par M. Charles Paillard.

Le même membre dépose les ouvrages suivants, hommages des auteurs :

1. ADRIEN BLANCHET. Sceau de la monnaie de Tournai. Mâcon 1888.

2. A.-A. REYNEN. Un tryptique historique représentant le jugement dernier.

3. A.-A. VORSTERMAN VAN OYEN. Son portrait lithographié.

Remercîments.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lefebvre, échevin des beaux-arts, soumettant à l'examen de la Société, des plans d'armoires destinées au musée communal d'antiquités. Après avoir pris connaissance des plans, l'assemblée charge M. le Secrétaire de signaler à M. l'échevin des beaux-arts celui qui paraît le mieux convenir à sa destination.

M. le chanoine Huguet entretient l'assemblée de l'ouverture de la châsse de saint Eleuthère et de la reconnaissance des reliques qui ont eu lieu hier à la cathédrale.

Les reliques du patron du diocèse n'avaient pas été vérifiées depuis 1247, date de leur dépôt dans la magnifique châsse gothique que nous connaissons.

Sous le revêtement métallique de la caisse, on trouva

Digitized by Google

d'abord des bandes de papiers scellées, constatant que la châsse avait été restaurée en 1812, mais que le coffret aux reliques n'avait pas été ouvert.

Dans ce coffret se trouvait un paquet plus long que large, enveloppé dans une étoffe sarrazine du XII° siècle, du genre de la chasuble dite de saint Thomas de Cantorbéry mesurant environ 1 mètre 70 centimètres de long, sur 30 centimètres de large.

Cette enveloppe renfermait un paquet entouré de bandelettes de peau sur lesquelles se trouvaient, intacts et dans un parfait état de conservation, les sceaux de Walter de Marvis et du chapitre de la cathédrale.

Ces liens ayant été coupés et la toile ouverte, on trouva le diplôme de 1247 constatant l'authenticité des ossements, et portant que deux ans plus tard la châsse avait été ouverte de nouveau et que la tête du Saint en avait été retirée.

Ce fait, dont les archives du chapitre n'avaient pas gardé trace, tranche une controverse historique entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Martin sur la possession de cette tête.

M. Huguet annonce que la *Semaine religieuse* donnera un compte-rendu complet de la vérification des reliques.

(Voir le n° du 5 octobre 1888 de cette publication).

M. de la Grange signale un curieux inventaire du mobilier de l'église Saint-Brice en 1285 et donne lecture d'une note très intéressante sur cet inventaire. — On en vote l'impression.

(Voir à la suite de la séance de novembre).

Digitized by Google

## SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1888.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les volumes reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'académie royale de Belgique, 3e série, t. XVI, n° 8.

2. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 27e année, nos 1 et 2.

3. Messager des sciences historiques. 1888, 3e liv.

4. Annales de la société archéologique de Namur, t. XVII, 4e liv.

5. Bulletin des antiquaires de Picardie, 1888, nos 1 et 2.

6. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin, 37e année, 146e liv.

7. Société d'agriculture... de Valenciennes, t. LX, nos 1 à 5.

M. le comte du Chastel offre à la Société le tome XIX du *Nobiliaire universel de France*, par M. L. de Magny. — Remercîments.

M. Cloquet fait passer sous les yeux de la compagnie les dessins de divers objets qui se trouvaient dans

Digitized by Google

la châsse de saint Eleuthère, dont il a été parlé à la précédente séance.

M. de la Grange communique l'inventaire dressé en 1335, de la chapelle d'André Ghiny, évêque de Tournai, inventaire qu'il a annoté et commenté. — On en vote l'impression à la suite du procès-verbal.

M. Piret présente à l'examen de l'assemblée un silex taillé, trouvé sur le territoire de Tournai, où il croit voir certains signes tracés de main d'homme et remontant à une haute antiquité.

---

## LE MOBILIER USUEL DE L'ÉGLISE SAINT-BRICE, EN 1285.

En dépouillant récemment avec l'employé du dépôt un des nombreux sacs, non encore inventoriés, qui encombrent les greniers des archives, j'ai eu l'heureux hasard de mettre la main sur un petit parchemin du XIII^e siècle qui contient l'inventaire des objets d'un usage journalier appartenant à l'église Saint-Brice. L'ancienneté du document en fait seule la valeur ; nous ne rencontrerons là aucun de ces reliquaires ou objets d'orfèvrerie que nos églises possédaient en si grand nombre au moyen-âge. Tous les ornements et les meubles que nous trouverons renseignés se rencontrent dans tous les inventaires d'églises ; et pourtant la publication de ce document, vieux de plus de 600 ans, nous semble assez intéressante pour être proposée à la Société historique. Voici donc le texte complet de la pièce.

Digitized by Google

Nous ferons précéder chaque article d'un numéro d'ordre afin de rendre plus claires les quelques rares notes dont nous ferons suivre ce document.

Sacent tot cil ki cest escrit véront et oront ke ce sont li aournement de le glise Saint-Brisse :

1. xj casures, s'en dia iij batues à or, et les autres sont simples ;
2. Et ix aubes ;
3. Et j damaticle ;
4. Et j tournikiel ;
5. Et iij capes ;
6. Et xxiij napes ;
7. Et xxviij courtes touailles ;
8. Et vij longhes touailles ;
9. Et ij paire de gordines de soie ;
10. Et ij paremens devant l'autel ;
11. Et j autre parement à lion ;
12. Et ij gonfanons de soie ;
13. Et ij petis paremens de l'autel Sainte-Anne ;
14. Et une autre gourdine de toille dou grant autel ;
15. Et iiij petites gourdines de toille ;
16 Et j petit parement de soie dou grant autel, dérière ;
17. Et iiij sarros ;
18. Et iiij parées touailes dou grant autel ;
19. Et ij parées touailles de l'autel Sainte-Anne ;
20. Et une touaille parée de l'estapliel ;
21. Et ij petites touailles parées de piers ;
22. Et une pièce de toile pour maitre devant l'autel ;
23. Et v crois ;
24. Et iij casures : une blanke, une noir et une à or ;
25. Et ij saros ;
26. Et ij napes ;
27. Et ij touailles ;

Digitized by Google

28. Et j bréviare en ij volumes;
29. Et j bréviare en j volume;
30. Et ij meseus;
31. Et iij sautiers;
32. Et ij greeus;
33. Et j tropier;
34. Et une agente;
35. Et ij orcius d'argent;
36. Et iij calises;
37. Et ix candelers de fier;
38. Et le buhot de le crois;
39. Et iiij pales viés;
40. Et ij orcius d'estain;
41. Et j bacin à Limoge.

Toutes ces cosses devant dittes warde Willaumes li clokemans. L'an del Incarnation M.CC.IIII$^{xx}$ et V, le... de mars devant le Sainte Lussce.

Déjà un inventaire du trésor de l'église Saint-Brice a paru dans le tome VIII de nos Bulletins. Le document publié par notre collègue B. N. du Mortier, et qui datait de 1451, présentait un tout autre intérêt que le nôtre sous le rapport des riches reliquaires et des nombreux ornements que possédait l'église. Ici nous ne rencontrons qu'une simple énumération d'objets qu'un emploi quotidien forçait de laisser aux mains du cloqueman. Ils peuvent se répartir en quatre classes : 1° les ornements sacerdotaux; 2° les linges, tissus, courtines et parements d'autel; 3° les vases sacrés et autres objets de métal; 4° enfin les livres liturgiques. Disons un mot de chacune de ces catégories.

Les ornements sacerdotaux (n$^{os}$ 1, 2, 3, 4, 5, 17, 24 et 25) n'offrent rien de particulier : c'étaient des ornements d'un usage particulier, presque tous *simples*, comme le dit notre inventaire. Trois chasubles seule-

Digitized by Google

ment (n° 1) étaient *batues à or*, c'est-à-dire garnies d'*orfrois*. On sait qu'il faut entendre par orfroi une broderie exécutée en tout ou en partie avec des fils d'or. La chasuble primitive ne recevait aucun ornement; cet usage s'était, comme on le voit, maintenu à Tournai jusqu'à la fin du XIII^e siècle; et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on y appliquait ces bandes d'étoffes précieuses qui plus tard prirent la forme de croix. Constatons encore à propos des chasubles (n° 2, 4) l'introduction des couleurs liturgiques ou du moins de trois d'entre elles. Remarquons aussi que les messes solennelles étaient sans doute assez rares puisque notre inventaire ne mentionne, à côté de quatorze chasubles qu'une seule dalmatique (n° 3) et une seule tunique (n° 4).

Parmi les ornements sacerdotaux, nous avons rangé les *sarros* ou rochets, bien qu'ils aient aussi leur place dans notre seconde catégorie. Quant à ce vêtement, il est assez connu pour que nous n'ayons pas à en parler.

Les objets que nous avons réservés pour la seconde classe sont de beaucoup les plus nombreux; mais peu d'entre eux sont de nature à attirer notre attention. Les courtines et parements d'autel était d'un usage constant au XIII^e siècle. Signalons pourtant le n° 11 qui nous montre un parement d'une certaine richesse puisqu'il représentait des lions, soit brodés sur un fond uni, soit tissus dans l'étoffe même comme l'ouverture de la châsse de saint Eleuthère nous en fournissait, il y a peu de jours, un remarquable échantillon. Le P. Cahier, dans ses *Mélanges d'archéologie*, cite cet animal comme étant un de ceux dont la reproduction était la plus fréquente dans les tissus anciens; mais il ne faut attacher au choix de ce sujet aucun caractère symbolique.

Remarquons encore le numéro 16 que nous ne pen-

Digitized by Google

sons avoir retrouvé dans le paragraphe suivant de l'inventaire de 1451 : « Ung drap de pluiseurs couleurs, » armorié des armes des Mouton, servant derrière le » grant autel. » La famille Mouton était paroissienne de Saint-Brice et avait fondé, dès le XIII^e siècle, une chapellenie dans cette église. Le numéro 13 mérite encore d'être relevé, car il nous prouve qu'il existait plusieurs parements à chaque autel, et qu'on assortissait sans doute ce meuble à la couleur liturgique des ornements.

Que faut-il entendre par *longues* et *courtes touailes* que mentionnent les numéros 7 et 8 de notre inventaire? Faut-il y voir, comme on nous l'a proposé, les nappes d'autel, grandes et petites, dont on usait pour la célébration de la messe? Nous ne le pensons pas, et en voici la raison : les petites nappes (et au XIII^e siècle on n'en plaçait, croyons-nous, qu'une) se mettant sous la grande, étaient moins exposées que celle-ci à être souillées; or le nombre des courtes touailes de notre inventaire nous semblerait être en disproportion absolue avec celui des longues. D'ailleurs nous signalerons plus loin un assez grand nombre de nappes. Nous proposons donc une autre interprétation. Le terme *touaile* s'entend de toutes étoffes de lin, nappes, serviettes, etc. La distinction faite ici nous paraît devoir résulter des dimensions que l'on donnait aux *corporaux*. Primitivement ils étaient de dimension telle que, placés sous le calice pendant la messe, ils devaient encore le recouvrir à certains moments. Mais la gêne qui en résultait les fit plus tard diviser en deux parties, et la seconde est devenue notre moderne pale. Les corporaux ainsi réduits de grandeur, étaient toujours réunis par paire; et notre inventaire en montre en effet quatorze couples. Nous trouvons encore une

Digitized by Google

justification de notre interprétation dans l'inventaire de Lichfield, de 1345, publié par la *Revue de l'art chrétien* (t. VI, p. 352), où nous lisons : « Unum corporale « magnum, » ce qui est bien la traduction de notre touaile. Si notre hypothèse est exacte, nous devons ajouter que l'usage du corporal unique n'avait pas encore disparu à Tournai à l'époque où nous nous trouvons (1285).

Nous avons eu lieu, à propos des chasubles, de signaler l'introduction de trois couleurs liturgiques pour les ornements. En voici une quatrième, disparue aujourd'hui : le bleu était employé aux fêtes de la Vierge et de certains confesseurs. Notre numéro 21 montre deux *touailes parés de piers.*

Souvent, et l'usage en a persisté dans certaines églises, on recouvrait d'une riche étoffe le pupitre sur lequel reposait le livre des Evangiles. Il en était ainsi à Saint-Brice, et le numéro 20 nous montre la *touaile parée de l'estaphiel.* Remarquons aussi les *deux gonfanons de soie* (n° 12) que l'on portait aux processions.

Enfin nous rencontrons quatre *pales* vieux (n° 39). Bien que notre inventaire ait mentionné plusieurs articles de nappes d'autel (n^os^ 6 et 26), nous pensons qu'il s'agit ici de l'objet que définit Du Cange au mot *Pallia altaris* : « Vestis qua altare coopéritur, videlicet lineus pannus consecratus, qui super altare ponitur, super quem extenditur corporale. »

Bien moins nombreux sont les articles de la troisième classe ; mais ils donnent lieu à d'intéressantes remarques. Ainsi le numéro 23, qui nous montre cinq croix, vient confirmer ce que nous avions eu l'occasion de mentionner précédemment (1) qu'au XIII^e^ siècle il

(1) *Bull. de la Soc. hist. et litt.* T. XX, p. 248.

Digitized by Google

existait quatre chapellenies à Saint-Brice. La cinquième croix était destinée au maître-autel ; et sans doute elle servait en même temps, comme cela arrivait souvent, de croix processionnelle, puisque nous voyons entre les mains du cloqueman une hampe de croix. C'est du moins le sens que nous pensons devoir attribuer au *buhot*, repris sous le numéro 38, bien que Roquefort donne à ce mot la signification de gaîne. Le Rouchi, qui a parfois tant d'analogie avec le langage tournaisien, appelle buhot la portion du tuyau d'une cheminée qui surmonte le toit : de là une hampe, il n'y a pas bien loin. D'ailleurs cet instrument était nécessaire à une époque où la croix s'apportait de la sacristie devant l'officiant au moment de la célébration de la messe.

Les calices (n° 36) et burettes (n^os^ 35 et 40) ne donnent lieu à aucune remarque. Il n'en est pas de même du numéro 41. Voici un bassin émaillé, qui pourrait avoir servi pour le lavement des mains ou pour recevoir les offrandes. Nous inclinons à lui attribuer le premier usage, le lavement des mains ayant lieu à chaque messe, et tout notre mobilier étant d'un usage journalier. Notre meuble, par la qualification que lui attribue l'inventaire, « appartient à une catégorie de » bassins dont le type et la fabrication semblent s'être » localisés en France. Les coupes de ce genre offrent » tous les caractères de la technique et du coloris de » habiles émailleurs de Limoges et datent du XII^e^ ou » du XIII^e^ siècle (1). »

Les chandeliers (n° 37) étaient en fer, ce qu'on rencontrait rarement pour des chandeliers d'autel. Comme depuis la fin de la période romane on avait cessé de n'employer qu'un seul luminaire sur l'autel, le nombre

(1) *Revue de l'art chrétien*. Nouvelle série, t. IV, p. 321.



Digitized by Google

de neuf pourrait faire supposer que parmi eux se trouvait un chandelier pascal, à moins qu'il ne faille reconnaître dans le neuvième celui que l'on allumait autrefois pendant la lecture de l'évangile.

Si jusqu'à présent l'inventaire de 1451, publié par notre collègue B. N. du Mortier (1), n'a pu nous servir de point de comparaison, il n'en sera plus de même pour ce qui concerne la librairie. Plusieurs des livres liturgiques, que nous avons mentionnés sous les numéros 28 à 34, existaient encore au XVe siècle ; ainsi il nous sera permis de reconnaître notre numéro 29 dans le « bréviaire tenant à une caine de fer. » Quant à celui en deux volumes (n° 28), que nous ne retrouvons plus, il rappelle ces bréviaires en deux parties dans lesquels Mgr X. Barbier de Montault (2) voit le *Propre du temps* et le *Propre des saints*, et qui figurent dans tous les inventaires d'églises.

Les deux *meseus* (n° 30) doivent se retrouver parmi les anciens missels que signale l'inventaire de 1451 ; il en est de même des psautiers (n° 31) et des graduels (n° 32); mais le *tropier* (n° 33), recueil de versets qui, aux principales fêtes, se chantaient avant l'Introït (3), avait déjà disparu.

Quant au numéro 34, simplement appelé *agente* dans notre inventaire, c'était le livre contenant les prières liturgiques pour les baptêmes ; il existait encore en 1451, comme le montre la mention explicative de l'inventaire de cette année : « Ung agende à baptisier les « enfans. »

A. DE LA GRANGE.

(1) *Bull. de la Soc. hist. et litt.* T. VIII, p. 300.
(2) *Revue de l'art chrétien*. Nouvelle série, t. VI, p. 343.
(3) Ibid., t. IV, p. 456.

Digitized by Google

## UNE CHAPELLE ÉPISCOPALE EN 1335.

L'accueil favorable fait par la Société historique à ma dernière communication m'engage à lui présenter un nouveau document du même genre, que le hasard d'autres recherches vient de mettre entre mes mains. Bien que moins ancienne, cette pièce me semble offrir un intérêt pour le moins aussi grand : il s'agit des livres, ornements et vases sacrés qui constituaient la chapelle épiscopale d'André Ghini. Nous ne publions cet inventaire que sous toutes réserves, l'acte original n'ayant pas passé sous nos yeux; nous le donnons d'après une copie faite naguère par le président du Bus, dont la vaste érudition nous est un bon garant de l'authenticité de notre texte. Il l'a extrait du *cartulaire D* (f° 196) des archives de la cathédrale ; cette copie appartient actuellement au dépôt des archives communales.

Disons d'abord en quelques lignes ce qui motiva la rédaction de cet acte. Guillaume de Ventadour, évêque de Tournai, étant mort en 1333, le chapitre lui donna pour successeur Jean du Portail, archidiacre; mais cette élection n'ayant pas été ratifiée, le pape Jean XXII nomma Théobald de Sausoire, « lequel ayant ses » bulles receut les saincts Ordres et fut sacré évesque; » mais il mourut avant de venir à Tournay. » (1)

Dans ces conditions, une nouvelle bulle pontificale transféra du siège d'Arras à celui de Tournai, André Ghini, autrefois chanoine de cette ville. Bien que sa nomination eût eu lieu au mois d'octobre 1334, André

(2) Cousin, *Histoire de Tournai*. T. IV, p. 126.

Digitized by Google

ne prit possession de son évêché que l'année suivante; mais dès le mois de mars 1334 (v. s.), il avait délégué le frère Nicolas, prieur de Saint-Julien de Césanne de l'ordre de Cluny, pour administrer le diocèse en qualité de vicaire. Ce fut entre les mains de celui-ci que le doyen du chapitre fit la remise des livres, ornements et vases sacrés, appartenant à l'église cathédrale, dont l'usage était affecté à l'évêque, et dont nous allons donner la nomenclature.

1. Et primo dicti venerabiles viri (le doyen et les délégués du chapitre) deliberaverunt nobis Unum breviarium in duobus voluminibus.

2. Item, unam agendam pro officio Episcopi.

3. Item, missale in duobus voluminibus.

4. Item, unum missale pro persona Episcopi.

5. Item, librum sermonum Guidonis.

6. Item, dyalogum Gregorii cum pluribus aliis scriptis.

7. Item, librum Gregorii in registro.

8. Item, librum distinctionum Nicholai.

9. Item, quartum sententiarum cum pluribus aliis scripturis.

10. Item, librum Hugonis de sacris.

11. Item, librum tractatus de Incarnatione Verbi assumpti.

12. Item, librum Iob glossatum.

13. Item, librum sermonum festivitatum.

14. Item, instrumentum modici valoris.

15. Item, librum benedictionum episcopalium.

16. Item, ordinarium episcopale.

17. Item, casulam rubeam cum duobus dalmaticis et duabus tunicellis, cum capa ejusdem coloris.

18. Item, albam paratam cum ymaginibus, stolam cum manipulo et coleto rubeo.

Digitized by Google

19. Item, cendalia rubea deaurata cum focularibus.

20. Item, casulam, capam sine pectorali, tunicam, tunicellam viridi coloris; et remanent extra due pecie causa reparandi defectus cape, et debent executores episcopi preterminati S. Th. de Sainsoires decem libras pro defectu cape.

21. Item, casulam albi coloris et unam albam, amictum, stolam, coletum cum manipulo et duobus supercinctis.

22. Item, capam bonam ad pectorale cum ymaginibus de argento deaurato ab extra.

23. Item, capam rudissimam non foratam, cum ymaginibus.

24. Item, quatuor mitras albas.

25. Item, unam mitram deauratam.

26. Item, duas parvos mitras cum parvis perulis.

27. Item, unum calicem cum patena et cocleari.

28. Item, duas pelves argenteas.

29. Item, duo candelabra argentea.

30. Item, duos rokettos aliter dictos sarattos.

31. Item, baculum pastoralem.

32. Item, mitram bonam cum lapidibus pretiosis et perulis.

33. Item, turibulum argenteum.

34. Item, duas ampullas argenteas.

35. Item, tria paria cirothecarum, quorum duo paria sunt alba de fileto, et tercium par rubeum cum ymaginibus.

36. Item, duas pixides, quarum una est eborea, quam dedit dominus Th. quondam episcopus.

37. Item, aliam de corio, in qua est vas argenteum pro crismate et oleo benedicto.

38. Item, duas custodias corporalium, in quarum una sunt duo corporalia.

Digitized by Google

Datum sub sigillo Sedis Tornacensis quo utimur in hac parte, anno Domini M° CCC° XXXIIIJ°, sabbato post diem Annunciationis.

Reprenons maintenant les différents articles de notre inventaire, et essayons d'expliquer ceux d'entre eux qui présentent le plus d'intérêt. Les 16 premiers numéros comprennent les livres mis à la disposition de l'évêque. Nous trouvons d'abord un bréviaire (n° 1); il est en deux volumes, comme cela arrivait souvent, et nous en avons dit, dans notre note précédente, la raison d'après Mgr Barbier de Montault. Le missel (n° 3) était, pour le même motif, également divisé en deux volumes. Le numéro 2 nous présente un livre que nous avons aussi rencontré à Saint-Brice en 1285; mais ici il doit avoir une autre signification. L'*agende* était le livre renfermant les prières liturgiques du baptême; il aurait été de peu d'utilité pour l'évêque rarement appelé à conférer ce sacrement. Mais on appelait aussi du même nom le livre contenant les prières de la bénédiction. Du Cange en effet le définit :

*Agenda, liber baptismatis vel benedictionis, in quo officia ecclesiastica continentur.* C'est ce dernier sens, pensons-nous, qu'il faut adopter ici. Remarquons pourtant que cela fait double emploi avec le numéro 15 qui est aussi un formulaire des bénédictions épiscopales. Pour terminer ce qui concerne les livres liturgiques, signalons l'*ordinarium episcopale* (n° 16). Au mot *Ordinarium*, Du Cange dit que c'est « liber in » quo ordinatur modus dicendi et solemnizandi divi- » num officium. » Ce numéro 16 nous montre donc le *cérémonial* des évêques. Enfin le numéro 4 mentionne *unum missale pro persona episcopi.* Ne faut-il pas reconnaître dans cet article le petit missel qui doit-être, pendant la messe des évêques, placé ouvert der-

Digitized by Google

rière le calice et appuyé contre le pied de la croix?

Les numéros suivants offrent une collection d'ouvrages théologiques qu'il n'est pas toujours bien facile de reconnaître : ainsi le numéro 5 nous montre des *Sermons de Guy* ou *Guidon;* s'agit-il de Guy de Perpignan, général des Carmes en 1318 et auteur de nombreux traités de théologie? Nous ne saurions le dire. Sous les numéros 6 et 7 nous reconnaissons plus facilement les *Dialogues* et les *Epîtres* du pape saint Grégoire Ier; et c'est sans doute au même pape qu'il faut attribuer le numéro 12 contenant des Commentaires sur le livre de Job. Nicolas III (Jean-Gaëtan des Ursins), qui fut pape en 1277, doit être l'auteur du numéro 8. Quant au numéro 10, nous pensons qu'il faut l'attribuer à Hugues de Fleury, moine de la fin du XIe siècle, qui a laissé deux traités *De la puissance royale et de la dignité sacerdotale.* Mentionnons enfin le numéro 14 dans lequel il est permis de reconnaître une *Bible.*

Passons maintenant à l'énumération des ornements et vases sacrés; la comparaison et le rapprochement avec d'autres inventaires déjà connus rendront notre tâche plus facile.

Voici d'abord un ornement complet (n° 17), de couleur rouge; il se compose d'une chasuble, deux dalmatiques, deux tuniques et une chape. Pas plus que feu Ch. de Linas (1) nous ne nous expliquons la raison d'être de ces deux dalmatiques et des deux tuniques; y avait-il parfois deux diacres et deux sous-diacres aux messes épiscopales? Toujours est-il que cette multiplicité de pièces n'est pas un fait isolé; ainsi l'inventaire de la cathédrale de Châlons, publié par M. P.

(1) *Revue de l'art chrétien.* T. v, p. 104.

Digitized by Google

Pélicier, mentionne (n° 270) une chasuble avec deux tuniques et une dalmatique; dans l'inventaire de Cluny de 1382 nous voyons au numéro 209 une chasuble de couleur jaune avec trois dalmatiques et trois tuniques de même couleur, et au numéro 217 une chasuble de couleur persique accompagnée de deux tuniques et de deux dalmatiques. Notre ornement est complété par une aube parée, l'étole, le manipule et un collet (n° 18) également de couleur rouge. Ici deux points sont à signaler : l'aube est parée *cum ymaginibus*, c'est-à-dire que la bande d'étoffe servant de parement devait être un de ces riches tissus à sujet historié, dont nos églises étaient abondamment pourvus; en second lieu, nous trouvons un *collet*. Au mot *coletum*, Du Cange cite une ordonnance du chapitre général de Saint-Victor de Marseille ainsi conçue : « Nullus religiosus » portet vestes vulgariter dictas descolatadas cum » coleto alto, quod cooperiat omnia alia indumenta; » et il ne donne aucune autre interprétation à notre mot.

C'est vainement que nous avons cherché ce terme dans le *Rational* de Guillaume Durand; un seul mot semble s'en rapprocher un peu, et voici comment notre auteur s'exprime à ce sujet : « Le pontife revêt im- » médiatement la dalmatique par-dessus la tunique, » d'après l'institution du pape Sylvestre; et on la croit » empruntée de la tunique sans couture du Seigneur, » et du *collobium* des apôtres. Or le κολλόβιον est un » vêtement sans manches, comme on le voit par la » cucule monacale. » (1) En tout cas n'oublions pas qu'il s'agit ici d'un vêtement épiscopal. Ajoutons que la

(1) Ch. Barthélemy. *Rational ou manuel des divins offices de Guillaume Durand.* — Paris, 1854. T. I, p. 250.

Digitized by Google

statuette de saint Eleuthère, dans la belle châsse de la cathédrale de Tournai, offre l'exemple d'un vêtement entourant le cou et se croisant sur la poitrine, dans lequel nous verrions volontiers un *collet*.

Le numéro 19 nous montre les sandales rouges dorées *cum focularibus*, c'est-à-dire que les cordons qui les attachaient se terminaient en houppes. Du Cange donne en effet au mot *focularis* le même sens qu'à *flocus*.

Voici un autre ornement (n° 20) de couleur verte, qui ne comprend que la chasuble, une tunique, une tunicelle et une chape à laquelle il manque le *pectoral;* mais on y joint deux pièces *(pecie)* destinées aux réparations dont cette chape a besoin, et l'on ajoute que les exécuteurs testamentaires de l'évêque Théobald, récemment décédé, doivent dix livres pour cette restauration. Ce dernier détail a son mérite; car il permet de supposer que les détériorations de la chape sont le fait de Théobald de Sainsoires. Que devient alors l'affirmation de Cousin qui prétend que cet évêque ne prit jamais possession de son siège?

Le numéro 21 nous montre un ornement destiné aux messes basses; il se compose d'une chasuble, une aube, l'amict, l'étole et le manipule, d'un collet et de deux ceintures ou cordons. C'est du moins le sens que nous pensons devoir attribuer au mot *supercinctis*, qui ne se rencontre pas dans Du Cange; mais cet auteur désignant les vêtements sacerdotaux employés pour la célébration de la messe dit qu'ils sont au nombre de six : *Amictus, alba, cingulum, stola, manipulus et planeta*. Il n'y a évidemment aucune différence entre *cingulum* et *supercinctum*. Remarquons encore les deux cordons signalés dans notre article; ils étaient nécessaires pour l'évêque qui revêt encore pour célé-

Digitized by Google

brer la messe une aube et une tunicelle retenues par deux ceintures.

Sous le numéro 22 nous rencontrons une chape complète et en bon état ; elle possède son pectoral. Mais le défaut de ponctuation dans le texte ne permet pas de se rendre un compte exact de son ornementation : les *ymagines de argento deaurato ab extra* couvraient-elles la chape entière ou seulement le pectoral? Nous inclinons pour ce dernier sens ; et l'exemple du pectoral décoré autrement que le vêtement dont il fait partie n'est pas rare. Ainsi le numéro 1002 de l'*Inventaire du trésor du Saint-Siège en 1295* nous montre : *Unum camisum cum gramitis ad argentum deauratum tractitium et per diversas partes earum sunt aves*; *pectorale autem est in xamito rubeo, ornato de uno smalto in auro in medio oum uno angelo et ad alia smalta et rosas de auro*. (1)

Au numéro suivant nous rencontrons encore une chape *cum ymaginibus*; celle-ci était toute neuve *(rudissimam)* et non garnie de fourrures. On voit souvent figurer, dans les miniatures aussi bien que dans les inventaires, des vêtements fourrés ; mais c'est toujours pour l'usage exclusif des évêques. Du Cange, au mot *foratus* s'exprime en effet de la sorte : « Capæ » foratæ interdicuntur decanis, archidiaconis et archi- » presbyteris in constitutionibus Galonis cardinalis. »

Les mîtres sont nombreuses et n'occupent pas moins de quatre numéros de notre inventaire. Il y en avait une en drap d'or (n° 25), quatre blanches (n° 24), deux ornées de petites perles (n° 26), enfin une dont la couleur n'est pas indiquée (n° 32) mais que notre texte dit être garnie de pierres précieuses et de perles. Il y avait

(1) *Revue de l'art chrétien*. T. VI, p. 354, note 4.

Digitized by Google

aussi, parmi les ornements, trois paires de gants (n° 35); deux étaient blanches en fil et la troisième rouge; celle-ci était plus riche et ornée de broderies, sans doute comme celle que l'on voit au trésor de l'église d'Halberstadt. (1)

Les vases sacrés étaient en argent, mais nous ne possédons aucun détail autre sur eux. Le calice (n° 27) était accompagné de sa patène et d'une cuiller *(coclear)*; il y avait deux burettes (n° 34), une navette pour l'encens (n° 33), deux candelabres (n° 29) et deux bassins (n° 28) : ce devaient être les *gémellions* destinés au lavement des mains.

Nous voyons plus loin deux pyxides, et les quelques mots dont notre inventaire accompagne ces articles sont intéressants à relever. La première (n° 36) était en ivoire : c'était un cadeau de l'évêque Théobald de Sausoire, en souvenir de son élévation au siège de Tournai.

La seconde pyxide (n° 37) est plus curieuse; elle était en cuir et renfermait un vase d'argent destiné à contenir les saintes huiles. Nous pensons qu'il y a peu d'exemples de pyxides de ce genre; pourtant nous nous rappelons avoir lu récemment une note dans laquelle notre collègue, M. L. Cloquet, signale un chrismatoire de même matière. Les gaînes de cuir d'ailleurs se prêtaient à une riche ornementation, et la cathédrale de Namur nous en fournit un spécimen remarquable.

Relevons en terminant deux articles qui ne nous retiendront pas longtemps : la crosse ou bâton pastoral (n° 31) appartenait au chapitre. Enfin le numéro 38 nous montre deux *corporaliers*, dont l'un renfermait

(1) *Revue de l'art chrétien*. T. VII, p. 51.

Digitized by Google

deux corporaux; c'est une preuve, à ajouter à une foule d'autres, que ces linges consacrés étaient toujours réunis par paires. Il est peut-être bon, au sujet de ces corporaliers, de remarquer l'appellation que leur donne notre inventaire; c'est une forme nouvelle à ajouter à toutes celles que signale Mgr Barbier de Montault à la page 351 du tome VI de la *Revue de l'art chrétien*. Cette appellation d'ailleurs s'est conservé à Tournai; et l'on rencontre une *custode de corporal* dans l'inventaire du mobilier de la chapelle Saint-Jacques, à Saint-Piat, que nous avons publié précédemment. (1)

A. DE LA GRANGE.

(1) *Bull. de la Soc. hist* T. XXI, p. 119-124.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1888.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les volumes parvenus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'académie royale de Belgique, 3e série, t. XVI, nos 9 et 10.

2. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 27e année, nos 3 et 5.

3. Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, 4e série, t. XV, 2e et 3e bulletins.

4. Académie d'archéologie de Belgique. Annales. 4e série, t. III.

5. Même société. Bulletin no 16.

6. Annales du cercle archéologique de Mons, t. XXI, 1888.

7. Société belge de géographie. Bulletin, 12e année, no 5.

8. Annales de la société d'émulation de Bruges, 4e série, t. X, liv. 1 à 3.

9. Académie royale de Belgique. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, sous le règne de Philippe II, publié par le baron Kervyn de Lettenhove, t. VII.

10. Annual report of the board of the smithsonian institution. 1886.

Digitized by Google

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le tome XXI des Mémoires, imprimé au cours de 1888 et qui contient la seconde partie des *Etudes sur l'art à Tournai et les anciens artistes de cette ville*, par MM. Cloquet et de la Grange.

M. le chanoine Huguet propose d'insérer aux Bulletins, conformément à ce qui s'est fait après l'exposition de Malines, la liste des objets d'art appartenant à notre arrondissement, qui ont figuré à l'exposition de cette année à Bruxelles. Il signale en particulier l'intérêt que présentent certaines faïences du musée Fauquez, dont un plat de la fabrication de Bernard Palissy porte des armoiries qu'on attribue tout à la fois à Mireus évêque d'Anvers et Miron évêque d'Angers. Un membre fait observer que semblable liste ne présenterait d'utilité que si elle était annotée, et la proposition de M. le vice-président, ainsi amendée est adoptée.

M. le comte de Nédonchel présente une matrice de cuivre ayant servi de sceau à Mgr Florentin de Salm évêque de Tournai.

M. Maquest signale un article de l'*Indépendance belge* du 9 décembre 1888 relatif aux manuscrits de sir Thomas Philips de Cheltenham, intéressant Tournai, et acquis par la bibliothèque royale de Bruxelles. Ce sont trente manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Martin; un recueil du XVI^e siècle contenant le *quadriloge* et autres opuscules d'Alain Chartier; un petit *traité du conseil* par Guillaume Filastre évêque de Tournai, et divers autres parchemins.

Digitized by Google

M. de la Grange donne lecture d'une notice sur une des tapisseries conservées à l'hôtel de ville dont il a été parlé à la séance du 12 juillet dernier. — On décide son insertion à la suite du procès-verbal.

---

## A PROPOS D'UNE DES TAPISSERIES DE LA VILLE.

Parmi les tentures de hautelisse qui appartiennent à la ville de Tournai et que nous a fait voir M. Delwart lors de notre dernière séance, l'une des plus remarquables porte en tête deux blasons avec la date de 1631. Les émaux de ces blasons sont en partie effacés; mais les meubles en sont fort visibles, et d'ailleurs le collier de la Toison d'or restreint le champ des recherches. L'écusson de l'époux porte trois jumelles de gueules en champ d'argent : nous avions donc devant nous le blason de Rubempré.

En consultant les *Quartiers généalogiques* de Laurent Le Blond (éd. in-8° de 1721), nous trouvons que Philippe de Rubempré, comte de Vertain, épousa Jacqueline de Récourt. Or les blasons décrits par Le Blond sont : pour Rubempré, d'argent à trois jumelles de gueules; pour Récourt, écartelé au premier et au quatrième de *Lens*, qui est écartelé d'or et de sable; au deuxième et troisième de *Licques*, qui est bandé d'argent et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules; sur le tout de *Récourt*, qui est bandé de vair et de gueules de six pièces, au chef d'or. Ce sont bien là les blasons de notre tapisserie.

Le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, publié par le baron de Herckenrode, nous fournit

Digitized by Google

quelques renseignements généalogiques sur les anciens possesseurs ou plus probablement donateurs de notre tenture, car la nature des sujets nous porte à penser qu'elle appartient à l'un des anciens couvents de notre ville. Philippe de Rubempré, seigneur de Vertain, Everberghe, etc., était fils d'Antoine, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Marie d'Averhoult, dite de Helfaut. Philippe, gentilhomme de la chambre de LL. AA. SS., grand veneur du Brabant, fut créé comte de Vertain par lettres des archiducs Albert et Isabelle du 8 février 1614. Il fut fait chevalier de la Toison d'or en 1624. Philippe de Rubempré avait épousé en premières noces Jeanne de Croy-Rœux, et en secondes noces Jacqueline de Récourt, dite de Lens, fille de François, seigneur de Récourt et de Camblain, châtelain héréditaire de Lens, et d'Isabeau de Saint-Omer. Il mourut en 1639, étant gouverneur de Lille, Douai et Orchies.

Quant à ces rapports avec notre ville, ils s'expliquent aisément. Nommé gouverneur de Tournai après la mort de Philippe de Mérode, comte de Midelbourg, le comte de Vertain fit son entrée solennelle en son gouvernement le 12 janvier 1626, pour ne le quitter que dix ans plus tard lorsqu'il fut nommé gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Notre panneau de tapisserie date donc de l'époque où il exerçait ses fonctions à Tournai. La date de 1631, qui est placée sous les deux blasons, avait attiré mon attention; ce n'est pas sans motif qu'elle était inscrite dans la tapisserie. Recherches faites dans le Registre des Consaulx et dans le compte général de 1631, je n'ai trouvé aucune trace de don spécial fait au gouverneur de Tournai, comme c'était l'usage aux époques de mariage ou de prise d'habit dans les ordres religieux. Il fallait donc cher-

Digitized by Google

cher ailleurs. Or, comme je l'ai dit plus haut, je crois voir dans le sujet religieux choisi pour la tenture qui fait l'objet de cette note, l'indice qu'elle fut donnée à un couvent de Tournai par Philippe de Rubempré et Jacqueline de Récourt, sa seconde femme. Dans ce cas la date de 1631 serait probablement relative à un événement important pour ce couvent. Précisément le Registre des Consaulx du mois de mars 1631 nous montre qu'à cette époque, grâce à la haute intervention de l'Infante Isabelle et à la protection du gouverneur, les religieux Dominicains obtinrent l'autorisation de reconstruire leur monastère à Tournai. J'ai déjà eu lieu, dans mon Histoire du couvent des Clairisses, de faire ressortir combien le comte de Vertain favorisait de son influence et de ses largesses les nouveaux ordres religieux. Ne faudrait-il pas voir alors dans notre panneau de tapisserie un don fait par Philippe de Rubempré aux Dominicains de Tournai avec une date destinée à rappeler la fondation de leur couvent? D'ailleurs, si l'on voulait reconnaître dans les blasons la preuve que notre tapisserie appartint au comte de Vertain, on ne saurait s'expliquer sa possession actuelle par la ville, d'autant plus qu'il avait quitté Tournai à l'époque de sa mort. Au contraire, dans notre hypothèse, le panneau qui nous occupe serait demeuré en place lors de la suppression des Dominicains et aurait échappé à la vente par suite du peu de valeur que l'on attribuait aux tapisseries dans les dernières années du siècle dernier.

Quant au panneau en lui-même, il n'est pas dénué de valeur et se trouve dans un état relativement bon de conservation ; il mériterait une description artistique que nous donnera peut-être un jour l'un de nos collègues plus compétent en pareille matière.



Digitized by Google

## SÉANCE DU 9 JANVIER 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose un volume reçu depuis la dernière réunion.

Cercle archéologique d'Enghien. Annales, t. IV, 1re livr. 1888.

Le même membre donne lecture de la correspondance.

M. le Président de la section belge à l'exposition universelle de Paris, engage la Société à participer à l'exposition rétrospective du travail. — Pris pour notification.

M. Molle, juge de paix à Marche, propose à l'examen de la Société, en la priant de les publier, divers manuscrits de feu son frère.

Ces munuscrits ayant déjà été communiqués à la Société, qui n'a pas cru pouvoir les accepter, on décide qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision.

M. Maquest propose d'offrir à la Bibliothèque nationale de Paris la collection de nos Mémoires et de nos

Digitized by Google

Bulletins. — Plusieurs membres font observer qu'il n'y a pas de motif spécial d'offrir nos publications à cette Bibliothèque qui jouit d'un budget considérable, plutôt qu'à toute autre et spécialement à des Bibliothèques de Belgique. Sa proposition est écartée.

M. de la Grange donne lecture d'une notice sur l'introduction et la fabrication des orgues à Tournai. — On en vote l'impression.

M. le chanoine Huguet communique quelques notes recueillies par M. Léopold Michel, bibliothécaire de la Ville, sur un projet de démolitions de la cathédrale et de l'église de l'abbaye de Saint-Martin, à l'époque de la révolution française. — L'assemblée le prie de choisir parmi ces notes, celles qui pourraient figurer aux Bulletins.

M. Soil entretient l'assemblée d'une découverte de tombes romaines qu'il vient de faire à la rue Beyaert (ci-devant *des Cachets*), et décrit quelques-uns des vases qui y ont été trouvés. — On décide l'impression de sa communication.

Il est ensuite arrêté que le volume à publier en 1889 sera consacré aux Bulletins ; il renfermera les procès-verbaux des séances à partir de janvier 1886 et les notices qui y ont été lues.

---

Digitized by Google

## DE L'INTRODUCTION ET DE LA FABRICATION DES ORGUES, A TOURNAI.

L'invention des orgues appartient sans doute aux Orientaux. Les premières connues en Occident sont celles qui furent offertes à Pépin-le-Bref, en 757, au concile de Compiègne par des ambassadeurs venus de Constantinople.

« Environ l'an 824, a commencé par deça l'usage des orgues ès églises, qui sert de grande récréation spirituelle à ceux qui sont dévots au service divin, louans Dieu selon le Psalmiste, en multitude de chants harmenieux et en orgues. Car l'an onziesme de l'empire de Louys-le-Débonnaire, Baldric qui estoit avec Gérald comté et gouverneur des Pannonie ont amené audit Empereur un prestre, homme de bonne vie, appellé George, qui promettoit de faire des orgues à la façon des Grecs. L'Empereur le receut volontiers : et pour autant que Dieu luy donnoit ce qu'on n'avoit point acoustumé d'avoir au Royaume de France auparavant, il l'en remerciast, et recommanda à Tanculf maistre de la garderobbe impériale, et ordonna d'en faire aux despens du public, et luy fournir tout ce qui seroit nécessaire à ceste besogne (1). »

« Ces orgues primitives étaient fort défectueuses et » d'une grande simplicité, comme nous l'apprennent » les miniatures de manuscrits contemporains. Elles se » composent régulièrement d'un clavier, d'un soufflet » et d'environ dix tuyaux. Voici comment le psautier » d'Edwin, manuscrit du XII^e siècle conservé à la

(1) Cousin, *Histoire de Tournai*. T. II, p. 182.

Digitized by Google

» bibliothèque de l'Université de Cambridge, repré-
» sente un orgue de cette époque. Sur une table rec-
» tangulaire sont allignés dix tuyaux formant deux
» registres : le premier composé de six tuyaux simples,
» le second de quatre doubles. Deux religieux, placés
» derrière la table et dirigeant chacun un registre,
» donnent leurs ordres à quatre individus qui font
» manœuvrer les soufflets au moyen de longs leviers.
» Les trois cylindres fortement cerclés, posés devant
» la table, sont les réservoirs pour emmagasiner l'air
» comprimé et en assurer la distribution régulière (1). »

On ne tarda pas à donner aux orgues une importance plus grande, et voici comment Wolstan, dans son poëme sur la Vie de saint Svinton, décrit qu'Elfeg, évêque de Wincester, fit placer en 951 dans son église :

.....Organa qualia nusquam
Cernuntur, gemino constabilita solo :
Bis seni supra sociantur in ordine folles,
Inferiusque jacent quatuor atque decem.
Flatibus alternis spiracula maxima reddunt,
Quos agitant validi septuaginta viri,
Brachia versantes, multo et sudore madentes.

Ce sont des orgues comme on n'en avait jamais vu. Elles sont à double étage, avec une rangée de douze soufflets à l'étage supérieur et quatorze dans l'autre. Leur souffle intermittent est d'une puissance extraordinaire. Il faut pour les mettre en mouvement, les bras de soixante-dix hommes robustes, que ce travail met tout en nage.

(1) Chanoine Reusens. *Eléments d'archéologie chrétienne*. Louvain, 1885. T. II, p. 308.

Digitized by Google

Un nouveau progrès ne devait pas tarder à modifier la structure des orgues. Aux nombreux soufflets que nous montre la description que nous venons de citer, Gerbert, qui plus tard devint pape, tenta de substituer la force de la vapeur d'eau. Vincent de Beauvais, dans son *Speculum majus*, décrit ainsi celles qu'on voyait de son temps en l'abbaye de Saint-Bertin (à Saint-Omer) : « Il (Gerbert) construisit, d'après les principes » de la mécanique, des orgues hydrauliques dans les- » quelles le souffle, s'introduisant d'une manière sur- » prenante par la force de l'eau chauffée, remplit les » cavités de l'instrument, et, s'échappant par les tuyaux » d'airain, fait rendre des sons modulés à leurs mille » ouvertures (1). »

Tout cela, hâtons-nous de le dire, est bien vague et n'est bon qu'à prouver que, depuis le milieu du VIII^e siècle, l'usage des orgues n'a pas discontinué; mais il ne serait pas possible de découvrir, dans ces descriptions, le parti qu'un musicien pouvait tirer de semblables instruments.

Malgré leur imperfection, dit M. E. de Coussemaker, les orgues causaient néanmoins partout le plus grand étonnement, et chaque église voulait posséder un moyen aussi efficace pour attirer les fidèles. Aussi à partir du X^e siècle, elles se répandent et se multiplient en France, en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas; on en trouve non seulement dans les cathédrales, mais encore dans les églises de moindre importance et dans les abbayes (2).

Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'Architecture*, nous apprend que, vers la fin du XV^e siècle seu-

(1) Ed. Fournier. *Le vieux-neuf*. T. I, p. 41.
(2) Didron. *Annales archéologiques*. T. IV, p. 27.

Digitized by Google

lement, commencèrent à paraître les orgues à vastes dimensions et possédant une grande puissance de sons qui sont devenues un important auxiliaire des cérémonies ecclésiastiques. C'est à partir de cette époque, et même dès le milieu de ce siècle, que nous voyons les orgues mentionnées dans les fondations religieuses à Tournai (1); et de nombreux documents nous en montrent dans les différentes paroisses de la ville, qui furent pour la pluspart ou détruites, ou grandement détériorées lors des ravages des iconoclastes (2). Mais il ne nous serait pas possible d'établir la provenance tournaisienne de ces premiers instruments; nous constatons même qu'on eut souvent recours à des artistes étrangers pour leur construction ou les réparations dont ils avaient besoin.

D'ailleurs c'étaient les monastères, seuls asiles, pour ainsi dire, des sciences et des arts, qui possédaient les artistes les plus remarquables dans l'art de jouer de l'orgue, aussi bien que dans l'art de les construire (3). C'est ainsi que nous voyons, en 1627 et en 1647, Nicolas Royer, facteur d'orgues, *demeurant à l'abbaye Saint-Martin*, traiter avec le chapitre de la cathédrale pour la réparation et l'entretien des orgues de cette église. Nous avons pu pourtant constater, que plusieurs *ouvriers d'orghues* résidèrent à Tournai à diverses époques, et que l'un d'eux au moins, Guillaume

(1) Ainsi nous lisons dans l'obituaire de Saint-Piat qu'en 1441 Ernoul de Waudripont fonda une rente de 10 d. t. en faveur de « celuy qui juera des orghes » durant l'obit qu'il fondait en cette paroisse.

(2) « Aussi ont esté saccagés deux corps d'orgues, l'un estant devant Nostre-Dame et l'autre devant Saint-Georges. » (*Description de la cathédrale de Tournai*, par Du Fief. — Manusc. de la bibl. de Bourgogne, n° 13767).

(3) Didron. *Annales archéologiques*. T. III, p. 280.

Digitized by Google

Grène, que certains documents appellent Grane et même Grose, devait être un véritable artiste. En 1538, il traitait avec le curé et les égliseurs de Sainte-Marguerite pour la construction de nouvelles orgues; l'année suivante, il réparait et augmentait celles de Saint-Piat; en 1541, on lui payait 168 florins pour *la façon des grandes orgues* de l'église Saint-Jacques, *et d'un nouveau clavier*. L'analyse du premier de ces contrats (1) nous fera voir ce que ces instruments étaient devenus au XVI^e siècle.

La partie de l'orgue qui avait subi les plus grands changements était le clavier. Il se composait primitivement de douze à seize touches, parfois moins encore. « Elles étaient grossièrement travaillées et d'une di- » mension considérable. Le clavier de l'ancien orgue » d'Halberstadt, qui n'en avait que neuf, était large » d'un mètre, et chaque touche avait une largeur de » huit à dix centimètres. Le mécanisme en était si » lourd, si difficile, qu'on ne pouvait les mettre en » mouvement qu'à coups de poing. Dans certaines » orgues elles étaient tellement dures que l'organiste » était obligé de se munir les mains de morceaux de » bois pour ne point se blesser. » (2) Guillaume Grène disposa, aux orgues de Sainte-Marguerite, un clavier de trente-huit touches, ce qui constituait plus de trois octaves: les tons plains étaient en buis et les demi-tons en bois noir. L'*abrégé*, mécanisme destiné à faire remonter les touches, devait être *bien aisié adfin qu'il soit plus doulx à jouer*. Cette modification permettait donc d'user désormais des orgues pour accompagner

(1) Nous l'avons publiée intégralement au tome XX des *Mém. de la Soc. hist. et litt.*

(2) Didron. *Annales archéologiques*. T. IV, p. 29.

Digitized by Google

le chant, sans amener les sons criards et discordants que l'abaissement simultané de plusieurs touches devait produire.

Les tuyaux étaient en métal dans la plupart des orgues primitives, et l'on employait d'ordinaire le cuivre ou le bronze. On en faisait aussi, nous dit M. de Coussemaker, en buis, en verre, en albâtre, en ivoire. Il existait à Milan un orgue avec des tuyaux en argent; à Venise, il y en avait aussi un avec des tuyaux en or (1). Mais la matière à laquelle on finit par s'arrêter, comme présentant le plus d'avantages, fut le plomb. C'est de cette matière qu'étaient faits les tuyaux de nos orgues tournaisiennes. Ajoutons qu'au moins dans la rangée extérieure et visible aux regards, le plomb était recouvert d'une feuille d'étain, soit pour protéger le tuyau contre tout heurt, soit pour lui donner plus d'éclat; et que cette enveloppe d'étain était décorée d'ornements divers, de losanges, de carrés, etc. Ces tuyaux formaient huit jeux complets, tels que bourdon, flûte, cimballes, nasards, trompette, etc. Nous y voyons paraître aussi le tambour et les *rossinoilles*, comme on le fait encore actuellement.

Nous avons parlé plus haut des nombreux soufflets dont était muni l'orgue de Wincester, et qui ne pouvaient être mis en mouvement que par soixante-dix hommes robustes. Ce système si défectueux de soufflerie appela de prompts changements; et l'on s'efforça d'y remédier par l'introduction des réservoirs d'air. A l'époque de notre contrat, le nombre des soufflets était réduit à trois; ils devaient être faits en bois de saule recouvert de cuir. Ils emmagasinaient l'air comprimé dans ce qu'on appelait *l'œuvre des secretz*. Ce secret était

(1) Didron. *Annales archéologiques*. T. IV, p. 29.

Digitized by Google

le sommier dans lequel s'enchâssait la base des tuyaux ; il était construit en bois de bonne qualité, bien joint, sans nœud, *pour bien en soy tenir le vent qui ne se perde*.

Une phrase de notre contrat semble indiquer l'introduction, dans les orgues tournaisiennes, du *positif*, petit orgue séparé du buffet principal, et dont le diapason des jeux est ordinairement moindre que celui du grand orgue. Pourtant le positif était déjà en usage, en d'autres localités, dès le XIV^e^ siècle. Quant à la place qu'il occupait, nous ne saurions la déterminer; mais il était le plus généralement disposé devant le grand orgue.

De tous les buffets d'orgue qui existent à Tournai, il n'en est plus un seul qui présente quelque mérite artistique; et pourtant ces meubles formaient autrefois l'un des plus brillants ornements des églises du moyen-âge. La menuiserie en était ornée de sculptures et de polychromie. Les jeux de tuyaux étaient protégés par des volets que l'organiste ouvrait lorsqu'il touchait de l'orgue; et ces volets étaient pour la plupart ornés, au moins à l'intérieur, de peintures historiées. Tel était encore en 1657, selon l'opinion de Mgr Voisin, le buffet des grandes orgues de la cathédrale de Tournai.

Mais quand on donna à ces instruments des dimensions plus vastes, le maniement de ces volets devint difficile, et on y substitua les buffets que l'on voit actuellement, dans lesquels la disposition des tuyaux forma le principal élément de l'ornementation. Un des plus beaux exemples que nous connaissions dans notre région, est le buffet d'orgue de l'église Saint-Pierre, à Douai. Il provient de l'abbaye d'Anchin et fut exécuté en 1704 sur l'ordre du cardinal d'Yorck. Le soubassement des orgues est orné de panneaux garnis de rinceaux d'un gracieux dessin, et les colonnettes qui

Digitized by Google

encadrent les divers jeux sont surmontées d'anges tenant en main des instruments de musique.

Les rares documents que nous possédons sur les orgues tournaisiennes ne nous permettent pas d'établir s'il existait dans nos églises rien de semblable. Le contrat dressé en 1538 avec Guillaume Grène pour la construction des orgues de Sainte-Marguerite nous montre un travail plus simple : c'était, nous l'avons vu, l'ornementation des tuyaux qui formait l'élément principal du décor. Le buffet proprement dit était encadré par deux pyramides de bois que devait surmonter un couronnement *taillé à facettes de diamant*. On autorisa l'artiste à supprimer cet ornement et à le reporter sur le centre du buffet, ce qui nous montre une troisième pyramide au milieu de l'orgue.

Un article de ce contrat mérite encore d'être relevé : *Sy sera tenu ung soleil et une estoille qui tourniront quant les orghues reposeront*. Ne s'agirait-il pas de deux ornements, sans doute en bois doré, qui, mûs par l'air emmagasiné par les soufflets, devaient tourner alors que cet air n'était plus employé à l'émission des sons? Cette sorte de jouet d'enfant appliqué à la décoration des églises nous semble digne de remarque.

Toutes les orgues étaient anciennement dans le chœur ou en étaient très rapprochées; ce qui est rationnel, puisqu'elles doivent servir avant tout à accompagner le chant des offices. C'est ainsi que Mgr Voisin, dans les extraits qu'il a publiés des comptes de la cathédrale, nous montre les petites orgues de cette église placées sur le jubé; celles de Saint-Jacques étaient à la gauche du chœur sous la première des arcades qui donnent dans la chapelle de Notre-Dame de la Gésine (1). Mais

(1) L. Cloquet. *Monographie de l'église Saint-Jacques.*

Digitized by Google

les dimensions toujours de plus en plus grandes qu'on ne cessa d'imposer aux orgues les ont fait reléguer vers l'entrée des églises. Celles de Saint-Brice, par exemple, furent placées dans la nef de droite : en 1569, *Jehenne de Tieullaine, vesve de feu honorable homme sire Allard Bourgois, en son vivant l'un des prévostz de ladite ville et seigneur de le Becque, après le saccaigement fait en ladite église durant les troubles survenus en ladite ville pour le fait de la religion, meue de dévotion et charité pour réparer ladite église, et affin que le saint service divin soit continué et entretenu,* donna *à ladite église, par don d'entrevif et irrévocable, ung instrument musical appellé orghues, lequel est posé sur ung porgé audeseure de l'un des huis de ladite église du costé de le grand rue Saint Brixe, pour s'en aidier audit saint service divin.*

Nous en voyons encore dans une situation analogue à la cathédrale de Strasbourg, où l'on a voulu sans doute éviter de dissimuler la superbe rose qui surmonte le grand portail. Il n'en est pas malheureusement ainsi partout, et c'est habituellement l'ancien jubé, reporté contrairement aux usages liturgiques à l'entrée principale, qui sert aujourd'hui de support aux orgues de nos églises.

Nous avons dit plus haut que la ville de Tournai avait possédé à diverses époques des facteurs d'orgues. Toujours ils furent en petit nombre ; et le fait s'explique aisément. Ils ne pouvaient constituer un corps de métier et aucune réglementation ne leur était appliquée. Aussi avaient-ils fréquemment des difficultés, surtout avec les escriniers qui prétendaient à conserver le monopole du travail du bois. Ces discussions entre artistes de spécialités si différentes ne devaient pas contribuer à attirer dans notre ville les facteurs

Digitized by Google

d'orgues. Aussi lorsque Nicolas Lenglet se fut fixé à Tournai dans la seconde moitié du XVII^e siècle, il voulut rendre sa situation plus facile et se dégager des prétentions des escriniers. A cet effet il adressa aux Consaulx une requête dont le registre aux délibérations de ces magistrats donne l'analyse à la date du 23 septembre 1670 :

« De la requeste de Nicolas Lenglet, seul composeur » d'orgues en cette ville, remontrant que, pour toutes » les villes bien policiées, il y a certains advantaiges » et exemptions, pour y attirer quelques nouveaux » artisans, qu'on leur doit d'autant plus largement et » libéralement départir que leur travail et besoingne » est exquise et recommandable; et quoy qu'il soit » notoire que la profession du remonstrant et des plus » particulières et que suivant ce le libre exercice luy » en deusse estre permis avec faculté de se pouvoir » servir de tels ouvriers que bon luy samble à la manu- » facture desdites orgues, comme n'y ayant en ce » regard aucune franchise en cettedite ville pour n'y » en avoir aucun stil ny chef-d'œuvre; et que pardessus » ce il debvroit aussy jouir des exemptions et immu- » nitéz des nouveaux artisans entrans quelques bonnes » villes, si qu'en effect en jouy aussy le sieur Roger, » son oncle, maistre composeur d'orgues en la ville de » Bruxelles, et que ceux de Gand ont faict offrir audit » remontrant pour l'y attirer. Néantmoins les escri- » gniers de cettedite ville l'ont obligé de se servir de » leurs ouvriers pour faire les secrets de ses orgues et » autres ouvrages de bois en dépendans, à son gran- » dissime dommaige et intérest si l'on considère que » tout tel ouvrier qu'il s'est servy desdits escrigniers » n'avoit la moindre cognoissance de la plus petite » piéche ou partie d'ouvraige entrante en la compo-

Digitized by Google

» sition de ses orgues, à raison de quoy il a tousjours
» esté obligé d'estre présent et leur désigner leur
» travail, pendant quoy il a deu estre distraict de sa
» besoingne particulière; et n'a-t-il pas cito informé tel
» ouvrier en la conduicte et direction des piéches d'ou-
» vraiges dépendantes de sesdites orgues, que le maistre
» escrignier, soubs prétext qu'il en auroit de besoing
» aillieurs, venoit à le retirer de chez ledit remontrant,
» luy en envoyant un autre autant ignorant en cette
» forme d'ouvraige que n'avoit esté le premier; ainsy
» continuant de temps en temps la même praticque qui
» a aussy obligé de faire le même, au regard de ces
» nouveaux ouvriers, qu'il avoit fait vers les premiers,
» tousjours avec perte de son travail particulier, quoy
» que tels ouvriers auroient bien deuz estre capables
» de travailler d'eux-mêmes puisque le maistre s'en
» faisoit payer à l'advenant de vingt quatre patars de
» chacune journée, et dont le tout doit redonder à l'in-
» térest des particuliers de cette ville, notament de
» tous les cloistres et églises que ledit remontrant a
» servy avec toute satisfaction et à pris courtois pen-
» dant sa résidence en cettedite ville, qu'il ne peut
» pourtant plus avant continuer si vos seigneuries ne
» luy permettent le libre exercice de sa profession
» indépendament de qui que ce soit, et pardessus ce
» le laissent aussy jouir et prouffiter des privilèges et
» exemptions accordées à tous nouveaux artisans de
» quelques villes, dont le prouffit en résultera ausdits
» cloistres et églises, lesquelles autrement seroient
» obligé d'appeller de dehors, à grands frais, des
» maistres composeurs d'orgues pour faire et racom-
» moder leurs orgues. A cette cause il se retire par-
» devers vosdites seigneuries, les suppliant instament
» estre servies de luy vouloir accorder la jouissance

Digitized by Google

» des privilèges et exemptions compétantes à tous
» nouveaux artisans, qu'il at entendu estre de guet et
» garde, vin et bierre sans maltote, et exemption de
» garnison, en la même forme qu'on luy a présenté
» pour l'attirer à Gand, et aussy de lui vouloir per-
» mettre de se servir de tel ouvrier que bon luy sem-
» blera pour la confection des piéches entrantes en la
» composition de ses orgues, et particulièrement des-
» dits escrigniers, soubs offre qu'il fait de ne les
» divertir aillieurs qu'aux piéches de sesdites orgues. »

Lecture faite de cette requête, on la renvoya aux chefs des Consaulx pour en faire rapport, ce qui eut lieu le 18 novembre suivant. La conclusion de ce rapport, qui d'ailleurs fut adoptée, était qu'il n'y avait pas lieu d'accorder à Nicolas Lenglet les privilèges et exemptions qu'il réclamait. Quant à l'emploi d'ouvriers de son choix, il fut autorisé, conformément à un accord intervenu récemment entre lui et les maîtres menuisiers, à en prendre un pour ses travaux spéciaux.

---

## QUELQUES SÉPULTURES ROMAINES A TOURNAI

### (Rue Beyaert).

On ne peut fouiller le territoire de Tournai sans exhumer des débris qui attestent la haute antiquité de cette ville. Les objets romains en particulier abondent dans notre sous-sol et par leur grand nombre ainsi que par la perfection de leur forme, ils montrent l'importance de la ville à l'époque du haut empire.

J'ai rapporté les fouilles faites en 1887 dans un terrain formant coin des rues Childéric et de Monnel

Digitized by Google

qui ont mis au jour un très beau cimetière belgo-romain des Ier et IIe siècles, après Jésus-Christ; au commencement de 1888, en creusant les caves de quelques maisons rue Beyaert, ancienne rue des Cachets, en face du jardin de l'athénée, les ouvriers trouvèrent de nombreux vases qu'ils ont brisés et jetés, comme cela n'arrive que trop souvent.

D'après les renseignements que j'ai recueillis d'eux, trop tard malheureusement, c'étaient des vases romains ne présentant aucun caractère particulier : ils étaient en poterie noire ou rouge et furent rencontrés par groupe de quatre ou cinq, enfermés dans une petite fosse carrée de 50 centimètres environ de côté, maçonnée de pierres sèches. Ces vases renfermaient les uns de la terre, les autres des ossements humains brûlés. Il n'y avait pas, au dire des ouvriers, d'objets en verre, ni de pièces de monnaie.

Les travaux de terrassement étant terminés depuis quelques mois, je considérais cette trouvaille comme perdue pour l'étude quand le hasard voulut que l'on dut creuser dans le même terrain une nouvelle citerne. En y procédant on mit encore au jour quelques tombes et je fus assez heureux, cette fois, pour en recueillir les épaves, consistant en vases de terre, que leurs formes pures et la perfection du travail firent aussitôt reconnaître comme appartenant au haut empire.

En cet endroit donc a dû exister un cimetière romain régulièrement organisé, et contemporain de celui des rues de Monnel et Childéric, dont il est distant d'environ 150 à 160 mètres en ligne droite.

Ne faisait-il qu'un avec celui-ci, était-il au contraire distinct et indépendant de lui? C'est ce que des fouilles faites sur les terrains situés entre les deux points explorés pourraient seules nous apprendre.

Digitized by Google

Des quatre vases en poterie trouvés ensemble dans la première tombe, un seul renfermait des cendres humaines, les trois autres étaient remplis de terre et ne contenaient aucun objet déposé de main d'homme.

L'urne cinéraire est incontestablement la pièce la plus curieuse de cette tombe; malheureusement un coup de pioche l'avait réduite en pièces.

De forme sphérique un peu aplatie, à pied très peu élevé, elle offrait une très large ouverture entourée d'un étroit bourrelet. La partie inférieure est entièrement recouverte de minces hachures qui semblent faites à la roulette; la partie supérieure est décorée d'imbrications, grandes et d'un beau relief, imitant les écailles de poisson ou les côtes d'un ananas.

Ce vase est en terre fine compacte d'un blanc jaunâtre, passée au rouge à la cuisson. Dimensions, 17 centimètres environ de hauteur et de diamètre.

Avec les ossements, se trouvait dans l'urne une pièce de monnaie (M. B.) de Trajan (98-117 après Jésus-Christ), tête à droite avec la légende : IMP. CAES. NERVA. TRA.... GERM. PM., au revers, une femme assise....

Les vases accompagnant l'urne cinéraire sont tous trois en terre grise très fine avec lustre gris-bleu ardoisé, de formes fort élégantes, et très bien travaillés.

L'un d'eux, sur pied, de forme sphérique allongée vers le bas, aplatie dans le haut, avec goulet étroit et élevé, haut de 17 centimètres; (1) le second, de même forme, mais à ouverture basse et large; hauteur 14 1/2 centimètres; (2) le troisième (brisé) à panse anguleuse. Ils ne contenaient tous trois que de la terre

(1) Voir : un cimetière gallo-romain à Tournai, pl. III, n° 78.
(2) Ibid., n° 76.



Digitized by Google

qui s'y était introduite par infiltration. Trois autres tombes, voisines de la première, et distantes les unes des autres d'un mètre et demi environ, offraient la même disposition, mais les fosses étaient un peu plus longues que larges. Elles mesuraient 65 centimètres de long sur 52 de large et 35 de profondeur. L'une d'elles était plus étroite dans le fond que dans le haut. Toutes étaient garnies de plaques de pierre et couvertes d'une dalle, également en pierre.

La première renfermait deux vases :

Une grande urne cinéraire, noire, du plus beau lustre, forme sphérique à large ouverture, haute de 22 centimètres, et une élégante petite cruche, à anse, en terre blanche, portant des traces de peinture rouge (comme on en a constaté sur plusieurs vases romains trouvés auparavant à Tournai). Cette cruche mesure 18 centimètres de haut.

La seconde tombe ne contenait aucun mobilier funéraire ; dans la troisième se trouvait un vase brisé en fine terre grise.

Cette découverte, quoique ne présentant qu'une importance très secondaire, n'est cependant pas dépourvue de tout intérêt ; outre qu'elle a mis au jour quelques vases curieux, elle permet de fixer un nouveau jalon pour la topographie antique de Tournai. (1)

E. Soil.
Octobre 1888.

(1) En 1876, en creusant les caves d'une maison dans la même rue, vingt mètres plus loin, vers la rue de Morelle, on trouva certains vases, appartenant pour la plupart au haut moyen-âge, mais dont quelques-uns pourraient bien dater de l'époque romaine. Ils sont décrits dans les *Potiers et faïenciers Tournaisiens*, page 43 et planche VI, nos 1 à 5.

Digitized by Google

On pouvait espérer que le creusement de l'égoût collecteur qui longe la rive droite de l'Escaut, sous les quais Vifquin, Saint-Brice, Dumon et de l'Arsenal, amènerait la découverte de bon nombre d'antiquités. Il n'a malheureusement donné que des débris insignifiants, appartenant à tous les âges.

La période romaine est représentée par quelques monnaies très frustres et quelques tessons.

---

En décembre de cette même année, en creusant les fondations de l'annexe de l'Institut de Monnel et Crombez, rue Saint-Piat, on trouva de nombreux débris de poterie appartenant à diverses époques, et parmi lesquelles il en est de romaines et de franques.

Je signalerai seulement une petite urne en terre noire, demi fine, panse anguleuse, large ouverture, la partie supérieure décorée d'un guillochis très fin.

Deux urnules en terre noire, grossière, et un fragment de poterie samienne décorée d'un satyre.

---

Au commencement de 1889, dans le haut de la rue de la Tête-d'Or, vers la rue de Paris, on a trouvé les fragments d'une quinzaine de vases qui paraissent tous d'origine romaine, entr'autres :

Les débris d'un bol en terre samienne décoré en relief de personnages variés, dans des médaillons, et portant en grands caractères et comme motif de décoration, le mot.... NAMIOF.

Une urne de forme sphérique, à fond également sphérique, large ouverture avec bourrelet, terre noire demi fine. Hauteur 20 centimètres sur 21 centimètres de diamètre.

Digitized by Google

Une urne plus petite en terre noire très fine, et lustrée.

Des poteries romaines avaient antérieurement été découvertes dans le voisinage de celles-ci, à l'entrée de la rue de Paris.

E. S.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1889.

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1889.

2. Bulletin de l'Académie. 3e série, t. XVI, nos 11 et 12.

3. Compte rendu de la Commission royale d'histoire, 4e série, forme 15, 4e bulletin.

4. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 27e année, nos 5 et 6.

5. Messager des sciences historiques. 1888. 4e liv.

6. Revue belge de numismatique, 1889, 1re et 2e liv.

7. Société royale belge de géographie. Bulletin 1888, no 6.

8. Institut archéologique du Luxembourg, t. XX.

9. Cartulaire de la commune de Walcourt, par LÉON LAHAYE. Namur, 1888.

10. *Peintures murales à l'église de Hal et à Tournai*, par M. L. CLOQUET, hommage de l'auteur.

Remercîments.

Digitized by Google

Le même membre donne lecture de la correspondance.

M. le Gouverneur du Hainaut prie la Société de lui adresser un mémoire sur les motifs qui militeraient en faveur de maintien du subside que le Conseil provincial lui alloue chaque année. Il y sera fait droit.

M. Cloquet fait circuler sous les yeux de l'assemblée plusieurs plaques émaillées provenant de la châsse de Notre-Dame, œuvre de Nicolas de Verdun, qui se trouve à la Cathédrale.

Il entre dans de très intéressants détails sur la fabrication de ces émaux, et à la demande de la Société, il accepte d'écrire un article sur la châsse de Notre-Dame; on décide d'y joindre une planche en couleurs.

Le même membre dépose les calques des inscriptions qui se trouvaient contenues dans la châsse de Saint-Eleuthère et de celles qu'on y a enfermées lorsque celle-ci a été de nouveau scellée. Il fait don de ces calques à la Société.

M. le chanoine Huguet donne quelques détails sur l'interprétation des textes qui figurent sur la châsse elle-même, et renvoie pour plus de détails à l'article qu'il publie sur cette inscription dans la *Semaine religieuse* de Tournai, numéro du 16 février.

M. Cloquet dépose encore le manuscrit de son étude sur *La chasse à la licorne*, lue à la séance d'avril 1888 et dont l'impression a été votée.

Il est autorisé à faire graver les planches à joindre à cette notice.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

## A PROPOS D'UNE SCULPTURE REPRÉSENTANT LA CHASSE A LA LICORNE.

L'attention de notre confrère, M. l'abbé Puissant, a été attirée, au cours de l'année 1888, sur une curieuse pierre sculptée gisant dans un recoin de la sacristie de l'église de Saint-Piat, dont nous avons fait un dessin à peu près fidèle.

Cette pierre constituait évidemment le claveau central d'une plate-bande appareillée à crossettes et cette plate-bande elle-même a dû former le linteau d'une cheminée ; elle est exactement épanelée comme le voussoir central d'une des belles cheminées du donjon du château d'Antoing, et elle offre avec ces dernières la plus étroite analogie : mêmes moulures en forme de larmier ressautant ; mêmes fleurs de chardon ornant la gorge de cette moulure ; même coupe du claveau ; il n'y a de différence que dans la sculpture historiée qui décore celui-ci et qui offre un thème iconographique particulièrement intéressant, auquel nous allons nous arrêter un instant.

*La chasse à la licorne,* qui est figurée ici, est une gracieuse légende toute empreinte de la saveur médiévale, et dont on trouve de nombreux exemples, surtout aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. M. le chanoine Schneider et après lui M. J. Helbig et M. le comte de Nahuys, l'ont récemment étudiée dans les développements successifs qu'elle a pris au cours des siècles (1).

(1) Un travail du docteur Schneider a paru dans le « *Verein für Nassauiche Alterthums-kunde* » et M J. Helbig l'a repris dans la *Revue de l'art chrétien*, année 1888, page 16 ; le même sujet a été

Digitized by Google

Comme on le sait, le moyen âge avait coutume de rapporter toutes les manifestations de l'ordre naturel et universel au plan de la Rédemption; de là, le symbolisme des bestiaires attribuant une signification mystique aux animaux, véritables ou fabuleux.

Le plus intéressant de ceux-ci est la licorne, que l'on dépeint comme un noble quadrupède du genre de la gazelle, d'une blancheur éblouissante, portant au front une corne longue et droite, tournée en spirale. On prétendait que cet animal agile et farouche défiait à

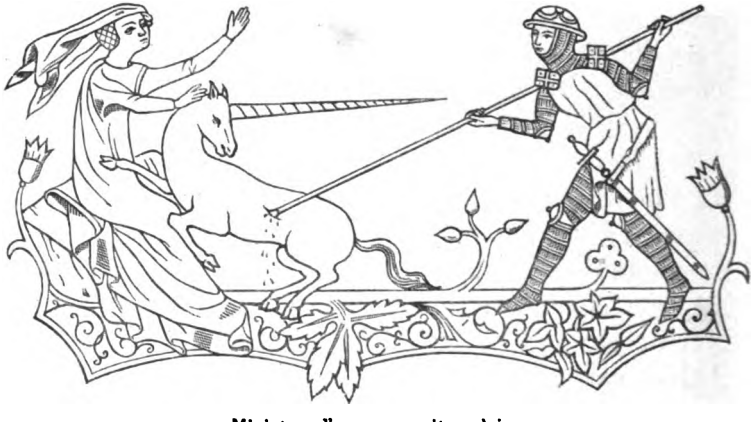

**Miniature d'un manuscrit anglais.**

la course le chasseur le plus rapide; il ne pouvait être dompté que par une vierge; à sa vue, il allait paisiblement se coucher dans son giron et devenait ainsi la proie du chasseur. Les écrivains anciens, depuis saint Grégoire jusqu'à Isidore de Séville, mettent la fable de la capture de la licorne en rapport avec l'Incarnation du Christ, né d'une Vierge. L'iconogra-

traité incidemment par M. le comte de Nahuys dans le tome I des *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

phie représentait, dès le XIII^e siècle, la scène que nous venons d'énoncer, comme on le voit dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (1) et dans la vignette de la page 328, tirée d'un manuscrit de la collection Francis Douce (fin du règne d'Edouard I^er.) Au XIV^e siècle l'allégorie se développe. Le chasseur est ordinairement à pied ; nous citerons toutefois plus loin une miniature où il est monté sur un cheval. Sur une plaque d'émail du musée national de Munich, c'est du haut d'un arbre qu'il atteint la licorne réfugiée dans le giron de la Vierge, qui élève de la main droite un plateau en forme de plat. « Ici, dit M. Helbig, une pensée nouvelle est exprimée : la jeune fille recevant dans une coupe le sang du monocéros, qu'elle élève au-dessus d'elle. On sait que dans la légende la Vierge représente la Mère de Dieu, dans un sens plus mystique encore et en troisième lieu, l'Eglise.... La pensée est la même que celle représentée par la figure de l'Eglise, se tenant aux côtés de la croix pour recueillir le sang du Christ. » Le vase porté par la Vierge rappelle la patène liturgique et fait allusion au saint Graal.

Au XV^e siècle la légende et l'image ont pris des développements d'une scène cynégétique compliquée de tout l'appareil de la vénerie du temps ; on y voit apparaître le cor de chasse et le javelot, les chiens, grands et petits, variés de noms et de races ; le chasseur devient l'ange Gabriel ; la jeune fille, la Vierge Marie elle-même ; et la scène de la chasse fabuleuse s'identifie avec le mystère même de l'Annonciation et de l'Incarnation ; la licorne apparaît comme l'image non équivoque de *Jésus-Christ*.

(1) M. 41 SS. lat. 2180.

Digitized by Google

De nouvelles allusions amplifient bientôt le thème; le Saint-Esprit apparaît, émanation du Père, qui est présent au sous-entendu. Des banderoles indiquent

**Médaillon en bronze du XVI^e siècle.**

que les chiens (ordinairement au nombre de quatre), doivent être compris comme les motifs, qui, dans le conseil de Dieu, ont déterminé l'Incarnation du Verbe

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

et comme les vertus qui ont inspiré le sacrifice du Sauveur : *Veritas,* la vérité éternelle que le Christ a manifestée au monde. (S. Jean, 14, 6. S. Luc, 2, 32.) *Justicia,* la justice éternelle, (Ps. 118, 142,) réconciliée par le Christ (S. Jean, 4, 10), qui nous a acceptés comme justifiés; (I Cor. 1, 30.) *Pax*, la paix de Dieu, annoncée avec la naissance du Rédempteur (S. Luc. 2, 14) et par laquelle ce qui était séparé est uni de nouveau (Eph. 2, 14.); *Misericordia,* la miséricorde par laquelle le Fils de Dieu nous a rachetés, (S. Luc. 1, 78. — Th. 3, 5.) Parfois, comme dans le médaillon ci-contre, les chiens forment deux couples, la miséricorde et la vérité d'une part, la justice et la paix, de l'autre; ces vertus, en quelque sorte séparées par leur nature, se rencontrent dans l'opération de la grâce : « *La miséricorde et la vérité se sont rencontrées.* » (Ps. 84, 11.) Parfois encore, il n'y a que trois chiens représentant la charité, la vérité, l'humilité, ou bien la vérité, la miséricorde et la justice.

Dans une broderie provenant de l'église de Saint-Martin à Ober-Lahnstein (1), l'action se passe au milieu de l'*hortus conclusus* du Cantique des cantiques, entouré de murs crénelés. Dans le fond on a représenté les symboles de l'ancienne loi, la *Manne,* la *Toison de Gédéon,* la *Porte du Temple*, l'autel avec la *Verge d'Aaron* fleurie au milieu des onze autres, la *Fontaine scellée*, le *Buisson ardent.* « Il est remarquable, fait observer M. Helbig, que cette légende ait été traitée très fréquemment dans les broderies et les tissus. » Il rappelle, avec Mgr Barbier de Montault, les tapisseries du château de Boussac et celles du château de Verteuil (Charente). Il cite, en outre, celles de Saint-

(1) Nous en empruntons le dessin à la *Revue de l'art chrétien.*

Digitized by Google

Gothard de Brandebourg, et celles qui ont appartenu à l'Odilienberg.

C'est bien le lieu de citer ici de remarquables représentations de cette légende, qui sont peut-être les plus typiques de toutes celles que l'on peut signaler, puisqu'elles décorent précisément des tissus destinés à un usage spécial, auquel se rapporte si bien le sujet qui nous occupe : nous voulons parler de nappes d'autel envoyées par plusieurs de nos concitoyens, M^me^ Chuffart, feu Mgr Ponceau, Peeters-Wilbeaux et Louis Dumortier, à l'exposition de Malines de 1864. Ces nappes, en fine toile de lin, mesurent le triple de la dimension d'une nappe d'autel simple, de façon à former, pliées en trois, la garniture complète de l'autel ; elles sont ornées de trois bandes parallèles de sujets historiés délicats, inhérents à la trame. Chaque bande offre deux fois les mêmes figures, reproduites dans un sens, et dans le sens symétrique ; aux bords extrêmes court une gracieuse bordure de feuillage. Elles ne portent aucune marque de provenance, mais leur abondance relative à Tournai permet de supposer qu'elles sont des produits des célèbres ateliers de Courtrai.

L'une d'elles, dont le dessin nous a été communiqué par son propriétaire actuel, M. J. Peeters, membre effectif de notre Société et qui correspond au n° 790 du catalogue de Malines, représente la châsse mystique qui nous occupe.

Au bas du registre est figuré l'ange Gabriel sonnant du cor, offrant de la main ouverte une plante fleurie, tenant en laisse sept chiens que des inscriptions appellent respectivement : *Fides*, *Spes*, *Charitas*, *Justicia*, *Temperantia*, *Prudentia*, *Magnanimitas*.

La Salutation angélique est inscrite auprès de l'Archange : *Ave gratia plena. Dominus tecum.*

Digitized by Google

Plus haut est la Vierge assise, la tête entourée d'une auréole de rayons, recevant dans son giron la licorne; le mot *Maria* est tracé près de son image; des emblèmes dessinés avec beaucoup de style l'entourent et surmontent cette scène, expliquée par les inscriptions suivantes : *Porta clausa*, *Fons signatus, Rosam* (sic) *Jéricho, Stella maris, Gedeon, Moyses vadam et videbo visionem hanc magnam...*

Gédéon est représenté ici en chevalier du XVI^e siècle, bardé de fer, agenouillé devant l'apparition de l'ange, et Moïse, costumé en seigneur de l'époque, est assis au milieu de brebis, un pied déchaussé, devant le *Buisson ardent*, d'où émerge l'apparition du *Père Eternel*.

M. l'abbé Puissant possède une nappe identique; c'est une de celles qui ont figuré à l'exposition de Malines (n° 793 du catalogue).

Une troisième, celle qui a appartenu à feu M. L. Dumortier, est ornée d'un décor analogue comme disposition, représentant l'*arbre de Jessé;* nous ne nous y arrêterons pas, mais nous donnerons, d'après les notes de M. Peeters-Wilbeaux lui-même, la description d'une quatrième, qui représente une légende cynégétique du même ordre que la chasse à la Licorne. Cette nappe, comme les précédentes, paraît dater du XVI^e siècle.

Sur le registre inférieur une dame, richement vêtue, chevauche, faucon au poing, sur un coursier lancé au galop. Elle suit une chasse dont le premier épisode offre un sanglier forcé par les chiens suivis de veneurs, l'épieu sur l'épaule, tenant en laisse un limier de réserve et sonnant le hallali, tandis que plus haut, un cerf aux abois, harcelé par la meute, est près de succomber sous le coup de hallebarde qu'un chasseur va lui porter.

Digitized by Google

Dans la scène suivante figure du menu gibier; un lapin sorti de sa garenne, un écureuil rongeant un fruit, un lièvre en fuite; un chasseur à l'affût, son chien en arrêt, ajuste de son arbalète des oiseaux perchés sur un arbre joignant le clos d'un élégant château en style renaissance, dont la herse est levée et dont les murailles d'enceinte, percées de meurtrières, sont flanquées de hautes tours.

Plus haut, une belle fontaine déverse ses eaux, par des muffles chimériques, dans deux bassins étagés. La licorne apparaît ici, se dressant et posant le pied sur le bord du bassin supérieur; près du bassin inférieur un cerf est couché près de son faon; au ciel des oiseaux nombreux et variées dirigent leur vol vers cette fontaine, que termine un globe cerclé et surmonté de la croix.

Il serait aisé, pour une plume plus cultivée que la nôtre, de faire un commentaire gracieux de ces développements poétiques donnés par le brodeur à la mystique légende; nous sommes, du reste, obligés de nous restreindre.

Ajoutons que la nappe exposée à Malines par Mme Chuffart, représente, d'après le catalogue « plusieurs faits de l'histoire d'Abraham, notamment l'ange parlant au patriarche et le sacrifice d'Isaac (XVIe siècle). »

Les détails que nous venons d'indiquer se retrouvent, plus ou moins complets, dans divers autres représentations de la châsse mystique que nous rencontrons çà et là. Citons, en premier lieu, la gravure de 1505, qu'a fait connaître M. le chan. Schneider (1). Puis un médaillon de la même époque, coulé en cuivre, représenté dans le catalogue du cabinet numismatique de

(1) V. *Revue de l'art chrétien*, année 1888.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

feu le professeur Andréas Bonn d'Amsterdam, vendu à Utrecht en 1867 (1), et que nous reproduisons p. 330. Dans ce dernier, la Vierge, nimbée, est assise dans une enceinte crénelée; la licorne s'élance vers elle, l'ange sonne du cor, tient un javelot et mène en laisse deux couples de chiens. Autour de la Vierge, sont groupés différents emblèmes, la Manne céleste, la Toison de Gédéon, la Porte orientale par où l'Eternel est entré (Ezéchiel, XLIV, v. 1 et 2), la Verge fleurie d'Aaron, la Fontaine scellée, le Ciel, figuré par un château aérien, et enfin le Buisson ardent, d'où émerge à mi-corps Dieu le Père.

Une reliure du XV^e siècle conservée à la bibliothèque de Rouen, et reproduite dans le compte rendu du *Congrès eucharistique* de 1888 (2), reproduit *trait pour trait* le médaillon en cuivre dont nous venons de parler.

Citons encore, avec M. le comte de Nahuys (3), deux coussins en tapisserie (XV^e siècle), à M. A. Schnütgen de Cologne; et une broderie de l'église de Nieder-Werth. MM. Müller et Mithes ont rencontré cette même allégorie sur un retable d'autel du XV^e siècle à Parchim (Mecklembourg), sur un tableau à Erfurt et sur une broderie à Gelnhausen. Dans une miniature d'un manuscrit du XIV^e siècle, appartenant à M. Vermersch et qui a paru à l'exposition de 1888 à Bruxelles (4), la licorne se voit poursuivie par un chasseur monté sur un coursier et la Vierge, qui l'accueille, porte en main le disque ou vase dont il a été question plus haut.

(1) V. *Ann. de la Soc. arch. de Bruxelles*, t. I, p. 311.
(2) Paris, Dumoulin, 1889.
(3) V. *Ann. de la Soc. arch. de Bruxelles*, t. II, p. 309
(4) *Horæ crucis*, n° 3412 du catalogue.

Digitized by Google

Dans la cathédrale de Lubeck on voit un retable d'autel peint avec beaucoup de talent par un artiste du XVI^e siècle, qui représente la chasse à la licorne, avec la plupart des accessoires usités. Cette peinture est reproduite dans le *Bulletin de la Gilde de saint Thomas et de saint Luc* (1).

Revenons pour en finir à notre point de départ. La pierre sculptée, qui a été l'occasion de cette notice, représente la Vierge siégeant au milieu d'un jardin entouré d'une palissade en clayonnage. Son costume, ainsi que l'ornement sculpté, accusent le XV^e siècle; un ample voile pend du sommet de son hainin et tombe en plis élégants sur ses épaules. La licorne a pénétré dans l'enclos par la porte encore ouverte; couchée dans son giron, à l'abri du chasseur, elle est caressée par la Vierge. Les quatre chiens ont quitté la piste, et, assoiffés par leur course, ils se désaltèrent dans les eaux abondantes d'une source qui s'échappe du jardin même et alimentent un réservoir en pierre d'où elles coulent en fontaines. Ici, se présente un développement tout à fait nouveau de l'allégorie : les Vertus, cause de la Rédemption, se retrempant aux sources mêmes de la grâce.

(1) 22^e session, 1^er fasc. pl. IX.

L. Cloquet.

Digitized by Google

## SÉANCE DU 14 MARS 1889.

M. LE GÉNÉRAL DE FORMANOIR, *occupe le fauteuil.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

1. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 39e année, 3e sér., t. XVII, n° 1.

2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.

3. Annales de la société archéologique de Nivelles, t. III, 4e liv.

Le même membre donne lecture de la correspondance.

M. le Secrétaire de l'Académie d'archéologie réclame deux volumes manquant à la collection de l'Académie. — Il sera fait droit à sa demande.

Mme Renier Chalon fait part à la Société de la mort de son mari, membre de l'Académie royale, décédé à Bruxelles le 23 février 1889.

M. de la Grange donne lecture de deux notices, l'une sur les compagnons pilotes de Tournai ou *Piremans;*



Digitized by Google

l'autre, sur le lieu de naissance (présumé) de Robert Campin. — On décide leur insertion au procès-verbal.

M. le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie communique la généalogie de la famille d'Aubermont. — On en vote l'impression dans le Bulletin.

---

## A PROPOS DES COMPAGNONS-PILOTES.

La corporation des *piremans* tournaisiens remonte à une haute antiquité ; il n'en pouvait être autrement dans une ville importante que traversait un cours d'eau souvent obstrué par les ponts, les îles et les barrages que nous montrent les anciens plans de l'Escaut. Une ordonnance de 1302, que rapporte le manuscrit n° 216 de notre bibliothèque communale, fixait une portion de leurs droits ; mais ce n'est pas l'histoire de cette corporation que nous voulons faire ; nous laisserons donc de côté ce qui concerne la réglementation de ce métier. Ce que nous voulons rechercher, ce sont les lieux choisis par les compagnons pilotes pour la pratique des actes religieux de leur corporation. Un acte de la première moitié du XIV^e siècle, que nous avons rencontré récemment, nous renseignera sur ce point :

« Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront ke » com li compagnon pirremans de la rivière d'Eskaut » à Tournay, de leur boine volenté et comun acord, » aient eu dévotion de faire une candelle en l'onneur » de Dieu, de le Mère Dieu, de tous sains et saintes, » lequele candele il ont, de leur volenté, mise assise » devant l'imagene Nostre-Dame en l'église Saint-

Digitized by Google

» Nicolay ou Bruille, affin tele que le remanant d'yceli
» candelle et les aournemens d'ycelle puissent ravoir
» et oster et emporter paisiulement en fin d'anée, quant
» il leur plaira, pour yceli candelle renouveller et
» porter et assir là il leur plaira; assavoir est li gli-
» seur de le dite église ont en covent as dis pirremans
» le ditte candelle et les aournemens d'ycelle à dèlivrer
» paisiulement pour faire leur volenté à renouveler et
» porter et assir là il leur plaira; et pour cou faire en
» ont li dit gliseur assenet à tous les biens de le dite
» église. A ces convens furent li eskievin dou Bruille
» dont li non sont tel Jaquemes Waukiers, Gilles Tal-
» levens, Pieres Martins, Watiers de Paris, Jehan li
» Piniers, Jehans li Fruitiers et Jehans Ponsiaus. Ce
» fut fait l'an de grasse M.CCC.XLIIIJ, le XXIIIJe jour
» d'aoust. »

Comme on le voit, les compagnons treilleurs du XIVe siècle avaient choisi l'église de Saint-Nicolas pour lieu où ils faisaient célébrer les offices religieux de leur corporation. Ce ne fut qu'un siècle plus tard qu'ils le transférèrent en la paroisse de Saint-Jean, comme le montre la délibération suivante, extraite du registre des Consaulx.

*28 Avril 1444.* — « Du rapport fait par messei-
» gneurs les chiefz touchant le capelle sur l'Escaut aux
» Cauffours, contenant que ledite capelle soit mise en
» la main des pillemans, tant que autrement y sera
» pourveu, et ce qui y appartient par inventoire. —
» Acordé en le manière contenue oudit rapport, qui
» est telle que leditte capelle demoura en la main de
» la ville, et que le collége des pillemans en aura le
» gouvernement et administration tant que autrement
» y sera pourveu par lesdits Consaulx; et outre, que
» les aournements et ustensilles appertenans à ledite

Digitized by Google

» capielle seront bailliéz par inventoire auxdits pille-
» mans, en le veue de sire Jehan de Morcourt et autre
» commis à ce de par lesdits Consaulx, pour en rendre
» comptes toutesfois que requis en seront par lesdits
» Consaulx. »

Ce mobilier était peu important; nous le trouvons inventorié de la sorte, à la date du 19 février 1689, dans l'acte d'abolition du métier (cartons *varia*, n° 927) : « cloche, calice d'argent doré avec sa platine
» et cuilière; plat et pots aussi d'argent, un rouge
» drap d'autel et autres, casulles rouge et de couleur
» noir, courtinnes, nappes, serviettes, palles et bancq
» d'escrainerie. »

---

## HYPOTHÈSE FANTAISISTE SUR LE LIEU DE NAISSANCE DE ROBERT CAMPIN.

Avant les savantes et laborieuses recherches de MM. Génard et Pinchart, on a souvent donné pour maître à Roger Vanderweyden, le grand peintre de Bruges, Jean van Eyck. Aujourd'hui Roger est restitué à l'école tournaisienne; et l'on sait qu'il entra en 1426 dans l'atelier de Robert Campin. Ne faudrait-il pas attribuer l'erreur que nous signalons à une certaine analogie dans la manière de peindre des deux plus illustres maîtres que la Belgique a possédés durant le XV^e siècle? Et n'est-on pas en droit de penser que cette analogie provient d'un enseignement d'origine commune? Pour appuyer cette thèse, il n'existe, je me hâte de le dire, aucun document, aucune preuve certaine; mais l'étude des dates, des noms et

Digitized by Google

des pièces publiées dans le dernier volume des *Mémoires* de notre Société me paraît établir certaines présomptions favorables.

Et d'abord remarquons, comme l'a déjà fait M. Weale (*Bruges et ses environs*, p. 20), qu'au XIV^e siècle les artistes peintres venaient pour la plupart du Limbourg et des bords du Rhin ; et il cite plusieurs maîtres venus ainsi à Bruges, dont les plus illustres furent les frères Hubert et Jean van Eyck. Il en dut être de même dans notre ville. Le nom de *Campin* ne se rencontre pas à Tournai avant le maître qui eut la gloire d'avoir Roger pour élève. Ne serait-ce pas qu'il serait venu dans nos murs apporter un talent acquis ailleurs ? Cherchons, dans le peu que nous savons de sa vie, si les probabilités ne sont pas en faveur de notre thèse.

Le cartulaire des rentes créées en 1422 nous montre Robert âgé à cette époque de 47 ans; il était donc né en 1375. Le même acte nous indique également le nom de sa femme, *Ysabiel de Stoquain* (ailleurs *de Stoquem*). Voilà encore un nom qui n'a rien de tournaisien et qu'on ne rencontre nulle part dans nos archives que lorsqu'il s'agit de la femme de Robert. Or ce nom de *Stockhem* est celui d'un village du Limbourg, situé à quelques lieues au sud de Maeseyck. N'est-il pas probable que, conformément à l'usage si général de ce temps, le nom du lieu d'origine se sera substitué au nom patronymique d'Ysabelle, à tel point qu'elle n'aura plus été désignée à Tournai que sous cette appellation ? Les exemples de ce fait sont nombreux, et l'on en trouve plusieurs dans les listes d'artistes que nous avons publiées.

Mais s'il en est ainsi pour la femme, n'en est-il pas probablement de même pour le mari ? Voilà un artiste dont le nom est nouveau à Tournai, marié à une per-

Digitized by Google

sonne d'origine étrangère, et cela à une époque où les relations étaient peu faciles et où un petit village du Limbourg était, relativement à Tournai, pour ainsi dire au bout du monde. Il y a donc de fortes probabilités pour que Robert soit lui-même originaire des environs de Maeseyck ou du moins ait vécu dans ce pays à l'époque de sa jeunesse, au temps peut-être qu'il apprenait son art. Et alors ce nom de *Campin* ne serait-il pas la forme masculine de l'appellation de *Campine* qui serait le pays d'origine de notre artiste? Cette hypothèse ne semble pas déraisonnable quand on se rappelle la coutume qui presque toujours donnait une désinence féminine aux noms de femmes; ici on aura fait le contraire en masculinisant le mot. Qu'on nous pardonne ce terme qui rend bien notre pensée.

Mais alors bien des choses s'expliquent. Contemporain des frères van Eyck, puisque, comme nous l'avons vu, Robert était né en 1375, compatriote des mêmes artistes si l'on admet notre thèse, Campin, (puisque c'est le seul nom sous lequel nous le connaissions) aura appris son art peut-être sous le même maître que les fameux peintres brugeois, du moins au même foyer artistique. Marié jeune (sa femme avait sept ans de plus que lui), Robert vint à Tournai au début du XV^e^ siècle; nous le rencontrons pour la première fois en 1406. Il ouvrit dans notre ville un atelier où l'on rencontre à la fois Roger de la Pasture et Jacques Daret. Il leur transmet les principes de son art, tels que lui-même les avait reçus; et l'on s'explique facilement que, sous sa direction, la manière de ses élèves se soit ressentie des premiers principes qu'il avait puisés dans le Limbourg, et que l'on ait pu attribuer à Jean van Eyck la gloire d'avoir formé Roger Van der Weyden.

Digitized by Google

Digitized by Google

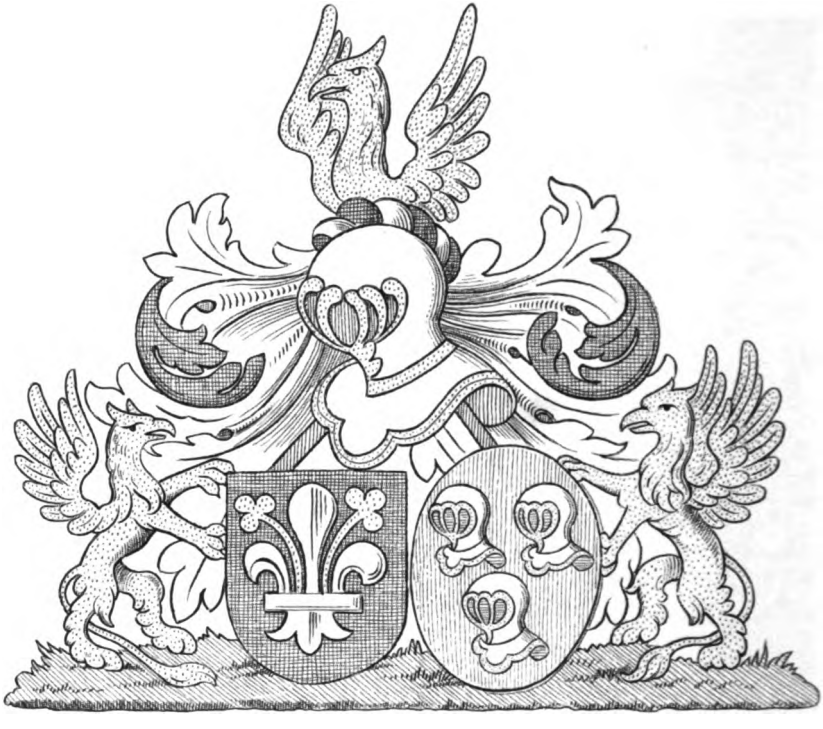

ARMOIRIES

DE JACQUES DAUBERMONT ACCOLÉES

À CELLES DE JEANNE CRESTE, SA FEMME,

D'APRÈS LE DESSIN ORIGINAL DE JEAN DE LAUNAY.

Digitized by Google

Si, comme je l'ai dit plus haut, il n'y a dans tout cela qu'hypothèses, du moins faudra-t-il admettre que ces hypothèses sont fort vraisemblables. Peut-être mériteraient-elles d'être étudiées de près par l'un ou l'autre érudit.

## ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE GÉNÉALOGIQUE.

### GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE D'AUBERMONT.

ARMES : *de sable, à la fleur de lis épanouie d'argent de laquelle s'élèvent deux étamines d'or, arquées et adossées, issant chacune d'un des intervalles formés par les trois parties supérieures de la fleur* (1). Cimier : *une tête et col d'aigle d'argent entre un vol d'or* (ANNUAIRE DE LA NOBLESSE DE BELGIQUE POUR 1865), aliter : *une aigle issante d'or* (RIETSTAP). Lambrequins : *d'argent et de sable.* Supports : *deux griffons d'or affrontés.*

C'est au XVII^e siècle, au temps où vivait Jean DE LAUNAY, le héraut d'armes faussaire, que la famille *d'Aubermont* atteignit le plus haut degré de ses nobles destinées. Elle voulut alors, comme beaucoup d'autres familles bourgeoises anoblies, avoir une filiation commençant par un prince ou un chevalier (2) selon le goût

(1) Ces armoiries peuvent encore être décrites ainsi : *de sable, à la fleur de lis d'argent, rayonnée de deux filets fleuronnés, pliés et adossés d'or.*

(2) C'est ainsi qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, furent faites les généalogies des D'AVESNES DE RONCY, des BERNARD (*à l'épée*), des CAMBRY, des DENNETIÈRES, des ERREMBAULT, des LE LOUCHIER, des DE SAINT-GENOIS, etc., tous *bourgeois anoblis* après avoir été *marchands, drapiers, changeurs, filetiers, goudaliers* (ou *brasseurs*), *laboureurs*, etc.,

Digitized by Google

de l'époque, et voici le roman que le généalogiste officiel inventa pour la glorifier :

« Messire *Jacques* D'AUBERMONT fut un très vaillant » chevalier et fort renommé du temps de Louis, dict » de Male, comte de Flandre, l'an 1369, avec lequel il » se trouva en diverses expéditions militaires et ba- » tailles, et particulièrement contre Edouard, roi » d'Angleterre ; favorisant ledit comte, Jean II du nom, » roi de France. Et environ ce temps-là, Messire *Jac-* » *ques* D'AUBERMONT avoit épousé *Jenne* ou *Anne* » CRESTE dont il eut cinq enfants, et il fut fils unicq et » légitime de Messire Guillaume *de Mortaigne* et de » Radegonde *de Ghistelles*. Lequel GUILLAUME eut, » pour père, Messire ARNOUD, seigneur de Mortaigne, » châtelain de Tournay, et, pour mère, Dame Iolente » *de Coucy*, et reçeut le nom et armes D'AUBERMONT » par la donation que luy en fist Messire *Charles* D'AU- » BERMONT, son beau-père, second mari de ladite Dame » Iolente *de Coucy* (1), en forme et à cette condition luy » laissa aussi tout son bien, l'obligeant, par ce moyen » de quitter son nom et ses armes de *Mortaigne*, comme » paroît par certaines lettres dont la teneur s'ensuit :

« Au nom de Dieu et tos ses saincts, Je, *Charles* D'AUBERMONT, » fais savoir à tos présens et futurs que por ne point lesser ma » mémoire, men non et mes armoiries non cognues à la postérité » qui aloint défaillir par la mort depuis peu advenue de men seul » et unique hoir, que Dieu veille avoir reçeu en son paradis, ay » par le conseil et loyaux amis et par iceluy de me chére et bien » aimée feme, prins et adoptivé, per tosjors, le seigneur *Gui-* » *laume* DE MORTAIGNE, fieux d'Arnoult et de Iolente *de Coucy*,

comme le prouvent les actes de tous genres passés par les représentants de ces familles aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles.

(1) Le second mariage d'*Iolente* (ou Iolande) DE COUCY est inconnu des historiens de son illustre maison qui disent qu'en 1258, Agnès, sœur d'Iolande, épousa Gobert, sire d'*Aspremont*. C'est peut-être là

Digitized by Google

» me chère espeuse, auquel, comme à men hoir esleu, je done tos » mes biens, terres, catels, seignories et pocessions sans rien en » ôter ni retenir, por par li devant dict GUILAUME en jouir perme- » nablement à tosjors, aussitost après men décez, à condition qui » li devant dict GUILLAUME ce tiendra et réputera li et tos ses » hoirs futurs come estant men fieux adoptivé, et qui li et ses » dicts hoirs porteront, à tosjours, le non et les armoiries D'AU- » BERMONT, sans que li GUILLAUME ni ses hoirs puissent faire » contre tot ce que cis devant at esté dict, ce que li seigneur » GUILAUME, chi présent, at accepté et juré, par la foy de son » cors, tenir et faire tenir à ses hoirs à tosjors. Et por que totes » ces choses soint stables, javons, li devant dict seignor GUIL- » LAUME et mi, sinné cette de nos noms et seellé de nos seels. » Ce fut faict l'an de l'incarnation de Nostre-Seigneur mil deux » cent quatre vingt quatre, el mois de jullet. »

« Cette lettre est signée par ledit *Charles* D'AUBER- » MONT et par une seconde signature presque effacée, » et, pour sa conservation, placquée sur de la toille, » et est encore assez lisible et entière; elle se voit » parmi les documents du sieur *Pierre* D'AUBERMONT, » seignéur du Quesnoy, présentement vivant. Il est à » noter que *Guillaume* D'OBERMONT, dit *de Mortaigne*, » susdit, a laissé trois bâtards : 1. *Guillaume*; 2. *Jean*; » et 3. *Antoine*, desquels l'on ignore la postérité. »

Voici les cinq enfants que DE LAUNAY attribue à *Jacques* D'AUBERMONT et à *Jenne* CRESTE :

1° THIERRY, époux, en premières noces, de Maigne *Bacheler*, et, en secondes noces, de Jeanne *de Saint-Genois*;

2° JACQUES, époux de Catherine *Buridan*, fille de feu Jean *Buridan*, écuyer, et de Maigne *de Crespelaines*, dite *Hamielle*;

l'origine de la conception de Jean DE LAUNAY, d'autant plus chimérique qu'Iolande *de Coucy* mourut avant le 12 des Calendes de novembre de l'an 1255, au moins douze ans avant Arnould *de Mortaigne* (ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, *Registre des Consaux*, n° 151 de l'Inventaire manuscrit, *folio* 191, *verso*).

Digitized by Google

3° PÉRONNE, femme de Bauduin *de Haynin* (1), chevalier, par contrat fait en 1379;

4° JEANNE, femme de Florimond *de Cartigny*, chevalier, seigneur dudit lieu en Cambraisis, fils de Messire Etienne, seigneur de Cartigny, chevalier, et de Dame Blanche *de Barbençon*;

5° CATHERINE, mariée à Jean *le Flameng*, seigneur de la Valoise, prévôt de l'hôtel de Philippe le Hardy, comte de Flandres et duc de Bourgogne. Il mourut à Valenciennes d'une blessure reçue à la bataille de Poitiers où il suivit ledit comte (2). De ce mariage vint un fils :

A. Messire *Jean* LE FLAMENG, chevalier, seigneur de la Valoise, époux de Dame Jeanne *Picquet* (3), dont :

*a*. Jenne *le Flameng*, dame de Trysaudun, mariée, en premières noces, à Charles *de Gondecourt* (4), baron de Cavrelle, gouverneur d'Abbeville; et, en secondes noces, au sieur de Cheverière, de la maison *de Fiacre* (5). Ses enfants furent :

Du premier lit :

*aa*. *Jenne* DE GONDECOURT, baronne de Cavrelle,

(1) DE HAYNIN : *d'or, à la croix engrêlée de gueules, chargée en cœur d'un besant d'argent, et brisée en chef d'un lambel à trois pendants d'azur.*

(2) La bataille de Poitiers fut livrée le 19 septembre 1356, alors que Philippe n'était pas encore le Hardy, ni le comte de Flandre, ni le duc de Bourgogne, et, en 1430, Catherine *Daubermont* était la troisième femme de Colart *de Thouvart* dont elle laissa des enfants. Dans la filiation donnée par DOM CAFFIAUX, en son *Trésor généalogique*, page 338, les cinq enfants de Jacques *d'Aubermont* et de Jeanne Creste sont : JACQUES, JÉROME, PÉRONNE, JEANNE et CATHERINE.

(3) PICQUET ou PIQUETTE : *d'argent, fretté d'azur, clouté d'or; les interstices remplis de quintefeuilles de gueules.*

(4) DE GONDECOURT : *de sinople, au chevron échiqueté d'argent et de gueules.*

(5) DE FIACRE : *d'or, à trois maillets de gueules; à la bordure endentée de sable autour de l'écu.*

Digitized by Google

mariée à don Cœsar *Balestron* (1), noble vénitien, député de la République de Venise en France.

Du second lit :

*bb. Charles* DE FIACRE, chevalier, seigneur de Cheverière, lieutenant des gardes des chevau-légers de François Ier, fut tué à la bataille de Pavie (2).

---

La descendance généalogique qui précède montre DE LAUNAY poursuivant le cours de ses mensonges de siècle en siècle et osant, avec eux, aborder les temps modernes en donnant aux D'AUBERMONT des parentés anti-chronologiques, sinon imaginaires. Une des créations les plus inutiles de ce génie aventureux est *Charlotte* D'AUBERMONT, prétendue fille de Jacques *d'Aubermont* et de Catherine *Buridan*, qui épouse un *Philippe* BRUYANT, lieutenant-gouverneur de Lille, Douai et Orchies, lequel portait, pour armoiries, *de gueules, au vol d'argent; à la pointe triangulaire d'or* (ou *giron*) *mouvante du chef de l'écu et chargée d'une aigle de sable.*

Quant à *Marie* D'AUBERMONT, fille bien réelle et légitime de Catherine *Buridan*, et qui fut femme d'Arnould *de le Pierre*, le fallacieux héraut d'armes en fait une religieuse de l'abbaye de Flines. Or, un acte en chirographe passé pardevant les échevins de Saint-Brice et du Bruille, en date du 18 juillet 1444, conservé aux Archives de Tournai, fait connaître que *Catherine* BU-

(1) BALESTRON : *parti d'or, à quatre fasces de gueules, et de sable, au lion d'argent.*

(2) La postérité du cinquième enfant de *Jacques* D'AUBERMONT-CRESTE m'a paru si merveilleuse d'invention que je n'ai pu résister au désir de la publier. — *Bibliothèque de M. Jules* STIÉNON DU PRÉ, *écuyer, comte romain*. ŒUVRES MANUSCRITES DE JEAN DE LAUNAY, deux volumes in-folio. Tome I, pages 399 et suivantes. *Généalogie de la famille* D'AUBERMONT.

Digitized by Google

RIDAN, veuve de Jaques *Daubermont*, avait convolé avec *Jehan* DU HARBY (qualifié *écuyer* en d'autres actes) et que ses enfants du premier lit étaient :

1° JAQUE *Daubermont*, femme de Grart *Pippart*, bourgeois de Tournai ;

2° MARIE *Daubermont*, femme d'Arnoul *de le Pierre* ;

3° JAQUES *Daubermont*, (l'époux de Jehenne *de Wasmes*).

A une époque plus moderne, *Michel* D'AUBERMONT se trouve gratifié d'un second fils légitime par DE LAUNAY, qui dit que ce fils nommé JACQUES *d'Aubermont* fut religieux à l'abbaye de Saint-Vaast en Arras, puis abbé de Saint-Maximin en France. Comme DE LAUNAY est le seul auteur qui signale ce *Jacques* que je n'ai trouvé mentionné dans aucun acte, je lui en laisse toute responsabilité.

La généalogie de la famille D'AUBERMONT, dégagée des fantaisies de *Jean* DE LAUNAY, a été publiée deux fois. Elle parut d'abord dans le *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas ou y établies*, imprimé à Rotterdam en 1775, où on la trouve sous le nom D'AUBREMONT, à la page 53, et, ensuite, dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique pour 1865*, où, par une étrange coïncidence, c'est aussi à la page 53 qu'on la rencontre.

La première édition donne le nom de JEAN et la qualité de *seigneur d'Aubremont* à *Jaques* DAUBERMONT, garde la monnaie de Tournai, qui y forme le premier degré, et dont la femme, *Jehane* CRESTE, est nommée *Jeanne* DE CRESTE. Au second degré, *Thiéri* DAUBERMONT, frère germain aîné dudit JAQUES, est confondu sous le prénom de THÉODORIC, avec son neveu THIÉRI, *fils de Jaques*. THÉODORIC est dit l'époux de deux femmes qui furent : la première, *Marie* BACHE-

Digitized by Google

LIER (pour *Maigne* CARETTE, dit *Bacheler*), femme de l'oncle, et la seconde, *Jeanne* DE SAINT-GENOIS, femme du neveu. = CATHERINE *Daubermont*, fille de *Jaques* et femme d'abord de Jehan *le Flameng*, puis de Colart *de Touwart*, est doublée; elle devient tante et nièce, et le mari qu'on lui attribue en sa qualité de nièce est nommé *Nicolas* TONART, ou DE JOVART.

A la page 54, au degré III, la femme de *Jean* DAUBERMONT est nommée..... *de Blincourt*, alors que son vrai nom était *Marguerite* D'AUBERCHICOURT, de la maison des châtelains de Douai.

A la même page 54, le degré II de la branche qui continue la famille porte le prénom de JEAN, alors que l'*Annuaire* le prénomme HUGUES, et qu'en réalité il se prénommait JAQUES.

On lit à la page 55, ligne 4, que *Jean* D'AUBREMONT, qu'on retrouve au bas de la page 56, sous le degré VI, était fils du second lit de *Nicolas* D'AUBREMONT, alors qu'il était le fils aîné du premier mariage : la seconde alliance n'ayant pas laissé postérité.

Dans la seconde édition, celle de l'*Annuaire*, on voit, à la page 53, la même confusion concernant les deux THIÉRI *qui sont un* et la CATHERINE *qui est double*.

Mais ici le duplicata-*nièce* est *mariée* à un *Nicolas* DE THOUARS, ce qui est incontestablement un progrès. L'auteur s'est aussi trompé en voulant ajouter une chose tirée de son propre fonds, car il a fait *Jeanne* DE SAINT-GENOIS fille de Jean et de Marguerite *Cottrel*, alors qu'elle était fille aînée de Jehan *de Saint-Genois*, dit le Jeune, changeur, et de Jehane *Buridan*.

A la page 54, au degré III, en tête de ladite page, le nom *de Blincourt* est privé de la particule, ce qui est peu de chose, ce nom étant erroné. — Dans la même page, au degré II$^{bis}$, JAQUES est prénommé HUGUES.

Digitized by Google

A la page 57, ligne 3, on a fait une religieuse de Madame ANNE *de Berghes-Saint-Winoc-Nomain*, née D'AUBERMONT, en lui attribuant tout ce qui devait composer l'article de sa sœur VALÉRIE.

Je termine cette revue critique en constatant que les fiefs des premiers degrés sont distribués arbitrairement sans souci des anciens droits seigneuriaux des *du Fresnoy-Léaucourt* et des *Savary* sur le Quesnoy et l'Espinoy ; — Qu'à la première ligne de la page 55, il y a erreur concernant les père et mère de Jeanne *de Gavre;* qu'à la même page, ligne 13, une faute pareille à celle de la première édition, prive de son droit d'aînesse, JEAN *d'Aubermont*, premier fils du premier mariage de NICOLAS, et qu'à la ligne 20, on a confondu le nom *van Borchoven,* qui est celui de la femme de PONTUS *d'Aubermont,* avec le nom patronymique des comtes DE BERGEYCK, *van Brouchoven.*

Il y a bien encore d'autres erreurs à relever dans les deux généalogies imprimées, et sur elles je pourrais écrire plusieurs pages, mais la filiation que je donne ci-après, en fera justice.

Je ne parlerai que pour mémoire de la reproduction partielle de la généalogie du *Recueil* que GOETHALS a donnée en note de la généalogie CHRISTYN, à la page 640 du tome I^er^ de son *Dictionnaire généalogique et héraldique*. Il en sera de même pour l'origine extravagante généreusement accordée aux D'AUBERMONT tournaisiens par J. LE CARPENTIER en son *Histoire de Cambray et du Cambrésis,* 3^e^ partie, page 114, et par le bénédictin Dom CAFFIAUX, dans son *Trésor généalogique,* page 337.

LE C^te^ DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL.

La Tombe, lès-Tournai, le jeudi 28 février 1889.

Digitized by Google

**Les anciens Daubermont non classés dans la filiation.**

1274. Dame *Mariien* DAUBIERMONT, femme de Maistre *Julien* LI MIÈS (ou *le Médecin*).

1280. *Jehan* DAUBIERMONT.

1292. *Pières* DAUBIERMONT.

1297. Mestre *Julien* DAUBIERMONT *li miès (le Médecin)*.

1298. *Jehan* DAUBIERMONT, fils de *Colain* DAUBIERMONT.

1310, 1312, 1325. *Mahius* DAUBIERMONT.

1315. *Jehan* et *Lotart* (Gilles) DAUBIERMONT, frères.

1324. *Jehan* DAUBIERMONT, d'Anvaing.

1336, 19 juillet. *Jehan* DAUBIERMONT, filetier. Peut-être le même personnage que *Jehan* DAUBIERMONT qui jura la bourgeoisie de Tournai pour 50 sols, le 21 mars 1335 (1336 n. st.).

1337. Feu *Aloul* DAUBIERMONT.

1348. *Robiert* (1) et *Jehan* DAUBIERMONT.

1377. Olivier *Ghobiert*, neveu des demoiselles *Marie* et *Jehenne* DAUBIERMONT.

1388. La veuve de FEU *Jaques* DAUBERMONT, orfèvre.

Tous ces personnages sont mentionnés dans des actes d'intérêts privés conservés aux Archives de Tournai, chacun sous leur date, dans le fonds des chirographes de la cité, sauf les actes de 1297 et 1377 qui se trouvent dans le fonds des chirographes de Saint-Brice.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 4e *Registre de la Loi de la commune de Tournai*, 1336-1339, *folio* 83 *verso*, au chapitre intitulé : CRIET A X LIVRES, on lit : « *Robiers* DAUBIERMONT (condamné) *à x livres* (d'amende), *pour porter armures et fiérir Marie* BAUDUINE, *le second jour de juin 1339.* »

Digitized by Google

**Filiation authentique.**

I. *Jehan* DAUBIERMONT *le père* (1) laissa, au moins, trois fils légitimes, savoir :

1° JEHAN, bourgeois de Tournai par achat du droit de bourgeoisie en cette ville fait pour 60 sols, le 8 novembre 1340 (2), était domicilié en Sanlehart (rue du Sondart), lorsque, le 8 mai 1349, il fit donation, à sa fille MAGNAIN, de la maison où il demeurait et de plusieurs biens fonciers dont les principaux étaient *sur les Marlières* du Bruille (3) Il mourut dans la paroisse de Saint-Brice à Tournai, vers le 17 août 1356, car son testament fut approuvé et empris le 19 dudit mois. Cet acte fait connaître que MARGHERITE, femme de JEHAN, était la mère de la fille nommée plus haut. Ce JEHAN qui est parfois surnommé *le Jovene*, ou le Jeune, avait épousé *Magrite*, veuve de Jaquemon *le Flamenc*, le carpentier de le Roque, ce que prouve un acte passé devant le magistrat de Saint-Brice, le 15 mai 1335, où l'on voit que ladite veuve avait eu, de son premier mariage, deux enfants, Maryen LE FLAMENGHE, femme de Jehan *Kagnars*, et Jaquemin LE FLAMENC ; et du second mariage avec JEHAN *Daubiermont*, la fille qui suit :

(1) Peut-être le *Jehan* DAUBIERMONT qu'on a vu page 351, sous les dates 1298 et 1315. C'est lui qui est nommé *Jehan* DAUBIERMONT *le père*, dans un acte passé devant le magistrat de Saint-Brice en février 1333 (1334 n. st.).

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 5e *Registre de la loi* (1340 1355), *folio* 2, *verso*.

(3) Tous les *testaments* et *actes de donation* que je citerai dans cette généalogie, ainsi que les *Registres de la Loi* (renfermant, à leurs dates respectives, les achats et reliefs de bourgeoisie) se trouvent conservés parmi les ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, sauf indication contraire.

Digitized by Google

A. *Magne, Magnain, Maigne* (ou *Magdeleine*), mentionnée sous ces divers noms dans plusieurs actes.

2° THÉRI, ou THIÉRI I DAUBIERMONT, qui suit, II.

3° Dom PIÈRES, moine avant 1366, à l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, où il mourut en septembre 1400. Le 17 octobre 1369, Dams Pières *Daubiermont* et Jaquemart *de Piéronne* étaient les tuteurs des enfants de feu Thiéri *Daubiermont*. (*Actes divers de Saint-Brice* 1366 et 1369, et *Comptes généraux*.)

II. *Théri*, ou *Thiéri* I DAUBIERMONT, bourgeois de Tournai par achat, pour cent sols, fait le 27 septembre 1342 (1), du droit de bourgeoisie en cette ville, est dit frère de *Jehan* DAUBIERMONT dans un chirographe de l'an 1345 qui fait savoir que *Jehan* et *Thiéri* DAUBIERMONT, frères, furent avec Jehan *de Thiemougies*, exécuteurs du testament de feu Simon *de Maubray*. Il mourut vers le 13 janvier 1359 (1360 n. st.), car son testament fut approuvé et empris le 15 dudit mois. Il avait été marié deux fois : en premières noces, avec *Margherite* DE RUMES (2), sœur de Jehan *de Rumes* ; et, en secondes noces, avec *Angniès* BRASSARDE, fille de Jehan *Brassart* (3) et de Katherine *le Pissenier*, fille de Leurench *le Pissenier*, dit d'Antoing. — Devenue veuve, *Angniès* BRASSART convola avec Mikiel BERNARD (4), marchand drapier, bourgeois de

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 5e *Registre de la loi, folio* 30, *verso*.

(2) DE RUMES : *d'argent, à la fasce de sable*.

(3) BRASSART : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lis du même*.

(4) Du mariage de Mikiel *Bernard* avec Angniès *Brassart* est issue toute la branche aînée de la famille BERNARD (à l'épée), peut-être encore représentée en France par le comte DE CALONNE-RICOUART, frère ou neveu d'un publiciste (*Alphonse*, vicomte DE CALONNE) qui eut, sous le second Empire, son heure de célébrité.



Digitized by Google

Tournai, et mourut, veuve encore, le 29 mai 1417 (1).

Les enfants des deux mariages de *Thiéri* DAUBIERMONT, premier du prénom, furent au nombre de six; ce sont : Du premier lit :

1° JEHAN. En 1368, Jehan *Daubiermont,* fils de feu Thiéri, vendit un bien à *Hault et noble Monseigneur Phelippes, seigneur de Rancheflies et de Maubray,* chevalier, par un acte dont la suscription est conçue en ces termes :

*Cest Monseigneur de Raingafeliet et de Braffe.*

JEHAN vivait encore en 1383, mais son sort ultérieur m'est inconnu.

2° PIÈRES DAUBIERMONT, qui suit, III.

3° THIÉRI II DAUBIERMONT, qui suivra III^bis^.

4° LOTIN, ou GILLES. Sa destinée m'est inconnue.

5° MAGNAIN, ou MAGDELEINE. Sa destinée m'est inconnue.

Du second lit :

6° JAQUES I DAUBIERMONT, qui suivra, III^ter^.

III. *Pières* DAUBIERMONT, bourgeois de Tournai par relief qu'il fit le 10 juillet 1374 (2), peu de temps après son mariage. Il avait épousé *Jehane* DE ROSNE (3), laquelle se trouve mentionnée comme veuve dans un acte daté du 5 mars 1383 (1384 n. st.) et dans un acte de 1399 où elle comparaît avec ses deux fils. — PIÈRES laissa deux fils et une fille; savoir :

1° Sire JEHAN, prêtre, chapelain de l'église de

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Comptes généraux et Fonds des testaments.* Le testament d'*Angniès* BRASSART, daté du 13 juillet 1406, fut approuvé le 8 juillet 1417.

(2) Idem. 6e *Registre de la loi* (1364 à 1384), *folio* 22, *recto.*

(3) DE ROSNE : *d'hermine, au sautoir de gueules.* Cimier : *une tête et col de coq d'hermine, crêtée, becquée et barbée de gueules.*

Digitized by Google

Sainte-Catherine en Tournai, en 1416, mort le 28 novembre 1447 (1).

2° PIÉRART, ou PIÈRES DAUBIERMONT, ou DAUBERMONT, qui suit, IV.

3° ANGNIÈS, morte le 14 octobre 1401 (2).

IV. *Piérart,* ou *Pières* DAUBIERMONT, bourgeois de Tournai par relief fait le 16 janvier 1412 (1413 n. st.) (3), perdit son droit de bourgeoisie pour avoir quitté la ville pendant plus d'un an et un jour, lors des troubles dits *la guerre des Becqueriaux*, en 1425-26, et le racheta, pour 50 sols parisis, le 9 mars 1432 (1433 n. st.) (4). Il mourut le 28 février 1442 (1443 n. st.) dans la paroisse de Saint-Jehan des Cauffours (Saint-Jean-Baptiste), où il voulut être inhumé dans l'église près de sa « *preude femme.* » Son testament fut approuvé et empris le 4 mars 1442 (1443 n. st.). PIÈRES fit de nombreux legs aux églises et monastères ; à ses cousines, Margherite et Bette *de Rosne*, et à ses amis, réduisant son fils HAQUINET à la portion légale, sans faire connaître les motifs de cette façon de tester *au préjudice du fils d'une* PREUDE FEMME. Il avait épousé, en 1412, *Valentine* BERNARD (5), née vers 1387 (6), fille de Pierre *Bernard,* cambgeur ou changeur, bourgeois de Tournai, mort le 9 septembre 1397, et de Saincte *Gahide,* dite *de Moussin* (Mouchin),

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Comptes généraux.*

(2) Idem, ibidem.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 9e *Registre de la loi* (1402 à 1413), *folio* 17, *verso.*

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 11e *Registre de la loi* (1425 à 1442), *folio* 27, *verso.*

(5) BERNARD : *de gueules, à une épée d'argent ayant la poignée d'or, posée en pal, la pointe basse, et accostée de deux étoiles d'or à six rais.*

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1429-34, *folios* 23, *recto;* 51, *recto,* et 64, *recto.*

Digitized by Google

morte le 27 octobre 1400 (1). De ce mariage, vinrent trois enfants qui suivent :

1° HAQUINET, ou JEHAN DAUBERMONT, qui suit, V.

2° CATHERINE, née vers 1419-20 (2). Elle n'est pas nommée dans le testament de son père, ce qui peut la faire présumer morte avant 1442.

3° MARIE, née vers 1424-25 (3), morte le 28 novembre 1438 (4).

V. *Haquinet*, ou *Jehan* DAUBERMONT, bourgeois de Tournai par relief fait le 4 décembre 1464 (5), *endéans* l'an de son premier mariage, fut de la Magistrature de Saint-Brice en qualité d'éwardeur en 1455, 1484 et 1505, et comme échevin en 1473, 81, 83, 85; et du magistrat de Tournai comme juré en 1474, 75, 76, 77, 78, 82 et 1504. En 1475, il était receveur des biens, cens et rentes de la Confrérie de Notre-Dame, dite de la Fiertre des Damoiseaulx, et, en 1504, il était l'un des maîtres de cette compagnie patricienne. Le 22 juin 1490, il remplaça, comme rejecteur souverain, Pierre *Gobillart* qui était décédé. — *Jehan* DAUBERMONT fut marié deux fois. Il épousa, en premières noces, avant décembre 1464, Damoiselle *Ælis* DE LOYAUCOURT (6), fille de Gilles *de Loyaucourt*, écuyer,

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Comptes généraux.*

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1429-34, *folio* 64, *recto ;* et *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1428, 2 REGISTRE, *folio* 14, *verso.*

(3) Id., ibid., id., et 1er *Registre de* 1428, *folio* 6, *recto.*

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Comptes généraux*

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Recueil des reliefs et achats de bourgeoisie postérieurs à l'an* 1424, formé par feu Henri *Vandenbroeck*, jadis archiviste de la ville et de l'Etat à Tournai. Manuscrit grand in-4°. folio 58, verso.

(6) DE LOYAUCOURT OU DU FRESNOY DE LÉAUCOURT : *de sinople, à un*

Digitized by Google

seigneur des Grand et Petit Carnois (à Anserœul), de Mauroi (à Saint-Léger, Tournaisis), etc., et de Jehane *des Wastines* (à l'écusson orlé), sa première femme ; et, en secondes noces, après 1477, Damoiselle *Jaque,* ou *Jaqueline* DE BAUDIMONT (1). — Une erreur commise par un scribe dans *le second Registre des rentes dûes par Tournai en 1428*, au verso du folio 14, donne le prénom *Jaquelotte,* ou *Jaques*, à JEHAN DAUBERMONT, *fils de Pierre*. Ce JEHAN qui vivait encore en 1510, fut père de deux enfants, une fille légitime et un fils naturel, qui suivent :

Du premier lit :

1° GUILLEMETTE, née vers 1465 (2), morte avant octobre 1486.

D'une amie restée inconnue :

2° GORGON, ou GOURGHON DAUBERMONT, qui suit, VI.

VI. *Gorgon*, ou *Gourghon* DAUBERMONT, mort avant le 18 mai 1510, est dit fils de *Jehan* DAUBERMONT, fils *de feu Pierre*, dans un acte du 18 octobre 1486, par lequel son père et Jaque *de Baudimont*, seconde femme de ce dernier, lui font une donation qui se trouve con-

*écusson d'argent posé en abîme*. Cimier : *un chien braque issant de sable, onglé et langué de gueules, colleté du même, le collier bordé, cloué, bouclé et annelé d'or, entre un vol coupé de sinople sur argent.*

(1) DE BAUDIMONT : *d'argent, au chef de gueules chargé d'un lambel d'or à trois pendants*. Cette famille est l'une des branches de la maison DE BOURGHIELE, dans laquelle, parmi les autres branches, on distingue les noms *de Roubaix*, *de Hem*, *de Baissy (Bachy)*, etc. — Le compte de tutelle de Jennette *de Lannoy*, fille de feu *Jehan* et de feue *Agniès* DE BAUDIMONT, daté du 29 juillet 1482, fait connaître que l'un des tuteurs fut *Jehan* DAUBERMONT, *fils de feu Pierre*. (ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des comptes de tutelle, d'exécution testamentaire, etc.)*

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1468-77, *folio* 177, *verso*.

Digitized by Google

firmée dans un acte du 26 mars 1506 (1507 n. st.), renfermant copie du premier acte, que les échevins de Tournai approuvèrent le 29 mai 1507. — Le 18 novembre 1510, fut approuvé et empris à Tournai, le testament fait le 18 mai de la même année, par lequel *Jehenne* DU FRENNE, veuve de GORGON *Daubermont*, lègue ses biens à ses cinq enfants en leur donnant, pour tuteurs, Michiel *Joseph*, massart de Tournai; Jehan *Wlant* et Jehan *de le Haye*, et en désignant, pour exécuteurs de ses dernières volontés, Jehan *Daubermont*, son beau-père; Jehan *Coppin*; Baudart *du Gardin* et Jaquemart *de Courchelles*. — Les cinq enfants de GORGON suivent; ce sont :

1° PIÈRECHON, ou PIERRE, haultelichier, selon un chirographe de l'an 1531. Il mourut avant le 19 septembre 1548, d'après un autre acte qui fait connaître que Gilles *Daubermont*, piremant, fut héritier de Pierre *Daubermont*, en son vivant haultelicheur.

2° HAQUINO, ou JEHAN DAUBERMONT, qui suit, VII.

3° GILLOT, ou GILLES, pireman ou pilote des pirs (passages ou chenaux) de l'Escaut en Tournai. Il vivait encore en septembre 1548, étant alors héritier de son frère PIERRE, décédé avant le 19 dudit mois.

4° FRANCHOIS, haultelicheur, mentionné dans des chirographes de 1534, 1537 et 1542. Il est dit « *fils de feu Gourghon* » dans l'enregistrement de l'achat qu'il fit du droit de bourgeoisie à Tournai, étant archer du Serment de Saint-Sébastien, le 19 février 1552 (1553 n. st.) (1).

5° GHERTRUSSE, ou GHERTRUDE, mentionnée dans le testament de sa mère. Elle épousa, avant le 2 mars

(1) Renseignements fournis par le *Recueil des bourgeoisies* de Henri VANDENBROECK, *folio* 173, *recto*.

Digitized by Google

1518 (1519 n. st.), *Philippes* DE NIEPPES, lequel vendit sa maison dite le Royère, sise à Tournai, rue de la Galletrie, à son beau-frère, Jehan *Daubermont*, tavernier de vins, par acte passé à l'échevinage de Saint-Brice, le 17 mai 1519.

VII. *Haquino*, ou *Jehan* DAUBERMONT, né en 1485, tavernier de vins en 1518, vinier en 1532 et marchand de vins en 1540, bourgeois de Tournai par achat fait pour 25 sols comme archer du Serment de Saint-Sébastien, le 17 janvier 1518 (1519 n. st.) (1), fut juré de Tournai en 1520, et éwardeur pour la paroisse de Saint-Pierre en 1521. Il figure dans le tome premier du *Cartulaire des rentes dûes par Tournai de 1493 à 1501*, à la page 365, comme étant âgé de *15 ans environ*, le 23 janvier 1500 (1501 n. st.). Il s'y trouve inscrit comme ayant la jouissance partielle d'une rente achetée par *Jehan* DAUBERMONT, *fils de feu Thiéri*, lequel avait donné l'autre partie de la rente à sa fille *Jehenne* DAUBERMONT, femme de Jaques *de le Varre (van der Varent)*. — JEHAN mourut avant le 4 août 1543, après avoir épousé, avant 1532, *Catherine* DU JAURIEU, ou DOISIAURIEU, morte en 1567, avant le 17 novembre, fille de Guillaume *Doisiaurieu* et de Jehenne *Bocquet* (2). De ce mariage, vinrent six enfants qui suivent; ce sont :

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 15e *Registre de la loi* (1510 à 1539) *folio* 18, *recto*.

(2) Le testament de Guillaume *Doisiaurieu* ou *du Jaurieu*, fut approuvé et empris à Tournai, le 8 avril 1532, après Pâques. Les enfants qui s'y trouvent cités, sont : PIERRE, COLINET, CATHERINE, femme de Jehan *Daubermont*; JEHENNE, femme de Melchior *Criquelion* ou *Cricquillon*, brasseur; MARIE, femme de Pierre *de le Croix*; QUINTE, religieuse au Couvent des Campeaux en Tournai, et ANNETTE. — Les cinq enfants, premiers nommés, sont mentionnés dans un acte du 28 septembre 1532, et leur mère est citée dans un acte du 7 août 1533.

Digitized by Google

1° CATHERINE, mariée avant le 26 novembre 1556, à *Jaspard* CAMBIER, brasseur, mort avant le 17 novembre 1567, lequel fut, avec Arnould *de Grandbreucq*, chaulchetier, tuteur de JACQUES, de JENNE et de MARIE *Daubermont*, frère et sœurs de sa femme. — CATHERINE mourut avant 1583, laissant un fils, Jehan *Cambier*, domicilié en ladite année, à Francfort-sur-Mein, et qui se trouve mentionné dans le testament de sa tante, MARIE *Daubermont*, femme d'Antoine *Wattecamp*, acte fait le 27 mars 1583.

2° JEHAN, haultelisseur, marié, avant le 8 septembre 1574, avec *Anne* DE BLOCQ, demeurait en la paroisse de Saint-Brice.

3° ANNE, morte avant le 27 avril 1618, jour de l'approbation de son testament. Elle était veuve de *Fernand* (ou *Ferdinand*) DUVIVIER, serrurier, avec lequel elle avait eu ses bans de mariage à Saint-Piat de Tournai en 1571.

4° JACQUES DAUBERMONT, qui suit, VIII.

5° JENNE, ou JEANNE, mariée avant novembre 1567 à *Guillemme* DE MORLIGHEM *(chirographe de Saint-Brice)*.

6° MARIE, femme, en premières noces, de *Montfrancq* COPPIN, veuf d'Isabelle *Monnier* et de Martine *du Pret* (Actes de Saint-Brice de 1580 et 1582); et, en secondes noces d'*Antoine* WATTECAMP. Elle testa à Tournai, le 27 mars 1583, et mourut dans cette ville avant le 1er mars 1601, date de l'approbation et emprise de son testament. Elle désigna, dans cet acte, sa nièce *Jehenne* DAUBERMONT, *fille de Jacques*, et son neveu, Jehan *Cambier*, comme ses principaux légataires, ce qui prouve le décès de son fils, Robert *Coppin*.

VIII. *Jacques* DAUBERMONT, haultelicheur (17 novembre 1567), mourut avant le 28 février 1582, après

Digitized by Google

avoir épousé *Ciprienne* LEFEBVRE, morte aussi avant février 1582. Il laissa une fille :

JEHENNE, ou JEANNE DAUBERMONT, qui suit, IX.

IX. *Jehenne*, ou *Jeanne* DAUBERMONT, nommée, dans le testament de sa tante MARIE, comme étant vivante en 1583. Je la crois identique à JENNE *Daubermont*, veuve de *Balthazar* DE SARTY, qui vivait à Tournai en 1619, selon un chirographe daté du 27 avril de la même année.

---

**Première branche cadette.**

III[bis]. *Théri*, ou *Thiéri* DAUBIERMONT, deuxième du prénom, troisième fils de Théri I et de Margherite *de Rumes*, sa première femme, qu'on a vus, ci-devant, page 354, ligne 14, releva son droit de bourgeoisie à Tournai, le 30 mai 1380(1), et y mourut le 5 mars 1413 (1414 n. st.), comme on le trouve renseigné dans les *Comptes généraux de ladite ville*. Son testament, approuvé et empris quatre jours après son décès, fait connaître qu'il trépassa dans la paroisse de Saint-Brice bien qu'il ait été inhumé dans l'église de Saint-Jacques. Il avait épousé, en 1379, *Maigne* CARETTE, dite BACHELER (2), morte en 1418, fille de feu Jehan *Carette*, dit *Bacheler*, bourgeois de Tournai, et de Coulombe *Davesnes*. Comme la fille unique de ces époux mourut avant eux, ils se ravestirent par acte passé à Tournai, le mercredi 8 octobre 1410. — THIÉRI II avait eu, pour unique enfant :

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 6e *Registre de la loi* (1364 à 1384), *folio* 24, *verso*.

(2) CARETTE dit BACHELER : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or*. Cimier : *une tête et col de licorne d'argent*.

Digitized by Google

PIÉRONNE DAUBIERMONT, qui suit, IV.

IV. *Piéronne* DAUBIERMONT fut mariée, avant 1400, à Noble homme *Jacques* DU GARDIN (1), écuyer. Elle mourut avant le 8 octobre 1410, laissant pour seule héritière :

ISABIEL DU GARDIN, qui suit, V.

V. *Isabiel* DU GARDIN mourut le 23 novembre 1478 (2), étant veuve. Elle avait épousé Noble homme *Gossuin* DE LANNOY (3), écuyer, seigneur de Quartes (Hainaut), de Breuze (à Mourcourt et Kain, Hainaut), de Lespesse, etc., bailli de Tournai, Tournaisis, Mortaigne, Saint-Amand et des appendances, quatrième fils de Ghuillebert *de Lannoy*, chevalier, seigneur de Santes, de Beaumont en Hainaut, etc., et de Catherine *Gobiert de Corbion*, dite de *Molembais* (4), dame héritière de Molembais, lès-Celles, en Hainaut. — Gossuin *de Lannoy* avait été reçu bourgeois de Tournai, en même temps que Rolland *du Gardin*, écuyer, le 21 août 1416 (5).

(1) DU GARDIN : *de sable, semé de billettes d'or, à la croix ancrée et alésée du même.*

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dues par Tournai en* 1468, *folio* 18, *verso.*

(3) DE LANNOY : *d'argent, à trois lions de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.* Cimier : *tête et col de licorne d'argent, accornée et crinée d'or.*

(4) La dame de Molembais était fille de Messire *Jehan* GOBIERT DE CORBION, chevalier, seigneur de Molembais, etc., (fils du chevalier Adrien *Gobiert de Corbion*, sire de Molembais en 1340. ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, 5e *Registre de la loi, folio* 35, *verso*, et Chirographes des années 1325, 31, 36, 51 et 54), surnommé *Sauvage*, et de *N....* de SAINT-AUBIN, fille de Messire Hugues *de Saint-Aubin*, chevalier, seigneur de Saint-Aubin (Saint-Albin en Douai), du Fresnoi (à Willems et Baisieux), etc. Voir *Félix* BRASSART. *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, tome I, 2e partie, pages 692 à 728 : et *Souvenirs de la Flandre wallonne*, première série, tome XII, p. 145.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 10e *Registre de la loi* (1414 à 1424), *folio* 12, *recto.*

Digitized by Google

— *Isabiel* DU GARDIN fut mère de deux filles ; savoir :

1° *Jehane* DE LANNOY, morte sans alliance.

2° *Marie* DE LANNOY (1), dame héritière de Quartes, de Breuze, de Lespesse, etc., morte le 26 octobre 1483, inhumée dans l'église du couvent des Chartreux à Valenciennes. Elle fut mariée deux fois : en premières noces, avec *Antoine* DE HERRIN (2), chevalier, seigneur de Herrin-lès-Seclin, d'Esterpigny, etc., fils de Robert *de Herrin*, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marguerite *de Rosimbos;* et, en secondes noces, à *Colart* (Nicolas) DE HAYNIN (3), écuyer, seigneur d'Amfroipret, de Bettrechies, de Ghissignies, de Montreuil-au-Bois, etc., mort le 13 septembre 1471, inhumé dans l'église des Chartreux de Liége, deuxième fils de Pierre *de Haynin*, chevalier, seigneur de Haynin, d'Amfroipret, etc., grand bailli de Hainaut, panetier héréditaire de ce comté souverain (*causa uxoris*), etc., et de Jehane *du Chastel*, dite *de la Howarderie,* dame de Louvigny-lès-Bavai, etc. — *Marie* DE LANNOY ne laissa postérité que du premier lit (4).

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des testaments*, liasse de l'année 1438. *Testament* de Catherine CARETTE, dite BACHELER, veuve de Rumolt *de Beringhes*, approuvé à Tournai, le 9 février 1438 (1439 n. st.).

(2) DE HERRIN : *de gueules, au chef d'or, chargé de trois flanchis de sable, rangés*.

(3) DE HAYNIN : *d'or, à la croix engrélée de gueules*. Cimier : *un vol à l'antique d'or;* ALITER : *deux pieds de cerf de gueules, onglés de sable, les ongles en haut*. Colart DE HAYNIN *brisait ses armoiries d'un lambel à trois pendants d'azur*.

(4) Comte DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL. *Notices généalogiques tournaisiennes*. Tome II, p. 265; et tome III, p. 826. — F. V. GOETHALS. *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I, pp. 11 et 12.

Digitized by Google

**Deuxième branche cadette,**

*qui, au XVI^e siècle, devint la branche aînée légitime.*

III^ter. *Jaques* I DAUBIERMONT, ou DAUBERMONT, qui fut surnommé *l'aîné* lorsque son fils du même prénom eut atteint l'âge d'homme, était l'unique enfant que Théri I *Daubiermont* laissa de son mariage avec Angniès *Brassart*, sa seconde femme, comme on l'a vu, ci-devant, page 354, ligne 19, au degré II. Reçu bourgeois de Tournai par relief fait le 21 novembre 1384 (1), il mourut dans la paroisse de Saint-Brice de ladite ville, le 12 mai 1417, avant-veille du jour où son testament fut approuvé, mais il fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques. Il était devenu garde de la Monnaie de Tournai, après avoir été de la Magistrature de cette ville comme éwardeur pour la paroisse de Saint-Jacques en 1395, 97, 99 et 1401, et comme juré en 1400. Il avait épousé, en 1384, avant novembre, *Jehane* CRETTE, ou CRESTE (2), originaire de Valenciennes, morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Jacques, le 29 janvier 1430 (1431 n. st.), qui était fille de *Jaques* CRESTE (*parent de Jehan et de Jaques* CRESTE, fils de Simon, morts en juillet 1401) et de *Marie* PIÉTARDE. ou PIÉTART. — Le testament de Jehane *Creste*, veuve de Jaques *Daubermont*, fait à Tournai, le 18 janvier 1430 (1431 n. st.), y fut approuvé et empris le premier février de la même année. Par cet acte, *Jehane*

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 7^e *Registre de la loi* (1384 à 1392), *folio* 13, *recto*.

(2) CRETTE ou CRESTE : *de gueules, à trois casques d'or, posés de profil*; et, selon DE LAUNAY : *de gueules, à trois casques d'argent, doublés d'azur, grillés et bordés d'or.*

Digitized by Google

CRESTE fit un legs à son frère Jaques *Creste* (1), et désigna, pour exécuteurs de ses dernières volontés, Colart *de Thouwart* et Jaquemart *le Douch*, ses gendres; Théry *Daubermont*, son fils, et Théry *de Markais*. — JAQUES I *Daubermont* fut père de huit enfants légitimes et d'un fils naturel; ces enfants suivent :

Enfants légitimes :

1° JAQUES II DAUBERMONT, qui suit, IV.

2° CATHERINE, morte avant le 1er décembre 1457, jour de l'approbation de son testament. Elle avait épousé, en premières noces, avant le 5 août 1423 (comme me l'apprend un chirographe du fonds de Saint-Brice), *Jehan* LE FLAMENG (2), sur qui je n'ai pu recueillir de renseignements plus précis jusqu'à ce jour; et, en secondes noces, vers 1428, *Colart* (Nicolas) DE TOUWART (3), *l'aîné*, natif de Capelle-en-Pévèle, bourgeois de Tournai par achat fait le 25 août 1405, fils de feu Colart *de Touwart* et veuf de Jehane *le Miquiel* et de Marie *du Proit*. — Colart *de Touwart*, l'aîné, fut éwardeur à Tournai, pour la paroisse de Saint-Jacques en 1424, puis quitta cette ville lors des troubles de 1425-26, y vint racheter sa bourgeoisie le 16 janvier

(1) *Jaques* CRETTE, fils de Jaques, acheta et jura le droit de bourgeoisie à Tournai pour cent sols tournois, le 10 mai 1420. Il fit partie de la Magistrature de ladite ville en qualité de juré en 1429, 31, 32 et 33. Il avait une autre sœur, *Marie* CRETTE, femme de Colart *de Grantmès* avant 1420. (ARCHIVES DE TOURNAI, *Chirographes de la cité*, Layette de l'année 1420.)

(2) LE FLAMENG : *de sable, à trois écussons d'argent, chargés chacun d'une croix de gueules*. Cimier : *tête et col de chien d'argent, entre un vol de gueules et de sable*.

(3) DE TOUWART : *de gueules, semé de trèfles d'or, au léopard lionné du même, armé et lampassé d'azur, brochant*. Cimier : *un homme sauvage velu au naturel issant, tenant, de la main dextre, une massue levée, et de la main senestre une rondache (bouclier rond)*.

Digitized by Google

1431 (1432 n. st.), et redevint éwardeur pour Saint-Jacques et Sainte-Marie-Magdeleine en 1434, 42, 46 et 48. Du premier lit, vinrent *Jehan* et *Jaquelotte* (Jacques) LE FLAMENG mentionnés avec leur mère dans un chirographe des Archives de Tournai daté de 1457, et du second lit, naquirent des enfants qu'on trouve dans le tome III des *Notices généalogiques tournaisiennes*, pages 552 et 553.

3° THÉRI, ou THIÉRY III DAUBERMONT, qui suivra, IV^bis^, comme auteur de la *Branche douaisienne* des D'AUBERMONT DE HAZENCOURT.

4° ISABIEL, mariée avant 1423, à *Jaques* LE DOULCH, ou LE DOUCH, cambgeur, bourgeois de Tournai, échevin de cette ville dès février 1423 (1424 n, st.), fils de Jehan *le Douch*, échevin de Tournai en 1409, etc., et de Catherine *Fuyande*, ou *Fuyant*, sa seconde femme. ISABIEL *Daubermont* acheta le droit de bourgeoisie à Douai, le 28 juillet 1428. On la trouve mentionnée avec son mari dans des chirographes des années 1423, 1424 et 1453 (1).

5° ANGNIÈS, née avant 1397 (2), morte avant 1423, car elle n'est pas mentionnée dans les actes passés entre Jehane *Creste* et ses enfants.

6° *Dame* MARIE, née vers 1398, religieuse à l'abbaye de Marquette, près de Lille en 1443 (3).

7° JEHANE, mariée après 1431, à *Jaques* BARET (4).

(1) ARCHIVES MUNICIPALES DE DOUAI. 1^er^ *Registre aux bourgeois*, BB. 84, *folio* xlviij *verso*. — ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI : *Fonds des chirographes de la cité*, Layettes de 1423, 24, 53.

(2) ARCHIVES MUNICIPALES DE DOUAI. *Fonds du Domaine*. Registre CC. 204, page 74.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dues par Tournai en 1443, folio* 17, *recto*.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des chirographes de la cité*, Layette de 1492. En 1492, Michiel *Daubermont* et Honorable

Digitized by Google

Le 5 août 1423, elle et sa sœur PIÉRONNE étaient mineures sous la tutelle de leur mère et de Jehan *Piétart* (1).

8° *Dame* PIÉRONNE, née vers 1408, élève au couvent des religieuses de Haulte-Vie à Tournai en 1418, puis religieuse à l'abbaye de Marquette où elle mourut le 8 juin 1459 (2).

Enfant naturel :

9° LOYS *Daubermont*, aumucheur, selon un chirographe de la cité de Tournai daté de 1450. Il n'est plus fait mention de lui, après cette date, dans les actes que j'ai vus.

IV. *Jaques* II DAUBERMONT, surnommé *le Jeune* durant la vie de son père, releva son droit de bourgeoisie à Tournai, le 27 octobre 1413 (3). Par acte du 3 mai 1418, il acheta de Jehan *de Kerkove*, le fief et seigneurie del Planque sis au Mont-Saint-Aubert, dit de la Trinité, et relevant de la seigneurie du Jardin à Celles-lès-Molembaix, fief qui mouvait lui-même de l'importante seigneurie de Germinies-Molembais (4). — *Jaques* DAUBERMONT mourut vers 1422, après avoir épousé, avant octobre 1413, *Catherine* BURIDAN (5), née

homme Laurent *du Bos* furent constitués procureurs de Maistre Arnoul *de Heurnes* et de Honorable homme *Martin* BARET, par deux lettres scellées, l'une du scel ordonné à Bruxelles, l'autre du scel ordonné à Audenarde.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des chirographes de Saint-Brice*, Layette de 1423.

(2) Idem. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1443, *folio* 17, *recto*; et *Comptes généraux de Tournai*.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 9e *Registre de la loi* (1402-1413), *folio* 18, *verso*.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres trouvés en la maison mortuaire de dame Robertine-Françoise* D'AUBERMONT, *baronne douairière* DE ROISIN-RONGY, *en* 1769, *folio* 29, *recto*.

(5) BURIDAN : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois*

Digitized by Google

vers 1393 (1), morte le 4 avril 1459 (1460 n. st.), selon les *Comptes généraux de Tournai*, fille de Jehan *Buridan*, l'aîné, marchand-mercier, bourgeois de Tournai plusieurs fois éwardeur de la paroisse de Saint-Piat, etc. et de sa seconde femme, Maigne *de Crespellaines* ou *de Créplaines*, dite *Hanielle*, fille de Jehan *de Crespellaines*, dit *Hanielle*, et d'Angniès *Ghadebiert* (2). Catherine *Buridan* convola, après 1422, avec Noble homme Jehan *du Harby* (3), écuyer, représentant d'une branche cadette de la famille GOBIERT DE CORBION, lequel vivait encore en 1444. — *Jaques* DAUBERMONT laissa trois enfants, savoir :

1° JAQUETTE, ou JAQUELINE, morte à Tournai, le 26 août 1485, comme on le voit dans les *Comptes généraux* de cette ville, après avoir épousé, à Lille (selon M. Henri FRÉMAUX), en 1435, Sire *Guérard* PIPPART, ou PIPART (4), bourgeois de Tournai par relief fait le 31 octobre 1435 (5), mort le 8 octobre 1480, après avoir été membre de la Magistrature de ladite ville en qualité de juré en 1437, 38 (en remplacement de Martin *de Bary*, décédé), 40, 42, 44, 47, 52, 59, 73, 75, 77 et 79 ; d'échevin de Saint-Brice et du Bruile en 1441, 43, 46, 48, 50, 51 ; d'éwardeur

*écrevisses de sable, chacune posée en pal.* Cimier : *deux paires de tenailles d'écrevisse de sable.*

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1443, *folio* 8, *recto* et *verso*.

(2) Idem. *Fonds des chirographes de Saint-Brice.* Layette de 1387, acte du 11 juillet 1387.

(3) DU HARBY OU DU HARBIL : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au chevron de gueules brochant.*

(4) PIPPART, OU PIPART : *d'azur, à trois coqs d'or, membrés et crêtés de gueules.*

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 11e *Registre de la loi* (1425 à 1442), *folio* 30, *recto*.

Digitized by Google

pour la paroisse de Saint-Brice en 1445, 49, 74 (maïeur), 78 (maïeur) et 80; de second prévôt en 1453, 57; de maïeur des échevins de Saint-Brice et du Bruile en 1454, 56, 58; de souverain prévôt en 1455. Sire Guérard *Pippart* était fils de Jehan *Pippart*, bourgeois de Tournai, un des deux proviseurs-administrateurs des biens, rentes et revenus du luminaire de l'église de Saint-Brice en 1408, et qui fut, à son tour, échevin de Saint-Brice, juré de Tournai, etc., et de Marie *de Callenielle*. — Le testament conjonctif des époux *Pippart-Daubermont* fut approuvé et empris à Tournai, le 11 octobre 1480. Les exécuteurs désignés furent Jaques *Dennetières* et Eluthère *Bernard*, tous deux gendres des testateurs.

2° Mariette, ou Marie, femme, avant le 11 juillet 1444, de *Arnoul* de le Pierre (1), sur qui je n'ai pu découvrir d'autres renseignements jusqu'à ce jour.

3° Jaquelotte, ou Jaques III DAUBERMONT, qui suit, V.

V. *Jaquelotte*, ou *Jaques* III Daubermont, né vers 1418-19 (2), seigneur del Planque, etc., domicilié dans la paroisse de Saint-Brice où il demeurait devant la Halle, dans une maison faisant le *touquet* des rues de Pont et du Raignouwart (3), fut reçu bourgeois de Tournai par relief fait le 20 juin 1440 (4), et fit partie de la Magistrature de cette ville comme échevin de

(1) de le Pierre : *d'argent, à cinq oiseaux de gueules, posés* 3 *et* 2.

(2) Archives de la ville de Tournai. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1443, *folio* 3, *verso*.

(3) La *rue du Raignouwart* porte, actuellement, le nom de *rue des Trois Coquelets*, et la maison que les d'Aubermont habitèrent jusque vers 1605 est, aujourd'hui, la tannerie de M. Roussel.

(4) Archives de la ville de Tournai. 11e *Registre de la Loi* (1425 à 1442), *folio* 33, *recto*.



Digitized by Google

Saint-Brice et du Bruile en 1442, 43, 44, 45 et 47, et comme juré en 1446, 48 et 49. Il mourut dans la petite ville d'Acquapendente près du lac de Bolsena en Italie, vers le mois de juin 1450, au retour du voyage de Rome où il était allé assister au jubilé universel. Son testament, fait à Tournai, le 29 janvier 1449 (1450 n. st.), fut présenté aux échevins de Saint-Brice, le 6 juillet 1450, mais ces magistrats ne l'approuvèrent que le 18 janvier de la même année (1451 n. st.), après avoir obtenu tous leurs apaisements sur la certitude de la mort du testateur. Par cet acte, Jaques *Daubermont* fit un legs à Catheron *Crette*, fille de feu Jaques *Crette*, son grand oncle, et désigna, pour exécuteurs de ses dernières volontés, demoiselle Jehenne *de Wasmes* (sa femme); sire Simon *de Saint-Jenois*, le Jeune (son demi-cousin); Marcq *Bernard* (son ami); Grart *Pippart* (son beau-frère) et Jehan *de le Planque* (aussi son ami). — Jaques *Daubermont* avait épousé, par contrat passé le 27 mai 1439, *Jehenne*, ou *Jehane* de Wasmes (1), née en 1425, morte le 29 août 1482 (2), après avoir testé le 27 du même mois (3), fille de Pierre *de Wasmes*, marchand-drapier, bourgeois de Tournai, juré de cette ville en février 1426

(1) de Wasmes : *d'argent, à la fasce de gueules; au chef d'azur.* — J'ai été fort surpris de voir les père et mère de Michel *Daubermont* privés de leurs prénoms ordinaires et dénommés JEAN d'Aubermont et BERNARDINE de Wasmes, à la page 286 du tome xxi des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*. Je dois déclarer aussi que jamais les de Wasmes ici mentionnés ne furent seigneurs de *Wasmes* lès-Briffeuil, comme il est dit erronément à la page 196 du tome XII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*.

(2) Archives de la ville de Tournai. *Cartulaire des rentes dues par Tournai en* 1468, *folio* 117, *recto*.

(3) Idem. *Testament approuvé le* 31 *août* 1482, dans la liasse de 1482 du *Fonds des testaments*.

Digitized by Google

(1427 n. st.), et d'Isabelle *de le Noëfvecourt*. — Par acte du 10 juin 1466, *Jehane* DE WASMES, acheta de demoiselle Quinte *Delmotte* et de Jehan *Gobert*, son fils, le fief du Laybray (1) sis à Celles-lès-Molembais. — *Jehane* DE WASMES, qui était, en 1463, veuve de son second mari, Jehan *de le Plancque*, fut inhumée dans l'église de Saint-Brice à Tournai où on lisait autrefois, sur une lame de cuivre, l'inscription suivante :

| *Ecusson aux armes des* DAUBERMONT. | *Ecusson ovale aux armes des* DE WASMES. |
|---|---|

CHY DESOVBS GIST DEMISIELLE JEHENNE DE WASMES, UEFUE DE FEV HONORABLE HOMME JAQVES DAVBERMONT LEQVELLE FINA SON DERNIER JOVR EN LA UILLE DHERQVOPENDANTE AV RETOVR DE ROME EN LAN DV JVBILÉ 1450. JEHENNE DE WASMES, 1482. PRIÉ DIEV POVR SON AME (2).

*Jaques* III DAUBERMONT ne laissa qu'un enfant :

MICHIEL DAUBERMONT, qui suit, VI.

VI. *Michiel* DAUBERMONT, seigneur del Planque, de le Dieffle ou de la Defflière (au Mont-Saint-Aubert), du Laibray, etc., bourgeois de Tournai (3), fut de la Ma-

(1) Le fief *du Laybray* (du Laibray ou de Lébray) relevait de la seigneurie de Germinies-Molembais. Il devait y avoir deux fiefs de ce nom, car, alors que le fief acheté par Jehane *de Wasmes* appartenait en 1595 à *Charles d'Aubermont*, son sous-arrière-petit-fils, la famille *de la Motte d'Ingoyghem* en possédait un autre qui pourrait avoir été une partie éclissée du premier. Cte DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. *Monuments anciens*, tome I, 2e partie, page 1046, colonnes 1 et 2. — *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 34, *verso*.

(2) BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. *Manuscrit CCXXIV* (Epitaphes recueillies par le chanoine DE CALONNE DE BEAUFAYT), *folio* 307.

(3) Bien que n'ayant pas été inscrites dans les Registres de la Loi de

Digitized by Google

gistrature tournaisienne comme éwardeur à Saint-Brice en 1464, 76, 89 et 91, et comme juré en 1478 et 1480. Selon une tradition, que rien jusqu'à ce jour n'a prouvé être vraie, il aurait été *anobli* par le roi de France, Louis XI, dont il était échanson avant le 21 août 1481, comme on le trouve au folio 67 de l'*Inventaire des titres* déjà cité, ci-devant, en note. Les *Comptes généraux* de Tournai font connaître qu'il mourut le 18 octobre 1493; il avait testé le 12 dudit mois (1). Son fief de la Defflière, ainsi nommé à cause des carrières de terre à potier et à tuilier qui s'y trouvaient, avait été relevé par demoiselle Jehenne *de Wasmes*, veuve de Jaques *Daubermont*, le 21 novembre 1450 (2). — *Michiel* DAUBERMONT, qui avait été déclaré majeur en 1463 (3), épousa, vers 1481, *Jehane* COTTREL (4), née vers 1457 (5), décédée le 7 juillet 1517 (6), fille de Jehan *Cottrel*, l'aîné, seigneur d'Esplechin, d'Espaing, etc., et de Catherine *Fiervesti*, demoiselle

Tournai, les bourgeoisies de *Michiel* DAUBERMONT et de son fils *Nicolas*, se prouvent par le relief que fit de sa bourgeoisie, ANTOINE, fils de *Nicolas* et petit-fils de *Michiel*, le 12 mars 1561 (1562 n. st.). ARCHIVES DE TOURNAI. *Registres de la loi*, à la date indiquée.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Testament approuvé le* 19 *octobre* 1493. Les exécuteurs de cet acte furent : Messire Nicolas *de Saint-Genois*, chevalier, seigneur de Clérieu; Maistre Jehan *de Lespine* et Adam *Le Grut*.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 33, *verso*.

(3) BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. *Manuscrit* CCXXIV, *folio* 292.

(4) COTTREL : *de gueules, semé de fers de lance émoussés* (cotterels) *d'argent*. Cimier : *un chien issant d'argent entre un vol coupé de gueules sur argent*. Devise : BON ESPOIR !

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1493, tome I, pages 315, 385 et 603. *Nicolas* DAUBERMONT est mentionné comme ayant 5 ans en juillet 1493 et aussi en août 1492 (sic), et comme étant âgé de 14 ans en l'année 1502.

(6) Idem. *Comptes généraux de Tournai*.

Digitized by Google

héritière d'Ere, lès-Tournai. De ce mariage, vint un fils (1), savoir :

COLART, ou NICOLAS DAUBERMONT, qui suit, VII.

VII. *Colart*, ou *Nicolas* DAUBERMONT, bourgeois de Tournay, seigneur del Planque, de la Defflière, du Laibray, etc., né vers 1487-88 (2), était, en 1521, grand maire de Saint-Amand-les-Eaux (3). On le trouve qualifié *écuyer* dès 1508, gentilhomme de l'empereur Charles V en 1534, et MESSIRE NICOLAS *d'Aubermont*, CHEVALIER, en 1535 (4), puis premier maître d'hôtel de René, comte *de Nassau* et prince d'Orange (5). Il devint seigneur de Raimbaucourt, dit parfois Ribaucourt-lès-Raches (6), par l'achat qu'il fit, en 1527, de ce fief que lui vendit Messire Jehan *de Humières*, chevalier, seigneur de Humières, de Raimbaucourt, de Sauchy, etc. Il fut marié deux fois : en premières noces, en

(1) Voir, ci-devant, dans la préface, ce qui concerne un abbé de Saint-Maximin.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1493, tome I, pages 315 et 385, et *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1508, page 91.

(3) COUSIN. *Histoire de Tournai*. Edition de la Société historique et littéraire, tome IV, page 279.

(4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des testaments*. Le 17 décembre 1532, *Nicolas* D'AUBERMONT, écuyer, donna des biens à la *Bourse de Missus*, ALIAS *Pauperum*, fondée et ordonnée par Vénérable et discret seigneur Monsieur Maistre *Pierre* COTTREL, chanoine et archidiacre de Bruges en l'église de Notre-Dame de Tournai. — Le 20 avril 1538 (veille de Pâques 1539 n. st.). *Messire Nicolas* D'AUBERMONT, *chevalier*, fit une donation viagère de sa maison sise rue de Pont (à Tournai), à sa future seconde femme, Damoiselle (sic) *Jehenne* DE GAVRE, veuve de Messire Jaques *de Zabelens*, en son vivant chevalier. — *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 67, *recto*.

(5) *Annuaire de la Noblesse de Belgique pour* 1865, p. 54, ligne 28.

(6) RAIMBAUCOURT : 2,181 habitants, commune de l'arrondissement de Douai.

Digitized by Google

1509, à *Marie* HANERON, ou HENNERON (1), fille de Jehan *Henneron*, bourgeois de Tournai, par relief fait le 18 avril 1483, et de Jehenne *des Marghais*, vicomtesse de Roulers, sa seconde femme; et, en secondes noces, en 1539, à Dame *Jehenne* DE GAVRE (2), dame de Masnuy-Saint-Pierre (Hainaut), etc., veuve de Messire Jacques *des Ablens*, ou *de Sablens*, chevalier, seigneur de Sablens (à Grandmetz), d'Ogimont, de la Rouge-Porte, de Familleureux, etc., châtelain de Leuze, etc., et fille de Pierre *de Gavre*, écuyer, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, etc. (3), et de Marguerite *van Rockeghem*, damoiselle héritière de Rockeghem, Elseghem, etc. — Du premier lit, vinrent dix enfants qui suivent ; ce sont :

1° JEHAN D'AUBERMONT, qui suit, VIII.

(1) HANERON, ou HENNERON : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or* (RIETSTAP dit que le *chevron* est *d'or*). Cimier : *un senestrochère armé brandissant une épée, le tout au naturel. — Inventaire des titres, folio* 80, *verso.*

(2) DE GAVRE : *d'or, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur ; l'écu entouré d'une bordure endentée de onze pointes de sable.* Cimier : *un chapeau de gueules, retroussé d'hermine, sommé de deux gants renversés, celui à dextre de gueules, celui à senestre d'hermine.* — Les DE GAVRE DE MASNUY-SAINT-PIERRE *brisaient* ces armoiries *d'un lambel de sable de trois pendants posé sur le chef de l'écu*, et d'une *cotice d'azur mise en barre.*

(3) *Pierre* DE GAVRE, était fils de Balthazar *de Gavre*, écuyer, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, etc., et de Marie *de Lannoy*, fille de Pierre *de Lannoy*, écuyer, seigneur de Hardiplanques (à Blandain), etc., et d'Agnès (*de Flandre-Hainaut-Rœulx*) dite *d'Ecaussines*, sa première femme. — *Balthazar* DE GAVRE était fils naturel de Messire Cornélius *de Gavre*, dit *de Hérimez*, chevalier, seigneur de Lens en Hainaut, de Herchies, de Brecht, de Wodecq, de Masnuy-Saint-Pierre, etc. — *Pierre* DE GAVRE laissa deux filles : *Jehane* et *Barbe*. La seconde fut femme de Guillaume *van Borchoven*, écuyer, seigneur de Saint-Géry-lès-Wavre, qu'on verra, ci-après, dans le degré VIII^bis, au premier rameau de la 2e branche cadette, page 384, ligne 16.

Digitized by Google

2° Pierre, écuyer, né le 27 juillet 1512, baptisé à Saint-Quentin de Tournai (1). Il mourut sans alliance étant soldat au service de l'empereur Charles V, souverain du Tournaisis.

3° Jacques, écuyer, né le 21 août 1513, baptisé dans la même église. Il fut religieux à l'abbaye de Beaupré.

4° Alis, née le 11 mai 1515, morte le 18 mai 1578, inhumée à Masnuy-Saint-Pierre.

5° Gilles, écuyer, né le 15 mars 1515 (1516 n. st.). C'est peut-être le même personnage que Guillaume *d'Aubermont*, chanoine de Tournai, selon le *Recueil généalogique des familles des Pays-Bas;* chanoine de Tournai et évêque de Siraz en Arménie, si l'on en croit de Launay; et chanoine et grand doyen de Chartres, évêque de Siraf et archidiacre de Provence d'après l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique pour 1865*. La vérité est que Guillaume était qualifié, le 23 septembre 1551, dans les termes suivants : *Noble et discret Monseigneur Maistre Guillaume* Daubermont, *chanoine de Chartres, archidiacre de Blaye-sur-Lhoire* (Archives de Tournai, *Chirographe de Saint-Brice).*

6° Antoine, né le 26 septembre 1518, mort au berceau.

7° Magdeleine, damoiselle du Laibray en partie, née au château de Wez, lès-Tournai, le 3 novembre 1519, morte le 6 novembre 1580, inhumée dans l'église

(1) Toutes les indications datées des naissances, mariages et décès, qui ne sont pas extraites d'Archives d'Etat-civil, ont été prises dans le *Livre de raison* de la famille d'Aubermont, mentionné au verso du folio 84 de l'*Inventaire des titres*, déjà cité, sous la rubrique : *Mémoires concernant les baptêmes et mariages de la famille des Daubermont depuis l'an* 1454 *jusqu'en* 1702. Depuis 1769, ce livre a appartenu, successivement, à MM. Herrier, Busine, baron Alphonse de Rasse, et à la famille van de Kerchove d'Hallebast.

Digitized by Google

de Bruyelles, femme de *François* DE LA MOTTE, OU VAN DER MOTEN (1), écuyer, seigneur de Bruyelles, lès-Antoing, etc., fils de Jacques *de la Motte*, écuyer, seigneur de Bruyelles, etc., et de Jaqueline *de Grault*.

8° PHILIPPE, écuyer, né le 14 septembre 1521.

9° PONTUS D'AUBERMONT, qui suivra, VIII$^{bis}$, comme auteur du premier rameau de la deuxième branche cadette : *les seigneurs de Franchin, de Masnuy-Saint-Pierre, etc.*

10° ANTOINE D'AUBERMONT, qui suivra, VIII$^{ter}$, comme auteur du second rameau de la deuxième branche cadette : *les seigneurs del Planque et du Quesnoy.*

VIII. *Jehan* D'AUBERMONT, écuyer, seigneur de Raimbaucourt, etc., né à Canteraine, le 23 août 1511, mourut avant 1580 après avoir été marié trois fois. Il épousa, en premières noces, par contrat passé à Lille, le 9 octobre 1549, *Marie* LE PREUD'HOMME (2), fille de Pierre *le Preud'homme*, seigneur d'Halluin (à Ascq et à Annappes), etc., rewart de Lille, anobli en février 1530, et de Catherine *du Pret*, damoiselle de Coisnes, etc., sa seconde femme; en deuxième noces, *Jehane* DE BRIARDE (3), dite *de la Coye*, morte le 31 octobre 1556, fille de Charles *de Briarde*, écuyer, seigneur de la Coye, de Bavinchove, etc., et de Jossine *de Bailleul*; et, en troisième noces, à Saint-Jacques de Tournai, le mardi de la Pentecôte, 16 mai 1559, *Marguerite* DE WAUDRIPONT (4), damoiselle héritière du Thil, etc.,

(1) DE LA MOTTE, OU VAN DER MOTEN : *d'argent, à la hamaide de sable.* Cimier : *deux oreilles d'âne, d'argent et de sable.*

(2) LE PREUDHOMME : *de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.* Cimier : *l'aigle de l'écu issante.*

(3) DE BRIARDE, OU DE BRYARDE : *d'argent, à trois cors de chasse de sable, liés de gueules, virolés d'or.* Cimier : *un cerf issant au naturel, ramé d'or.*

(4) DE WAUDRIPONT : *d'or, à deux lions adossés de gueules, armés*

Digitized by Google

morte à Tournai, le 21 octobre 1583, inhumée dans l'église de Saint-Brice, veuve, en premières noces, de Jehan *de le Plancque*, écuyer, sire et baron de Gavrelle, lès-Arras, seigneur d'Antreulles (à Avelin), de Saint-Laurent, lès-Arras, etc., et fille de Jaques *de Waudripont*, écuyer, seigneur du Foresteau, des Auneaux, du Thil, etc., et d'Angniès *Taffin*. — Le 6 février 1565, *Jehan* D'AUBERMONT fit le relief, au nom de sa troisième femme, du fief du Thil mouvant de la seigneurie d'Anserœul en Hainaut (1). Marguerite *de Waudripont* testa à Tournai le 29 novembre 1582, étant veuve pour la seconde fois, et elle désigna pour principale héritière, sa nièce, Catherine *le Vaillant*, femme du bailli de Waudripont (2). — On voyait, autrefois, dans l'église de Saint-Brice à Tournai, l'inscription suivante :

*Armoiries des*
WAVDRIPONT. D'AUBERMONT TAFFIN.
(écartelées avec celles des
DE WASMES)
*et*
*armoiries des*
DE WAUDRIPONT
*unies dans un écusson*
LEFEBURE. *en forme de losange* SAUARY.
parti *de chacune*
*d'elles.*

*et lampassés d'azur, les queues entrelacées en double sautoir*. Cimier : *une tête et col de mulet de gueules, bardée et bridée d'or, clarinée d'argent*.

(1) Comte DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. *Monuments anciens*. Tome I, 2e partie, page MXXXVII, colonne 2.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Testaments*. Liasse de 1582. — *Notices généalogiques tournaisiennes*, tome I, page 562. Le bailli de Waudripont était *Pierre* DE WAUDRIPONT, écuyer.

Digitized by Google

CY GIST
DAMOISELLE MARGVERITE DE WAVDRIPONT,
EN PREMIÈRES NOPCES ALLIÉE A MESSIRE JEAN
DELPLANQVE, BARON DE GHAURELLES, SEIGNEVR
D'ANTREVLLES ; ET, EN SECONDES NOPCES, DEMEVRÉE UEVFUE
DE NOBLE HOMME JEAN DAVBERMONT, S^r DE
RIBAVCOVRT, LAQVELLE A FONDÉ CÉANS LA
MESSE DV SAINT-SACREMENT PAR CHAQVE
MOIS A TOVIOVRS EN BELLE SOLEMNITÉ,
DÉCÉDA LE 21^e DOCTOBRE 1583 (1).

Par sa deuxième femme, *Jehan* D'AUBERMOMT fut père de quatre enfants ; savoir :

1° JEHAN, écuyer, seigneur de Raimbaucourt, etc., après son père. Il mourut avant le 29 novembre 1582, comme le fait connaître le testament de sa belle-mère, étant lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte *de Lalaing* (2).

2° CHARLES D'AUBERMONT, qui suit, IX.

3° GASPAR, écuyer.

4° MAGDELEINE.

Jean DE LAUNAY, donne, au deuxième D'AUBERMONT DE RAIMBAUCOURT, deux fils naturels : HERCULES et OSCAR *(mythologie et gaëlisme mêlés)*.

IX. *Charles* D'AUBERMONT, écuyer, seigneur de Raimbaucourt, etc., après le décès de son frère aîné, était grand-bailli de Termonde en 1580. Il fut créé *chevalier* par lettres-patentes données à Madrid le

(1) BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. *Manuscrit* CCXXIV, *folio* 307. Dans ce recueil, les armoiries du quartier LEFEBVRE, sont : *d...*, *au sautoir d ..*, *chargé de cinq quintefeuilles d...*, *dont une en cœur*.

(2) *Philippe*, sire et comte DE LALAING, gouverneur et grand-bailli de Hainaut, capitaine d'une compagnie d'ordonnance.

Digitized by Google

29 novembre 1596 (1), et il mourut en 1621. — *Messire* CHARLES *d'Aubermont* avait épousé *Catherine* SCHETZ DE GROBBENDONCK (2), fille de Gaspar *Schetz*, chevalier, sire et baron de Wesemael, seigneur de Grobbendonck, de Hingene, de Heyst-op-den-Berg, etc., maréchal héréditaire de Brabant, etc., et de Catherine *d'Ursel*, sa seconde femme. — De ce mariage, vinrent huit enfants; savoir :

1° CATHERINE, morte sans alliance.

2° JEAN-CONRARD, écuyer, puis chevalier, seigneur de Raimbaucourt, etc., capitaine d'arquebusiers à cheval dès 1610, capitaine de cuirassiers en 1622 (3), chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, mestre de camp, conseiller au conseil de guerre de S. M. Catholique le Roi d'Espagne souverain des Pays-Bas, gouverneur du pays de Gueldre, mort sans postérité le 17 mai 1652. Il avait épousé *Anne* DE MALSEN (4), damoiselle héritière de Puerssen, lès-Dordrecht, fille de Hubert *de Malsen*, écuyer, seigneur de Tilborch, de

(1) J. LE ROUX, héraut d'armes de Flandre. *Recueil de la Noblesse de Bourgogne*, etc., Lille, 1715, in-4°, page 133. Dans cet ouvrage, *Charles* D'AUBERMONT, seigneur de Ribaucourt, est qualifié *seigneur des Planques*, je ne sais à quel titre, et il est désigné comme étant le père de son aïeul, ce dont je n'ai pas trouvé la preuve. Il est vrai que l'auteur, étant un héraut d'armes, possédait en cette qualité un brevet de bêtise officielle.

(2) SCHETZ DE GROBBENDONCK : *écartelé*, aux 1 et 2, *d'argent, à un corbeau essorant de sable posé sur un monticule de trois copeaux de sinople* SCHETZ); aux 2 et 3 : *de gueules, à trois fleurs de lis au pied coupé d'argent* (DE WESEMAEL). Cimier : *le corbeau de l'écu*.

(3) *Louis* DE HAYNIN, seigneur du Cornet. *Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas*. Edition publiée par M. A. DE ROBAULX DE SOUMOY, 1868. Tome II, page 113.

(4) DE MALSEN DE TILBORCH : *de gueules, à la bande d'argent*. Casque *couronné*. Cimier : *une tête et col de paon au naturel*.

Digitized by Google

Puerssen, de Goirle, etc., et petite-fille de Charles *de Malsen*, écuyer, et d'Agnès *van Wyck*.

3° Agnès, morte à Wesemael, le 2 décembre 1627. Elle avait épousé, le 24 juin 1612, *Adrien* de Beer (1), écuyer, seigneur de Meulebeke, etc., grand-bailli des ville et châtellenie de Courtrai, fils de Jan *de Beer*, chevalier, seigneur de Meulebeke, Baudegnies, la Chapelle, etc., bourgmestre de Bruges, et de Robertine (ou Roberte) *d'Aubermont*, sa seconde femme.

4° Antoine, écuyer, prêtre, protonotaire apostolique, chanoine de Tournai dès le 14 avril 1616, décédé dans la dite ville le 6 des ides de juillet (ou le 10 juillet) 1633, étant âgé de 43 ans. Il fut inhumé dans la cathédrale de Tournai sous une pierre ornée de ses huit quartiers de noblesse qui sont :

Aubermont, *Henneron*, Briarde, *Bailleul*;
Schetz, *Rechtergem*, Ursel, *Lière*.

A la page 277 du tome II de ses *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, M. Idesbalde le Maistre d'Anstaing complète l'erreur qu'il a commise, à la page 206 du tome I, en traduisant les mots : *Illustres cognati*, par ceux-ci : *Deux frères remarquables, issus d'illustres aïeux*, alors qu'il s'agit de *deux cousins* dont l'un (Pierre) était *oncle à la mode de Bretagne*, de l'autre (Antoine), auquel il survécut quinze ans et trois mois. — Antoine *d'Aubermont* pris part à plusieurs des œuvres charitables de son cousin le chanoine Pierre *d'Aubermont* qu'on verra, ci-après, au n° 4 du degré VIII^ter (2).

(1) de Beer : *d'or, à l'ours passant de sable, emmuselé et lié de gueules*. Cimier : *l'ours issant entre un vol à l'antique coupé alterné d'or et de sable*.

(2) Hoverlant de Bauwelaere. *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*. Tome VII, page 184.

Digitized by Google

5° Gaspar-Antoine D'AUBERMONT, qui suit, X.

6° Marguerite, religieuse à l'abbaye noble de Forest, lès-Bruxelles, morte le 23 avril 1641, âgée de 60 ans, professe de 43 ans.

7° Marie-Françoise, religieuse en la même abbaye, morte le 17 juillet 1666, âgée de 71 ans, professe de 54 ans.

8° Jean-Charles, écuyer, capitaine d'arquebusiers à cheval au service impérial allemand, tué dans la guerre du Palatinat en juin 1622, inhumé dans l'église des Dominicains à Mayence (1).

X. *Gaspar-Antoine* d'Aubermont, chevalier, seigneur de Grembergen, lès-Termonde, etc., puis de Raimbaucourt, lès-Raches, après la mort de son frère Jean-Conrard, fut mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, conseiller du Conseil de guerre de S. M. Catholique, gouverneur et grand-bailli de Termonde, commissaire pour le renouvellement des magistrats de Flandre, etc. Il mourut en 1657, après avoir épousé *Marie-Lambertine* d'Enghien-Kestergat (2), dame héritière d'Eyseringhen, etc., morte en 1649, veuve, en premières noces, de Christophe *Godin*, conseiller et receveur-général des domaines et finances du Roi catholique, etc., et fille de Guillaume *d'Enghien-Kestergat*, écuyer, seigneur d'Eyseringhen, etc., secré-

(1) L. de Haynin, seigneur du Cornet. *Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas*. Edition citée, tome II, page 46.

(2) d'Enghien-Kestergat : *d'argent, à trois fleurs de lis, au pied nourri, de sable ;* au franc-canton d'Enghien, qui est : *gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisettées au pied fiché d'or, posées* 2 et 1, *le pied dirigé vers le centre de l'écu*. Cimier : *un panache d'or, entre un vol d'argent semé de tourteaux de gueules*.

Digitized by Google

taire-archiviste du conseil privé du Roi catholique aux Pays-Bas, etc., et d'Isabelle *de Blasere*. De ce mariage, vinrent huit enfants *nés à Termonde* et qui suivent :

1° Isabelle-Caroline, née le 29 juillet 1620, mariée à don *Antonio* Pimentel de Prado (1), chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, capitaine d'infanterie et de cavalerie, mestre de camp d'infanterie espagnole, lieutenant mestre de camp général, sergent-général de bataille, ambassadeur du Roi catholique près des cours de Suède et de France, puis mestre de camp général des armées espagnoles.

2° Barberine, née le 22 mars 1622, tenue sur les fonts par Jean-Maximilien *d'Enghien-Kestergat*, prélat d'Oudenbourg, son oncle, et Barberine *Schetz de Grobbendoncq*.

3° Catherine, née le 7 novembre 1623, tenue sur les fonts par Florentin *d'Aubermont*, écuyer, et par Catherine *d'Enghien-Kestergat*, damoiselle de Paddeschoot.

4° Marie-Marguerite, née le 6 février 1625, tenue sur les fonts par Pierre *d'Aubermont*, écuyer, et par Marguerite *Schetz de Grobbendoncq*. Elle épousa don *Diégo* Gomez de Espinosa (2), *comte* de Espinosa (3), chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, sergent-major d'un régiment espagnol, membre du conseil de guerre du Roi catholique, mestre de camp général, gou-

(1) Pimentel de Prado : *écartelé*, aux 1 et 4 : *d'or, à trois fasces de gueules* ; aux 2 et 3 : *de sinople, à cinq panelles d'argent, les tiges en haut*, 2, 1 et 2. Cimier : *un bœuf issant de gueules, accorné d'argent, les pattes du même.*

(2) Gomez de Espinosa : *d'argent, à un arbre terrassé de sinople, accostés de deux loups affrontés de sable rampants contre le fût ; à la bordure de gueules, chargée de huit flanchis d'or.*

(3) Laurent le Blond. *Quartiers généalogiques*, 2e édition, Bruxelles, Ermens, 1788, 2 volumes in-8°. Tome I, page 156.

Digitized by Google

verneur du château d'Anvers (ou gouverneur militaire d'Anvers), mort en ladite ville le 24 janvier 1694. Selon Félix-Victor GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, tome I, page 639, don *Diégo* GOMEZ DE ESPINOSA aurait été fils de don Francisco *Gomez*, chevalier, et de dona Anna *Martinez de Espinosa*; d'après DE LAUNAY, il se serait nommé GOMEZ DE SPINOSA Y VEGA, et si l'on en croit l'*Annuaire de la noblesse de Belgique pour 1865*, page 62, il aurait eu pour père et mère, don Alonso *(Gomez)* et Elvira *Lasso*. C'est par une fille issue de ce mariage, *Marguerite-Thérèse* GOMEZ DE ESPINOSA, que la terre de Raimbaucourt passa dans le domaine de la famille CHRISTYN, dite, aujourd'hui, *Christyn de Ribaucourt*.

5° ANNE-MARIE, née le 19 mai 1626, tenue sur les fonts par Conrard *d'Aubermont*, écuyer, seigneur de Ribaucourt, etc., et par Marie *d'Enghien-Kestergat*. Elle fut religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien.

6° CHARLES-IGNACE D'AUBERMONT, qui suit, XI.

7° LAMBERTINE, née le 30 juin 1629, tenue sur les fonts par Ambroise *van Luyck* et Catherine *d'Enghien-Kestergat*. Elle fut religieuse à l'abbaye de la Cambre, lès-Bruxelles.

8° ANTOINE-FLORENT, écuyer, né le 24 juin 1631, tenu sur les fonts par Antoine-Florentin *d'Aubermont*, écuyer, et par Barbe *de Rodes*. Il fut capitaine de cuirassiers au service du roi d'Espagne et fut tué devant Arras assiégé par les Espagnols en 1654.

XI. *Charles-Ignace* D'AUBERMONT, écuyer, puis chevalier, seigneur de Raimbaucourt, de Grembergen, etc., grand-bailli de Termonde, né le 23 octobre 1627, fut créé *baron* DE RIBAUCOURT, par lettres-patentes données par le roi d'Espagne, comte de Flandres et d'Artois, Philippe IV, en 1659. Il mourut, sans al-

Digitized by Google

liance, à Bruxelles, après 1690, étant alors titré comte DE RIBAUCOURT (1).

---

**Premier rameau de la deuxième branche cadette.**

*Seigneurs de Franchin, de Masnuy-Saint-Pierre, etc.*

VIII[bis]. *Pontus* D'AUBERMONT, écuyer, seigneur de Fransin (ou Franchin), etc., né le 11 décembre 1522, bourgeois de Tournai par achat fait pour 8 livres flandres, le 30 mai 1556 (2), échevin de Saint-Brice et du Bruile dans la même année, était le neuvième enfant et le septième fils de Messire *Nicolas* D'AUBERMONT et de Marie *Henneron*, sa première femme, qu'on a vus, ci-devant, pages 373 et 374. Il mourut le 6 mars 1578 et fut inhumé dans l'église de Bruyelles, lès-Antoing. Il avait épousé, en 1546, *Magdeleine* VAN BORCHOVEN, ou VAN DEN BOURCHOVEN (3), damoiselle héritière de la Motte (à Ittre en Brabant), de Masnuy-Saint-Pierre, de Rockeghem, d'Elseghem, de Flines (en Obigies, lès-Tournai), etc., fille de Guillaume *van Borchoven*, écuyer, seigneur de Saint-Géry-lès-Wavre, de Limale, etc., et de Barbe *de Gavre*, sœur de Jehane *de Gavre*, seconde femme de Messire Nicolas *d'Aubermont*, qu'on a vue, ci-devant, page 374. — *Pontus* D'AUBERMONT fut père de treize enfants qui suivent; savoir :

1° NICOLAS, écuyer, puis chevalier, seigneur de

(1) J. LE ROUX. *Recueil de la Noblesse*, déjà cité, page 133. — Laurent LE BLOND. *Quartiers généalogiques*, déjà cités, tome I, page 155.

(2) *Recueil des bourgeoisies de Henri* VANDENBROECK, *folio* 177, *verso*.

(3) VAN BORCHOVEN, OU VAN DEN BOURCHOVEN : *écartelé*, aux 1 et 4 : *d'argent, à trois mâcles de gueules;* aux 2 et 3 : *de sable, à trois maillets d'or;* sur le tout : *de sable, au lion d'or.*

Digitized by Google

Masnuy-Saint-Pierre, de Rockeghem, de la Motte, de Fransin, de Doorne, du Donc, de Milleghem, etc., reçut, en 1572, une commission pour lever une enseigne de gens de pied ; combattit à Moncontour comme chef d'un corps de troupes belges catholiques auxiliaires de l'armée royale française ; fut colonel de six compagnies d'infanterie wallonne ; puis, en 1583, fut nommé gouverneur et grand-bailli des ville et châtellenie d'Audenarde (1). Il mourut à Audenarde, le 7 janvier 1585, étant époux de *Françoise* DE GROS (2), morte, en la même ville, le 18 octobre 1587, fille de Jan *de Gros*, écuyer, seigneur de Nieuland, Oyghem, Schoppeghem, etc., bourgmestre de la commune de Bruges, etc., et de Catherine *Laurin*, ou *Lauwereyns*, sa seconde femme (3). Messire NICOLAS *d'Aubermont* et sa femme furent inhumés dans l'église de Sainte-Walburge à Audenarde, devant l'autel du Saint-Sacrement qu'ils y avaient fait élever à leurs frais. Leurs deux fils, qui les précédèrent dans la tombe, suivent :

A. *Jehan*, écuyer.

B. *Philippe*, écuyer.

2° ADRIEN D'AUBERMONT, qui suit, IX.

3° HUGUES, écuyer, mort jeune.

4° JACQUES, écuyer, seigneur de Flines-en-Obigies, etc., cornette de la compagnie des chevau-légers du marquis de Roubaix (4), mort à la guerre en Frise, vers 1584.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 68 (*Commissions de* 1572 *et de* 1583).

(2) DE GROS : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois flanchis d'or*. Cimier : *une merlette d'argent, entre un vol d'azur et d'or*.

(3) J. GAILLIARD. *Bruges et le Franc*, tome III, page 52.

(4) *Robert* DE MELUN, vicomte de Gand, marquis de Roubaix, frère de Pierre *de Melun*, prince d'Epinoi.



Digitized by Google

5° Antoine, écuyer, mort adolescent.

6° Philippe, écuyer, mort *à marier*.

7° Pierre, écuyer, mort jeune.

8° Jean, écuyer, mort, en 1587, de blessures reçues à la guerre.

9° Jacqueline, prieure à l'abbaye noble de Forest, lez-Bruxelles, morte le 12 avril 1635, âgée de 82 ans, dans la 63e année de sa profession.

10° Jeanne, morte jeune.

11° Gérardine, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien.

12° Robertine, mariée à Audenarde, le 15 avril 1584, à *Jan* de Beer (1), chevalier, seigneur de Meulebeke, etc., bourgmestre de la commune de Bruges, mort en ladite ville, le 4 mai 1608, veuf en premières noces, de Anne *van der Gracht*, et fils de Charles *de Beer*, chevalier, seigneur de Meulebeke, etc., et de Jacqueline *de Gros*.

13° Magdeleine, damoiselle héritière des fiefs de la Motte (à Ittre) et de Flines (en Obigies), par la mort sans postérité de ses frères Nicolas et Jacques, mourut à Tournai, le 5 février 1612, et y fut inhumée dans l'église des Récollets. Elle avait épousé, par contrat du 3 février 1587, *Claude* de Boulogne (2), écuyer, capitaine de trois cents hommes au régiment de Balanson (sous le prince Alexandre *Farnèse*, duc de Parme), mort à Tournai, le 21 juin 1628, enterré près de sa femme, fils de Jehan *de Boulogne*, écuyer, sei-

(1) de Beer, Voir, ci-devant, page 380, en note.

(2) de Boulogne : *d'argent à la bande de sable, accompagnée de trois lions de sinople, lampassés de gueules, couronnés d'or à l'antique, posés deux en chef et un en pointe*. Cimier : *deux mains de sable, dextre et senestre*.

Digitized by Google

gneur du Moulinet, etc., et de Anne, bâtarde *de Gavre-Masnuy-Saint-Pierre*.

IX. *Adrien* D'AUBERMONT, écuyer, puis chevalier, d'abord seigneur d'Elseghem, de le Rue, etc., puis de Masnuy-Saint-Pierre, du Doncq, de Doorne, de Rockeghem, etc., après la mort de son frère aîné, fut capitaine d'infanterie au régiment de son dit frère et mourut à Elseghem, le 3 décembre 1623. Il avait épousé *Anne* VAN COORNHUYSE (1), morte en 1645, fille de Cornélis *van Coornhuyse*, écuyer, seigneur d'Oost-Coornhuyse et de West-Coornhuyse, grand-bailli d'Ypres et d'Audenarde, gouverneur de Bourbourg, bourgmestre de la commune du Franc de Bruges en 1564, etc., et de Anne *Schepperus*, ou *de Schepper*. — ADRIEN *d'Aubermont* et sa femme furent inhumés dans l'église d'Elseghem sous un monument portant l'inscription suivante :

CY GISENT NOBLES ET ILLUSTRES PERSONNES
MESSIRE ADRIEN D'AUBERMONT, CHEVALIER,
SEIGNEUR DE MASNUY-SAINT-PIERRE, ELSEGHEM,
ROCQUEGHEM, LA RUE, LE DONCQ, LEQUEL,
APRÈS S'ÊTRE MONSTRÉ TOUSIOURS FIDEL A DIEU
ET AU ROY, TANT EN ESTAT DE CAPITAINE AU RÉGIMENT
DE SON FRÈRE MESSIRE NICOLAS, COLONEL
ET GOUVERNEUR D'AUDENARDE,
QU'ÈS AUTRES CHARGES PUBLICQUES, TRESPASSA
LE 3 DÉCEMBRE 1623;
ET DAME ANNE DE LA CORNHUSE, FILLE DE MESSIRE

(1) VAN COORNHUYSE, DE CORENHUUSE, OU DE LA CORNHUSE-RAM : *de gueules, à la fasce bretessée et contre-bretessée d'or*. Cimier : *un cygne éployé d'hermine*.

Digitized by Google

CORNEILLE, SEIGNEUR DUDIT LIEU ET GRAND BAILLY DES VILLES D'YPRES ET D'AUDENARDE.
*Lecteur, priez pour leurs âmes.*

Cette épitaphe était ornée des quartiers suivants :
Sur le côté droit :
AUBERMONT, *Wasmes*, COTTREL, *Fervesty* ;
HENNERON, *du Mortier*, DES MARGHAIS, *Cottrel*.
BOURCHOVEN, *van den Berghe*, DE HUN, *de Mortaigne* dit *Pottrelles* ;
DE GAVRE, *de Lannoy*, VAN ROCKEGHEM, *Metteneye*.
Sur le côté gauche :
CORNHUSE, *Ryeel*, PALME, *Vos* ;
PEUSSINS, *Stavele*, RAES, *Tant*.
SCHEPPERUS, *Winnock*, SAVORYN, *Peussins*,
DONXE, *Budsin*, CLYTHOVE, *Bourbon*.

*Adrien* D'AUBERMONT fut père de douze enfants qui suivent ; ce sont :

1° ADRIEN D'AUBERMONT, qui suit, X.

2° ANNE, damoiselle héritière de Masnuy-Saint-Pierre, de Rockeghem, d'Elseghem, etc., après le décès de son frère ADRIEN, morte à Tournai dans la paroisse de Saint-Jacques, le 5 mars 1662. Elle avait épousé, en 1623, *Pierre* DE BERGHES-SAINT-WINNOC (1), écuyer, seigneur de Nomain-lès-Orchies, de Roupy, du Maret, etc., fils puîné de Philippe *de Berghes-Saint-Winnoc*, chevalier, seigneur de Raches, de Boubers, etc., gouverneur de Lillers, etc., et de Hélène *de Longueval*.

3° ROBERTINE, damoiselle héritière du Doncq, de Doorne, de le Rue, etc., mariée, le 19 janvier 1627,

(1) DE BERGHES-SAINT-WINNOC : *d'or, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur*. Cimier : *un coq hardi d'or, crêté et barbé de gueules*.

Digitized by Google

à *Charles* VAN COORNHUYSE (1), écuyer, seigneur d'Oost et de West-Coornhuyse, etc., fils de Charles *van Coornhuyse*, chevalier, seigneur desdits Coornhuyse, capitaine d'infanterie, etc., et d'Isabeau *de Tenremonde*. Elle mourut de la contagion en 1636.

4° FRANÇOIS, écuyer, mort jeune.

5° MARIE, religieuse à l'abbaye noble de Forest-lès-Bruxelles, morte le 26 avril 1666, âgée de 70 ans, étant professe depuis 54 ans.

6° MAXIMILIEN, écuyer, mort jeune.

7° VALÉRIE, religieuse à l'abbaye noble de Forest, morte le 6 novembre 1624, dans la septième année de sa profession.

8° CORNEILLE, écuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie, au service de Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas. Il mourut à la guerre.

9° CLAUDINE, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien.

10° PHILIPPE, écuyer, mort jeune.

11° CHARLES, écuyer, mort jeune.

12° ANTOINE, écuyer, mort jeune.

X. *Adrien* D'AUBERMONT, écuyer, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, Rockeghem, Elseghem, etc., mort sans alliance.

---

**Second rameau de la deuxième branche cadette.**

*Seigneurs del Planque, du Quesnoy, etc.*

VIII^ter^. *Antoine* D'AUBERMONT, écuyer, seigneur del Planque, de la Defflière, du Laibray, etc., par reliefs

(1) VAN COORNHUYSE. Voir ci-devant, page 387, en note.

Digitized by Google

faits le 18 septembre 1548 (1), bourgeois de Tournai par relief fait le 12 mars 1561 (1562 n. st.) (2), était né le 15 mars 1523 (1524 n. st.), huitième fils et dixième enfant de Messire Nicolas *d'Aubermont* et de Marie *Henneron*, sa premiére femme, qu'on a vus, ci-devant, pages 373-374, degré VII. Il mourut vers 1588, après avoir épousé, le 12 février 1561 (1562 n. st.), *Jeneviefve*, ou *Geneviève* DESPARS (3), fille de Jaques *Despars*, chevalier, seigneur des Rosières, plusieurs fois bourgmestre de Bruges, écoutête de ladite ville, etc., et de Barbe *de Landas*. — Le 12 octobre 1592, Geneviève *Despars* acheta de Georges *Savary*, écuyer, seigneur de Warcoing, etc., les fiefs du Quesnoy, de l'Espinoy et du Rejet du Quesnoy, sis à Pottes-sur-Escaut et relevant de la baronnie de Leuze. Geneviève *Despars* mourut avant le 17 avril 1617. — *Antoine* D'AUBERMONT fut père de cinq enfants baptisés en la chapelle du château de Lannoy à Hollain, lès-Antoing; ces enfants suivent :

1° CHARLES D'AUBERMONT, qui suit, IX.

2° FLORIS, écuyer, né le 19 avril 1566, prêtre, chanoine et chantre de Notre-Dame de Chartres, aumônier de la reine Marguerite de Valois, première femme du roi de France, Henri IV. Il mourut à Chartres, le 28 août 1643, après avoir donné à l'église du couvent des Campeaux de Tournai, une verrière ornée de ses seize quartiers de noblesse, qui étaient :

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folios* 29, *verso;* 33, *verso*, et 35, *recto*.

(2) Idem. *Recueil des bourgeoisies* de Henri VANDENBROECK, *folio* 185, *recto*.

(3) DESPARS : *d'or, à trois bandes d'azur ; l'écu entouré d'une bordure componée de gueules et d'argent de vingt pièces*. Cimier : *une tête et col de cygne d'argent*.

Digitized by Google

D'AUBERMONT, *de Wasmes*, COTTREL, *Fervesty*;
HENNERON, *du Mortier*, DES MARGHAIS, *Cottrel*.
DESPARS, *Metteneye*, METTENEYE, *van Meruwe*;
LANDAS, *des Wastines*, DIMENCHE, *Bouchar*.

3° GUILBERT, écuyer, né le 21 juillet 1567, mort avant 1588.

4° PIERRE, écuyer, prêtre, licencié en la sainte Théologie, chanoine de Tournai dès le 14 juin 1597, né le 21 juillet 1569, mort le 6 des ides d'octobre (10 octobre) 1648. Par son testament, daté du 12 janvier 1641, il fonda, sous le nom d'*Office de la Présentation de la sainte Vierge*, une bourse d'études (1) de théologie à l'Université de Louvain. Il fonda, aussi, une chapelle et une messe hebdomadaire au château du Quesnoy à Pottes, où l'on voit encore son portrait. Il fit, avec son cousin, le protonotaire *Antoine* D'AUBERMONT (qu'on a vu, ci-devant, page 380), quelques donations aux pauvres de Tournai, lesquelles paraissent avoir été confondues depuis, dans les biens de la grande fondation *de Monnel, Manarre et Crombez*.

L'épitaphe consacrée à *Pierre* D'AUBERMONT et à son cousin *Antoine* se voit encore dans la cathédrale de Tournai et se trouve imprimée à la page 205 du tome premier des *Recherches sur la cathédrale de Tournai* de M. Idesbalde LE MAISTRE D'ANSTAING, et à la page 222 du tome XVI des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*.

5° SIMON, écuyer, né le 21 août 1570, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service de S. M. Catholique. Il fut tué en 1591, lors du sac de Château-Thierry (Aisne, France) par les Espagnols.

(1) Aujourd'hui il y a deux bourses d'études s'élevant chacune à 400 francs.

Digitized by Google

IX. Messire *Charles* D'AUBERMONT, écuyer, puis chevalier par lettres-patentes des archiducs Albert et Isabelle de l'an 1617 (1); seigneur del Planque (relief fait le 6 juin 1589), de la Defflière (r. du 3 juin 1589), du Quesnoy (par donation faite par sa mère le 11 octobre 1593), du Laibray, de l'Espinoy (r. du 17 avril 1617), etc. (2), fut reçu bourgeois de Tournai en 1605, étant alors maïeur des échevins de Saint-Brice et du Bruile (3) Il fit partie de la Magistrature tournaisienne de 1605 à 1624, et fut six fois souverain prévôt en 1611, 1612, 1617, 1618, 1623 et 1624. — Messire *Charles* D'AUBERMONT mourut à Tournai dans la paroisse de Saint-Piat, le 2 janvier 1632, et fut inhumé le 5 du même mois dans l'église de ladite paroisse où se trouvait autrefois son épitaphe ornée de seize quartiers de noblesse identiques à ceux de son frère FLORIS que j'ai donnés plus haut, page 391. Il avait épousé, par contrat passé en 1595 et religieusement à Froyennes-lès-Tournai, le 16 janvier 1596, *Barbe* DE PREYS (4), morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, le 2 avril 1654, fille de Sire Denis *de Preys*, seigneur de Froyennes (lès-Tournai), des Cleppes (à Rumes), etc., grand prévôt de Tournai, *anobli* par l'empereur Charles V en 1551 (5), et de Jehenne *Savary*. — C'est par suite de la cession à lui faite, le

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 68, *verso*.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité. *Folios* 29, *verso*; 34, *recto*; 35, *recto*; 3, *verso*, et 4, *recto* et *verso*.

(3) Idem. *Recueil des bourgeoisies* de Henri VANDENBROECK. *folio* 219, *verso*.

(4) DE PREYS, OU DE PRÉIS : *d'azur, à trois trèfles d'or*. Cimier : *une tête et col de cerf d'azur, ramée d'or*. — Ce cimier n'appartient qu'à la branche de Froyennes.

(5) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà

Digitized by Google

3 novembre 1604, par son beau-frère, Paul *de Preys*, de deux maisons sises à Tournai, rue de la Ture (1) et formant le coin d'aval du débouché de cette rue dans la rue des Allemands (dite depuis rue des Jésuites), que Messire *Charles* D'AUBERMONT quitta la paroisse de Saint-Brice où il demeurait dans l'ancienne maison de sa famille (située à l'angle formé par la rencontre des rues de Pont et des Trois-Coquelets), pour aller se fixer en la paroisse de Saint-Piat, après 1606, année où arriva, dans la maison sise à Saint-Brice, la naissance de son fils FLORENT. — Messire *Charles* D'AUBERMONT fut père de neuf enfants qui suivent; ce sont :

1° MARIE, née au château du Quesnoy, sur Lille (2), à Pottes, le 15 octobre 1596, morte à Tournai étant religieuse carmélite déchaussée.

2° JENNE, ou JEANNE, née à Froyennes, le 15 mars 1598, morte avant 1657.

3° CHARLOTTE, née au château du Quesnoy, le 15 janvier 1600, morte à Tournai, dans la paroisse de Sainte-Catherine en mars 1656, après avoir testé en 1654. Elle possédait le fief du Laibray qu'elle avait relevé avant le 19 avril 1633, l'ayant recueilli dans la succession de feu NICOLAS *d'Aubermont*, son frère (3).

4° GENEVIÈVE, née au château de Quesnoy, le 30 novembre 1601, y décédée le 9 novembre 1605.

cité, *folio* 67, *verso*. Les lettres patentes ne paraissent pas avoir été enregistrées.

(1) Idem., ibidem. *Folio* 63, *verso*.

(2) Le château du Quesnoy à Pottes formait un fief qui différait du fief du Quesnoy même, en ce que ce dernier relevait de la baronnie de Leuze, alors que le château était tenu du Roi de France, à cause de sa Salle de Lille. Le château du Quesnoy était donc *sur terre de Lille*.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 35, *verso*.

Digitized by Google

5° Nicolas, écuyer, seigneur du Laibray, etc., né au château du Quesnoy, le 30 décembre 1603, mort sans alliance. Ses funérailles furent célébrées à Tournai, dans l'église de Saint-Piat, le lundi 22 octobre 1629. Selon de Launay, *Nicolas* aurait été tué au siége de Bois-le-Duc.

6° Florent, Florentin, ou Antoine-Florentin, écuyer, né à Tournai, dans la paroisse de Saint-Brice, le 25 mars 1606 (1), mort à Bruxelles, le 20 décembre 1626. D'après de Launay, ce serait au siège de Bréda par le marquis *de Spinola* que Florent aurait été tué.

7° Hélène, née au château du Quesnoy, le 14 septembre 1607, morte le premier octobre suivant.

8° Pierre D'AUBERMONT, qui suit, X.

9° Robert, écuyer, prêtre, chanoine du chapitre exempt de Saint-Bavon à Gand, le 10 juin 1628, bachelier en théologie, seigneur del Planque (relief fait le 29 décembre 1632) et de la Defflière (r. fait le 27 mars 1633), docteur en théologie par lettres de 1638, chantre du chapitre de Saint-Bavon en 1661 (2). Né le 27 octobre 1611, il fut baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 30 du même mois, et tenu sur les fonts par Noble homme Robert *de Barbaise,* chevalier, lieutenant-général du bailli de Tournai et Tournaisis, etc., et par noble damoiselle Clare *de Steenhuis.* Il mourut à Gand, le 10 mars 1697, et y fut inhumé dans la crypte de la cathédrale de Saint-Bavon. On lui consacra deux épitaphes latines que je rapporte ici :

La première, qui se trouve dans la chapelle de

(1) *Livre de Raison de la famille* d'Aubermont. cité, ci-devant. page 375, en note.

(2) Archives de la ville de Tournai. *Inventaire des titres,* déjà cité, *folios* 30, 34 et 69, *recto.*

Digitized by Google

Sainte-Catherine de la cathédrale de Saint-Bavon, porte ces mots :

D. O. M.

IN CRYPTA SUB HOC
SACELLO TUMULATUS EST
REVERENDUS ADMODUM,
AMPLISSIMUS ET PRÆNOBILIS
DOMINUS
ROBERTUS D'AUBERMONT,
67. ANNIS EXEMPTÆ
CATHEDRALIS HUJUSCE
ECCLESIÆ CANONICUS,
36. VERO CANTOR :
DEUM PRECARE LECTOR IN ÆTERNUM.

REQ. IN PACE.

La seconde, qui est placée sur la balustrade de ladite chapelle de Sainte-Catherine, contient ce qui suit :

D. O. M.

PIIS MANIBUS REV[I] ADMODUM,
AMPLISSIMI ET PRÆNOBILIS
DOMINI ROBERTI D'AUBERMONT,
67. ANNIS EXEMPTÆ CATHEDRALIS
HUJUS ÆDIS CANONICI, AC 36. CANTORIS,
NON MINUS ANIMI CANDORE,
ET LAUDABILI VIVENDI RATIONE,
QUAM SANGUINE ET PROSAPIA CONSPICUI,
VITAM COLUIT UT SEMEL
ERIPIENDAM, VIRTUTEM ET COMITEM
INSEPARABILEM
MUNIFICUS FUIT PATER PAUPERUM,

Digitized by Google

DE ILLIS VIVENS ET MORIENS OPTIME
MERITUS : QUI VIVUM AMARUNT,
MORTUUM DEPLORARUNT.
NON OBIIT, SED ABIIT FAMA SUPERSTES
SEXTO IDUS MARTII,
VITÆ PERACTIS ANNIS 85.
*R. I. P.*

Cette seconde inscription est accompagnée de seize quartiers de noblesse qui sont :

AUBERMONT, *Cottrel*, HENNERON, *des Margais ;*
DES PAERS, *Metteney*, LANDAS, *Dimance.*
PREYS, *la Chapelle*, LA TRIMOUILLE, *Millot ;*
SAVARY, *Paillar*, COTTREL, *Gomer* (1).

X. Messire *Pierre* D'AUBERMONT, écuyer, puis chevalier (2), fut seigneur du château du Quesnoy (par relief fait le 5 juin 1632), des Prets du Quesnoy (relief fait le 26 mars 1633), du Quesnoy, de l'Espinoy et du Rejet du Quesnoy (relief fait le 16 novembre 1633); du Petit-Quesnoy, par achat fait de Jean *Fourmanoir*, le 22 décembre 1639 (3); de la Cucquière, par achat fait de Marie *Buissez*, veuve de Noël *Couvreur*, le 9 décembre 1651 (4); du Laibray, par relief fait le

(1) Chanoine Emmanuël HELLIN. *Histoire chronologique des Evêques et du chapitre exempt de l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand.* Gand, Pierre de Goesin, 1772. Tome I, pages 149 et 150.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des chirographes de la cité.* Layettes des années 1661 et 1663.

(3) Idem. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folios* 25, *recto ;* 20, *recto ;* 5, *recto*, et 21, *verso*. — Le fief du PETIT-QUESNOY *relevait* de la seigneurie de HAUTRIVE.

(4) Idem. *Inventaire des titres*, *folios* 37, *verso*, et 39, *recto*. — Le fief de LA CUCQUIÈRE, *relevant* du fief du BANCQ A LAGNIES (ou seigneurie temporelle du Mont-Saint-Aubert), et sis à Celles-lès-Molembais (Hainaut), fut acheté le 12 février 1509 (1510 n. st.), par sire Jacques

Digitized by Google

14 mars 1657 (1), etc. Il fit partie de la Magistrature tournaisienne comme juré et grand prévôt de 1658 à 1675, et il fut nommé, en juillet 1668, Chevalier d'honneur au Conseil souverain de Tournai, office dans lequel il fut reçu le 22 septembre de la même année et qu'il exerça jusqu'à son décès (2). — Né au château du Quesnoy, à Pottes, le 23 août 1609, il mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, en l'hôtel d'Aubermont, le 7 juillet 1675, et ses funérailles furent célébrées le 5 août suivant en l'église de ladite paroisse (3). D'après ce que rapporte une inscription conservée au château du Quesnoy, il aurait été inhumé dans la chapelle du couvent des Frères-Mineurs de l'ordre de Saint-François, ou Récollets, qu'il avait fondé à Pottes par lettres du 7 juin 1652 et du 18 avril 1653 (4). Voici cette épitaphe :

| | | |
|---|---|---|
| *Armoiries des* DE COURCELLES, *dans un écusson ovale.* | ARMOIRIES COMPLÈTES DES DAUBERMONT. | *Armoiries des* DE ROISIN, *dans un écusson ovale.* |

*Lequint*, curé de Celles, de Godefroy *Thiébegot*. Il contenait alors 14 bonniers. Il fut vendu le 17 avril 1515, par ledit sire Jacques *Lequint* à Jehenne *de Breuze*, veuve de Hubert *de Billemont*. Le 7 septembre 1613, ce fief, qui contenait 16 bonniers, fut vendu par demoiselle Françoise le Wallée et consors à Noël *Couvreur*, dont la veuve disposa de ce bien comme il est dit plus haut.

(1) Idem. *Inventaire des titres, folio* 36, *recto*.

(2) HOVERLANT DE BAUWELAERE. *Essai chronologique pour servir à l'Histoire de Tournai*. Tome LXXIV, page 342.

(3) ARCHIVES DE L'ETAT-CIVIL DE TOURNAI. Registre 259, pages 204 et 208.

(4) F.-J. BOZIÈRE. *Souvenirs et légendes de l'ancien Tournaisis*. (Manuscrit appartenant à l'auteur de cette généalogie). Tome II, pages 216 et 217.

Digitized by Google

D. O. M.

DANS LE CAVEAU DE CETTE CHAPELLE REPOSENT
LES CORPS DE MESSIRE PIERRE DAUBERMONT,
CHEVALIER, SEIGNEUR DU QUÉNOY, FONDATEUR DE
CE COUVENT, CHEVALIER D'HONNEUR AU CONSEIL
SOUVERAIN DE TOURNAI, ET GRAND PRÉVÔT DE
LADIT^e. VILLE, DÉCÉDÉ LE 7 JUILLET 1675;
DAME ROBERTINE-FRANÇOISE RYM, SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 12 FÉVRIER 1701 : D^lle ADRIENNE
THÉRÈSE DAUBERMONT, LEUR FILLE, DÉCÉDÉE LE
14 MAY 1719 : D^lle MARIE ROBERTINE DAUBERMONT,
AUSSI LEUR FILLE, DÉCÉDÉE LE 7 MARS 1727;
MESSIRE JACQUES DAUBERMONT, CHEVALIER, SEIG^r
DU QUÉNOY, LEUR FILS, DÉCÉDÉ LE 31 8.BRE 1721 :
DAME MARIE THÉRÈSE DENNETIÈRES, SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 15 7.BRE 1691 : ET LEURS ENFANS TELS
QUE MESSIRE ANGE JOSEPH DAUBERMONT, CHEVALIER,
SEIG^r DUDIT QUÉNOY, DÉCÉDÉ LE 23 JUIN 1738 :
D^lle MARIE THÉRÈSE DAUBERMONT, DÉCÉDÉE LE
1^er MAY 1760 : ET ENFIN NOBLE DAME MADAME
ROBERTINE FRANÇOISE DAUBERMONT,
DERNIÈRE DE CE NOM, DAME DU QUÉNOY, &^a
VEUVE, EN P^es NOCES, DE MESSIRE
FRANÇOIS JOSEPH DE COURCELLES, CHEVALIER,
LIEUT.-COLONEL DU RÉGIMENT DE SANTERRE,
ET EN 2^es NOCES DE MESSIRE BAUDRY-NICOLAS-
FRANÇOIS DE ROISIN, BARON DE SELLE ET DE
RONGY : LAQUELLE APRÈS PLUSIEURS LEGS PIEUX
FAITS TANT AUX PAUVRES QUA CE COUVENT
EST DÉCÉDÉE LE 24 MARS 1769.

REQUIESCANT IN PACE.

Digitized by Google

Cette épitaphe est accompagnée des seize quartiers de noblesse des petits-enfants de Messire *Pierre* D'AUBERMONT ; ces quartiers sont :

DAUBERMONT, *Despars*, PREYS, *Savary*;

RYM, *Seclyn*, BEER, *Daubermont*.

DENNETIÈRES, *du Bois de Fiennes*, LA FOSSE DIT PITHEM, *Bernard*;

HACCART, *Hornut*, GOMMER, *le Boucq dit Carnin*.

Quant aux quartiers de noblesse de Messire *Pierre* D'AUBERMONT même, ils sont identiques à ceux de son frère ROBERT qu'on a vus, ci-devant, page 396, ligne 8.

PIERRE *d'Aubermont* avait épousé, le 27 juin 1632 (1), *Robertine-Françoise* RYM (2), dame héritière de Roosdonck, etc., morte dans la paroisse de Saint-Piat à Tournai, le 12 février 1701, inhumée le 28 dudit mois dans la chapelle des Récollets à Pottes (3), fille de Philippe *Rym*, écuyer, seigneur de Roosdonck, etc., et de Magdeleine *de Beer*. — Madame D'AUBERMONT DU QUESNOY fit enregistrer les armoiries de son époux défunt en même temps que les siennes dans l'*Armorial général de France de 1696-97* (4). — Bien que Maître HOVERLANT DE BAUWELAERE, jurisconsulte, ait déclaré à la page 343 du tome LXXIV de son œuvre monumen-

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 83, *recto*.

(2) RYM : *d'or, au léopard lionné de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur*. Cimier : *deux têtes et cols de dragon adossées d'or*. Cri : BYSTERVELT !

(3) ARCHIVES DE L'ETAT-CIVIL DE TOURNAI. *Registre* 263, pages 294 et 297.

(4) D'HOZIER. *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, extrait de l'*Armorial général de France*, publié par M. A. BOREL D'HAUTERIVE. Page 26, *article* 110bis.

Digitized by Google

tale (1), que PIERRE *d'Aubermont* mourut sans postérité mâle, je suis obligé de déclarer que ce Chevalier d'honneur fut père de quinze enfants dont sept fils parmi lesquels quatre lui survécurent. Ces enfants suivent ; ce sont :

1° MARIE-BARBE, née à Tournai, le 12 septembre 1633, y fut baptisée dans l'église de Saint-Piat, le 2 octobre suivant, étant tenue sur les fonts par Floris *van den Eechoute*, écuyer, seigneur d'Aigremont, et par sa grand'mère paternelle, Barbe *de Preys*. Elle épousa, vers 1656, *Jean-François* D'ENGHIEN-KESTERGAT (2), écuyer, seigneur de Bruyelles-lès-Antoing, de Hautecourt (à Isières, Hainaut), etc., fils de Jacques *d'Enghien-Kestergat*, écuyer, seigneur de Wambroeck, de Bruyelles, de Hautecourt, de Neufville, etc., et d'Antoinette *van Coornhuyse*, sa première femme.

2° ADRIENNE-THÉRÈSE, née à Pottes, au château du Quesnoy, le 7 octobre 1635, morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, le 14 mai 1719, inhumée le lendemain dans la chapelle des Récollets à Pottes.

3° JEANNE-*Magdeleine*-FRANÇOISE, née à Pottes, au château du Quesnoy, le 2 mai 1637, religieuse à l'Hôpital de Notre-Dame à Tournai, où elle entra le 20 mai 1664, et où elle mourut le 24 août 1669.

4° ROBERT-FRANÇOIS, écuyer, né à Pottes, au château du Quesnoy, le 25 juin 1638, mort étant page du Grand-Duc de Toscane. Ses funérailles furent célébrées à Saint-Piat de Tournai, le 29 août 1656.

5° FLORIS-CHARLES, écuyer, né à Pottes, au château du Quesnoy, le 5 juin 1641, mort jeune.

(1) *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai*, en 105 tomes.

(2) D'ENGHIEN-KESTERGAT. Voir, ci-devant, page 381, en note.

Digitized by Google

6° CHARLES, écuyer, né à Pottes, au château du Quesnoy, le 26 mai 1642. — Si ce n'est pas un seizième enfant, huitième fils de Messire Pierre *d'Aubermont*, qui fut cornette au régiment Royal-Wallon en 1675 (1), puis capitaine de cavalerie, puis seigneur du Laibray par relief fait le 3 juin 1689 (2), et qui mourut à Nancy où il fut inhumé dans l'église du couvent des Carmes, il faut que le CHARLES *d'Aubermont* auquel se rapporte ces qualités, ce relief et ce décès, soit le CHARLES de cet article qui aurait renoncé à son droit d'aînesse.

7° JACQUES-GASPARD D'AUBERMONT, qui suit, XI.

8° MARIE-ANNE, née à Pottes, au château du Quesnoy, le 15 août 1644.

9° CATHERINE, née à Pottes, au château du Quesnoy, le 2 septembre 1645.

10° JEANNE-FRANÇOISE, baptisée à Tournai, dans l'église de Saint-Quentin, le 4 octobre 1646.

11° ADRIEN-VALENTIN, écuyer, né à Tournai, en l'hôtel d'Aubermont, le 9 février 1648.

12° MARIE-CAROLINE, née au château du Quesnoy, le 12 avril 1649, morte à Tournai, dans la paroisse de Notre-Dame, le 26 juin 1713. Elle avait épousé, à Saint-Piat de Tournai, le 14 février 1672, *Jean-François* LE LOUCHIER (3), chevalier, seigneur de Popuelles, de Ronne, etc. (qui devint plus tard, grand-prévôt de Tournai), baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 24 août 1649, veuf, en premières noces, de Catherine *d'Ostrel*

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 69, *verso*.

(2) Idem, ibidem. *Folio* 36, *verso*.

(3) LE LOUCHIER : *de sable, semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à trois louches du même, posées en pal, le manche en pointe*, 2 et 1, *brochant sur le tout*. Cimier : *une tête et col de chien d'argent*.



Digitized by Google

*de Flers*, et fils de Jacques *le Louchier*, écuyer, seigneur de Popuelles, de Ronne, etc., et d'Anne *Wouters de Vinderhoute*.

13° FRANÇOIS, écuyer, né à Pottes, au château du Quesnoy, le 31 octobre 1651. Il fut prêtre, chapelain de la chapelle de Sainte-Anne en 1671, chanoine de la cathédrale de Tournai en 1672 (1). Il mourut le 7 septembre 1690.

14° JASPARD-JACQUES, écuyer, né à Tournai, dans l'hôtel d'Aubermont, le 2 février 1653, baptisé à Pottes, dans la chapelle du château du Quesnoy, mort le 25 mai 1705.

15° MARIE-ROBERTINE, damoiselle du Laibray par relief fait le 7 août 1676 (2), propriétaire d'une cense à Kerkove (3), née à Tournai, dans l'hôtel d'Aubermont, le 4 août 1655, y décédée dans la paroisse de Saint-Piat, le 7 mars 1727. Elle fut inhumée le lendemain de sa mort dans la chapelle des Récollets à Pottes.

XI. *Jacques-Gaspard* D'AUBERMONT, écuyer (qualifié, parfois, chevalier), seigneur du Petit-Quesnoy (relief fait le 6 juillet 1676); du Quesnoy, de l'Espinoy et du Rejet du Quesnoy (relief du 2 septembre 1676); du Laibray (relief du 29 mai 1684); del Planque, par relief fait le 4 mars 1698 (4); de la Defflière, etc., fit partie de la Magistrature tournaisienne en qualité de juré de 1679 à 1687, et comme maïeur des échevins en 1687-88-89. Né à Pottes, au château du Quesnoy, le 14 août 1643, il y mourut le 31 octobre 1721, et y

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folios* 67 et 69, *verso*.

(2) Idem, ibidem. *Folio* 36, *recto*.

(3) Idem, ibidem. *Folio* 78, *recto*.

(4) Idem, ibidem. *Folios* 22, *verso*; 20, *verso*; 8, *recto*; 36, *recto*; 30, *recto*.

Digitized by Google

fut inhumé dans la chapelle du couvent des Récollets. Il avait fait enregistrer ses armoiries et celles de sa femme dans l'*Armorial général de France* (1). Il avait épousé, à Saint-Jacques de Tournai, le 10 août 1683, *Marie-Thérèse* DENNETIÈRES DE MONPINCHON (2), née à Tournai, y baptisée à Sainte-Marie-Magdeleine, le 9 mars 1660, y décédée dans la paroisse de Saint-Jacques, le 15 septembre 1691, inhumée dans la chapelle des Récollets du Quesnoy à Pottes, le 22 dudit mois, fille de Jacques-François *Dennetières*, écuyer, seigneur de Monpinchon (à Sailly, lès-Lannoy), etc., ancien magistrat de Tournai, et de Marie-Thérèse *Haccart du Ponthois*. — JACQUES-GASPARD *d'Aubermont* fut père de sept enfants légitimes et de trois enfants naturels; ces enfants suivent :

Enfants légitimes :

1° ANGE-JOSEPH D'AUBERMONT, qui suit, XII.

2° ROBERTINE-FRANÇOISE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 13 novembre 1685, morte sans postérité et dernière de sa famille, le 24 mars 1769, en la paroisse de Saint-Piat de ladite ville, fut inhumée en la chapelle des Récollets de Pottes. Par la mort de ses frères et sœurs, sans alliances, elle était devenue dame du Quesnoy, del Planque, de la Defflière, du château du Quesnoy (reliefs faits le 19 décembre 1746), du Petit-Quesnoy, par relief fait le 22 avril 1747 (3),

(1) D'HOZIER. *Armorial de Flandre, de Hainaut et du Cambrésis*, etc., page 26, article 111bis.

(2) DENNETIÈRES DE MONPINCHON : *d'argent, à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile d'or à six rais, et accompagnés, en abîme, d'un anneau de gueules*. Cimier : *un tigre issant au naturel, enchaîné d'argent, entre un vol à l'antique d'azur*.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folios* 8, *verso*; 21, *recto*; 27, *recto*; 37, *recto*, etc.

Digitized by Google

etc. — Elle fut mariée deux fois : en premières noces, à Pottes-sur-Escaut, le 1er juillet 1739, à *François-Joseph* DE COURCELLES (1), chevalier, sire et baron de Courcelles, seigneur d'Asq-Annappes (2), etc., capitaine au service de France, ensuite lieutenant de Roi à Landrecies, puis lieutenant-colonel du régiment de Santerre, mort avant le 19 décembre 1746, fils de Pierre *de Courcelles*, écuyer, seigneur de Verlin (Yonne), etc., et de Marie-Marguerite-Aldegonde *Pally*, damoiselle héritière de Steenbrugge, de Grandrieu, etc., et, en secondes noces, aussi à Pottes, le 29 avril 1748, à *Baudry-François-Nicolas* DE ROISIN (3), chevalier, sire et baron de Selles (lès-Desvres, Pas-de-Calais), de Rongy (lès-Antoing), etc., baptisé à Saint-Nicolas de Tournai, le 17 décembre 1696, inhumé dans l'église de Rongy, le 13 octobre 1761, veuf, en premières noces, de Marie-Anne-Françoise-Josèphe *Desmaisières de Templeuve*, et fils de Baudry-François *de Roisin*, chevalier, sire et baron de Selles et de Rongy, seigneur de Basenghien, du Préhidré, etc., grand-prévôt de Tournai, chevalier d'honneur au Par-

(1) DE COURCELLES : *de gueules, à l'écusson d'argent, posé en abîme et chargé d'un sautoir de sable.*

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 116, *recto*. François DE COURCELLES avait pour frère *Ignace-Angélicque* DE COURCELLES écuyer, et pour demi-frère. Antoine-Ignace *van der Gracht*, chevalier, seigneur de Fretin, de Grandrieu, etc., grand-bailli héréditaire de Tournai-Tournaisis. Il y a donc, aux pages 248-49 de l'*Annuaire* de la Noblesse de Belgique pour 1877, une erreur qui a donné naissance à une autre erreur qu'on trouve à la page 370 du tome IIIe des *Notices généalogiques tournaisiennes*, à la 24e ligne.

(3 DE ROISIN : *bandé de gueules et d'argent de six pièces*. Casque *couronné*. Cimier : *un cygne* (ALITER *un singe) au naturel tenant de la patte dextre un raisin et de la senestre une bannière aux armes de l'écu.*

Digitized by Google

lement de cette ville, etc., et de Jeanne-Agnès *Delfosse*. — Les héritiers de ROBERTINE-FRANÇOISE *d'Aubermont* furent : pour le quartier de D'AUBERMONT, Messire LE LOUCHIER DE RONNE, petit-fils de Marie-Caroline *d'Aubermont* qu'on a vue, page 401, ligne 21 ; pour le quartier de RYM, personne ne se présenta; pour le quartier de DENNETIÈRES, Messire VAN DE KERCHOVE D'HALLEBAST, arrière-petit-fils de Cécile *Dennetières de Monpinchon;* et pour le quartier de HACCART, Messires DES ENFFANS DE VINCOURT et DES ENFFANS DU PONTHOIS, arrière-petits-fils de Antoinette-Catherine *Haccart du Ponthois*, sœur de Marie-Thérèse *Haccart*, qu'on a rencontrée, ci-devant, page 403, ligne 12.

3° MARIE-THÉRÈSE-JOSÈPHE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 22 octobre 1686, décédée le lendemain.

4° MARIE-THÉRÈSE, damoiselle de Monpinchon, en participation avec sa sœur ROBERTINE-FRANÇOISE (1), baptisée dans la même église, le 22 décembre 1687, décédée à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, le 1er mai 1760, inhumée dans la chapelle des Récollets à Pottes.

5° MARIE-JOSÈPHE, née le 21 janvier 1689, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 28 dudit mois. Elle fut reçue carmélite à Douai, en 1709, sous le nom claustral de *Sœur* ANGÉLIQUE-THÉRÈSE DE SAINT-JOSEPH (2).

6° JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, écuyer, dit *le chevalier d'Aubermont*, né le 8 janvier 1690, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 18 dudit mois. Il vendit la

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 42, *recto* et *verso*.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité, *folio* 77, *verso*.

Digitized by Google

plus grande partie de ses biens et mourut après avoir été mis en curatelle (1).

7° Marie-Françoise, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 15 février 1691, morte en ladite paroisse, le 24 dudit mois.

*Jacques-Gaspard* d'Aubermont fut père, par demoiselle Marie-Thérèse *Coulombier*, de trois enfants naturels, savoir :

8° Marc *d'Aubermont*, baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 18 décembre 1700.

9° Thérèse *d'Aubermont*, baptisée, dans la même église le 14 mai 1703.

10° Angélique-Dominique *d'Aubermont*, morte âgée de 15 ans et demie à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, le 10 septembre 1724, inhumée le lendemain.

XII. *Ange-Joseph* d'Aubermont, écuyer, dit *le chevalier* du Quesnoy, capitaine au service de France, d'abord dans le régiment de Boufflers par brevet de 1706, puis au régiment de la Marck par brevet de 1713 (2), fut seigneur du Quesnoy, de l'Espinoy, du Rejet du Quesnoy, du Petit-Quesnoy (reliefs faits le 13 janvier 1722), de le Planque (relief fait le 3 juin 1722), du Laibray (r. fait le 24 octobre 1722), du château du Quesnoy (r. fait le 12 novembre 1722), des Prets du Quesnoy (r. fait le 11 juin 1723) et de la Deflière par relief fait le 17 mars 1724 (3). Baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Jacques, le 20 août 1684, il mourut sans avoir été marié, au château du

(1) Archives de la ville de Tournai. *Inventaire des titres*, déjà cité. *Folio* 98, *verso*.

(2) Idem, ibidem. *Folio* 70, *recto*.

(3) Idem, ibidem. *Folios* 23, *recto*; 30, *recto*; 36, *verso*; 26, *recto* 20, *verso*, et 34, *recto*.

Digitized by Google

Quesnoy à Pottes, le 23 juin 1738, après avoir testé en 1736 et le 13 mai qui précéda son décès (1). Il fut inhumé dans la chapelle des Récollets à Pottes.

---

### Troisième branche cadette

*dite* BRANCHE DOUAISIENNE *ou* DE HAZENCOURT.

IV$^{bis}$. *Théri* ou *Thiéri* DAUBERMONT, troisième du prénom, deuxième fils de JAQUES I *Daubermont* et de Jehane *Creste,* qu'on a déjà vu, ci-devant, page 366, ligne 9, fut reçu bourgeois de Tournai par relief fait le 6 novembre 1422 (2). Il était clerc, lorsqu'il quitta Tournai à l'époque des troubles de 1425-26, pour aller s'établir changeur à Douai où il acheta le droit de bourgeoisie le 6 octobre 1428. Voici comment on le trouve mentionné dans le premier *Registre aux bourgeois de Douai* (conservé aux archives de la dite ville et coté BB. 84) où il fut inscrit au folio *xlix :*

1428, 6 octobre. « *Thiéry* DAUBERMONT, » né à Tournai, « clerc, » marié à « demis. *Jehane* DE SAINT-JENOIS, » dont trois enfants :

« *Willemet*, » 5 ans.

« *Haquinet*, » 3 ans,

et « *Catine*, de demy an deage ou environ. »

Il mourut à Douai avant le 4 mars 1448 (1449 n. st.) jour de l'emprise de son testament (3). Il avait

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Inventaire des titres*, déjà cité. *Folio* 79, *recto*.

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. 10$^{e}$ *Registre de la loi* (1414 à 1424), *folio* 19, *recto*.

(3) ARCHIVES MUNICIPALES DE DOUAI. *Registre aux testaments pour les années* 1438 à 1451, *folio* 209.

Digitized by Google

épousé, à Tournai, avant novembre 1422, *Jehane* DE SAINT-GENOIS (1), née vers 1404, décédée le 14 décembre 1489 (2), après avoir convolé avec Jehan *Picquette*, bourgeois de Douai. — *Jehane* DE SAINT-GENOIS était fille de Jehan *de Saint-Genois*, dit le Jeune, changeur, bourgeois de Tournai, bailli du temporel de l'abbaye de Saint-Martin, seigneur de Clairieu, de Haudion, etc., et de Jehane *Buridan*, fille de Jehan *Buridan* l'aîné, mercier, et de Jehane *Gonthière* (Gonthier), dite *de Bourgon*, sa première femme (3). — *Thiéri* III DAUBERMONT fut père de six enfants, savoir :

1° WILLEMME, ou GUILLAUME, né à Tournai en 1423 (4). Voici comment il est inscrit dans le premier registre aux bourgeois de Douai :

1439, le lundi 22 juin. « *Willemet* DAUBERMONT, » clerc, non marié, de xv ans deage ou environ, fil » Thiéry *Daubermont*, natif de Tournai, jura la bour- » geoisie de le ville, présent eschevins viés et nou- » veaulx, en plaine halle. (5). » Il mourut à Douai, le 12 août 1458 (6), après y avoir épousé *Jehane* AUDEFFROY (7), qui lui donna une fille, savoir :

(1) DE SAINT-GENOIS : *de gueules, au sautoir d'azur, bordé d'argent et chargé de cinq roses du même, boutonnée d'or.* Cimier : *une rose d'argent, boutonnée d'or, tigée et feuillée de sinople, entre un vol d'azur et de gueules.*

(2) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1468, *folios* 168, *verso*, et 374, *recto*.

(3) Idem. *Fonds des chirographes de la cité*, Layette de l'année 1387.

(4) Idem. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1443, *folio* 3, *verso*.

(5) ARCHIVES MUNICIPALES DE DOUAI. *Premier registre aux bourgeois*, coté BB. 84. *Folio* lxvij, *verso*.

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Comptes généraux*.

(7) AUDEFFROY, ou AUDEFROIT : *écartelé*, aux 1 et 4 : *d'or, à la bande d'azur, accostée de deux merlettes de gueules ;* aux 2 et 3 : *d'argent, à trois chevrons de sable* (Blason d'une aquarelle de Jean DE LAUNAY).

Digitized by Google

A. *Jehane*, née à Douai, vivante en 1489, étant alors mariée, depuis au moins huit ans, à Maistre *Jehan* DAUFFAY (1), licencié-ès-droits, conseiller du duc de Bourgogne, puis du roi de France, seigneur de Lambres, lès-Douai, auteur d'un *Mémoire sur les droits de la Maison de Bourgogne opposés à ceux du roi de France*. -- Leurs descendants du nom de LE BORGNE, issus du mariage de leur fille JEHANE *Dauffay* avec Simon LE BORGNE (2), furent surnommés DAUFFAY et possédèrent les fiefs de Lambres, de Lambrechies, d'Acquembronne (à Allouagme, Artois), etc., (3). — Cette alliance des familles DAUBERMONT et DAUFFAY m'a été révélée par un chirographe du *Fonds de Saint-Brice* des ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI, daté du 4 août 1481, dont je place ici le préambule :

« SACENT TOUS ceulx qui ces escrips verront ou » orront, que pardevant les eschevins de Sainct-Brixe » et du Bruille en Tournay, sont venus et comparus » Jehan *de le Plancque*, le Josne, ou nom et comme » procureur de honnorables personnes *Nicolas* DE » SAINCT JENOIS, tant en son nom que soy faisant fort » de *Arnoul* DE SAINCT JENOIS, son frère ; *Grard* DU » CASTEL, *dit* DE LE HOUARDRIE, seigneur de Caurines, » et de demoiselle *Angniès* DE SAINCT JENOIS, femme » dudit *Guérard* et soer audit *Nicolas*; de Maistre » *Jehan* DAUFFAY, bail etmary de demoiselle *Jehane* » DAUBERMONT ; *Jehan* DAUBERMONT demourant à

(1) DAUFFAY : *d'argent, à trois pots à deux anses de sable;* au franc canton : *de gueules, au lion d'argent*. Cimier : *un buste de more, habillé de gueules et tortillé d'argent.*

(2) LE BORGNE : *d'azur, au lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules; à une bande de même, chargée de cinq losanges d'or, brochant sur le tout.*

(3) Laurent LE BLOND. *Quartiers généalogiques*, in-8°, t. II, p. 283.

Digitized by Google

» Malines si quil dist en son nom, et *Jehan* DELAFFOY,
» tant en son nom comme soy faisant fort de *Jehan*
» DE MONTAIGLE et de demoiselle *Catherine* DELAFFOY,
» sa femme, souffisamment fondé par lettres de pooir
» faictes et passées soubz le seel aux causes de la
» dicte ville dont la teneur est tele. » (1).

Voici un autre acte encore plus explicite quant à la position généalogique de Madame DAUFFAY et de son oncle *Jehan* DAUBERMONT, *fils de feu Thiéry* :
« Pardevant les eschevins de Saint Brixe et du bruille
» en Tournay, Sire *Nicolas* DE SAINCT JENOIX, che-
» valier, seigneur de Clerrieu, tant en son nom comme
» soy faisant fort en ceste partie de *Arnoul* DE SAINCT
» JENOIX, son frère; de *Gérard* DU CASTEL *dit* DE LE
» HOUARDIE (*sic*), seigneur de Caurines, et de demou-
» sielle *Agniès* DE SAINCT JENOIX, femme dudit Guérard
» soer ausdit Sire *Nicolas* et *Arnoul* DE SAINCT JENOIX;
» *Jehan* DE LAFFOY, bourgois de laditte ville tant on
» son nom comme soy faisant fort en ceste partie de
» *Jehan* MONTAIGLE (*sic*) et de demoiselle *Catherine*
» DE LAFFOY, sa femme, soer dudit *Jehan*; JEHAN
» DAUBERMONT, *filz de feu Thiéry*, tant en son
» nom comme soy faisant fort en ceste partie de
» maistre *Jan* DAUFFAY, seigneur de Langres (*sic*) et
» de demoiselle *Jehane* DAUBERMONT, sa femme,
» *nièche dudit Jan* DAUBERMONT, ont vendu, Werpy,
» cédé, transporté et clamé quitte à tousiours héri-
» tablement à Jehan *Coppenolle*, laboureur, deux
» heldes de maisons, gardin augié de vingnes, avec tel

(1) L'acte dont je donne ici un extrait repose dans la *layette de l'an* 1481 du FONDS DES CHIROGRAPHES DE SAINT-BRICE; il est publié *in-extenso* à la page 209 de l'ouvrage intitulé : *Un cartulaire de la Howarderie*.

Digitized by Google

» droit darentement iapiecha fait à laditte ville de
» certaine quantité des terrées des murs de la nouvelle
» forteresse de laditte ville joingnant ledit gardin et
» tout léritaige ainsi quil sestend et comprend en
» tout costé, devant et derrière, séant sur les fossez au
» Bruille, tenant dune part à la maison, gardin et
» hiretaige Philippart *Maton*, daultre costé et parder-
» rière aux murs de laditte ville à la charge des rentes
» hiretables qui sensieult. Cest assavoir : à Sire
» Grard *Hurtebise*, x sols tournois; à la Chappelle
» Nostre Dame fondée en l'église paroiscial Saint
» Nicolat audit Bruille, ix sols, vj deniers tournois,
» et à laditte ville, vj sols tournois eschéans à païer
» la moittié au Saint Jehan Baptiste, et lautre moittié
» au jour du Noël. Et plus ne aultre carge ne doit
» ledit hiretaige si comme lesdis vendeurs disent. Ce
» fut fait et Werpy, le xxviij^e jour de jenvier, lan mil
» iiij^c iiij^xx et viij. » (1).

De cet acte et d'un achat de rente fait le 24 février 1498 (1499 n. st.) par *Jehan* DAUBERMONT, *fils de feu Thiéry*, en faveur de *Jaspard* LE BORGNE, *fils de Simon* (2), il résulte deux choses assez extraordinaires pour être signalées : 1° Que les quartiers paternels donnés par Laurent LE BLOND, comme étant ceux de *Jean* D'AUFFAY, écuyer, seigneur d'Acquembronne, de Lambres, de Lambrechies, etc., sont faux, car il faut lire LE BORGNE et DAUFFAY là où se trouvent les noms AUFFAY et AUBREMONT; — 2° Que la généalogie de la famille LE HARDY DE FAMARS donnée par

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des chirographes de Saint-Brice*, layette de l'an 1488.

(2) Idem. *Cartulaire des rentes dues par Tournai en* 1493. Tome I, page 432.

Digitized by Google

M. A. Borel d'Hauterive dans l'*Annuaire de la Noblesse de France pour 1857*, page 236, est erronée quant à l'origine de *Jeanne* d'Auffay, femme de *Simon* le Borgne, qu'on y trouve à la page 238, ligne 24, comme étant fille d'un prétendu Bauduin *d'Auffay* et d'une non moins chimérique Clémence *de Longueval*.

2° Haquinet, ou Jehan, né à Tournai en 1425, cité dans l'enregistrement de la bourgeoisie de son père à Douai. Il mourut avant 1441.

3° Catherine, née en avril 1428 (1) Elle fut béguine.

4° Thérion, ou Thiéri, quatrième du prénom, cité dans le testament de son père. Il paraît avoir été tué à Douai, dans une rixe.

5° Jehane, citée dans le testament de son père.

6° Jehan DAUBERMONT, qui suit, V.

V. *Jehan* Daubermont, né à Douai vers 1441 (2), mentionné comme *menrsdans* (*mineur d'ans*) au testament de son père, mourut le 6 juillet 1504 (3). En 1481, il était domicilié à Malines comme le fait connaître le chirographe dont j'ai donné le préambule, ci-devant, page 409, ligne 15; et, en 1490, il possédait sept à huit bonniers de terre à Gœulzin et à Cantin-lès-Douai (4). Il avait épousé, vers 1478-79, *Margherite* d'Auberchicourt (5), de la maison de

(1) Archives municipales de Douai. *Premier registre aux bourgeois* coté BB. 84, *folio* xlix.

(2) Archives de la ville de Tournai. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1468. *Folio* 172, *recto*.

(3) Idem. *Cartulaires des rentes dûes par Tournai en* 1493. Tome ii, *folio* 226, *recto*.

(4) Félix Brassart. *Histoire du château de Douai et de sa châtellenie*. 2e partie, page 761.

(5) d'Auberchicourt (de Douai, dit) : *de sinople, au chef d'hermine ; à la bordure engrêlée de gueules autour de l'écu*. Cimier : *un vol parti de sinople et d'hermine*.

Digitized by Google

Douai (1), damoiselle héritière de Hazencourt (ou Azincourt, lès-Douai), etc., fille de Guillaume *d'Auberchicourt*, écuyer, et, peut-être, d'une fille de la famille *du Gardin*, patricienne et noble à Valenciennes.

Voici des notes que m'a communiquées M. Félix Brassart et qui se rapportent au mariage de *Jehan* Daubermont :

« Vers 1499. *Chambre des Comptes de Lille* (aux » Archives départementales du Nord), *Registre* » *D. 31*. Fiefs de Douai et d'Orchies. »

« *Guillaume* d'Obrechicourt (écuyer) tient, du » seigneur de Montigny, un fief de 18 rasières (à » Azincourt) qui fut précédemment à Miquiel *du* » *Gardin* (bailli de Douai, 1472 à 1475); fief qui passa » à sa fille (qualifiée *noble*) femme de *Jehan* d'Ober- » mont. »

« Ce fief mouvait de Montigny en Hainaut. »

Dans les Archives départementales du Nord, à Lille, on trouve encore, dans le Fonds de la Chambre des Comptes, l'*Inventaire de 1571 des titres de la seigneurie de Montigny* (en Hainaut), où on lit au folio *ij verso*, la mention de trois dénombrements du fief de 18 rasières sis à Azincourt, dénombrements fournis

(1) La famille d'Auberchicourt dont il s'agit ici était issue du chevalier *Waltold* ou *Wautoul* de Douai, seigneur d'Auberchicourt, l'un des fils cadets du châtelain de Douai, *Wautier II*. — Félix Brassart. *Histoire du château de Douai*, etc., 1re partie, page 106: 2e partie, page 525. — On trouve, dans les chirographes conservés aux Archives de la ville de Tournai, qu'en 1303, *Isabiel* Ricouwarde, femme de Monseigneur *Ernoul* Dobecicourt, chevalier, testa en avril en faveur de ses trois enfants qui dans un acte de 1306 sont prénommés *Jehan*, *Mariien* et *Jehane;* et qu'en 1460, avant le 4 juillet, *Bertran* Daubrechicourt, écuyer, avait épousé *Margherite* le Poivre, fille de Pierre *le Poivre* et de Katherine *Boughier*, sa seconde femme (Testaments, *liasse de* 1303; Chirographes, *layettes* de 1306 et de 1460).

Digitized by Google

par les détenteurs de ce fief qui étaient : En 1445, le 12 juin, *Emery* DU GARDIN (1); — en 1501, le 21 janvier (1502 n. st.), *Marguerite* D'OBRECHICOURT; — et en 1537, le 16 février (1538 n. st.), *Jacques* DE LA VARRENT, écuyer, seigneur de Hazencourt.

La seigneurie de Hazencourt, ou d'Azincourt-lès-Douai, mouvait d'Aunoit-lès-Valenciennes.

*Jehan* DAUBERMONT laissa, pour unique héritière, une fille, savoir :

JEHANE DAUBERMONT, qui suit, VI.

VI. *Jehane* DAUBERMONT, demoiselle de Hazencourt, de Brunémont, etc., née vers 1480, mariée avant février 1498 (1499 n. st.) à *Jacques* VAN DER VARENT (2), écuyer, seigneur de Listov, ou Listhof, etc., né vers 1470-71, domicilié à Audenarde, fils de Gilles *van der Varent*, écuyer.

On lit, dans le *Cartulaire des rentes dûes par Tournai de 1493 à 1501*, aux pages 364 et 365 du tome I, que le 23 janvier 1500 (1501 n. st.), *Jehan* DAUBERMONT avait acheté une rente aux vies de *Jaques* DE LE VARRE, âgé de 30 ans; de *Jehenne* DAUBERMONT, femme dudit Jaques, âgée de 21 ans; et de *Haquinet* DAUBERMONT, âgé de 15 ans, fils de Gorgon. — Et,

(1) Un *Aimery*, ou *Emery* DU GARDIN avait épousé, à Tournai, vers 1430, demoiselle Marie *Fuyande*, née vers 1412, fille de Jehan *Fuyant* et de Catherine *Caulier*. *Aimery* DU GARDIN, qui fut veuf avant février 1462 (1463 n. st.), mourut le 19 août 1469. Un chirographe de février 1462 fait connaître que les enfants d'*Aimery* étaient JEHANE *du Gardin*, femme de Rasse *de Marquais;* HAQUINET (Jehan) *du Gardin* et MIQUELET (Michel) *du Gardin*. — ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Cartulaire des rentes dûes par Tournai en* 1429-34, *folio* 47, *verso*; — *Comptes généraux*; — *Layette des chirographes de la cité de l'année* 1462.

(2) VAN DER VARENT : *d'argent, à cinq fusées de sable, accolées en bande*. Cimier : *un buste de more tortillé d'or*.

Digitized by Google

à la page 432 du même registre, on trouve que déjà, le 24 février 1498 (1499 n. st.), le même *Jehan* DAUBERMONT, désigné comme *fils de feu Thiéry* et comme *père de la femme de Jaques* DE LE VARRE, avait acheté deux rentes sur Tournai, dont l'une aux vies de *Jaques* DE LE VARRE, *fils de Gilles*, âgé de 28 ans, et de *Jehenne* DAUBERMONT, âgée de 19 ans, femme dudit Jaques, et l'autre rente aux vies de ladite *Jehenne* DAUBERMONT et de Jaspard *le Borgne*, âgé de 4 ans, fils de Simon *le Borgne*.

La parenté de Jaspard *le Borgne* avec Jehan *Daubermont* s'explique par le mariage de Simon *le Borgne* avec Jehane *Dauffay*, fille de Maistre Jehan *Dauffay* et de Jehane *Daubermont* qu'on a vus, ci-devant, page 409, lignes 1 et 3.

*Jehane* DAUBERMONT et Jacques *van der Varent*, eurent une fille, savoir :

CATHERINE VAN DER VARENT, qui suit, VII.

VII. *Catherine* VAN DER VARENT, damoiselle héritière de Hazencourt, de Brunémont, etc., mourut avant son père. On voit, dans le *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas*, à la page 54, qu'elle trépassa le 21 octobre 1532, et qu'elle fut inhumée dans l'église du couvent des Cordeliers à Audenarde. Elle avait épousé *Jehan*, bâtard DE WERCHIN (1), écuyer, seigneur de Preux (2).

(1) DE WERCHIN : *d'azur, semé de billettes d'argent, au lion du même armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.* Casque *couronné.* Cimier : *un panache de plumes en forme de pomme de pin* — Le bâtard de Werchin *brisait* d'une *cotice de gueules, en barre.*

(2) Peut-être *Preux-au-Sart*, Nord, France.

Digitized by Google

*Les* DAUBERMONT, DOBERMONT, DAUBREMONT, DIMBERMONT *et* DIMBREMONT *non classés.*

1518. *Pierre* DIMBERMONT, boullenghier.

1535. *Pierre* DIMBERMONT, le Josne, fils de Pierre *Dimbermont*, le boullenghier.

1555. Feu *Jehan* DIMBERMONT, boullenghier, laissait, de ses deux mariages, cinq enfants : REGNAULD, AVENTURE, JENNETTE, CATHERINE et MARTINE.

1576. MARTINE *Dimbremont*, sœur de REGNAULT, était femme de Maximilien *Gallopin*.

1599. REGNAULT *Dimbremont* (dit *Daubermont* dans un autre acte) était marié à Franchoise *Merchier* (1).

---

On trouve dans les Archives de l'Etat-Civil de Tournai, ce qui suit :

PAROISSE DE SAINT-PIAT. — 1572. Bans de mariage de MARIE *Daubermont* avec Antoine *Herrent*. — 1586. Bans de mariage de ANDRIEU *Daubermont* avec Jenne *Legrand*.

PAROISSE DE SAINT-BRICE. *Laurent* DOBERMONT ou DAUBERMONT, fut père de trois enfants baptisés à Saint-Brice :

1° FRANÇOIS, baptisé le 15 janvier 1592. Parrain : Joseph *Masier*, Marraine : Catherine *Dobermont*.

2° CATHERINE, baptisée le 28 janvier 1601.

3° MARGUERITE, baptisée le 2 mai 1605.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des chirographes de la Cité*, layettes des années 1518, 1535, 1555, 1576 et 1599.

Digitized by Google

PAROISSE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. *Antoine* DAUBERMONT et Catherine *Hoël*, sa femme, eurent une fille baptisée en cette paroisse : MARIE-CATHERINE *Daubermont*, baptisée le 8 octobre 1684.

**Preuves pour les degrés II et III de la famille Daubermont.**

I

*Vente d'une rente de 52 sols et 6 deniers tournois faite par les exécuteurs testamentaires de* JEHAN CUVIER *au Maïeur des échevins de Saint-Brice achetant au nom des cinq enfants* (JEAN, PIERRE, THIÉRY, GILLES et MAGDELEINE) *mineurs que feu* THIÉRI DAUBERMONT *avait eu de* MARGUERITE DE RUMES, *sa première femme* (28 février 1359, 1360 nouveau style).

Sachent tout chil qui chest escrips veront ou oront, que li exécuteurs dou testament et ordenance *Jehan* CUVIER, si com Jehans OREILLE, Jehan CHAUWES et Jehans JUDAS, pour parfaire, intériner et ademplir ycelui testament et ordenance ont vendut, werpit et clamet quitte à tous jours hiretaulement au Maïeur des Eskiévins de Saint Brisce qui le werp en retienut en se main à œs ou nom pour HANEKIN, PIÈRET, THRION, LOTIN et MAIGNON, *enfans désaagiés, demouré de Théry* DAUBIERMONT *que il eut de Margrite* DE RUMES, *se première femme*, lij sols et vj deniers tournois de rente par an et le moitiet d'un louisien de cens fraeuls à autres lij sols vj deniers tournois de rente par



Digitized by Google

an et le moitiet d'un louisien de cens, à prendre et à rechevoir cescun an, le moitiet à le Saint Jehan, et l'autre moitiet et le cens au Noël, sour les hiretages chi apriès nommés. Cest assavoir sour bonnier et demy de tiere qui ne doit fors disme Diu, qui gist sour le pire de Costentaing, encontre le maison Pullois qui fu tenant à le tiere qui fu Brise bos; *Item*, sour demy bonnier de tiere gissant en le marlière ou Bruille qui jadis fu Bauduin DE LE FONTAINE, se doit, de vièse rente, x sols tournois à l'abbaye Saint-Martin; *Item*, sour une maison et une grange derrière, et sour tout liretage ensi quil siet dehuers Moriel porte, entre liretage qui fu Mustiel LE CARPENTIER, à lun lès, et liretage Ernoul KERSEMAQUE, qui fu à lautre lès, et saboute par derrière à le tiere qui fut Jehan BOCHET : se ne doit chius hiretages, de vièse rente, que xx sols tournois à le femme Gillion Plays qui fu, Et plus ne doint tout li hiretage devant dit, de vièse rente, devant ces lij sols et vj deniers tournois de rente par an dessus dis, et le moitiet dun louisien de cens et les autres lij sols et vj deniers tournois de rente et le moitiet dun louisien de cens, à coy il sunt frarel si que dit est, cens ne rente aucunes chou que deseure est déclaret, si com le vendeur dient. Et est assavoir que se on ne pooit avoir leditte rente cescun an et à cescun terme sour les hiretages qui dit sont, Sy en est on assené et abouté pour le miuils payer sour tous les hiretages que Jehans *li Parés* deffunts avoit en le justice et eskievinage de Saint-Brisce en lan mil. ccc. et xiij, el mois de septembre. Et tout en teille manière que deviset est, li exécuteur *Jehan* CUVIER dessus nommet doivent et ont en convent, les lij sols et vj deniers tournois de rente par an et le moitié d'un louisien de cens sour les devant dis hiretages et about dessus dit, à conduire et à

Digitized by Google

acquitter, quitte et délivre, as termes qui dit sunt, au Maïeur des Eskiévins, ou nom que pardevant est dis, à tousjours, à lassens des eskievins, sen ont assenet li dit exécuteur à tous les biens demorés doudit *Jehan* CUVIER, à quant quil en ont et aront partout, pour les conduire. Et si se tienurent et tiennent li dit exécuteurs bien plainement à sols et à payet de tout le pris et valeur dou vendage devant dit, et en quittent le dit Maïeur des Eskiévins, ou non que devant est dit, de tout le paiement à tousjours tout quitte. Et si fu li vendage devant dis cryés par iij diemences et démenés par loy em plaines esglises dechà escaut et de là, et nuls ne vuint avant devens les xxj^e^ jour dou crit qui de nient le débaptist. Et pour chou que ce soit ferme cose et estaule, si en est chius escrips fais par le volenté des dittes parties qui présentes furent au délivrer en le main et warde des Eskiévins de Saint Brise, dont li non sont tel : Jaquemes *de Piéronne;* Jehans *li Pos*; Lotars *de Bary;* Jaquemes *de Courchielles;* Lotars *li Piniers;* Jakemon *de Monstruel* et Jehans *Hanette*. Ce fu fait lan de grace mil. ccc et lix, le xxviij jour de Février. Sauves les droitures de le Ville.

*Sur le dos de l'acte on lit :*

ESCRIPT LE MAÏEUR DES ESKIÉVINS OU NON ET POUR LES V ENFANS THÉRY DAUBIERMONT.

(ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des actes divers,* SAINT-BRICE. Layette de l'année 1359, *Original sur parchemin.*

---

Digitized by Google

II

Dom Pierre DAUBERMONT *et* Jacques de Péronne, *tuteurs des enfants de feu* Thiéry DAUBERMONT, *et* Michel Bernard, *époux d'*Agnès Brassart, *veuve dudit* Thiéry, *donnent en arrentement à* Gérard du Parc, *tondeur de drap, une maison sise à Tournai, rue du Sondart* (9 janvier 1371, 1372 nouveau style).

Sachent tout chil qui cest escript verront ou orront, que Damps *Pieres* Daubiermont et Jaques de Piéronne ou nom et comme tuteurs et curateurs des enffans de feu Thiéry DAUBERMONT, et Mikiulx *Biernars*, pour tant qu'il lui poet touquier, à cause de Demisielle Agniès sè feme, ont donnet à rente par grâce prise as Eskiévins de Saint-Brixe et par hauche de paumées à Grart dou Parc, tondeur de draps, une maison et tout léritage si come ils sestent et contient séant en Sannehart, qui jadis fu Jehan de Velaine, machon, tenant à léritage doudit Grart, dune part, et à léritage qui fu Pierre Lescuier, dautre part. Parmi ce que ledit Grart dou Parc, ou chiulx qui le ditte maison et hiretage tenra, en doit et sera tenus de rendre et payer chascun an, xxx sols tournois de rente et une maille de cens sour tous cens et sour toutes rentes, le moitiet et le cens au Noël, et lautre moitiet à le Saint-Jehan-Baptiste. Cest assavoir xv sols tournois et part au cens as *enffans de feu* Thiéry DAUBIERMONT *que il eut de demisielle Margherite* de Rumes. Et les aultres xv sols tournois et part au cens *à Demisielle* Agniès, *femme Miquiel* Bernard, *pour et à cause de* Jaquemin, *sen fil que elle eubt doudit feu*

Digitized by Google

*Thiéry* DBUBIERMONT, et quels darrains XV sols en prendera et devra prendre le rente que li ditte maisons et hiretages doit chascun an à la Cappellenie Saint-Gille en Nostre-Dame. Et avoec ce, doit encore et sera tenus, li dis GRARS, de mettre damendement et réfeccion sour le ditte maison et hiretage X livres tournois flourins dor frans pour XX sols tournois le pièche, dedens le terme de deus ans à compter au jour de le date de cest escript. Et parmi tant et tout en telle manière que dessus est dit et deviset, doivent, ont promis et en convent, lidit tuteur et curateur et lidis MIKIULX, pourtant quil lui poet touquier, le ditte maison et hiretage, conduire, warandir et acquittier, quitte et délivre audit Grart DOU PARC, à ses hoirs ou aïans-cause de lui, à lassens des Eskiévins. Sen ont, pour le conduire en le manière ditte, Est assavoir lidit tuteur et curateur assenet à tous les biens appartenant as dis enffans à quanques qu'ils ont et aront partout, et lidis MIKIULX en a aussi assenet à lui et au sien, à quanques il a et ara partout. Et si fu li arrentemens dessus dis cryés et demenés par loy par trois dimenches continuex en toutes les églises paroschiaux par Tournai dechà Escault et delà. Et fu ens ou crit li tuteur et curateur des enffans de feu THÉRY DAUBIERMONT et *Mikinlx* BIERNARS pour tant quil lui poet touquier à cause de Demisielle Agniès, se femme, ont donnet à rente, par hauche de paumées et par grâce à eulx faite par les Eskiévins de Saint-Brisse, une maison et hiretage séant en Sannehart qui jadis fut Jehan DE VELAINE, parmi XXX sols tournois de rente par an et une maille de cens, se nia que le premier denier Dieu qui plus en voelt donner se voinst par devers lesdis Eskiévins. Pendant lesquels cris, personne aucune ne vint, ne comparu qui plus doudit Grart dou Parc vau-



Digitized by Google

loist hauchier ne renchiérir ledit marchié et aussi ne vint avant personne aucune dedens les xxj^e jour dou crit qui de riens empeschat ne débatist le arrentement devant dit : Pourquoy ledit marchié demeura et est demourez audit *Grart* DOU PARC come au plus offrant et dernier enchiérissant comme son boin hiretage à tous jours. Et pour ce que soit ferme cose et estaule, si en est chils escrips fais en iiij parties, delquel lidis tuteur et curateur wardent le première partie; ledit *Miquiel* BIERNART, le tierche partie; ledit *Grart* DOU PARC, le quarte partie, et le moïenne partie est, à le requeste dicelles parties qui présentes furent au délivrer, mise et livrée ès mains et warde desdis Eskiévins dont li nom sont tel : Jehan *de le Vexte;* Jehan *de Vexon;* Jaque *de Tielt;* Jehan *Ponsiel;* Colart *Belin;* Jehan *de Velaine* et Watier *de Callenielle.* Ce fu fait lan mil ccc. lxxj, le ix^e jour de Jenvier.

*Sur le dos de l'acte, on lit :*

ARRENTEMENT DES ENFANS THÉRI DAUBIERMONT ET GRARD DOU PARK ET MIKIEL BERNARD.

(ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. *Fonds des actes divers.* SAINT-BRICE. Layette de l'année 1371, *Original en parchemin.*

Digitized by Google

# PLANCHES ET GRAVURES

## CONTENUES DANS LE TOME XXII DES BULLETINS.


1. Poteries romaines, (planche en couleurs) . . . . . 136
2. Poteries romaines . . . . . 144
3. Poteries romaines . . . . . 152
4. Poteries romaines et objets en bronze . . . . . 168
5. Portrait de Jeanne de Gavre, par Holbein . . . . . 256
6. La légende de la licorne, sculpture en pierre de Tournai (planche double). . . . . 327
7. La légende de la licorne (planche double). . . . . 329
8. La légende de la licorne, broderie provenant de l'église de Saint-Martin à Ober-Lahnstein (planche double) . . . . 331
9. Deux nappes d'autel (planche quadruple) . . . . . 335
10. Armoiries de la famille d'Aubermont . . . . . 343


Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.


## A

Abbaye de Saint-Martin à Tournai, 32, 307.
Antiquités romaines, 55, 124, 132, 319.
Archives du département du Nord, 39, 196.
Art à Tournai (l') et les artistes tournaisiens, 46, 49, 182, 302.
Art en Flandre (l'), 47.
*Ave Maria* de la paix, 253.

## B

Banquet en 1570, 19.
Barbier de Montault (Mgr), 6.
Bernier Théodore, 19, 79.
Bertoletti A., 5.
Bibliographie, 58.
Bibliothèque nationale à Paris, 268.
Blanchet Adrien, 280.

## C

Campin Robert, peintre, 340.
Cathédrale de Tournai, 30, 38, 307.
Chapelle d'André Ghiny, 283, 291.
Chapelle Sixtine à Rome, 177.
Charte de Charles-le-Chauve, 246.
Chasse à la licorne, 256, 327.
Chasse de Notre-Dame, à la Cathédrale, 326.
Chasse de Saint-Eleuthère, 280, 282, 326
Cimetière franc, à Ramegnies-Chin, 170.
Cimetière romain, rue Childéric, 124, 132.
Cloquet Louis, membre titulaire, 6, 17, 30, 33, 34, 35, 36, 38, 46, 47, 49, 57, 80, 123, 124, 131, 176, 177, 248, 256, 268, 282, 325, 327.
Collections de la Société, 120.
Compagnons-pilotes, 338.
Comptes, 19, 127.
Confrérie de Saint-Donat, 188
Congrès, 38, 79, 123, 246.
Correspondants (voir membres).
Cousin, historien, 185.

## D

d'Aubermont (généalogie), 343.
Daubresse E., membre titulaire, 80.
de Haisne (chanoine), 47, 52.
de la Grange A., membre titulaire, 16, 17, 19, 32, 34, 36,


Digitized by Google

46, 49, 54, 56, 57, 58, 123, 131, 180, 184, 188, 248, 268, 281, 283, 303, 307, 337.
de le Forge Jean, 36.
Délégués, 32, 79, 123.
de le Pasture, Rogier, peintre tournaisien, 81.
de Lisle L., 121, 130.
de Marsy (le comte), 184.
de Nédonchel (le comte), président, 17, 33, 54, 79, 302.
de Ripeyran Simon, chanoine, 6.
Desmazières E., membre titulaire, 39, 185, 268.
Dons pour le musée de la Société, 184.
Documents tournaisiens aux archives de Lille, 39, 196.
Documents tournaisiens à la bibliothèque nationale à Paris, 268.
du Chastel (le comte), membre titulaire, 35, 130, 175, 180, 268, 338, 343.

E

Eglise Saint-Brice, 283.
» de la Madeleine, 47.
» Saint-Nicolas, 249.
» Saint-Quentin, 184.
Ehrle (le P.), 6, 46.
Election du bureau, 51, 54.
Erèbe Eugène, publiciste, 6, 8.
Esquelme (église), 176.
Evêque des fous, 249, 268.

F

Faïences de B. Palissy, 302.
Fouilles, 55, 70, 80, 132, 319.
Fortifications de campagne à Saint-Genois, 171.
Franque (époque), 70.

G

Généalogie d'Aubermont, 343.
Généalogies tournaisiennes, 35, 343.

H

Henri de Gand, 6, 46, 48.
Holbein (tableaux d'), 257.
Huguet (le chanoine) vice-président, 6, 17, 35, 52, 54, 123, 128, 176, 181, 184, 246, 280, 302, 307.

I

Impression des Bulletins et Mémoires, 46, 47.
Introduction et fabrication des orgues à Tournai, 308.
Inventaires, 180, 288, 291.

L

Le tourneur, Jehan, archidiacre de Tournay, 186.
Leuridan (Histoire de Wattignies), 180.
Leuze (notice), 38, 54.
Librairie d'un bourgeois de Tournai en 1477, 58.
Lyon Clément, 46.

M

Maisons de Tournai, 16.
Manuscrits tournaisiens, 124.
Manuscrits de Cheltenham, 177, 302.
Maquest Pierre, membre titulaire, 6, 17, 19, 57, 58, 187, 306.
Mathieu E., 54.
Médailles, 38.
Membres correspondants, 121, 123.

Digitized by Google

Menu de banquet en 1570, 19.
Mereaux de Tournai, 17.
Michel Léopold, 6, 307.
Mobilier du XVI^e siècle, 180.
Mobilier usuel de l'église Saint-Brice, 283.
Molle E., 386.
Monnier L., 16, 46, 54.
Monuments funéraires tournaisiens, 57.
Musée archéologique de Tournai, 120, 123, 278, 280.
Musée de la Société, 47, 120, 184.
Musiciens tournaisiens à Rome, 177.

N

Noms de famille, 343.
Numismatique, 83.

O

Orgues à Tournai, 308.
Ouverlaux Emile, 38.

P

Peintures murales, 325.
Piremans, 328.
Piret A., membre titulaire, 283.
Planches, 136, 144, 152, 168, 256, 327, 329, 331, 335, 343.
Plans et vues de Tournai, 268, 271.
Plaques commémoratives, 57, 80.
Publications de la Société, 46, 47, 121, 123, 127, 131.
Puissant E., membre titulaire, 121, 130.

Q

Quinqué, imprimeur, 173.

R

Rage (traitement de la), 55.
Ramegnies-Chin, 55, 58, 70.
Raskopp, (voir Ehrle), 6.
Reynen A., 280.

S

Sacramentaire tournaisien du IX^e siècle, 124.
Saint-Genois, 171.
Saint-Léger, 250.
Savary Simon, 58.
Sceaux, 48, 184, 280, 302.
Séance du 14 janvier 1886, 5.
" 11 février " 16.
" 11 mars " 18.
" 8 avril " 29.
" 20 mai " 31.
" 15 juin " 53.
" 8 juillet " 35.
" 12 août " 37.
" 14 octobre " 45.
" 11 novembre 1886, 48.
Séance du 9 décembre 1886, 51.
" 10 février 1887, 53.
" 10 mars " 57.
" 21 avril " 77.
" 12 mai " 120.
" 9 juin " 122.
" 14 juillet " 127.
" 13 octobre " 129.
" 10 novembre 1887, 175.
Séance du 8 décembre 1887, 180.
" 12 janvier 1888, 183.
" 9 février " 245.
" 8 mars " 247.
" 12 avril " 255.
" 18 mai " 267.
" 14 juin " 275.
" 12 juillet " 277.

Digitized by Google

Séance du 11 octobre 1888, 279.
" 8 novembre " 282.
" 13 décembre " 301.
" 9 janvier 1889, 306.
" 14 février " 325.
" 14 mars " 387.
Sépultures romaines à Tournai, 132, 319
Soil E., Secrétaire, 17, 38, 47, 54, 55, 58, 70, 80, 123, 124, 180, 275, 307, 329.

T

Tableaux, 38, 81, 256, 257, 275, 280.
Tapisseries du musée, 277, 303.
Temple de Saint-Léger (le), 250.
Tour Henri VIII, 39.
Tournai, 58, 73.

V

Vanderweyden Rogier, peintre tournaisien, 81, 275.

W

Waucquier (recueil), 36.

Tournai typ. Casterman. 31.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06815 0682

Digitized by Google

Digitized by Google